

A 639719

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn



UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn

DC
611
,A6
B7

BIOGRAPHIE

ARDENNAISE,

OU

HISTOIRE DES ARDENNAIS

QUI SE SONT FAIT REMARQUER PAR LEURS ÉCRITS, LEURS ACTIONS,
LEURS VERTUS OU LEURS ERREURS.

PAR M. L'ABBÉ BOULLIOT.

Suum cuique decus posteritas rependit.

TACITE.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR, RUE DE L'ARBRE-SEC, N° 9;

ET CHEZ LEDOYEN, LIBRAIRE, PALAIS-ROYAL, GALERIE D'ORLÉANS, N° 33.

—
1830.

www.libtool.com.cn

74

BIOGRAPHIE

www.libtool.com.cn
ARDENNAISE.

H.

HABERT (*Nicolas*). C'est le nom d'un prieur de l'abbaye de Mouzon, issu d'une famille honorable de cette ville, en 1575. Élevé dans l'amour des vertus chrétiennes et des pratiques religieuses, il éprouva de bonne heure le dégoût du monde, et embrassa la vie monastique dans son lieu natal. Dès qu'il fut promu au sacerdoce, il cultiva l'histoire, les antiquités et la poésie, persuadé qu'un cénobite peut se livrer aux études, même profanes, et remplir d'ailleurs tous les devoirs prescrits par sa règle. Il parlait très bien latin, et entendait encore mieux cette langue. Une tache de vin, qu'il avait apportée en naissant; et qui lui couvrait une partie du visage, le faisait appeler le *moine à la joue rouge*. S'étant rendu aussi recommandable par ses vertus que par son savoir, le chapitre de sa maison l'élut prieur claustral, le 27 janvier 1608. Il en exerça les fonctions pendant vingt-six ans, et finit ses jours, le 13 décembre 1634, dans son monastère, où il avait introduit la réforme le 30 septembre de la même année. La presse ne nous a conservé qu'un fragment des travaux de ce savant bénédictin. Il est intitulé :

Epitome chronicorum monasterii B.-M. Mosomensis, in

supplementum eorum quæ ab antiquo ejusdem monasterii Religioso, ante sexentos annos descripta fuerant, collecta ex veteribus membranis et monumentis ejusdem monasterii. Charleville, Hub. Raoult, 1628, in-8°. Cette chronique, où il y a des anachronismes, est devenue presque inutile, depuis que dom d'Achery a publié l'ouvrage en entier.

HALMA (*Nicolas*), que la ville de Sedan vit naître le 31 décembre 1755, y commença ses études, et vint les achever à Paris, au collège du cardinal le Moine. Il y puisa l'amour de la vertu, du travail et des lettres; choses qui s'allient si bien ensemble, et qui sont trop souvent séparées. S'étant voué à l'état ecclésiastique, et ayant pris les ordres, il résolut de se consacrer tout entier à des travaux scientifiques. Mais il fallait d'abord suppléer aux torts de la fortune : il trouva des ressources dans les leçons particulières qu'il fit; et comme il savait vivre de peu, il choisit un petit nombre d'élèves, leur donna ses soins, et en retour il en reçut des moyens de subsistance. Dès lors il employa son loisir à suivre les cours publics des professeurs les plus renommés de la capitale. L'étude des langues savantes, l'hébreu, le grec et le latin, ces trois idiômes qu'on peut regarder comme les trois fleuves de l'érudition, l'occupèrent sérieusement. Les langues étrangères piquèrent aussi sa curiosité. Il savait encore trouver du temps pour cultiver les mathématiques, la géographie, la médecine et la chirurgie, car il travaillait souvent à la lampe.

En 1791, il avait alors trente-cinq ans, on le nomma principal et professeur de mathématiques du collège de Sedan. Cet établissement ayant été fermé à la fin de 1793, il se trouva sans place; « mais il dut aux travaux de sa jeunesse » des ressources honorables et un puissant abri contre les » orages du temps. On le nomma adjoint de première classe » au génie militaire pour la surveillance des travaux des

» fortifications. On voulut l'élever au grade de capitaine
» dans l'arme du génie ; il refusa, et fut cassé de son pre-
» mier emploi. Quelque temps après, on le mit en réqui-
» sition pour servir en qualité de chirurgien de troisième
» classe dans un hôpital ambulant, où il passa dix-huit
» mois à panser les soldats blessés. Après le 9 thermidor de
» l'an 2 (27 juillet 1794), le bureau de la guerre lui rendit
» son emploi d'adjoint au corps du génie, et le nomma
» secrétaire rédacteur des études de l'école Polytechnique. Il
» donna sa démission, et fut placé au cadastre en qualité
» de géomètre calculateur. On le nomma ensuite successi-
» vement professeur de géographie et de mathématiques
» au Prytanée de Paris en 1803 (chaire supprimée en 1805),
» et professeur de géographie à l'école militaire de Fontai-
» nebleau. Chargé enfin de donner des leçons d'histoire et
» de géographie à l'épouse du premier Consul, et à diverses
» personnes de cette famille, il reçut, en cette occasion,
» le titre de bibliothécaire, mais sans fonctions. Par suite
» de la dissolution du mariage de Napoléon et de José-
» phine, il perdit cette place. Le célèbre géomètre La-
» grange lui fit obtenir le poste de bibliothécaire des Ponts-
» et-Chaussées, qui lui laissa quelques loisirs. Encouragé
» par Delambre, il entreprit la traduction de l'*Almageste*
» de Ptolémée, le plus difficile des ouvrages qui nous res-
» tent des anciens. » (*Biogr. des Hom. vivans.*)

Les deux volumes de cette composition mathématique, qui ne doit pas moins exciter la curiosité des hellénistes que celle des astronomes, parurent en 1813 et 1816, et firent connaître l'abbé Halma dans le monde savant. Depuis lors, sa carrière fut moins variée, mais jamais elle ne cessa d'être semée de travaux utiles. Il était loin de s'attendre aux honneurs qu'une nation étrangère se proposait de lui décerner. L'académie des sciences de Berlin se l'associa en 1827. Il avait obtenu une place de conservateur à la bibliothèque

de Sainte-Geneviève en 1824; on y joignit, le 16 mai 1826, un canonicat de l'Église de Paris. Il ne jouit pas long-temps de cette bonne fortune. Sa constitution, affaiblie par une intempérance de travail, s'altéra insensiblement; il tomba dans le marasme, et rendit le dernier soupir le 3 juin 1828. Il a vu s'éteindre sa vie si agitée et si studieuse, avec la résignation d'un sage, et l'espérance d'un philosophe chrétien.

La noblesse de son caractère lui avait fait une vertu du désintéressement. Les secours qu'il donna libéralement à sa famille, et les impressions coûteuses de son *Almageste*, l'avaient obéré, et ensuite réduit à un état de détresse qu'on ne connut guère qu'après son décès. Il était réglé dans sa conduite, sobre dans ses repas, meublé et vêtu très simplement; son lit ressemblait à celui d'un anachorète. Vrai dans ses paroles, et doué d'une franchise aimable, il fuyait les cercles peuplés de personnages masqués; il aurait trop souffert de se trouver dans des réunions où il ne règne qu'un échange de profonde dissimulation, et où le poison est trop souvent caché sous des fleurs. A une âme élevée il joignait un cœur qui ne connut jamais la haine; mais le ressentiment de ce qu'il regardait comme des injustices commises à son égard, le portait quelquefois à s'exhaler en plaintes, qui auraient pu lui nuire, si elles eussent été versées ailleurs que dans le sein de ses amis. Du reste, éclairé dans la foi, il sut toujours se précautionner contre les pratiques que la crédulité superstitieuse substitue aux devoirs. La notice suivante donnera une idée de sa vie laborieuse :

I. *De l'éducation*. Bouillon (Trécourt), 1791, in-8°, p. 237, anonyme.

II. *Discours prononcé le 16 mai 1791, à l'occasion de l'ouverture d'un Cours public de Mathématiques et de Géographie, au collège de Sedan*. Sedan, Morin, 1791, in-8°, p. 29. Anonyme.

III. *Leçons élémentaires de Géographie*. Charleville, Raucourt, 1792, in-8°, p. 486. Anonyme.

IV. *Abrégé de Géographie, pour servir de préparation aux leçons élémentaires de Géographie*. Bouillon, Baudouin, 1792, in-8°, p. 130.

V. *Discours prononcé le 19 août 1793, lors de la distribution des prix, sur la nécessité et les avantages d'une réforme à introduire sans délai dans les études publiques, en attendant l'organisation de l'éducation nationale*. Bouillon, *ibid.*, 1793, in-8°, p. 26.

VI. *Arithmétique simple pour préparer aux nouvelles mesures décimales*. Bouillon, *ibid.*, 1794, in-8°, p. 66. Anonyme.

VII. *Examen et explication du Zodiaque de Denderah, comparé au Globe céleste antique d'Alexandrie conservé au palais de Farnèse à Rome, et de quelques autres Zodiaques égyptiens. — Examen et explication des Zodiaques d'Esne, suivis d'une Réfutation du Mémoire sur le Zodiaque primitif et nominal des anciens Égyptiens. (2^e partie.) — Examen et explication du Tableau peint au plafond du tombeau des rois de Thèbes. — Supplément de l'Examen et explication du Zodiaque de Denderah*. Paris, Merlin, 1822, quatre parties in-8°. Fig.

VIII. *Almageste, ou Composition mathématique de Claude Ptolémée, ou Astronomie ancienne, traduit pour la première fois du grec en français, suivie des Notes de Delambre*. Paris, Eberhart, 1813 et 1816, 2 vol. in-4°, avec le texte grec en regard. L'impression de ces deux volumes a coûté 30 mille francs. — *Chronologie de Ptolémée, contenant la table chronologique des Rois, prolongée jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs*. Paris, Bobée, 1819, in-4°. — *Hypothèses et époques des planètes de Ptolémée*. Paris, Merlin, 1820, in-4°.

IX. *Commentaire de Théon d'Alexandrie sur le premier*

livre de la composition mathématique de Ptolémée, et les Phénomènes d'Aratus de Soles et de Germanicus César, avec les Scholies de Théon, les Catastérismes d'Eratosthène, et la Sphère de Leontius. Paris, Merlin, 1821, 2 vol. in-4°. — *Commentaire de Théon d'Alexandrie sur les Tables manuelles Astronomiques de Ptolémée*. Paris, *ibid.*, 1822 et 1823, 2 vol. in-4°.

X. *Table Pascale* du moine Argyre, faisant suite à celles de Ptolémée et de Théon. — Règle pour la *Table Pascale*, par le moine Isaac Argyre de Constantinople. — *Tables manuelles astronomiques de Ptolémée et de Théon*. Paris, Eberhart, 1825, 3 parties, in-4°.

XI. *Traité de Géographie de Ptolémée d'Alexandrie*, traduit pour la première fois du grec en français. Paris, *ibid.*, 1828, in-4°, avec le texte grec en regard.

XII. *Eloge de Chrétien le Roy*, mort (le 11 mai, 1780), professeur d'éloquence en l'université de Paris, prononcé au collège de Sedan lors de la distribution des prix, faite le 22 août 1791. Il y a un extrait de ce discours inédit dans le *Journal Encyclopédique*, t. VII, 10 septembre 1791, p. 107 à 111.

XIII. *Tables Logarithmiques*, disposées dans un nouvel ordre par de Prasse, revues et corrigées par Halma. Paris, 1814, in-18.

XIV. Il a rédigé le *Journal de l'École Polytechnique*, en 1795 et 1796, in-4°.

XV. Traduction de l'allemand de l'*Introduction à la connaissance des Livres*, en deux parties : première, *Bibliographie* ; seconde, *Histoire Littéraire*, par Michel Denis, ex-jésuite, bibliothécaire de la Bibliothèque impériale de Vienne. Bingham, 1782, 2 vol. in-8°.

Voici ce qui donna lieu à cette version. Feu M. Barbier et moi, nous avons résolu d'enrichir notre littérature de cet ouvrage savant. Ayant besoin d'un bon traducteur, je

m'adressai à l'abbé Halma, avec qui j'étais lié. Je lui proposai d'entrer dans notre association, ne demandant de lui d'autre coopération pour devenir notre associé co-partageant, qu'une traduction littérale de ce livre. Il y consentit; et nos vues furent remplies au bout de quelques mois. Un examen sérieux du manuscrit, nous convainquit que les corrections et les additions à faire à l'ouvrage exigeraient plusieurs années de travail pour être accueilli favorablement en France. Distracts l'un et l'autre par d'autres opérations littéraires, nous renoncâmes à notre projet, et nous remîmes au traducteur son manuscrit, qui ne s'est point trouvé chez lui après son décès.

HAN (*François DU*), naquit au sein du calvinisme. On peut croire qu'il appartenait à la famille noble de Champagne, dont il sera parlé ci-après, et qu'il vit le jour à Jandun vers 1630. Après avoir fait de bonnes études à l'académie de Sedan, il prit le parti des armes, et devint écuyer et secrétaire du maréchal de Turenne.

« Il avait de l'esprit, et aimait à boire jusqu'à s'enivrer.
» Il fut chassé par son maître pour avoir fait quelques
» profits illicites sur des passeports qui devaient être dé-
» livrés gratis. Dans la suite, le maréchal lui pardonna, et
» le reprit à son service. Il composa un ouvrage concernant
» les droits de la reine Marie-Thérèse d'Autriche sur les
» Pays-Bas. Ce livre servit de manifeste à Louis XIV pour
» commencer la guerre de 1667; et il donna une gratifica-
» tion à l'auteur (1). »

Vainqueur des préjugés qui l'attachaient au calvinisme, il l'abjura vers 1663, et s'efforça de réparer, par une conduite plus régulière, les torts de sa jeunesse. Pour se recueillir davantage, il se fit alors cordelier à Paris. Elevé au

(1) Note communiquée par feu le général de Grimoard, d'après les pièces existantes dans les papiers du maréchal de Turenne.

sacerdoce, il se distingua par son talent pour la chaire, et les principales villes du royaume furent tour à tour le théâtre de son zèle et de ses nombreuses prédications. Devenu la terreur et le fléau de ses anciens co-religionnaires, il les traita moins en frères égarés, que l'on devait ramener au giron de l'Église par la douceur et la persuasion, qu'en ennemis qu'il fallait foudroyer; comme si l'on pouvait confondre avec le malfaiteur, celui qui n'adore le mensonge que sous la forme de la vérité qu'il cherche, et qu'il a le malheur de méconnaître.

« Voulant se faire valoir, ce nouveau converti mit » au jour un petit ouvrage (c'est le n° II), par lequel il » prétendait détruire en France, dans vingt-quatre heures, la » religion réformée... Il faisait l'homme d'importance, et » parlait de lui-même comme s'il avait tenu dans l'état » quelque rang considérable... En quittant l'épée, il ne » s'était pas défait de son humeur martiale. Jamais moine » n'a été plus turbulent, plus séditieux, plus malhon- » nête homme; il se fit connaître tel en plusieurs occa- » sions. » (*Histoire de l'Édit de Nantes*, t. IV, pag. 34, année 1665.)

Ce récit d'Élie Benoist n'est probablement qu'une des injustices ordinaires de l'esprit de parti. Néanmoins, le P. Bordes oratorien, qui a entrepris de réfuter ce pasteur, ne cherche pas à justifier pleinement le P. du Han; il se borne à dire que « si cet auteur avait retenu quelque chose » de son humeur martiale, il s'en faut moins prendre à la » charge qu'il avait exercée auprès de M. de Turenne, qui » ne lui avait donné que des exemples de modération, qu'à » la religion réformée, qui laissait assez souvent ces im- » pressions, si on en croit particulièrement Élie Benoist, » parlant de tous les nouveaux convertis comme de celui-ci. » (*Supplément au Traité des Édits du P. Thomassin*, p. 638.)

Le P. du Han était fort laborieux, et l'on peut dire qu'il consumma autant d'huile que de vin, pendant le cours de sa vie. Il aimait fort les chansons de table; et en cela il n'est pas blâmable, car depuis qu'elles ne sont plus d'usage le Français a beaucoup perdu de sa gaité. Nous ignorons quand et où il finit sa carrière. Il a été inconnu aux biographes, même à ceux de son ordre. Le maréchal de Turenne l'a signalé dans une lettre à sa femme, insérée t. I^{er} de *Collection des Lettres et Mémoires trouvés dans les portefeuilles de Turenne*; par de Grimoard. (Paris, 1782, 2 vol. in-fol.) Voici l'énumération chronologique des écrits sortis de sa plume :

I. *La justification du changement de doctrine par les Ministres de la Religion prétendue réformée de France*. Paris, 1663, in-8°; it., Paris, Martin et Baudouin, 1664, in-8°, p. 125.

Cet ouvrage est divisé en vingt-six chapitres. L'auteur s'y montre versé dans l'histoire du Calvinisme. Sur chaque point, il oppose l'ancienne doctrine des protestans à celle des ministres de son temps, afin de faire sentir leurs variations, et de prouver ainsi combien ils ont eu tort de se séparer de l'Église romaine, puisqu'ils ne s'accordent pas entr'eux. Ils ont dit souvent que saint Pierre n'alla jamais à Rome, et qu'on ne peut le démontrer par l'Écriture-Sainte (1). Notre cordelier leur oppose, dans le vingt-deuxième chapitre, le témoignage de David Blondel, savant calviniste, qui affirme que saint Pierre a souffert la mort dans la capitale du monde chrétien, et que l'antiquité at-

(1) Le poète Jean Owen a été rangé parmi les hérétiques de la 1^{ère} classe, surtout pour ce distique :

*An Petrus fuerit Romæ sub judice lis est,
Simonem Romæ nemo fuisse negat.*

teste qu'il s'y rendit pour confondre Simon-le-Magicien (1). Les réformés enseignent que *le pape est un tyran* : c'est, selon notre controversite franciscain, le seul point sur lequel ils n'ont jamais varié. Depuis que Bossuet a publié l'*Histoire des Variations des Églises Protestantes* (2), il ne reste plus au P. du Han que la gloire de lui avoir ouvert la route.

II. *Moyen pour empêcher l'exercice de la Religion prét. réf. en France, présenté au Roi.* Paris, 1663, in-8°, rar. Contenant près de trois feuilles, dont l'auteur fit hommage à Louis XIV, en y joignant le n° précédent.

« Il y représente les réformés comme les auteurs de tous » les désordres de l'Europe; il fait un abrégé malin et calomnieux de leur histoire, depuis l'origine de la réformation, et tâche de prouver au roi qu'il est en état de » les exterminer s'il veut, sans rien craindre du dedans ni » du dehors. » (Élie Benoist, *Loc. cit.*) Il y provoque d'ailleurs la révocation de l'Édit de Nantes. Les traits qu'il y lance contre le Calvinisme, n'ont jamais cette pointe légère qui les rend agréablement piquants.

III. *La condamnation de deux faits avancés par les Mi-*

(1) *Traité de la primauté de l'église*, p. 602 et 604. Fabricius a recueilli les noms des protestans qui ont partagé le sentiment de Blondel, p. 97 de *Salutaris lux evangelii*. Hambourg, 1631, in-4°.

(2) Si l'on continuait, depuis Bossuet jusqu'à nous, l'histoire de la versatilité du système des protestans, ils devraient en conclure que si Luther et Calvin sortaient de leurs tombeaux, ils seraient très surpris de n'être plus de la religion de ceux qui se rangent sous leur bannière : ce qui était inévitable dans une société où l'on n'admet aucune autorité visible et infaillible, qui ait le droit de fixer le sens de la loi. Le principe que chaque particulier en est le juge souverain, devait ouvrir la porte à une infinité d'interprétations discordantes, et enfanter ainsi une multitude de sectes. Daillé, célèbre ministre calviniste, convient naïvement dans l'exorde d'un de ses sermons, que jamais il n'y a eu de nouvelle religion annoncée, qu'aussitôt il ne se soit trouvé plusieurs prophètes qui aient été sur le marché les uns des autres : ce qui a inspiré au président Hénault cette réflexion un peu amère sur la réforme : *C'est être de bien bonne foi, que de faire un pareil aveu, quand on est protestant.* (Hist. de France, ann. 1534.)

nistres de la R. P. R., et la profession de foi de l'Église romaine prouvée par les textes du Nouveau-Testament : avec la Confession de foi des Églises Réformées, dont pas un mot n'est dans le Nouveau-Testament. Paris, 1663, in-8°.

IV. *Traité, où il est prouvé que les Anges et les Saints connaissent nos nécessités, qu'ils prient pour nous, que nous avons des Anges gardiens, et que nous devons honorer et vénérer les Reliques et les Images des Saints; par F. F. D. R. C. (frère Fr. du Han, religieux cordelier). Paris, de la Caille, 1675, in-8°. Du Han y oppose des raisons à des préjugés; mais malheureusement il est bien peu d'hommes capables de sacrifier leurs préjugés à des raisons.*

V*. *Traité des Droits de la Reine très chrétienne (Marie Thérèse d'Autriche) sur divers États de la monarchie d'Espagne. Paris, imprimerie royale, 1667, in-4° et in-12, p. 322.*

Plusieurs biographes attribuent ce Traité à Guy Joly, et d'autres à Antoine Bilain, avocat au parlement, natif de Fismes (Marne). Barbier le donne au même et à du Han, dans sa première édition du *Dictionnaire des Anonymes*; mais dans la seconde, il l'attribue à Bilain seul. La note précitée du général de Grimoard m'a décidé en faveur du P. du Han.

Cet ouvrage est curieux et plein de recherches sur le droit public de l'Europe. L'abbé du Hamel, connu par sa belle latinité, fut chargé de le traduire en latin; le roi qui l'avait fait publier, voulant qu'il pût être lu de toute l'Europe, dans un temps où ses conquêtes n'avaient pas encore rendu le français aussi familier qu'il l'est devenu depuis. (Fontenelle, *Éloge de du Hamel*.) Sa traduction porte ce titre : « *Reginæ Christianiss. jura in ducatum Brabantiae, et alios Ditionis Hispanicæ Principatus.* » Paris., à typog. reg., 1667, in-4°, p. 293; et in-12. » Elle fut suivie, la même

année, de deux autres versions, l'une espagnole (*Paris*, in-12), et l'autre allemande, par Gusemeyer (in-4°). (1)

HAN (*Charles Egide DU*), précepteur de Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, et son conseiller privé, et secrétaire d'état, de l'académie de Berlin, etc., naquit à Jandun, canton de Signy-l'Abbaye, le 14 mars 1685, de Philippe du Han, seigneur du lieu (2), et de Marie d'Auger, fille de Juliadon d'Auger, lieutenant général, et gouverneur des villes et citadelles de Mézières et Charleville.

Philippe du Han ayant quitté la France, après la révocation de l'Édit de Nantes, se rendit à Berlin en 1687, pour y jouir du libre exercice de la religion protestante. Il y fut d'abord secrétaire du grand électeur, puis conseiller d'ambassade et de révision. Sa femme et son fils se réunirent à lui en 1690.

Guidé par son père dans la carrière de ses études, le jeune du Han la fournit avec succès au collège français de Berlin, sous la Croze et Naudé; ce qui engagea le comte de Dohna à le donner pour gouverneur à Albert-Christophe, son fils. Il accompagna son élève au siège de Stralsund en 1715; il y servit lui-même en qualité de volontaire, et s'y fit re-

(1) On peut voir dans les *Mémoires littér.* de Paquet (art. *Stockmans*), et dans la *BB. Hist. de la Fr.*, par Fontette, t. II, p. 873, les ouvrages opposés au *Traité des Droits*: ce qui n'empêcha pas que Louis XIV, comptant sur ses forces, ne marchât en Flandre à des conquêtes faciles. « Y pensez-vous, disait Favorin à ses amis, qui lui reprochaient d'avoir cédé trop aisément à l'empereur Adrien dans une dispute? vous voulez qu'un homme qui a trente légions à son service, n'ait pas raison. »

(2) Gilles du Han, garde des sceaux et bailli des souverainetés de Sedan, Raucourt et Jamets, mort en 1571.— Jean du Han IV, seigneur de Jandun, Veuze, et Crèvecœur, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, conseiller et secrétaire du maréchal de Turenne, a épousé demoiselle Marthe Croyé, dont il a eu Henri (1666); Charles du Han, enseigne du régiment de Normandie; Philippe, père de Charles-Égide, et Charlotte du Han. (*D'Hozier, Nobil. de Champagne.*)

marquer par le roi Frédéric Guillaume I^{er}, qui, sur le témoignage avantageux que lui en rendit le comte de Dohna, résolut de l'employer dans l'éducation du prince royal. Il est rare de voir prendre un précepteur dans une tranchée : singularité trop heureuse pour n'avoir pas été remarquée. L'héritier de la couronne n'avait que quatre ans lorsque du Han lui servit de précepteur, en 1716. Le temps prescrit pour son instruction ne fut pas plus tôt écoulé, en 1727, que le roi, pour le récompenser de ses services, le fit conseiller de la justice allemande et de la justice supérieure française. Mais du Han ne goûta pas long-temps le repos que ses emplois semblaient lui promettre. Enveloppé, en 1730, dans une espèce d'orage qui fondit sur le prince royal et sur la plupart de ceux qui lui étaient attachés, il fut exilé à Memmel le 3 septembre de cette année.

Un calme heureux ayant succédé à l'orage, le prince obtint le rappel de son ancien précepteur, et le plaça auprès du duc de Brunswick Wolfembutel, aïeul de la reine. Il demeura dans cette cour jusqu'en 1740, époque où son élève, parvenu au trône, le rappela à Berlin, et le fit conseiller privé et secrétaire d'état au département des affaires étrangères, avec des appointemens considérables.

A son renouvellement, l'académie le nomma un de ses honoraires en 1744. Il était, à tous les égards, bien digne de ce choix ; car il cultivait les sciences et les lettres avec tant de soin, que l'on aurait pu penser que son goût pour elles excluait chez lui tous les autres. Outre quelques pièces de littérature, que sa modestie l'empêcha de publier, il avait fait des extraits pour servir à l'histoire de Prusse et de Brandebourg ; et la manière dont il avait rassemblé ces matériaux a fait regretter qu'il n'ait pas eu le temps de les mettre en œuvre.

Ayant suivi le roi dans la campagne de 1741, il fut attaqué, peu après son retour, d'une maladie qui d'abord

paraissait légère, mais à laquelle son éloignement presque invincible pour les remèdes, laissa faire bientôt de grands progrès. Il languit assez long-temps, et supporta ses maux avec toute la patience que l'on pouvait attendre de son caractère et de la douceur de ses mœurs. La mort y mit fin le 3 janvier 1746.

Du Han avait l'esprit orné de connaissances positives et variées; son commerce était agréable; mais il menait une vie si retirée, qu'on aurait été tenté de le soupçonner d'un peu de misanthropie. Les affaires, les lettres, et la société de quelques amis, partageaient tout son temps. La presse nous a conservé de lui :

Lettre écrite de Memmel, le 4 mai 1732, à M. Naudé (son ami), professeur de mathématiques à Berlin, sur la déclinaison de l'aiguille aimantée : insérée dans le t. XVIII, part. 2^e, p. 384 à 409 de la Nouv. Biblioth. Germanique.

Formey, Éloges des Acad. de Berlin, t. I, p. 35 à 41. Son éloge dans les Mémoires de l'Acad. de Berlin, t. II, année 1746, p. 475 à 478 ; Denina, Prusse Littér., t. I, p. 494 ; Adelung, Lexicon, t. II, p. 1774.

HANNAPES (Nicolas DE), ainsi nommé d'un village de Thiérache, canton de Rumigny, y naquit vers 1225 (1). Il avait à peine atteint l'âge de quinze ans, qu'il revêtit l'habit de dominicain à Reims. Après sa profession, il alla finir ses études au couvent de Saint-Jacques, à Paris, où il eut pour condisciple Latin Malabranche-des-Ursins, depuis cardinal. Il y fut ordonné prêtre; mais il n'y prit point le bonnet de docteur : et certes, s'il n'en avait pas l'habit et

(1) Et non à Hannapes (Aisne). C'est de ce village que l'évêque de Laon disposa en faveur de l'abbaye chef d'ordre de Prémontré, et non de celui de Hannapes (Ardennes), comme on l'a dit dans la *Nomenclature des communes ardennaises* (Archives de Prémontré).

les fourrures, il était doué de toute la science que ce titre suppose.

S'étant signalé comme professeur en théologie, et comme prieur dans plusieurs communautés de la province de France, le pape Innocent V et le cardinal Malabranche, tous deux de l'ordre de saint Dominique, l'attirèrent à Rome. Le patriarcat de Jérusalem ayant vaqué tandis qu'il exerçait les fonctions de grand pénitencier, Nicolas IV, de l'avis unanime du sacré collège, le choisit pour remplir ce poste éminent, ainsi que le siège de Ptolémaïde, ou Saint-Jean-d'Acre. Ce fut le 30 janvier 1288, selon l'*Art de vérifier les Dates*.

Après avoir reçu l'onction épiscopale et le pallium, de Hannapes se rendit à Ptolémaïde, pour en gouverner l'église, jusqu'à ce que celle de Jérusalem eût recouvré ses biens. Il trouva dans son patriarcat beaucoup de désordres et d'abus, et il n'omit rien de ce que la sagesse et la prudence exigeaient de lui pour y remédier. Nicolas IV voulant l'encourager, lui promit le secours de vingt galères bien armées pour la défense de la Terre-Sainte; et comme il importait au succès de sa mission qu'il fût revêtu d'une grande autorité, il crut devoir lui donner un nouveau degré d'illustration en le créant son légat apostolique en Syrie, en Chypre et en Arménie. La bulle est du 18 septembre 1289.

Investi de ce nouveau pouvoir, le patriarche ne négligea rien pour la conversion des habitans de Ptolémaïde; mais un événement imprévu le fit échouer. La ville de Saint-Jean-d'Acre fut assiégée le 5 avril 1291, par Malecseraf, sultan d'Égypte, et prise d'assaut le 18 mai par les Musulmans, qui avaient juré d'exterminer tous les chrétiens de la Palestine. Dans cette périlleuse conjoncture, de Hannapes exposa sa personne pour faciliter la fuite à une partie de ses ouailles. Résolu de mourir glorieusement avec les

autres, il fallut le tirer comme par force, et l'amener malgré lui à une chaloupe, pour gagner ensuite une galère voisine qui l'attendait. Mais le tendre et dévoué pasteur n'évita un péril que pour tomber dans un autre. N'écoutant que son cœur, il reçut dans sa chaloupe un trop grand nombre de chrétiens, qui, voulant se dérober aux coups meurtriers des Sarrasins, s'étaient jetés à la mer dans le dessein d'y aborder : elle fut surchargée, et coula à fond, et Nicolas périt avec tous ceux qui s'y trouvaient, excepté son porte-croix. Ainsi mourut, victime de sa charité, le dernier patriarche latin de Jérusalem qui ait résidé dans ce pays. Ses ouvrages :

I. *Virtutum vitiorumque exempla, ex Sacris litteris excerpta*. Tubinge, Morhart, 1533, in-16; *it.*, avec ce titre : *Virtutum vitiorumque exempla ex libris utriusque legis promptuario decerpta*. Venise, Patavin et Roffinellis, 1538, in-16; et un grand nombre d'autres éditions, dont le détail nous conduirait trop loin. Nous n'en citerons que deux, publiées antérieurement à l'année 1533, l'une sous le nom de S. Bonaventure, et avec le titre de *Biblia Pauperum*, 1490, in-fol., fol. 39 (BB. Maz. c. 11624); l'autre imprimée à Venise, chez Jean de Colonia et Manthen Gherrekem, 1477, in-4°. Alva prétend que celle-ci contient l'ouvrage même de Han-napes, dont l'ordre des matières a été interverti par un anonyme, pour être rangé selon l'ordre alphabétique. Les PP. Echard et Quetif n'ont point connu l'édition rarissime de 1490.

Plusieurs ouvrages portent à peu près le titre de celui de notre auteur. On remarque entr'autres *Biblia Pauperum*, petit in-folio rarissime, dont de la Serna Santander a donné une belle description, t. II, p. 207 à 210 de son *Diction. Bibliographique du XV^e siècle*. De tous les livres xylographiques, c'est-à-dire imprimés au moyen de planches de

bois, celui-ci et le *Speculum humanæ Salvationis*, sont les plus célèbres et les mieux connus dans la république des lettres. On distinguera la production de notre dominicain de toutes celles qui en ont la physionomie, par le début ainsi conçu : *Creatio rerum fuit ita mirabilis*, etc.

On peut regarder le livre de Hannapes comme une collection d'anecdotes sacrées, qui, à la diction près, sont un monument de son bon goût. Les exemples de vertus et de vices qu'il y propose, sont distribués avec un ordre plus méthodique que ce genre d'ouvrage n'en paraît susceptible. Il est divisé en cent trente-quatre chapitres, et connu vulgairement sous le nom de *Bible des Pauvres*. Quelques-uns, observe du Pin, l'ont attribué faussement à S. Bonaventure, ce qui l'a fait insérer dans le t. VII, p. 334 à 528 de ses OEuvres. Antoine Tyron l'a traduit et publié sous ce titre : *le Promptuaire des Exemples des Vertus et des Vices, recueilli de l'Ancien et du Nouveau-Testament, par lieux communs*. Anvers, Bellière, 1509, in-8°.

II. *Dieta salutis F. Nicolai de Hannapis, ord. Prædicat.* in-fol. Ouvrage faussement attribué à S. Bonaventure, et imprimé parmi ses opuscules; t. VI, p. 271 à 332, édit. de Mayence, 1609, in-fol.

III. *Nicolai, Patriarchæ Hierosolymitani, Typicon de jejuniis Græcorum, versibus politicis : Codex olim Trichetianus, Georgii Agapeti manu sæculo XV exaratus est* : MS. conservé à la BB. du Roi, sous le n° 5000. Comme il est douteux, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*, qu'il y ait eu parmi les patriarches de Jérusalem un autre Nicolas que de Hannapes, nous sommes fondés à croire que cet ouvrage, dont n'ont point parlé nos biographes, est de notre Ardennais. Echard et Quetif lui attribuent encore deux autres ouvrages manuscrits qui ne sont connus que d'une espèce de savans (*Helluones librorum*), dont la curiosité perce jusqu'aux réduits poudreux des archives littéraires.

Echard et Quetif, *Script. Ord. Præd.*, t. I, p. 422 à 427; Tournon, *Hom. Illust. de S. Dom.*, t. I, p. 529 à 541; Cas. Oudin, *De Script. eccl.*, t. III, p. 395; le Long, *Hist. de Laon*, p. 307; Panzer, *Ann. Typog.*, t. VI, p. 23, t. VIII, p. 331.

HANSER (Guillaume), chanoine régulier de l'ordre de Prémontré, né à Unterziel en Souabe, le 12 septembre 1738, montra dès sa jeunesse le goût le plus décidé pour l'étude. Comme il ne pouvait étancher cette soif dans le monde, il entra à l'abbaye de Soreth ou Schusseuried, où les lettres étaient en honneur, et il y fit profession en 1754. Ses heureuses dispositions ne tardèrent pas à se développer avec éclat, dans une maison accoutumée depuis long-temps à donner à l'Église des pasteurs recommandables par leurs lumières et leur zèle apostolique. On cultivait la musique dans cette abbaye célèbre. Le jeune Hanser se sentant de l'attrait pour cet art, on lui permit de suivre son goût. Aidé par des maîtres habiles, il devint, au bout de quelques années, un des meilleurs musiciens de sa province. Le violon, le violoncelle, la basse et l'orgue surtout l'occupèrent tour à tour. On lui confia la direction du chœur de sa maison.

M. Lissoir, abbé de Lavaldieu, visitant les abbayes de son ordre, eut occasion de voir l'abbé de Soreth. Il lui demanda un organiste, et le prélat allemand lui envoya Hanser, en lui mandant qu'il lui donnait le plus fameux organiste du cercle de Souabe, *totius nostræ Sueviæ Organedorum facile princeps*. C'était en 1773. Hanser resta à Lavaldieu jusqu'à la fin de 1788. L'horizon politique commençant dès lors à s'obscurcir, il retourna à Soreth, où il mourut vers l'an 1792.

Hanser était très versé dans la science du contrepoint; il excellait à toucher l'orgue. Toujours ses chants nobles et

mélodieux allaient au cœur, et il joignait à une profonde science de l'harmonie une précision inaltérable dans la plus grande rapidité du feu. Il possédait d'ailleurs le talent d'enseigner son art avec une netteté et une facilité très rares. Parmi le grand nombre d'élèves qu'il forma, pendant quinze ans qu'il fut en France, on remarque surtout le célèbre Méhul. C'était du reste un homme droit, pacifique, et d'un jugement très-sain; on a de lui :

I. *Psalmodia Verpertina*. Ausbourg, 1767, in-fol.

II. *Trois Sonnates pour le piano*, gravées à Paris vers 1780.

III. *Le Plain-Chant du Graduel, de l'Antiphonier et du Processionnel de l'ordre de Prémontré*. Nancy, Hæner, 1786 et 1787, 2 vol. in-fol. et 1 vol. in-8°.

HARDY (*Jean*), général de division. Les révolutions donnent un étrange développement à la nature humaine : elles font un homme rare d'un homme vulgaire, et il semble que pour balancer les pertes de ceux qu'elles détruisent, elles doublent les facultés de ceux qu'elles conservent. Le général Hardy en offre une preuve. Fils d'un tonnelier, et né à Mouzon le 19 mai 1763, il s'enrôla comme simple soldat en 1783, et parvint, par la bravoure et les talens qu'il déploya, au grade de général de brigade, le 17 janvier 1794, et à celui de général de division, le 30 juillet 1799. L'histoire, qui a célébré ses hauts faits d'armes, nous dispense de les rappeler ici. Envoyé à Saint-Domingue, le 13 novembre 1801, pour reconquérir cette île, il fut attaqué des maladies propres à ce climat, et il y succomba le 6 juin 1802. Cet officier général avait en topographie des connaissances étendues. Il trouva, dans ses expéditions militaires, le temps et les moyens de dresser et de publier une *Carte en six feuilles* de Hunds-Ruck, gravée par Tar-

dieu, et dessinée par Devaux et Maurice, ingénieurs géographes. (Voy. *Ann. d'Yvois et de Mouzon*, p. 439.)

HAYONS (Thomas DES), historien, poète, helléniste et traducteur, florissait dans le xviii^e siècle. Les premières années de sa vie sont tellement obscures, qu'on a ignoré jusqu'alors où il était né. Sedan paraît avoir été le lieu de son début dans la littérature ; mais l'histoire ne l'a point nommé avant qu'il se fixât à Liège.

Paquot, en lui consacrant un article dans ses *Mémoires Littéraires des Pays-Bas et de la Principauté de Liège*, se borne à dire que c'était « un écrivain liégeois, qui vivait » après le milieu du xvii^e siècle, et qui entendait la langue » grecque; et qu'il ne le connaît que par la *Vie de sainte Landrade, et les Césars de l'Empereur Julien* » publiés en 1665 et 1670. De Villenfagne, qui nous a donné la liste de six de ses productions, dans ses *Mélanges pour servir à l'Histoire du pays de Liège*, le traite de concitoyen, et convient d'ailleurs que *sa vie lui est inconnue* (pag. 174 à 178). Ces deux biographes n'ont donc parlé de Thomas des Hayons que parce qu'il a fait imprimer ses ouvrages à Liège, où il demeurait alors, ce qui autorisait à regarder cette ville comme sa patrie adoptive, mais non comme sa terre natale.

Il nous est permis de croire que Th. des Hayons vit le jour à Sedan; il nous en fournit lui-même la preuve, en prenant le titre de *Sedanois* dans son premier ouvrage, publié en 1636. Nous pensons qu'il y naquit vers 1612, de Thomas des Hayons, qui fut reçu régent de la quatrième classe au collège académique de cette cité, le 29 octobre 1616, et auquel Paul Madrat succéda le 19 août de l'année suivante, qui paraît avoir été celle de sa mort. (*Reg. MSS. du Conseil des Modérateurs de l'Académie de Sedan.*)

Son premier ouvrage, publié en 1636, prouve qu'il était

né dans la religion calviniste. Les autres sont le fruit de la plume d'un bon catholique. Il aurait donc abjuré le protestantisme postérieurement à l'année 1636, et peut-être en 1637, à l'exemple de Frédéric Maurice de la Tour, prince de Sedan, et il se serait ensuite retiré à Liège.

On prétendrait en vain qu'il n'y a pas d'identité entre des Hayons le catholique et des Hayons le calviniste. Ils étaient contemporains, et avaient un prénom commun; l'un et l'autre cultivaient la poésie; leur style se ressemble, c'est la même coupe de vers, la même facture, le même genre de composition. Que faut-il de plus, pour constater l'identité? D'ailleurs, lors même que l'on parviendrait à prouver qu'ils doivent être distingués, nous pourrions, nous devrions encore les revendiquer tous deux, leur famille étant originaire de Sedan, ou s'étant fixée depuis longtemps dans cette ville, voisine du petit village *des Hayons*, situé dans le duché de Bouillon : et ce raisonnement est d'autant plus concluant, que les biographes précités, qui ont parlé de Th. des Hayons, un siècle au moins après sa mort, n'ont pu découvrir le lieu de son origine, dans le pays même qui a été le principal théâtre de ses exercices littéraires, et où il a passé la plus grande partie de sa vie. A ces raisons l'on ajoutera qu'un des ouvrages de des Hayons, imprimé à Sedan en 1646, fut réimprimé sous ses yeux, à Liège, en 1661.

On ne voit point que notre poète ait occupé d'emploi à Liège. Il paraît qu'il y fit ressource de sa plume; et si l'on en juge par sa dédicace du n° 2 (*Mystères*), adressée au chapitre de la cathédrale de Liège, il semble qu'il avait à se plaindre de la fortune : *Si mon destin se change, et qu'il me traite mieux, etc.* On ignore l'époque de sa mort, que l'on ne peut guère fixer avant l'année 1670, où parut son dernier ouvrage. Valère André et Foppens ne l'ont point connu.

Ses ouvrages :

I. *Les larmes de Sion, ou plaintes sur l'affliction de l'Église*, par Th. des Hayons, Sedanois. Genève, Jean de la Planche, 1636, in-16, p. 56. (BB. de l'Arsenal, 8096, B.)

La *Dédicace* à demoiselle Julienne de la Tour, fille de feu Henri de la Tour, prince de Sedan (morte en octobre 1638), est suivie d'un *Sixain* sur l'anagramme du nom de cette princesse. Cinq *Plaintes ou lamentations*, tirées de l'Ancien-Testament, trois *Cantiques* sur la maladie et la convalescence, une *Prière* du soir et du matin, une *Paraphrase* du psaume *Qui confidunt*, une traduction du *De profundis*, deux *Sonnets*, le premier sur l'Incarnation et l'autre sur la Passion de N.-S.; telles sont les pièces de vers dont se compose ce recueil, qui est terminé par une *Méditation* en prose sur l'affliction de l'Église, et par une *Ode chrétienne* à demoiselle Anne de Rohan. A la tête de l'ouvrage, un *Anonyme* D. F. S. fait hommage à notre poète de huit quatrains français, et *Charpentier* lui adresse ensuite huit stances, et le quatrain suivant sur son livre :

Dulce canis, dulces Parnassi è cespite lymphas,
Fundis, castalio dulcia fonte trahis.
Dulcior at ploras, istis est dulcior undis
Quæ te dulce fluit monte Sionis aqua.

Voici sa plainte, tirée du psaume *Deus, venerunt gentes*, où il y a plus de force que de délicatesse :

O Dieu ! ton temple est profané,
Ton héritage est ruiné
Par l'effort d'un peuple idolâtre :
Sion voit ses murs démolis,
Et ses palais ensevelis
Sous des poudreux monceaux de plâtre.
Les animaux les plus goulus
Regorgent du sang des élus.

Leurs corps dont on a fait litière ,
Privés de l'honneur des tombeaux ,
Dans les entrailles des corbeaux
Font leur funeste cimetière, etc.

II. *Les Mystères de notre Rédemption, représentés en quatre tableaux.* Sedan, 1646, in-4°; it., Liège, 1661, in-8°.

La naissance de Jésus-Christ a fourni à notre poète la matière de son premier tableau. Il y paraphrase l'hymne *A Solis ortus cardine*. Ce tableau, ainsi que les trois autres, est divisé en strophes. Tel est le début de cette pièce :

Vous, à qui la beauté des cieux
Paraît au matin la première ;
Et vous, qui vivez en ces lieux
Où l'on voit mourir la lumière ,
Louez ce merveilleux enfant ,
Qui, dès le berceau triomphant ,
Veut que partout sa gloire brille :
Exaltez, en cet heureux jour ,
Le nom de ce vrai Dieu d'amour ,
Qui, père de sa mère, est né fils de sa fille.

Des Hayons a placé à la fin de chacun de ses tableaux, un sonnet analogue au sujet qu'il y traite. De la naissance de Jésus-Christ, il passe, dans le deuxième tableau, à sa mort :

La mer se trouble, le ciel tonne ,
La terre ouvre ses fondemens ;
Le soleil s'enfuyant sous l'onde ,
Punirait volontiers le monde
D'une éternelle obscurité ;
Et, voyant pâtir l'impassible ,
Le plus dur rocher est sensible :
L'homme seul, immobile, est sans humanité.

Le troisième tableau a pour objet la résurrection du Sauveur. Notre poète en puise les principaux traits dans l'hymne

Aurora lucis rutilat. Dans son quatrième tableau, il paraphrase l'hymne *Jesu, nostra redemptio*. A ces quatre tableaux il joint un cantique qu'il met dans la bouche de la Madeleine, et une paraphrase du *Magnificat*, dont voici un échantillon : www.libtool.com.cn

Ce grand dieu, cet être invisible
De qui l'auguste majesté,
Dans sa splendeur inaccessible,
Cache l'éclat de sa beauté.

Ce monarque absolu du monde,
Malgré ma bassesse profonde,
N'en a point détourné les yeux ;
Et l'honneur qu'il a fait à sa simple servante,
Fera, certes, vanter à la race suivante
Mon bonheur en tous lieux.

III. *Les Visions de Melinte, ou les Triomphes de la valeur et de la piété, dressés en l'honneur des très glorieux saints Conrard, comte de Friburg et de Furstemberg, cardinal; Menrard, comte de Hohenzolleren et Bussen; Gobert, comte d'Aspremont et de Dun; Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers.* (En vers.) Liège, Bauduin Bronckart, 1657, in-4°, p. 90. (BB. de l'Arsenal, 11599, B.) (1).

(1) Voici une note MMS^e de la main du marquis de Paulmy, tracée sur cet exemplaire : « Cette espèce de poème contient l'histoire de quatre différens » saints, auteurs ou prétendus de quatre maisons illustres. C'est à quatre de » leurs descendans que l'auteur a dédié ces quatre vies, réunies par une es- » pèce de fiction ou de vision supposée. Cet auteur s'appelait des Hayons, » apparemment Liégeois, mauvais auteur, et peut-être aussi mauvais généa- » logiste. Ce des Hayons est fort inconnu ; les saints dont il fait ses héros sont » un peu plus connus. *Conrard*, cardinal, né en Allemagne ; évêque de Porto » et abbé de Cîteaux, vivait effectivement au commencement du XII^e siècle. » Des Hayons le fait naître d'un comte de Furstemberg ; et c'est effectivement » une opinion reçue en Allemagne. Mais des Hayons le fait évêque d'Ostie, » et ne dit pas qu'il fût abbé de Clairvaux, puis de Cîteaux. Il est vrai aussi » qu'il poursuivit l'assassin d'Engelbert, archevêque de Cologne, et qu'il fut » légat en France pour faire la paix entre l'empereur Henri et Philippe-Au-

Bernard Hembachius, professeur d'histoire à Louvain, qualifie des Hayons de *Ronsard de son siècle*, dans une pièce de vers qui termine l'ouvrage.

III. Une *Pièce de vers*, à la louange du P. Louis, prieur des Carmes de Liège, imprimée à la tête du livre de ce carme, ayant pour titre : *Peintures sacrées du Temple du Carmel*. (Liège, 1659, in-12.) L'approbation du livre est suivie de quelques stances de des Hayons à la louange du poète.

IV. *La belle manière de vivre, ou Avis moraux pour la conduite de la vie, par des Hayons*. Liège, 1685, in-8°.

V. *La Princesse solitaire, ou la Vie de sainte Landrade (fondatrice de l'abbaye de Munster-Bilsen) : plus l'Amour*

• guste. Enfin, le cardinal *Conrard* fut fondateur du monastère du Val-Benoît, près de Liège. Il est enterré à Clairvaux : c'est ce que des Hayons ne dit point dans son récit en *vers prosaïques*.—Saint *Menrard* vivait effectivement dans le 1^{er} siècle. Il fut le 1^{er} ermite qui s'établit à Einsiedel dans le canton de Schwitz. Cet ermitage est devenu depuis une belle abbaye, dont l'abbé est prince de l'empire. S. Menrard fut assassiné par des coquins, que des corbeaux poursuivirent, dit-on, jusqu'à Zurich, et les découvrirent. De là l'abbaye d'Einsiedel a pris des corbeaux pour armes. Des Hayons ne dit point ces dernières circonstances ; mais il prétend que S. Menrard était de la maison de Hohenzollern ; c'est ce que je n'ai vu que dans ce poème de M. des Hayons. Il est pourtant vrai que les comtes de Salgou passent pour fondateurs, ou du moins premiers bienfaiteurs d'Einsiedel. — L'histoire du bienheureux *Gobert*, abbé de Villiers, diocèse de Liège, est conforme à la généalogie de la maison d'Aspremont. Cet abbé fut, dit-on, un brave chevalier qui alla à la croisade vers le temps de S. Louis. Il fit de beaux exploits, surtout en faveur des chevaliers templiers ; et puis, étant de retour de ses pèlerinages, il se retira à Villiers, et y mourut l'an 1203.—*Guillaume* fut le dernier duc de Guienne, comte de Toulouse et d'Auvergne, père d'Éléonore, qui épousa d'abord Louis-le-Jeune, et puis Henri II, roi d'Angleterre, à qui elle porta tout l'héritage de Guillaume. Ce saint fut d'abord grand schismatique, puis converti par saint Bernard. Il mourut en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. Grand nombre de familles peuvent descendre de ce prince par les femmes, d'autant qu'Éléonore eut une sœur cadette (Alix), mariée au comte de Vermandois. Mais personne n'en descend par mâles. Guillaume mourut en 1137. »

Divin, ou la Vie de saint Amour, patron dudit lieu : plus le Triomphe de la Chasteté, ou la Vie de sainte Amalberge (Ardennoise), disciple de sainte Landrade, par le sieur des Hayons. Liège, veuve Bauduin Bronckart, 1665, in-8°, p. 202. Avec les portraits de sainte Landrade et de saint Amour. (BB. du roi, H. 2469.) L'auteur a placé quelques vers dans ces vies.

VI. *Relation de la maladie et de la mort de Philippe IV, roi d'Espagne, traduite de l'espagnol.* Liège, *ibid.* 1666, in-8°. Cette relation contient des détails curieux, que l'histoire dédaigne quelquefois de recueillir.

VII. *Calendrier nouveau, tiré des observations de Thomas de Kempis.* Liège, 1667, in-16.

VIII. *Le fidèle et vaillant Gouverneur, représenté dans l'Histoire de la Vie et de la Mort de Jean (V) d'Allamont (né en 1626, mort en 1657), seigneur dudit lieu, et de Malandry, baron de Busy, etc., chevalier profès de saint Jacques, gentilhomme de Sa Majesté Catholique, lieutenant de ses gardes allemandes, gouverneur et capitaine de Montmédy.* Liège, Guil. Henri Streel, 1668, in-12, p. 268, 2^e édition, augmentée de quelques pièces. (BB. du roi, 15972.)

Des Hayons n'est que l'éditeur de ce livre, que le P. de Waha, jésuite, avait publié vers 1658. Il est précédé de deux dédicaces. La deuxième est signée *le Patriote Luxembourgeois* (le P. de Waha). La première, qui porte le nom de des Hayons, est adressée à Eugène Albert d'Allamont, évêque de Gand, et frère du gouverneur de Montmédy. L'éditeur y dit, que cette histoire ayant été en partie brûlée, le 20 juin 1665 (ou le 31 mai, selon le *Gal. Ch.*, t. V, p. 383), dans l'incendie du palais épiscopal de Ruremonde, il a cru devoir la reproduire, *pour la satisfaction des curieux et des braves.* On y voit, à la p. 129, l'épithaphe en vers de Jean V d'Allamont, de la façon de l'éditeur. A la fin de l'ouvrage est une autre pièce de vers, adressée à la com-

tesse de Mérode, douairière de Malandry, et mère du gouverneur de Montmédy, où notre poète vante la vertu de ses enfans (1). Il s'exprime ainsi sur Eugène Albert :

L'autre, par un mystère inconcevable aux sens,
Fait descendre son dieu tous les jours sur la terre :
Il s'immole à soi-même, et par des mots puissans,
L'infini, dans ses mains, sous un point se resserre.

IX. *Les Césars de l'Empereur Julien, ou Fable satirique contre les anciens Empereurs Romains, traduite du grec par Th. des Hayons. Liège, ibid., 1670, in-8°, p. 120. (BB. du roi, z. 1281. A.)* Avec un sonnet à Ferdinand de Mérode, comte de Groesbeck, auquel cette traduction est dédiée.

Les n^{os} I, III et VII ont été inconnus à de Villenfagne, dont voici le jugement sur des Hayons : « Je le regarde, » après le P. Louis, comme celui de nos auteurs (Belges et » Liégeois) du xviii^e siècle qui a écrit le plus correctement » en français, et qui a le mieux connu le génie de cette » langue, en général peu cultivée encore à cette époque » parmi nous. Ses vers donnent une idée assez avantageuse » de sa verve. Ses idées sont, en général, grandes et poétiques ; mais on regrette qu'il se soit servi pour les exprimer de mots peu nobles et souvent impropres... Pour » asseoir un jugement équitable sur ce poète, il faut faire » attention qu'il a composé ses vers lorsque le beau siècle » de Louis XIV n'était encore qu'à son aurore, dans un » temps où le goût n'était pas encore très-épuré, et avant » que les grands écrivains de ce siècle fameux eussent fixé » irrévocablement, par leurs ouvrages immortels, la langue » française. »

HENON (*Jean Ponce*), né à Blombay, canton de Ro-

(1) Voy. sur l'illustre famille ardennaise de d'Allamont, Delahaut, *Annales d'Yvois*, p. 179 et 395.

croi, le 3 septembre 1636, il fut élevé par ses parens dans les pratiques d'une dévotion minutieuse. La nature lui avait départi de rares dispositions, que les jésuites de Charleville cultivèrent avec soin. Il puisa à leur école cet amour des lettres, ce goût pour les bons auteurs de l'antiquité avec lesquels il ne cessa, pendant toute sa vie, d'entretenir un heureux commerce. La cléricature ayant fixé son choix, il alla faire son cours de théologie à Reims. Il ne tarda pas à en recueillir les fruits. A peine ordonné prêtre, on le chargea de la desserte de Montcy-Notre-Dame, alors succursale de Charleville. Il s'y signala par son zèle, et surtout par des prônes pleins de sagesse, et empreints de cette modération céleste qui triomphe par la persuasion.

Après six ans d'exercice dans cette paroisse, la chaire de rhétorique du collège de Charleville lui fut offerte en 1768, et comme cet emploi était assorti à ses goûts, il l'accepta et le remplit avec tant de succès jusqu'en 1773, que la voix publique l'appela à Reims pour y vaquer aux mêmes fonctions. Quatorze années de professorat lui fournirent l'occasion de déployer toute l'étendue de ses talens. Il s'énonçait avec grâce et facilité, et l'art de bien dire n'était chez lui qu'un accessoire à l'art de bien faire. Ses honorables services furent récompensés d'un canonicat de la cathédrale en 1780. Obligé de s'expatrier en 1792, lorsque la révolution prit un aspect sinistre, il vécut d'abord dans les Pays-Bas, puis en Bavière. Il revint à Reims en 1802, et mourut le 1^{er} août 1814, à Sacy, près de Villedommage (Marne), où il était curé, après avoir donné l'exemple de toutes les vertus chrétiennes et sacerdotales.

Il disait souvent que l'extrême ignorance est d'ignorer qu'on est ignorant; qu'il n'y a point de petits défauts dans les hommes en place, surtout dans les ecclésiastiques, car les moindres taches paraissent sur une étoffe précieuse. Il désapprouvait l'amovibilité moderne des curés, comme

contraire aux usages de l'Église gallicane : n'eût-elle présenté d'autres inconvénients que celui d'empêcher les curés de s'attacher à leurs ouailles, et celles-ci de s'attacher à leurs pasteurs, on aurait dû, disait-il, ne point l'introduire en France. Il poussait à l'extrême l'amour de la vérité. Un jour qu'il assistait à un exercice public de l'université, on lui fit remarquer qu'un de ses bas avait un trou très-apparent, et on lui conseilla de le couvrir d'un papier trempé d'encre. « Je mentirais, dit-il, si je suivais ce conseil ; je dois donc » laisser mon bas tel qu'il est. » Bien penser, parler comme il pensait, agir comme il parlait, ce fut toujours la base de sa conduite. Horace était son poète favori (1). Ses opuscules, qui annoncent de l'imagination et du goût, sont :

I. *Luctus Civitatis Remensis in obitum Ludovici XV, Regis, ode*. Reims, Multeau, 1774, in-4°. L'abbé Maizières, Ardennais, a traduit en vers français cette ode de quatorze strophes. Reims, 1774, in-4°.

II. *In impietatem sacrâ Ludovici XVI unctione profligatam ode*. Reims, Multeau, 1775, in-4°, p. 4. Ode de seize strophes.

III. Une *traduction* en vers latins de l'*Art Poétique* de Boileau : production inédite, qui formerait deux volumes, en y réunissant les *harangues* et les *pièces de vers* qu'Henou fit quand il remplissait les fonctions de sa chaire. Il a légué quelques-uns de ses manuscrits à M. l'abbé Lamour, son neveu et son successeur à Villedommage. Les autres ont disparu pendant la révolution.

(1) Poète admirable, philosophe d'une espèce singulière, qui, avec un grand fonds de libertinage et de dissolution, enseigne la fuite du vice et la pratique de la vertu, et donne à d'excellens principes de morale une forme si sensée et si riant, qu'il les fait entrer dans l'âme par le chemin du plaisir.

HÉRAULD (*Didier*), jurisconsulte célèbre, appartient au D. des Ardennes, par l'emploi qu'il y remplit, si toutefois il ne lui appartient pas par sa naissance. Nulle autre contrée n'ayant inscrit son nom dans ses fastes, l'Ardenne est autorisée à le regarder comme un de ses nourrissons, et à le classer parmi les personnages renommés sortis de son sein. Ses contemporains ont laissé ignorer les particularités de sa vie. Il n'y a donc rien d'étonnant si les biographes fournissent peu de détails sur sa personne.

Né vers 1579, Didier Hérauld florissait à Sedan en 1600, et professait avec éclat le grec à l'académie de cette ville (1), où l'on peut conjecturer qu'il vit le jour.

Les disputes religieuses qui occupaient alors tous les esprits, et qui préludèrent au schisme qui divisa les églises réformées, lui firent naître le désir de se livrer à l'examen de ces matières. Il épousa les principes des Arminiens, ce qui déplut à Tilenus, professeur de théologie à Sedan, lequel suivait à cette époque la doctrine des Gomaristes ; et comme ce savant théologien jouissait d'un grand crédit en cette ville, D. Hérauld fut forcé de quitter sa chaire vers 1611. Il alla se fixer à Paris, s'y fit recevoir avocat au parlement ; et s'y acquit une brillante réputation (2). Grand amateur de l'antiquité, il y avait puisé ce fonds de savoir qui le distinguait. Il était bon critique, savait parfaitement

(1) Cela est constaté par la préface du n° 2, et par la *Description MS^e de Sedan et de sa principauté, faite en 1626*, par un anonyme.

(2) *Avez-vous oublié*, dit Nicolas Gaultier (ancien de l'église de Sedan) à Jacques Cappel, « que le sieur Hérauld, avocat au parlement, mari de votre » cousine-germaine, ayant écrit contre Tilenus, fut contraint par la tyrannique » autorité dudit sieur, de lui céder et de se retirer à Paris? Savez-vous qu'à » présent, y ayant acquis du crédit et des moyens, il dit à ceux de Sedan qui » le voient, qu'il a beaucoup d'obligation à la malice du sieur Tilenus, qui l'a » contraint de quitter Sedan, où jamais il n'eût eu le moyen de s'avancer. » (P. 12 de l'*Anti-Ministre*. Reims, 1618, in-8°.)

les langues, le droit, les belles-lettres, et écrivait avec facilité sur toutes sortes de sujets.

Guy Patin, connu par un caractère caustique et malin, dont les traits répandus dans ses œuvres amusent si fort les lecteurs aux dépens d'autrui, nous a conservé la mémoire d'Hérauld dans une lettre datée de Paris, le 3 novembre 1649 (1), par laquelle il apprend que cet érudit jurisconsulte écrivait alors contre Saumaise. Il eut en effet une grande dispute avec ce mordant et présomptueux critique. Ils avaient été bons amis jusqu'en 1645, et notre savant Ardennais « avait même fort contribué à son mariage (con-
» tracté en 1623) (2); mais ayant fait imprimer un livre sur
» le droit, sous le titre d'*Observationum et emendationum*
» *liber unus* (3), où il avait censuré quelques sentimens de
» Saumaise, ce dernier en fut si choqué, qu'il crut ne de-
» voir plus garder de mesures avec lui. Il lui répondit fort
» aigrement; premièrement par un livre anonyme, intitulé:
» *Miscellæ Defensiones pro Cl. Salmasio de variis observa-*
» *tionibus et emendationibus ad jus atticum et romanum per-*
» *tinentibus*. Leyde, Jean le Maire, 1645, in-8°, p. 888.
» Hérauld ne voulant point demeurer en reste, travailla à
» une ample défense, qu'il fit imprimer à Paris (c'est le
» n° 10, publié en 1650); mais Saumaise ayant trouvé moyen
» d'en avoir les premières feuilles, voulut le prévenir par
» une réfutation anticipée, en 1648, sous ce titre : *Spe-*

(1) T. I, p. 82 des *Lettres de Guy Patin*, édit. 1725.

(2) « Encore que Saumaise fût extraordinairement attaché à l'étude, et que la vie retirée qu'il menait le dût détourner de se marier, ayant vu la fille de Josias Mercier, avocat au parlement de Paris, il en devint amoureux *usque ad insaniam*. Didier Hérauld, avocat au même parlement, m'a dit lui avoir adressé des vers grecs et latins sur cette folie causée par un excès d'amour. » (*Chevanca*, p. 350, à la suite des *Mém. de Bruys*.)

(3) Ces remarques ont trait à l'ouvrage que Saumaise avait publié sous ce titre : *Observationes in jus atticum et romanum*. Leyde, Jean le Maire, 1645, in-4°.

» *cimen confutationis Animadversionum D. Heraldii, sive*
 » *tractatus de subscribendis et signandis testamentis : item de*
 » *antiquorum et hodiernorum sigillorum differentiâ.* Lugd.,
 » Bat. Elzevir, 1648, in-8° (1). Cela fut cause que son ad-
 » versaire ajouta un livre entier à ses *Animadversiones* ;
 » mais il mourut avant qu'on eût achevé d'imprimer cet ou-
 » vrage, qui ne parut qu'en 1650. Saumaise ne jugea pas à
 » propos de répondre au gros volume d'Hérauld, étant
 alors occupé d'un ouvrage plus intéressant. » (Papillon,
BB. de Bourgogne, t. II, p. 252.)

Cette dispute fut d'ailleurs assez vive de part et d'autre, et même accompagnée d'invectives. « Sur quoi Evrard Otto » fait, avec raison, cette réflexion : *Valde dolendum est,*
 » *viros nunquam satis laudatos, iisdem conviciis, quibus*
 » *scurræ in triviis solent, nomen suum mutuo proscidisse in*
 » *opprobrium litterarum.* En effet, lequel que ce fût qui
 » pût avoir tort, on les pouvait blâmer, l'un d'avoir attaqué
 » aigrement un homme, qui était d'ailleurs ami de sa maison,
 » sur des bagatelles, comme Saumaise avait fait envers Hé-
 » rauld ; et l'autre d'avoir pris trop à cœur les malhonnêtetés
 » de ce savant critique, qui se décria par là bien plus qu'il
 » ne nuisit aux écrits de cet avocat, qui était homme très-
 » habile en matière de belles-lettres, aussi bien que son ad-
 » versaire ; et qui savait sans doute plus de Droit que lui. Quoi
 » qu'il en soit, on ne saurait trop blâmer ceux qui ne de-
 » viennent pas plus doux et plus civils en étudiant. » (Le
 Clerc, *BB. Ancienne*, t. XXV, p. 268.)

Hérauld finit ses jours à Paris au mois de juin 1649, âgé d'environ soixante-dix ans. On apprend du n° V, qu'il

(1) A la fin de *Selectæ quæstiones juris Arnoldi viniî*. Ce traité qui est curieux et utile, mérite d'être lu. On y apprend toutes les cérémonies pratiquées par les anciens pour donner l'authenticité à leurs actes. (*Voy. les Mélanges curieux de Colomiés*, p. 817, édit. de Hambourg, 1709, in-4°.)

était allié de Jacques Cappel, professeur à Sedan (1). Le célèbre Casaubon, qui l'honorait de son amitié, le peint, dans ses lettres, comme un savant vertueux. Evrard Otto en a fait un bel éloge (2).

Nous ignorons si les anciens nobles Champenois, nommés *Hérauld*, seigneur de Clesles et Haut-Char moy, qui se réfugièrent en Prusse après la révolution de l'Édit de Nantes, en 1686, et s'y distinguèrent dans la profession militaire, étaient de la famille de notre savant Ardennais. (Erman, *Mém. du Refuge*, t. IX, p. 146.)

Ses ouvrages :

I. *Adversariorum libri duo : quibus adjunctus est Animadversionum in librum Jamblici de vitâ Pythagoræ nuper primum editum liber unus*. Paris, Jérémie Perier, 1597, in-8°, p. 183. Scaliger dit qu'Hérauld se repentit d'avoir publié cet ouvrage. (2^a *Scaligerana*, p. 373, édit. d'Amsterdam, 1740.)

II. *Animadversiones ad libros XII Epigrammatum M. Val. Martialis. Adjecti sunt indices rerum et verborum copiosissimi*. Paris, Claude Morel, 1600, in-4°, rar. (BB. Maz. C. 10572.) Ces Remarques, revues par Hérauld, ont été réimprimées dans l'édition de Martial, publiée par Joseph Lange. (Paris, Michel Sonnius, 1617, in-fol.)

Dans sa *Dédicace* à Henri de la Tour, datée du collège de Sedan, le 1^{er} août 1600, Hérauld se plaint amèrement

(1) *Vir clarissimus J. Cappelus, affinis meus, divinarum humanarumque rerum cognitione præstantissimus.*

(2) *Quantus is vir fuerit, luculentæ ejus ad Tertulliani apologeticum, minucium felicem, Arnobium et Martialem Animadversiones, inter fori strepitus elaboratæ, ut et duo Adversariorum libri, satis loquuntur. Cum enim juvenis litterarum scientiam, in academiâ celebri (Sedanensi) professus esset, postea ad rubras majorum leges delatus, à musis illis amœnioribus abstinere non potuit, sed horis succisivis ad pristinos amores est reversus.* (Præfat., t. II, *Thesauri juris Rom.*, p. 27.)

de la barbarie du siècle, et de l'insouciance que les souverains mettent à la bannir de leurs états, au grand préjudice des lettres et des mœurs; insouciance, ajoute-t-il, que le prince Henri était loin de partager (1).

III. *Arnobii Disputationum adversus gentes libri septem : Minucii Felicis Octavius. Editio nova ad editionem remanam expressa, quibusdam tamen in locis à MS. regio aucta et emendata; ex editione et castigatione D. Heraldii.* Paris, Marc Orry, 1605, in-8°, p. 805; it., Leyde, Jean le Maire, 1651, in-4°, p. 630. Cette dernière édition a été donnée par Antoine Thysius avec les notes de Canterus, de Stewechius, d'Elmenhorstius et d'Hérauld. Les notes de ce dernier ont 283 pages.

IV. *Minucii felicis Octavius. D. Heraldus MS. regii ope emendavit, et notas addidit.* Paris, P. Mettayer, 1613, in-4°, p. 99; it., *Ex recensione Jac. Ouzeli, cum ejusdem Animadv., et Joan. à Wover, Elmenhorstii, D. Heraldii et Rigaltii notis.* Leyde, Jean le Maire, 1652, in-4°, p. 510; it., *Ex recensione Joan. Davisii, cum ejusdem animadv., et D. Heraldii et Rigaltii notis.* Cantab. typis Acad., 1712, in-8°.

La dédicace d'Hérauld, datée de Paris, le 3 des calendes de septembre 1613, est adressée à Jean Bochart, conseiller d'état : il dit qu'il a consulté l'édition de Fulvius Ursinus, dont il a corrigé les fautes à l'aide des MSS. Ses corrections et ses notes sont savantes. Fulvius Ursinus et lui ont rap-

(1) *Video jam eruditos homines te pene unum respicientes, à te pendentes, in te oculos conjicientes : neque immerito. Si quis enim Princeps est qui, exulceratis hisce temporibus, litterarum præstantiam noverit, qui litteratos fovere, et commodis juvare in animum induxerit, is sanè tu es. Quod etsi nos tacereamus, academia tamen Sedani nuper excitata, et opimarum obventionum tuarum particulâ fulta, satis superque testaretur. Cum enim pleræque scholæ et academice veluti nimia priorum sæculorum ubertate defatigatæ et effretæ, sterilescere videntur, ac vetustescere, academiam tuam bellorum tempestate pene convulsam erexisti denuo, et quod inchoatum antea erat, animosè perficere cœpisti, ut brevi nobiliorem academiam nemo sit desideraturus.*

porté les témoignages des anciens concernant l'auteur qu'ils ont publié : savoir, ceux de Lactance et de saint Jérôme.

V. *Q. Septimii florentis Tertulliani Apologeticus. D. Heraldus ex antiquis libris emendavit, Commentario libro illustravit, et duos digressionum libros, quibus ejusdem Tertulliani, et aliorum scriptorum plurima loca emendantur, explicantur et illustrantur, adjecit.* Paris, P. Mettayer, 1613, in-4°, p. 310.

L'éditeur a dédié cet ouvrage à Nicolas Brulart, chancelier de France, dont il fait l'éloge. Il dit qu'il avait entrepris ce travail pour apprendre aux Français, par l'exemple des premiers chrétiens, à éviter toute dispute, et à être soumis à leur roi; ce qui lui donne lieu de déplorer la mort d'Henri IV. Dans son Avis au lecteur, il nomme les MSS. qu'il a consultés, et en prend occasion de louer Jacques Bongars, qui lui avait communiqué un de ces MSS., et un livre rempli de notes de la main du grand Cujas. Son commentaire est très-savant, mais beaucoup trop diffus. Dans ses deux livres de digressions, il corrige, restitue, et explique un grand nombre d'endroits des auteurs profanes, et souvent aussi de divers écrits de Tertullien.

VI. *Leidhresseri super Doctrinæ capitibus, inter Academiam Parisiensem et societatis Jesu Patres controversis, Dissertatio politica, duobus libris comprehensa.* Strasbourg, s. n. d'Impr., 1612, in-8°, p. 162. (BB. du roi, H. 2979.) *It.*, Colon., Fridericus Gandavus, 1612, in-8°, p. 162. (BB. Maz. 27022.)

On y défend l'indépendance des souverains contre la cour de Rome, et notamment contre les jésuites. « Cet ouvrage, » peu connu, est curieux et important. Mariana et la doctrine du régicide y sont très bien réfutés. On y expose » bien aussi les raisons d'exclure les jésuites de tout état » policé. Je ne vois point que ceux qui ont traité les mêmes » questions dans ces dernières années aient connu cet ou-

» vrage. » (*Note tirée du Cat. MS. de la BB. de l'abbé Goujet, t. V, p. 201.*) (1)

VII. *Fragment de l'Examen du prince de Machiavel, où il est traité des confidens, ministres et conseillers particuliers du prince, ensemble de la fortune des favoris.* Paris, sans nom d'impr., 1622, in-12, p. 339; *it.*, avec un titre rafraîchi. Paris, Abrah. Pacard, 1622, in-12; *it.*, 2^e édit. revue, corrigée et augmentée sur une copie plus entière. Paris, sans nom d'impr., 1633, in-12, p. 346. (BB. du roi, R. 3066 et 3067.)

Je n'ai d'autre garant pour le croire auteur de ce livre que le *Catalogue de la BB. du roi* qui le lui attribue. Bayle estimait cette production. « Si nous avions, dit-il, tout » entier l'ouvrage dont on publia une partie l'an 1622, » nous aurions peut-être ce qui a été fait de mieux sur le » *prince de Machiavel*. Cette partie, toute entrecoupée de » lacunes, est intitulée : *Fragment*, etc. (*Diction. Crit. verbo Machiavel*, E. B.)

VIII. *Do Rerum judicatarum autoritate, libri duo.* Paris, Olivier de Varennes, 1640, in-8°, p. 538.

Si l'illustre Claude Sarrau, conseiller au parlement de Paris, avait connu le numéro précédent, ou du moins s'il l'eût attribué à D. Hérauld, il n'aurait pas dit dans une lettre écrite en 1639, que ce savant ayant épluché ses papiers, allait publier, après vingt-sept ans de silence, cet ouvrage (2).

(1) Isaac Casaubon dit à l'occasion de ce livre : *Liber Leidhresserio inscriptus, ab amico meo est compositus, viro pietate et doctrinâ insigni, cujus verum nomen sine dubio audisti; is est Desiderius Heraldus, qui Arnobium olim, nuper Tertulliani apologetica edidit: plurima ab eo ingenio, volente Deo, sperari possunt* (epist. 245). André Eudæmon-Jean, jésuite, a opposé à D. Hérauld : *Epistola ad Amicum Gallum, super dissertatione politicâ Leidhresseri*. Colon. Joan. Kinckius, 1613, in-8°.

(2) *Sarravii epist.* 13, p. 70, édit. de Westenas, 1654, in-8°; voy. aussi les lettres 31, 61 et 81 de la même édition; et celle 73, p. 70 de l'édition d'U-

IX. *Observationum et Emendationum liber unus*. Paris, *ibid.*, 1640, in-8°, p. 383; *it.*, inséré avec le précédent dans le t. II, p. 1068 à 1386 du *Thesaurus juris Romani* d'Evrard Otto. *Utrecht*, 1733, 5 vol. in-fol.

X. *Quæstionum quotidianarum tractatus* ! item *Observationes ad jus atticum et Romanum, in quibus Claudii Salmasii Miscellæ defensiones, ejusque specimen expenduntur*. Paris, Gervais Alliot et Charles Chastellain, 1650; in-fol., p. 775. En deux parties, avec une épître au lecteur par l'éditeur Isaac Hérauld, Sedanois, l'un des fils de notre jurisconsulte.

XI. Des *Notes manuscrites* sur l'ouvrage intitulé : *Barnabæ Brissonii de verborum quæ ad jus pertinent significatione libri XIX*. Paris, Sébast. Nivellius, 1596, in-fol.

L'exemplaire chargé des notes marginales de D. Hérauld fut acheté à la vente de la bibliothèque de l'infortuné de Malesherbes, par Durand, libraire à Paris. Nous y avons remarqué cette apostille de la main de Fourcroi, avocat, auquel Moréri a consacré un article : « Hunc librum habeo ex bibliothecâ Desiderii Heraldii, cujus Notæ passim ad margines et in foliis, ad usum suum inservire valuit. addidi quædam ex alio codice bibliothecæ Antonii Mornaci. »

HÉRAULD (*Louis*), fils du précédent, marcha sur les traces de son père dans la carrière des lettres. Né à Sedan vers 1604, il y fit ses classes, et le collège académique n'eut point d'élève plus attaché à l'étude et plus avide d'instruction. Il soutint deux thèses, l'une sous la présidence d'Abraham Rambour, le 22 octobre 1622, et l'autre sous celle de Pierre du Moulin, le 10 mai suivant. Il est qualifié de

Utrecht, 1697, in-4°. Sarrau parle encore d'Hérauld dans ses lettres 125 et 203.

Sedanois, *Sedanensis*, dans ces actes, imprimés dans le *Trésor de la Théologie de Sedan*.

Après le cours de ses études, Hérauld se décida pour le ministère évangélique, et s'y distingua autant par ses vertus que par son talent pour la prédication. Il était pasteur à Alençon, en Normandie, lorsqu'il fut appelé pour servir l'église wallonne de Londres, sous le règne de Charles I^{er}. Le venin de l'indépendance ayant fermenté dans les têtes, Hérauld prêcha la soumission, et se prononça fortement pour le royalisme. Sa fidélité lui ayant été imputée à crime, il fut contraint de revenir en France en 1648, afin de se dérober à la fureur des républicains, qui trouvaient mauvais qu'il les exhortât à se soumettre à leur prince légitime. Il repassa en Angleterre après le rétablissement de la famille des Stuart sur le trône et le couronnement de Charles II, en 1661, et reprit ses fonctions de pasteur dans l'église wallonne de Londres. Au bout de quelque temps, il obtint un canonicat à Cantorbéry, et le garda jusqu'à sa mort, dont on ignore l'époque.

Son attachement pour Charles I^{er}, et son zèle pour sa patrie adoptive étaient des qualités trop précieuses pour ne pas lui avoir concilié l'estime de tout ce que l'Angleterre avait alors d'hommes recommandables par leurs vertus et leurs lumières. L'anonyme M. F., membre des églises réformées de France, et néanmoins sujet du roi de la grande Bretagne, comble d'éloges Louis Hérauld, Saumaise, de l'Angle et Amyrault, tous grands et excellens personnages entre les pasteurs des églises réformées, qui se sont déclarés contre la rebellion. (*Hist. des nouveaux Presbytériens anglais et écossais*, 1660, in-8°, 2^e édit.)

Ses ouvrages :

I. *Le Pacifique royal en deuil, compris en douze sermons, sur quelques textes de l'Écriture; par Louis Hérauld*

ministre du saint évangile. Lesnier, 1649, in-8°, p. 410.
(BB. du roi, D. 2. 1311.)

Ces discours sont contre la mort tragique de Charles I^{er}, décapité le 9 février 1649. Quand Daillé parle des écrivains protestans qui condamnèrent le supplice de ce prince infortuné, il cite le *Pacifique royal. (Réplique à Adam et à Cotiby, part. II, chap. XXI, p. 127.)* Après le couronnement de Charles II, Hérauld publia :

II. *Le Pacifique royal en joie, compris en vingt sermons, sur quelques textes de l'Écriture.* Amst., 1665, in-8°.—Le ministre Charles Drelincourt, Sedanois, a écrit sur le même sujet.

Bayle, DICT. CRIT., verbo D. *Heraldus*

HERBELIN (*Matthieu*), chanoine régulier et trésorier de l'église de Saint-Ived de Braine, ordre de Prémontré, était né dans le Rethélois, vers 1530, et florissait en 1567. A l'exemple de plusieurs de ses confrères (1), il consacrait à la culture des lettres tout le temps que ne réclamait pas l'observance de sa règle. Il s'appliqua surtout à l'étude du blason et de l'histoire du moyen âge. Sa vie, comme celle de beaucoup de savans, consiste dans ses ouvrages. Les fruits de sa plume et de son crayon sont :

I. *Histoire des comtes de Dreux et de Braine*, in-fol. MS. conservé dans la BB. de Colbert, n° 1462, aujourd'hui dans celle du roi.

La même, sous ce titre : « Les anciennes et modernes » généalogies, épitaphes et armoiries des comtes et comtesses de Dreux et de Braine, depuis le roi Louis-le-Gros » jusqu'en 1539, in-fol. MS. » (BB. de S^{te} Geneviève, L. F. 67.)

(1) Jean d'Abbeville, cardinal vers 1210, était religieux profès de cette abbaye. (D. Rivet, *Hist. Littér.*, t. IX, p. 576.)

Ce MS., sur vélin, du xvi^e siècle, contient 120 pages, dont 32 sont en blanc. Il est enrichi de belles capitales peintes en camaïeu, ou rehaussées en or, ainsi que de quelques cadres d'ornemens et d'armoiries. Deux de ces capitales renferment les portraits du maréchal de Fleuranges et de Guillemette de Saarbruck, et ceux de Robert IV de la Marck, leur fils, et de Françoise de Brézé, comtesse de Messaincourt, son épouse. L'ouvrage commence à Loys-le-Gros, et finit en 1539, au mariage de Louis de Silly, seigneur de la Roche-Guyon, avec demoiselle Anne de Laval : il est dédié à demoiselle Philippe de Commercy et de Montmirail, et douairière de la Roche-Guyon, par Mat. Herbelin, chapelain de cette baronne, chanoine régulier et trésorier de l'église de Saint-Ived de la ville de Braine.

Feu M. Jardel, ancien officier, domicilié à Braine, en avait un magnifique exemplaire en vélin, coloré en or, etc., rouleau de quatorze pieds de long, qui était vraisemblablement l'original, et qui, selon le titre, fut présenté en 1567 à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, par l'auteur, qui s'y est peint dans une vignette. (Fontette, *BB. hist.*, t. II, n° 25306.)

II. *L'Antiquité et ancienne Description de la situation de Dreux en Normandie, et de Braine en Champagne, avec les anciennes et modernes généalogies et armoiries de tous les feus comtes et comtesses de Dreux et de Braine, commençant à Loys-le-Gros, jadis roi de France, père de Robert, comte desdits Dreux et Braine; à ma chère et très-honorée dame, madame Guillemette de Saarbruck, comtesse de Braine, frère Mat. Herbelin, trésorier de Saint-Ived de Braine, votre très humble et obéissant serviteur et chapelain :* in-fol. MS.

Cette pièce, qui semble être un original, est ornée d'écussons et d'armoiries peints en couleur : elle faisait partie de la BB. de M. Jardel, qui fut dispersée après sa mort.

III. *L'Antiquité et ancienne Description de la situation de Dreux, et puis après de Braine*; par Mat. Herbelin : in-4°, conservé parmi les MSS. de la reine de Suède, n° 830, paraît être la copie de l'original ci-dessus. (Fonlette, t. III, n° 34809.)

HUGOT (*Antoine*), né à Sedan, en 1760, *flûtiste* au théâtre de l'Opéra-Comique, et professeur de flûte au Conservatoire de musique, était un de nos premiers virtuoses sur cet instrument. Le 17 septembre 1803, dans un accès de fièvre chaude, il se frappa de plusieurs coups de couteau, et se précipita d'un quatrième étage, dans la rue du Helder, à Paris. Il mourut quelques instans après, âgé de quarante-trois ans. Il portait dans la société cet extrême enjouement qui trouve à rire, et qui fait rire de tout. On a de lui :

Méthode de flûte du Conservatoire (achevée par Wunderlick). Paris, 1805, in-fol. Cet ouvrage a été publié par le Conservatoire, pour servir à l'étude de cet instrument. Aucun détail n'y est omis, pas une difficulté n'est restée imprévue; partout, enfin, les exemples les plus agréables sont joints aux préceptes les plus éclairés.

HUGUES DE RETHEL, né dans la ville qui porte ce nom, vers 1420, fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, et reçut l'éducation convenable pour s'y préparer. Appelé à la profession religieuse, il se fit dominicain. Il était évêque suffragant de Bourges lorsque le pape Nicolas V le nomma archevêque de Corinthe, en 1450. C'est tout ce qu'on sait de ce prélat, dont Echard et Touron, biographes de l'ordre de Saint-Dominique, n'ont point parlé. (Marlot, *Met. Rem.*, t. II, p. 501; Le Quien, *Oriens Christian.*, t. III, p. 887.)

HULOT (*Henri-Louis*), successivement curé d'Avançon et d'Attigny (1), puis vicaire général, chanoine et officiel de Reims, vit le jour, le 13 mars 1754, à Avenay (Marne). Il commença ses études à Rethel, et les finit dans la métropole de sa province. Ordonné prêtre le 2 juin 1781, il fut promu au doctorat l'année suivante, et nommé professeur en théologie, dont il exerça les fonctions jusqu'au 23 mai 1791.

La nouvelle forme de gouvernement imposée alors à l'Eglise de France, divisa le clergé, et ceux qui voulaient porter la révolution à l'extrême se firent un jeu d'envenimer cette division. C'était doubler l'âcreté des querelles politiques en leur donnant le caractère des persécutions religieuses. Les ecclésiastiques qui refusèrent de se soumettre aux innovations furent attaqués dans leur fortune, et privés de leurs places. Hulot, que ses principes retinrent dans cette classe, perdit sa chaire, quitta Reims le 26 mai 1791, et n'y revint qu'au mois de novembre 1801.

Il résida tour à tour en Belgique et en Allemagne. Après avoir passé environ trois ans à Gand, en qualité de grand vicaire, il habita consécutivement Munster, Erfurt, Dresde et Ausbourg. De retour en France, quand la révolution eut parcouru toutes les phases de sa sanglante existence, il desservit pendant dix-huit mois la paroisse d'Avançon (canton de Château-Porcien), où demeurait son père. Le doyenné-cure d'Attigny, auquel il fut appelé le 27 mai 1803, donna un nouvel essor à son zèle. Il y catéchisa, il y prêcha ; mais la rigidité de sa morale, jointe à la pratique, ne fut pas du goût de bien des gens, qui, dans la campagne, veulent un curé avec lequel ils soient liés par le jeu, la table, et des conversations aussi agréables pour eux, qu'insipides

(1) Ce bourg fut le berceau de *Léodebode*, abbé de Saint-Agnan d'Orléans. Il donna naissance, en 623, au monastère de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, en lui abandonnant, par son testament, la terre d'Attigny, qu'il tenait de son père. Léodebode était mort en 660. (*Gall. Ch.*, t. VIII, p. 520.)

pour un homme de lettres. Il établit dans cette paroisse une école, sous la direction des religieuses de la doctrine chrétienne, et y remplit ponctuellement les fonctions de son ministère jusqu'au rétablissement du siège de Reims. M. de Coucy (1), nouvel archevêque, le prit pour grand vicaire. Il eut la plus grande part à l'ordonnance de ce prélat, du 1^{er} juillet 1822, sur la démarcation du diocèse et sur quelques points de discipline. M. le cardinal de Latil, successeur de M. de Coucy, s'empressa de le nommer chanoine et vicaire général. Il vqua à ces fonctions jusqu'au 1^{er} septembre 1829, époque où il mourut à Reims, après avoir été sans cesse maîtrisé tour à tour par son amour pour l'étude, la fixité de ses principes et les devoirs de son état.

Ses ouvrages :

I. *Collectio brevium atque institutionum SS. D. N. Pii VI, papæ quæ ad præsentis Gallicanarum Ecclesiarum calamitates pertinent*. Ausbourg, 1796, 2 vol. in-8°; it., réimprimée à Paris, à Londres, à Pavie et à Reims, sous le nom de Rome, et traduite en allemand, et par des jésuites, en hongrois et en polonais.

II. *Salisburgensis cujusdam Religiosi in collectionem brevium, irreligiosè inveci debita castigatio*. Ausbourg, 1800, in-8°.

(1) Coucy (Jean-Charles de), né le 23 septembre 1743, à Ecordal, canton de Tourteron, fut de bonne heure vicaire général, chanoine de Reims en 1773, aumônier de quartier de la reine, par brevet du 28 janvier 1776, et abbé d'Igny l'année suivante. Nommé à l'évêché de la Rochelle en 1789, il fut sacré le 3 janvier 1790. S'étant réfugié en Espagne en 1791, il envoya à ses diocésains des écrits relatifs aux circonstances, refusa sa démission en 1801, et attaqua assez vivement le concordat dans quelques *Lettres* et *Mandemens*. Rentré en France en 1814, il signa la lettre du 8 novembre au pape, et fut nommé en 1817 à l'archevêché de Reims, dont il ne prit possession que quatre ans après, quelques circonstances ayant suspendu le concordat de 1817. Il y finit ses jours le 10 mars 1824. Il siégeait à la chambre des pairs.

III. *Douze opuscles latins*, sur les affaires de l'église de France, dont on peut voir la liste dans les nos 906 et 1829 de l'*Ami du roi et de la religion*, 16 avril 1824 et 14 octobre 1829.

IV. *Attigny avec ses dépendances, son palais, ses conciles, et autres monumens qui ont contribué à son illustration et à sa décadence*. Reims (1826), in-8°, p. 341.

« Attigny fut acquis par Clovis II, en 1638, en échange
 » de la terre de Fleury-sur-Loire. La tradition est que
 » Saint-Méen, ou Mandé, célèbre abbé de Gaël, en Bretagne, y prêcha. Le roi Chilpéric y mourut en 727 (au mois
 » de décembre 720). Pepin, encore simple maire du palais,
 » y tint, en 750, une cour plénière, et en 765 une assemblée
 » générale de la nation, qui paraît avoir été un véritable
 » concile; du moins on a les noms de vingt-sept évêques
 » et de dix-sept abbés qui s'y trouvèrent, et on
 » conjecture qu'il y en eut plusieurs autres; avec beaucoup
 » d'officiers et de seigneurs. Le roi Carloman habita Attigny
 » en 769, et Charlemagne vint y passer les fêtes de
 » Noël en 771, et celle de Pâques en 772. C'est là que Viti-
 » kind et Albion, chefs des Saxons, furent baptisés en 785.
 » Sous Louis-le-Débonnaire, il y eut à Attigny, en 822, un
 » concile ou assemblée générale des Francs, où ce prince
 » se soumit à la pénitence publique. Il dut y avoir un autre
 » concile dans le même lieu en 834; mais on n'en a pas
 » retrouvé les actes. Le séjour d'Attigny paraît avoir été
 » agréable à Charles-le-Chauve, et on trouve beaucoup
 » d'actes de son règne datés de ce séjour. Il s'y tint un
 » nouveau concile en 870, sous Hincmar de Reims, et
 » l'auteur en donne l'historique d'une manière très-circons-
 » tanciée. Charles-le-Gros et Charles-le-Simple affection-
 » nèrent aussi Attigny : à ce sujet, l'historien donne
 » quelques notions sur la position et l'étendue du palais,
 » et sur la situation des églises de Sainte-Waumbourg et de

» Notre-Dame d'Attigny. Il remarque ensuite une lacune de plus d'un siècle, où il n'est plus fait mention de cette » résidence. Depuis, la terre d'Attigny passa aux arche- » vêques de Reims; ce furent eux qui firent rebâtir l'é- » glise, et plusieurs chartes et actes sont datés de ce lieu. » Pendant les guerres des protestans, Attigny souffrit beau- » coup par l'invasion et le séjour des troupes allemandes; » l'église fut profanée, le château détruit, et les habitans » s'enfuirent. L'état de la ville s'aggrava encore pendant » les troubles de la Fronde, par le passage continuel des » troupes. L'hôpital fut supprimé et réuni à celui de Rethel » en 1696. Après l'histoire d'Attigny, l'auteur donne une » notice des seigneurs du lieu, et une notice des curés » depuis 1571 jusqu'en 1791. Le volume est terminé par » des pièces justificatives relatives à son ouvrage; ce sont, » pour la plupart, des chartes et des extraits d'anciens his- » toriens. » (*L'Ami du roi*, n° 1289.)

Cette composition historique, que M. le vicomte Harmand d'Abancourt, alors préfet des Ardennes, fit publier aux frais du département, doit intéresser ceux qui aiment les antiquités religieuses et civiles. Les autorités locales ne peuvent trop encourager ce genre de travail, si négligé depuis la suppression des corporations religieuses, où le goût s'en était conservé. On chercherait en vain dans cet ouvrage, ces grâces du langage qui parent et embellissent l'érudition. L'abbé Hulot n'était pas d'étoffe à laisser un grand nom comme écrivain. Il n'a eu en vue que de rassembler des monumens épars, en quoi il a réussi. Les 18^e et 19^e feuilles offrent des détails d'un bien faible intérêt, et dont quelques-uns ont déplu (1).

(1) On y signale, à la pag. 262, *Jean Godart*, chanoine et grand chantre de l'église de Reims, né à Attigny vers 1480, mort vers 1540. Il est auteur de deux ouvrages inédits, dont l'un est mentionné dans la *BB. hist. de la Fr.*, par Fontette, sous le n° 34379.

J.

JACQUEMART (*Nicolas-Thierry*) se méconnut et manqua sa vocation. Il n'était propre qu'à figurer sur des tréteaux, et néanmoins il se casa fort indiscretement dans la cléricature. Né à Sedan vers 1730, il fut novice chez les Chartreux, chez les Bénédictins, puis successivement curé de Tahüre, des Grandes-Loges, près d'Epernai, de Villers-Cernay, et de Villers-devant-Mézières, gaspillant le temps et jouant avec la vie. Il a publié : *Voyage en vers à l'abbaye de Laval Dieu* (Liège, Bassompierre, 1756), in-8°, p. 4, pièce burlesque, faite sans doute quand la lune était en décroissance. Mort en 1803 à Villers-Cernay, dont il avait repris la cure, après avoir quitté celle de Villers-devant-Mézières.

La mise très simple de l'abbé Jacquemart le faisait parfois ressembler au *Lutrin vivant* de Gresset :

Vous m'entendez ! sa culotte trop mûre
Le trahissait par mainte découpure.

Né avec du feu, de l'imagination, mais sans goût et sans jugement, il portait dans la société un esprit caustique et frondeur dont les saillies relevaient l'originalité. Ce qui suit donnera une idée de son caractère. Il affectait d'être sentencieux ; il disait qu'on a moins à souffrir des grands que de ceux qui les imitent ; que les complimens ne sont que de la fausse monnaie, une véritable piperie, un leurre adroit ; que la médisance est la comédie des dévotes, etc. On était accoutumé à ses sorties soudaines et parfois indiscretes. Son austère franchise et sa voix accentuée, ne faisaient grâce à aucun des travers qui se trouvaient sur son chemin : il les attaquait avec une raillerie pleine de verve et d'esprit.

Don Quichotte, le meilleur livre des Espagnols, était souvent dans ses mains, et Rabelais, Tabourot, *sieur des accords*, Béroalde de Varville, Dufail, le P. Garasse et Scarron, ne lui étaient pas étrangers. Il aimait à faire des monorimes, et le plus souvent sa rime portait sur le nom de la personne à qui il les adressait. Une de ces pièces, composée de trente-huit vers, dont trois sont très graveleux, a été insérée, p. 54 du rarissime recueil des *Mélanges de poésie* de Fremin, baron de Stonne. Elle est datée de Tahüre, le 30 août 1767. En voici le début :

J'avais juré, moi qui jamais ne jure,
 D'être tranquille au fond de ma mesure,
 Sans plus rimer ni par *eau*, ni par *ure* :
 Mais on veut prendre encore une échancrure
 Au cotillon du curé de Tahüre.
 Pour commencer, esquissons sa figure.
 A consulter sa modeste parure,
 Son air dolent et sa maigre encolure,
 Vous le croiriez (vu surtout sans tonsure)
 Un avorton de la cléricature.
 Hâve et tout sec, faute de nourriture,
 On le prendrait, sans lui faire d'injure,
 Pour un diseur de bonne aventure ;
 C'est son portrait, calqué d'après nature.

JACQUEMART (*Nicolas-François*), frère du précédent. Né à Sedan le 2 octobre 1735, il y fit le commerce de librairie, et y tint un cabinet littéraire pendant quatorze ans. L'espérance d'un meilleur sort l'attira dans la capitale vers 1771 ; mais ce déplacement ne lui réussit point, quoiqu'il eût joint la profession d'homme de lettres à celle de libraire. Fidèle à l'étoile qui le guidait, il mourut à l'hospice de la Charité de Paris, le 2 avril 1799. Ses productions, sorties d'une plume mal taillée, sont :

I. *Remarques historiques et critiques sur les trente-trois pa-*

roisses de Paris, d'après la circonscription du 4 février 1791. Paris, Blanchon, 1791, in-8°, p. 122.

II. *Remarques historiques sur les abbayes, collégiales, paroisses et chapelles de la ville et faubourgs de Paris.* Paris, *ibid.*, 1692, in-8°, p. 296; *it.*, avec ce titre rafraîchi : *Les Ruines parisiennes, depuis la révolution de 1789.* Paris, Desvieux, 1792.

III. *Étrennes aux émigrés.* Paris, impr. bibliogr., 1793, in-12. Ces trois productions sont anonymes.

IV. *Le Théophilanthrope dévoilé*, par Fr. J***. Paris, impr. des amis réunis (Setier et d'Hotanges), 1798, in-8°, p. 7, saisi par la police. Ces écrits prouvent que l'auteur travaillait *fami non famæ*.

JANDUN (*Jean DE*). L'écrivain qu'on vient de nommer, naquit vers 1290, à Jandun, canton de Signy-l'Abbaye, et il en prit le nom. C'est donc mal à propos que quelques biographes l'ont appelé *Jean de Gand*, et lui ont donné cette ville pour berceau.

Il florissait dans un temps où l'esprit humain ne marchait à la découverte de la vérité qu'à l'aide de la lumière incertaine du sophisme et de ses distinctions frivoles. Il était savant, et pour être grand homme, il ne lui a peut-être manqué que de vivre dans un siècle où le savoir, guidé par l'examen et la raison, est parvenu à substituer la vérité, ou un doute raisonnable, à une pointilleuse métaphysique. L'université de Paris était alors entichée de la philosophie d'Aristote. Il fallait, pour terrasser cette vieille idole, tout le génie, toute la vigueur de l'infortuné Ramus; et il était réservé à Descartes d'opérer une révolution complète, et de rendre à la raison humaine ses droits trop long-temps méconnus.

Après avoir terminé ses études à Paris, Jean de Jandun y professa la philosophie et la théologie; et, dès l'année 1320,

il y jouissait déjà d'une haute réputation. Ce fut dans cette université, et non dans celle de Pérouse, qu'il prit le grade de docteur, et puisa sa doctrine sur l'indépendance absolue des souverains, quant au temporel.

Lié avec Marsile de Padoue, docteur en droit, et recteur de l'université en 1312, il composa avec lui, vers l'an 1324, dans l'espace de deux mois, le Défenseur de la Paix, *Défensor Pacis*, en faveur de l'empereur Louis de Bavière, brouillé avec le pape Jean XXII (1). Cet ouvrage, plus juridique que théologique, et dont le but principal est de relever l'autorité des souverains contre les fausses prétentions de la cour pontificale, leur suscita de puissans adversaires et de nombreux ennemis. Les Français les plus attachés à leurs libertés y trouvèrent des choses outrées : et, en effet, on est forcé de convenir qu'il ne tend qu'à détruire la primauté du pape, à le soumettre en tout à l'Empire, à renverser toute la hiérarchie ecclésiastique, à déprimer et à avilir l'Église, à détruire ses droits, son régime, sa liberté.

Frappés d'anathème, par une bulle de Jean XXII, du 23 octobre 1327, les deux docteurs se réfugièrent aussitôt auprès de Louis de Bavière. Ce prince leur accorda une protection ouverte, les retint à sa cour, et les combla de ses faveurs ; et quoiqu'il n'embrassât pas entièrement leurs principes sur le pouvoir des empereurs, il répondit à ceux qui lui conseillaient de les punir à cause de leur doctrine, qu'ils jugeaient impie et dangereuse, qu'il *serait inhumain de faire périr des gens qui s'étaient attachés à lui en quittant leur pays et leurs places*. Cette conduite honore infiniment Louis de Bavière ; car, combien d'hommes revêtus du pouvoir suprême, se croient dispensés de toute reconnaissance, parce qu'ils sont accoutumés à regarder comme un

(1) On a de lui plusieurs ouvrages sur la médecine, entr'autres un *Traité sur la formation du fœtus*.

devoir le zèle qu'on montre pour leurs intérêts? Marsile finit ses jours à Montalte, en septembre 1328. Le voile de l'oubli enveloppe le reste des événemens de la vie de Jandun.

Ses ouvrages www.libtool.com.cn

I. *Adversus usurpatam Romani pontificis jurisdictionem de re temporaria et pontificia liber, qui Defensor Pacis inscribitur; tribus partibus sectus, ad Imp. Cæs. Ludovicum Bavaricum, à tribus pontificibus indigna perpeßum, circa annum 1324 conscriptus; cum præfatione Licentii Evangelii* (sine loco), 1522, in-fol., p. 362. (BB. du roi, E. 1504.) *Licentius Evangelus* (masque de Bilde de Rhenac, *Beatus Rhenanus*, ou, selon Paquot, de Luther) est le premier éditeur de cet ouvrage, qui a reparu avec ce titre :

Defensor Pacis, sive adversus usurpatam R. pontificis jurisdictionem pro Imp. Lud. IV Bavarico Apologia, quæ politicæ et ecclesiasticæ potestatis limites explicantur, circa annum 1224 conscripta; nunc verò ad demonstrandam Henri IV, Galliarum regis auctoritatem ac libertatem, recensita à Franc. Gomaro, qui notas ad marginem adjecit. Francfort, Jean Wechel, 1592, in-8, p. 479 (BB. du roi, p. 1505); *it.*, Francfort, Franc. Gomanbrugensis, 1592, in-8°; *it.*, *ibid.*, Commelin, 1599, in-8°, p. 479 (BB. du roi, E. 1506); *it.*, édition donnée par Pattersonius. *Francfort*, Hommius, 1613, in-8°, p. 461 (BB. du roi, E. 1507); *it.*, inséré dans le t. II, p. 154 à 312 de la *Monarchie* de Goldast. (Voy. sur ce livre, *Dict. de Bayle*, art. *Marsile de Menandrino*.)

On pense bien que cet ouvrage a été réfuté. Parmi ceux qui l'ont attaqué, on remarque, à la BB. du roi, n° 4370 : « *Tractatus pro Joan. XXII, pontifice, adversus Lud. Bavarum et ejus sequaces : auctore Lamberto Guerri de Hoyo* (de Huy), Clerico Leodiensi : MS. du xv^e siècle. »

Quelques bibliographes attribuent le *Defensor Pacis* à

Marsile seul ; mais le procès verbal de l'interrogatoire subi par François de Venise, affidé de Marsile, pièce recueillie par Baluze (*Miscell.*, 1, 311 à 336), et par Oudin, prouve évidemment que Jean de Jandun y a coopéré. « L'ouvrage » ayant depuis été traduit en français par un anonyme, le » pape Grégoire XI s'en plaint (postérieurement à l'année » 1370) à la faculté de théologie de Paris, qui déclara, par » un acte authentique, qu'aucun de ses membres n'avait » eu part à cette version, et que Marsile de Padoue et Jean » de Jandun qu'on croyait y avoir travaillé, n'étaient point » du corps de la faculté. » (Du Pin, *BB. eccl.* du xvi^e siècle, ch. V.)

« Du reste, remarque Crevier, Jean XXII avait eu sans » doute raison de condamner la doctrine de ces deux doc- » teurs, mais il opposait excès à excès. Il s'attribuait les » deux puissances : il se constituait le monarque univer- » sel, dans le temporel comme dans le spirituel. Par là il » excitait la juste indignation des princes, et il donnait oc- » casion à des esprits téméraires d'outrer de leur côté comme » il outrait du sien. » (*Hist. de l'univ. de Paris*, t. II, p. 271.)

II. *Petri de Ebano, Paduani, expositio in Aristotelis problemata; per magistrum de Janduno elucidata et declarata* : MS. sur vélin, de 1385. (BB. du roi, n° 6542.)

III. *Sept autres ouvrages*, qui ne sont guère que des commentaires sur la philosophie d'Aristote, et dont on peut voir l'énumération dans Oudin et Paquot : productions qui ne peuvent servir qu'à prouver qu'une métaphysique sophistique et subtile a cherché trop long-temps à cacher une ignorance réelle sous des mots scientifiques, et à donner aux choses les plus communes des noms qui fatiguaient la mémoire sans éclairer l'esprit. Du reste, parmi les éditions nombreuses de ces ouvrages, il en est de curieuses, qui ont été signalées dans les *Annales typographiques* de

Panzer, t. III, IV, VIII et X, et dans le supplément au Maittaire, par Denis, p. 1961.

Du Boulay, *Hist. univ.* Paris, t. IV, p. 163, 205, 206, 974; Oudin, *de Script. eccles.*, t. III, p. 883; Paquot, *Mém. littér.*, t. V, p. 157. www.libtool.com.cn

JANNON (*Jean*), qui figure honorablement dans les fastes de la typographie, florissait à Sedan en 1611, comme le témoigne le *Syntagma* de Tilenus, volume in-8° qu'il publia, à cette époque, en sa qualité d'imprimeur de l'académie de cette ville (1). Nous présumons qu'il est né à Paris, où son nom était alors connu (2).

Il fabriqua, en 1621, des poinçons pour former des caractères hébreux, chaldaïques, syriaques, arabes, grecs et allemands, et pour les lettres fleuries, les notes de musique, les vignettes et les fleurons, et rendit public, durant cette année, un cahier d'épreuves de ces caractères, qu'il avait gravés.

En 1620, il grava la *petite Sedanoise*, mais il ne l'employa qu'en 1625 dans *Virgilii opera, ad Jac. Pontani castigations excussa*, in-32. (BB. du roi, Y. 853. A.) Cette édition est la première où l'on ait employé cette sorte de caractère, remarquable par sa ténuité (3). Jacques de Sanlecque, artiste à Paris, ayant gravé, en 1635, un caractère à l'imitation de celui-ci, on se plut à le nommer la *Parissienne*; mais c'est en vain qu'on a cherché à enlever à Jannon

(1) Matthieu Hilaire imprimait à Sedan en 1589. (*Voy. l'art. Berchet.*) Ce n'est donc point le prince Henri de la Tour qui introduisit l'imprimerie en cette ville, comme l'a dit M. Peyran, dans son *Hist. de Sedan*, t I, p. 331.

(2) Lottin, dans son *Catalogue chronologique des libr. et impr. de Paris* (Paris, 1789, in-8°), relate un *Jean Jannon* comme imprimeur en 1607, et exerçant encore sa profession en 1628. (P. 64 et p. 92 du *supplément.*)

(3) Il y au-dessus de la *Sedanoise*, la *Perle*, et quelques autres caractères, quel'on n'emploie guère que par simple curiosité: ils sont notés dans le *Manuel de la Typographie française*, par Capelle. (Paris, 1826, in-4°.)

le mérite de l'invention de cette espèce de caractère, qui doit conserver son seul nom primitif, qu'il prit de la ville où il fut gravé, et mis en usage pour la première fois. (De Bure, *Bibliographie*, n° 2687.)

L'imprimerie est encore redevable à Jannon du *coupoir de fer*, instrument propre à retenir deux ou trois cents lettres à la fois dans une pièce nommée *justifieur*, de façon qu'elles puissent soutenir l'effort d'un *rabot* fait exprès, qui coupe, dans toute la longueur, certaines parties inutiles du corps de la lettre, qui nuiraient à l'impression. Notre typographe sedanois inventa cette machine vers 1630, et Pierre-Simon Fournier la perfectionna en 1739. Elle était dans l'oubli depuis plus de soixante ans, lorsque Pierre Cot, fondeur de caractères d'imprimerie, la remit en usage vers 1700, après y avoir fait quelques changemens. (Fournier, *Manuel typographique*, t. I, p. 215.)

« Voici quelle fut l'occasion de cette découverte : Jannon
 » avait depuis long-temps sa femme malade, et comme en-
 » treprise de tous ses membres : le bruit réitéré des coups
 » de maillet pour serrer le coin qui tient les lettres fermées
 » dans le *coupoir* de bois, venant à retentir à ses oreilles,
 » lui causait une grande douleur, suivie d'un accès de mal
 » de tête. Cet homme chercha les moyens de soulager sa
 » femme, et fit part de son dessein à un habile armurier
 » de Sedan (1) ; et tous les deux ensemble, après plusieurs
 » recherches, inventèrent cette machine pour la fin qu'ils
 » s'étaient proposée d'éviter le bruit, et ajoutèrent à cela
 » tout ce que l'art put leur fournir pour en faire une belle
 » composition, commode et aisée ; en quoi ils réussirent.
 » L'auteur ne jouit pas long-temps du fruit de son inven-

(1) Il est probable que c'est Godefroi Rosendal, qui avait fourni en 1625 à Élisabeth de Nassau, princesse de Sedan, cent paires d'armes de cheveau-légers, qui consistaient pour chaque paire, en deux cuirasses, deux casques, deux tassettes, deux brassards et deux gantelets gauches.

» tion; il mourut peu de temps après. Sa fonderie passa
 » après lui entre les mains de plusieurs fondeurs, qui ne
 » connurent pas l'usage de ce nouveau *coupoir* : cela fit
 » qu'il resta inconnu jusqu'au temps que cette fonderie
 » ayant passé des mains du sieur *Langlois*, imprimeur et
 » libraire, et depuis syndic de la librairie de Paris, dans
 » celui du sieur *Cot*, fondeur dans la même ville, celui-ci
 » en rassembla les pièces; et reconnaissant l'utilité de cette
 » nouvelle machine, en fit faire une par un nommé *Labrune*,
 » armurier à Paris, qui l'exécuta suivant ce modèle, et avec
 » quelques légers changemens. » (*Encyclopédie*, article
Coupoir.)

Le conseil des modérateurs de l'académie de Sedan condamna, en 1624, Jannon à trois liv. d'amende, pour avoir imprimé une pièce de vers sans sa permission, et lui fit défense de rien publier à l'avenir contre la disposition des réglemens établis par les modérateurs, sous les peines de droit. (*Registres des Modér.*) (1)

Après la mort de Jean Jannon, arrivée vers 1635, le conseil des modérateurs, en reconnaissance des services rendus à l'académie par cet habile typographe, confia la direction de l'imprimerie académique à Susanne François, sa veuve, en attendant que Pierre Jannon, son fils, pût en être chargé. Elle continua ses impressions, sous le nom de son mari, jusqu'en 1640. A cette époque, les modérateurs conférèrent à Pierre Jannon, encore jeune, le titre d'imprimeur de l'académie, sous la conduite de sa mère. Les livres sortis de ses presses portèrent encore, pendant quelques années, le nom de son père et le sien, comme le prouve la gram-

(1) Il y en a deux volumes. Le 1^{er}, qui commence en mars 1602, et finit au 16 novembre 1638, contenant 348 pages, est au greffe du tribunal de Sedan : nous en avons eu communication. Le 2^e, qui va depuis 1638 jusqu'à la suppression de l'académie, le 9 juillet 1681, n'est plus dans les archives de cette ville. Aurait-il passé dans celles de la préfecture ? Le P. Norbert Colin le cite souvent dans son histoire manuscrite de Sedan.

maire hébraïque de *Josué le Vasseur*, publiée en 1646. Il remplit les fonctions d'imprimeur de l'académie jusqu'en janvier 1664, qu'il alla exercer les fonctions de ministre calviniste à Étampes. Susanne François étant alors trop caduque pour s'occuper de typographie, son fils eut pour successeur François Chayer, auquel Merbé succéda dans la suite. La vie de Jean Jannon ressemble à celle de beaucoup d'artistes : elle est moins féconde en événemens qu'en productions. Les principales sont :

I. *Horatii flacci opera, cum novis argumentis*. Sedan, J. Jannon, 1627, in-32.

II. *Novum Jesu Christi D. nostri Testamentum (græcum), ex regiis aliisque optimis editionibus cum curâ expressum*. Sedan, *ibid.*, 1629, in-32, p. 571, édition fort jolie, et où il n'y a que trois fautes d'impression.

III. *La sainte Bible (de la version de Genève) qui est toute la sainte Ecriture du Vieil et Nouveau-Testament, autrement l'ancienne et la nouvelle Alliance; le tout revu et conféré sur les textes hébreu et grec*. Sedan, *ibid.*, 1633, 2 vol. in-12. (Vendu 615 liv. chez le duc de la Vallière.)

IV. *Les Psaumes de David, mis en rimes françaises (par Clément Marot et Théodore de Bèze.)* Sedan, *ibid.*, 1635, in-64, contenant 506 pages non chiffrées, avec musique. La justification est de deux pouces deux lignes de hauteur, sur un pouce quinze lignes de largeur. C'est le plus rare des cinq ouvrages ci-dessus. Il ne s'est pas trouvé une seule fois dans les catalogues des ventes faites à Paris depuis 70 ans. Aucune des bibliothèques de la capitale ne le possède. On l'évalue à 60 fr.

Ces ouvrages, remarquables par une sévère correction et par un coup d'œil agréable, ne sont pas communs. Les curieux les estiment, lorsque les exemplaires sont bien conservés; ce qui arrive assez rarement.

JONSTON (*Artur*), professeur à l'académie de Sedan, médecin et poète latin, inconnu à nos biographes, nous apprend lui-même qu'il est né (en 1587) dans un lieu situé à quelques lieues d'Aberdeen en Écosse, où ses ancêtres tenaient un rang élevé (1) :

Æmula Thessalicis en hic Jonstonia tempe,
 Hospes, hyperboreo fusà sub axe vides.
 Hic seges est, hic poma rubent, onerantur aristis
 Arva, suas agrè sustinet arbor opes.
 Propter aquas arx est, ipsi contermina cœlo,
 Autoris menti non tamen æqua sui.
 Imperat hæc arvis, et vectigalibus undis,
 Et famula stadiis distat ab urbe tribus.
 Hæc mihi terra parens : gens has Jonstonia lymphas,
 Arvaque per centum missa tuetur avos.
 Claros Maroneis evasit Mantua cunis,
 Me mea natalis nobilitabit humus.

(JONSTONUS, de loco suo natali, poemat., p. 363.)

Il fit ses études dans sa patrie. A seize ans ses talens étaient développés comme s'il eût atteint l'âge mûr. Attiré à Sedan, sans doute par les avantages que l'académie naissante de cette ville procurait aux savans étrangers qui voulaient contribuer à sa célébrité, il y arriva dans les premiers jours de novembre 1603, accompagné de Gaultier Donaldson, son compatriote (2). Le 22 de ce mois il fut nommé régent de la troisième classe du collège académique. L'université, frappée de ses heureuses dispositions et de ses talens prématurés, le fit passer à la seconde classe le 10 juillet.

(1) Il est probable qu'ils étaient de l'illustre famille de Jonston de Crogborn.

(2) La protection que le prince Henri de la Tour accorda aux lettres et à ceux qui les cultivaient, attira à Sedan des savans distingués, excita l'émulation des esprits, et contribua aux progrès des lumières. La politesse qui régnait à sa cour se communiqua de proche en proche aux autres classes de la société. Le commerce de la vie en devint plus doux ; et l'on connut les charmes de ces assemblées, où les deux sexes étant admis, cherchent mutuellement à se plaire.

let 1604, et le nomma en même temps professeur de logique et de métaphysique. Il exerça durant six ans ces emplois, n'ayant en vue que l'avancement des lettres et la gloire de l'académie à laquelle il s'honorait d'appartenir. Ses momens de loisir étaient consacrés à l'étude de la physique, et il s'y livrait avec d'autant plus d'ardeur, qu'il la regardait comme un acheminement à la médecine, vers laquelle son penchant l'entraînait : il était pénétré de ce principe d'Aristote, *ubi desinit philosophus naturalis, ibi incipit medicus*, où finit le physicien, là commence le médecin. Doué d'une grande sagacité d'esprit, et de beaucoup de justesse dans les idées, quelques années lui suffirent pour acquérir des connaissances très-étendues en physique, et une théorie parfaite des différentes branches de l'art de guérir.

Tant de talens fixèrent l'attention du conseil académique de Sedan, qui le jugea digne d'occuper la chaire de physique, que la promotion de Donaldson à la principauté du collège de Sedan laissait vacante. Il y fut nommé le 15 octobre 1610, et il parut avec avantage dans un poste où son compatriote avait fait naître le goût d'une science à peine sortie du cahos.

Ayant reçu, la même année, le degré de docteur en médecine dans l'université de Padoue, il revint à Sedan pour y continuer ses exercices classiques. Il sentit bientôt combien il resterait pour lui de questions indécises en médecine, tant qu'elles ne seraient pas résolues par l'observation et par l'expérience, et dès ce moment il consacra ses soins aux malades. Cependant, l'étude et la pratique de son art ne l'occupèrent pas tout entier. A côté des ouvrages immortels d'Hippocrate et de Pline il plaçait ceux d'Homère et de Virgile, consultant tour à tour le génie froid et sérieux de l'observation, et le génie fécond de la poésie et des grâces. Sa profession le comportait. Combien de grands médecins ont su allier le goût à la science, les roses de

la littérature aux recherches arides et aux conjectures de leur art.

Le 18 août 1608, Abraham Rambour, Sedanois, lui dédia une thèse, de *Potestate ecclesiæ*, avec cette suscription : *Sapient. doctissimoque viro Dn. Arturo Jonstono, metaphysicæ et logicæ in ill. academiâ Sedanensi professori lectissimo.* Sedan, sans nom d'imprimeur, 1608, in-4°, p. 11.

En 1619, le docteur Jonston fut chargé, par le conseil des modérateurs, de juger de la capacité d'Alexandre Colvin, Écossais, qui postulait les chaires de physique et d'Hébreu à l'académie de Sedan. Depuis cette époque, l'on ne voit plus figurer son nom dans les fastes de cette académie. Néanmoins, il est très probable qu'il ne quitta Sedan que vers 1623; car on sait qu'il avait habité la France pendant vingt ans, et rien n'indique qu'il ait transféré son domicile dans aucune autre ville de ce royaume.

De retour dans sa patrie, c'est où le cœur nous rappelle souvent, Jonston fit imprimer à Londres, en 1625, une élégie de 148 vers sur la mort du roi Jacques I^{er}. Les applaudissemens que lui mérita cette production le décidèrent à en publier d'autres; et parmi celles-ci on remarque surtout une traduction des psaumes de David en vers latins, sortie des presses de Londres en 1637, et dédiée à William Laud, archevêque de Cantorbéry. Instruit de son mérite, ce prélat lui fit obtenir la qualité de médecin de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

Dans son élégie sur la vieillesse, adressée au poète latin *Wedderburnus*, son vieil ami, Jonston nous apprend qu'il traversa deux fois les Alpes, le Tibre et le Pô; qu'il voyagea dans la grande Tartarie, en Hollande, en Danemarck, en Angleterre et en Allemagne; qu'il résida en France pendant vingt ans, s'y maria, et eut treize enfans et deux femmes. Nous mettons sous les yeux du lecteur la partie

de cette pièce, qui contient des détails biographiques sur notre poète :

His ego deliciis tecum, sine face fruebar,
 Unaque præbebat gaudia mille dies.
 Sed brevis, ah, nimium fuit, et fugitiva voluptas.
 Sic rosa vanescit, sic abit umbra levis.
 Hæc sacra dum patriis tecum colo lætus in oris,
 Te simul, et patrium linquere cogor humum.
 Quas ego non terras, quæ non vagus æquora pressi?
 Hæc licet ingenio sint minus apta meo.
 Bis mihi tractatæ vicine nubibus Alpes,
 Tibris et Eridani pota bis unda mihi est.
 Præbuit hospitium bis binis Gallia lustris:
 Conjugis et titulum terra patrisque dedit.
 Me Geta, me Batavus, me vidit Cimber et Anglus,
 Et quæ Teutonico terra sub axe riget.
 Non tot Dulichius pater est erroribus actus,
 Dum peteret patrios per vada sæva lares.
 Quinta Caledoniæ me rursus olympias oræ
 Reddidit effretum, dissimilemque mei.
 Numina jam decies et ter fecère parentem,
 Pignora sex superant, cætera turba fuit.
 Bis mihi quæsi, nec ab unâ gente maritam,
 Bis conjux, bis jam me reor esse senem.
 Te quoque, qui patriæ vovisti tempora vitæ,
 In patriæ video consenuisse sinu.
 Scilicet hæc hominum sors urget, ut omnibus æquè
 Obrepat tacito curva senecta pede.
 Differri mors ipsa potest, et tetrica sæpe
 Sustinet armatam Parca coacta manum.
 Hei mihi, tempus edax nullo medicamine, nulla
 Arte retardari dura senecta potest.

(JONST., *poemat.*, p. 276.)

Artur Jonston mourut à Oxford, âgé de cinquante-quatre ans, en 1641. On doit le compter parmi ceux de ses contemporains qui cultivèrent la poésie latine avec le plus de succès. Ses vers ont transmis avec honneur son nom à la postérité. Ils sont, en général, polis et agréables, et prouvent qu'il y a encore de belles places au-dessous du rang

des maîtres du Parnasse, et que Fracastor n'est pas le seul poète célèbre dont la médecine puisse se glorifier.

Le P. le Long et Thomas Bartholin en ont fait mention, le premier dans sa *BB^a Sacra*, t. II, p. 799, édit. in-fol., 1723, et le second dans sa *Dissertatio de Medicis poetis*, p. 139 (1). David Hoogstraten, éditeur de sa paraphrase des psaumes, le regarde comme le premier poète latin d'Écosse après Buchanan (2).

Son penchant pour l'étude ne lui fit point oublier les douceurs de l'amitié. Il était lié avec Toussaint Berchet, André Melvin, Samuel Neran et Daniel Tilenus, professeurs à l'académie de Sedan, et avec Gaspard Barlée, Hollandais. Ce dernier lui a fait hommage de cette pièce de vers, imprimée à la tête des *Deliciæ poetarum scotorum*.

In poemata clarissimi viri Jonstoni, medici regii.

Gallia Jonstono celebris fuit. Itur in Arcion,
 Grandiaque Arturi nomina Scotus amat.
 Crescit virtuti pretium. Sibi vendicat illum,
 Et Tamesis tantum possidet aula virum.
 Clarior invictis vates sub regibus audit,
 Aonias levat purpura crebra Deas.
 Nunc Carolo mens ista vacat; regisque saluti
 Dum studet, incolumi principe quisque valet.
 Sceptra canit sanatque simul. Cum fata minantur,
 Ille diem regi protrahit, ille decus.
 Officium medicina facit Phœbusque. Nec ostrum
 Funus ab ingrata posteritate timet.
 Vita duplex regi conceditur. Una medentis,
 Altera, vel Carolo iudice, vatis erit.

Samuel Neran lui a adressé une épigramme, et a fait

(1) Gaspard Bartholin, son père, étant venu visiter l'académie de Sedan vers 1610, on tâcha de l'y retenir en lui offrant une chaire de professeur en langue grecque; mais il la refusa. (*Niceron*, t. VI, p. 123.)

(2) « In illis oris nemo post Buchananum, melius, tersius aut concinnius scripsit. » (*Præfat. ad lectorem*.)

son anagramme : *Arturus Jonston, virtus nos ornat*, avec ce quatrain :

Non fascēs, non eloquium, non mentis acumen,
Non census, non nos stirpis honestat honos.
Verū nobilitat mortales unica virtus,
Hæc, Christe, in sponsâ dos placet una tibi.

NÆRANI, *poemata*, p. 68.

Son portrait, gravé au burin, se voit au haut du frontispice de ses œuvres, publiées en 1642. Il est dans un médaillon, avec cette légende : *Virtus nos ornat. A. 1639. Ætat. 52*; ce qui prouve qu'en 1639, il était âgé de cinquante-deux ans. Il est représenté sous le costume de médecin, revêtu d'une simarre, laquelle est recouverte d'un manteau surmonté d'un collet rabattu. Une calotte couvre sa chevelure peu épaisse; sa barbe claire descend jusqu'à la poitrine; de la main droite il tient une branche de laurier, symbole de l'immortalité.

Ses ouvrages réunis.

Arturi Jonstoni, medicī regii poemata omnia, diligenter ab auctore revisa et nunc primum in completum corpus collecta, ex his nulla olim edita, plurima nunc primum addita. Middelb. Zeland., ex officinâ Moulertianâ, 1642, in-16, p. 443.

Ce recueil est divisé en quatre parties : la 1^{re} contient les 150 psaumes de David, l'*Ave Maria*, le *Benedicta tu*, le *Magnificat*, le *Benedictus*, le *Nunc Dimittis*, le *Te Deum*, le *Credo*, le *Pater*, le *Décatalogue*, le *Cantique des Cantiques*, et une *Élégie* à Robert Baron. — La 2^e renferme les *Parerga* et des *élégies*. — La 3^e se compose d'*épigrammes*, c'est-à-dire de petites pièces sur divers sujets, et la 4^e offre une *description* des villes principales d'Écosse.

L'ouvrage est précédé d'une épître en vers au lecteur, laquelle est suivie d'une pièce de vers, adressée à notre

poète par Isaac Gruter, sur sa paraphrase des psaumes.

Parmi environ 180 pièces contenues dans les trois dernières parties de ce recueil, on trouve une élégie sur la mort de Jacques I^{er}; une épigramme à Jacques Baron de Jonston; quatre pièces au poète Jean Scote, *Scototarvatius* ou à *Scottis-Tarvet*, éditeur des *Deliciæ poetarum Scotorum*, dont l'une est un charmant éloge des neuf muses : les *Musæ Aulicæ*; des vers à Gaspard Barlée; cinq pièces aux professeurs Berchet, Melvin, Neran et Tilenus, et une épigramme à Henri de la Tour, duc de Bouillon, sur la mort de la princesse Louise, sa fille aînée (1), où notre poète lui dit :

Ergone nulla tuo lex est, Turrae dolori?
 Martia siccabit lumina nulla dies?

 Unius ad vultum totus componitur orbis,
 Et tecum ridet, teque dolente dolet.
 Aut igitur sistenda tibi sunt flumina luctûs,
 Aut hic sperandum nil nisi nox et hyems.
 JONST., *poemat.*, p. 372.

Pour faire connaître de plus en plus la manière de notre médecin poète, nous rappellerons ses deux épigrammes sur le mariage de Henri de la Tremouille, duc de Thouars, avec Marie de la Tour, célébré le 19 janvier 1619 (2) :

Ad Trimollium ducem, de Mariâ Turraë sponsâ.

Jam tibi connubio sociatur nympha, Trimolli,
 Turrae soboles Auriacæque domûs.
 Quæ Paridi obtulerant tria numina, possidet una,
 Mentem Pallas, opes Juno, dat ora Venus.
 Ipse Paris, qualis olim conspexit in Idâ,
 Juret in hac unâ tres simul esse deas.
 Dissimilis tantùm tribus una est, quod sit in illa
 Pallas blanda, humilis Juno, pudica Venus.

(1) Louis Cappel le jeune a traité le même sujet. La princesse Louise est morte le 6 décembre 1607, âgée de douze ans.

(2) André Melvin et Samuel Neran ont aussi exercé leur plume sur ce sujet.

De Armillâ quam Turræa sponso dedit.

Sunt gemmæ pars una tui, pars altera crines,
 Armilla, hinc ingens surgit et inde nitor.

..... www.fibtool.com.cn

Nympha dedit crines; Mosæ Sedanensis ad undas,
 Hos sponso laqueos textuit ales amor, etc.

JONST., *poemat.*, p. 362.

Ses ouvrages imprimés séparément :

I. *Quinque Theses Philosophicæ sub presidio Arturi Jonstoni, philosophicæ civilis professoris in illustri academiâ Sedanensi, propugnatæ.* Sedan, sans nom d'impr., 1605 et 1606, in-4°. (BB. Maz. C. 13163.)

Voici les sujets de ces thèses, avec les noms des candidats qui les ont soutenues : 1. *De Natura Metaphysicæ; respondente Joan. Brazzo, Baudonvillensi*, 26 janv. 1605. — 2. *De Enunciatione; resp. Claudio Gouyonio, Brittone*, 9 febr. 1605. — 3. *De Loco; resp. eodem Brazzo*, 30 martii 1605. — 4. *De Ente in genere; resp. Phinee Maravato*, 20 aprilis 1605. — 5. *De Veritate; resp. Antonio Genevensio, Rothomagensi*, 4 janv. 1606.

II. *Consilium collegi medici Paris. de Maniâ G. Eglisheimii, quam prodidit scripto cui titulus : Duellum poeticum pro dignitate paraphraseos Plasmî CIV. decertantibus G. Eglishemio medico, et G. Buchanano pædonomo regio.* Paris, sans nom d'impr. 1619, in-8°, p. 13. Avec sa devise à la fin, *Virtus nos ornat.*

III. *Elegia in obitum Jacobi pacifici magnæ Britannicæ, Franciæ et Hiberniæ regis, fideique defensoris.* Londres, 1625, in-8°.

IV. *Parerga.* Aberdoniæ, 1632, in-8°.

V. *Epigrammata.* Aberdoniæ, 1632, in-8°. On y trouve une élogie à Samuel Neran, laquelle avait été imprimée à la page 26 de *Nærani poemata.* (Dordrecht, 1611, in-4°.)

VI. *Paraphrasis Cantici Canticorum Salomonis, carmine.* Lond., 1633, in-8°.

VII. *Musæ Aulicæ.* Lond., 1635, in-8°.

Ces six derniers opuscules ont été imprimés dans le t. I^{er}, p. 439 à 647 de *Deliciæ poetarum Scotorum hujus ævi illustrium.* (Amst., 1637, 2 vol. in-12.) -

VIII. *Psalmorum Davidis Paraphrasis poetica, carmine elegiaco.* Lond., 1637, in-8°; *it.*, Lond., 1641, in-8°; *it.*, Medioburgi, 1642, in-12; *it.*, Amst., 1706, in-12, p. 180. (BB. du roi. A. 1509.) Jolie édition, donnée par David Hoogstraten. *It.*, Lond., 1741, in-8°.

IX. *Jonston's Prefatory discourse to a new edition of his Translation of the Psalms.* Lond., 1641, in-8°. C'est un discours préliminaire sur la traduction des psaumes.

X. *Calumni displayed, or Pseudo-Philo-Buchananus couched of a cataract.* Edemb., 1741, in-8°. C'est-à-dire, *La calomnie découverte, ou le faux Buchanam démasqué.* Cet opuscule, le précédent, et les thèses de philosophie ne se trouvent point dans les œuvres réunies de Jonston.

Un Jean Jonston, natif d'Aberdeen, florissait en 1600. On a de lui plusieurs ouvrages. Voy. Becman, *Catal. BB^a Universit. Francf.*, p. 159, édit. 1706.

Reg. des Modér. de l'acad. de Sedan, ann. 1603, 1604, 1610 et 1619. Hyde, *BB^a Bodley*, t. II, p. 28, édit. 1738. *Museum Britan., verbo Artur Jonston.* Audiffredi, *BB^a Casanat.*, t. IV, p. 337.

JOSEPH DE MORLAIX (le père). L'Ardenne, à laquelle il consacra ses travaux pendant plus de vingt ans, peut le revendiquer. Il embrassa de bonne heure l'institut des capucins, et, suivant l'usage de l'ordre, il substitua à son nom propre celui de son pays. Promu au sacerdoce après de bonnes études, il fut envoyé au couvent de Charleville, où il se signala dans la carrière de l'éloquence.

Appelé, le 20 septembre 1640, par Frédéric Maurice de la Tour, prince de Sedan, pour former dans cette ville une communauté au faubourg de la Cassine, il s'y rendit avec plusieurs de ses confrères. Son mérite transplanté ne parut qu'avec plus d'éclat. La cité de Sedan renfermait alors dans son enceinte une église célèbre et une académie fameuse, dirigées par des personnages savans, et connus dans la république des lettres. Plein de zèle pour les intérêts de sa communion, et habile dans la polémique, le P. Joseph voulut les voir de près. Il crut que s'il y avait du risque à parler, il y aurait de la lâcheté et peut-être du crime à se taire. Il assistait fréquemment au prêche, montait ensuite en chaire, y faisait l'analyse des discours qu'il avait entendus, et les réfutait d'une manière si victorieuse, que les calvinistes même en étaient ébranlés.

Le ministre du Moulin, l'Achille du parti, frappé des succès du jeune religieux, et voulant en arrêter le cours, fit annoncer avec appareil qu'il prêcherait trois sermons, où il vengerait la cause de la réforme. Il y invita les capucins. Ces discours furent prononcés en présence d'un auditoire composé de plus de 4000 âmes, et il les publia sous ce titre : *Trois sermons faits en présence des PP. Capucins, qui les ont honorés de leur présence.* (Genève, Chouet, 1641, in-8°; it., Charenton, 1647, in-8°.) Le premier roule sur la prédestination, le second sur le sacrifice de la messe, et le troisième sur l'autorité de l'Église. Le P. Joseph répondit aux deux premiers de ces discours par le livre intitulé : *Lettre de Crescentian de Mont-Ouvert.* Reims, 1641, in-8°, d'environ 300 pages.

Du Moulin crut ne devoir employer d'abord que l'arme du ridicule pour combattre son adversaire; et, à cet effet, il fit paraître : *Le Capucin : Traité auquel est décrite l'origine des Capucins, et où leurs vœux, règles et discipline sont examinées.* (Sedan, Pierre Jannon, 1641, in-8°, p. 80.) C'est un

diatribe contre les moines, et particulièrement contre les capucins, où l'on trouve ce que Martial appelait si énergiquement un dévergondage d'injures, *provincialium dentium rubiginem*. Les termes insultans et grossiers étaient les assaisonnemens ordinaires du style usité dans les écrits polémiques de l'époque. Le P. Joseph répondit à cette satire par un écrit de cinq ou six feuillets, ainsi que l'annonce du Moulin dans sa préface de l'*Examen de la Lettre du sieur Crescentian*, où il observe que ce Père, qu'il signale comme *le plus violent des capucins*, s'y occupe plus de sa propre personne que du soin de venger son ordre.

Le capucin n'ayant pas eu tout le succès que les calvinistes s'étaient promis, du Moulin opposa au P. Joseph : *Examen du Livre intitulé : Lettre du sieur Crescentian du Mont-Ouvert*. (Sedan, Pierre Jannon, 1641, in-8°, p. 184.) Cet opuscule, mort en naissant, ne méritait pas de réfutation. D'ailleurs, le franciscain n'aurait guère pu opposer que des sarcasmes à des sarcasmes, et dans ce genre d'escrime, il serait resté à une trop grande distance du ministre. On a encore du P. Joseph : *Discours funèbre de François de Lorraine, prince de Joinville*. Paris, Thierry, 1640, in-4°.

Vif et impétueux, notre capucin improvisait avec beaucoup de facilité. Un ton imposant, un organe sonore, un style heurté, un accent pathétique, l'art de se proportionner à tous, lui firent, dans la principauté de Sedan, une réputation bruyante que la tradition a conservée. Ses missions et ses conférences y furent des plus fructueuses. On le perdit en 1661; sa mort fut honorée de regrets et d'éloges; il eut pour panégyriste le P. Joseph de Dreux, son confrère, qui célébra ses vertus dans : *Oraison funèbre et panégyrique du R. P. Joseph de Morlaix, préd. Capucin, où sont décrites les plus belles particularités de sa naissance, de sa vie et de sa mort, prononcée dans l'église des Filles*

du Calvaire, le 7 octobre 1661. Paris, Denis Thierry, 1661, in-3°, rar. (P. Norbert, *Histoire de Sedan*, ann. 1639 et 1642.)

Les biographes de son ordre ne l'ont point connu. Le P. Bernard de Bologne, p. 156 de sa *Biographie latine des Capucins*, parle d'un P. Joseph de Morlaix; mais celui-ci florissait en 1712.

JOYEUSE (*Jean Armand*), maréchal de France, baron de Verpel, canton de Buzancy, de Saint-Jean-sur-Tourbe, chevalier des ordres du roi, était second fils d'Antoine François de Joyeuse, comte de Grandpré, gouverneur de Mouzon et de Beaumont-en-Argonne, et d'Henriette de la Vieuville. Né en 1631, il se signala en divers sièges et combats, depuis 1648 jusqu'en 1697, entr'autres à la bataille de Rethel, au siège de cette ville, en 1652, et à celui de Stenai, en 1654. Il commanda l'aile gauche de l'armée à la bataille de Nerwinde, le 29 juillet 1693, et y fut blessé d'un coup de mousquet. Il eut le gouvernement de Metz, Toul et Verdun, en 1703. Il mourut à Paris, le 1^{er} juillet 1710, âgé de soixante-dix-neuf ans, et fut inhumé le 4 dans l'église de Saint-Paul, sa paroisse. Ses longs et honorables services lui avaient mérité le bâton de maréchal, à la promotion de mars 1693. Il ne laissa point de postérité de Marguerite de Joyeuse, dame de Verpel, sa cousine, fille de Michel, baron de Verpel, seigneur de Montgobert, qu'il avait épousée en juin 1658, et qui finit ses jours le 22 juin 1694. (Anselme, *Hist. des grands Offic. de la Couronne*, t. 1^{er}, p. 830.)

JUSTEL (*Christophe*), conseiller-secrétaire du roi, et historiographe de France, né à Paris le 5 mars 1580, s'appliqua à l'étude de l'histoire ecclésiastique et des conciles, et y fit des découvertes si singulières, que ses amis l'enga-

gèrent à les publier. Henri de la Tour, duc de Bouillon, ayant démêlé son mérite, le choisit pour son secrétaire intime; et lorsque ce prince établit une bibliothèque publique à Sedan, il le chargea du soin de la former. Justel s'acquitta si bien de cette commission, qu'il parvint à rendre cette bibliothèque une des plus nombreuses et des mieux assorties de ce temps (1). Frédéric Maurice ayant succédé à Henri de la Tour en 1623, Justel devint surintendant de sa maison, et il procéda avec Barthélemy Aubertin, Jean de Chadirac, et les commissaires du roi, à l'évaluation des revenus des principautés de Sedan et Raucourt, après que ce prince eut été dépouillé de ces souverainetés, en 1742 (2).

C'était le littérateur de son temps qui savait le mieux l'histoire du moyen âge. Il entretenait une correspondance suivie avec Usserius, Saumaise, David Blondel, Henri Spelman et d'autres savans du premier ordre. Le cardinal du Perron, qui avait lu ses ouvrages, disait : « Si c'est un » jeune homme, il y a quelque espérance, sinon, ce n'est » pas grand cas. Il a tiré beaucoup de choses de M. du » Plessis Mornay; je crois qu'il ne sera pas toujours hu- » guenot, puisqu'il se plaît à lire les anciens et qu'il prend » plaisir à l'antiquité de l'Eglise. » (*Perroniana.*) « Mais du » Perron s'est trompé dans son jugement et dans sa pré- » diction; car Justel a été un des plus grands hommes de » son siècle : je m'étonne même qu'il en ait parlé d'une ma- » nière si méprisante, puisqu'il avoue lui-même, que si » Justel s'est trompé quelquefois, ç'a été pour avoir suivi » Baronius, pour lequel du Perron avait tant de vénération. » Le cardinal du Perron a été aussi un très-mauvais pro- » phète, car M. Justel est mort (à Paris) fort bon réformé,

(1) *Description ancienne manuscrite de Sedan et de sa principauté, faite en 1626.*

(2) *Procès verbaux de cette évaluation, dressés le 15 juin 1647.*

» en l'année 1649, âgé de soixante-neuf ans. » (Ancillon, *Mémoires*, p. 22.)

Ses ouvrages :

www.libtool.com.cn

I. *Codex canonum Ecclesiæ universæ à Justiniano Imperatore confirmatus*, græcè et latinè, ex versione et cum notis Christ. Justelli. Paris, Adrien Beys, 1610, in-8°, p. 120.

II. *Codex canonum Ecclesiæ Africanæ, grecè et latinè, cum notis Christ. Justelli*. Paris, Abr. Pacard, 1615, in-8°, p. 539; *it.*, reproduit par G. T. Meierus. *Helmstadt*, 1663, in-8°.

Par l'épître dédicatoire à Jacques Auguste de Thou, Justel apprend qu'il s'est servi très-avantageusement d'un MS. que Nicolas de Fevre lui avait confié peu de temps avant sa mort. Dans cette dédicace, et plus encore dans la préface qui la suit, il fait connaître l'utilité de cette collection; et dans cette dernière il donne une notice des conciles qui ont dressé ces canons. Une table chronologique en fixe le nombre à dix-sept. L'auteur indique les MSS. dont il s'est servi. Saumaise a publié sur cet ouvrage : *Observationes et Emendationes in codicem ecclesiæ Africanæ Justelli* : imprimées dans le t. IV de Jo. Christoph. Wolfii *anecdota græca, sacra et profana*. (Hambourg, 1724, in-12.) Ces remarques de Saumaise étaient en MS. sur un exemplaire du *Code des Canons* de Justel : exemplaire appartenant au savant Jean Albert Fabricius, qui y reconnut la main de Saumaise.

III. *Nomocanon Photii, patriarchæ C. P., cum commentariis Theodori Balsamonis; nunc primum græcè editum ex bibliothecâ Palatinâ à Christ. Justello, cum versione latinâ, interprete Henrico Agylæo : accessere ejusdem Photii, Nili metropolitæ Rhodi, et anonymi tractatus de synodis œcumenicis, ex bibliothecâ Sedanensi; ab eodem Christ. Justello*

nunc primum græcè editi et cum versione latinâ ejusdem Henrici Agilæi. Paris, Abr. Pacard, 1615, in-4°, p. 287.

IV*. *Le Temple de Dieu, ou Discours de l'Église, de son origine, et de l'excellence des perfections de l'Église chrétienne.* Sedan, Jean Jannon, 1618, in-8°, p. 59; *it.*, avec ce titre renouvelé : *Excellent Traité de l'Église chrétienne, de son origine, de ses progrès, et de l'excellence d'icelle.* Sedan et Quevilly, le Villain, 1628, in-12, p. 59. Le nom de l'auteur est au bas de la dédicace adressée à Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon. Elle est datée de Paris, le 1^{er} janvier 1618.

V. *Codex Canonum ecclesiasticorum Dionysii Exigui, item Epistola synodica S. Cyrilli et concilii Alexandrini contra Nestorium, eodem Dionysio Exiguo interprete : ex editione Christ. Justelli.* Paris, du Puis, 1628, in-8°, p. 227.

VI*. *Discours du duché de Bouillon, et du rang des ducs de Bouillon en France, avec les déclarations des rois Charles IX, Henri IV et Louis XIII, touchant le rang des ducs de Bouillon en France.* (Paris) 1633, in-4°, p. 63.

VII. *Stemma Arvernium, seu genealogia comitum Arvernica, ducumque Aquitanica primæ et comitum Claromontensium.* Paris, 1644, in-fol.

VIII. *Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, justifiée par chartes, titres et histoires anciennes, et autres preuves authentiques, enrichie de plusieurs sceaux et armoiries, et divisée en sept livres.* Paris, du Puis, 1645, in-fol., p. 584 (1). Elle contient des pièces très-curieuses qui apprennent bien des particularités sur notre histoire.

(1) Le docte Étienne Baluze a publié depuis : *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne.* Paris, Dezallier, 1708, 2 vol. in-fol. On trouve à la fin du 2^e vol., p. 789 à 837, 71 pièces sur les ducs de Bouillon, princes souverains de Sedan et Raucourt de la maison de la Tour, depuis 1575 jusqu'en 1698. — Il a encore mis au jour : *Lettre pour servir de réponse à divers écrits qu'on a semés*

IX. *Histoire de la Maison de Turenne, justifiée par chartes, etc., et divisée en deux livres.* Paris, *ibid.*, 1645, in-fol., p. 241. Ces deux n^{os} sont communément réunis dans le même volume.

X. Trois *Lettres à Bayle sur ses nouvelles de la Répub. des lettres*; la 1^{re} du 24 juin 1684, la 2^e du 4 décembre suivant, et la 3^e du mois d'août 1687 : elles ont été imprimées p. 325 à 329, p. 348 à 350, p. 351 à 352 du t. VI de la *Bibliothèque raisonnée*.

XI. C'est sur ses recueils, que Henri Justel son fils, et Guillaume Voël, ont publié l'excellente collection du droit canon ancien, avec ce titre : *Canonum Ecclesiasticorum collectores græci et latini, seu bibliotheca juris Canonici veteris, etc.* Paris, Louis Billaine, 1661, 2 vol. in-fol.

Il avait laissé en manuscrit : 1^o une *Géographie sacrée*, imparfaite; 2^o une *Histoire de la Chancellerie*, sous la 1^{re}, la 2^e et la 3^e race de nos rois. Il y marquait avec une grande exactitude les divers changemens arrivés dans la manière de dresser les actes et les lettres patentes; il prétendait prouver ces faits par des chartes et autres pièces authentiques; mais comme Henri Justel, son fils, a justifié qu'il y en avait peu de véritables depuis Clovis jusqu'à Charlemagne, il n'a pas cru devoir donner cet ouvrage au public. Un anonyme de Paris a gravé son portrait in-8^o.

JUVIN (*Saint*), né en 897 dans le comté Dormois, dont la plus grande partie est dans les limites du département des Ardennes (1), était esclave, et gardait les trou-

dans Paris, et à la cour, contre quelques anciens titres, qui prouvent que M^{rs} de Bouillon descendent en ligne directe et masculine des anciens ducs de Guienne et comtes d'Auvergne. Paris, 1698, in-fol.

(1) Le Dormois avait pour capitale la petite ville de Doncom, devenue un simple village, situé près de Dun. Ce comté tirait son nom de la Dormoise, qui prend sa source à Tahure, et se perd dans l'Aisne près d'Autry, arrondissement de Vouziers.

peaux du comte de ce nom. Dans ses momens de loisir il bâtit une petite chapelle sur une colline boisée du territoire de Senuc. Cette espèce d'oratoire plut aux pâtres du pays. Ils avaient toujours fui Juvin comme un sauvage; ils commencèrent dès lors à le respecter; quelques-uns même d'entr'eux touchés de sa conduite, qu'ils avaient épiée par des motifs de pure curiosité, résolurent de réformer leurs mœurs, et vinrent le prier de leur servir de guide. Le berger bienfaisant aida leurs dispositions naissantes, dissipa par ses instructions les ténèbres épaisses de leurs esprits, et redressa par ses exemples l'égarement et la brutalité de leurs cœurs corrompus.

L'œuvre n'était encore qu'ébauchée, Juvin résolut de l'achever. Il s'était convaincu que la bonne foi, la pudeur et la simplicité étaient bannies depuis long-temps du comté de Dormois. Il fit tous ses efforts pour les y rappeler. La lutte qu'il eut à soutenir fut longue et pénible; mais il triompha enfin de la malveillance des méchants. Les rapines, les inimités, les meurtres et d'autres crimes auxquels on se livrait sans remords, cessèrent pour faire place aux vertus contraires; l'âge d'or du christianisme reparut dans les forêts voisines de Senuc, les mœurs pastorales y recouvrèrent leur ancienne splendeur, et le désert devint florissant.

Informés de cet heureux changement opéré par Juvin, le comte et la comtesse de Dormois, voulurent le voir. Plusieurs articles du symbole effarouchaient depuis long-temps leur raison : l'humble berger dissipa leurs doutes, et affermit leur croyance. La reconnaissance ne tarda point à briser les chaînes de l'esclave bienfaiteur. Les deux illustres convertis se rendirent à son oratoire, et en présence des pâtres rassemblés, le comte de Dormois étendant la main sur la tête de Juvin, dit : *Juvin n'est plus esclave, je l'affranchis*. Il avait vendu à ce comte sa liberté, le plus

précieux de tous les biens, à une époque où la Champagne était déchirée par des troubles d'autant plus alarmans, que l'autorité royale, alors sans vigueur, ne pouvait les apaiser. Pensant que la vertu de ses sœurs n'était pas à l'abri de l'insolence brutale qu'enfantent d'ordinaire les guerres intestines, il résolut de les engager dans les liens du mariage. Le défaut de dot offrait un obstacle presque insurmontable à l'exécution de ce projet; mais l'héroïsme sut le vaincre. Juvin s'engagea pour toujours au service du comte de Dormois, et le prix qu'il reçut pour l'aliénation de sa liberté servit à marier ses sœurs, qui étaient parées de toutes les grâces de l'innocence et de la beauté.

Notre pieux solitaire obtint de son ancien maître de rester dans son ermitage, où il travailla sans relâche à consolider son ouvrage. Il y mourut saintement le 27 septembre 961, à l'âge de soixante-quatre ans, emportant les regrets des pâtres qu'il avait ramenés à l'innocente simplicité de la vie patriarcale, par ses instructions et par ses exemples. Son corps fut inhumé au pied de l'autel de la chapelle qu'il avait bâtie : et dès ce moment on rendit à sa mémoire un culte religieux. Adalberon, archevêque de Reims le mit au nombre des saints. Les pâtres qui avaient été ses compagnons et ses imitateurs construisirent des cabanes près du lieu de sa sépulture, et formèrent dans la suite un hameau qui donna naissance au village de Saint-Juvin. Nous n'avons rien dit de deux miracles attribués à notre saint ermite, la saine critique paraît les avoir rejetés. *Vereor*, observe le Bollandiste de Bye, qui a tracé son histoire, *ut hæc duo miracula veritati congruant*.

Pierquin, *Vie de saint Juvin. ActaSS.* 3 oct. p. 214 à 219.

L.

LABYE (*Dieudonné*), était né à Revin, le 31 mars 1712.

Élevé de bonne heure dans la pratique sévère des vertus chrétiennes, le cloître lui parut le seul asile où il n'eût rien à craindre pour son salut, et où il pût satisfaire son goût pour l'étude, qu'il regardait comme un préservatif contre la tentation. Le couvent des Dominicains de sa ville natale, auquel il s'enchaîna par des vœux, en 1728, vit éclore ses talents. Le célèbre P. Billuart, son parent, y avait rendu florissantes les études ecclésiastiques. Le P. Labye les cultiva avec ce succès qui donne des arrhes brillantes pour l'avenir. Ces espérances ne furent point trompées. Il obtint le grade de bachelier dans l'université de Douai, où sa réputation de savant théologien lui mérita l'avantage d'être nommé régent du collège de Saint-Thomas, docteur de son ordre, et compagnon du provincial de sa province. De retour à Revin, il signala son zèle pour les progrès des études qui lui avaient frayé la route des honneurs dans sa profession. Afin d'atteindre ce but, il forma, de concert avec son frère (1), une excellente bibliothèque dans sa maison, et y ajouta un cabinet de physique, après avoir puissamment contribué à y établir un collège gratuit de philosophie et de théologie. Mort à Revin, le 7 janvier 1792. On lui doit :

I. *Summa summæ S. Thomæ, sive compendium theologicæ scholasticæ et moralis Patris Billuart*. Liège, Everard Kints, 1754, 6 vol. in-8°; *it.*, Wurtzbourg, 1765, 6 vol. in-8°; *it.*, Venise, 1765, 3 vol. in-4°.

C'est un abrégé de la théologie du P. Billuart, d'où l'abréviateur a retranché beaucoup de questions inutiles. Il s'est glissé dans la théologie, comme dans d'autres sciences, de ces questions qui ont fait du bruit, qu'on a agitées avec chaleur, et qu'on ne viendra jamais à bout de résoudre; ceux

(1) Né à Revin le 23 septembre 1705, le P. René Labye fut itérativement prieur des Dominicains de cette ville, où il mourut le 26 juin 1782, avec le titre de prédicateur général de sa province.

qui ont travaillé à bannir des écoles ces sortes de questions ont acquis des droits à la reconnaissance publique.

II. *Supplementum Coursus theologiæ P. Billuart, continens tractatus de opere sex dierum, de statu religioso, et de mysteriis Christi.* Liège, *ibid.*, 1758, in-8.

Le P. Billuart avait travaillé à ce supplément pendant les deux dernières années de sa vie, et il avait à peine ébauché la première dissertation des quatre fins de l'homme (*de quatuor novissimis*), laquelle devait suivre les traités précités, que la mort le surprit, en 1757. Le P. Labye termina ce supplément, et l'enrichit de la vie du P. Billuart, et d'un portrait assez mauvais et nullement ressemblant de ce grand théologien.

Les Pères Jérôme le Brun, né à Cambrai, mort en 1703, Gilbert de la Haye, natif de Braine-le-Comte, mort en 1672, et Chrysostôme Douillet, né à Lille, mort en 1692, auteurs de divers ouvrages, ont été supérieurs du couvent de Revin. Paquet leur a consacré des notices dans ses *Mémoires Littéraires*.

LAMBERT (*Antoine Simon*), licencié en droit, avocat au parlement de Paris, successivement administrateur du D. des Ardennes, juge à la cour d'appel de Metz, et conseiller à la même cour jusqu'en 1815, époque de sa réorganisation, naquit à Sainte-Vaubourg, canton d'Attigny, le 29 novembre 1743, et y mourut en 1824, après avoir publié :

I. *Discours sur le droit Romain, destiné à être prononcé devant la faculté de droit d'Orléans.* Sans date ni lieu, in-4°, p. 92.

II. *Lettre d'un avocat au parlement (du 10 jan. 1787), à M. Albert, ci-devant lieutenant de police, aujourd'hui maître des requêtes, sur le projet de traduire le Droit romain;*

ou *Réponse à la Lettre de M. Albert, publiée contre le projet de traduire le Droit romain*. Idem, in-8°, p. 79.

III. *Lettre du cit. Lambert aux habitants de Sainte-Vaubourg : du 1^{er} fructidor an X, 28 août 1802*. Idem., in-8°, p. 19. www.libtool.com.cn

IV*. *Essai critique sur le Commentaire de loi des douze tables*. Metz, Bœhmer, Paris, Rondonneau, an XIV, 1806, in-8°, p. 58.

V*. *L'ami des Chiens*. Metz, Antoine, 1806, in-8°, p. 9.

C'est une réponse, moitié sérieuse et moitié plaisante, à une Ordonnance de police du 31 juillet, par laquelle le maire de Metz, et quelques autres maires, ont proscrit la race canine, c'est-à-dire condamné impitoyablement à mort tous les chiens qui, depuis le 18 août jusqu'au 1^{er} septembre, circuleraient dans les rues sans être munis d'une plaque de fer-blanc, que l'on vendait un franc à l'Hôtel-de-Ville de Metz. Lambert y défend avec beaucoup de chaleur la race entière de ces animaux, regardés par Buffon et par tous les naturalistes, comme ceux des quadrupèdes domestiques qui s'attachent le plus à l'homme.

LAMBINET (*Pierre*), était né à Tournes, près de Mézières le 22 octobre 1742. Elevé chez les jésuites de Charleville, il entra à quinze ans dans cette société célèbre, qui, après avoir brillé long-temps d'un éclat imposant, à été comme dévorée, en 1763, par un orage qui paraissait à peine devoir l'atteindre. Ce jeune Ardennais y avait pris le goût du travail et de la bonne littérature. Il demeura dans le monde jusqu'en 1765; qu'il revêtit l'habit de Prémontré à Lavaldieu : l'année suivante, il fit profession à l'abbaye de Villers-Cotterets, sous l'abbé Richard son compatriote.

Quelques années après il quitta cette maison et le costume religieux, sinon de l'aveu de ses supérieurs, au moins sans opposition de leur part. Il se retira d'abord à Liège,

puis à Bruxelles, où il fit l'éducation de deux fils du duc de Croquenbourg, ce qui lui valut une pension de 800 à 900 fr. Il était demeuré lié à l'ordre de Prémontré par ses vœux : le désir de recouvrer définitivement sa liberté lui fit solliciter à Rome un bref de sécularisation, qui lui fut accordé sur le consentement du général de Prémontré, consulté par la pénitencerie. Il s'était toujours occupé de belles-lettres, et surtout de bibliographie. Il avait visité beaucoup de bibliothèques, pour étendre ses connaissances dans cette partie de la littérature, dont il a bien mérité. Du reste, il était d'un commerce agréable, et sa conversation était semée d'anecdotes piquantes. Il est mort à Charleville, le 10 décembre 1813, laissant des marques de son savoir dans les ouvrages suivans :

I. *Éloge historique de Marie Thérèse, impératrice des Romains, reine de Hongrie et de Bohême, etc.*, avec cette épigraphe : *Pectore vir, vultu femina, mente dea*. Liège et Bruxelles, 1781, in-8°, p. 12.

II*. *Table raisonnée des matières contenues dans l'Esprit des Journaux, depuis 1772 jusqu'en 1784 inclusivement*. Liège et Paris (1785), 4 vol. in-12.

III. *Notice de quelques manuscrits qui concernent l'Histoire de la Belgique, et qui se trouvent dans la bibliothèque publique de Berne* : insérée dans le t. V, 2^e partie, p. 252 à 263 des *Mémoires de l'académie de Bruxelles*, 1788, in-4° : rédigée de concert et avec le secours de Wilhelmi, bibliothécaire de Berne, et lue à l'académie de Bruxelles le 12 oct. 1789.

IV. *Remarques bibliographiques et critiques sur une édition latine de l'Imitation de J.-C., donnée par Beauzée, de l'académie française, chez Barbou, en 1788, et sur plusieurs autres éditions du même livre* : insérées dans le *Journal des Curés*, 23 et 27 août, n^{os} 117 et 119. A ces remarques,

Gence opposa dans le même journal : *Défense de l'édition latine de l'Imitation donnée par Beauzée*. Il y prouve que la prétendue édition de Beauzée, attaquée par Lambinet, n'est autre chose que celle de Valart, revêtue du frontispice de l'édition de l'académicien.

V. *Lettre de P. Lambinet au Rédacteur du Journal des Curés* : insérée dans ce journal, 4 novembre 1809, n° 154. Elle roule sur le même sujet. Lambinet y élude la question. Le journaliste lui oppose des observations.

VI. *Origine de l'Imprimerie d'après les titres authentiques, l'opinion de Daunou et celle de Van Praet; suivie des établissemens de cet art dans la Belgique, et de l'Histoire de la Stéréotypie, ornée de calques de portraits et d'écussons*. Paris, Nicolle, 1810, 2 vol. in-8°. L'auteur avait publié une première édition sous ce titre : « Recherches historiques, littéraires et critiques sur l'origine de l'Imprimerie, » particulièrement sur ses premiers établissemens, au xv^e » siècle, dans la Belgique. *Bruxelles*, Flon, 1798, in-8°, » p. 500. » Lambinet avait fait précéder d'une courte introduction (*Bruxelles*, in-8°) cette première édition, que de la Serna Santauder a critiquée, t. I^{er}, p. 388 à 389 de son *Dict. Bibliographique du XV^e siècle*. Voy. Peignot, *Dict. de Bibliologie*, t. III, p. 167.

VII. *Imitation de J.-C., par le R. P. Gonnelieu, revue et corrigée par Lambinet*. Paris, Mame et Nicolle, 1811, in-12, fig.

L'éditeur n'a emprunté au prétendu Gonnelieu (Cusson) (1), que le premier chapitre du premier livre; dans tout le reste c'est Beauzée qui lui a servi de guide : il n'a pas toujours été heureux lorsqu'il a voulu le corriger. Il aurait dû mettre une préface à cette édition, mais il s'est

(1) Voy. p. 83 de *Dissertation sur 60 traductions fr. de l'Imitation de J.-C., par Barbier*. Paris, 1812, in-12.

probablement souvenu du mauvais accueil fait en 1810 à la préface qu'il plaça en tête de l'édition du texte latin de l'*Imitation* in-18, stéréotypée par les mêmes imprimeurs. Voy. le *Journal des Curés*, des 14 et 26 oct. 1810.

VIII. Il a revu et augmenté la *Notice des éditions de l'Imitation* (p. 13), publiée par Desbillons, avec une nouvelle édition de l'*Imitation*, mise au jour en 1780 à Manheim, par les soins du même Desbillons. Voy. *Journal des Curés*, n° 117, p. 2.

IX. Dans l'*Esprit des Journaux* : 1. *Lettre* du 9 juin, sur l'empereur Joseph : juillet 1777, p. 243 à 245. — 2. *Épigramme* de 8 vers sur un avocat : septembre 1777, p. 261. — 3. *Lettre en vers et en prose* à M. le baron de ***, créé général-major dans la promotion faite à Vienne au mois de novembre 1777 : mars 1778, p. 243 à 245. — 4. *Lettre* à son éminence le cardinal de Franckemberg, pièce de 55 vers : août 1778, p. 266 à 268. — 5. *Notice* de quelques MSS. (la *Bible des Pauvres* et le *Missel Ambrosien*) : mai 1781, p. 418. — Août 1781, p. 245 à 259.

De Villenfagne a écrit : « Lettre à M. Lambinet sur » Gaultier Morberius, et sur les Imprimeurs les plus remarquables de la ville de Liège dans le xvi^e siècle. » Cette lettre, datée d'Ingihoul, le 12 octobre 1813, a été insérée par l'auteur, p. 81 à 94 de ses *Mélanges pour servir à l'Histoire civile, politique et littéraire du ci-devant pays de Liège*. (Liège, Duvivier, 1810, in-8°, p. 477.)

Son frère, Jean Maurice Lambinet, médecin, a fourni quelques morceaux aux *Mémoires de la société d'Agriculture, d'Arts, etc.*, du D. des Ardennes. Né à Tournes, le 6 nov. 1741 ; mort à Charleville, le 14 août 1822.

LANNOY (N***), lieutenant particulier de la maîtrise des eaux et forêts de Sedan, où il naquit vers l'an 1700, a publié :

Mémoire très-curieux concernant la ville de Sedan, avec l'explication de tout ce qui s'y est passé depuis son établissement. Sedan, Thesin (vers 1745), in-4°.

C'est une feuille et demie d'impression sur l'état militaire, les charges, les revenus et les fortifications de la place, et où sont inscrits les noms des anciens princes et gouverneurs de la ville. Ce mémoire fut composé par ordre du comte de Belle-Isle. C'est un abrégé d'une partie des Mémoires intitulés : *Antiquités de Sedan et des autres villes frontières de la Meuse* : in-fol. MS. de 116 pag., par le même Lannoy, mort à Sedan le 31 déc. 1754.

Ce MS. passa entre les mains de M. Lannoy le cadet, successeur de son frère dans la place de lieutenant particulier des eaux et forêts. On y examine Sedan depuis son origine, ses progrès, ses révolutions, jusqu'en 1678; les différens maîtres de cette ville, les causes de sa cession à Louis XIII en 1642, les droits des maisons de la Marck et de la Tour sur le duché de Bouillon, contre les prétentions des évêques et du chapitre de Liège: On y parle aussi de la plupart des lieux voisins de Sedan. (Fontette, *Bibl. Hist.*, t. III, p. 322.)

L'ouvrage est plein de recherches curieuses et savantes. On a reproché à l'auteur des étymologies hasardées. C'est ce qui arrive toujours lorsqu'on force le sens des mots, ou les mots eux-mêmes : écueil que les étymologistes n'ont en général pas su éviter. Voilà ce qui a mis l'étymologie en défaveur auprès de beaucoup de gens qui, dès qu'on leur en parle, se rappellent l'épigramme adressée à Ménage par le chevalier de Cailly, sur le mot espagnol *alfana*, qu'il faisait dériver du latin *equus*.

Alfana vient d'*Equus*, sans doute :
Mais il faut convenir aussi
Qu'en allant de Rome à Madrid,
Il a bien changé sur la route.

LARDENOIS (*Philippe Antoine DE*), seigneur de Termes (canton de Grandpré), vint au monde dans ce village en 1740. Né pour la profession des armes, il commença sa carrière militaire dans les gardes françaises; il y était aide-major lorsqu'il fut nommé lieutenant-colonel au régiment de la reine, cavalerie, dont était colonel le comte de Roucy son parent, seigneur et natif de Manre (Ardennes) (1). Ils émigrèrent tous deux, et furent employés, en 1792, par les princes proscrits. De Lardenois passa au service d'Angleterre, et fut de l'expédition des Antilles, laquelle s'empara de la Martinique et de la Guadeloupe. Il était propriétaire dans cette dernière île, du chef de sa femme.

A la première restauration, il revint en France avec Louis XVIII, ayant le grade de lieutenant-général. Il fut d'abord membre de la commission des secours accordés par le ministère de la maison du roi à tous les royalistes et émigrés qui avaient été les plus maltraités par le dernier gouvernement. Quelque temps après, on le nomma grand'croix de saint Louis, puis gouverneur de Toulon. Mais lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, les troupes qui étaient sous les ordres de Lardenois s'étant déclarées pour l'ex-empereur, il se retira en Piémont, où S. M. Sardes le fit commandeur de l'ordre de Saint-Maurice.

En 1816, c'est-à-dire après le dénouement accompli du drame impérial, il fut nommé au gouvernement de l'île de la Guadeloupe, et quelques années après gouverneur du chà-

(1) La famille de Roucy possédait dans les Ardennes les terres d'Aspremont-sur-Aisne, de Chalandry-Elaiere, Cheveuge, Manre, Marvaux, Vieux, Villette et Vrizey. Un *Eble de Roucy*, seigneur de Cheveuge, florissait dans la 2^e moitié du xii^e siècle. Il donna un *Code de Lois* aux habitants de la Ville-aux-Bois, canton de Rozoy-sur-Serre (Aisne). (Le Long, *Hist. de Laon*, p. 430.) Renaud, 1^{er} comte de Roucy, fondateur de la maison de ce nom, et l'un des plus grands seigneurs de France, mourut en 973. (Devisme, *Manuel de l'Aisne*, p. 361.)

teau des Tuileries. C'est dans ce poste éminent qu'il mourut à Paris, le 12 septembre 1822, laissant deux filles mariées, l'une au comte de Tressan, maréchal de camp; l'autre au marquis de Fandoas, fils d'un officier général de marine. Son frère cadet lui survécut, n'ayant point d'enfants mâles. Cette famille très-ancienne s'est éteinte par la mort des deux frères Lardenois, les deux seuls de ce nom en France. (*Article communiqué par M. Gattrez de Mésièrè.*)

LARGE (*Nicolas LE*), écuyer, seigneur de la Plante, de Cœgny, Sar, Sery, était né vers 1680 à Cœgny, dépendance de Chuffilly, près d'Attigny.

Les lettres d'anoblissement dont Louis XIV honora sa valeur seront les sources où nous puiserons cette notice. Nous les transcrivons. « Par la considération des bons et » recommandables services que notre cher et bien aimé » *Nicolas Le Large*, sieur de la Plante, lieutenant d'une » compagnie de cheveu-légers au régiment du maréchal » de la Ferté-Senneterre, a rendus au feu roi, notre père, » et à nous, depuis 21 ans et plus, en divers emplois et » charges de guerre, ayant servi dix-huit mois et plus dans » le régiment de Touraine; deux années; en la même qualité de cavalier, dans le régiment de cavalerie étrangère » du Carquois; huit années en ladite qualité de cavalier ou » en celle de maréchal des logis dans le régiment de la » Clavière, cavalerie; deux années en qualité de capitaine » dans le régiment d'infanterie, commandé par le maréchal de Grandpré; trois années en qualité de cornette » d'une compagnie de cavalerie dudit comte de Grandpré; » et trois années en qualité de lieutenant d'une compagnie » de cheveu-légers.

» S'étant trouvé au siège de Vic et Moyenvic, de Trèves, Secours, d'Heildeberg, où il fut blessé d'un coup » de mousquet à la cuisse; à la retraite de Mayence, pre-

» mier siège de la Mothe, siège de Saint-Omer, où il fut
 » blessé d'un coup de pistolet au bras gauche, et eut son
 » cheval tué sous lui; siège d'Arras, siège d'Aire, où il fut
 » blessé d'un coup de canon à l'épaule; à la bataille de Don-
 » necourt, à celle de Rocroi où il eut un cheval tué sous
 » lui; au siège de Thionville, où il eut la cuisse percée de
 » trois balles, et un cheval tué sous lui; à la bataille de la
 » Vallée, contre l'armée lorraine, commandée par le comte
 » de Ligneville; en la bataille de Songy, et en plusieurs
 » autres occasions de guerre qui se sont présentées.

» Pour ces causes, avons, ledit *Le Large*, ses enfans et
 » postérité, nés et à naître en loyal mariage, anoblis et ano-
 » blissons. » (*Lettres patentes* du mois de déc. 1652.)

Le Large, reconnaissant, se rendit à Saint-Germain-en-Laye, pour remercier le roi de cette faveur. Le monarque étant à son balcon, aperçut dans son jardin un soldat tout tremblant qui se présentait à lui. *Voyez donc*, dit-il à ses courtisans, *ce pauvre soldat comme il tremble*; Le Large l'ayant entendu : *Oui, Sire*, répondit-il, *je tremble devant votre majesté, mais vous ne m'avez pas vu trembler devant vos ennemis.*

Louis XIV, par sa déclaration du mois de février 1661, avait taxé les nouveaux anoblis, depuis 1634, au paiement de la somme de 1,500 liv.; le roi déchargea Le Large de cette taxe par autres lettres de confirmation de noblesse, du mois de juillet 1669, dans lesquelles on lit :

« Tant en considération desdits services de *Nicolas Le Large*, que de ceux qu'il nous a rendus depuis l'expédition de nos dites lettres d'anoblissement; savoir, en l'année 1652, au combat du faubourg Saint-Antoine de Paris, et aux sièges de Bar et de Ligny; Château-Porcien, et à Vervins, en qualité de capitaine au régiment de cavalerie du maréchal de la Ferté. En 1653, aux sièges de Rethel, Mouzon et Sainte-Ménéhould. En 1654 et 1655,

» au secours et à la défaite des ennemis, devant Arras, où
 » il eut un cheval tué sous lui, et un autre la cuisse per-
 » cée d'un coup de mousquet, et aux sièges du Quesnoi,
 » Condé, Saint-Guillain. En 1656, au siège de Valen-
 » ciennes, et ensuite à celui de la Capelle, où ayant été
 » commandé avec 60 cavaliers et 40 mousquetaires pour
 » conduire un convoi à Saint-Guillain, il fut attaqué
 » par 150 chevaux des ennemis qui s'étaient mis en em-
 » buscade à dessein d'enlever ledit convoi; mais il se dé-
 » fendit si vigoureusement, qu'il donna le temps à la cava-
 » lerie qui était à Saint-Guillain de venir à son secours;
 » ce qui ayant obligé les ennemis de prendre la fuite, il les
 » chargea en queue, de sorte, qu'outre le grand nombre
 » qu'il en tua, il fit prisonnier de guerre le maréchal des
 » logis qui commandait l'arrière-garde, avec les cavaliers
 » d'icelle, et reprit sur eux cinq chariots, ayant, en cette
 » occasion, reçu un grand coup de sabre sur le bras gauche,
 » et son cheval trois coups de pistolet ou de mousqueton.
 » En 1657 et 1658, il s'est trouvé aux sièges de Mont-
 » médi, Saint-Venant, au secours d'Ardres, et au siège de
 » Gravelines, et ensuite dans toutes les occasions qui se
 » sont offertes jusqu'à la publication de la paix des Pyr-
 » nées, à l'occasion de laquelle, sa compagnie fut réformée
 » en 1667 : étant entré en Flandre à la tête de notre ar-
 » mée, ledit sieur *de la Plante* y servit volontairement,
 » s'étant trouvé aux sièges et prises de Charleroi, Douai,
 » Oudenarde, Tournai, Ath, Lille, et au combat donné
 » contre les troupes commandées par *Marsin*, ce qui
 » nous engagea à le rétablir en ladite compagnie du ré-
 » giment de Royal-des-Gravates, dans lequel il conti-
 » nue de nous servir journellement à notre entière satis-
 » faction, etc. »

Epuisé par quarante campagnes, chargé d'honorables
 blessures, et courbé sous le poids des années, Nicolas

Le Large se retira dans son château de Cœgny, où, peu de temps après, une maladie grave le priva de ses facultés intellectuelles. Il avait cependant quelquefois de bons momens. Une chose singulière, c'est que quand on frappait son oreille de combats, de sièges et de batailles, il se mettait à en parler lui seul d'une manière plus machinale que réfléchie. C'était une espèce de carillon ; on touchait tel ressort, et l'air se jouait. Il vécut environ cinq ans dans cet état, et s'éteignit en 1683. Ses restes furent inhumés à Chuffilly, sa paroisse.

Il avait épousé *Isabeau Drouet*, de laquelle il eut deux filles et quatre fils, entr'autres *Louis François*, garde du corps, mort à l'Hôtel des Invalides en 1720. *Catherine de Granet*, son épouse, lui donna *Louis Charles*, décédé à Paris en 1750. Celui-ci avait épousé *Françoise Rynval*, dont il eut *Joseph le Large*, mort en 1784, après avoir donné le jour à *Jean Baptiste*, marié en 1781, avec *Françoise-Eléonore Breton*, de laquelle est issu *François Le Large*, écuyer, sieur de Sar. (La Chenaye-Desbois, *Dict. de la Noblesse*, t. XV, p. 328 ; *Hist. de la Fronde*, t. III, p. 365.)

LEFEVRE (*Louis*), ajouta à son nom celui de *Gineau*, hameau voisin d'Authé, village où il naquit le 7 mars 1751, de parens sans fortune. Deux de ses oncles curés, l'un d'Etrepigny et l'autre de Rumigny, pourvurent aux frais de son éducation. Il fit ses classes à Reims, et vint ensuite à Paris. Il n'y avait ni connaissances ni recommandations ; mais le savant académicien Cousin, prévenu par son air franc et sa tournure réfléchie, l'accueillit et le prit sous sa protection ; et depuis, notre jeune Ardennais cultiva l'étude des sciences exactes avec tant d'ardeur, qu'il mérita d'être nommé professeur de mécanique au collège royal de France en 1786 ; il eut aussitôt l'autorisation de professer la

physique expérimentale, et remplit les fonctions de cette chaire avec un grand succès.

Lors de la révolution, il se montra parmi les plus modérés. Nommé officier municipal, il fut l'un des administrateurs des subsistances, à une époque où la disette affligeait la capitale : commission assez scabreuse, dont il s'acquitta avec la plus scrupuleuse probité.

A la création de l'Institut, en 1796, il y fut admis pour la classe de physique générale. Il reçut la décoration de chevalier de la Légion d'Honneur le 25 nov. 1803, et devint inspecteur général des études, et administrateur du Collège Royal l'année suivante. Le département des Ardennes le députa au Corps Législatif en 1804, 1813, 1815, 1820 et 1827. A la veille de présider, comme doyen d'âge, la session parlementaire de 1829, il fut atteint, le 24 janvier, d'une attaque d'apoplexie, dont il mourut le 3 février suivant. Sa carrière administrative fut celle d'un homme intègre, et sa carrière politique celle d'un citoyen bien intentionné. On lui doit :

I. *Analyse des infiniment petits pour l'intelligence des lignes courbes*, par le marquis de l'Hospital. Paris, Jombert, 1781, in-8°, p. 234. Il est éditeur de cet ouvrage, qu'il a enrichi de notes et d'une épître dédicatoire aux professeurs du Collège de France.

II. *Discours prononcé le 30 décembre 1800, lors de l'inhumation de M. Cousin, membre du Sénat Conservateur et de l'Institut*. Paris, Baudouin, 1801, in-4°, p. 3; *id.*, dans le *Moniteur*, n° 101, du 11 nivôse, an IX.

III. L'article *Eau* dans l'*Encyclopédie*, par ordre des matières. C'est le résultat des belles opérations qu'il avait faites sur la composition et la décomposition de l'eau.

IV. Plusieurs *Rapports* insérés dans le *Journal des Mines*. Il avait été envoyé, en 1793, avec d'autres physiciens,

dans les départemens, pour s'y occuper de recherches minéralogiques. Ces rapports sont le résultat de ses voyages.

V. Il a eu beaucoup de part à la fixation du *kilogramme* définitif, dans le nouveau *système métrique*.

VI. Il a concouru, avec Cuvier et d'autres savans, à la rédaction des *notes* qui ajoutent un nouveau prix au poème des *Trois Règnes de la Nature*, par Delille. Lorsque ce poète veut expliquer les phénomènes des grands mouvemens de l'atmosphère, il s'interrompt tout à coup pour appeler à son aide les lumières de Lefevre-Gineau, son ami :

Mais laissons là des vents les mystères secrets,
Et sans sonder la cause, expliquons les effets.
Viens donc à mon secours, Gineau, dont la main sûre
Organise le monde et sonde la nature :
De ces sentiers obscurs fais-moi sortir vainqueur ;
J'aime à voir par tes yeux, à jouir par ton cœur.
De la matière morte à l'argile vivante,
Du roc au diamant, du métal à la plante,
Des ailes du condor aux pieds rampans du ver,
De l'instinct de l'aimant à la masse du fer,
Le monde à tes regards déploya ses merveilles.
Laisse-moi m'enrichir du produit de tes veilles.
Jamais sujet plus beau n'inspira l'art des vers ;
La nature est mon plan, mon tableau l'univers.
De la terre et des feux, et de l'air et de l'onde,
C'est toi qui me montras l'alliance féconde :
Mais, par de plus beaux nœuds, de plus rares accords,
Le ciel qui te doua des plus riches trésors,
Du talent et des mœurs fit l'heureux amalgame ;
Oui, des combinaisons la plus belle est ton âme.

VII. *Notices historiques* sur P. C. Lemonnier, et sur J. B. Leroy, lues à l'Institut le 5 janvier et le 4 juillet 1801. Inédites.

Un bibliographe lui a faussement attribué le *Calendrier national calculé pour 30 ans* : 1793, in-12.

LESPAGNOL, prieur d'Attigny (*Jean-Remi*), né à Reims vers 1550, y étudia dans la nouvelle université que le cardinal Charles de Lorraine avait établie depuis peu. Ses succès répondirent à son application. Appelé à l'état ecclésiastique, il prit le bonnet de docteur en théologie; et comme il désirait de mettre sa jeunesse studieuse à l'abri des sollicitudes et des ambitions du monde, il embrassa la règle de saint Benoît à l'abbaye de Saint-Remi. Ce monastère, fameux par ses anciennes écoles, et qui, dans le xii^e siècle, servit d'asile à Jean de Sarisbéry et autres savans anglais que poursuivait le besoin, était alors régi par un grand prieur perpétuel, depuis la réunion de sa mense abbatiale à l'archevêché de Reims, en 1551. Élevé à ce poste honorable par le suffrage de ses confrères, Dom Lespagnol justifia ce choix par la sagesse de son gouvernement, et commanda d'ailleurs l'estime par ses vertus et ses lumières. Une société peu nombreuse d'amis était sa seule distraction et son plaisir le plus doux après l'étude, qu'il savait allier avec les observances de la vie cénobitique. Dans la liste de ceux qui lui étaient unis par les liens de l'amitié on trouve des noms ou célèbres, ou marqués de l'estime publique, tels que celui de Guillaume Gifford, devenu archevêque de Reims en 1633, et ceux de Matthieu Kelisson, professeur en théologie, et de Nicolas Bourgeois, l'un et l'autre connus à différens titres dans la république des lettres.

En 1615 il donna aux Jésuites, établis dans son lieu natal depuis 1608, le prieuré de Sainte-Vaubourg d'Attigny, dont il était titulaire; mais ces pères le permutèrent contre celui de Saint-Maurice de Reims, plus à leur convenance. Les auteurs du *Gallia Christiana* (t. IX, p. 224), nous apprennent qu'il finit ses jours dans cette ville, en 1619. Il a publié :

I. *Histoire de la vie et des miracles de sainte Vaubourg, abbesse d'Heidelsheim, au diocèse d'Aichstat, honorée dans le diocèse de Reims.* Reims, 1612, in-8°; Douai, 1614, in-8°; it., Reims, de Foigny, 1672, in-8°.

Cette vie, dont le style a vieilli, est savante. On y trouve des détails sur Attigny. Elle est revêtue de l'approbation des docteurs Lebesgue, Gifford et Kelisson. On remarque à la tête une prosopopée de Nicolas Bergier, qui fait dire à sainte Vaubourg, en parlant du château d'Attigny :

Carolus antiquis Calvus *cognomine dictus *simplex
 In Belgis templum condidit inde mihi;
 Hæc ubi sæcondos ducens Axona meatus
 Castelli sedem lambit Atiniaci.

II. *Traité des Reliques de saint Marcoul, qui se conservent dans l'abbaye de Corbeny, diocèse de Laon.* Nous ne connaissons point la date de cet ouvrage, qui est antérieur au précédent.

Nous ignorons si M. Lespagnol, né à Maubert-Fontaine vers 1780, capitaine d'artillerie, et chevalier de la Légion-d'Honneur, est de la famille du bénédictin. Il a fait insérer un morceau dans les *Annales des Arts*, en 1807.

Lespagnol (*Nicolas-Louis*), Rémois, docteur en médecine, domicilié à Vouziers, a publié : *Projet sur l'importance d'établir trois médecins par districts, et un chirurgien par canton, pour le soulagement des gens de la campagne.* Charleville, 1790, in-8°.

LESEUR (*Thomas*), professeur en théologie au collège de la Propagande, et de mathématiques à celui de la Sapience, à Rome, de la Société royale de Londres, de l'Académie de Berlin, de l'Institut de Bologne, et correspondant de l'Académie des sciences de Paris, naquit à Rethel, le 1^{er}

oct. 1703, de Jean-Baptiste Leseur (1), et de Marie-Poncette Gobron.

Ses premières années furent marquées par une grande inaptitude. Il répondit d'abord si mal aux soins qu'un de ses oncles, minime, prit pour l'instruire, qu'il savait très-peu de chose à l'âge de douze ans. Depuis, il s'attacha à l'étude avec une ardeur extraordinaire, et il répara bientôt le temps qu'il avait perdu.

Élevé dans une dévotion timide et minutieuse, il pensa de bonne heure à se procurer un genre de vie conforme à ses inclinations. Il choisit l'ordre des Minimes, et fit profession au couvent de Reims, le 20 oct. 1722, étant âgé de dix-neuf ans.

Ses supérieurs l'envoyèrent à Rome au collège de la Trinité-du-Mont. On lui enseigna le système des tourbillons ; mais il avait un esprit très-juste et peu d'imagination ; ce système si brillant ne lui parut qu'un roman sans intérêt et sans vraisemblance : il ne savait pas qu'il y eût une autre méthode d'étudier la nature, et il croyait bonnement qu'il n'avait pas un esprit propre à la philosophie. Il était prêt à y renoncer, lorsque le hasard lui offrit un livre de géométrie. Dès ce moment, il sentit qu'il y avait une science réelle, et il l'aima le reste de sa vie.

Il s'était appliqué à la philosophie de l'école par devoir, il se livra par goût à l'étude de la théologie, et y brilla par la force, la précision et l'ordre qu'il donnait à ses argumens. Rappelé en France, il professa cette science à Senlis, et fut ensuite nommé supérieur du couvent de Vitry-le-Français.

Là, seul, sans compagnon d'étude, sans émulation, sans ressources, son goût pour les sciences s'éteignit ; mais parmi les plaisirs de la société, il avait choisi ceux qui fournissent à l'esprit une occupation futile, mais profonde, les jeux de

(1) Les registres de Rethel portent *Lesâtre*.

combinaison ; et il y portait la sagacité d'un géomètre. Au bout de cinq ans, il entend dire que le P. Jacquier, qui lui a succédé à Rome, s'est déjà fait un nom parmi les savans d'Italie, et qu'il ose attaquer hautement ce système des tourbillons, dont le P. Leseur s'était contenté de sentir la fausseté. Alors il demande d'aller joindre à Rome le P. Jacquier. Il avait besoin d'un ami, et il semblait prévoir, par une espèce d'instinct, que c'était auprès de ce confrère qu'il devait trouver le seul sentiment que son état ne lui eût pas interdit, et que cependant on ne trouve pas toujours dans les cloîtres. Cet instinct ne le trompa point. Ces deux religieux sentirent l'un pour l'autre cet attrait qu'on a nommé sympathie, faute d'en pouvoir démêler la cause. Chacun d'eux pouvait dire : « Je l'aimai, parce que c'était » lui, parce que c'était moi. » (*Montaigne.*)

Dès que nos deux minimes furent réunis à Rome, tout fut commun entr'eux, peines, plaisirs, travaux, la gloire même, celui de tous les biens, peut-être, qu'il est plus rare que deux hommes aient partagé de bonne foi. Cependant, chacun d'eux publia à part quelques morceaux, mais peu importants, et qui, selon le jugement de celui à qui ils appartenaient, n'auraient pas mérité de paraître avec le nom de son ami. Ils voulurent qu'il y eût dans les chaires qu'ils occupaient une égalité parfaite ; et si l'un des deux obtenait une distinction, il ne songeait plus qu'à procurer à son ami une distinction égale ; enfin, jamais deux êtres n'obéirent aux lois d'une harmonie plus intime.

Un jour, dans un besoin d'argent, le P. Leseur s'adressa à un autre qu'à son ami. Le P. Jacquier lui en fit des reproches. *Je savais que vous n'en aviez pas*, lui dit son ami, *et que vous en auriez emprunté pour moi à la même personne.*

Ils entreprirent de donner un commentaire sur les principes de Newton. Ils le firent en commun, ou plutôt cha-

l'un d'eux fit de son côté chaque partie de l'ouvrage. Ils se communiquaient ensuite leurs travaux, et décidaient à quelle manière ils devaient donner la préférence ; mais jamais on n'a su à qui des deux appartenait celle qu'on a imprimée, et eux-mêmes ne se la rappelaient point. Comme ils n'avaient ni orgueil ni fausse modestie, il n'y eut dans un travail si long qu'une seule dispute ; elle ne dura qu'un moment ; une plaisanterie du P. Leseur la termina.

Le P. Jacquier fit un voyage en France ; son confrère privé de celui avec qui il aimait à penser, se livra encore à la dissipation : il semblait n'avoir de goût pour les sciences que parce que son ami les aimait. Après leur réunion, ils donnèrent sur le *calcul intégral* un grand ouvrage, le plus complet qu'on eût encore publié, puisqu'il renferme toutes les méthodes jusqu'alors connues des géomètres. Ce traité fut imprimé à Parme, en 1766, par les ordres du duc souverain, qui avait appelé les deux mathématiciens auprès de son fils, pour concourir à son instruction. Auguste-Guy Guinement de Kéralio (1), gouverneur du jeune prince, était également digne d'apprécier les talens et les vertus des deux amis ; c'est lui qui les avait fait connaître à cette cour, et il eut le plaisir de leur procurer des honneurs que leur mérite modeste n'avait point recherchés.

L'amour-propre n'est un sentiment bien vif que dans ceux qui n'en connaissent point d'autres. Les deux amis en eurent peu, même pour leurs découvertes communes. Un des meilleurs géomètres d'Italie avec qui ils étaient liés, les avertit qu'on s'était servi de leur travail, sans les citer. *C'est une preuve qu'on l'a trouvé utile*, répondirent les deux savans ; et ils ne firent pas d'autres réclamations.

On leur a reproché de n'avoir pas cité avec assez d'exactitude le nom de ceux à qui appartiennent les méthodes

(1) Né à Rennes, mort à Paris, le 11 décembre 1805, âgé de 50 ans.

exposées dans leurs *Elémens du calcul intégral*. C'est sans doute qu'ils supposaient dans les autres savans la même modestie, ou plutôt la même indifférence qu'ils trouvaient en eux-mêmes. Aussi le P. Leseur était étonné des disputes qui s'élevaient entre les géomètres; *des hommes occupés des mêmes vérités, devraient être tous amis*, disait-il. Il ignorait que, pour la plupart, la gloire est le premier objet; la découverte de la vérité n'est que le second. Nos deux savans avaient coutume de dire : *La vérité est une; mais elle appartient à tout le monde. Celle qu'on a découverte avant nous, ne nous est pas moins chère que celle que nous découvrirons, et tout ce qui nous intéresse, c'est qu'elle soit publiée.*

Le P. Leseur n'avait aucune ambition; du moins, s'il eût été capable d'en avoir, elle aurait eu pour but l'élévation de son ami. *Le cardinalat est un beau problème*, disait un jour le P. Jacquier devant une assemblée nombreuse; *Je voudrais bien le résoudre pour vous*, répondit le P. Leseur. Il eût été beau de voir le rang de cardinal devenu le prix des travaux d'un savant sur le système du monde, dans le même pays où, un siècle auparavant, Galilée avait été obligé de faire amende honorable de ses découvertes.

Le P. Leseur, tout entier à la culture des sciences, ne sortait guère de sa cellule que pour présider aux vendanges et soigner leurs produits, dans une maison de campagne, voisine de Rome, et dépendante de son couvent. (*Biogr. médicale*, t. V, p. 28, art. *Hallé*.)

La lettre que Ganganelli écrivit à l'abbé L'Ami, rédacteur des feuilles périodiques de Florence, nous fait connaître l'idée que ce juste appréciateur des talens avait des deux religieux français : « J'applaudis, y dit-il, de tout » mon cœur à l'éloge que vous faites de nos deux savans » Minimes, les PP. Leseur et Jacquier. Il y a long-temps » que je les estime, et que je les connais comme deux

» hommes rares, qui font époque dans notre siècle, et qui
 » l'illustrent. Ils ajoutent infiniment à la gloire d'un ordre
 » qui a produit les Mersenne, les Maignan, les Feuillée,
 » les Plumier, etc. »

Le P. Jacquier eut le malheur de survivre à son ami le P. Leseur, qui mourut à Rome, le 22 septembre 1770, âgé de soixante-sept ans. Deux jours avant de mourir, il paraissait avoir perdu toute connaissance. *Me reconnaissez-vous*, lui disait le P. Jacquier, peu d'instans avant sa mort? *Oui*, répondit le mourant, *vous êtes celui avec qui je viens de séparer les indéterminées dans une équation très-difficile*. Ainsi, au milieu de la destruction de ses organes, il n'avait oublié ni l'objet de ses études, ni l'ami avec qui tout lui avait été commun; ainsi, il lui était devenu aussi naturel d'aimer et de méditer, qu'il l'est à la plupart des hommes de végéter et de ne rien sentir.

Le P. Jacquier fut arraché des bras de son ami mourant par des amis qui, pour nous servir des expressions du P. Jacquier lui-même, *ne voulaient pas avoir à les regretter tous deux*. L'amitié tendre et inaltérable de ces deux hommes célèbres fait honneur aux lettres.

Le P. Leseur laissa la réputation d'un savant estimable. Il était né avec peu de passions, et joignait à la vertu la plus pure, une âme sensible et un esprit droit. Cette dévotion minutieuse qu'il tenait de sa première éducation, avait été remplacée par une piété plus digne d'un sage, qui s'était occupé une grande partie de sa vie à approfondir les vérités et les preuves de sa religion. N'ayant jamais montré nul désir ni apparent ni caché de se mettre au-dessus de ses confrères, il en fut autant aimé qu'il le méritait. Benoît XIV, qui aimait les sciences, et qui s'était déclaré le protecteur de ceux qui les cultivaient, l'honora souvent de sa visite, et il jouit constamment de l'estime des papes sous lesquels il vécut.

Le comte *Rezzonico della Torre* a publié un petit poëme sur la mort du P. Leseur. Condorcet a prononcé son éloge à l'académie des sciences, le 13 nov. 1776. Ce discours n'est point dans les mémoires de cette compagnie, ni dans les œuvres de cet académicien, publiées en 1799, en 20 vol. in-8°. On en trouve un extrait dans les *Observations et Mém. sur la Physique*, par l'abbé Rozier, janvier 1777, p. 1 à 6; extrait reproduit dans l'*Esprit des Journaux*, avril 1777, p. 193 à 197. Il a été inséré en entier dans le *Journal littéraire de Pise*, t. XX, p. 233 à 243 (1). C'est de là que nous avons tiré la plus grande partie de cette notice, qui s'éloigne par fois de la simplicité réclamée par la Biographie.

Ses ouvrages :

I. *Mémoire sur le Calcul intégral*. Paris, 1748, in-8°. Il a, en outre, travaillé en commun, avec le P. Jacquier, aux productions suivantes :

II. *Circa novum S. Philippi ædificium observationes*. Rome, 1738, in-4°.

III. *Philosophiæ naturalis principia mathematica, auctore Isaaco Newton, equite aurato, perpetuis commentariis illustrata, communi studio PP. Thomæ Leseur et Francisci Jacquier matheseos professorum*. Genève, Barillot, 1739 à 1741, 3 vol. in-4°; *it., ibid.*, Cl. et Antoine Philibert, 1760, 3 vol. in-4°; *it.*, Glasgow, Duncan, 1822, 4 vol. in-8°.

Ce commentaire a puissamment contribué à mettre en vogue les systèmes de Newton, que le P. Leseur aimait passionnément. Calandrini, professeur à Genève, est éditeur de la 1^{re} édition de cet ouvrage. Les deux savans minimes lui envoyaient leurs cahiers du fond de leur solitude

(1) Elogio del Padre Leseur, il Marchese di Condorcet è l'autore di quest' elogio. Per ripetto all' illustre. A. noi abbiám creduto di darlo in quella lingua, in cui egli l'ha composto.

romaine. Il a enrichi ce commentaire de notes, de citations, de démonstrations, de mémoires même. C'est sur l'astronomie surtout qu'il a travaillé le plus, et presque uniquement. Il ne put se refuser au plaisir d'éclaircir les matières les plus difficiles, et de remplir les vides que les PP. Leseur et Jacquier avaient franchis. Les deux minimes ne virent point tous ces travaux avec l'amour-propre des petits auteurs, qui ne font cas que de leurs ouvrages. Ils en témoignèrent à Calandrini la plus grande reconnaissance dans la préface qu'ils mirent à la tête des trois volumes. (*Bibliothèque raisonnée*, t. XXXVII, p. 54.) On peut voir ce qui appartient à Calandrini dans le t. III, p. 114 de l'*Hist. littér. de Genève*, par Senebier.

IV. *Riflessioni dei PP. Tomasso Leseur, Francesco Jacquier dell' ordine de Minimi, e di Ruggiero Giuseppe Boscovich della compagnia di Gesù sopra alcune difficoltà spettanti i danni, e risarcimenti della cupola di S. Pietro proposte nella Congregazione tenutasi nel Quirinale ai 20 gennaio 1743, e sopra alcune nuove ispezioni fatte dopo alla medesima Congregazione.* Rome (1743), in-4°, p. 64. Paraît impr. à l'impr. de la chambre apostolique.

V. *Scritture concernenti i danni della cupola di S. Pietro di Roma, e i loro rimedj.* Venise, Simon Occhi (s. d.), in-4°, p. 184.

VI. *Descrizione d'un instrumento proprio far con ogni facilità orologi solari di qualunque sorte.* Rome, 1754, in-4°.

VII. *Institutiones philosophicæ ad studia theologica accommodatæ.* Romæ, apud Palearinos, 1759 à 1762, 4 tom., en 5 vol. in-12. Venetiis, 1762, 5 vol. in-12. Romæ, apud Marcum Palearinum, 1776 à 1777, 6 tom. en 3 vol. in-8°. Le tom. III, vol. II, est composé d'*Elementa arithmeticæ, algebræ et geometricæ institutionibus physicis præmittenda*, auctore P. Jacquier. Romæ, 1777 p., 41, fig.

Cet ouvrage a été traduit en espagnol par Santos Diez Gonzalès. *Madrid*, 1787 et 1788, in-4°.

VIII. *Elémens du Calcul intégral*, 1^{ère} partie. *Parme*, Faure, 1776, in-4°; *ibid.*, Monti, 1768, 2 vol. in-4°; *it.*, *Parme*, 1779, 2 vol. gr. in-4°, fig. Magnifique édition du prince de Parme.

On a consacré des articles à nos deux savans dans *Nuovo Dizionario istorico*. De Lalande les a mentionnés dans sa *Bibliog. astronomique*, p. 409 et 471.

Son portrait : *Cochin*, *del. Romæ*, 1750. B. A. Nicollet, *sculp.*, in-4°.

Jacquier (*François*), minime champenois, que les biographes n'ont connu que superficiellement, a été uni trop étroitement avec le P. Leseur, durant le cours d'une longue vie, pour qu'on l'en sépare après sa mort.

La ville de Vitry-le-François (Marne) s'honore de lui avoir donné le jour. Il y naquit, le 7 juin 1711, de Joseph Jacquier et de Marguerite de Santis, et fit profession chez les Minimes en 1728. Il joignait à de grandes connaissances en physique et en mathématiques, une littérature très-étendue, et était encore un homme du grand monde. Il en avait pris le ton à Cirey, à la cour de Parme et dans les grands cercles de Rome, où l'élite de l'Europe se trouve confondue avec ce que l'Italie a de plus noble et de plus poli.

M. Seroux d'Agincourt, associé de l'Institut, à qui nous avons demandé des renseignemens sur le P. Jacquier, nous répondit par une lettre datée de Rome, le 1^{er} nov. 1804 :
 « J'aurais désiré donner une notice historique sur cet excellent homme ; mais les connaissances nécessaires pour
 » parler convenablement des sciences divines et humaines
 » dont il était professeur, me manquent. Je l'aimais infiniment. Il avait l'esprit le plus aimable, mais surtout le

» cœur le plus rare , par la bonté et la sensibilité. Je suis
 » rentré plusieurs fois de la promenade avec lui , le voyant
 » donner son mouchoir à un pauvre , n'ayant plus d'argent ;
 » aussi fus-je obligé , la veille de sa mort , de pourvoir à ce
 » qu'il eût du linge qui lui manquait. Il y aurait eu , pour
 » qui l'aurait connu aussi bien que moi , et qui aurait pu
 » le définir convenablement et dignement , une occasion
 » de développer une des espèces de cœur , d'âme , d'esprit
 » et de caractère , la plus singulière , et dont l'effet , au fond ,
 » était de mériter estime , respect et amour de tous les hu-
 » mains. »

Il était membre des mêmes sociétés littéraires que le P. Leseur , et professeur de physique et d'histoire ecclésiastique à Rome , où il mourut le 3 juillet 1788. Avango a fait son éloge. (*Rome, Gioachino Puccinelli*, 1790, in-8°, p. 52.) L'abbé Cérutti l'a également loué dans un discours prononcé à l'académie des Arcades , publié à Rome en 1788. (*Filippos neri*, in-8°, p. 36.) Outre les ouvrages composés avec le P. Leseur , le P. Jacquier a mis au jour :

I. *Elementi di prospettiva secondo li principi Broock Taylor con varie aggiunte spettanti all' ottica e alla geometria del P. Francesco Jacquier*. Roma , per Generoso Salomoni , 1755 , in-8°, p. 145 , fig. rare. On en trouve encore quelques exemplaires à Rome , mais sans les figures.

II. *De Veteri quodam solari horologio nuper invento epistola : extat in Gasp. Aloysii oderici dissertationibus , etc.* Rome , 1765.

III. *Lettre sur la température de l'air dans la ville et la campagne de Rome , pendant les chaleurs de l'été* : insérée dans les *Variétés littéraires* d'Arnaud et Suard , t. IV , p. 45 à 64 , en 1769.

IV. *De Origine et progressu Geographiæ : extat in Christ.*

Cellarii Geographiâ antiquâ in compendium redactâ. Rome, 1774.

V. *Geografia universale del P. Buffier aumentata, coretta, e ridotta in miglior forma con un Trattato della sfera, ed una Dissertazione sopra l'origine, e progresso della geografia.* Rome, 1775, in-8°, fig. Speze di Venanzio Monaldini, rare. Ne se trouve plus à Rome, pas même à la BB. de la Minerve, dans le catalogue de laquelle il est indiqué.

VI. *Elogio acad. del cel. mattematico ab frisio.* Venise, 1786, in-8°.

Ses manuscrits :

« 1. Annali del suo ordine; incaricato della compilazione
 » de medesimi condusse l'opera al termine. — 2. La Vita
 » di S. Francesco di Paola. — 3. Un Juno del nuovo offi-
 » cio. — 4. Un officio particolare del delto santo. — 5. Con-
 » tro il Problema dell' apogeo Lunare. — 6. Dissertazione
 » sul Lago Trasimeno. — 7. Varie Dissertazioni frà quali
 » sul Porto di Rimini; sull' strada di Viterbo. — 8. Trat-
 » tato intorno la sfera per servire d'introduzione alla Geo-
 » grafia sacra e delle Carte geografiche recenti. — 9. Ora-
 » zioni inaugurali recitate nello Collegio Romano. — 10.
 » Varie scritture spettanti l'architettura. — 11. Divisamenti
 » sulla machina aereostatica. — 12. Osservazioni celesti. —
 » 13. Letterario Carteggio sulla musica col celebre Ra-
 » meau. — 14. Discorso sulla salubrità dell' aria di Roma. —
 » 15. Lettera giustificativa del progetto di alzare un Cam-
 » panile in uno dei cupolini di S. Pietro. »

Il paraît que tous ces opuscules, rapportés par Avango, et qui ont été lus en partie à Rome et à Florence, sont restés manuscrits. Ils ne se trouvent pas même dans la bibliothèque des Minimes de la Trinité-du-Mont, spoliée, comme tant d'autres, pendant les troubles révolutionnaires. On y conserve seulement en MS., un *Recueil de Lettres* et de

Réponses d'une correspondance sur diverses parties de sciences et de littérature entre le P. Jacquier et plusieurs savans de l'Europe ; correspondance écrite en grec, en latin, en français, en italien et en anglais.

Ses portraits : 1. Cochin, *del. Romæ*, 1750. B. A. Nicolle, *sculp.*, in-4°. — 2. Tinti *fecit*, in-8°, à la tête de son éloge, par Avango et Cérutti. — 3. Peint par M^{me} Gauffier à Florence.

LIETAU (*Jean*), né à Somme-Arnes (1), vers 1600. Il montra de bonne heure de l'amour pour l'étude. Espérant sans doute qu'il pourrait plus facilement suivre son penchant dans les loisirs de la profession religieuse, il choisit l'ordre de Prémontré, et prononça ses vœux à S. Paul de Verdun, à l'âge de seize ans. On l'envoya depuis à la célèbre abbaye de S^{te}-Marie de Pont-à-Mousson. Il y fit sa théologie au collège de l'université, et reçut le grade de bachelier, après avoir subi ses épreuves académiques. Devenu grand prieur de la maison de Chaumont (Ardennes), il s'y occupa de recherches historiques. Ami de la retraite, également profitable au sage et à l'insensé, puisque l'un y trouve toujours son repos, et l'autre y recouvre quelquefois sa raison ; il prouva, par son exemple, combien la vie religieuse est favorable au progrès des lettres. On ignore le lieu et l'époque de sa mort. Il est un peu plus connu par l'ouvrage intitulé :

Vie du glorieux saint Bertaud (réputé) premier abbé de Chaumont-en-Porcien. Reims, Constant, 1634, in-12, rare.

On y voit que deux nobles Écossais, Bertaud et Aumont, dont l'Église honore la mémoire le 16 juin, se rendirent vers 474 dans la ville de Château-Porcien, qui était habi-

(1) Ce village, situé près de Saint-Étienne-à-Arnes, fut détruit en 1650, lors de la bataille de Sommepey.

tée par des Chrétiens; qu'ils se fixèrent peu après dans un désert voisin, nommé *Chaumont*; que S. Bertaud, promu au sacerdoce par saint Remi, y triompha le premier de l'idolâtrie, y planta la croix de J. C. sur ses ruines, et y mourut le 16 juin 525, après plus de cinquante ans d'habitation dans ce pays; que la chapelle des deux ermites fut occupée depuis par d'autres solitaires; qu'elle fut ensuite convertie en collégiale par Roger I^{er}, comte de Porcien, en 1082, et transformée en une abbaye de Prémontrés en 1147, par Henri, l'un des successeurs de Rôger.

Lietau s'est surtout attaché dans son ouvrage, à faire connaître le caractère, l'esprit et les actions de saint Bertaud. On regrette que quelques faits n'aient pas été soumis à une critique plus sévère. Les hagiographes devraient bien se pénétrer que des merveilles ridicules et dépourvues d'objet, tendent à décréditer celles auxquelles on serait le plus disposé à donner son assentiment. « Rien de plus ridicule, dit » Origène, que toutes ces merveilles attribuées à Aristée, » à Abaris, à Hermotime de Clazomène, et à Cléomède. » A quel dessein Dieu leur aurait-il donné le privilège de faire » tant de choses surprenantes, et au-dessus de l'effort humain ? quels avantages en pouvaient-ils retirer, ou pour le » bonheur des autres, ou pour leur propre perfection ? » (*L. III, contra Celsum.*) Cette remarque, pleine de sens, est un hommage rendu à la divinité; car il est évident que lorsque Dieu se détourne de l'ordre purement naturel, qu'il se manifeste aux hommes avec plus d'éclat qu'à son ordinaire, ce ne peut être que pour leur témoigner sa puissance ou sa bonté infinie : et la marque caractéristique d'un miracle, c'est quelque avantage utilement procuré à la terre, c'est quelque bien qui tourne à l'accroissement de la Religion.

Un anonyme, chanoine régulier de l'abbaye de Chaumont, qui vivait dans le xvi^e siècle, est auteur de la production suivante : *Le petit chien de Jésus et de Marie, qui*

marque aux élus une petite chaîne de salut ; par un religieux Prémontré : in-8°, MS. Il y en avait une copie sur papier du xvi^e siècle, in-8°, dans la BB. de l'abbé Sepher. (*Cat. de Sepher*, n° 1052.)

Le Long, *Hist. de Laon*, p. 46 — Waghenare, *Sanctus Norbertus in se et suis celebratus*, p. 322. — Lienhart, *Spiritus litterarius Norbertinus*, p. 376.

LISSEIR (*Remacle*), naquit, le 12 février 1730, à Bouillon, de parens peu favorisés de la fortune. Après avoir fait les études ordinaires au collège de sa patrie, il embrassa l'institut de Prémontré à l'abbaye de Laval Dieu, et au bout de deux ans de noviciat, il s'y lia par des vœux solennels, le 28 septembre 1749. Il y avait apporté l'amour du travail. Il se livra d'abord aux sciences relatives à son état ; il y joignit depuis la culture des lettres, complément de l'instruction, quel que soit le genre d'étude auquel on se soit dévoué. Dès qu'il fut prêtre, on le nomma maître des novices, et successivement professeur en théologie et prieur. Il avait à peine trente-six ans lorsque son mérite le fit élever à la dignité abbatiale, le 12 février 1766, jour anniversaire de sa naissance. L'abbaye étant élective, les suffrages unanimes de ses confrères se réunirent en sa faveur. Son installation eut lieu le 19 mai suivant.

Son premier soin fut d'enrichir de bons livres la bibliothèque de sa maison, qui dans ses mains n'étaient pas des trésors oisifs. L'amélioration des études signala les prémices de son administration ; et l'exemple de sa vie studieuse fut le premier ressort de l'émulation littéraire de ses confrères. Son abbaye était regardée comme un séminaire florissant où l'on formait de bons et utiles pasteurs. Lisseir eut même la satisfaction de voir appeler aux premières chaires et à d'autres places honorables de son ordre plusieurs de ses élèves. Les abbés de Prémontré cherchèrent

à utiliser ses talens; et depuis 1779 il leur rendit d'importans services, et fit partie de leur conseil, jusqu'au 13 février 1790, époque de la suppression des corporations religieuses en France. www.libtool.com.cn

En 1787, quand on forma les assemblées provinciales, il fut appelé par le gouvernement à celle de Metz, et nommé président de l'assemblée du district de Sedan. Il en rédigea les procès-verbaux, et développa, dans cette double mission, des connaissances administratives qui lui firent honneur. La voix publique le mit au rang des administrateurs du département des Ardennes en 1790, et l'année suivante on l'élut député suppléant à la première législature. Les élections à la Convention nationale eurent lieu l'année suivante, sous sa présidence. On fixa de nouveau les yeux sur lui; mais comme l'orage grossissait, il fit reporter sur d'autres les suffrages qui se réunissaient en sa faveur.

Privé de son abbaye, persécuté et incarcéré au Mont-Dieu, il soutint ces maux avec courage. Les prisons, qui ont renfermé tant d'excellens citoyens, s'étant enfin ouvertes, il en sortit pour se rendre à Paris en 1795. L'homme instruit trouve toujours des richesses en lui-même, dit Phèdre dans sa fable du naufrage de Simonide :

Homo doctus semper in se divitias habet. (Lib. IV, Fab. 21.)

Comme ce poète, l'abbé de Lavaldieu, complètement dépouillé, fit ressource des connaissances qu'il n'avait acquises originairement que pour satisfaire un penchant naturel. Il vécut de sa plume, et travailla au *Journal de Paris* pendant dix ans; il enrichit cette feuille périodique d'excellens articles; dans ses derniers jours encore il y contribuait utilement; et malgré son âge, ce qu'il écrivait avait toujours la même fraîcheur, le même goût, la même raison, quelquefois assaisonnée d'une aimable gaîté, le même sel, la même délicatesse.

Lors du rétablissement du culte, il crut devoir le reste de sa vie aux devoirs de son état. Il obtint une place d'aumônier adjoint à l'Hôtel des Invalides, et en exerça les fonctions avec le zèle le plus édifiant jusqu'à son dernier soupir, qu'il rendit le 13 mai 1806 (1), emportant dans la tombe les regrets de cette multitude de braves victimes des combats et soutiens de la gloire française.

On lui a reproché d'avoir desservi la cure de Charleville, sous l'évêque constitutionnel de Sedan (2), et d'avoir assisté au concile des prêtres assermentés, en 1797, comme député du presbytère des Ardennes (3). Si la vérité n'a pas permis

(1) Il avait reçu depuis quelques jours le brevet de premier aumônier de cet établissement, et il s'était fait adjoindre son neveu *Jean Remacle Lissor*, curé de Vendresse, né à Floing (Ardennes), le 5 nov. 1766, profès de l'abbaye de Prémontré, et aujourd'hui curé de Michery, près de Pont-sur-Yonne, diocèse de Sens. On a de lui une *Romance*, composée dans les bois voisins du Mont-Dieu, l'une des prisons des tyrans de l'époque. Elle contient 60 vers en six couplets : insérée dans le *Journal de Paris*, 3 septembre 1795, n° 367.

(2) Il la desservit depuis le 3 avril 1791 jusqu'au 10 octobre 1793, qu'il s'en démit. Durant cet espace de temps, ses bienfaits se sont étendus particulièrement sur les enfans admis à la première communion, pour les vêtemens desquels il a donné une somme de 1800 liv.

(3) La *Biogr. univ.* dit qu'on l'y élut évêque de Samana San-Yago, dans l'île de Saint-Domingue. C'est son neveu précité qui fut nommé à ce poste ; mais cette nomination n'eut point de suite. Lors de nos troubles religieux, plusieurs prêtres ardennais furent promus constitutionnellement à l'épiscopat. En voici la liste :

1. *Diot* (Nicolas), curé de Vendresse (Ardennes), né le 4 janvier 1744, sacré le 19 mars 1791 évêque de Reims, où il est mort le 20 décembre 1802. (*Voy. Geruzet, Descript. de Reims*, p. 509.) — 2. *Jacquemin* (Nicolas), né à Osne, le 16 janvier 1736, sacré évêque de Cayenne le 14 février 1798, mort en 1819 à la Tombe, diocèse de Meaux, où il s'était retiré après avoir exercé les fonctions de curé à Balloy, village situé dans le voisinage. (*Voy. Annales d'Yvois.*) — 3. *Manin* (Joseph), né à Palizeul, dans le duché de Bouillon, le 23 novembre 1741, profès de Laval Dieu, du 5 septembre 1762, curé d'Hargnies (Ardennes), le 3 février 1771, sacré évêque de Sedan le 22 juillet 1797; mort à Metz le 19 janvier 1729. — 4. *Philbert* (Nicolas), Lazariste, né à Sorey, diocèse de Toul, le 31 octobre 1725, nommé curé de Sedan en 1762, sacré évêque des Ardennes le 12 mars 1791; mort à Villette, près de Sedan, le 22 juin 1797.

de dissimuler ces écarts, la justice veut aussi qu'on reconnaisse en lui un homme d'un véritable mérite, un prélat charitable et un excellent religieux. Il aima et fit le bien ; le souvenir de ses bienfaits a laissé des traces si profondes dans les environs de Laval Dieu, que son nom y est encore en vénération, et que, dans l'église de son abbaye, érigée depuis en paroisse, les habitans ont élevé ce monument :

A LA MÉMOIRE

DE M. REMACLE LISSOIR,

Né à Bouillon, le 12 février 1730,

DERNIER ABBÉ DE LAVALDIEU, AUMÔNIER DES INVALIDES.

Sa charité fut aussi tendre
Que sa piété fut douce,
Et son savoir profond.

Il décéda à Paris le 13 mai 1806,
Au milieu de ces guerriers,
A qui il avait consacré.
Le reste de ses jours.

Puisse ce marbre consacrer
Le souvenir de ses vertus?

R. I. P.

Ses ouvrages :

I. *Observations sur le Dictionnaire ecclésiastique et canonique, portatif* (Paris, De Hansy, 1765, 2 vol. in-8°) : insérées dans le *Journal encyclopédique*, juillet 1765, t. V, 1 part., p. 128..

II. Chargé, en 1782, de la révision des *Livres liturgiques* à l'usage de son ordre, il les refondit, et surveilla l'impression, et par ses soins ils acquirent une perfection qui en a fait des modèles. Il composa pour le bréviaire l'*Office de saint Norbert*, et celui de la *translation de son corps*. Il fit l'hymne de celui-ci, et la prose de l'autre : on

remarque dans ces deux pièces le goût de la bonne latinité. Le plain-chant du *Venite exultemus*, qui se trouve à la tête de l'antiphonier, est aussi de sa composition. C'est un beau récitatif, qui donne une idée de sa connaissance dans l'art musical, qu'il avait cultivé dans sa jeunesse. Ces livres liturgiques, sortis des presses d'Hæner (Nancy, 1786—87), contiennent le *Missel*, le *Graduel*, l'*Antiphonier*, 3 vol. in-fol. ; le *Bréviaire*, 2 vol. in-4° et 4 vol. in-12 ; le *Processionnel*, in-8°, et le *Manuel* pour l'administration des sacrements, in-8°.

III. Il a été un des principaux rédacteurs du *Journal de Paris*, depuis le 4 avril 1795 jusqu'à sa mort.

IV. Divers articles insérées dans le *Journal d'Économie publique, de Morale et Politique, par Ræderer*. (Paris, 1796 à 1800), 6 vol. in-8°. Ces articles, signés R. L., sont dans le t. I, p. 17, 170, 209, 305, 345 ; t. II, p. 103, 345 ; t. III, p. 97, 337, 385 ; t. IV, p. 54, 289, 341 ; t. V, p. 3, 77, 269.

V. Duhamel de Monceau (*Description des arts et métiers, traité général des pêches*, 2° part., 2° sect., ch. I, art. VIII, p. 191), mentionne honorablement Lissor, à l'occasion des observations que cet abbé lui avait transmises sur la *pêche du saumon* ; poisson dont on prenait une grande quantité à l'abbaye de Lavaldieu, située sur la rive droite de la Meuse, au confluent de la Semoy.

VI. *De l'état de l'Eglise et de la puissance légitime du Pontife romain*. Wurtzbourg (Bouillon, Brasseur), 1766, 2 vol. in-12, anonyme.

C'est un abrégé du *Febronius*, publié à Bouillon en 1763, in-4°, livre réprouvé, dont son auteur lui-même (de Hontheim, évêque de Miriophite) a reconnu le danger et rétracté les erreurs. Lissor se l'appropriâ, comme il le dit dans sa préface ; il assure qu'il a *adouci les expressions trop dures*, et qu'il a *omis entièrement des sorties trop vives*

contre la cour de Rome ; mais il n'a pas porté assez loin les corrections et les suppressions. L'ouvrage fit du bruit, ce qui engagea l'auteur à le soumettre à la Sorbonne pour y être examiné. La réponse se fit attendre, et quand elle arriva la plus grande partie de l'édition était épuisée. Les cartons qui furent imprimés ne purent être joints qu'à un petit nombre d'exemplaires qui restaient entre les mains du libraire. Voici le texte censuré, auquel nous avons joint en notes les cartons ordonnés par l'abbé Riballier, syndic de la faculté de théologie de Paris.

Tom. I, p. 17. « Nous avons, en outre, des prédicateurs » et des écrivains controversistes en si grand nombre, qu'il » eût peut-être mieux valu qu'il n'y en eût point du tout. » Sans doute plusieurs ont mis la vérité dans tout son jour ; » mais si l'esprit a été éclairé et convaincu, le cœur est demeuré rebelle. » (1)

Ibid., p. 77, 78 et 79. « C'est l'évêque de Rome qui » jouit de la primauté. Elle lui appartient de droit divin, » en tant qu'il est successeur de saint Pierre, et de droit » humain, en tant qu'il est évêque de Rome. Saint Pierre » eût pu, comme dans les cinq premières années de son » pontificat, ne point se choisir de siège particulier, et » dans ce cas là, ce n'eût été ni l'évêque de Rome, ni celui » lui d'Antioche, mais celui que l'Église se serait élu, qui » eût succédé à saint Pierre et à la primauté.

» Ce n'est donc point par le fait de saint Pierre, ce n'est » que parce qu'il s'est fixé à Rome, que l'évêque de Rome » est son successeur. Ce que je dis là ne sera point suspect aux ultramontains, c'est Bellarmin que je copie. » (lib. II, de *Rom. Pont. potest.*, cap. 12.) Or, ce qui n'est

(1) « Nous avons, en outre, des prédicateurs et des écrivains controversistes en grand nombre. Sans doute plusieurs d'entr'eux ont mis la vérité dans tout son jour ; mais si l'esprit a été éclairé et convaincu, le cœur est demeuré rebelle. »

» arrivé que par un fait humain pouvant être changé par
 » l'autorité de l'Église, il s'ensuit que l'Église pourrait, par
 » de justes raisons, attribuer la primauté à un autre évêque,
 » comme à celui de Milan, ou à celui de Paris.

» Cette conséquence a effrayé Benoît XIV, car il s'élève
 » singulièrement contre ce sentiment. (*De Synodo Diœc.*,
 » lib. II, cap. I.) Comme ce grand pape n'a pu se refuser
 » totalement à la vérité, il avoue que l'on peut dire dans un
 » certain sens que la suprême monarchie de l'Église n'est que
 » de droit humain attachée au siège de Rome. Il ne dit point
 » dans quel sens cela se peut dire; mais c'est sans doute
 » dans celui que nous y avons donné; il n'y en a point
 » d'autre. Au reste, il n'y a point d'apparence qu'il se pré-
 » sente jamais des raisons assez fortes pour déterminer l'É-
 » glise à faire ce changement, puisqu'elle ne l'a point en-
 » core fait jusqu'aujourd'hui; il est de toute probabilité
 » que tant que Rome subsistera, son évêque sera le succes-
 » seur de saint Pierre et le chef de l'Église.» (2)

Ibid., p. 225 et 226. « Le pape n'a point une juridiction
 » proprement dite sur toutes les Églises. Réponses aux ar-
 » gumens que l'on fait pour l'établir.

» Tournely, dans son *Traité de l'Eglise* (quæst. 5), a ra-

(2) « Or, ce qui n'est arrivé que par un fait humain pourrait, absolument
 » parlant, être changé par l'autorité de l'Église. Il s'ensuivrait donc que l'E-
 » glise, par de fortes considérations, pourrait transférer la primauté à un autre
 » siège; car tout ce qui est de droit humain est susceptible de changement.
 » Cette conséquence n'a pas échappé à Benoît XIV. Il en paraît même ef-
 » frayé, et il s'élève singulièrement contre ce sentiment. Comme ce grand
 » pape n'a pu se refuser totalement à la vérité, il avoue que l'on peut dire dans
 » un certain sens, que la suprême monarchie de l'Église n'est que de droit hu-
 » main attachée au siège de Rome. Il n'explique point dans quel sens cela se
 » peut dire. Pour nous, il ne nous semble pas qu'il y en ait un autre que ce-
 » lui que nous avons donné. Nous croyons, en même temps, qu'il ne se pré-
 » sentera jamais des raisons assez fortes pour déterminer l'Église à faire ce
 » changement. Il est de toute probabilité que tant que Rome subsistera, son
 » évêque sera le successeur de saint Pierre et le chef de l'Église.»

» massé soigneusement tout ce qu'on peut dire de plus fort
 » pour assurer au pape la puissance législative et judiciaire
 » sur toute l'Église..... Ses preuves sont concluantes, à la
 » vérité, pour la primauté du pontife romain ; mais non
 » pas pour une véritable juridiction sur l'Église universelle
 » et sur chacune de ses parties. » (3)

Tom. I, p. 401. « Les ultramontains ne prétendent pas
 » que le pape soit au-dessus de Dieu, et néanmoins ils lui
 » attribuent le pouvoir de dispenser des lois divines dans
 » certains cas. » (4)

T. II, p. 18. « L'opinion commune des théologiens mo-
 » dernes est, que le décret du pape, accepté par le plus
 » grand nombre des évêques dispersés, forme un jugement
 » définitif, infaillible, irréfragable, et qui équivaut à ce-
 » lui d'un concile universel. Nous ne croyons pas cette opi-
 » nion bien fondée. Il faut exposer nos motifs. » (5)

Ibid., p. 31 et 32. « Il y a une différence essentielle
 » entre les évêques assemblés et les évêques dispersés, sa-
 » voir : que les évêques en concile représentent suffisam-
 » ment l'Église universelle. C'est une chose qu'on insère
 » dans tous les décrets des conciles : *Sancta Synodus uni-*
 » *versam Ecclesiam sufficienter repræsentans.* En sorte qu'on
 » peut et qu'on doit dire, voilà l'Église ; voilà le corps de

(3) « Le pape n'a point une juridiction monarchique et souveraine sur toutes
 » les églises. Réponses aux argumens que l'on fait pour l'établir.

• Tournely.
 • Ses preuves sont concluantes, à la vérité, pour la primauté du pontife ro-
 • main ; mais non pas pour une juridiction monarchique et souveraine sur
 • l'Église universelle et sur chacune de ses parties. »

(4) « Les ultramontains ne prétendent pas que le pape soit au-dessus de
 • Dieu, par conséquent ils ne doivent point lui attribuer le pouvoir de dis-
 • penser des lois divines en certains cas. »

(5) « Nous ne croyons pas cette opinion exempte de difficultés. Il faut ex-
 • poser nos motifs. »

» l'Église. Au lieu que les évêques dispersés ne représentent
 » pas l'Église ; ils ne sont que les principaux membres du
 » corps ; et quand même le plus grand nombre des évêques
 » aurait souscrit à un décret, on ne peut pas dire encore :
 » Voilà l'Église, c'est le sentiment de l'Église.

» Je dis qu'à la vérité les évêques sont les seuls juges en
 » matière de foi ; mais, comme dit Gerson, tant qu'ils ne
 » sont point réunis en concile, ils ne sont juges que *quasi*
 » *in materiali et potentiali* ; ils ne peuvent donner la forme,
 » ni par conséquent la force et la valeur à une décision de
 » foi, qu'autant qu'ils prononcent ce jugement en concile,
 » et qu'ils y procèdent dans la forme légale. C'est là le seul
 » jugement auquel on peut donner les qualités du jugement
 » définitif, en dernier ressort, suprême, infaillible, irré-
 » fragable.» (6)

Tom. II, p. 72. « On peut toujours reconnaître en elle
 » (l'Église) le doigt de Dieu, en ce qu'elle ne souffrit jamais
 » d'altération dans sa croyance et dans sa morale ; mais
 » quant à la forme du gouvernement, à peine peut-on re-
 » connaître en elle un établissement divin. » (7)

Je termine cette notice par l'épithaphe que j'ai consacrée

(6) « Voilà le corps de l'Église. Les évêques dispersés ne représentent pas
 » l'Église de la même manière ; ils sont, à la vérité, les principaux membres
 » du corps, et les seuls à qui il appartient de juger ; mais il y a des circons-
 » tances où, quand même le plus grand nombre aurait souscrit à un décret,
 » on ne peut pas dire encore, comme on le dit du concile : Voilà l'Église,
 » c'est le sentiment de l'Église, quoiqu'il ne soit pas permis alors de s'élever
 » contre leur jugement.

• Il me semble que c'est là le seul jugement auquel on peut donner les
 » qualités du jugement définitif, en dernier ressort, suprême, infaillible,
 » irréfragable.

(7) « On doit toujours reconnaître en elle (l'Église) le doigt de Dieu, en ce
 » qu'elle ne souffrit jamais d'altération dans sa croyance et dans sa morale ;
 » mais quant à la forme du gouvernement, on ne peut disconvenir qu'il ne
 » s'y soit introduit de grands changemens. »

à sa mémoire, au nom des chanoines réguliers de son abbaye.

Æ. M.

R. D. D. Remacii Lissoir,

Vallis-Dei Archimandrita.

Anno M. D. CC. XXX, februarii XII,

Bullionii natus,

In Musarum sinu vagivivit adolevitque,

Litterarum à puero cultor assiduus.

Ab ephebis mores ad virtutem inflexit.

Litteris humanioribus probè imbutus,

Ad canoniam Vallis-Dei accessit :

Vota 28 sept. 1749 nuncupavit

Domino militaturus.

Hic novis studii captus illecebris, totum se theologiæ discendæ impendit ;

Paucis post annis docendæ par,

Vix tirocinio peracto, insigni cum laude docuit,

Non minùs ad docendum quàm ad discendum aptus.

Concionatoriam artem fausto successu exercuit

Dicendi arte expolitus.

Anno M. D. CC. LXVI, feb. XII, vacantem sedem abbatialem non ambitu invasit,

Liberâ et unanimi confratrum electione conscendit,

Virtute et eruditione solâ fultus.

Ad Academiam Parisiensem juniores Ascetas misit

Litterarum fautor,

Ut gravioribus sophiæ et theologiæ disciplinis excolti,

Antiquo Vallis-Dei Athenæo novum accesseret decus.

Ut scriptis suam ipsius eruditionem comprobavit,

Sic sapienti Gubernio perennem sibi confratum amorem comparavit.

Fuit acerrimo judicio, eximiâ prudentia, niveis moribus conspicuus,

Et Ecclesiæ Gallicanæ libertatum assertor masculus.

Officia cunctis præstare cupidus,

Clinicis ancillabatur,

Inopes adjuvabat,

Eloquio blandiente afflictis opitulabatur

Vir bæneficientiæ plenus.

Propinquos et amicos ex animo coluit et amavit.

Eodem semper animi tenore fortunam utramque tulit et vicit.

Maturè factus homo, tardius evasit senex.

Vigebat annoso in corpore sana meus, firma pietas :

Neutra seu viventem, seu morientem deseruit.

Annis gravis, longâ meritorum serie ornatus, et carus omnibus

Parisiis placidè quievit,

In *Ædibus emeritæ militiæ primarius Capellanus,*

Ætatis anno LXXVII.

Assertæ salutis M. D. CCC. VI,

Maii XIII.

Quem vivum colebant, amabant confratres

Mortuum luxere,

Et piis Manibus Parentis optimi

Hoc grati animi monumentum

Mærentes erexerunt.

LOISSON (*Henri Maurice*), né à Vrizy, canton de Vouziers, le 22 octobre 1711, fut élevé par son curé dans la pratique assidue des exercices religieux. Tout enfant, il prenait un plaisir singulier aux cérémonies du culte. On le voyait tour à tour passer de la cloche à l'autel, de la sacristie au lutrin; il portait le sel et l'encens; il préparait la croix, les burettes, le pain béni; il servait la messe et chantait les vêpres; il savait par cœur et des antiennes et des répons. On était surpris de sa facilité à comprendre les rubriques du bréviaire et des offices.

Quand il eut atteint l'âge raisonnable, on l'envoya à Reims pour y faire des études régulières. Des mœurs pures et sévères, beaucoup d'application au travail, un grand amour de ses devoirs, parurent à ses maîtres des preuves suffisantes de vocation pour un état auquel on n'apporte pas toujours de si heureuses dispositions. Ses classes finies, il reçut la prêtrise, et fut installé curé de Vrizy le 15 mars 1745, après dix ans de vicariat; car alors, qu'il y avait plutôt exubérance que pénurie dans le clergé, on n'était pas dans la triste nécessité de confier à de jeunes prêtres sans expérience l'administration des cures. Cette carrière, où la simplicité de ses goûts lui fit trouver le bonheur durant trente-huit ans, Loisson la termina le 28 décembre 1783, après avoir donné des marques d'une piété qui n'était point due aux approches de la mort, mais à la conviction intime des vérités qui avaient fait la règle de sa vie.

Fortement attaché à sa religion, chérissant son état, il réunissait toutes les qualités d'un bon ecclésiastique. Rien n'était capable de le rebuter lorsqu'il s'agissait de devoirs sacerdotaux. Extrêmement vif, il poussait quelquefois cette vivacité jusqu'à l'emportement; mais ces orages, toujours passagers, étaient suivis de sentimens plus doux, et il oubliait aussi facilement les offenses des autres qu'il réparait avec abandon celles qu'il avait pu commettre. On faisait d'autant moins d'attention à ces écarts éphémères, qu'ils étaient à côté de grandes vertus; car la bonté, la générosité, une obligeance extrême, et beaucoup de popularité, formaient les traits les plus saillans de son caractère. Sa droiture et son amour pour la vérité étaient connus et respectés de ses ouailles, et lorsqu'il demandait aux riches des secours pour les pauvres, sa prière n'était jamais stérile; car quelle que soit la dureté des hommes, la voix d'un père qui sollicite pour ses enfans trouve toujours quelqu'un qui l'écoute avec intérêt.

Comme l'agriculture et les arts se disputaient ses loisirs, il entretenait une correspondance réglée avec les sociétés savantes, établies pour en propager l'amour et en hâter les progrès. Ses instructions pastorales ne pouvaient manquer d'être fructueuses, car il y déployait à la fois l'éloquence de la raison et de la persuasion, et il y développait la majesté de la morale chrétienne d'une manière digne de sa céleste origine, bien différent de ces prédicateurs qui ne montent en chaire que pour faire tomber le feu du ciel ou attiser celui de l'enfer. On a de lui :

Réfutation des erreurs de Voltaire, ou réfutation de son Traité sur la tolérance chrétienne, destinée à prémunir les esprits contre les écrits philosophiques. Paris, Valade, 1779, in-12, p. 341.

LONGUEIL (*Joseph*), graveur, fils de Joseph Longueil et de Jeanne Coilin, naquit, le 16 nov. 1730, à Givet, et non à Lille, comme l'ont dit quelques biographes. Ayant manifesté dès son enfance de l'inclination pour le dessin, on l'envoya à Liège, où il puisa d'utiles leçons. A l'âge de dix-huit ans, il se rendit à Paris, et se perfectionna à l'école de Wille et de Lebas. Son apprentissage fini, il travailla pour son propre compte, et s'acquit bientôt de la réputation.

Les dignités et les honneurs sont des récompenses flatteuses, lorsqu'elles sont le prix du mérite. Longueil recueillit le premier, le plus doux fruit de ses veilles, le 16 septembre 1776, en recevant le brevet de graveur du roi; celui de graveur du prince de Condé lui fut décerné le 4 août 1779; et la société d'émulation pour les sciences et les beaux-arts de Liège l'admit dans son sein le 30 novembre 1780.

L'année suivante il épousa M^{lle} Guérin, fille du charpentier du roi et de la ville de Paris. Il eut le malheur de la perdre en 1790, et cette perte lui causa un étouffement spasmodique irrémédiable. Rien ne put remplacer dans son âme la compagne estimable qui lui avait laissé trois enfans pour gage de son amour. Ce fut en vain qu'il chercha à s'étourdir sur sa propre douleur. Son imagination frappée lui montrait sans cesse une ombre chérie qui semblait converser avec lui, et l'appeler dans sa nouvelle demeure. On ne résiste pas long-temps à ces secousses violentes du sentiment. Un coup foudroyant d'apoplexie mit fin à son chagrin et à sa vie, le 17 juillet 1792.

Sa jeunesse fut très-orageuse; son amour pour le vin lui avait donné un caractère turbulent et féroce : ce qui lui attira de fâcheuses affaires. Cette passion, qui était dominante chez lui, il savait la maîtriser lorsqu'il dînait chez des grands; mais dès qu'il en était sorti, il se dédomma-

geait dans la première taverne de la contrainte qu'il y avait éprouvée. L'âge et le mariage seuls mûrirent son esprit et sa raison. Devenu époux, il devint sobre : à cette qualité il ajouta celle de bon père : ses amis n'en furent point surpris ; car il avait donné jusqu'alors des preuves constantes d'un bon cœur.

Son mérite, comme artiste, est d'avoir été le premier qui ait fini aussi précieusement la vignette. L'on y admire surtout le brillant du burin, et la belle ordonnance des tailles. Il a traité avec quelque succès de plus grands sujets, d'après différents maîtres. Son œuvre :

I. *Allégorie à l'honneur du roi et de la reine de France* : deux estampes faisant pendant ; d'après Cochin, in-fol., moyen papier en hauteur.

II. *Allégorie sur la mort de la comtesse de Marulle* ; d'après Eissen, in-fol., moyen papier en hauteur.

III. *Fidélité héroïque à la bataille de Pavie* ; d'après Moreau le Jeune, in-fol.

IV. Deux sujets rustiques : le *Ménage des Bonnes Gens* et la *Correction Maternelle* ; d'après Lépicié et Aubry, in-fol., moyen pap. en travers.

V. Deux sujets rustiques : une *Halte* et le *Cabaret Flamand* ; d'après Van Ostade, in-fol., moy. pap. en hauteur.

VI. Deux *Marines* ; d'après Mettay, in-fol. en travers.

VII. Les *Pêcheurs*, d'après Vernet. Belle pièce, gravée par Longueil et B. A. Nicolet, tr. gr. in-fol.

VIII. Deux pièces : *Vue des environs de Naples, avec le Mont-Vésuve dans le lointain* ; *Vue des Côtes de Campanie, avec un naufrage sur le devant* ; d'après Lemettay, gr. in-fol. en trav.

IX. Les *Modèles*, où se voit le *Peintre russe assis dans un atelier, dessinant des figures nues* ; d'après le Prince, tr. gr. in-fol. en trav.

X. *Plusieurs des gravures des Batailles de la Chine* ; d'après les dessins originaux envoyés par les missionnaires ; elles ont été publiées par ordre du ministre Bertin , sous la direction de Cochin.

XI. *Les Pêcheurs*, d'après Vernet ; belle estampe , que l'on peut regarder comme son chef-d'œuvre , gr. in-fol.

XII. *Les Adieux d'Henri IV aux Espagnols sortant de Paris et du royaume*, avec ces mots : *Adieu, messieurs, bon voyage ; mais n'y revenez plus* : estampe insérée dans les *Mémoires historiques et critiques pour servir à l'Histoire de Troyes* ; par Grosley. (Paris, V^e Duchesne, 1775, in-4°.)

Le catalogue du cabinet de Longueil (in-8°, p. 8), dont la vente se fit le 31 août 1793, porte que « l'œuvre de cet » artiste (qu'on trouve au cabinet des estampes de la BB. » du roi), est composé de plus de 500 pièces, y compris » quelques eaux-fortes, sujets et paysages ; nombreuse » suite de vignettes très-spirituellement gravées, d'après » les dessins d'Eisen, Gravelot, Cochin, Moreau, le Barbier, Myrès et autres, dont plusieurs pour le *Nouveau Testament*, les *Métamorphoses d'Ovide* et *Roland-le-Furieux*, les *Contes de Boccace*, ceux de la *Fontaine*, » édition de 1764, dite des *Fermiers-Généraux*, où il y a » environ 20 à 30 vignettes de Longueil ; la *Nouvelle Héloïse* et la *Henriade*, édit. de la V^e Duchesne, 1771 » (cette dernière en 21 vignettes) ; les *Ouvrages* de Raynal, » Dorat, Pezai, Marmontel, Gesner, Florian, Blin de » Sainmore ; plusieurs figures de l'*Histoire Romaine*, et des » *Tableaux* de la galerie du Palais-Royal ; partie des *Ouvrages* de Pierre Corneille, d'après Gravelot, etc. »

Basan, *Dict. des Graveurs*, t. I, p. 339, édit. de 1789. — Huber et Rost, *Manuel des Curieux et des Amateurs de l'Art*, t. VIII, p. 255. — Périès, *Biogr. Univ.*, où il y a des erreurs et des omissions.

LONGUERUE (*Louis DU FOUR DE*). Charleville fut son berceau. Fils d'un gentilhomme normand, lieutenant de roi du lieu, il y naquit le 6 janv. 1652, et montra dès l'âge de 4 ans des dispositions si extraordinaires, que Louis XIV, passant par Charleville en 1657, voulut le voir. Par ses réponses aux questions du monarque, cet enfant ajouta beaucoup à l'idée avantageuse qu'on avait de lui. Son père suivit le point convenable pour développer ce talent naissant : il lui donna Richelet pour précepteur ; et Perrot d'Ablandcourt, son parent, voulut partager les soins de son éducation. Ses progrès, sous ces deux habiles maîtres, furent très-rapides ; à quatorze ans il savait le latin, le grec et les principales langues modernes. Il commença dès lors à étudier les langues orientales, sous le savant Ducoudray. Ses succès furent tels, qu'à l'âge de vingt ans il eut une dispute avec le ministre Claude, dont tout l'avantage lui resta. Voici quelle en fut l'occasion :

Les protestans de France avaient résolu de donner une traduction de la Bible qui pût convenir à tous les partis. Ils s'étaient associés le fameux Richard Simon (1). La Genèse échut à Claude. Un jour qu'en bonne compagnie, chez la maréchale de Lorge, ce ministre lisait quelques versets de sa nouvelle traduction, l'abbé l'arrêta, et dit que l'original portait toute autre chose : Claude fit d'abord peu d'attention aux remarques d'un jeune homme à petit collet, dont il ne s'était pas formé une idée avantageuse, et continua sa lecture. Un moment après il fut encore interrompu par Longuerue, qui cita l'hébreu, et fit voir par les textes parallèles que le sens n'avait point été saisi. Les dames, pour la plupart protestantes, qui faisaient l'ornement du cercle, écoutèrent le jeune abbé avec intérêt, crurent qu'il avait raison, quoiqu'il parlât de choses qu'elles ne comprenaient pas, et

(1) Voy. sur ce point *Lettres choisies de Simon*, t. III, p. 267, éd. 1750.

l'exhortèrent néanmoins à marquer plus d'égards pour un homme de la réputation de M. Claude. La partie ayant été ajournée, Longuerue ne parut pas plus traitable : le résultat de cette dispute fut que la version cesserait d'être continuée, et la Bible ne fut point traduite (1). (Michault, *Mélang. Hist.*, t. II, p. 204.)

A l'âge de 24 ans, notre savant hâtif savait toutes les langues, toutes celles au moins qui offrent des monumens utiles. Il aurait pu entretenir tous les grands hommes de l'antiquité et presque tous les savans de l'Europe dans leur langue naturelle : étude immense, digne d'un grand homme, et nécessaire à qui veut connaître l'esprit humain et les différentes formes dans lesquelles il se déploie.

Ordonné prêtre à cette époque, il se retira au séminaire de Saint-Magloire, où il passa 14 ou 15 ans, consacrant au moins dix heures chaque jour à l'étude, et ne s'échappant de son cabinet que pour aller acheter des livres. L'universalité de son génie lui fit embrasser presque toutes les sciences, et une complexion forte et robuste, un désir ardent de s'instruire, une mémoire fidèle et sûre, le soutinrent dans cette pénible entreprise.

L'histoire fut la partie de la littérature qui fixa plus particulièrement son attention : et comme la chronologie et la géographie en sont, pour ainsi dire, les deux yeux, il en fit une étude si profonde, qu'il possédait toutes les combinaisons des différentes époques dont les peuples ont fait usage dans leur manière de compter les années, et qu'il n'ignorait la position d'aucune des villes rappelées dans les auteurs. A l'aide de cette double clef, il pénétra dans l'histoire de tous les siècles : aucune partie de celle de sa nation ne lui avait échappé, et il indiquait sur chaque fait les

(1) On peut voir l'histoire de cet accord dans les Instructions de Bossuet, contre le Nouveau-Testament de Trevoux.

pièces et les actes où l'on devait en puiser la connaissance. Toutes les dates étaient gravées dans sa mémoire. Le cardinal d'Estrées les appelait des *dates fulminantes*, parce que c'étaient des preuves auxquelles il était impossible de répondre, et qui ne souffraient point de réplique.

Mais il ne se borna pas à la science des faits. Son goût pour les recherches historiques n'était pas exclusif. Il joignit à l'étude de l'histoire celle de la philosophie ancienne et moderne; des antiquités, des belles-lettres et de la théologie. Désirant connaître à fond le texte de l'Écriture-Sainte, il lut les plus habiles commentateurs juifs et chrétiens, et ceux d'entre les pères qui s'étaient appliqués au sens littéral; et personne n'a peut-être été plus loin dans l'intelligence du texte sacré pour les difficultés de grammaire et de chronologie, de géographie et d'histoire. Faisant peu de cas de la théologie scolastique, il étudia la positive dans les originaux, et prit pour modèle la méthode du P. Pétau, suivie par le P. Thomassin. On sait combien il était versé dans la critique ecclésiastique, et surtout avec quelle habileté il conférait les textes d'un même auteur, dont il tirait souvent des conséquences très-justes.

Malgré tant de variété dans ses connaissances, sa mémoire le servait si fidèlement, qu'il était rare, même dans un âge avancé, qu'il se trompât sur les dates et sur les noms des personnes et des lieux. Il convenait lui-même qu'il n'avait jamais rien oublié de ce qu'il avait lu. On eût dit surtout qu'il savait de mémoire toute l'histoire naturelle de Pline, qu'il aimait passionnément, et dont il avait fait longtemps un des principaux objets de son application.

« Un curieux lui demanda comment il faisait pour arranger dans sa tête tout ce qui y était entré, le retenir, et être en état de le retrouver à volonté. Il n'y a pour cela qu'une méthode, répondit-il; il faut d'abord apprendre dans sa jeunesse les premiers élémens de toutes les scien-

» ces , les premiers principes de toutes les langues , et , pour
 » ainsi dire , l'A B C de toutes les connaissances : quand
 » on est jeune , cela n'est pas fort difficile , d'autant qu'il
 » ne faut pas pénétrer bien avant , et que les notions sim-
 » ples suffisent : quand une fois elles sont acquises , tout ce
 » qu'on lit se case et se place où il doit être ; insensiblement
 » la somme des connaissances acquises devient infinie et
 » parfaitement distribuée. Aussi , ajoutait-il , il y a environ
 » cinquante ans que je n'étudie plus rien par méthode ;
 » mais je lis tantôt un livre , tantôt un autre ; et de préfé-
 » rence ceux qui peuvent m'apprendre quelque chose de
 » nouveau , ou me rappeler ce qu'on ne peut trop s'incul-
 » quer dans la tête. C'est par ce moyen que je suis parvenu
 » à posséder la nomenclature de tous mes livres ; ma mé-
 » moire locale m'apprend l'endroit de mon cabinet où je
 » peux les trouver ; je suis sûr , en cas de besoin , de les in-
 » diquer à ceux que je charge de les aller chercher ; ils me
 » les apportent , et j'y trouve toujours la preuve de ce que
 » j'ai avancé de mémoire. » (D'Argenson , *Essais dans le*
goût de ceux de Montaigne.)

Ce savant admettait chez lui des personnes de toutes les communions ; mais il ne souffrait pas qu'on y fit la controverse : son savoir ne le rendait ni vain , ni sauvage ; car un des traits les plus remarquables de son caractère fut la générosité avec laquelle il communiquait ses trésors scientifiques à quiconque lui paraissait digne d'en faire usage. Mais pour avoir part à ses bienfaits , il fallait lui passer son air tranchant , son ton décisif , ses idées singulières , sa critique hardie. Époques de l'histoire sacrée et profane à fixer , monumens d'antiquité à expliquer , sentimens des auteurs à concilier , etc. , tout était soumis à ses décisions : il était l'oracle et le conseil de quiconque avait la noble ambition de s'instruire. Les PP. Le Quien et Pagi recoururent souvent à ses lumières , et toujours il les enrichit du fruit de ses

recherches. Les premières cartes publiées par le géographe D'Anville, remarque Condorcet, « méritèrent l'approbation de Longuerue, dont le suffrage, comme savant et » comme naturellement désapprouvateur, était doublement » honorable. » (*Éloge de D'Anville.*)

Loin de courir après la gloire, ce brillant fantôme qui éblouit constamment les hommes ordinaires, jamais écrivain ne chercha moins que lui à se faire connaître par l'impression de ses ouvrages. Il avait soin d'exiger qu'on ne le nommât point à la tête des morceaux assez longs qu'il composait souvent pour ses amis.

Sa franchise égalait son érudition ; et si quelquefois la vivacité de son tempérament et la véhémence de son organe rendaient sa conversation un peu orageuse, le calme était bientôt ramené par le retour que lui faisait faire sur lui-même le silence de ceux qui l'approchaient.

On sera peut-être étonné qu'un homme aussi justement célèbre ne fût d'aucune académie : averti sans doute par cet instinct qui ne trompe guère, et de ses forces et de sa supériorité, il sentit qu'il n'avait pas besoin de ce moyen étranger pour arriver à son but, et il mit peut-être autant d'orgueil à s'en passer que d'autres en mettent à s'en servir. Un jour, quelques membres de l'académie des inscriptions étant venus l'engager à se mettre sur les rangs : « J'y penserai, dit-il, quand vous aurez quitté votre galimatias. »

Quoiqu'il eût fréquenté les écoles de Sorbonne, étudié à Saint-Magloire, et passé sa vie au milieu des querelles religieuses qui agitèrent de son temps l'église de France, il n'y prit aucune part ; et l'on en a conclu qu'il n'était pas dévot. Cette conduite réservée honore sa mémoire, autant qu'elle prouve combien un véritable savant méprise des disputes qui, sans rien éclaircir du fond de la religion, retardent singulièrement les progrès de l'esprit humain. Les religieux du Jard lui ayant demandé le nom de son confesseur :

« Je vous le dirai, leur répondit-il, quand vous m'aurez dit » qui était celui de votre père Saint-Augustin. » On a encore voulu voir dans cette répartie une preuve de l'incrédulité de Longuerue ; mais c'était la seule réponse qu'il dût faire à une question pour le moins indiscrete (1).

Plusieurs biographes ont avancé qu'à son inventaire on ne trouva parmi ses livres aucun volume de poésie, si ce n'est quelques tomes détachés des *OEuvres de l'Arioste* et de *Molière*. Cette assertion est démentie par le catalogue de sa bibliothèque (*Paris*, Barrois, 1735, in-12, p. 184) (2), où se trouvent 79 articles de poètes grecs, latins, français et italiens. A la vérité ce savant n'aimait point les poètes ; mais il les avait lus. « Je fus le voir dans ma jeunesse, dit Racine : la conversation roula sur les poètes ; il les fit tous » passer en revue, anciens et modernes, et en parla toujours » avec mépris, comme d'écrivains frivoles qui n'apprennent » rien. Il ne parut épargner que l'Arioste : *Pour ce fou-là,* » me dit-il, *il m'a quelquefois amusé.* »

Il prisait peu ceux de nos auteurs qui ont écrit sur les croisades. La plus belle des histoires était, selon lui, l'histoire romaine. *Grands événemens, grands hommes, grandes vertus, on y trouve tout*, disait-il, *il faut la savoir*. Il pensait que Baronius et les autres écrivains ecclésiastiques savaient peu de chose en géographie, et prétendait que MM. de Port-Royal étaient les ennemis de la véritable science, et qu'ils en détournaient avec leurs questions métaphysiques.

(1) « Il n'aurait pas été embarrassé de nommer son confesseur ; c'était le P. Victor, carme déchaussé du Luxembourg, et il le voyait assez souvent. » Fréron. (*Année Littér.*, 1756, t. IV, p. 333.) Il avait aussi tâté du P. Com-mire, qui était très-sévère. (*Longueruana*, t. II, p. 123, édit. d'Yverdun.)

(2) L'abbé Beraud avait acheté la nue-propriété de cette bibliothèque, en juin 1714, moyennant une pension viagère de 1500 liv., que ses héritiers ont continué de payer à Longuerue.

Longuerue possédait deux abbayes, celle de Sept-Fon-
taines, ordre de Prémontré, près de Charleville, depuis 1674,
et celle du Jard, ordre de Saint-Augustin, près de Melun,
depuis 1684. Cet homme célèbre, qui vécut pour l'honneur
de la littérature et l'utilité de la patrie, termina sa carrière
à Paris, le 22 novembre 1733, à l'âge de 81 ans. On doit à
ses veilles laborieuses les productions suivantes, dont aucun
bibliographe n'a donné une notice exacte ni complète.

Ses ouvrages imprimés séparément :

I. *Traité d'un auteur de la communion romaine, touchant la transsubstantiation, où il fait voir que, selon les principes de son église, ce dogme ne peut être un article de foi* (publié par Allix). Londres, pour Jean Cailloué, dans le Strand, 1686, in-12.

Bayle (1) et Chauffepié (2) rendent compte, chacun à sa manière, de cet ouvrage, que Longuerue n'a jamais avoué, et que pourtant on lui attribua assez généralement, surtout dès qu'on sut qu'il avait eu l'imprudence d'envoyer précédemment au ministre Allix une production de Jean de Paris, dominicain, aussi peu favorable à la croyance de l'Église romaine (3). Du reste, il est permis de croire que l'éditeur du *Traité* ci-dessus y a introduit des changemens notables : ce qui, dans cette hypothèse, disculperait notre docte Ardennais aux yeux des catholiques.

II. *Traité des Annates* (par l'abbé Beraud, aidé de Longuerue.) Amst. (Rouen), 1712, in-12, p. 275. (BB. du roi, E. 1950.)

(1) *Nouv. de la Rép. des Lett.*, 1687. Février, p. 121 à 131.

(2) *Dict. crit.*, art. ALLIX, p. 263.

(3) Allix la publia sous ce titre : *Determinatio F. Joannis Parisiensis, Prædicatoris, de modo existendi corpus Christi in sacramento altaris, alio quàm sit ille quem tenet Ecclesia : nunc primum edita ex MS. cod. S. Victoris Parisiensis ; cui præfixa est præfatio de dogmate transsubstantiationis*. Londres, 1686, in-12.

III. *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne* (publiée par l'abbé Beraud, docteur de Sorbonne, ami de l'auteur). Paris, Pralard, 1719, in-fol., avec neuf cartes géographiques, par D'Anville.

En 1718, on soutint à Longuerue qu'il n'y avait rien de si difficile que de faire une description historique de la France, qui ne fût ni longue ni sèche, et il prétendit qu'il était en état de la faire de mémoire, sans consulter aucun livre, mais seulement à l'aide de quelques cartes qu'il aurait sous les yeux, et qu'il se rappellerait parfaitement quelle était l'origine de chaque province, de chaque ville, des principaux lieux et des principales maisons du royaume. En effet, il se mit à dicter au jeune abbé Alary la *Description de la France*. Il en lut des fragmens en manuscrit et des feuilles imprimées à différentes personnes, qui ne purent se lasser d'admirer comment de si profondes recherches pouvaient avoir coulé de source, et ne lui avoir coûté aucune peine. Mais dès que quelques exemplaires eurent été publiés, par le zèle trop hâtif de l'abbé Beraud, on s'aperçut que ce livre n'avait pas acquis le degré de perfection que la réputation de l'auteur semblait lui promettre. On y reconnut des inexactitudes en géographie : mais ce ne fut pas le principal défaut que l'on crut y trouver. On accusa l'auteur de s'être montré trop favorable aux prétentions de l'empire sur quelques portions des anciens royaumes de Bourgogne, d'Arles, etc. En conséquence, l'édition fut arrêtée au mois d'août 1719 (1), et l'on n'en permit ensuite la

(1) L'abbé Germain donne une autre cause de la suppression de cet ouvrage. « Savez-vous, dit-il, au P. Oudin, pour quelle raison M. le procureur général l'obligea d'insérer plusieurs cartons dans la *Géogr. hist. de la Fr.* ? » c'est qu'il n'était pas ce qu'on appelle parlementaire ; je veux dire, qu'il ne croyait pas que le parlement fût le souverain siège de justice, il donnait la préférence au conseil du roi : voilà ce qu'on me dit pour lors ; peut-être aura-t-il peu ménagé les termes, car il était fort vif. » (Michault, *Mélanges historiques*, t. II, p. 207.)

vente qu'après bien des changemens que Longuerue ne voulut point adopter. Cette production lui causa du désagrément jusqu'à la fin de ses jours.

Ceux qui ont corrigé l'ouvrage par les ordres du régent, sont Denis Godefroy, l'abbé le Grand et l'abbé du Moulinet des Thuilleries, ou plutôt l'abbé de Fleury, qui fut depuis évêque de Fréjus et cardinal : c'est ce dernier qui a composé l'avertissement et les cartons, d'après le résultat des conférences qu'il eut avec ses collègues. Les changemens ayant été faits, l'ouvrage parut avec des cartons, sans nom d'auteur ni d'imprimeur, ni de lieu, sous le titre suivant : *Description historique et géographique de la France, ancienne et moderne, enrichie de plusieurs Cartes géogr.*, 1722, in-fol.

Pour avoir l'ouvrage tel qu'il est sorti des mains de l'auteur, il faut le titre de 1719, une épître dédicatoire, et les feuilles supprimées ou changées ; savoir, pages 7 et 8. — 31 et 32. — 49 et 50. — 143 et 144. — 213 et 214. — 269 et 270. — 279 et 280 de la 1^{ère} partie ; et dans la 2^e les pages 1 et 2. — 147 et 148. — 179 et 180. Le changement des pages 113 et 114 est de l'auteur même, qui a corrigé l'erreur qu'il avait commise, en avançant que le Dunois appartenait alors à la maison de Matignon.

On ne recherche plus aujourd'hui que l'édition non corrigée. Un de ces exemplaires, qui est à la BB. du roi, sous la cote L. 68. 2., contient à la fin dix-huit feuillets in-fol. de corrections, et des remarques manuscrites, avec le plan d'une nouvelle édition. On trouve quelquefois dans la librairie des exemplaires de l'édition de 1722, avec des cartons manuscrits qui offrent le texte primitif.

Lenglet, dans sa Méthode pour étudier l'histoire, s'exprime ainsi sur cette production : « L'ouvrage de Longuerue, l'un des plus savans et des plus honnêtes hommes qu'il y ait eu depuis plusieurs siècles, a été exposé à beaucoup de contradictions de la part de ceux qui n'entendent

» peut-être pas cette matière aussi bien que cet excellent
 » homme. Son ouvrage, qui sera toujours estimé malgré
 » quelques retranchemens qu'on y a faits, est plus histo-
 » rique que géographique. » En effet, c'est une histoire de
 France par provinces, et par conséquent faite sur un plan
 sur lequel elle n'avait point encore été exécutée. On y trouve
 comment se sont formés tous les grands fiefs de la couronne,
 quand et comment ils ont été assujettis à l'autorité du roi,
 et enfin réunis tous à son domaine. On y remarque des
 détails intéressans sur les pays de Castrice et de Lomme,
 sur Beaumont-en-Argonne, Charlemont, Charleville, Châ-
 teau-Porcien, Château-Regnault, Donchery, Fumay, Givet,
 Grandpré, Linchamp, Mézières, Mouzon, Rethel, Revin,
 Rocroi, Sedan, Warcq, Yvois et autres lieux du départe-
 ment des Ardennes. L'abbé de Foy, chanoine de Meaux,
 a relevé plusieurs fautes du livre de Longuerue dans le
*Prospectus d'une Description historique de la France, divi-
 sée en gouvernemens généraux et particuliers*. Paris, 1757,
 in-4°.

IV. *Annales Arscidarum*. Strasb., Doulsseker, 1732,
 in-4°, p. 64. (BB. du roi, t. 205.) L'éditeur Schœpflin nous
 apprend dans sa préface, que cette édition est préférable à
 celle de Paris, dont il ne cite pas la date, en ce qu'il l'a
 donnée sur un exemplaire corrigé et augmenté par l'auteur,
 qui a bien voulu le lui communiquer et en permettre l'im-
 pression.

V.* *Dissertationes de variis epochis et anni formâ vete-
 rum Orientalium, hoc est de duabus Æris ab Alexandro; de
 anno solari Macedonum; de epochâ Antiochiæ urbis et
 ejusdem mensibus, de epochâ Laodiceæ ad Mare; de men-
 sibus et epochis Gazensium; de anno Persarum: quibus ac-
 cesserunt, vita S. Justini martyris; Dissertatio de Athenag-
 orâ (1); de tempore quo nata est hæresis Montani; de ori-*

(1) Le P. Le Quien dit que cette dissertation a également paru en français;

gine hæresium Valentini, Cerdoniset Marcionis : his adjectum est commercium litterarium Lud. Piquesii, Thomæ Eduardi et Andreæ Acoluthi; nec non relatio historica de Choadia Morado, regis Æthiopiæ, quondam ad Batavos legato, illustrandis variis, tam Historiæ quam litteraturæ orientalis monumentis inserviens. Leipsick, Gleditschius, 1751, in-4°, p. 356. (BB. Maz., C. 11403, E.) Jean Dietrick Winckler, éditeur de ce recueil, en fait un bel éloge (1).

VII. *Recueil de pièces intéressantes pour servir à l'Histoire de France, et autres morceaux de littérature trouvés dans les papiers de Longuerue (publié par Rousselot de Surgy).* Genève, 1769 (Paris) in-12, p. 275. Les pièces rassemblées ici sont au nombre de six; savoir :

1° *Abrégé de la vie du cardinal de Richelieu, ou idée de son ministère.* — 2° *Id., de Mazarin.* — 3° *Traduction d'une lettre de Fra-Paolo à François Hotman, abbé de Saint-Médard de Soissons, sur l'étude de la théologie et de l'histoire ecclésiastique, du 22 juillet 1608.* On croit que l'original italien est perdu; nous en avons une traduction anglaise, qui est la troisième de l'*Appendix des Lettres d'Usserius*, publiées en 1686, par Richard Parr. — 4° *Introduction à l'Histoire de France, ou Annales des 1^{ers} rois de la monarchie, avec la chronologie des rois Mérovingiens, depuis Clodion, en 414, jusqu'à Clotaire II, en 628.* Elle présente un fonds immense de connaissances et d'érudition.

celle sur saint Justin et sur ses écrits est pleine de recherches, et d'une bonne critique.

(1) «Varia hic afferuntur ad reconditam historiæ et chronologiæ veteris spectantia, nec nisi solidè, in medium prolata. Veritatis ubique studiosissimum se præbet doctissimus auctor, et alios scriptores tam suæ, quam reformatæ ecclesiæ, Baronium, nimirum, Usserium, Petavium et Scaligerum, præ cæteris verò et sæpissimè, nec sine acri sale, Henricum Norisium, castigat, ubi censuram eos mereri judicat, nummorum ope haud infelicitè, occasione datà, usus.» (*Præfat.*, p. vii.)

L'abbé Dubos en a tiré un parti très-avantageux pour bâtir son système sur les commencemens de la monarchie française. Boulainvilliers en a donné un extrait in-4°, MS. qui était dans la bibliothèque des avocats à Paris. — 5° *Histoire abrégée de la donation du Dauphiné, avec la chronologie des princes qui ont porté le nom de dauphin jusqu'à 1765.* Comme ce morceau d'histoire finissait en 1711, on y a ajouté tout ce qui était subséquent. La chronologie est de Bourchenou de Valbonnays, 1^{er} président de la chambre des comptes de Grenoble. Ces cinq morceaux font partie du 6° vol. des MSS. de Longuerue. — 6° *Dissertation sur la question, si Esdras a inventé de nouveaux caractères hébreux.* L'auteur s'y déclare pour la négative. (Longuer., 2^e part., p. 124.)

VIII.* *Opusculs de Longuerue.* Yverdun, 1784 et 1787, 2 vol. in-12; it., Londres, 1788, 2 vol. in-12. Le 2^d contient le *Longueruana*, et le 1^{er} 7 *Dissertations politiques*, sur l'autorité ecclésiastique, les biens de l'église, la vénalité des charges, l'inséparabilité des intérêts du roi d'avec ceux de ses sujets, les liaisons naturelles de la France avec la Hollande, l'ancienneté des caractères hébreux, et sur l'ère chrétienne.

Ses opuscles insérés dans divers ouvrages :

IX. *Dissertatio in Tatianum, antiquum scriptorem Christianum*, contenant vingt-trois pages. Elle est insérée entre les pages 212 et 213 de *Tatiani oratio ad græcos Hermiæ irrisio gentilium philosophorum.* (Oxford, Sheldonianus, 1700, in-8°, p. 252.) (BB. du roi, C. 87.)

Cette dissertation de Longuerue sur Tatien, chef des Encratites, est très-intéressante. Elle a été réimprimée dans *Bibliotheca historiæ Hæresio'logicæ* de Vogt, t. 1^{er}, fasc. 11, p. 202. C'est au ministre Allix qu'on est redevable de la pu-

blication de cette pièce, dont Jean Albert Fabricius parle dans sa *Bibliothèque grecque*, liv. v, p. 83.

X. *Eloge du P. Antoine Pagi*, imprimé à la tête de la 2^e édition de la *Critique des Annales de Baronius*, par le P. Pagi. (Anvers (Genève), 1705, 4 vol. in-fol.) Le P. François Pagi, éditeur de cette critique, avoue dans sa préface que cet ouvrage est redevable de beaucoup de choses à Longuerue, surtout en ce qui concerne les Italiens, les Espagnols et les Arabes, etc. (1)

XI. *Dissertation touchant les antiquités des Chaldéens et des Égyptiens* : imprimée dans le « Phénomène littéraire, » causé par la ressemblance des pensées de deux auteurs » (Longuerue et Richard Simon), touchant les antiquités des » Chaldéens et des Égyptiens, publié par Thoynard. (Paris, Cramoisy, 1705, in-8°. p. 16, et in-4°, p. 14.) »

L'auteur du Phénomène dévoile parfaitement le larcin fait par Simon, qui inséra presque en entier la dissertation de Longuerue dans la 1^{re} et la 3^e lettre du tome II de ses *Lettres*, qui parut à Amst. (Trevoux) 1704 (2).

XII. *Justini Historia, cum notis de Longuerue*. Paris, 1709, in-16; *it.*, Paris, Samson, 1806, in-12. Ces remarques sont aussi insérées dans le *Diarium Italicum* de Montfaucon, p. 452 à 466. Ce savant bénédictin étant à Rome, fut invité par Longuerue à chercher dans tous les MSS. de l'historien Justin les prologues des histoires Philippiques de Trogue Pompée. Montfaucon lui envoya ce qu'il avait trouvé, et Longuerue le lui fit repasser avec des

(1) L'arabe seul l'avait occupé autant de temps que toutes les autres langues ensemble.

(2) Les journalistes de Trevoux (janv. 1706, p. 117), et d'Artigny (t. I, p. 18 de ses *Mémoires*), donnent des détails sur cette brochure de Thoynard. Simon répondit à celui-ci et aux Jésuites, rédacteurs du *Journal de Trevoux*, dans le t. II de sa *Bibliothèque critique*, p. 445 à 474; mais il ne put parvenir à se justifier d'un plagiat si manifeste. (D'Artigny, *ibidem*.)

notes, dont le bénédictin enrichit son *Diarium*. (Paris, 1703, in-4°.)

XIII.* *Dissertation sur le passage de Flavius Joseph en faveur de Jésus-Christ* (qu'on trouve dans ses *Antiquités Judaïques*, liv. , ch. iv), par C. D. G. L. I. S. G. : insérée dans le t. VII, p. 237 à 288 de la *BB. anc. et mod. de le Clerc*. (Amst., Mortier, 1717, in-16.)

« Je n'entreprends point, dit l'auteur (p. 242), d'entrer » dans le fond de la question. Mon dessein n'est que de » faire voir que tout ce qu'on a dit jusqu'à présent en fa- » veur de ce passage n'est pas concluant. » Et comme la dissertation de Daubuz sur ce passage, publiée par Grabe, en 1706 (1), renferme tout ce qu'on peut dire de plus fort pour le soutenir, c'est aussi uniquement à le réfuter qu'il s'applique. Il le fait en si bons termes, qu'il mériterait d'être connu : l'éditeur se contente de dire qu'il a reçu cette dissertation de Paris; mais Fabricius ajoute qu'elle est de l'abbé de Longuerue (2).

XIV. *Remarques sur la vie du Cardinal Wolsey, contraires à ceux qui ont écrit sur sa réputation* : insérées en 1729 dans le t. VIII, p. 265 à 597 des *Mémoires de littérature* du P. Desmolets.

XV. *Remarques sur l'inscription d'un marbre trouvé à Thorigny, diocèse de Bayeux*. De la Roque les a insérées dans sa 10^e et sa 11^e lettre du *Voyage en Normandie*, dans le *Mercure de France*, année 1733, avril, p. 701 à 710; mai, p. 885 à 905. Montfaucon avait indiqué ces remarques, t. II, p. 1153 de sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum*. (Paris, 1759, 2 vol. in-fol.)

(1) *Caroli Daubuz, Presb. et A. M. pro testimonio Josephi de Jesu Christo libri duo*. Lond., 1706, in-8°.

(2) Sur quoi voy. Le Clerc, t. XXVII de sa *BB. anc. et mod.*, p. 35, et la préface du catalogue des livres de cet abbé, p. 8. A l'égard de cet éditeur, il n'hésite point à prendre parti contre le passage, t. XVI de cette même *BB. anc. et mod.*, p. 89 et suiv.

XVI. *Pervigilium Veneris*, vulgò (sed falsò) *Catullo attributum*, emendatum et notationibus illustratum. Ces remarques, de Longuerue sur l'Hymne à Vénus ont été imprimées p. 280 à 293 du « Recueil de traductions en vers » français, contenant le poème de Pétrone, deux épîtres » d'Ovide, le *Pervigilium Veneris*; avec une traduction en » vers français, et des conjectures sur ce poème, par le » président Boubier. (Paris, 1738, in-12.) »

XVII. *Disquisitio de annis Childerici I^{er}, Francorum regis*. Publiée par Dom Bouquet en 1741, t. III, p. 681, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*. (Fontette, *BB. hist.*, t. II, p. 69.)

XVIII. *Chronologia regum Francorum, ab obitu Clotarii secundi ad Pipinum IV, sive Annales Francici ab anno sexto Dagoberti, Christi 628, ad annum 754, et Pipini regnantis tertium*.

Ce fut à la fin de 1690 que Longuerue composa cette chronologie, qu'il transmit au P. Pagi : il l'a revue, corrigée et augmentée au mois d'août 1706. Elle est insérée dans le *Recueil* de D. Bouquet, t. III, p. 685. (Fontette, *ibid.*, t. I^{er}, préface, p. xvii; t. II, p. 69 à 97.) Les savans sont partagés sur les années où commencent et sur celles où finissent les règnes de nos rois de la première race. « Le P. le » Long, remarque Fontette, disait qu'il suivait à cet égard » les sentimens de l'abbé de Longuerue, l'un des plus savans » hommes de notre siècle. » (*Ibidem*, t. II, p. 1 de la préface.) D. Bouquet a aussi communément suivi le système proposé par cet abbé pour fixer les époques de la première race, dont la chronologie est sujette à mille difficultés.

XIX*. *Chronologie des gouverneurs de Syrie pour les Romains, des pontifes de Jérusalem et des procureurs de Judée, suivant l'époque de Varron* : insérée à la fin du *Longueruana*, et du n° VII.

XX. Enfin, on croit que Longuerue a eu une bonne

part à la *Critique de la diplomatie* de Mabillon, par le P. Germon, jésuite (Paris, 1703, 1706 et 1707, 3 vol. in-12), et à ce que Montfaucon a écrit contre M. de Tillemont dans ses remarques sur saint Athanase. (Michault, *Mél. hist.*, t. II, p. 206.)

On a publié un recueil des prétendues pensées de Longuerue; mais cet abbé était trop habile et trop judicieux critique pour penser et pour parler comme on le suppose dans cette rapsodie, intitulée :

Longueruana ou Recueil de pensées, de discours et de conversations de Longuerue. Berlin (Paris), 1754, in-12, p. 391; *it., ibidem.*, 1754, in-8°, 2 part., p. 493; *it.*, Paris, Bastien, 1773, 2 vol. in-8°. Cette 3^e édition est la 2^e de 1754, avec un titre rafraîchi.

Les exemplaires les plus recherchés de ces deux éditions sont ceux où il y a neuf cartons, savoir : p. 89 dans la 1^{re} partie; et dans la 2^e partie p. 29, 31, 133, 141, 143, 151, 157, 159. Le second tome des *Opuscules de Longuerue*, imprimés à Yverdun, contient le *Longueruana*, qu'on a tiré du chaos où les trois premières éditions l'avaient laissé, en y restituant l'ordre des matières. Cependant, ceux qui pensent que l'arrangement méthodique ne peut avoir lieu dans un ouvrage de ce genre, où tout doit être sans ordre et sans liaison pour conserver le naturel et l'aisance de la conversation, préfèrent les autres éditions. Fréron a fait une analyse et une critique de ce livre dans *l'Année littéraire* de 1754, t. III, p. 288 à 311, et 1756, t. IV, p. 332 à 340. Le *Longueruana* a été formé par Nicolas Desmarest sur les collections de l'abbé Guijon, ami intime de Longuerue.

Ses principaux *manuscripts* portent ce titre : *Lettres écrites au P. Antoine Pagi, touchant les Annales du cardinal Baronius, avec plusieurs dissertations qui regardent l'histoire*, 6 vol. in-fol., cotés 2411 dans le catalogue de la BB. de

notre savant : il faut y ajouter la cote 2410, qui est un *Recueil des lettres des Papes*, 2 vol. in-fol.

Ces manuscrits furent acquis par le garde-des-sceaux Chauvelin. Ils n'ont point passé à la BB. du roi, comme le dit la *Biog. Univ.* Les bibliographes qui en ont donné la notice les ont mêlés avec les imprimés, sans faire la distraction de ceux qui ont été publiés depuis la mort de Longuerue. Nous avons fait cette distraction, en signalant par un astérisque les ouvrages MSS. contenus dans ces 6 volumes, publiés depuis le décès de cet abbé. L'éditeur du *Longueruana* d'Yverdun a rangé ces MSS. suivant l'ordre des matières; cette nouvelle distribution fait une variété qui diminue quelque chose de l'ennui qu'on éprouve naturellement à la lecture des tables bibliographiques.

LOOS* (*Onésime Henri DE*), né à Sedan, le 1^{er} oct. 1725, était un alchimiste savant et laborieux, qui entendait l'italien, l'espagnol, l'anglais, le latin, le grec, l'allemand, l'hébreu, et même l'arabe. Ce qui me porte à le croire, c'est qu'il possédait une certaine quantité de livres écrits en ces diverses langues, sur lesquels il avait mis beaucoup de notes curieuses et des remarques qui annonçaient la multitude de ses lumières et la connaissance de ces langues, qui m'ont paru lui être d'autant plus familières, qu'il les écrivait librement, et en peignait les caractères avec beaucoup de netteté. La forme de son écriture ressemblait presque à celle de notre célèbre littérateur de La Monnaye. Le caractère en était minuscule, et bien arrondi dans ses contours, sans aucun trait inutile.

Il demeurait à Paris, rue de *la Lune*; où il est mort en janvier 1785. Il a été inhumé dans le cimetière de *Bonne-Nouvelle*. Je ne connais de lui que les deux ouvrages suivans :

I. *Flamel vengé, son adeption défendue, et la tradition*

* Article communiqué.

rétablie dans sa vigueur contre les atteintes, les insultes de l'ignorance, contre les fictions et les impostures de la critique.

Quid de quoque viro, et cui dicas sæpe videto.

www.libtool.com. HORAT. (L. I, Epist. 18.)

Tel est le titre d'un ouvrage qui m'a été confié au commencement de l'année 1785, peu de temps après le décès d'Onésime-Henri de Loos. Au bas du titre on lisait ces paroles écrites de la main de l'abbé Villain (1) :

« Ce MS. de 64 pag. in-4° et non de 64 feuillets, m'a » été confié par M. Courtois, rue Beaubourg, chez » M. Oyon, avocat au parlement. Il en a une reconnais- » sance. Le lui rendre à la fin du présent mois. Ce 12 jan- » vier 1762. »

Cet ouvrage manuscrit était muni de l'approbation de M. Tanevot, conçue en ces termes : « J'ai lu; par ordre » de M. le chancelier, un MS. intitulé : *Flamel vengé,* » *son adeption défendue, et la tradition rétablie contre la* » *critique.* J'ai cru que cet ouvrage, plein de recherches » et semé d'érudition, pourrait être utile, comme le sont » des écrits qui tendent à établir des points d'histoire, quel » que soit au fond le sentiment qu'on y soutient, pourvu » qu'il n'intéresse pas des objets qui doivent être éternelle- » ment respectés. A Paris, ce 29 mars 1762. Signé *Ta-* » *nevot.* »

Quoique le nom de l'auteur ne se vît point écrit sur cet original, voici ce qui m'en a procuré la découverte. Un petit feuillet détaché se trouvait chargé de neuf différens anagrammes, tant latins que français, sous chacun desquels étaient enveloppés ces trois noms : *Onésime Henri de Loos.* Quant à ce dernier nom, il était naturellement porté sur

(1) Auteur d'un *Essai d'une Histoire de la paroisse de Saint-Jacques-de-la-Boucherie.* (Paris, 1758, in-12), et d'une *Hist. critique de Nicolas Flamel.* (Paris, 1761, in-12.)

une portion de l'enveloppe d'une lettre qui était adressée à M. de Loos, chez M. le marquis d'Estouteville. J'ai découvert la date et le lieu de sa naissance par un autre anagramme beaucoup plus compliqué, que l'auteur se proposait de perfectionner, en y mettant en œuvre toute l'exactitude qui était alors à désirer.

Si nomen L, si cognomen O et H, si ætatem et patriam S inquirere velis, en sub his ipsis (Tglemmos) lusûs indicîis invenies. Garrule secretum meum mihi. Nemo illud vi rapiet. Inveni magno studio : inquirat alter.

Cet anagramme a été formé par la combinaison des lettres qui composent ces autres mots : *Onesimus Henricus de Loos, natus Sedani, die primâ mensis octobris anni millesimi septuagentesimi vigesimi quinti*. Au-dessous des expressions anagrammatiques, l'auteur, dans le dessein de rectifier les erreurs qui s'y trouvaient, avait déjà spécifié quelles étaient les lettres absentes, afin de les substituer à celles qui étaient surabondantes. C'est ce qui m'a facilité ce déchiffrement, que je n'aurais pu terminer sans le secours de cette double remarque.

Ces trente-deux feuillets in-4° étaient accompagnés de plusieurs autres petits morceaux de papier collés ou détachés, contenant de nouvelles notes, remarques ou éclaircissemens, par lesquels j'ai été instruit que l'auteur avait beaucoup à se plaindre des procédés de l'abbé Villain, et qu'il avait été forcé d'invoquer l'autorité du ministère public, pour retirer son MS. des mains de cet ecclésiastique, qui, probablement, a machiné de tout son pouvoir pour empêcher l'impression de l'ouvrage de M. de Loos.

J'ai lu ce MS. avec l'attention la plus exacte, et malgré mes préjugés contre les prétentions des alchimistes, malgré le pyrrhonisme dont je me suis armé lorsque j'en fis la lecture, l'auteur a tant accumulé de preuves historiques et

authentiques, tant de témoignages incontestables tirés des auteurs contemporains de Flamel, et des écrivains postérieurs qui ont écrit sur l'histoire des adeptes, et des faits relatifs à l'existence de la poudre de projection, à la transmutation des métaux depuis 1382 jusqu'à nos jours, que j'ai été fort ébranlé dans mes doutes sur cette histoire; et je me vois réduit à prononcer que si l'adeption de Flamel est fausse, si ses transmutations sont des faits supposés, il s'est trouvé dans le XVIII^e siècle, c'est-à-dire, 380 ans après la mort de cet adepte prétendu, un défenseur qui a soutenu sa cause avec autant de force que d'éloquence, et même avec des agrémens qui ajoutent encore à l'intérêt que fait naître une cause où la cupidité humaine joue un grand rôle, en piquant la curiosité et excitant les recherches et les travaux des alchimistes.

L'auteur devait terminer cet ouvrage, par un *jugement du public*, prononcé au tribunal du bon sens et de la raison, en faveur de Flamel et de son défenseur. Cette pièce, qui n'était point encore terminée, et dont je n'ai vu que 4 pag. in-4°, devait former une analyse abrégée, mais exacte, des quatre petites parties de l'ouvrage de *Flamel vengé*, dans laquelle l'auteur, sous la forme d'un rapport, accumulait chronologiquement les témoignages historiques et les autorités qui cadraient à son système, et donnait à ses opinions une force, une évidence qui concouraient ensemble à établir l'adeption réelle de Nicolas Flamel, et la vérité des trois époques du fait de la transmutation opérée trois fois par cet adepte.

Il paraît aussi que de Loos avait déjà commencé une *Histoire de la Vie de Flamel*, dont les fragmens détachés ou épars se seront perdus, ainsi que l'ouvrage dont je viens de parler, et qui était, pour ainsi dire, terminé. Cet auteur avait dressé une table des écrivains et des ouvrages qu'il avait à consulter pour remplir ce projet.

II. *Le Diadème des Sages, ou Démonstration de la nature inférieure : dans lequel on trouvera une analyse raisonnée du livre des Erreurs et de la Vérité : une Dissertation étendue sur la Médecine universelle, avec une allégorie sur cette matière, trad. de l'original anglais : la fausseté du système du sieur Mayer sur l'Acidum pingue, ainsi qu'un éclaircissement sur la végétation, qui donnera des preuves suffisantes contre les erreurs qui se sont glissées à ce sujet ; par Philanthropos, citoyen du monde. Felix qui potuit rerum cognoscere causas. VIRG. Paris, Mérigot l'aîné et Lesclapart, 1781, in-12.*

C'est un vol. de 240 pages, suivies de trois feuillets contenant la table des matières, l'approbation signée *Lourd*, professeur royal, et le privilège du roi, où est nommé le sieur D. L.*, comme auteur de ce volume, dont le titre doit être porté sur le 21^e registre de la chambre syndicale des libraires de Paris, n^o 2278, fol. 501.

Voici les raisons qui me déterminent à croire que de Loos est l'auteur du *Diadème des Sages* :

1^o Peu de temps après sa mort, en janv. 1785, il s'est répandu plusieurs exemplaires de cet ouvrage, qui sortaient de chez lui.

2^o Dans l'été de 1785, il s'est fait une vente de divers effets, rue de Taranne, après la mort d'une personne de la maison d'Estouteville; et j'ai vu, dispersés à la porte, une trentaine d'exemplaires du *Diadème des Sages* : j'en achetai alors une demi-douzaine pour 36 sous.

3^o Le nom porté au privilège du roi, et ainsi figuré D. L.*, ne peut être autre que celui de Loos : les deux lettres initiales sont vraies : la disposition des trois étoiles est un emblème triangulaire, analogue aux opinions de l'auteur sur la science hermétique : de plus, ce chiffre allégorique me semble désigner en quelque sorte la prononciation des deux o du nom de Loos, en deux syllabes, dont

la seconde doit être prononcée d'un ton de voix plus élevé que la première : voilà sans doute pourquoi l'auteur a fait placer la 2^e étoile au sommet du triangle. Quant à la 3^e, qui exprime une consonne, elle devait être abaissée, parce qu'elle ne représente qu'un son auxiliaire dominé par la voyelle o.

4^e Combinant ces trois premiers raisonnemens avec ce que j'ai dit plus haut sur la personne, les occupations et les liaisons de M. de Loos, on peut conclure qu'il est le véritable auteur du *Diadème*. Enfin, mes conjectures seraient peut-être traduites en certitudes, si l'on consultait le 21^e registre de la chambre syndicale, sur lequel le nom de l'auteur est peut-être inscrit.

Le *Journal de Paris*, depuis l'année 1787, a annoncé un ouvrage de M. le chevalier de Loos, en 2 vol. in-8°, sur les sciences sublimes et secrètes.

Nous terminerons cette notice par une note particulière de M. de Loos, où il déclare son sentiment concernant *Flamel* et son *Commentaire*.

« Le commentaire sur les hiéroglyphes n'est pas et ne
 » saurait avoir été l'ouvrage d'un philosophe spéculatif,
 » qui ne combine que des idées, qui tâtonne des principes,
 » et tâche d'en tirer adroitement des conséquences. C'est
 » au contraire le chef-d'œuvre d'un homme consommé dans
 » la pratique, un recueil des observations les plus fines et
 » les plus délicates d'un maître accoutumé à voir et bien
 » voir ; et qui, par la force d'un génie aidé de l'habitude,
 » devine tout, explique tout, et remonte jusqu'aux causes
 » secrètes des crises de la nature. Aucun livre n'est aussi
 » rempli de ces traits qui caractérisent un témoin oculaire :
 » aucun livre ne convient moins à un commençant, il n'est
 » fait que pour les adeptes. Par là, sans doute, il est plus
 » précieux et plus estimable. Personne ne reprochera à
 » Flamel de l'avoir conduit dans un labyrinthe, puisqu'il

» déclare d'abord qu'il en ferme la porte, et qu'on ne l'ouvrira jamais, à moins que d'avoir trouvé la clef ailleurs.
 » Tout ceci, bien considéré, et y référant les autres raisons que j'ai dites, donnent l'exclusion au sieur de la *Chevallerie* et à *Gohorry*. »

De Loos a laissé beaucoup de notes sur le 3^e volume de l'*Hist. de la philos. hermétique*, par Lenglet du Fresnoy. Cet exemplaire appartenait à dom Malherbe, bénédictin, bibliothécaire du tribunal. (*Dict. des Anonymes*, t. IV, p. 376.)

LORRAINE, duc de Guise (*Henri DE*), gouverneur de Champagne, prince souverain de Château-Regnault-sur-Meuse, etc., était né à Joinville le 31 décembre 1550. Son courage commença à se déployer à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569, et se soutint toujours avec le même éclat. Un coup de feu qu'il reçut à la joue, en combattant les Calvinistes près de Château-Thierry, en 1575, le fit surnommer *le Balafré*.

Ce fut lui qui fit rendre la fameuse *sentence générale des terres souveraines de Château-Regnault*, le 12 avril 1575. (Charleville, De Gamaches, 1739, in-4°, p. 17.) Cette pièce curieuse, inconnue à nos historiens, est en 40 articles, dont voici les principaux :

« I. Nous disons qu'à mondit-seigneur, à cause de sa principauté et seigneurie souveraine de Château-Regnault, compète et appartient les dignités, prééminences, autorités et puissances, droits et domaines : à savoir de se pouvoir dire et nommer roi ou empereur desdites terres, y ayant autorité d'y porter couronne d'or ou d'acier; reconnoissant icelle tenir de Dieu seul, et non d'hommes ou supérieurs quelconques. — III. Appartient aussi à mondit-seigneur seul, en sesdites terres souveraines, droit, puis-

» sance et autorités, de faire édits, réglemens, lois, ordon-
 » nances, homologuer et approuver coutume, d'établir ou
 » instituer gouverneur, lieutenans généraux, chancelier,
 » maîtres des requêtes, président, conseiller, etc., par
 » toutes sesdites terres, sans que lesdits officiers puissent
 » exercer leurs charges, office, état, que préalablement ils
 » n'ayent fait et prêté le serment en tel cas requis et accou-
 » tumé, à monseigneur, ou à autres à ce députés. — IV. A
 » droit aussi mondit-seigneur de convoquer et faire con-
 » voquer les gentilshommes et autres hommes de fief des
 » pays de sa souveraineté, à ban et arrière-ban, pour les
 » employer selon que la nécessité et sûreté publique peuvent
 » le requérir. — V. Peut mondit-seigneur seul, en sesdits
 » pays et terres souveraines, faire bâtir villes, châteaux et
 » forteresses, et forger monnaies au coin de ses armes, faire
 » lever gens de guerre, ordonner tailles, subsides, em-
 » prunt, impôt, etc. — VII. Semblablement, mondit-
 » seigneur a seul droit, en sädite souveraineté, de décerner
 » toutes lettres-patentes, octroyer grâce, rémission, par-
 » don..... lettres de sauve-garde, de sauf-conduit, de
 » passeport et de naturalité, anoblissement, légitimation,
 » affranchissement, d'exemption de tailles et subsides, de
 » privilèges et dispenses d'âge, etc. »

On ne peut s'empêcher de regarder cette sentence comme un des fruits de la profonde politique du duc de Guise, dont l'ambition effrénée aspirait déjà au trône en 1575. Ayant été une fois solennellement reconnu *roi* ou *empereur* de Château-Regnault, il n'était plus, ce semble, si révoltant de le proclamer roi de France. Pour arriver à son but, il se mit à la tête de la Ligue conclue le 6 janvier 1585 : association fameuse, qui, colorée d'une apparence de zèle pour la religion, n'était dans les vues des principaux meneurs qu'une conspiration contre l'autorité royale et les lois fondamentales de l'état. Comme pour le

succès de ses desseins, il lui fallait toujours quelque sujet de mécontentement, il fit des demandes qu'il savait bien qu'on ne lui accorderait pas. Henri III lui ordonna même de sortir de Paris. Il y revint comme en triomphe le 9 mai 1588. Le roi, contraint de quitter la capitale, fut forcé de subir la loi qu'il lui dicta. Mais, sous ce feint accommodement, il attira le duc aux états de Blois, et l'y fit massacrer le 23 décembre 1588. Ainsi périt ce prince ambitieux, après avoir fait trembler le roi son maître et les successeurs légitimes de la couronne. Le cardinal Louis de Guise son frère, archevêque de Reims, eut le même sort le lendemain (1).

« Cette action, quoi qu'en dise du Plessis-Mornay, était un acte de justice trop bien marqué pour ne pas le reconnaître. Si le roi fit périr le duc de Guise par une voie sourde, c'est qu'il ne pût employer contre ce fameux et puissant rebelle la force ouverte et la rigueur méthodique des lois. Il n'était plus temps de le soumettre aux formalités judiciaires, et c'est ce qui constatait la grandeur de son crime, et la nécessité d'une violence, qui, pareille à la foudre, ne devait éclater qu'en frappant (2). (L'abbé Arcère, *Histoire de la Rochelle*, t. II, p. 68.)

(1) Henri III et Henri IV, le duc de Guise et son frère, étudiaient ensemble au collège de Navarre, à Paris. Tous les quatre furent assassinés.

(2) « On peut dire que la violente résolution à quoi la cour de France se porta en cette rencontre, fut un de ces coups d'état qui ne peuvent être excusés que par la raison qu'ils sont absolument nécessaires au bien public; car, si l'on eût laissé vivre le duc de Guise, les états du royaume auraient fait sans doute en sa faveur (ceux de Blois étaient composés de tous ses partisans) ce qu'ils avaient fait en d'autres temps pour Pepin, et pour Hugues Capet; mais la translation de la couronne aurait eu des suites bien plus funestes à tout le royaume dans le xvi^e siècle, qu'elle n'en eut au temps de Pepin et de Capet. Le parti du duc de Guise était si puissant, que l'exécution de Blois, qui lui fit perdre son chef, ne l'empêcha pas de se soutenir de telle sorte qu'il fit périr le roi même (Henri III), et qu'il contraignit Henri IV à renoncer à sa religion. » (Bayle, *Dict. crit.*, art. HENRI DE LORRAINE, duc de Guise.)

On ne conçoit pas comment il ne fit pas raser son souverain, après s'être vanté qu'il lui tiendrait la tête tandis que M^{lle} de Montpensier ferait la cérémonie avec les ciseaux d'or qui pendaient à sa ceinture. Il faut qu'à l'approche de ces grands attentats les âmes les plus fermes ne soient pas exemptes de je ne sais quelle terreur panique qui les arrête, et qui leur inspire de la méfiance sur les précautions qu'elles ont prises; elles ne les croient jamais assez sûres, elles balancent, elles temporisent, et l'occasion leur échappe: tout manque parce qu'on a voulu tout prévenir. Il y a un point de maturité qu'il faut discerner; l'on doit ensuite jeter son bonnet par-dessus les moulins. César ne s'arrêta qu'un instant sur la rive du Rubicon, et il fit fort bien; le lendemain il eût été trop tard pour le franchir. Celui qui, dans ces circonstances si compliquées, si au-dessus de toute prudence humaine, ne veut rien laisser au hasard, ne s'y entend pas; il y a des occasions où le coup et la menace doivent partir en même temps, la menace est même de trop.

Henri de Lorraine était un profond politique et un des grands capitaines de son temps, le sujet le plus dangereux qu'un monarque pût avoir, et peut-être l'homme le plus propre à faire un grand roi. Idole de la nation, il en aurait justifié le culte, si sa politique ambitieuse n'eût pas abusé de la religion pour étayer ses projets de grandeur, et n'eût pas fait d'un grand prince un mauvais citoyen.

Parmi les neuf enfans issus de son mariage, contracté en 1570, avec Catherine de Clèves, veuve d'Antoine de Croï, prince de Porcien, on remarque *Louise Marguerite*, dont la notice suit. Plusieurs artistes nous ont transmis les traits d'Henri de Lorraine. Le portrait de Catherine de Clèves sa femme, a été gravé par *Gourdelle*, 1588, in-8° (*rare*). (*Voy.* l'art. DE CROÏ, t. I, p. 316.)

LORRAINE (*Louise Marguerite DE*), princesse de Conti et de Château-Regnault-sur-Meuse, fille du précédent, naquit à Blois en 1588. Elle fut élevée par sa mère et par son aïeule paternelle Anne de Ferrare, duchesse de Nemours. Henri IV voulant allier la maison de Bourbon avec celle de Lorraine, la maria à François de Bourbon, prince de Conti, son cousin-germain. (Voy. cet article, t. I, p. 130.) La cérémonie de ce mariage se fit au château de Meudon, le 24 juillet 1605. Cette princesse fut mère, le 8 mars 1610, d'une fille, morte âgée de douze jours. Devenue veuve le 3 avril 1614, elle se livra entièrement à l'étude des belles-lettres, et protégea ceux qui les cultivaient. Les plus grands hommes de son temps se firent gloire de lui dédier leurs ouvrages : ce tribut lui était dû, car elle en connaissait tout le prix. La magnificence et la générosité furent ses qualités distinctives. Pieuse, elle enrichissait les églises; libérale, elle aidait la noblesse nécessiteuse, secourait les demoiselles pauvres, et comblait les savaus de ses dons. Malherbe le reconnut dans un sonnet, dont voici le début :

Race de mille rois, adorable princesse,
Dont le puissant appui de grâces m'a comblé,
Si faut-il qu'à la fin j'acquitte ma promesse,
Et m'allège du faix dont je suis accablé.

Le cardinal de Richelieu, dont elle était l'ennemie, la fit exiler à Eu, en février 1631. Elle y mourut le 30 avril suivant, et fut inhumée dans l'église des Jésuites.

On la soupçonnait remariée au maréchal de Bassompierre. On dit même qu'elle mourut de chagrin de la prison de ce maréchal. Louis XIII acquit d'elle, en 1629, la souveraineté de Château-Regnault. Après la mort de son mari, ce prince lui avait conservé la jouissance du temporel de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

On lui doit :

Roman Royal, ou Histoire de notre temps, avec l'Olympe et le Parnasse poétiques. Paris, Loyson, 1621, in-8°, sous le nom de Pilouste; *it.*, sous les titres suivans : *Les Amours du Grand Alcandre* (Henri IV), avec des annotations et la clef. Paris, Guillemot, 1652, in-4°. *Histoire des Amours de Henri IV, avec diverses lettres écrites à ses maîtresses.* Leyde, Sambix (*Amst.*, Elzevier), 1663, 1664, in-12; *it.*, Cologne, 1667, in-12; *it.*, Cologne, 1736 (1695), in-12; *it.*, édit. publiée par de La Borde, avec des pièces intéressantes pour servir à l'histoire de Henri IV. Paris, Didot, l'aîné, 1786, 2 vol. in-8°. C'est la meilleure édition de cet ouvrage, qui avait été inséré dans divers recueils et journaux. Les noms masqués dans le *Grand Alcandre* ont été dévoilés dans l'*Histoire des Amours de Henri IV*. On trouve une nouvelle clef des noms principaux dans la *Bibliothèque universelle des Romans*, oct. 1787, t. II, p. 80 et suiv.

La princesse de Conti joue un grand rôle dans cette ingénieuse histoire, qu'on peut regarder comme la *chronique scandaleuse* du règne de Henri IV. Il y paraît un peu d'humeur contre ce prince; peut-être est-ce ressentiment d'avoir [manqué sa main, car elle s'était flattée, pendant le second siège de Paris, de l'épouser. L'ouvrage est écrit avec précision, clarté et rapidité. Le style en est léger; on l'a rajeuni dans le t. IX des *Amusemens de la campagne*, et on n'en a pas mieux fait.

Casimir Freschot, bénédictin, a publié sous le voile de l'anonyme, « Relation historique de l'amour de l'empereur » de Maroc pour madame la princesse douairière de Conti, » en forme de lettres, à une personne de qualité; par » M. le comte D***. Cologne, P. Marteau, 1707, in-12, » p. 139. »

Son portrait : 1. Th. de Leu, in-4°, et quatre vers ;
2. N... dans les *Mon. de la Monarch.*, par le P. Montfaucon.

Hilarion de Coste, *Éloges des Dames ill.*, t. II, p. 169 à 174. — Chévrier, *Hom. ill. de Lor.*, t. I, p. 188.

LORRAINE, duchesse de Rethel (*Catherine DE*), fille de Charles de Lorraine, premier duc de Mayenne, pair, amiral et grand chambellan de France, et de Henriette de Savoie, naquit en 1585, et fut mariée à Soissons, au mois de février 1599, avec Charles I^{er} de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel, prince souverain d'Arches, et gouverneur des provinces de Champagne et de Brie.

Elle était ferme dans l'adversité, chaste et pieuse, et la bienfaisance fut pour elle une douce habitude. L'aspect d'un malheureux, d'un être souffrant, excitait à l'instant dans son âme le besoin impérieux de voler à son secours, de le soulager; il lui arrivait même quelquefois de joindre à ses bienfaits le bienfait plus rare de les cacher.

« Le grand nombre des églises et des monastères qu'elle » a bâtis et fondés en divers endroits de ses terres, sont de » bonnes marques de sa dévotion et de sa piété, et de celle » de son époux. En la seule ville de Charleville, bâtie (en » 1609) par ce courageux et magnanime prince Charles » de Gonzague, on voit un collège de la compagnie de » Jésus, où la jeunesse est instruite aux bonnes lettres : il » y a encore un couvent de capucins, établi et bâti de » leurs aumônes et libéralités. L'hôpital de la même ville » est encore un assuré témoignage de leur bénignité et » miséricorde envers les pauvres. Ces œuvres saintes, qui » ressentent la piété de notre Catherine de Lorraine et du » duc son époux, sembleraient toucher seulement la moitié » de leurs citoyens et bourgeois de Charleville, pour n'être » que monastères d'hommes : il y faut encore ajouter l'autre » sexe : aussi l'ont-ils fait, la duchesse donnant place en sa

» ville, pour la dévotion qu'elle avait à la très-sainte mère
 » du sauveur du monde, aux bonnes et saintes religieuses
 » de N. D. du Mont-Carmel; afin que les filles non-seu-
 » lement de leur nouvelle ville, mais aussi des lieux voi-
 » sins, trouvassent le moyen, dans ce dévôt monastère
 » de Carmélites, de consacrer et offrir leur virginité à
 » J.-C. » (Hilarion de Coste, *Éloges des Dames Illustres*,
 t. I, p. 286 à 289.)

Catherine de Lorraine mourut à Paris le 8 mars 1618, âgé de trente-trois ans, et fut inhumée dans la cathédrale de Nevers, auprès de Louis de Gonzague et d'Henriette de Clèves. Sa vie MS^e. est à la BB. du roi, sous le n° 9550. N^{***} du Peschier, avocat au parlement, a écrit : *Consolation de M. le duc de Nevers sur la mort et le trépas de madame la duchesse de Nevers, son épouse*. Paris, 1618, in-8°. Barthélemy de la Provenchère a publié : *Oraison funèbre de Catherine de Lorraine, duchesse de Nevers*. Paris, 1618, in-4°. (Voy. l'art. CHARLES DE GONZAGUE, t. I, p. 483.)

M.

MABILLON (*Jean*), l'un des plus grands hommes du beau siècle de Louis XIV, vit le jour à Saint-Pierremont, près de Vouziers, le 23 nov. 1632, et reçut en naissant ces rares dispositions qui sont la source du génie. Il fit toutes ses classes à Reims. Son front fut ceint des lauriers de l'école; des couronnes académiques lui étaient réservées. A l'âge de vingt et un ans, il prit l'habit de S. Benoît à l'abbaye de Saint-Remi, et y prononça ses vœux le 7 septembre 1654.

On pressentit d'abord tout le parti qu'on pouvait tirer de ses talens pour les grands travaux de la congrégation. Mais, de violens maux de tête, qui lui survinrent presque aussitôt,

l'empêchèrent de se livrer à l'étude avec toute l'ardeur qui l'y portait. Dix années s'écoulèrent avant qu'il pût justifier les espérances qu'on avait conçues de lui : durant cet intervalle, on jugea à propos de le distraire par des occupations compatibles avec ses infirmités; et, dans cette vue, les emplois de dépositaire et de cellerier lui furent successivement confiés. L'obéissance fait tout faire; mais il était aisé de s'apercevoir qu'on ne devait qu'à cette vertu l'exactitude qu'il mettait dans l'exercice de ces fonctions. On l'en déchargea en juillet 1663, en l'envoyant à Saint-Denis : il passa une année entière à montrer aux étrangers le trésor et les antiquités de cette abbaye célèbre.

Don Luc d'Achery s'occupait alors d'un recueil connu sous le nom de *Spicilège*. Ce savant avait besoin d'être secondé dans ses travaux. On jeta les yeux sur D. Mabillon : il vint à Saint-Germain-des-Prés au mois de juillet 1664, et le *Spicilège* se grossit de ses recherches. Ce premier essai prouva qu'on n'avait pas trop présumé de ses talents, et bientôt on le chargea de préparer une nouvelle édition des *OEuvres de S. Bernard*, ce père de l'Eglise que l'ordre des temps a fait appeler le dernier des pères. On jugera sans peine de son ardeur à poursuivre cette entreprise : elle était terminée au bout de trois ans (1). A partir de cette époque, lancé dans la carrière de l'érudition, infatigable, et ne recueillant que pour répandre, notre bénédictin ardennais attachait son nom à une multitude prodigieuse d'ouvrages aussi utiles que savans, et qui attesteront à jamais que leur auteur fut un grand homme.

Parvenu au faite de la célébrité, investi de toute l'estime de la France, il fut envoyé en Allemagne par le gouverne-

(1) Cette édition parut à Paris chez Léonard, 1667, 2 vol. in-fol. et 8 vol. in-8°; *it.*, *ibid.*, Moette, 1690, 2 vol. in-fol.; *it.*, *ibid.*, Robustel, 1719, 2 vol. in-fol.; *it.*, Venise, 1765, 3 vol. in-fol. : la deuxième édition est la plus estimée.

ment, au mois de juin 1683, afin d'y rechercher dans les archives ce qui pourrait servir à notre histoire et à la gloire de la nation. Ce voyage (1) ne dura que cinq mois; mais la moisson fut abondante. Cette course savante ayant surpassé toutes les espérances, Louis XIV l'envoya en Italie, deux ans après, pour y explorer les dépôts littéraires et scientifiques. Il partit le 1^{er} avril 1685, et revint le 2 juillet de l'année suivante, chargé de nouvelles richesses. Il mit à la BB. du roi plus de 3000 volumes rares, tant imprimés que manuscrits. C'est encore à ce voyage qu'on est redevable d'un *Recueil* précieux de pièces, auquel coopéra D. Michel Germain qui l'avait accompagné en Italie (2).

Il fut accueilli à Rome avec toutes les marques d'honneur et de distinction dues à son mérite. Le bruit de sa présence dans cette vaste cité retentit bientôt de toutes parts : chacun se pressait sur son passage; tous les visages étaient rayonnans du bonheur de le voir, tant son air simple et modeste contrastait avec sa haute renommée. On l'honora d'une place à la Congrégation de l'Index; et la plupart des archives et toutes les bibliothèques lui furent ouvertes. Parmi les objets qui excitèrent sa curiosité, aucun ne la piqua davantage que les catacombes de cette capitale : il y fit de fréquentes visites : en garde contre l'erreur, il vit des abus, et les dévoila dans une lettre latine, sous le nom d'*Eusèbe, Romain, à Théophile, Français*, touchant le culte

(1) Il en a donné la relation. *Voy.* le n° II, p. 158.

(2) *Musæum italicum*. Paris, Boudot, 1687—1689, 2 vol. in-4°; *it.*, *ibid.*, Montalant, 1724, 2 vol. in-4°. On y voit deux savans appliqués à copier des MSS., et à examiner les tombeaux, les épitaphes, les inscriptions, tous les monumens et les restes de l'antiquité, dont ils croyaient pouvoir tirer quelque parti. On y remarque la plus ancienne relation qu'on ait du voyage de la Terre-Sainte, sous le pape Urbain II, en 1095, écrite par un témoin oculaire, et des vies des hommes les plus illustres d'Italie, avec les lettres qu'ils ont adressées à différentes personnes, etc.

des saints inconnus (1). Cet écrit souleva contre lui quelques savans superstitieux de Rome : il parut plusieurs ouvrages pour et contre. On le déféra à la Congrégation de l'Index, et ce tribunal allait le proscrire, lorsque le docte bénédictin en donna une nouvelle édition, dont il retrancha ce qui avait déplu : il adoucit d'ailleurs des passages trop vifs, et rejeta sur les officiers subalternes les abus qui se commettaient au sujet des corps qu'on tirait des catacombes, ce qui lui évita une condamnation que les juges n'auraient prononcée qu'à regret (2).

Pendant son séjour à Rome, la Congrégation de l'Index le consulta sur quelques ouvrages, où le savant calviniste Isaac Vossius donnait la préférence à la *Chronologie des Septante* sur celle du texte hébreu, et prétendait que le déluge n'avait pas été universel, quoique tous les hommes eussent péri. Mabillon excusa de telle sorte ces deux opinions, quoique la dernière soit extrêmement hardie, que la Congrégation convint qu'elles pouvaient être tolérées, et il n'y eut point de décret contre Vossius.

Désireux d'aplanir les difficultés qu'il avait éprouvées dans l'examen des titres originaux, chartes, bulles, di-

(1) *Eusebii Romani ad Theophilum Gallum epistola de cultu sanctorum ignorantum*. Paris, De Bats, 1698, deux éditions in-4° ; it., *ibid.*, Robustel, 1705, in-12, p. 158. Mabillon a fait dans cette troisième édition quelques corrections conformes aux vues du St.-Siège. It., Utrecht, 1707, in-12 ; it., réimpr. dans les *Analectes* in-fol., p. 552 à 578, et dans le premier volume des *Oeuvres posthumes* de l'auteur, p. 213 à 258. Il s'en est fait trois traductions françaises : la première a paru à Paris, Musier, 1698, in-4°, p. 63 ; la deuxième à Tours, chez Duval, et non à Grenoble, chez Étienne Bon, comme le porte le frontispice ; la troisième, sortie de la plume de l'abbé Le Roy, et qui est faite sur la troisième édition latine, a vu le jour à Paris, chez Claude Cellier, en 1705, in-12, p. 178. Cet opuscule a aussi été traduit en allemand. (Reiman, *BBa theologica*, p. 68.)

(2) Sur ce démêlé avec la cour de Rome, voy. Itail, *Querelles littér.*, t. IV, p. 134.

plômes et autres pièces de cette nature; notre bénédictin entreprit de fixer les règles d'après lesquelles on peut distinguer les véritables titres d'avec ceux qu'une industrieuse avidité a pu supposer; ce qui produisit en 1681 l'immortel ouvrage de la *Diplomatique*, qui mit le sceau à sa réputation.

Le 25 mai 1702 il lut, dans une séance de l'Académie des Inscriptions, un *discours sur les anciennes sépultures de nos rois*, qui lui mérita de justes applaudissemens. Il est imprimé dans le t. II des *Mémoires* de cette érudite société, p. 684 à 700, et dans le 2^e volume des *OEuvres Posthumes* de l'auteur. Ses recherches sur les commencemens de notre monarchie sont d'une si haute importance, que nous ne pouvons nous dispenser de les signaler ici (1).

Tant de travaux ne pouvaient être plus glorieusement terminés que par celui des annales de son ordre, dont le 1^{er} volume parut en 1703, et qui ne fut interrompu qu'à sa mort. Ce livre, l'un des plus importans de ceux de Mabillon, appartient plutôt au domaine de l'*Histoire générale*, qu'à celui de l'*Histoire particulière*.

« Si l'*Histoire civile et ecclésiastique*, enveloppée de ténèbres dans les époques obscures des siècles postérieurs à Constantin, a acquis tant de nouvelles clartés, et si la vérité connue a gagné tant de terrain et dissipé tant de

(2) 1. *De Notis chronologicis primæ, secundæ et tertię stirpis francicæ*, impr. au liv. II de sa *Diplomatique*, ch. XXVI. 2. *Observationes historicæ circa regum Francorum annos*, impr. au t. IV des *Actes des Saints de l'Ordre de saint Benoît*, p. 141, n^o 198. Elles concernent Dagobert I^{er} et Dagobert II; on y éclaircit et on y appuie tout ce qu'en avaient dit le P. Henschenius et Adrien de Valois. 3. *Dissertationes duæ de epochâ Dagoberti et Clodovei junioris, regum Francorum*. 4. *Dissertatio de anno mortis Dagoberti I et Clodovei II*, impr. au t. III de ses *Analectes*, p. 508, et réimpr. p. 708 du t. III du *Recueil des Historiens de France*, par D. Bouquet. 5. *Chronologie des Rois de France de la première race, depuis Dagobert I, et de celle du règne de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire*, impr. aux chap. VII, VIII, IX et XI, du *Supplément à la Diplomatique*. Le savant abbé de Longuerue, Ardennais, qui a aussi examiné la chronologie de ces règnes, n'est pas toujours d'accord avec Mabillon.

» doutes dans les matières les plus importantes, et aux-
 » quelles l'église et l'état étaient si particulièrement inté-
 » ressés; on peut dire que c'est aux travaux de Mabillon et
 » de ses élèves qu'on en est redevable. Les critiques des
 » xvi^e et xvii^e siècles avaient déjà fait quelques efforts :
 » mais peu avaient réussi; et le plus grand nombre, fixés
 » aux belles-lettres, et à ce qu'il y a de purement gramma-
 » tical dans les auteurs, avaient presque négligé l'histoire,
 » ou n'y avaient fait qu'une attention passagère; le goût de
 » la vérité débarrassée des nuages des fausses traditions, n'a-
 » vait répandu que quelques lueurs qui n'annonçaient point
 » le grand jour que les travaux de l'infatigable auteur de
 » tant d'ouvrages fit briller par ses discussions et ses pro-
 » digieuses recherches. » (Dreux du Radier, *l'Europe Il-
 lustre*, t. V, DCCVII.)

Que l'on ne croie pas, au reste, que le seul mérite de Mabillon ait consisté dans son profond savoir : il y joignait une piété, une modération et une modestie qui font douter si l'humble religieux n'est pas à préférer en lui au savant. En vain Colbert lui offrit des récompenses; en vain ce ministre vint à lui les mains ouvertes, il répondit *que rien ne lui manquait dans sa Congrégation, et que les dons et les présents étaient un honneur qu'il ne méritait point* (1). Il ne put cependant se dérober à celui que lui fit l'Académie des Inscriptions, en inscrivant son nom parmi ceux de ses honoraires, en 1701. C'était pour les membres de cette compagnie savante un jour de fête lorsqu'il assistait à ses séances.

Présenté à Louis XIV par le Tellier, archevêque de Reims, comme *le Religieux le plus savant du royaume*, il

(1) Son amour sincère pour la pauvreté ne souffrait qu'avec peine qu'on lui procurât quelque petite commodité dans le nécessaire. « Que penserait-on de moi, disait-il quelquefois avec saint Augustin, en s'humiliant, si, étant né de parens pauvres, je recherchais dans le cloître ce que je n'aurais osé espérer dans le monde ? »

mérita d'entendre ce mot de la bouche du grand Bossuet : *Ajoutez : et le plus humble.* Cette scène décontenança Mabillon, qui aimait mieux mériter que d'entendre la louange : embarrassé de son maintien et de toute sa personne, il baissa les yeux. La modestie des savans du premier ordre ressemble à la vertu d'une jeune beauté, qui rougit des hommages qu'on lui rend, et des empressemens qu'on lui témoigne.

Un Allemand l'ayant été consulter, il l'écouta ; et sa réponse fut l'adresse du célèbre du Cange son ami et son rival en érudition. *C'est lui-même qui m'adresse à vous*, lui dit l'étranger étonné. — *Il est mon maître*, répliqua humblement Mabillon ; *toutefois, si vous m'honorez de vos visites, je vous communiquerai le peu que je sais.*

Scrutateur habile des monumens anciens, toutes ses veilles furent consacrées à les enrichir de remarques utiles, avant de les mettre en lumière. Heureux dans ses conjectures, doué d'une grande justesse d'esprit, sa critique, quoique sévère, n'offensa jamais personne. Son style était assorti à son genre de travail. Sa diction est mâle, pure, simple et méthodique.

Cet homme si célèbre, dont le nom a été répété par les cent bouches de la renommée, et à qui les Allemands donnent ordinairement le surnom de grand, *magnus Mabillonius*, mourut à Saint-Germain-des-Prés, le 27 décembre 1707, âgé de soixante-quinze ans. Il fut inhumé dans la grande chapelle de la Vierge, chef-d'œuvre gothique du temps de S. Louis, dont il ne reste plus de vestiges. Sa mort causa un deuil général. Des éloges écrits, publiés de toutes parts et gravés dans tous les cœurs, tout annonça à la France qu'elle avait perdu un de ses savans les plus estimables (1).

(1) La plupart de ces écrits, tant en prose qu'en vers, en français, en latin et en grec, ont été recueillis dans *Joan. Mabillonii epitaphia cum epigrammatibus aliquot*. Paris, de Bats, 1708, in-12 ; rare.

Ce fut sur ma demande (1), faite au gouvernement le 25 mai 1799, que ses restes furent déposés au musée des Monumens français (2), d'où on les a transférés solennellement, le 26 février 1819, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés (3). L'Académie a cru s'honorer en les honorant de cette inscription :

Memoriæ
D. Joannis MABILLON
Presbyteri Monachi
Ordinis S. Benedicti
Academiæ Inscriptionum
Humaniorumq. litterarum
Socii
Pietate doctrina modestia
Elapso jam sæculo
Clari
Bibliothecarum
Tum nostrarum tum externarum
Diligentissimi indagatoris
In diplomatum sinceritate
Diludicando
Facile Princeps
Actorum annaliumq.
Ordinis sui
Collectoris conditoris.

Ses ouvrages :

I. *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti in sæculorum*

(1) Ce qui est constaté par le procès verbal d'exhumation, déposé en l'étude de M^e Pottier, notaire, le 21 oct. 1799. Les restes de Mabillon étaient couverts d'un marbre blanc, carré, de la dimension de 18 pouces, portant cette inscription : *Hic jacet R. P. D. Mabillon. obiit 27 dec. 1707. R. I. P.* J'en ai extrait le fragment d'une côte, qui pourrait être employé, si le patriotisme élevait un jour un monument sans faste à la mémoire de ce grand homme, dans l'église paroissiale de Saint-Pierremont.

(2) Le 27 septembre 1799.

(3) Une députation de l'Académie des Inscriptions assista à cette cérémonie : M. Sylvestre de Sacy, président de cette compagnie, a prononcé à cette occasion un discours, imprimé dans le *Moniteur*, et réimprimé à Paris, chez Agasse (1819), in-8°, p. 4.

classes distributa. Paris, Billaine, 1668—1701, 9 vol. in-fol.; *it.*, Venise, 1733—1740, 9 vol. in-fol.

Cet ouvrage, écrit par une main que le travail a formée, renferme beaucoup de pièces rares ou inédites concernant notre histoire, et il est plein de discussions aussi curieuses que profondes. On doit donc regretter que le X^e volume, qui l'aurait complété, n'ait point paru. Il est probablement à la BB. du roi, parmi les MSS. de St.-Germain-des-Prés. D. d'Achery a coopéré à ce recueil, et D. Ruinart a eu la principale part à l'édition des deux derniers volumes, qu'il a enrichis de notes et d'observations répandues dans tout le corps du livre; mais les préfaces sont toutes de Mabillon. Elles ont été imprimées séparément par les soins de D. Hudeux et de D. du Bos. *Rouen*, Le Boucher, 1732, in-4°, p. 630; *it.*, Venise, 1760, in-fol. On remarque dans le t. VI, p. 356, une dissertation sur le rétablissement du monastère de Mouzon (Ardenne), le 24 août 971 : *Dissertatio de Mosomensis monasterii instauratione*.

II. *Vetera Analecta, sive collectio veterum aliquot operum et opusculorum, cum itinere Germanico* (1), *cum annotationibus et disquisitionibus*. Paris, Billaine, 1675—1682, 4 vol. in-8°; *it.*, avec la Vie de Mabillon et quelques autres opuscules. Paris, Montalant, 1723, in-fol., p. 573. L'académicien de La Barre, éditeur de cette dernière édition, a rangé les pièces par ordre alphabétique et y a ajouté quelques notes.

III. *De re Diplomaticâ libri VI, à quibus quidquid ad veterum instrumentorum antiquitate, materiam, scripturam et stylum; quidquid ad sigilla, monogrammata, subscriptiones ac notas chronologicas; quidquid indè ad antiquariam, historicam, forensemque disciplinam pertinet, explicatur*

(1) Fabricius a fait réimprimer (Hambourg, Liebezeit, 1707, in-8°) l'*Iter Germanicum*, avec une préface sur les bibliothèques d'Allemagne, dont parle Mabillon.

et illustratur. Accedunt 1° *Commentarius de antiquis regum Francorum Palatiis* (1); 2° *Veterum scriptorum varia specimen, tabulis LX comprehensa*; 3° *Novâ ducentorum et amplius monumentorum collectio*. Paris, Billaine, 1681, in-fol., maj. fig., p. 634, u., *ibid.*, Robustel, 1709, in-fol., maj., fig., p. 648, édition publiée par D. Ruinart, qui l'a enrichie de nouvelles additions, tant de la façon de Mabillon que de la sienne, d'un appendice et d'une ample préface.

Cette édition est la même que la première, excepté le frontispice, quelques petites augmentations depuis la page 597 jusqu'à la page 634, qui ont été réimprimées, et qui sont suivies de l'appendice de D. Ruinart, qui finit à la page 648, et qui contient cinq modèles d'anciennes écritures, et différentes formes de sceaux gravés en bois, que les papes avaient mis en usage pour sceller leurs bulles.

IV. *Supplementum librorum de re Diplomaticâ, in quo archetypa in his libris pro regulis proposita, ipsæque regulæ denuð confirmantur, novisque speciminibus et argumentis as-*

(1) Cette partie de la *Diplomatique* qui traite des anciens palais de nos rois, où leurs chartes et leurs diplômes furent expédiés, est presque tout entière de D. Germain. On y trouve la notice de 163 maisons royales ou palais, rangés par ordre alphabétique, avec des dissertations et des discussions curieuses et utiles sur leur situation. Il y avait plusieurs de ces maisons royales dans le D. des Ardennes, savoir : Attigny, Donchery, Douzy, Ercry, depuis Avaux-la-Ville, et le Tour, dans le Porcien. D. Martène et l'abbé Lebeuf ont découvert plusieurs de ces maisons royales, qui ont échappé à D. Germain. « Le nombre en étoit très-considérable sous les deux premières races, parce que l'usage alors établi de partager la monarchie françoise en autant de portions que le monarque laissoit d'héritiers, avoit donné souvent à la France plusieurs rois contemporains, chefs de différentes branches collatérales; ce qui devoit en peu de temps multiplier les habitations royales. On en comptoit jusqu'à 350, dont les noms sont aujourd'hui connus. Les ruines de plusieurs subsistent encore; mais il y en a quelques-unes dont il est difficile d'assigner la position. » (*Acad. des Inscript.*, t. 21, p. 100.) (*Voy. le mot Palatia*, dans le *Supplément au Glossarium de du Cange*; par D. Carpentier, Ardennais; *it.*, Fontette, *BB. hist. de la Fr.*, t. I, p. 38, et Martène, préf. du t. I de son *amplissime Collection.*)

seruntur et illustrantur. Paris, Robustel, 1704, in-fol., maj. fig., p. 132.

Cette *Diplomatique* n'est parfaitement complète qu'autant qu'on y annexe le *Supplément* de 1704 aux exemplaires de 1709. L'édition de 1681 avec le *Supplément*, ou l'édition de 1709 seule ne la compléterait point (1).

Nous avons copié le titre entier de cet ouvrage parce qu'il annonce tout ce qu'il promet et qu'il acquitte largement sa promesse, ce qui nous dispense d'en faire l'analyse. Il nous suffira de le signaler comme le chef-d'œuvre de Mabillon. La diplomatique, qui est la science et l'art de distinguer les véritables titres de ceux qui peuvent avoir été altérés, contrefaits et imités, lui doit tout son lustre; il l'a tirée du chaos, en la soumettant à des règles, et en la réduisant à des principes jusqu'alors inconnus. Mais comme il est impossible d'être parfait, et qu'il l'est encore plus d'être généralement goûté, son ouvrage essuya des critiques. Attaqué en 1703 par le P. Germon, jésuite (2), au lieu de lui répondre directement, Mabillon, sans nommer son agresseur, se contenta de joindre à sa *Diplomatique* un *Supplément* qui satisfait presque tous les critiques. Plusieurs savans prirent part à cette dispute, dont le temps a effacé la trace: les écrits pour et contre ont été recueillis par les bibliographes (3).

Scellée depuis vingt ans du sceau de toutes les compa-

(1) L'édition, avec le supplément, de nouvelles dissertations et des notes, publiée par les soins du marquis de Bumba, de Jo. Adimari, etc., *Naples*, 1789, 2 vol. in-fol., fig., réunit tous ces avantages. On connaît d'ailleurs le *nouveau Traité de Diplomatique* (par D. Tassin et D. Toustain), Paris, Desprez, 1750—1765, 6 vol. in-4°.

(2) *Voy. l'art.* LONGUERRE, p. 136.

(3) On trouve le catalogue de ces écrits dans le t. VII des *Mémoires de Nicéron*, et dans l'*Histoire des Contestations sur la Diplomatique, avec l'analyse de cet ouvrage composé par Mabillon* (par le P. Lallemand, jésuite, et nou par l'abbé Raguet, Namurois). Paris, Delaulne, 1702, in-12, p. 323; *it.*, Naples, 1767, in-8°, p. 191.

guies savantes, la *Diplomatique* de notre érudit bénédictin triompha pleinement dans ce combat littéraire. Toujours elle sera regardée comme un livre précieux pour les savans; et si la connaissance des manuscrits a fait quelques progrès depuis un siècle et demi, c'est uniquement à cet ouvrage d'une haute conception, et fruit des veilles d'un grand maître, qu'on en est redevable. Quelles que soient les observations qu'on ait pu faire sur la *Diplomatique* depuis Mabil-
 lon, son livre est demeuré pour nous un livre indispensable pour l'étude de cette science, dont on n'avait eu jusqu'à lui que des idées très-confuses.

V. *De Liturgiâ Gallicanâ libri III, in quibus veteris Missæ forma, quæ ante annos mille apud gallos in usu erat, forma ritusque eruuntur ex antiquis monumentis : accedit Disquisitio de Cursu Gallicano, seu de divinorum officiorum origine et progressu in Ecclesiâ Gallicanis.* Paris, Martin, 1685, in-4°; *it.*, *ibid.*, Robustel, 1697, in-4°, p. 477; *it.*, *ibid.*, Montalant, 1729, in-4°, p. 477. Ce traité est très-utile pour connaître les divers changemens arrivés en France dans la liturgie.

VI. *Traité des Études monastiques, avec une Liste des principales difficultés qui se rencontrent en chaque siècle dans la lecture des originaux, et un Catalogue de livres pour composer une bibliothèque ecclésiastique.* Paris, Robustel, 1691, in-4°, p. 478; *it.*, *ibid.*, 1692, 2 vol. in-12, 2^e édit., où l'on a retranché ce qu'on avait dit des *Institutions théologiques* d'Episcopius; *it.*, Bruxelles, Foppeus, 1692, in-12. Cet ouvrage a été traduit en latin et en italien (1).

L'abbé de Rancé, qui avait eu le courage d'ensevelir sous des mœurs austères l'imagination la plus vive et le plus sensible des cœurs, s'éleva contre les études des moines; la

(1) Il y a un abrégé du *Traité des Études monastiques* MS. à la BB. du Roi, *Droit canonique*, E., 2622, 3^e vol., 33^e du *Recueil de Morel de Thoisy*, lieutenant général à Troyes.

lecture de l'Écriture-Sainte et quelques traités de morale, voilà toute la science qu'il disait leur convenir. Pour appuyer son système, il publia, avec un art qui décelait le fruit de ses études, *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*. (Paris, Muguet, 1684, 2 vol. in-12.) La célèbre congrégation de St.-Maur, cet asile de l'érudition, crut devoir réfuter l'ennemi des études monastiques. Pour entrer en lice avec l'effrayant réformateur de la Trappe, elle choisit le savant et doux Mabillon, qui mit au jour le traité ci-dessus, où il s'attache à prouver que les moines peuvent non-seulement étudier, mais qu'ils le doivent. Il marque le genre d'étude qui leur convient, les livres qui leur sont nécessaires, les vues qu'ils ont à se proposer en s'appliquant aux sciences. L'exemple des solitaires de la Thébàïde, qui ne connaissaient que la contemplation et le travail des mains, ne prouve rien. Le but de nos religieux et l'esprit de leur institution n'est pas de leur ressembler : leur vie est moins une vie monastique qu'une vie cléricale. Ils comptent mener celle d'un prêtre et d'un homme d'étude en entrant dans le cloître, et non celle d'un manœuvre ou d'un laboureur.

Le croirait-on? le réformateur de la Trappe, piqué de voir contredire ses idées, fit une vive *Réponse au Traité des Études monastiques*. (Paris, Muguet, 1692, in-4°.) On fut loin d'y reconnaître cet écrivain agréable, cet interprète enjoué d'Anacréon et de Sapho, ce peintre de l'amour et des grâces : on n'y vit plus qu'un Béotien pesant qui, loin de convaincre, invectivait son adversaire. Mabillon, qui aimait à s'instruire, à discuter avec calme, et non à se voir attaqué sans mesure, et traité avec rudesse, voulut abandonner la querelle; et s'il reprit la plume, ce ne fut qu'à la sollicitation des supérieurs de son ordre. Il opposa à l'abbé de Rancé, *Réflexions sur la réponse de M. l'abbé de la Trappe*. Paris, Robustel, 1692, in-4°; *it.*, *ibid.*, 1693, 2

vol. in-12, édition revue et corrigée. Ces réflexions sages et modérées, et nous pouvons ajouter décisives, amenèrent une *Réplique*, sous le nom de frère Côme. L'austère réformateur en était l'auteur; mais cette réplique, inspirée par l'amour-propre froissé, ne franchit point l'enceinte de son cloître. Le pacifique bénédictin laissa s'escrimer les champions qui prirent part à cette petite guerre, et quitta l'arène pour se livrer sans distraction à des travaux d'une utilité générale (1).

VIII. *Annales ordinis sancti Benedicti, occidentalium monachorum patriarchæ, in quibus non modò res monasticæ, sed etiam ecclesiasticæ historiæ non minima pars continetur.* Paris, Robustel, 1703 à 1739, 6 vol. in-fol.; it., Lucques, 1739 à 1745, 6 vol. in-fol., avec des additions considérables.

Ces annales offrent de fréquens secours pour l'histoire civile, littéraire et ecclésiastique : elle s'y trouve continuellement éclaircie par son auteur. Le t. V a été publié par D. René Massuet, qui avertit qu'à l'exception de quelques additions qu'il fit avec D. Ruinart, le volume tout entier est de Mabillon. L'éditeur l'a enrichi d'une préface et d'un long discours qui renferme les vies de D. Mabillon et de D. Ruinart. Le 6^e volume, laissé imparfait par notre savant Ardennais, a été achevé par D. Martène. Il était loin d'être complet.

VIII. *OEuvres posthumes de D. Mabillon et de D. Thierry Ruinart.* Paris, Babuty, 1724, 3 vol. in-4°. Excepté trois opuscules de D. Ruinart, ce recueil publié par D. Vincent

(1) L'abbé de Longuerue mit à la tête du *Traité de Rancé contre les Études monastiques*, ces paroles de saint Jérôme : *Incongruum est toto latere corpore, et lingua totum per orbem vagari.* L'abbé de la Trappe fut très-mécontent de cette épigramme. Voltaire a dit depuis : « Il se dispensa, comme législateur, de la loi qui force ceux qui vivent dans le tombeau de la Trappe, à ignorer ce qui se passe sur la terre. » (*Siècle de Louis XIV.*)

Thuillier, ne contient que des écrits inédits de Mabillon, et des morceaux déjà publiés, mais devenus rares.

Nous ne parlerons point des autres ouvrages, tant en vers qu'en prose, sortis de la plume de notre docte Ardennais. On en trouve une liste très-détaillée dans l'*Histoire littéraire de la Congr. de S. Maur*, par D. Tassin. Sa vie a été écrite par D. Ruinart. *Paris*, Robustel, 1709, in-12, p. 436. Dom de Vic l'a traduite en latin, et y a fait quelques augmentations. *Padoue*, Manfré, 1714, in-8°, p. 240. Le Cerf, François, Pez, Ziegelbauer, biographes bénédictins, lui ont consacré des articles. Son éloge par de Boze est dans l'*Hist. de l'Académie des Inscriptions*, publiée par cet académicien.

Son portrait : 1. Hallé *pinx.*, Loir sc. 1708, in-4° ; 2. Simonneau, in-fol. ; 3. Giffard, in-12, à la tête de sa vie ; 4. N..... dans Odieuvre ; 5. Desrochers, in-8° ; 6. dans la galerie de Landon, in-8°. Son buste en plâtre, à la BB. de Sainte-Geneviève. On l'attribue au célèbre Coyzevoz.

MACHAULT (*Guillaume DE*), poète champenois. Les dates précises de sa naissance et de sa mort ne sont point connues. Plus heureux que les biographes qui nous ont précédé, nous croyons avoir découvert le lieu qui l'a vu naître.

Le nom de *Machault*, joint au nom propre ou au nom patronal de ce poète, est presque le seul titre que l'on puisse produire pour le mettre au rang des écrivains ardennais ; mais ce titre sera jugé suffisant par ceux qui savent que les gens de lettres, dans les temps reculés, joignaient à leur nom de baptême ou de famille celui du lieu où ils avaient pris naissance, associant ainsi leur patrie à leur gloire.

Nous nous croyons donc autorisé à regarder le bourg de Machault, dans l'arrondissement de Vouziers, comme le berceau du poète troubadour qu'on vient de nommer, et notre opinion repose d'ailleurs sur la tradition du pays.

On lui a consacré une très-bonne notice dans la *Biographie Universelle*; nous en profiterons ici, car il ne faut pas essayer de recommencer ce qui est bien fait.

« Guillaume de Machault était né, vers 1282 ou 1284, »
 » en Champagne (1), de parens d'une condition médiocre :
 » il était attaché, en 1301, au service de la reine Jeanne
 » de Navarre, épouse de Philippe-le-Bel; et sept ans après,
 » il devint valet de chambre de ce prince. Jean de Luxem-
 » bourg, roi de Bohême, le choisit, en 1316, pour clerc
 » ou secrétaire, charge qui l'obligea de suivre son maître
 » dans ses différentes expéditions, et d'y faire le service de
 » simple écuyer : il fut fait prisonnier dans plusieurs com-
 » bats, et emmené en captivité dans le fond de la Pologne,
 » où il éprouva des privations de toute espèce. Le roi de
 » Bohême essaya de l'en dédommager par de bons traite-
 » mens, et le poète, dans plusieurs pièces de vers, se loue
 » de la libéralité de ce prince. Après la mort de son maître,
 » il passa au service de Bonne de Luxembourg, sa fille,
 » épouse de Jean, duc de Normandie, et depuis roi de
 » France.

» Guillaume nous apprend qu'il était déjà fort âgé lors-
 » qu'il inspira une vive passion à Agnès de Navarre, femme
 » de Phœbus, comte de Foix. Ce fut par ordre exprès de
 » cette dame qu'il composa le livre *Dou veoir dit*, qui con-
 » tient le récit détaillé de leurs amours. Cette pièce est fort
 » curieuse, en ce qu'elle fait bien connaître les mœurs du
 » temps. Caylus en a donné une analyse intéressante, dont
 » on ne citera qu'un seul trait pour sa singularité. Une
 » brouillerie étant survenue entre les deux amans, et la

(1) « L'abbé Lebeuf conjecturait, mais sur un fondement très-frivole, que
 » Guill. de Machault était né à Saint-Quentin : le comte de Caylus, qui a
 » bien remarqué qu'il était Champenois, s'efforce de prouver qu'il était
 » compatriote de Guill. de Lorris; mais la ville de Lorris est dans le Gâtinais.
 » Son MS. le nomme *Machau*, son épitaphe *Machault*, le Lay désire *Maschaut*.

» dame voulant à tout prix se raccommoder, elle envoya à
 » Guillaume un prêtre auquel elle s'était confessée, et qui
 » certifia qu'elle n'avait cessé d'avoir pour lui la plus vive
 » tendresse. www.libtool.com.cn

» Guillaume continua d'être attaché à la cour, sous le
 » règne de Charles V, et on a la preuve qu'il vivait encore
 » en 1370 : mais comme il était alors âgé de plus de quatre-
 » vingts ans, on peut conjecturer, avec beaucoup de vrai-
 » semblance, qu'il ne poussa guère au-delà sa carrière.

» On conserve à la BB. du roi un manuscrit des poésies
 » françaises et latines de Guillaume de Machault, en 2 vol.
 » in-fol. Ce MS. passa de la BB. des Carmes-déchaux de
 » Paris dans celle de Gaignat, et ensuite dans celle du duc
 » de la Vallière, et on en trouve la description dans les
 » catalogues de ces deux magnifiques collections (1).

» Machault a composé plus de quatre-vingt mille vers,
 » que Caylus juge fort inférieurs à ceux des trouvères, ses
 » devanciers. On peut diviser ses ouvrages en dits, juge-
 » mens, remèdes ou consolations, amours, histoires,
 » louanges, complaints, lays, motets, ballades, rondeaux
 » et chansons, dont les premières strophes sont notées. »
 (*Biogr. univ.*)

Nous les présentons dans l'ordre qui suit :

Tome premier : comment nature volant orendroit; le
 dit du Vergier; le jugement du bon roi de Behaingne (Bo-
 hême); le jugement du roi de Navarre; remède de fortune;
 le dit du lyon; le dit de l'alérion (ou des 4 oiseaux); le con-
 fort d'ami; le dit de la fonteinne amoureuse; le dit de la

(1) Ce MS. très-précieux, sur vélin du xiv^e siècle, vendu 300 liv. à la vente du duc de la Vallière, contient 366 feuillets écrits en *lettres de formes*, sur 2 colonnes et à longues lignes. Les sommaires y sont en rouge, et les *tourneures* peintes en couleurs. Il est enrichi de 148 miniatures qui sont assez belles, en égard au siècle où elles furent exécutées. .

harpe; le livre du veoir dit (ou de la vérité); le dit de la Marguerite; le dit de la Rose; et enfin, une petite pièce de 65 vers, qui commence par celui-ci :

• Vesci les biens que ma Dame me fait.

Tome second : la prise d'Alexandrie par Pierre, roi de Jérusalem et de Chypre (Ce poème est le dernier ouvrage qu'ait composé Guillaume de Machault; il y raconte l'assassinat de Pierre, qui n'arriva que vers la fin de 1369); la louange des dames; les complaints; le dit de la fleur de lys et de la marguerite; lays sur plusieurs sujets; le paradis d'amour; autres lays, dont le lay mortel, le lay de fonteinne, adressé à la sainte Vierge, le lay de confort, etc.; motets notés en musique (il y en a en latin); une messe notée en quatre parties; les balades notées; les rondeaux notés; les chansons baladées et notées.

« L'abbé Lebeuf a publié un mémoire sur Guillaume de Machault, et le comte de Caylus en a donné deux autres sur le même écrivain, dans le *Recueil de l'Académie des Inscript.*, t. XX. L'abbé Rive a publié la notice du manuscrit des poésies de Guillaume de Machault, déjà cité, et a relevé dans les notes, avec beaucoup d'exactitude et de dureté, les erreurs échappées aux deux académiciens. Cet opuscule de vingt-sept pages in-4°, n'a été imprimé séparément qu'à 24 exemplaires, sur papier de Hollande; mais on le trouve à la fin du 4^e volume de l'*Essai sur la Musique*, par de Laborde. » (*Biogr. univ.*)

Voici l'épithaphe de notre poète, composée par le roi René, comte de Provence, et insérée dans le roman qu'il a publié sous le titre de *La queste de très-doulce merci* :

Guillaume de Machault, ainsi avoye nom,
Né en Champagne fus et si eus grand renom,

D'estre fort embrasé du penser amoureux,
 Pour l'amour d'une voir (1) dont pas ne fut eueux;
 Ma vie seulement tant que la peusse voir,
 Mais pour ce ne laissay pour nous dire le voir (2),
 Faire ditz et chansons tant que dura ma vie,
 Tant avoye forment (3) de lui complaire envye,
 Et tant que cuer et corps asprement lui donnay,
 Et fis mainte balade, complainte et virelay,
 Et incontinent voir je rendis à Dieu lame,
 Dont le corps gist icy en bas soubz ceste lame.

MANCINI (*Hortense*), duchesse de Rethel, fille de Michel Laurent Mancini et de Jérónimine Mazarin, sœur du cardinal de ce nom, naquit à Rome le 6 juin 1646, fut amenée à Paris à l'âge de seize ans, et parut à la cour avec tout l'éclat que peut donner la faveur sans bornes d'un premier ministre. Elle n'était pas encore sortie de l'enfance qu'elle fut demandée en mariage par le duc de Savoie et par Charles II, roi d'Angleterre. Mazarin ne crut pas devoir donner sa nièce à un monarque chassé de ses états; il la lui offrit par la suite, lorsque les affaires de ce prince commençaient à se rétablir; mais il essuya un refus à son tour. Armand Charles de la Porte, duc de la Meilleraie, en devint si éperdument amoureux, qu'il dit un jour à la duchesse d'Aiguillon *que pourvu qu'il l'épousât, il ne se souciait pas de mourir trois mois après*. Les charmes d'une figure séduisante et ceux de son esprit lui firent les conquêtes les plus brillantes; mais les vœux du duc de la Meilleraie furent comblés. Il l'épousa le 28 février 1661, *et ne mourut pas trois mois après*. Mais cette chaîne ne fut pas celle du bonheur.

Le caractère du duc était entièrement opposé à celui de la duchesse. Sombre, jaloux, triste, dévot jusqu'au ridi-

(1) Dune voir, c'est-à-dire de voir une.

(2) Le voir, la vérité.

(3) Forment, fortement.

cule, il fuyait la société, et obligeait sa femme, dont la dot avait été de trente millions, de renoncer au séjour de Paris, et de le suivre dans ses différens gouvernemens. Hortense, vive, belle, imprudente, rien moins que scrupuleuse en matière de dévotion, ne respirait que les plaisirs et la joie, et négligeait même quelquefois les apparences. Elle se conduisit pourtant, dit-elle, les quatre premières années de son mariage, avec tant de régularité et de sagesse, qu'on la proposait pour modèle. Mais enfin, les plaintes du mari suivirent les soupçons, et une rupture déclarée fut le fruit des plaintes méprisées. Le barreau retentit bientôt de griefs réciproques, et les deux plus célèbres avocats, Erard et Sachot furent payés pour répandre dans le public les chagrinentes anecdotes qui font toujours le fond et l'ornement des demandes en séparation.

Les arrêts rendus dans ce fameux procès, dont les plus essentiels ne furent point exécutés, ne firent qu'aigrir les esprits. Hortense préféra un exil volontaire à la loi qui lui imposait d'habiter avec son mari, lequel ne pouvait ni vivre sans elle ni vivre avec elle. S'étant évadée le 3 juin 1668, elle se retira d'abord à Rome, chez la connétable Colonne sa sœur, qui n'était pas plus heureuse qu'elle en mari. Le duc obtint un arrêt du parlement qui l'autorisait à la faire arrêter partout où on la trouverait. L'argent qu'Hortense possédait ayant été bientôt épuisé, elle repassa en France, afin de solliciter une pension sur les biens qu'elle avait apportés. Louis XIV, touché de sa situation, la lui fit obtenir, avec une somme de 12,000 liv., pour s'en retourner à Rome; ce que son mari était loin d'approuver. Elle quitta cette ville peu de temps après, et se retira dans les états de Charles Emmanuel II, duc de Savoie, où elle vécut durant trois ans. Le duc avait rendu hommage à ses charmes. La mort de ce prince, arrivée le 12 juin 1675, la détermina à quitter une cour où elle n'eût plus eu les

mêmes agrémens. Elle suivit la duchesse d'Yorck, sa parente, en Hollande, où elle s'embarqua pour l'Angleterre. Elle s'était fait une cour à Chambéri; on l'avait admirée à Amsterdam; elle fut presque adorée à Londres. Charles II y faisait régner le plaisir et la galanterie : ce prince ne fut pas plus insensible que ne l'avait été le duc de Savoie, et il ne tint qu'à Hortense d'attacher ce souverain à son char; mais née pour faire mille conquêtes, elle ignorait ou négligeait l'art de les conserver. Toute la philosophie anglaise ne put tenir contre une femme qui était elle-même philosophe.

En 1688, son mari la fit solliciter de revenir en France, et sur son refus, il lui intenta un nouveau procès, dont on peut voir les détails dans le t. II des *OEuvres de saint Évremond*, et dans le t. XIV des *Causes Célèbres*, p. 329 à 584. Elle fut condamnée à retourner avec lui; mais elle persista à rester à Londres, où elle avait une petite cour composée des beaux esprits de cette capitale, parmi lesquels était le poète Waller, l'Anacréon d'Angleterre.

Enfin, cette femme illustre, pour qui la fortune semblait avoir épuisé ses faveurs sans pouvoir la rendre heureuse, termina sa carrière à Chelsey, village sur les bords de la Tamise, le 2 juillet 1699, âgée de cinquante-trois ans, n'ayant encore presque rien perdu de sa première beauté, ni de ses agrémens. L'abbé de Saint-Réal, qui l'avait suivie en Angleterre, lui était tendrement attaché. Saint-Évremond fut un de ses courtisans les plus assidus, et il ne se crut plus exilé à partir du jour qu'elle parut à Londres (1). Son corps fut transporté en France et inhumé à Rozoy. Il a été, depuis, transféré à Paris, dans la chapelle du collége

(1) Hortense, qui ne pensait pas avantageusement de Saint-Évremond, disait un jour : « Je voudrais voir ce b..... au lit de la mort, pour examiner sa mine, et s'il mourrait de sang-froid, » un plaisant mit sur son tombeau. *Sanctus Euvremontius tandem ecclesiam ingressus est.*

Mazarin, avec celui de son mari, mort le 9 novembre 1713. Lorsque madame de Sévigné voulait parler de deux beaux yeux, elle disait : *Ce sont les yeux de madame de Mazarin.* On a d'elle :

Mémoires de M. L. D. M. (la duchesse de Mazarin). Paris et Cologne, 1675, in-12; traduits en italien. *Cologne*, 1677, in-12; *it.*, Francfort, 1681, in-12. En anglais, *Londres*, 1676, in-8°; *it.*, *ibid.*, 1690, in-12.

« Ces mémoires sont faussement attribués à une dame » du Ruth dans les *Lettres historiques et Galantes*, par » madame C*** (du Noyer). *La Haye*, 1708, t. I, p. 70. » On trouve dans le t. II, p. 8, l'histoire de cette dame » du Rhut; mais on regarde généralement les *Mémoires de* » *la duchesse Mazarin* comme l'ouvrage de l'abbé de Saint- » *Réal*. C'est une autre erreur: ces mémoires sont d'Hortense » Mancini elle-même, qui y fait son portrait. On les trouve » dans les *OEuvres de Saint-Évremond*, qui n'en est pas plus » l'auteur. L'avocat Erard (Sachot) a rédigé un *Mémoire* » pour la duchesse Mazarin. *Voy.* La Harpe, *Cours de* » *Littér.*, édit. de 1813, in-12, t. XVII, p. 214. La lettre » touchant le caractère de la duchesse Mazarin, qui ter- » mine le volume, n'est pas de l'auteur des *Mémoires*. » (*Barbier, Diction. des Anonymes*, 2^e édit.) *Voy.* l'art. DE LA PORTE.

Son portrait : 1. *Lély pinx.*, en Angleterre; C. Valck sc., 1678, in-fol. et in-4°, en manière noire; 2. R. Tompson, d'après Lély, in-fol. en manière noire; 3. N..... chez Wischer, à Amsterdam; 4. P. Stephani, en Hollande, in-fol. s. n.... dans Odieuvre; 5. N.... dans Odieuvre.

MANCINI, duchesse de Bouillon (*Marie-Anne*), née à Rome en 1649, fut amenée en France quelques années après sa sœur Hortense, et épousa, le 20 avril 1662, Godefroi-Maurice de la Tour, souverain du duché de Bouillon,

à qui elle apporta en dot deux cents mille écus. Elle partagea sa vie entre la lecture, la société de quelques amis choisis, et les plaisirs de la cour. Exilée à Château-Thierry, elle sut apprécier le mérite de La Fontaine, à qui elle donna le surnom de *Fablier*. Rappelée à Paris, elle y attira ce poète, et fut sa première bienfaitrice. Il est à regretter qu'elle ait eu le mauvais goût de s'élever contre Racine, en faveur de Pradon.

Une chambre ardente, dite *des poisons*, ayant été créée à l'arsenal de Paris, en 1680, pour rechercher les auteurs des crimes d'empoisonnement, que l'on croyait plus multipliés qu'ils ne l'étaient en effet, la duchesse de Bouillon y fut citée, et décrétée d'ajournement personnel. M^{me} de Sévigné, dans une lettre du 31 janvier 1680, raconte d'une manière fort piquante, l'interrogatoire qu'on fit subir à cette duchesse « qui n'était accusée, dit Voltaire, que d'une » curiosité ridicule trop ordinaire alors, mais qui n'est pas » du ressort de la justice. L'ancienne habitude de consulter les devins, de faire tirer son horoscope, de chercher » des secrets pour se faire aimer, subsistait encore, même » chez les premiers du royaume..... *La Reynie*, l'un des » présidens de cette chambre, fut assez malavisé pour de- » mander à la duchesse *de Bouillon* si elle avait vu le » diable; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, » qu'il était fort laid et fort vilain, et qu'il était déguisé en » conseiller d'état. L'interrogatoire ne fut guère poussé » plus loin. » (*Siècle de Louis XIV*, t. II, p. 131 et 132, édit. de Kehl, 1784.) (1)

Cependant elle fut exilée à Nérac, parce qu'elle s'était beaucoup vantée des plaisanteries qu'elle avait faites à ses juges, et que le roi l'avait trouvé mauvais. La Fontaine lui

(1) De Monmerqué, dernier éditeur de M^{me} de Sévigné, en donne l'extrait textuel. Dans cet interrogatoire, la duchesse de Bouillon ne fut pas aussi triomphante qu'elle se plut ensuite à le répandre.

adressa des consolations, où l'on peut prendre une idée de l'esprit et de l'étendue des connaissances de cette dame : « Toute sorte de sujets, lui dit-il, vous conviennent aussi » bien que toute sorte de livres, pourvu qu'ils soient bons. » Lors de son exil à Château-Thierry elle engagea l'ésope français à composer quelques pièces; et telle fut, dit-on, l'origine de ses contes.

Elle alla en Angleterre, en 1687, visiter la duchesse de Mazarin, sa sœur, qui lui fit mille instances pour la retenir. La Fontaine écrivit alors à l'ambassadeur de France : « Elle » porte la joie partout..... c'est un plaisir de la voir dis- » putant, grondant, jouant, et parlant de tout, avec tant » d'esprit, que l'on n'en saurait s'en imaginer davantage. »

De retour en France en 1688, elle se rendit à Rome en 1690, pour y voir le prince de Turenne son fils, qui était lui-même en disgrâce, et avait accompagné le cardinal de Bouillon, son oncle. Elle n'y passa que deux mois : à peine avait-elle quitté Rome, qu'elle reçut la permission de revenir à la cour. Depuis cette époque, on connaît peu les détails de sa vie : elle trouva dans la culture des lettres de quoi se dédommager des illusions qui fuient avec la jeunesse, et mourut subitement à Paris, le 20 juin 1714, à l'âge de soixante-quatre ans. Elle avait formé une bibliothèque bien choisie. Amie des lettres, elle aidait de son crédit et de sa fortune ceux qui les cultivaient. Campistron, entr'autres, lui a témoigné sa reconnaissance en lui dédiant son *Arminius*. On a d'elle :

I. *Lettre au Roi* : insérée dans le *Journ. de Verdun*, sept. 1710, p. 180 à 181.

II. Un *Rondeau* contre les *Métamorphoses de Benserade* : inséré par Saint-Marc dans les *Commentaires sur les OEuvres de Boileau*, édit. de 1747, t. V, p. 93, dans les notes.

III. On lui attribue une grande part à la composition d'une tragédie de Belin, son secrétaire et son bibliothécaire, intitulée *Mustapha et Zéangir*, représentée en 1705. *Paris*, Pierre Ribou, 1705, in-12. Cette pièce parut sous ses auspices. (Voy. l'art. G. M. DE LA TOUR.)

MARCK (*Robert I DE LA*), fils de Jean de la Marck, mort en 1480, et son successeur dans la seigneurie de Sedan, fut aussi duc de Bouillon, par la cession que son frère aîné, Guillaume de la Marck, lui fit de ce duché, à qui le chapitre de Liège l'avait donné en 1483 par engagement. Célèbre par sa valeur et ses vertus guerrières, Robert servit utilement la France, et perdit la vie au siège d'Yvois, en 1489. Le sanctuaire de l'église abbatiale de Mouzon recèle ses restes. De Jeanne, fille et héritière de Colart de Marley, seigneur de Fleuranges, Jamets et Saulcis, qu'il avait épousée en 1449, il laissa entr'autres enfans, Robert et Erard qui suivent.

MARCK (*Robert II DE LA*), fils aîné du précédent, succéda aux droits et dignités de son père. Il servit sous les rois Louis XII et François I, et se trouva, le 6 juin 1513, à la bataille de Novarre. Averti que ses deux fils aînés, Fleuranges et Jamets sont restés blessés dans un fossé au milieu des ennemis, il traverse avec sa compagnie d'hommes d'armes l'armée victorieuse, et parvient à les ramener.

Cédant aux sollicitations du prince évêque de Liège, son frère, Robert passa, en 1518, dans le parti de Charles d'Autriche, roi d'Espagne (si connu depuis sous le nom de Charles-Quint). Mais ayant reconnu sa faute, il se réconcilia avec François I, le 14 février 1521; et après avoir promis de le servir envers et contre tous (1), il déclara la

(1) L'autographe de cette promesse, signé de Robert, est du 20 fév. 1520.

guerre en forme à Charles-Quint par le ministère d'un héraut (1), et entra aussitôt dans le Luxembourg, qui appartenait à ce prince (2). Les circonstances fâcheuses où se trouvait François I le forcèrent de désavouer publiquement la conduite de Robert, et de rappeler les troupes qu'il lui avait données pour cette expédition. Abandonné à ses propres forces, Robert échoua dans son entreprise. Toutes ses places, à l'exception de Sedan, lui furent enlevées; et il était menacé d'une ruine entière, sans la guerre qui survint entre l'empereur Charles-Quint et François I. Mais lors du traité de paix conclu à Madrid entre ces deux princes, le 4 janvier 1526, François I stipula les intérêts de Robert, qui mourut à Sedan vers la fin de novembre 1536.

Cet homme bouillant et intrépide, mais non moins cruel, fut surnommé *le grand sanglier des Ardennes*, à cause des maux infinis qu'il commit sur les terres de l'empereur et de ses voisins; *de même qu'un sanglier, dit Brantôme, qui ravage les blés et les vignes des pauvres bonnes gens*. Il prenait cette étrange et bizarre devise : *Si Dieu ne me veut aider, le diable ne me saurait manquer*. De Catherine de Croÿ, qu'il avait épousée en 1491, il eut entr'autres enfans Robert III, qui viendra ci-après.

MARCK, cardinal, évêque et prince de Liège (*Erard DE LA*), frère du précédent, naquit à Sedan le 2 juin 1472. A peine chanoine de la cathédrale, il fut élu d'une voix unanime, prince-évêque de Liège, le 30 décembre 1505. Il se retira dans la chartreuse du Mont-Dieu (Ardennes), où il passa le carême pour se préparer à recevoir les

Il est sur vélin, et se trouve à la BB. du roi parmi les MSS. concernant la Champagne.

(1) Voy. l'art. d'*Aymeries*, baron d'Hierges.

(2) A son baptême, en 1500, il fut déclaré duc de Luxembourg, et devint, en cette qualité, seigneur d'Yvois (Ardennes).

ordres sacrés et la consécration épiscopale. Il fit son entrée solennelle dans sa capitale la veille de la Pentecôte.

Investi du pouvoir souverain, il s'appliqua à cicatrizer les plaies que les guerres avaient faites dans sa principauté. Les grands et le peuple étaient divisés. Dégagé de l'esprit de parti, il étouffa tout esprit de parti ; il ne voulut voir dans ses sujets qu'une même famille : tous eurent part à ses bienfaits, et le mérite seul fixa son choix dans la distribution des emplois et des dignités. Il rappela les exilés, donna de sages réglemens de police, réforma les abus introduits dans les tribunaux, et rendit aux Liégeois leurs privilèges méconnus et violés.

Voulant mettre son pays à l'abri des incursions des étrangers, il releva les murailles de la ville et les munit de bastions ; et en 1515 et 1516 il fit restaurer plusieurs forteresses, et surtout la citadelle d'Hui. Il avait fait reconstruire, en 1510, le château d'Hierges (Ardennes), détruit de fond en comble sous le gouvernement de Louis de Bourbon, son anti-prédécesseur, tué en 1482. (*Voy. l'art. d'AYMERIES.*)

Le palais épiscopal ayant été réduit en cendres sous le règne de Jean de Horn, son prédécesseur, il le fit rebâtir avec une grande magnificence : les fondemens en furent jetés dès 1508. Une partie de la cathédrale lui dut bientôt après sa construction. Il la pourvut ensuite de vases, de reliquaires précieux, de riches ornemens, et ne négligea rien pour donner au culte une pompe jusqu'alors inconnue.

A l'exemple de Léon X et de François I^{er}, ses contemporains, il aimait les sciences et les arts et ceux qui les cultivaient. Plusieurs savans, admis à sa cour, en obtinrent de flatteuses distinctions (1). Le célèbre Lombard dut beaucoup à ses bienfaits. Erard fournit à ce grand peintre les

(1) Il y appela le fameux Erasme, qui lui écrivit une lettre en lui envoyant sa Paraphrase sur les deux Épîtres aux Corinthiens. Cette lettre a été traduite dans les *Soirées littéraires* de Coupé, t. 20, p. 218.

moyens de voyager en Italie , cette terre classique des beaux-arts.

Il ranima les ateliers et les manufactures dans sa capitale, et y fit affluer l'or de l'étranger, en protégeant le commerce et l'industrie.

Tout concourait à appeler la bienfaisance de notre prélat ardennais. La famine ayant fait des ravages dans ses états, il tira des grains du dehors et les distribua aux pauvres. La peste étant venue se joindre à la disette, et ayant pénétré jusqu'à Liège, il y fonda un hôpital et un lazaret, pour y recueillir les malheureux atteints de la contagion. Enfin, Erard eut constamment pour ses sujets la sollicitude et la tendresse d'un père.

Appelé pour quelque temps à la cour de Louis XII, l'évêque de Liège mérita bientôt toute la confiance de ce prince, qui l'envoya, en qualité d'ambassadeur, auprès de l'empereur Maximilien, pour le retenir dans l'alliance faite par le traité de Cambrai, conclu le 10 décembre 1508.

Louis XII avait procuré à Erard, en récompense de ses services, l'évêché électif de Chartres, dans le mois de juin 1507. Deux ans après, il avait été nommé administrateur perpétuel de l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne.

Le 25 janvier 1525, il assista au sacre de François I^{er}. Ce prince lui avait promis de solliciter pour lui le cardinalat; mais sous le prétexte qu'un autre avait eu la préférence, il abandonna en 1518 le parti de François I^{er}, et uni à Robert II de la Marck, son frère, il se ligua contre la France avec Charles d'Autriche, roi d'Espagne. Après la mort de Maximilien, arrivée en 1519, Erard contribua beaucoup, par ses intrigues, à faire élire Charles-Quint empereur, au préjudice de François I^{er}, son compétiteur. Robert II s'étant remis en 1521 sous la protection de la France, le prince-évêque de Liège, son frère, qui aurait dû le défendre ou lui faire prendre d'autres mesures, fut le premier à se jeter sur

les terres de ce prétendu rebelle, à lui enlever ses places, et à le traiter comme le plus cruel ennemi. « Cette conduite » lui attira des reproches, dont il se consola par le chapeau » de cardinal que Charles-Quint lui obtint de Léon X, le » 9 août de la même année. L'an 1522, nouvelle faveur qui » flatta beaucoup son ambition : ce fut la légation des Pays- » Bas, qui lui fut conférée par le pape Clément VII. Char- » les-Quint lui rendit la même année le duché de Bouil- » lon, dont Robert II avait pillé et brûlé la ville et le » château, l'an 1520, par ordre de ce prince. Cependant » le roi de France avait fait saisir les revenus de son évêché » de Chartres (pour cause de félonie); mais l'empereur le » dédommagea en le nommant à l'archevêché de Valence » en Espagne, vers 1524. » (*Art de vérif. les Dates.*)

Erard renouvela les statuts de ses prédécesseurs contre les blasphémateurs et les sectaires, et y en ajouta de nouveaux qui portaient des peines très-sévères contre les hérétiques.

Il mourut à Liège, le 18 mars 1538, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, sous le tombeau qu'il s'était préparé lui-même. Les bénédictins Martène et Durand ont fait graver dans le t. II, p. 182, de leur *Voyage Littéraire*, ce mausolée d'une magnificence rare. Découvert, le 14 octobre 1809, par suite des fouilles faites sous la cathédrale, démolie pendant la révolution (1), ce monument a été conduit à Paris dans le musée des Monumens français.

On a d'Erard de la Marck des *Ordonnances Synodales*.

On remarque quelques pièces de vers à sa louange, à la fin de l'ouvrage du P. Placentius, dominicain, intitulé : *Catalogus omnium antistitum Tongarorum, Trajectensium ac Leodiorum*. Ant. Vosterman (S. D.), in-12.

Bouille, Chapeauville, Fisen, Foulou et Hovius, histo-

(1) La belle église de la célèbre abbaye de Beaupaire, ordre de Prémontré, sert aujourd'hui de cathédrale.

riens de Liège; Chevard, Doyen, Roulliard et Sablon, historiens de Chartres ont parlé assez longuement d'Erard, de même que Doni d'Attichy, Chasteigner de la Rocheposay, Frizon et Sanderus, dans leurs ouvrages sur les cardinaux. Dans ces derniers temps, Symons-Pirnea a publié son éloge, et, depuis, Frédéric R**** a consacré une notice à sa mémoire dans le *Journal des Curés*, 4 nov. 1809, n° 154.

Son portrait : Fines *delin.*, in-fol., dans les *Délices des Pays-Bas*, par Kints, t. V, p. 120.

MARCK (*Robert III DE LA*), maréchal de France, comte de Fleuranges, surnommé *le jeune Aventureux*, seigneur de Sedan, y naquit en 1492 ou 1493. Il avait une réputation faite long-temps avant la mort de son père. Outre la journée de Novarre, où il reçut quarante-six blessures, qui mirent sa vie en danger, il demeura prisonnier, l'an 1525, à celle de Pavie, d'où il fut conduit à l'Ecluse en Flandre. « Au sortir de sa captivité, il reçut deux faveurs signalées : 1° le don que le roi lui fit de la ville de Château-Thierry pour sa vie; 2° l'office de capitaine des gardes de Sa Majesté, lequel office était vacant par la mort de messire Guillaume de la Marck, fils de feu *la grande barbe*, qui était son parent. Il continua de servir la France, et mérita par ses exploits le bâton de maréchal en 1526. Cette faveur avait été précédée du collier de l'ordre de S.-Michel, qu'il avait reçu dès l'an 1509. Elle fut suivie, au mois de novembre 1526, du don que le monarque lui fit de la châtellerie de Châtillon-sur-Marne. » (*Art de vérifier les Dates.*)

En septembre 1536, le maréchal de Fleuranges défendit avec valeur et sauva la ville de Péronne, cernée, le 10 août, par le comte de Nassau, à la tête d'une armée de 30,000 hommes. Robert n'avait à lui opposer que 2,000 hommes

de garnison et quelques compagnies bourgeoises. Résolu de s'ensevelir sous les ruines de la place plutôt que de se rendre, il soutint trois assauts, malgré le feu de soixante-douze pièces de grosse artillerie, et força l'ennemi de lever le siège le 10 septembre, assurant par ce triomphe la conservation de Paris, et, pour ainsi dire, le salut de la France entière. Comme il se rendait à Sedan pour y prendre possession des domaines qui venaient de lui échoir par la mort de son père, il mourut à Longjumeau, le 21 décembre 1536 (*Herbelin*). Ses entrailles furent enterrées dans l'église paroissiale de cette ville. Son corps fut inhumé dans le chœur de l'église de S.-Laurent de Sedan, et son cœur déposé dans la chapelle de S.-Denis de S.-Ived de Braine, avec cette épitaphe :

Cy alentour de ce sercueil on cherche
 Quel est mon nom, c'est *Robert de La Marche*,
 Qui a esté vaincu par Atropos ;
 Combien que j'eusse en mon temps sans repos
 Esté vainqueur dessus les adversaires
 Du Roy François, en maintz de ses affaires :
 Ce noble Roy m'a esté libéral,
 Tant qu'il m'a faict de France Mareschal
 Et Conducteur de ses Gardes Suisses ;
 Et, en croissant ses riches bénéfices,
 M'assura en l'Ordre digne et saint
 De Saint-Michel, duquel j'eus le col secint ;
 Puis me bailla Chasteau-Thierry en charge,
 De quoy j'an faict par la mort ma descharge.
 Avecques luy je passay aux Italles,
 Où j'employay mes prouesses totalles,
 En combatant, par merveilleux efforts,
 A Novarre contre Suisses fors,
 Où je receuz maintes playes au visage ;
 Secondement monstray mon bon courage
 En ce pais, voire devant Pavie,
 Où maintz seigneurs y perdirent la vie,
 Car accident sur les François tourna,
 Tant que mon corps prisonnier séjourna
 Soubz le pouvoir de Charles empereur ;
 Mais bien depuis ay monstré ma fureur

Contre ses gens, Hennuyers, Flamans,
 Cambrisiens, Espagnols, Allemans,
 En défendant la ville de Peronne,
 Que chacun d'eulx pour la prendre environne,
 Dont les chassay par ma force hardie
 L'en asseurant toute la Picardie.
 Mais peu après la mort dure et farouche,
 A Longymameau me vint fermer la bouche,
 L'an mil cinq cens trente-six en décembre.
 Pour Jésus que de moy se remembre,
 Et par sa mort et sainte passion,
 Donne à l'esprit du ciel possession (1).

Fleuranges avait épousé à Vigni, le lundi de Pâques 1510, Guillemette de Saarbruck, comtesse de Braine, etc., morte le 20 septembre 1571, et inhumée à S.-Ived, où on lui érigea un magnifique mausolée, que Montfaucon a fait graver dans le t. V, p. 318, planche XLVII des *Monumens de la Monarchie française* (2). De ce mariage est issu un fils unique, Robert IV.

Elevé dans le goût des belles-lettres, le maréchal de Fleuranges rédigea à l'Écluse, pour charmer les ennuis de sa captivité, une partie de l'ouvrage suivant :

Histoire des choses mémorables advenues du reign de Louis XII et de Francois I^{er}, en France, Italie, Allemagne es Pays-Bas, depuis 1499 jusques en l'an 1521 : MS.

Cet ouvrage fut mis au jour sous le titre de *Mémoires*, par l'abbé Lambert, et inséré dans le t. VII des *Mémoires de du Bellay*. (Paris, 1753, in-12.) On le publia, après y avoir rétabli l'ordre chronologique, dans le t. XVI de la collection des *Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*. (Paris, 1785, 68 vol. in-8°.)

(1) Cette épitaphe est tirée du MS. d'Herbelin, déposé à la BB. de Ste-Geniève, et cité à la p. 43 du t. II de cette *Biographie*.

(2) Hugo a inséré son épitaphe dans les *Annales de l'Ordre de Prémontré* (t. I, p. 109), dont dépendait l'abbaye de St.-Ived.

On regrette que Fleuranges n'ait pas poussé son ouvrage au-delà de l'année 1521. Les particularités qu'il contient, les anecdotes qui y sont recueillies et qu'on ne trouve pas ailleurs, le rendent vraiment précieux. On peut s'en rapporter à ce qu'il dit : il avait vu tout ce qui s'était passé, et avait joué un rôle dans la plupart des scènes qu'il décrit. Il pouvait dire comme Enée :

Quæque ipse miserrima vidi,
Et quorum pars magna fui.

Il écrit sans prétention, et peint comme il a vu. Ses récits ont une tournure agréable et piquante, quoique sa diction soit diffuse et embarrassée. Il ne cherche pas à montrer de l'esprit. En lisant ses mémoires, on croit entendre l'homme de la cour de François I^{er} qui raconte.

Son portrait : 1. dessin à la BB. du roi; 2. dans le recueil de Fontette, *ibidem*.

MARCK (*Robert IV DE LA*), maréchal de France, fils unique du précédent, naquit à Sedan, la veille des Rois 1512 (*Herbelin*). Il épousa le 8 janvier 1538 (*Herbelin*) Anne de Brézé, comtesse de Maulevrier, fille de Diane de Poitiers, maîtresse d'Henri II, qui lui fit obtenir, en 1547, le bâton de maréchal. La faveur de sa belle-mère, qui était toute-puissante en France, lui fournit les moyens d'agrandir ses domaines et de rentrer en possession du duché de Bouillon (en juillet 1552), dont son père et lui n'avaient plus que le titre. Ayant été fait prisonnier le 18 juillet 1553, à la prise du château d'Hesdin, il fut conduit à celui de l'Escluse. Sorti de captivité, comme il revenait de Sedan, il mourut à Guise en 1556, de poison, à ce qu'il disait. Il se flattait que les Espagnols le craignaient assez pour s'être défaits de lui : persuasion romanesque qui n'a point trouvé de croyance.

Charles-Robert, comte de Maulevrier, et Henri-Robert, sont issus de son mariage. Celui-ci, né le 5 février 1539, lui succéda. Il est le premier qui ait pris le titre de *prince de Sedan*. Il agrandit cette ville, et en augmenta considérablement les fortifications. C'est à lui qu'est due la gloire d'y avoir introduit des fabriques et fait fleurir le commerce, projet que favorisa l'asile qu'il donna aux calvinistes, dont il embrassa la doctrine. Il assista au siège de La Rochelle, en 1573, et mourut le 2 décembre de l'année suivante (1). De Françoise de Bourbon, fille de Louis II de Bourbon, duc de Montpensier, que Robert IV avait épousée le 7 février 1558 (morte en 1587), il laissa Guillaume-Robert et Charlotte de La Marck, qui viendront ci-après.

MARCK (*Charles-Robert DE LA*), comte de Maulevrier, de Braine, etc., capitaine des cent-suisse de la garde du corps du roi et chevalier de ses ordres, était second fils de Robert IV de La Marck, et né à Sedan à la fin de 1539. Après la mort de Charlotte de La Marck, sa nièce, arrivée en 1594, il éleva des prétentions sur les souverainetés de Sedan, Jamets, Raucourt, St.-Menges, etc.; mais il céda ses droits à Henri de La Tour par une transaction du 25 août 1601.

Il figurait parmi les mignons d'Henri III. Tous ces mignons si parés, si bien frisés, si plongés dans les délices et les plaisirs, remarque Saint-Foix, n'en étaient pas moins braves. « Charles-Robert de La Marck, dit Brantôme, quoi- » qu'il aime bien à passer son temps à rire, à goguenarder, » à dire le mot, car il est nonpareil, ne s'y est cependant

(1) On a d'Henri-Robert : « Ordonnances du duc de Bouillon pour le règlement de la justice de ses terres souveraines de Bouillon, Sedan, Jamets, » Raucourt, Fleuranges, Florenville, Mersaincourt, Lognes et Le Saulcy; » avec les coutumes générales desdites terres et seigneuries. Paris, Robert Étienne, 1568, in-fol. » (Voy. l'art. L'ALOUETTE.)

» pas tant amusé, qu'il n'ait bien fait preuve de sa valeur.
 » Il fut le premier gentilhomme qui monta sur le haut de la
 » brèche au premier assaut de Rouen, et y fut blessé; et il
 » n'étoit pas encore bien guéri d'une autre blessure qu'il
 » avoit reçue peu auparavant, dans la belle escarmouche
 » qui se fit devant Corbeil. »

Nos annales nous fournissent cette anecdote qui le concerne : « Henri III, pendant une de ces retraites qu'il faisoit assez souvent à Vincennes avec dix ou douze de ses pénitens, avoit ordonné un jeûne et une abstinence, dont Charles-Robert de La Marck s'ennuya. Il vint secrètement à Paris, et y acheta lui-même, en plein marché, deux belles soles avec tout ce qu'il falloit pour y faire une bonne sauce : tandis qu'il l'appretoit, l'odorat d'Henri III, qui passoit par hasard dans le dortoir, en fut frappé; il regarda par le trou de la serrure, aperçut La Marck qui souffloit le feu du réchaud où étoit son plat, lui cria plusieurs fois : *Frère Robert, je vous vois, ouvrez*, en lui reprochant sa gourmandise et sa désobéissance à la règle. Frère Robert, de fort mauvaise humeur, quitta son réchaud, s'approcha de la porte, lui déclara nettement qu'il ne vouloit plus être pénitent; que Sa Majesté et les autres pouvoient faire abstinence tant qu'ils voudroient; qu'il alloit achever de faire cuire ses soles; qu'il n'ouvriroit qu'après les avoir mangées, et qu'alors on pourroit le chasser, si l'on vouloit, de sa cellule et de la confrérie. » (Saint-Foix, *Hist. de l'Ordre du Saint-Esprit*, t. 4, p. 146, édit. 1778.) Il mourut en septembre 1622, dans la 84^e année de son âge, et fut inhumé à St.-Ived de Braine.

MARCK (*Guillaume-Robert DE LA*), « fils et successeur d'Henri-Robert, né à Sedan le 1^{er} janvier 1562, commanda en chef après la bataille de Courtras (donnée le

» 20 octobre 1587), où il s'étoit distingué, à l'armée du
 » roi de Navarre (depuis Henri IV) contre celle des ligueurs.
 » Mais se voyant abandonné des Suisses, qui firent leur
 » paix sur la fin d'octobre avec le roi Henri III, et ensuite
 » par les Reîtres, qui s'en retournèrent en Allemagne, il se
 » retira lui-même à Genève, où il mourut de maladie ou de
 » chagrin, le 1^{er} janvier 1588, sans avoir été marié. » (*Art
 de vérif. les Dates.*)

Par son testament olographe, du 25 décembre 1587, il institua Charlotte de La Marck, sa sœur, seule et unique héritière en tous ses biens, spécialement *en ses terres et seigneuries souveraines de Bouillon, Sedan, Jamets et Raucourt*, avec la clause expresse qu'elle maintiendrait dans toute l'étendue de ses états la religion réformée, et qu'elle ne pourrait être mariée qu'à un protestant, du consentement du roi de Navarre. Il lui substitua, au cas qu'elle mourût sans enfans, Henri de Bourbon, duc de Montpensier, son oncle maternel, à la charge aussi de maintenir la même religion, faute de quoi la substitution est déclarée caduque, et le prince de Dombes, son cousin, et après lui le roi de Navarre, puis le prince de Condé, sont appelés à la même condition (1).

Guillaume-Robert institua, par le même testament, le duc de Montpensier tuteur et curateur de Charlotte, donna à celle-ci un Conseil pour le gouvernement et la régie de ses biens, et choisit le brave François de La Noue (2) pour

(1) On a publié : *Discours de la mort du duc de Bouillon, avec la forme de son testament, et les derniers propos qu'il a tenus à ceux de Genève*, 1588, in-8°.

(2) Aussi bonnête homme que grand homme, habile capitaine comme César, et savant comme lui, il sut manier l'épée et la plume ; il fut militaire et auteur, et il fit des choses dignes d'être écrites, il en écrivit qui méritent d'être lues. On a de lui : 1. *Déclaration sur la prise des armes pour la juste défense de Sedan et Jamets, frontières du royaume de France, et sous la protection de Sa Majesté*. Verdun, Marchand, 1588, in-8° ; it., réimpr. dans le t. 2, p. 290 à 300 des *Mém. de la Ligue*, par Goulart. 2. *Discours politiques*, impr. plusieurs fois

exécuteur testamentaire, après l'avoir nommé gouverneur général militaire des terres et seigneuries souveraines pendant la minorité de la jeune princesse.

MARCK (*Charlotte DE LA*), duchesse de Bouillon, princesse souveraine de Sedan, Jamets et Raucourt, marquise de Coteron, comtesse de La Marck, de Braine et d'Abon, baronne de Serignan, Walbrègue, Privas, Arlampe et Mauny, dame de Nogent-le-Roi, Breval et Chaumont, naquit à Sedan le 5 novembre 1574, d'Henri-Robert de La Marck et de Françoise de Bourbon-Montpensier. Elle avait à peine quatorze ans quand elle succéda dans la souveraineté de Sedan, etc., à son frère, dernier seigneur de la branche masculine de La Marck. Quoique les biens de celui-ci dussent appartenir à Charlotte par droit de nature, néanmoins ce prince avait cru devoir l'instituer son héritière par son testament.

La haine des partis religieux, attisée par l'ambition, déchirait alors profondément le sein de la chrétienté en même temps qu'elle causait de grandes commotions politiques. A peine Charlotte eut-elle pris possession de ses états, que la ligue porta le fer et le feu dans les terres souveraines de Sedan, Jamets et Raucourt; mais la fidélité et le courage de ses sujets la firent enfin triompher des efforts des ligueurs, dirigés par le duc Charles III de Lorraine, qui recherchait en mariage la jeune princesse pour le duc de Joinville, son fils : *artifice merveilleux et non usité*, remarque l'auteur du MS. sur l'antiquité de Sedan, *de demander une femme à coups de canon*.

séparément, et réimpr. dans le XLVII^e vol. de la *Collection des Mémoires sur l'Hist. de France*. La Noue composa ces discours pour soulager les ennuis de sa longue et dure captivité à Limbourg et à Charlemont (Ardennes). Né en Bretagne en 1531, mort à Moncontour le 4 août 1591, par suite d'une blessure reçue au siège de Lamballe, le 17 de juillet.

La mort ayant empêché le prince Guillaume-Robert d'établir une chaire de philosophie à Sedan, Charlotte, conformément aux dernières volontés de François de Bourbon, sa mère, pourvut à cet établissement. Voulant affermir ses états et assurer un repos durable à ses sujets, elle résolut de prendre un époux qui entrât dans ses vues. Plusieurs partis s'étaient déjà présentés et briguaient cette alliance. La jeune princesse s'en remit à la décision d'Henri IV, qui fit choix d'Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne. Le mariage fut célébré le 11 octobre 1591, en présence du monarque, qui s'était rendu exprès à Sedan pour y assister.

Charlotte ne survécut que deux ans et quelques mois à cette alliance, étant décédée le 15 mai 1594 au château de Sedan, huit jours après être accouchée d'un prince, qui mourut aussitôt après sa naissance. Par son testament, fait le 10 avril précédent, elle avait donné à son époux les terres souveraines de Bouillon, Sedan, Raucourt, et autres qu'elle avait au pays de droit écrit, laissant toutes celles qu'elle possédait en France à Charles-Robert de la Marck, comte de Maulevrier, son oncle paternel. Cette donation souffrit de grandes difficultés, tant de la part de ce comte que de celle du duc Henri de Bourbon, son oncle maternel. Le premier prétendait, comme le plus proche du sang, devoir succéder à tous les biens de sa nièce; le second revendiquait la succession de Charlotte en vertu de la substitution faite à son profit par le duc Guillaume-Robert. Mais Henri de La Tour transigea avec eux, et la donation eut son effet en vertu de deux transactions, du 24 oct. 1594 et du 25 août 1601. Ces deux actes sont insérés dans le t. 2, p. 794 à 796 de l'*Histoire de la Maison d'Auvergne*, par Baluze.

Durand, sieur de La Bergerie, a consacré une épitaphe à la mémoire de la princesse Charlotte (1). M. Peyran l'a in-

(1) Imprimée au fol. 221 de ses *Œuvres poétiques*. Paris, L'Angelier, 1594, in-12.

sérée dans le t. 1, p. 313, de son *Histoire de Sedan*. L'Alouette, Berchet et Navières, ont aussi jeté des fleurs sur sa tombe. (*Voy. ces articles.*) Son portrait : Warin sc., Sedan, 1591, in-8°, âgée de 18 ans.

MARÉCHAL (*Bernard*) doit être classé parmi ces bons religieux, qui, jugeant que la vie contemplative des solitaires de la Thébaïde ne peut se pratiquer à la rigueur dans un pays civilisé, donnèrent l'exemple d'une vie studieuse et régulière. Né à Rethel en 1705 (1), il y fit de bonnes études. Attiré dans le cloître par l'amour du travail et des vertus paisibles, il prononça ses vœux le 26 juillet 1721, à l'abbaye de S.-Airy de Verdun.

Affranchi de l'étude de la scolastique, il se consacra tout entier à celle de l'Écriture-Sainte et des Pères, ces sources vivantes de la doctrine ecclésiastique et de la morale chrétienne. Il se renferma dans ce cercle, persuadé qu'une érudition plus partagée, en donnant plus d'étendue à l'esprit, le rend aussi moins profond. Ses recherches furent poussées très-loin, et nous en jouirions entièrement, si, comme on lui en avait donné le conseil, il n'avait pas publié sa *Concordance* par parties.

Devenu prieur de l'abbaye de Beaulieu-en-Argonne en 1755, Dom Maréchal se concilia l'estime et l'attachement de ses confrères par la sagesse de son gouvernement. Des mœurs vertueuses, un caractère doux et prévenant, ajoutons à cela une piété tendre, beaucoup de candeur et de

(1) Un de ses confrères, dom Mège (*Antoine-Joseph*), né à Clermont-Ferrand en 1625, fut supérieur du prieuré de N.-Dame-de-Rethel jusqu'en 1689, époque de la suppression de cet établissement. Envoyé alors à l'abbaye de St.-Germain-des-Prés, qui était la métropole de l'ordre, puisqu'on y rassemblait tous les hommes capables de lui donner du lustre, il s'y livra avec ses savans collègues à des travaux utiles, et y mourut le 15 avril 1691. On peut voir la liste de ses ouvrages dans l'*Hist. littéraire de la Congr. de St.-Maur*, par D. Tassin.

simplicité, tel fut son mérite universellement reconnu. Il termina sa carrière à S.-Vincent de Metz, le 19 juillet 1770.

On a de lui :

Concordance des SS. Pères de l'Eglise, Grecs et Latins ; où l'on se propose de montrer leurs sentimens sur le dogme, la morale et la discipline ; de faciliter l'intelligence de leurs écrits par des remarques fréquentes, et d'éclaircir les difficultés qui peuvent s'y montrer. Paris, Emery et Vincent, 1739, 2 vol. in-4°.; it. trad. en latin sous ce titre : « *Concordantia SS. PP. Ecclesiæ Græcæ atque Latinæ, fidei, morum et disciplinæ difficultates in ipsorum scriptis accuratè dilucidans.* Aug., 1769, 2 vol. in-fol. »

Ces deux volumes renferment les Pères des trois 1^{ers} siècles. Le t. I comprend la doctrine des Constitutions apostoliques, de S. Barnabé apôtre, du Pasteur d'Hermas, de S. Clément, pape, de S. Ignace, de S. Polycarpe, de S. Justin, d'Athénagore, de Théophile, de Tatien l'Assyrien, de S. Irénée, de S. Clément d'Alexandrie. Le t. II contient la doctrine de Tertullien, de Minutius Félix, de S. Hippolyte, d'Origène, de S. Cyprien, de S. Denis d'Alexandrie, de Novatien, de S. Grégoire le thaumaturge, de S. Denis, pape, de Théognoste d'Alexandrie, de S. Victorin, de Pierius, de S. Archelaüs, évêque de Cascare ou Caschàra en Mésopotamie, le dernier des Pères du 3^e siècle.

Le plan de l'ouvrage est bon et bien suivi : la préface sur la nécessité de la tradition et l'autorité des Pères est solide. Néanmoins, on en arrêta la vente jusqu'à ce que l'auteur se fût expliqué sur la soumission qu'on exigea de lui à la bulle *Unigenitus*, et sur plusieurs points de doctrine énoncés dans ses deux volumes, que cette bulle condamne. Il se soumit dans la « lettre de D. Bernard Maréchal à l'occasion » de son livre de la concordance des SS. PP. de l'Eglise, Grecs et Latins, des trois premiers siècles, à M^{***}. Paris,

» (s. n. d'impr.), in-4°, p. 24 » datée de Novi, le 28 avril 1740. On fit des cartons en conséquence, et le livre parut, mais aucun libraire n'ayant voulu se charger de la suite, le 3^e et le 4^e vol. restèrent manuscrits.

Calmet, *BB. Lor.*, p. 631; François, *BB de l'ordre de S. Benoît*, t. II, p. 367; le Long. *Hist. de Laon*, p. 484; *Nouvel. Eccl.* 22 mai 1741, p. 81—83.

MASSUET (*Pierre*), étoit né à Mouzon le 10 novembre 1698, de Nicolas Massuet, procureur du roi près de l'Hôtel-de-Ville, et de Claude Desaivelles. Il eut à peine terminé ses études, que, dans un accès de ferveur passagère, que ressentent assez ordinairement les jeunes gens dès qu'ils ont atteint l'âge de puberté, il forma le dessein d'entrer dans le cloître. La Congrégation de S. Vanne, qui possédait une abbaye dans son lieu natal, fixa son choix : il fit ses vœux à S.-Vincent de Metz, le 15 juin 1716. Le regret ayant suivi cet engagement, il s'échappa secrètement en 1722, pour recouvrer sa liberté. Arrêté et ramené à Metz, il déroba bientôt l'adieu de nouveau, et se réfugia en Hollande, où il fut d'abord instituteur d'un jeune homme d'une famille opulente. La mort ayant frappé son élève, il en épousa la sœur, que cet événement inattendu avait rendue fille unique.

Cette union coupable, d'où sortirent d'innocens rejets, le tranquillisa sur les besoins de la vie, et comme il avait contracté de bonne heure l'habitude du travail, le désir de servir sa nouvelle patrie le fit entrer dans la carrière médicale. Ce fut à Leyde qu'il puisa les grands principes de l'art de guérir, à l'école de Boerhaave, cet écrivain dogmatique et législateur, l'Hippocrate moderne, l'Euclide des médecins, que consultaient ensemble le pape et le czar. Après son cours académique, il prit le grade de docteur,

en 1729, et alla se fixer à Amsterdam, où il s'acquit beaucoup de célébrité dans la pratique de sa profession.

A mesure que le domaine de ses connaissances s'agrandit, le goût de l'étude devint pour lui une passion. Toutes ses heures furent pleines, et il ne trouva de délassement que dans la variété du travail : la culture des lettres et de l'histoire, celle de la physique, de l'anatomie, de la botanique et de toutes les branches de la médecine remplirent le cours de sa vie. Il la termina le 6 oct. 1776, dans sa seigneurie de Lankeren, près d'Amersfort et de Woothuisen, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

Ses ouvrages :

I. *Dissertatio medica de Generatione ex animalculo in ovo*. Leyde, 1729, in-4°; c'est sa thèse inaugurale. Il y adopte la théorie de Leuwenhoeck sur les animalcules spermiques, et la regarde comme évidente.

II. *Recherches intéressantes sur l'origine, la formation, le développement, la structure, etc., des diverses espèces de vers à tuyau qui infestent les vaisseaux, les digues, etc., de quelques-unes des Provinces-Unies*. Amst., Changuion, 1733, in-8°; fig., p. 233; it., trad. en hollandais par le Clercq. Amst., 1733, in-8°. Sollius a, depuis, traité le même sujet. Voy. *Modeer, BB. Helminthologica, seu de Vermibus* (p. 122), 1786, in-8°.

III. *Histoire des Rois de Pologne et du gouvernement de ce royaume, contenant ce qui s'est passé sous le règne de Philippe-Auguste, et pendant les deux derniers interrègnes*. Amst., l'Honoré, 1733, 3 vol. in-8°, et 4 vol in-12; *ibid.*, 1734, 5 vol. in-12.

Massuet avertit que le 1^{er} volume est une réimpression de l'*Histoire de Pologne et du grand duché de Lithuanie*, par Jolli. Amst., 1698, in-12, p. 457. « Plus d'un grand tiers

» du second consiste en divers morceaux très-fidèlement
 » copiés du même livre, et de la scission ou division ar-
 » rivée en Pologne le 27 juin 1697 au sujet du roi, par de
 » la Bizardière. (*Paris*, Jombert, 1699, in-8°, p. 261.)
 » Les histoires de Charles XII et celle de Pierre-le-Grand,
 » ont fourni de grands détails pour une partie considérable
 » du reste. Il s'y trouvait, néanmoins, encore un grand
 » vide : savoir, depuis la mort de ces deux princes jusqu'à
 » celle d'Auguste II. Massuet l'a heureusement rempli par
 » les gazettes et les mercures, et c'est ainsi qu'il a poussé
 » son travail jusqu'à la fin du mois de mai 1733. » (De
 la Barre de Beaumarchais, *Lettres sérieuses et badines*,
 t. VIII, pag. 209.)

IV. *Histoire de la guerre présente* (1734), contenant tout
 ce qui s'est passé de plus important en Italie, sur le Rhin,
 en Pologne, et dans la plupart des cours de l'Europe : en-
 richie des principaux plans des sièges et des batailles. Amst.,
ibid., 1735, in-8°, p. 447; *it.*, trad. en italien. Amst., *ibid.*,
 1736 et 37, 2 vol. in-8°, fig. et cartes.

V. *La vie du prince Eugène de Savoie*. Amst., *ibid.*,
 1736, in-12, p. 237; *it.*, dans le n° suivant.

Il ne faut pas la confondre avec l'histoire de ce prince,
 par Mauvillon, dont la 1^{re} édition est d'Amst., 1740, 5 vol.
 in-12, et la dernière de Vienne, 1790, 5 vol. in-12.

VI. *Histoire de la dernière guerre* (1735) et des négocia-
 tions pour la paix, avec la vie du prince Eugène de Savoie :
 pour servir de suite à l'Histoire de la guerre présente. Amst.,
ibid., 1736, 3 vol. in-8°; *it.*, *ibid.*, 1737, 5 vol. in-12.
 Elle renferme tout ce qui s'est passé depuis le commence-
 ment de 1735, jusqu'à la signature des préliminaires de la
 paix, au mois d'avril 1736.

VII. *Continuation de l'Histoire Universelle de Bossuet*,
 depuis 1721 jusqu'à la fin de 1737. Amst., Arkstée et Mer-
 kus, 1738, 4 vol. in-12; *it.*, Amst. et Leipsick, 4 vol. in-

12; *it.* Paris, 1759, 6 vol. in-12. Le 2^e volume est la suite de Bossuet par de la Barre, mais refondue par Massuet; le reste est entièrement de ce dernier. Gin a publié une nouvelle suite à l'ouvrage de Bossuet, sous ce titre : *Discours sur l'Histoire universelle, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours.* (Paris, 1802, 2 vol. in-12.)

VIII. *La vie du duc de Ripperda, grand d'Espagne, par M. P. M. B.* Amst., Ryckhoff, 1739, 2 vol. in-12. (Barbier, *Dict. des Anon.*, n° 19020.)

IX. *Annales d'Espagne et de Portugal.* Amst., l'Honoré, 1741, 4 vol. in-4°, et en 8 vol. in-8°, *fig.* La description, qui fait les trois quarts de ce livre, est de Don Juan Alvarès de Colmenar : les annales sont de Massuet, qui a retouché tout l'ouvrage.

X. *Table générale des matières contenues dans l'Histoire et les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris, depuis l'année 1699 jusqu'en 1734 inclusivement.* Amst., Pierre Mortier, 1741, in-4°, p. 704; *it., ibid.*, 1741, 4 vol. in-12.

Cette table est plus complète, plus commode et mieux ordonnée que celle qui a été faite à Paris; mais comme elle ne remonte pas jusqu'à l'établissement de l'Académie, et que, d'ailleurs, elle n'a pas été continuée, on préfère les tables rédigées par Godin, Demours et Coste. (Paris, 1734—1739, 10 vol. in-4°.)

XI. *Histoire de l'empereur Charles VI et des révolutions sous la maison d'Autriche, depuis Rodolphe de Hapsbourg jusqu'à présent; avec le différend entre la reine de Hongrie et le roi de Prusse sur la Silésie.* Amst., l'Honoré, 1742, 2 vol. in-12.

XII. *Éléments de philosophie moderne, contenant la pneumatique, la métaphysique, la physique expérimentale, le système du monde, suivant les nouvelles découvertes.* Amst., Châtelain, 1752, 2 vol. in-12, *fig.*

D'Hébrail lui attribue : *Anecdotes de Russie, sous le règne*

de Pierre I, dit le Grand, czar de Moscovie, 1745, in-12, 2 parties. C'est une erreur de plus dans la France littéraire, cet ouvrage anonyme étant de l'abbé d'Allainval.

Ses traductions : www.libtool.com.cn

XIII. *Tables anatomiques du corps humain et de toutes ses parties*, par Jean-Adam Kulm : traduites sur l'édition latine. Amst., Jansson, 1734, in-8°, fig., p. 229. (BB. de l'Ecole de Médecine, V. 5, 29.)

XIV. *Essai de Physique, avec une description de machines pneumatiques et un recueil d'expériences* : trad. du hollandais de Musschenbroek. Leyde (Trévoux), Luchtimans, 1739, 2 vol. in-4°, fig.; it., *ibid.*, 1751, 2 vol. in-4°, fig., traduit depuis par Sigaud de la Fond, sous le titre de *Cours de physique expérimentale*. (Paris, 1769, 3 vol. in-4°, fig.)

XV. *De l'amputation à lambeau, ou nouvelle manière d'amputer les membres* : trad. du latin de Pierre-André Verduin. Paris, Vincent, 1756, in-8°, fig., p. 203. (BB. du roi, T. 3588. 2.) (Haller, *Biblioth. chirurg.*, t. I, p. 528.)

Joseph Vergniol l'avait traduit un an après sa publication. (Amst., 1697, in-8°.) On doit compter ce livre de Massuet dans le petit nombre de ceux qui sont sortis de mains du traducteur plus parfaits qu'ils n'étaient auparavant. « Cet habile médecin, qui préconise cette méthode, remarque Portal, ne regarde pas comme un fait démontré que Verduin en soit le véritable auteur; et en effet, » Yonge, chirurgien anglais, parle d'un certain Lowdham, » Anglais, qui avait imaginé de conserver un lambeau. Ce » ne fut, dit Massuet, que dix-huit ans après, que Verduin publia sa nouvelle manière d'opérer. (*Hist. de la Chirurg.*, t. IV, p. 201.) » Massuet, ajoute Portal, a » joint à ce livre une préface et des notes très-savantes sur » l'histoire de cette opération; et les augmentations qu'il y

» a faites sont plus considérables que l'ouvrage même. » (*Ibid.*, t. V, p. 19.)

C'est à tort qu'Eloy, copié par Portal, la *Biographie médicale*, et la *Biogr. universelle*, lui attribuent une traduction du latin du *Manuel de Deventer sur les accouchemens*. Il n'en existe qu'une seule traduction française, par Brubier d'Ablaincourt. (Paris, 1734, in-4°, fig.)

Editions et coopération à quelques ouvrages :

XVI. *La science des personnes de cour, d'épée et de robe*; par Chévigny et de Limiers, considérablement augmentée par Massuet. Amst., Châtelain, 1752, 18 vol. in-12, fig.

XVII. *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savans de l'Europe* (par Massuet, S'Gravesande, Rousset, de Jaucourt, Armand de la Chapelle, Barbeyrac et Desmaiseaux). Amst., Wetstein, 1728—1753; 52 vol. in-8°, dont deux volumes de tables.

De tous les savans qui ont coopéré à cette bibliothèque, aucun n'y a plus constamment travaillé que Massuet, surtout depuis 1741. On y remarque, t. VIII, p. 30—77, et t. IX, p. 144—173, et 279 à 312, une bonne « *Dissertation* sur une colique particulière, qui a fait beaucoup de ravage à Amsterdam en 1730, et pendant les quatre ou cinq premiers mois de l'année suivante. »

XVIII. Il a fourni plusieurs *Supplémens à l'Atlas Historique de Guedeville*, réimprimé à Amst. L'Honoré, 1739, 6 vol. in-fol., auquel on ajoute pour 7° vol. un *Supplément* donné par de Limiers, qui avait été publié *ib.*, 1729, in-fol.

XIX. *Lettres sérieuses et badines sur les ouvrages des savans*. (Par Antoine de la Barre de Beaumarchais, ex-victorin.) La Haye, Van Duren, 1729 — 1740, 12 vol. in-8°.

On y trouve de Massuet : 1. *Examen* de la dissertation

de Pingré, médecin, sur la plante nommée *Britannique*, inséré en 1738 dans le t. I, p. 129 — 197. 2. *Considérations* sur la réponse du docteur Pingré, *ibid.*, t. IV, p. 382 — 440. 3. *Considérations sur les faits* contenus dans la réponse de ce docteur, *ibid.* t. IV, p. 440 — 464.

XX. Il a travaillé avec de Jaucourt, Gaubius et Musschenbroek au *Cabinet de Séba*, qui a paru sous ce titre : *Locupletissimi rerum naturalium Thesauri accurata descriptio, per universam physices Historiam; opus elegans latinè et gallicè scriptum, curâ Alberti Seba*. Amst., Jansson, 1734 — 65, 4 vol gr. in-fol., fig.

Ouvrage d'une exécution magnifique, et qui est regardé comme une des plus belles productions en ce genre. Vendu chez Mel de S.-Ceran, 600 fr., et en 1786, à l'hôtel de Bullion, le même prix; mais d'ordinaire 250 à 300 francs. Un exemplaire particulier, dont toutes les figures étaient anciennement coloriées, a été vendu 1,550 fr. chez le duc de La Vallière, en 1784; et 4,600 fr. à l'hôtel de Bullion, en 1786. Quant aux exemplaires nouvellement enluminés à Paris, ils sont moins recherchés, et quoiqu'ils coûtent 1,800 fr., ils ne conservent pas la moitié de ce prix dans les ventes. Les exemplaires avec le texte en latin et en hollandais sont encore moins chers.

XXI. On a trouvé après sa mort plusieurs fragmens manuscrits sur divers sujets, auxquels il n'avait pas mis la dernière main. On y remarquait, entr'autres choses, beaucoup d'observations sur l'agriculture, sur la médecine, des notes sur Venette, etc.

On doit savoir beaucoup de gré à ceux qui mettent une partie de leur gloire à augmenter celle des autres, soit en traduisant des ouvrages qu'il est bon de faire connaître, soit en faisant revivre des découvertes oubliées. Ce travail, moins brillant qu'utile, a été un de ceux auxquels Massuet s'est livré avec le plus de succès. Il a voulu porter son vol

plus haut, mais né sans ce génie qui sait démêler les ressorts des passions, et donner à l'Histoire cette teinte de philosophie et ce souffle de vie qui captivent le lecteur, il a échoué dans cette carrière, où il s'est montré infatigable, sans réfléchir qu'un petit volume plein de pensées donne plus de peine à composer et suppose plus de talents que plusieurs *in-folio*, et qu'ordinairement c'est celui-là qui reste, tandis que les autres se précipitent de tout leur poids dans l'abîme de l'oubli. Il aurait dû suivre ce conseil de Virgile :

Nec verò terræ ferre omnes omnia possunt.

MÉHUL (*Étienne-Nicolas*, et non *Étienne-Henri*), célèbre compositeur de musique, regardé comme le chef réel de l'école française, naquit à Givet, le 22 juin 1763 (1), de parens plus distingués par leur probité que par leur fortune. De cuisinier-traiteur, son père devint inspecteur des fortifications de Charlemont, en 1793.

La musique fut sa première langue ; et le premier usage qu'il fit de ses doigts fut sur le clavier d'un piano. Il eut d'abord pour instituteur l'organiste de sa ville natale, qui était aveugle. Il avait à peine atteint sa dixième année, qu'on lui confia l'orgue des Récollets de Givet. Les dispositions les plus brillantes ne font pas seules les vrais talents : elles ont besoin d'être cultivées par de bons maîtres. L'abbaye de Lavaldieu, près de Charleville, avait alors parmi ses religieux Guillaume Hanser, prémontré allemand, savant musicien, et organiste justement renommé par son jeu agréable et brillant. Ceux qui s'intéressaient au jeune Méhul, pensèrent qu'il ne pourrait être mieux formé que par cet homme habile. Il dut à leurs sollicitations d'être admis à cette école, en 1775. L'abbé de cette maison le reçut au nombre de ses commensaux.

(1) Et non le 24 juin 1764, comme l'ont dit les biographies.

Le premier soin de l'artiste allemand fut d'essayer les forces de son élève. Il remarqua en lui d'heureuses dispositions; mais il trouva qu'il avait été mal commencé, et qu'il lui eût été peut-être plus avantageux de n'avoir reçu aucune espèce de leçons, et surtout de ne s'être point exercé sur l'orgue des Franciscains de Givet.

Sous ce maître très versé dans la science du contre-point (accord de deux ou de plusieurs chants), Méhul récupéra le temps perdu. Il prit des leçons d'orgue, de piano et de composition. Jamais on n'alla plus vite dans la carrière de l'art. Doué d'une grande sagacité d'esprit, soutenue d'un travail suivi, il acquit en quatre ans des connaissances étendues en musique, et la théorie des différentes branches qui la concernent.

L'union et le bon esprit qui régnaient parmi les chanoines réguliers de l'abbaye de Lavaldieu, les études qui y florissaient, et la musique que l'on y cultivait d'ailleurs, lui inspirèrent le désir d'y être admis au noviciat. Il en fit la demande; mais le seul défaut de latinité mettait obstacle à son admission; et comme ses parens n'avaient ni les moyens ni la volonté de l'envoyer dans un collège, il fut obligé de renoncer à son projet.

M. Lissoir, abbé de Lavaldieu, lui ayant procuré une place d'organiste à Paris, il s'y rendit en 1779, et y vécut pendant quelques années du produit de son orgue, et des leçons qu'il donnait à quelques élèves. Il employait ses momens de loisir à se fortifier dans le piano auprès du célèbre Edelman, dont il devint en peu de temps l'élève le plus distingué. A dix-huit ans, le hasard lui procura la connaissance du fameux Gluck, qui était à Paris pour y faire donner le dernier de ses chefs-d'œuvre, *Iphigénie en Tauride*. « Dévoré d'envie d'entendre cette admirable musique, » mais n'espérant point pouvoir se procurer, pour la première représentation, un billet dont le prix eût excédé ses

» facultés, le jeune Méhul prend la résolution d'user de
» stratagème. A la répétition générale, il imagina de se
» blottir dans le fond d'une loge, comptant ainsi se trou-
» ver tout placé pour le lendemain. Mais un inspecteur de
» la salle fait sa ronde; le pauvre élève est découvert,
» et forcé à grands cris de sortir de sa cachette. Heureuse-
» ment pour lui, Gluck était encore sur le théâtre : il de-
» mande la cause de tout ce bruit; il l'apprend de la bouche
» même du jeune artiste, qui, tout tremblant de respect
» devant un si grand maître, exprimait son désespoir par
» les larmes qui roulaient dans ses yeux. La vue d'un en-
» fant de 18 ans déjà si passionné pour l'art intéressa tel-
» lement Gluck, que non content de lui donner sur-le-
» champ un billet pour la représentation du lendemain, il
» lui fit promettre de venir le voir. On se figure la joie et
» l'empressement du jeune Méhul. Dès la première visite,
» Gluck apprécia toutes ses heureuses dispositions, et se fit
» un plaisir de les cultiver. » (*Biogr. Univ.*)

Ce grand artiste daigna l'initier dans la partie philosophique et poétique de l'art musical. Sous sa direction, Méhul composa trois opéras pour son instruction, savoir : la *Psyché*, de Voïsenon; l'*Anacréon*, de Gentil-Bernard; et *Laussus et Lydie*, de Valadier, qui n'ont point été représentés.

Gluck repartit pour Vienne, et Méhul, livré à ses propres forces, débuta par faire exécuter une *Ode sacrée* de Jean-Baptiste Rousseau au concert spirituel, en 1783 : il y fut applaudi; mais il était loin encore de la réputation européenne que ses opéras devaient lui assurer. A la même époque, il en présenta un en quatre actes à l'Académie de musique, *Cora et Alonzo*, que l'on reçut, mais qui ne fut joué que six ans après. Fatigué d'une si longue attente, il composa *Euphrosine et Coradin*, qui fit une très-grande sensation à l'Opéra-Comique, en 1790. *Stratonice* fut son troi-

sième ouvrage, et *Adrien* le quatrième; mais ce dernier n'a paru sur la scène que long-temps après avoir été composé. Vinrent ensuite *Ariodant*, l'*Irato*, où le musicien sut assez bien saisir la manière italienne pour donner le change à Bonaparte (1) et au public de Paris; *Uthal*, en style ossianique, dont les violons sont exclus pour faire place aux quintes; *Adrien*, qui offre un grand développement de science harmonique, et *Joseph*, remarquable par la couleur antique et l'onction religieuse.

Dans l'année qui précéda sa mort, Méhul, qui gardait le silence depuis assez long-temps, voulut se rappeler au souvenir de ses anciens admirateurs par l'opéra-comique de la *Journée aux Aventures*; tout en l'applaudissant, ils eurent le chagrin de reconnaître que son talent n'avait pas moins décliné que sa santé.

Il mourut à Paris, à la suite d'une maladie de poitrine, le 18 octobre 1717. Les regrets qui accompagnèrent sa perte prouvèrent qu'il était autant estimé que son talent était admiré : il méritait cette estime par son caractère honorable, ses mœurs douces, sa probité sévère, son désintéressement et son penchant à la bienveillance. Enthousiaste de la gloire, jaloux de sa réputation, mais étranger à l'intrigue, il ne chercha jamais à obtenir par la faveur les avantages attachés à la renommée. Bonaparte, avec lequel il avait été lié long-temps avant l'expédition d'Egypte, voulut le nommer son maître de chapelle, et Méhul, par une générosité fort rare, proposa de partager cette place avec Chérubini. Napoléon lui répondit : « Ne me parlez pas de » cet homme, » et la place fut donnée à Lesueur (1).

(1) Voy. à ce sujet les *Mémoires de Joséphine*, t. I, p. 295.

(2) Bonaparte, n'étant encore que général de brigade, fit à Chérubini quelques observations sur sa musique, qu'il trouvait, peut-être avec quelque

Méhul n'était pas seulement un grand musicien : à beaucoup d'esprit naturel il joignait une instruction variée. Sa conversation intéressante le rendait agréable dans le monde. Personne ne causait mieux que lui. Tour à tour sérieux et gai, il racontait avec une égale perfection les histoires les plus tragiques et les traits les plus plaisans. On en cite un exemple dans les *Mémoires de Joséphine* : il est relatif à une fête que lui auraient donnée ses compatriotes ; mais comme l'anecdote ne tend qu'à jeter du ridicule sur la ville de Givet, on doit penser, d'après le caractère connu de Méhul, qu'elle est aussi dépourvue de vérité que de vraisemblance. On peut la ranger parmi les fables consignées dans le déluge de *Mémoires* dont la France est inondée depuis plus de quinze ans.

Dès la création du Conservatoire de musique, en 1795, jusqu'à sa suppression, en 1815, Méhul avait été l'un des trois inspecteurs de l'enseignement ; il fut alors nommé surintendant de la musique de la chapelle du roi, et professeur de composition à l'école royale de musique. Membre de l'Institut en 1795, et de l'Académie des beaux-arts en 1816, il était aussi chevalier de la Légion-d'Honneur depuis le 26 novembre 1803. Néanmoins, il n'était pas heureux : toujours inquiet sur sa renommée, sur ses succès, sur le sort de ses ouvrages dans la postérité, il se croyait environné d'ennemis conjurés contre son repos, et maudissait le jour où il avait embrassé la carrière dramatique.

On sait que Méhul plaçait sur son piano une tête de mort, lorsqu'il se livrait à des compositions fortes et tragiques. Si le père Pierre de Saint-Louis, carme, eût vécu

raison, trop savante et pas assez chantante : « Général, lui répondit Chérubini furieux, mêlez-vous de gagner des batailles, c'est votre métier ; laissez-moi faire le mien, auquel vous n'entendez rien. » Cette réponse blessa Napoléon, qui ne put la pardonner.

de son temps, il n'aurait pas manqué de lui appliquer à cette occasion ce qu'il disait de la Madelaine :

Elle voit son futur dans ce présent passé (1).

www.libtool.com.cn

Ses écrits :

I. *Discours sur les moyens de rendre la musique française la première musique de l'Europe, en unissant la riche harmonie des Allemands à la séduisante mélodie des Italiens*; lu à la séance publique de l'Institut, le 1^{er} oct. 1803 : inséré dans le *Moniteur*.

II. *Rapport sur le grand prix de composition musicale*; lu à la séance publique de la classe des beaux-arts de l'Institut : inséré dans le *Magasin encyclopédique*; 1808, t. 4, p. 92 — 100.

III. *Rapport sur l'état futur de la musique en France. Rapport sur les travaux des élèves du Conservatoire qui sont pensionnaires à Rome*. Ces deux rapports, très-étendus, furent lus à l'Académie des beaux-arts.

Musique instrumentale :

Des sonates pour le piano, et six symphonies, exécutées avec succès au Conservatoire, entr'autres l'*Ouverture du jeune Henri*, véritable chef-d'œuvre en son genre, qui a survécu à la pièce de ce nom.

Chants nationaux :

Le chant du Départ; de la Victoire; du Retour; l'*Air de Roland*, dans *Guillaume le conquérant, ou la Descente en Angleterre*; Chant lyrique pour l'inauguration de la statue votée à Napoléon, en 1807, par l'Institut; Cantate exécutée aux Tuileries le 1^{er} avril 1810, jour de la célébration de

(1) *La Madelaine au désert de la Sainte-Baume*, poème. Paris, De Ville, 1700, in-12.

son mariage avec S. A. I. et R. l'archiduchesse d'Autriche; trois Ballets et beaucoup d'Airs, d'Hymnes et de Cantates de circonstance.

OEuvres dramatiques pour l'Opéra, le Théâtre-Français et l'Opéra-Comique :

Trente-un opéras, dont *Valentine de Milan*, qui ne parut qu'en 1822, cinq ans après la mort de l'auteur.

L'énergie et l'élégance caractérisent la manière de Méhul. Son style se recommande généralement par la force de l'expression dramatique, et par une facture savante. Dans les compositions fortes et tragiques, genre qui a surtout contribué à établir sa réputation, les connaisseurs trouvent que son style est moins âpre que celui de Gluck, et son chant plus large et plus doux. Son talent savait d'ailleurs se plier au genre comique et gracieux, et il l'a prouvé dans *l'Irato*, dans *une Folie*, etc. On n'a pas même oublié cet air charmant et de la plus aimable fraîcheur, *le Papillon léger*, qui a survécu à l'opéra du *Jeune Sage* et *le vieux Fou*.

On cite surtout parmi ses compositions *Stratonice*, où se fait remarquer un quatuor, et *Euphrosine et Coradin*, dont le duo de *Jalousie*, est un morceau de verve et de passion, qui produisit une sensation qu'il était réservé à Grétry de décrire.

« On était loin de s'attendre à des effets terribles, dit ce
» grand maître, surtout de l'orchestre de l'Opéra-Comique :
» Méhul l'a tout à coup triplé par son harmonie vigou-
» reuse, et surtout propre à la situation. Je ne balance point
» à le dire, le duo d'*Euphrosine* est peut-être le plus beau
» morceau d'effet qui existe. Je n'excepte pas même le plus
» beau morceau de Gluck. Ce duo est dramatique : c'est
» ainsi que Coradin furieux doit chanter; c'est ainsi qu'une
» femme dédaignée et d'un grand caractère doit s'exprimer :
» la mélodie en premier ressort n'était point ici de saison.

» Ce duo vous agite pendant toute sa durée; l'explosion qui
 » est à la fin semble ouvrir le crâne des spectateurs avec la
 » voûte du théâtre. Dans ce chef-d'œuvre, Méhul est Gluck
 » à trente ans. Après avoir entendu ce morceau, dont le
 » premier mérite, à mon gré, est d'être vigoureux sans
 » prétention et sans effort pour l'être, je destinai de bon
 » cœur à mon ami Méhul l'épigraphe que Diderot avait
 » placée sous mon portrait :

Irritat, mulcet, falsis terroribus implet,
 Ut magnus.

» il semble effectivement que c'était pour l'auteur du duo
 » d'*Euphrosine*, qu'Horace fit ces vers. » (*Essai sur la Mu-*
sique, t. II, p. 39.)

Son portrait : 1. Dessiné au physionotrace, et gravé par
 Quenedey, 1818, in-4°; 2. dans la *Galerie des Musiciens*
célèbres, avec une notice par Fétis; 3. son buste en marbre,
 par Bartolini, dont il y a plusieurs copies en plâtre.

MENESSON (*Jean-Baptiste-Augustin-Prosper*), avocat,
 né à Château-Porcien (1), le 1^{er} avril 1761, fut élu député
 des Ardennes à la Convention nationale. Il y vota la mort du

(1) Cette ville a encore donné le jour, 1° à l'abbé *Laignier*, curé de Nan-
 teuil-sur-Aisne en 1773, où il mourut postérieurement à l'an 1802 : il est au-
 teur d'un *Traité de l'art Campanaire, ou Exposition raisonnée des principes et*
des règles qu'il faut observer pour bien modeler, fondre et monter les Cloches.
 L'auteur a rendu compte de cet ouvrage inédit dans le t. XV, p. 303, des
Annales de la Religion; 2° à *Jean Taté*, greffier de l'hôtel-de-ville, né vers
 1675, mort vers 1743, auteur d'un *Recueil historique sur la ville de Château-*
Porcien et lieux circonvoisins, MS. dont il y a plusieurs copies. L'auteur cite
 les MSS. de l'abbé *Prevost*, curé d'Herpy, qui a écrit tout ce qui s'est passé
 de son temps, et notamment l'*Histoire du siège de Château-Porcien* en 1617;
 3° à *Caron*, profond mathématicien et astrologue, demeurant « au faubourg
 » de Liesse, dans une espèce d'ermitage de la Croix-des-Neiges, en 1500.
 » Il faisait des observations à St.-Martin : il a laissé de futiles ouvrages d'as-
 » trologie. » (Le Long, *Hist. de Laon*, p. 473.) Voy. Part. FAIZON, t. I, p. 427.

roi ; mais s'étant prononcé en faveur de l'appel au peuple et du sursis, il fut considéré comme un des 46 dont on assimila le vote à celui de la minorité, qui s'opposait à la peine capitale. Il avait précédemment prononcé un discours énergique, dont le but était de démontrer que le droit de juger le roi n'appartenait pas à la Convention, et que le peuple seul devait décider directement de ce grand procès. Après les événemens du 31 mai 1793, dont il prévint les suites désastreuses, il donna sa démission, et se réfugia chez un de ses frères, à Reims. Depuis, il fut nommé administrateur du D. de la Marne ; mais sa mauvaise santé l'ayant obligé de battre en retraite, il alla se fixer à Hautvillers, près d'Epernay, pour y vivre dans une paix profonde, et se reposer des agitations de sa vie politique. Il y mourut vers le mois d'août 1807. Les productions suivantes lui appartiennent :

I. *Déclaration d'un député des Ardennes à l'assemblée conventionnelle*. Paris, Baudouin, 1792, in-8°. Il y demande la poursuite juridique des massacreurs des 2 et 3 septembre, et s'élève avec force contre ces journées déplorables, qu'il faudrait effacer des jours de l'année, et comme le disait de celui de la Saint-Barthélemi le chancelier de l'Hospital, n'attribuer à aucun siècle.

II. *Coup d'œil sur les premiers temps de la Convention nationale, pour servir d'introduction à l'Histoire du régime révolutionnaire*. Reims, Pierrart, 1793, in-8°. Il y donne à ses commettans les motifs de sa démission, et prédit une partie des malheurs qu'enfanta la journée du 31 mai 1793.

III. *L'Instituteur français, ou Instructions familières sur la Religion et sur la Morale, considérées dans leurs principes et dans leurs rapports*. Epernay, Warin-Thierry, 1802, in-12, p. 317.

IV. *Le Conservateur, ou les Fondemens de la morale pu-*

blique, comparés avec les systèmes de la philosophie moderne, et considérés sous leurs rapports nécessaires avec l'existence et le bonheur du peuple. Epernay, *ibid.*, 1805; 2 vol. in-12.

V. *L'Observateur rural de la Marne*. Epernay, *ibid.*, 1806, in-12. « Il renferme des recherches assez satisfaisantes sur les différentes villes du département. L'article de Reims, un des plus étendus, a quelques erreurs et beaucoup d'omissions. L'auteur annonce trop positivement la décadence du commerce. Il n'a vu son sujet que de profil, car si le commerce perdait d'un côté, il gagnait de l'autre. » (Geruzex, *Descript. de Reims*, p. 14.)

MESLIERS (1) (Jean), incrédule célèbre, était né à Mazerny, canton d'Omont, le 15 juin 1664, de Gérard Mellier, propriétaire et fabricant en laine, et de Symphonienne Braidy. Un curé du voisinage lui enseigna les humanités, et le plaça ensuite au séminaire de Châlons-sur-Marne. Après les études nécessaires au sacerdoce, il y fut initié en 1688, à l'âge de 24 ans. Il vicaria à la campagne jusqu'au mois de janvier 1692, qu'on le pourvut de la cure d'Etrépigny et de Balaives sa succursale (2), canton de Flize.

Quelques biographes disent qu'il s'y acquitta de ses fonctions ecclésiastiques avec zèle et exactitude. D'où l'on doit conclure qu'il contrefaisait la voix de la vérité, et qu'il avait conservé toutes les attitudes de la foi, quoiqu'il la désavouât dans la spéculation; ce que paraît confirmer l'anecdote suivante : Dans un voyage que Mesliers fit à Paris, vers 1723, il se trouva un jour à dîner chez le P. Bassier, jésuite, son ami. La conversation roula sur le *Traité de la*

(1) Les registres baptistaires de Mazerny portent *Mellier*. Il signait *Mesliers*. Le premier acte revêtu de sa signature, inscrit dans les registres d'Etrépigny, est du 6 janv. 1692.

(2) Et non de Butz (alors succursale de Villers-le-Tilleul), comme l'a dit Voltaire.

Religion, publié par Houteville, en 1722. Un jeune homme, esprit fort, plutôt par vanité que par principes, et qui sans doute était du nombre de ces incrédules que Boileau caractérisait si bien, en disant, que Dieu avait en eux de sots ennemis, s'abandonna à des pointes malignes. Le curé lui répliqua avec un grand sang-froid, « qu'il ne fallait pas » beaucoup d'esprit pour se railler de la religion ; mais qu'il » en fallait beaucoup plus pour la soutenir et la défendre. » (Voltaire, *Abrégé de sa vie*, à la tête du précis de son testament.)

La retraite absolue dans laquelle il vécut à la campagne, lui fit contracter une sorte de mélancolie sauvage. Il passait son temps à relire le petit nombre d'ouvrages qui composaient sa bibliothèque. Devenu sceptique à l'école de Montaigne et de Charron (1), il étendit bientôt ses doutes jusqu'aux dogmes de la religion révélée, et même à ce petit nombre de dogmes de la religion naturelle qui appartiennent à tous les cultes, et qu'on peut regarder comme le symbole du genre humain.

« La tradition du pays est qu'ayant eu des difficultés avec » M. de Clairry, seigneur de sa paroisse, concernant des » droits honorifiques que ce dernier prétendait, et qui n'avaient point été accordés à ses prédécesseurs, il en fut » réprimandé à l'archevêché de Reims ; que cette réprimande, qu'il ne croyait pas mériter, et quelques outrages » particuliers qu'il recevait du seigneur, dont les jardins » étaient contigus à l'église, outrages qui furent poussés si » loin que M. de Clairry venait donner du cor sous les fenêtres de l'église où le curé officiait ou prêchait, son esprit

(1) Le premier, moins profond que brillant, moins philosophe qu'aimable et ingénieux discoureur, voltigeant sur les matières qu'il traite, amuse son lecteur, et jette sur tout des obscurités et des doutes. Le second, son ami et son imitateur, rappelle les mêmes idées de pyrrhonisme, et redit les mêmes choses, sans avoir le mérite de les dire aussi bien que lui.

» s'était aigri au point de lui rendre insulte pour insulte ;
 » que sur les plaintes du seigneur, M. de Rohan-Guemené,
 » archevêque de Reims, crut devoir faire venir Mesliers au
 » séminaire (1) ; qu'irrité de ce traitement, il s'était laissé
 » mourir de faim, en 1729 (2), après avoir pris des mesures
 » pour qu'un testament, où il abjurait sa foi religieuse, fût
 » en même temps porté au greffe de Sainte-Menehould,
 » lieu de la juridiction, à l'archevêché de Reims, et à
 » Mézières. Cette affaire ayant éclaté, M. Lavaux, curé de
 » Boulzicourt, et M. Voiry, curé de Guignicourt, se ren-
 » dirent à Étrépigny, et inhumèrent le corps de leur con-
 » frère dans la sacristie, sans inscrire son acte mortuaire
 » sur les registres de la paroisse. En effet, on n'y trouve
 » rien qui constate le décès de Mesliers. Le dernier acte re-
 » vêtu de sa signature est du 7 mai 1729, et le premier qui
 » ait été signé par l'abbé Guillotin, son successeur immé-
 » diat, est du 27 août suivant. » (*Renseignemens pris sur
 les lieux par M. l'Ecuy, général de l'ordre de Prémontré.*)

Les incrédules du XVIII^e siècle ont élevé Mesliers aux nues. Suivant eux, il avait des mœurs irréprochables, une grande sobriété sur les alimens, beaucoup de réserve sur les femmes ; il était d'une vertu rigide, extrêmement désintéressé, et il donnait tous les ans aux pauvres de sa paroisse

(1) On rapporte, qu'antérieurement à l'année 1722, Mesliers avait refusé de recommander au prône le seigneur d'Étrépigny, parce qu'il avait maltraité quelques-uns de ses paroissiens, et que le cardinal de Mailli, alors archevêque de Reims, devant qui la contestation fut portée, l'y contraignit ; et que le dimanche qui suivit cet ordre, le curé monta en chaire et dit, en présence du seigneur : « Voilà le sort ordinaire des pauvres curés de campagne :
 • Les archevêques, qui sont de grands seigneurs, les méprisent et ne les
 • écoutent pas ; ils n'ont des oreilles que pour la noblesse. Recommandons
 • donc le seigneur de ce lieu, et prions Dieu pour M. de Clairv ; demandons à
 • Dieu sa conversion, et qu'il lui fasse la grâce de ne point maltraiter le pau-
 • vre et de ne point dépouiller l'orphelin. »

(2) Et non en 1758, comme l'ont avancé quelques biographes. Mesliers avait alors 64 ou 65 ans.

ce qui lui restait de son revenu ; enfin , ils le peignent comme le modèle des pasteurs , et surtout comme l'aigle de l'horizon philosophique.

Quelqu'éloge qu'on fasse du curé d'Enpigny, les hommes de sens ne le classeront jamais parmi les philosophes, les vrais amateurs de la sagesse : et s'ils avaient à dresser l'échelle des crimes, ils placeraient au premier rang le forfait des écrivains tels que Mesliers, qui, extirpant des âmes la juste crainte de Dieu, et prêchant que la tombe nous dévorera tout entiers, sonnent en quelque sorte la charge entre les hommes, et les invitent à s'entr'arracher les dépouilles de cet univers, comme du seul héritage qu'ils puissent espérer. « Quand l'immortalité de l'âme serait une » erreur, dit Montesquieu, je serais fâché de ne pas la » croire. J'avoue que je ne suis pas si humble que les » athées. Je ne sais comment ils pensent ; mais pour moi je » ne veux pas troquer l'idée de mon immortalité contre » celle de la béatitude d'un jour. Je suis charmé de me » croire immortel comme Dieu même. Indépendamment » des idées révélées, les idées métaphysiques me donnent » une très-forte espérance de mon bonheur éternel ; à la- » quelle je ne voudrois pas renoncer. » (*OEuvres posth.*, p. 215, édit. 1798.) « Si je raisonne en physicien, je ne » trouve, sans un Dieu, qu'un abîme d'incompréhensibilités ; » le mot de *nature* n'est pour moi qu'un mot ; mais un » agent intelligent me rend raison du peu qui est à ma » portée : avec lui je conçois quelque chose, sans lui je ne » conçois rien. » (*Voltaire*.) « D'ailleurs, il est reconnu gé- » néralement qu'il est impossible que la société subsiste, » si l'on n'admet une puissance invisible qui gouverne les » affaires du genre humain. La crainte et le respect qu'on a » pour cet être, produit plus d'effet dans les hommes pour » leur faire observer les devoirs dans lesquels leur félicité » consiste sur cette terre, que tous les supplices dont les

» magistrats les puissent menacer. Les athées même n'osent
 » le nier, et c'est pourquoi ils supposent que la religion
 » n'est qu'une invention des politiques pour tenir plus fa-
 » cilement la société en règle. » (Le Clerc, *BB. Choisie*,
 t. X, p. 322.) « Les athées se dénoncent donc eux-mêmes
 » comme ennemis et perturbateurs de l'ordre social. Car,
 » en supposant même leur doctrine appuyée sur des preuves
 » incontestables, il serait de l'intérêt public de dérober aux
 » hommes la connaissance d'une vérité qui tendrait à rom-
 » pre les liens de la subordination, et à renverser l'auto-
 » rité des lois. » (Du Voisin, *Essai sur la Religion nat.*,
 art. 6, p. 109.)

Cloots, cet opprobre de la société, proposa à la convention nationale d'ériger une statue à Mesliers; mais cette proposition, renvoyée au comité d'instruction publique, n'eut point de suite. (*Moniteur*, séance du 27 brumaire an II, 17 nov. 1793.)

Sylvain Maréchal, qui plaçait Jésus-Christ, S. Athanase, S. Augustin, Bossuet, Newton, etc., à côté de Spinoza, a fait un éloge pompeux du curé d'Etrépigny dans son *Dictionnaire des Athées*, publié en 1800.

Ses productions :

I. *Mon Testament*, MS. de 366 feuillets.

Le comte de Caylus ayant eu pendant quelque temps entre les mains un des trois exemplaires de cet écrit, il s'en répandit bientôt après dans Paris plus de cent copies, qu'on vendait 240 fr. la pièce. La bibliothèque de l'arsenal en possède deux, sous les nos 129 et 130. Les prétendus philosophes ont mis de la boure dans quelques exemplaires : c'est une ruse qu'ils ont su quelquefois employer pour faire valoir leur doctrine. Lorsqu'une proposition avait quelque chose d'un peu trop dur, ils en chargeaient quelqu'homme qui avait laissé, ou qu'ils supposaient avoir laissé des ma-

nuscripts en mourant, sauf à revêtir ensuite de leur approbation la grande pensée du défunt : et c'est ce qu'ils firent à l'égard de Mesliers, à qui ils prêtèrent une horrible saillie contre les prêtres et les rois.

Ce testament est divisé en deux parties : la 1^{re} tend à frapper par leurs fondemens toutes les religions révélées ; la 2^e est un code d'athéisme et de matérialisme. Voltaire a publié un précis de la 1^{re} partie, sous ce titre :

Testament de Jean Mesliers, 1762, in-12 ; *it.*, dans l'*Evangile de la raison* (publié par l'abbé Du Laurens), 1766, in-8° ; *it.*, dans le t. II, p. 209—300 du *Recueil nécessaire*. Londres (Paris), 1768, 2 vol. in-12. Naigeon l'a fait réimprimer dans l'*Encyclopédie méthodique*, t. III de la *Philosophie*, art. *Mesliers*, et Beuchot dans l'édition de Voltaire, publiée en 1817. On voit qu'on n'a rien négligé pour faire circuler le poison.

II. *Démonstration de l'existence de Dieu*, par Fénélon, suivie des réflexions du P. Tournemine sur l'Athéisme (édit. de 1718), chargée à la marge d'apostilles critiques et anti-religieuses de la main de Mesliers.

Ces notes ne sont qu'un réchauffé de la doctrine d'Epicure, de Spinoza, et autres athées systématiques, qui prétendent que la matière existe seule, et qu'elle produit la sensation et la pensée : idée étrange, et qui n'est appuyée sur aucun principe. L'exemplaire original était dans la riche bibliothèque de S.-Martin de Laon, ordre de Prémontré. Il en existe des copies qui se vendent 9 à 12 fr. dans le commerce.

III. Une liasse de *Prônes* manuscrits, que nous avons vus dans la même bibliothèque : ils sont parsemés de traits hardis ; du reste, ce sont des instructions ordinaires, écrites d'un style rude et incorrect, *style*, selon Voltaire, d'un *cheval de carrosse* (t. LVIII, p. 116, éd. de Beaumarchais).

IV. *Traduction du Cantique des Cantiques*, trouvée dans

les papiers du curé d'Etrépigny : MS. curieux. (*Catalogue de Boutourlin*, n° 1918. Paris, 1805, in-8°.)

Le bon sens, ouvrage du baron d'Holbach, publié en 1772, a reparu avec le nom de Mesliers, en 1791, et en 1792 avec le Précis de son testament. On a aussi fabriqué un *Catéchisme*, sous le nom de Mesliers, à la tête duquel on a mis une mauvaise et impie épitaphe de ce curé.

Un *Hugues Mesliers*, docteur en théologie de Paris, fut recteur de l'université de Reims, vers 1557. (Marlot, *Mét. Rem.*, t. II, p. 801.) Un *Jean Meslier*, inconnu aux biographes, principal du collège de Laon à Paris, a mis au jour : 1. *OEsopi fabulæ selectio res, gallicè, græcè, latinè, unâ cum scholiis in contextum græcum*. Paris, Robert Fengé, 1641, in-4°.—2. *Grammaire latine*. Paris, Fr. Pelican, 1647, in-4°.—3. *Grammaire grecque*. Paris, Jean Henault, 1674, in-8°; *it., ibid.*, Simon Bernard, 1683, in-8°. On a encore de lui : *Projet touchant l'instruction de huit pauvres enfans*, MS. à la BB. du roi; *Droit canonique*, E. 2628, vol. II, n° 1 du *Recueil de Morel de Thoisy*. Ces deux personnages étaient peut-être Ardennais, et de la famille du curé d'Etrépigny.

MIGEOT (*Antoine*). Le bourg du Chesne-le-Populeux est la patrie de ce prêtre recommandable par ses talens et ses vertus. Il y naquit le 6 juin 1730, de Ponce Migeot et de Jeanne Cugnet. Un de ses oncles, curé dans le voisinage, prit soin de sa première éducation, et lorsqu'on le jugea assez avancé, il fut envoyé à Reims pour y achever ses humanités. Ces études élémentaires finies, il passa sur les bancs de philosophie, et se signala dans les actes publics qu'il soutint. S'étant destiné à l'église, il fit sa théologie en homme d'esprit, mais non avec une distinction remarquable.

Après six années de vicariat, l'université de Reims le

nomma à une chaire de philosophie en 1758. Cet emploi convenait à son goût et à ses talens, et il s'en acquitta jusqu'en 1774. Décidé à ne rien admettre qu'il n'eût jugé clair et indubitable, il ne pouvait guère s'accommoder de la philosophie scolastique, qu'il avait eu tout le loisir de connaître, et qui ne lui avait point paru une philosophie. Mais comme les universités d'alors étaient peu disposées à lui faire subir une réforme désirée par tout le monde pensant, Migeot se vit obligé d'user de ménagemens. Il débuta donc par traiter les questions ordinaires et dans le langage usité, se bornant seulement à ne rien avancer qui ne lui parût vrai. Il se familiarisa avec Locke, de Crouzas, la logique de Port-Royal, et s'attacha surtout à Malebranche, dont il adopta le fond des principes; et comme on ne peut être parfaitement malebranchiste sans une forte persuasion des vérités du christianisme, et ce qui est bien plus difficile, sans la pratique des vertus qu'il demande, il suivit le système jusque-là. Lorsqu'il crut s'être formé un corps de doctrine clair et certain, il le produisit insensiblement, en donnant tous les quatre ans de nouveaux élémens de logique, de métaphysique et de morale. Ses premiers succès fixèrent l'attention publique, et en firent présager de plus grands.

Pour apprécier tout son mérite, il fallait le voir et l'entendre dans sa chaire. Il s'énonçait avec facilité, et savait donner au vrai cette force de raison qui le persuade, et ces grâces touchantes qui le font aimer. Ses explications étaient claires, précises, solides. Maître de ses pensées, il ne s'ouvrait qu'autant qu'il le jugeait nécessaire, surtout dans des matières délicates ou trop profondes. Si on le pressait, il s'expliquait, mais toujours avec beaucoup d'art et de circonspection. S'il doutait, il en exposait clairement les motifs; il lui est même quelquefois arrivé d'avouer en public son ignorance sur des questions de philosophie. Unique-

ment occupé de former ses élèves, il se mettait à leur portée, et variait ses preuves au besoin, sans excéder jamais leur attention; et il ne leur présentait que ce qu'ils pouvaient et ce qu'ils devaient apprendre. Il écartait surtout de ses instructions cette érudition si difficile à acquérir, et si facile à feindre, dont le faste est toujours déplacé dans l'enseignement. Mais venait-on à lui opposer un trait marquant dans l'histoire, ou une décision de concile, il répondait en homme instruit du fait. Ses réponses aux objections étaient directes; point de subterfuges, point de ces distinctions subtiles qui éblouissent et déroutent un adversaire sans le satisfaire. Du reste, aussi attentif à inspirer l'esprit de piété et l'amour de la vertu que le goût pour l'étude, comme Malebranche son maître, il liait toujours la religion à la philosophie. Quoique vif, il instruisait avec une patience réfléchie, qui ne se rebutait jamais. En un mot, il possédait au plus haut degré l'art difficile de l'enseignement, et celui de se faire aimer de ses disciples.

Obligé par état de professer les mathématiques et la physique, il avait cultivé avec soin ces deux branches du savoir humain. D'Alembert ne dédaigna pas de le consulter, et il en reçut quelquefois assez promptement la solution des problèmes les plus difficiles. On lui était redevable d'avoir introduit dans l'université de Reims l'usage si raisonnable d'enseigner en français ces deux sciences.

On a généralement rendu justice à son mérite; et par une distinction assez rare, l'université lui conféra les honneurs du rectorat dès les premières années de sa carrière doctorale. Ce fut en 1768. Il avait été reçu docteur en théologie en 1766.

Néanmoins, quelques chagrins vinrent mêler leur amertume à ses succès. Sa philosophie lui suscita des ennemis. On tenta même plusieurs fois de se servir du nom et de l'autorité du cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de

Reims, pour la faire supprimer. Mais il se défendit avec tant d'avantage, qu'on lui laissa le champ libre. Cependant, pressé importunément par un homme en place, il céda, et se remit à dicter ses premiers traités : sacrifice pénible sans doute, mais de courte durée. Un canonicat de la cathédrale, auquel il parvint en 1774 par son droit de septenaire, l'affranchit du professorat, et dissipa tous les orages. Au titre de chanoine, il joignit depuis celui de sénéchal de son chapitre.

Toutefois, ceux qui avaient pour ses talens le degré d'estime qui lui était dû, étaient forcés d'avouer que sa doctrine ne cadrerait pas avec l'enseignement commun, et que ses élèves, arrivés en théologie, se trouvaient comme sous une autre zone. En adoptant le système de Malebranche sur les causes occasionnelles, et en supposant que Dieu est cause unique et immédiate de toutes les actions, Migeot tranchait sur bien des mystères que les écoles de théologie ont conservés. Sa philosophie en était plus claire, plus facile, plus attrayante, mais aussi moins exacte; et les scolastiques, qu'il blâmait, et qui sans doute avaient des torts, auraient pu le redresser sur certains points (1).

Il le reconnut lui-même, lorsque, dégagé du soin d'enseigner, il se consacra tout entier à l'étude de la religion et à la lecture de S. Augustin. Il entrevit alors une nouvelle lumière, bien supérieure à celle qu'il avait prise jus-

(1) D'après ce système, Dieu est le seul agent, et cela dans le sens le plus étroit; toute vertu d'agir, toute action lui appartient immédiatement. Les causes secondes ne sont point des causes, ce ne sont que des occasions qui déterminent l'action de Dieu, des causes occasionnelles. Ce système, inventé par Descartes, est très-spécieux, il écarte bien des profondeurs et rend tout clair et facile. Mais peut-être est-il plus commode que vrai, et ne donne de l'aisance au raisonnement qu'aux dépens de l'exactitude. Le système de Malebranche sur les idées, que Migeot avait pris aussi pour base, est grand et sublime, fondé en raison; mais il demande, pour être bien entendu, un développement très-profond, sans lequel il aura toujours quelque chose de choquant, même pour les bons esprits.

que-là pour la pure lumière de la vérité. Il trouva beaucoup à réformer dans ses principes philosophiques, comme il l'avoue dans son *Traité du baptême*. Mais peu content de réformer ses propres idées, il voulut que le public en profitât. Il les rassembla d'abord dans des traités français, où l'on trouve un grand nombre d'observations judicieuses, des matières très-bien discutées, et dégagées des équivoques et des fausses notions qui les embrouillaient. Après ces préliminaires, il commença, peut-être sans avoir consulté ses forces, une théologie latine, que la mort ne lui permit point d'achever.

Au milieu de ses occupations classiques, notre professeur faisait ses délices de la lecture des écrivains du siècle d'Auguste, et il y puisait les règles du goût. Les odes échappées à sa plume ont l'air de l'antiquité, et sont pleines de noblesse et d'harmonie. Si ses vers, qu'on peut compter parmi les beaux vers modernes, ont aujourd'hui moins d'intérêt, parce qu'il n'a jamais traité un sujet qui ne tînt à une personne ou à un événement, ils prouvent du moins avec quelle supériorité son esprit flexible savait s'appliquer aux objets les plus éloignés de ses études habituelles. Il aimait beaucoup La Bruyère (1).

Ceux qui l'ont connu disent qu'il unissait aux qualités de l'esprit celles du cœur, et aux vertus religieuses l'amabilité que l'on puise dans l'usage du monde. Il était doux, obligeant, agréable dans la société, quoiqu'un peu sérieux, et sensible à l'amitié, dont il remplit tous les devoirs avec scrupule.

Il se promettait de goûter un bonheur durable, lorsque

(1) Moraliste qui prend tour à tour tous les tons et tous les styles : véritable Protée, qui échappe sans cesse au lecteur ; on croit le saisir, il échappe et réparaît sous une autre forme. Tantôt c'est Démocrite qui se raille des folies de l'homme ; tantôt c'est Héraclite qui pleure sur les misères humaines ; ici, c'est Aristophane avec toute sa causticité et tout son fiel ; là, c'est Platon avec toute son éloquence et sa sublimité.

nos troubles politiques éclatèrent. Ils lui firent éprouver de vives anxiétés, et une foule d'émotions pénibles. Il s'isola, et se livra sans réserve à la piété et aux exercices de la pénitence. Forcé de s'expatrier dans les premiers jours de septembre 1792, époque où une démagogie brutale avait résolu de briser le sceptre, il se réfugia à Bruxelles, et y vécut dans la retraite, partageant son temps entre l'étude et la méditation des choses saintes. Il ne mangeait qu'une fois par jour, vers les quatre heures du soir, et n'usait que de pain, d'eau et de légumes. Ces pieux excès portèrent des atteintes profondes à sa constitution naturellement robuste, et avancèrent la fin de sa carrière laborieuse.

En 1794, il passa le Rhin, et se rendit à Dusseldorf avec plusieurs prêtres du diocèse de Reims. Il leur vint dans la pensée de chercher un asile où ils pussent former une espèce de communauté religieuse, dont l'abbé Migeot serait le chef. Ils trouvèrent ce qu'ils désiraient à Hertem, en Westphalie, dans les terres de l'électeur de Cologne, qui avoisinent la Lippe. Le vicaire du lieu leur prêta sa maison, et la dame du château, de concert avec un seigneur du voisinage, fournit libéralement à leurs besoins. Dans cette retraite, ils espéraient de jouir du repos des âmes honnêtes durant le temps de leur exil; mais malheureusement Migeot y avait apporté le germe d'une dyssenterie à laquelle il succomba. Quelques jours après son arrivée, il s'alita, et mourut au bout d'un mois, le 1^{er} octobre 1794, dans de grands sentimens de piété, et la 64^e année de son âge.

Le prêtre qui lui administra les derniers sacrements lui ayant parlé des lumières douces et pures de la sagesse céleste, comparées aux pénibles demi-vues de la raison humaine, tout faible qu'il était, il se leva, et d'un ton de voix animé, et plus fort que son état ne semblait le permettre, il déclara « qu'il détestait la sagesse humaine, qu'il y re-
nonçait, et ne voulait plus d'autre doctrine que celle de

» J.-C. son divin maître. J'ai eu un grand défaut, disait-il
 » dans une autre circonstance ; j'ai trop aimé la sagesse hu-
 » maine, je l'ai trop recherchée ; c'est là mon grand tort. »
 C'était la doctrine de S. Paul, dont il avait fait une étude
 particulière. « Personne ne peut poser d'autre fondement
 » que celui qui a été posé, qui est *Jésus-Christ*.... Car la
 » sagesse de ce monde est une folie devant Dieu. Le Sei-
 » gneur pénètre les pensées des sages, et il en connaît la
 » vérité. » (*Cor.*, c. 3, v. II, 19 et 20.) Heureux le philo-
 sophe qui meurt dans ces sentimens !

Ses ouvrages imprimés :

I. *In serenissimæ Delphinæ obitum. Ode lugubre canebat*,
A. M...., P. P. P. Reims, 1767, in-4°, pp. 4.

II. *In Ecclesiæ perennitatem. Ode, sponsa ad sponsum. Cecinit sponsæ, alumnus bene memor, A. M...., P. P. P. Reims, 1767, in-4°, pp. 4.*

III. *Ode à la France, sur la mort de Marie, princesse de Pologne, reine de France ; par A. M...., P. P. P. Reims, 1768, in-4°, pp. 4.*

IV. *In Christianæ doctrinæ nobilitatem, Ode. Cecinit magistro docilis Deo, A. M...., P. P. P. Reims, 1769, in-4°, pp. 4.*

V. *Sereniss. Delphino atque Delphinæ connubiale carmen. Stances en l'honneur de Madame la Dauphine, par A. M...., prêtre, professeur de philosoph. en l'univers. de Reims. Reims, 1770, in-4°, pp. 8.*

VI. *Vox Dei percutientis et sanantis. Ode, cecinit Acad. Remensi collacrymans matri filius bene memor. A. M...., P. P. P., et inscriptus Eccles. Metropol. Remens canonicus. Reims, 1774, in-4°.*

VII. *Philosophicæ elementa, quinque distincta partibus. Charleville, Raucourt, 1794 ; 2 vol. in-8°, avec cette épi-*

graphie : *Quam sine fictione didici, et sine invidia communico.* (Lib. Sap. 7, 13.)

C'est à l'abbé Carré qu'on doit la publication de cet ouvrage; il le mit au jour du consentement de l'auteur, qui revit les épreuves. Le premier vol., contenant la logique, la morale et la métaphysique, est en latin; le second, renfermant des principes généraux d'arithmétique et d'algèbre, et des élémens de géométrie, est en français. Tout est en dialogues, excepté le commencement de la logique et les mathématiques, qui n'en étaient pas susceptibles.

On remarque surtout dans la logique, 1° la fameuse thèse que toute erreur est péché, *omnis error est peccatum* (t. I, p. 28) : thèse qui a d'abord révolté, et sur laquelle la réflexion a fait revenir bien du monde; 2° une division des certitudes mieux entendue que l'ancienne; 3° la réduction des neuf règles des syllogismes à trois, réduction poussée trop loin.

Dans sa morale, l'auteur établit solidement les bases de la religion et des mœurs. Ce qu'il dit sur les lois positives et l'autorité des souverains est juste, solide et beau, et mériterait d'être enseigné partout. En parlant de la liberté, il prouve que l'âme produit son consentement sans le créer : idée neuve, ou du moins qui n'avait pas été suffisamment expliquée.

Sa métaphysique est un chef-d'œuvre. Il part de l'idée d'une cause infiniment sage, et après en avoir prouvé l'existence, il en déduit d'une manière courte et lumineuse tous les attributs de la divinité.

Si cette philosophie n'est pas la meilleure qui ait paru, elle a du moins le mérite d'être claire, satisfaisante, bien liée, et de plus de présenter un modèle du tour et de la manière dont se doit faire une discussion. Le style de l'auteur est net, précis, sans être sec ni trop orné; sa latinité

est pure et coulante. Il a adopté la forme du dialogue, sans s'écarter pourtant de la forme syllogistique, excepté en quelques endroits, où il fait usage de la méthode de Socrate. Il règne dans ces dialogues un ton de modestie, de décence et d'urbanité bien préférable sans doute à la dureté des disputes scolastiques. Du reste, point de verbiage, point d'écarts inutiles, tout marche au but. Le sentiment vient quelquefois se mêler au raisonnement, mais sans nuire à la pureté de l'évidence, ni sortir du genre didactique.

Ses élémens de mathématiques sont courts et serrés. Le fond de sa physique est tiré de Newton. Il en a banni ces disputes frivoles sur les qualités et les élémens imaginaires des corps; il ne s'est guère attaché qu'aux parties susceptibles de calcul.

Ses ouvrages inédits :

1. *Traité du Baptême*. Par une grandeur d'âme digne de lui, Migeot y fait sa confession. On voit qu'elle a été écrite dans un de ces momens où l'homme le plus vertueux n'est frappé que par ses défauts. 2. *Concordance des quatre Évangiles*. 3. *Paraphrase des Psaumes*. 4. *Traité de la Prédestination*. 5. *Explication des Epîtres de S. Paul*. 6. *Traité de la Pénitence*. 7. Une *Théologie* latine, en dialogues, qui ne va que jusqu'au quatrième entretien, où il est traité de l'Eglise. Elle contient de très-bonnes choses; mais il y a des parties absolument manquées. C'est le jugement qu'en ont porté ceux qui l'ont vue.

MOÏ (Claude DE). L'éclat de la naissance, un grand mérite personnel et le mépris des grandeurs se trouvent ici réunis. Fille unique de Charles, marquis de Moï, et de Catherine de Suzannes, comtesse de Cerny, Claude de Moï naquit en 1572, au beau château de Thugny, près de Re-thel, l'un des domaines de sa famille.

Plusieurs seigneurs de la cour, charmés de sa beauté, car elle avait la taille de Pallas et le sourire des anges, *vera incessu potuit Dea*, la recherchèrent en mariage avant qu'elle fût nubile. D'abord accordée avec le duc d'Epéron, qui pour dédit paya dix mille écus, elle épousa, le 16 février 1582, George de Joyeuse, l'un des fils de Guillaume II de Joyeuse, maréchal de France, mort d'apoplexie à Paris, âgé de 16 à 17 ans, le 16 avril 1584, peu de jours avant l'époque fixée pour la consommation de son mariage. Elle forma de nouveaux nœuds, le 19 septembre 1585, avec Henri de Lorraine, comte de Chaligny et prince du Saint-Empire. Quatre enfans furent le gage de cette union. Ce prince étant mort à Vienne en Autriche, en 1601, elle donna sa main à Charles du Béc, seigneur de Gonzeville et de Villebeon, qui mourut sans laisser de postérité.

Claude de Moï resta dans le monde jusqu'à ce que ses enfans fussent établis, et y marqua tous ses jours par des bienfaits. Douée de cette sensibilité qui porte l'âme vers la bienfaisance, aucune bonne œuvre ne lui fut étrangère. Elle se plaisait à soulager l'indigence, et surtout de cette indigence doublement accablée du poids de ses besoins et de la honte de les manifester. Sa main, pieusement libérale, s'ouvrait toujours sur les malheureux, particulièrement sur ceux de ses terres de Thugny, Brières, Rubigny et Trugny, situées dans le Rethelois. Elle pensait les blessés, soignait les malades, visitait les hôpitaux, et se portait partout où il y avait du bien à faire. Sa charité s'étendait jusqu'aux pauvres communautés religieuses : les Minimes de Rethel et les Capucins de Charleville en reçurent des secours abondans. Enfin le bonheur de ce qui l'entourait formait l'affaire principale de sa vie.

« Quoiqu'éloignée du grand monde (dans son domaine de » Thugny), la comtesse de Chaligny ne s'était pas dé faite » de tout sentiment mondain, et ne paraissait pas vivre en

» veuve, telle que S. Paul en a tracé le portrait (1). » Vou-
lant renoncer à toutes les vanités du siècle, elle résolut d'al-
ler s'ensevelir dans un cloître, et comme il n'y avait point
en France de couvent de l'ordre du Saint-Sépulcre, elle en
fonda un à Charleville. A sa demande, des sépulcrines de
la communauté de Viset vinrent s'y fixer, munies de lettres-
patentes de Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège,
datées du 6 août 1622. Après que le nouveau monastère fut
achevé, et que les observances y furent en vigueur, la com-
tesse de Chaligny y prit le voile. Elle fit son année de pro-
bation avec une ferveur angélique, et prononça ses vœux le
25 mars 1625, sous le nom de sœur Marie de S.-François.

Plus fervente encore depuis sa profession que durant son
noviciat, elle montra la règle écrite dans toutes ses actions.
Accoutumée dès sa jeunesse à voir l'obéissance accourir au-
devant d'elle, elle courut à son tour au-devant de l'obéis-
sance; elle se plia aux observances les plus pénibles, et
édifia tout ce qui l'entourait par une charité sans bornes,
qui ne trouvait rien au-dessous d'elle; une humilité pro-
fonde, qui s'accroissait des louanges qu'on lui donnait; et
un amour de la pénitence, qui croyait n'en avoir jamais
fait assez. Cette vie si digne du ciel, la comtesse de Cha-
ligny la couronna par la mort la plus sainte, le 3 novem-
bre 1627, étant âgée de 55 ans, et 21 mois après l'émission
de ses vœux de religion. Le 27 du même mois, jour de son
inhumation, le P. Maillard, jésuite, prononça son orai-
son funèbre, qu'on inséra dans l'opuscule suivant :

« Sépulcre de madame Claude de Moi, comtesse de Cha-
ligny, fondatrice et religieuse professe du monastère du
» Saint-Sépulcre de Jérusalem, à Charleville, et nommée
» sœur Marie de S.-François; érigé par elle de son vivant;

(1) De Laubrussel, p. 75 de la *Vie du P. Charles de Lorraine*, fils de Claude de Moi, né à Kœurs en 1592, évêque de Verdun, puis jésuite, mort en 1631.

» et représenté le jour de son enterrement en l'église dudit
 » monastère, le 27 nov. 1627; avec quelques pièces de
 » vers; par P. C. E. M. D. J. Charleville, Raoult, 1628,
 » in-8°, pp. 80. » (BB. de l'Arsenal, 11583 B.)

L'oraison funèbre contient 58 pages. Suivent des *Regrets* des chanoinesses régulières de Saint-Sépulcre, ou une *Ode* de 200 vers sur le trépas de leur fondatrice. Viennent ensuite deux pièces de vers latins sur le même sujet, par Ferdinand Diffus (*Diffius*), rhétoricien au collège de charleville, et neveu de la prieure du monastère du Saint-Sépulcre. L'opuscule est précédé d'une lettre des sépulcrines Charlevilloises à leurs sœurs de Viset et des autres couvens de leur ordre. Son portrait a été gravé par Van-Lochom, in-4°.

Hilarion de Coste, *Eloges et Vies des Dames ill.*, t. I, p. 455—475. — Le Long, *Hist de Laon*, p. 393 et 469. — Moréri, art. *Du Bec, Joyeuse, Ligne, Lorraine et Sépulcre*. — Helyot, *Hist. des ord. monast.*, t. II, ch. 17.

MONFRABEUF (*Louis de*), né à Thénorgues, près de Buzancy, le 30 avril 1724, de Charles de Monfrabeuf, baron de Thénorgues, et de demoiselle de Romance, servit d'abord dans les gardes du corps, et se trouva en 1745 à la bataille de Fontenoy. Après 18 ans de service, il prit sa retraite vers 1760, et voulut devenir auteur; mais comme il n'avait point fait d'études préliminaires, et que d'ailleurs il n'avait pas un génie propre à y suppléer, il devait nécessairement échouer dans son entreprise. Tourmenté du désir d'acquérir de la célébrité, il se forma une bibliothèque, et lia une correspondance avec plusieurs hommes de lettres, entr'autres avec d'Alembert. En ayant reçu quelques réponses flatteuses, qui n'étaient dans le fond que de vraies mystifications, il se crut leur égal, et capable de traiter toute sorte de matières; il s'est essayé dans tous les genres; la gloire n'a point de porte à laquelle il n'ait frappé: reli-

gion, morale, philosophie, éducation, économie publique et rurale, etc.; il embrassa tout, il disserta sur tout, il écrivit sur tout, s'imaginant qu'il n'avait rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire. Ses amis l'engagèrent souvent à ne plus communiquer au public les fruits de ses veilles; mais quiconque a fait un livre, est auteur durant toute sa vie. Juvénal disait déjà de son temps :

Laqueo tenet ambitiosi

Consuetudo mali; tenet insanabile multos

Scribendi cacoëthes, et aegrè in corde senescit.

Sat. 7. 50.

Ses ouvrages ne trouvèrent ni beaucoup d'acheteurs ni beaucoup de lecteurs. Le seul avantage que puissent tirer ceux qui auront le courage de les lire, c'est de connaître jusqu'à quel point de dégradation peut aller l'art d'écrire, et d'entendre parfaitement ce passage de l'*Art poétique* où Horace parle de livres qui ressemblent aux rêves d'un homme en délire : *velut ægri somnia*.

Monfrabeuf, qui ne pouvait pas croire que le moindre écrit échappé à sa plume ne fût très-intéressant et très-utile, était loin de s'attendre qu'on dût porter un jour ce jugement de ses ouvrages lorsqu'il faisait rouler les presses de Rouillon, et qu'il employait jour et nuit un scribe à écrire sous sa dictée tout ce qui lui passait par la tête. Le P. Garasse a donc eu raison d'observer que *tout travail honnête méritant un salaire*, Dieu avait accordé aux mauvais écrivains une satisfaction d'eux-mêmes qui les récompense au défaut du suffrage public, *tout ainsi comme les grenouilles*, dit-il, *se complaisent dans leur chant, qui sans cela ne plairait à personne*.

Il était seigneur des Petites-Armoises avant 1789. Lorsque les titres et les privilèges furent abolis, le 19 juin 1790, il renonça paisiblement à sa seigneurie, et vécut sur le pied

de l'égalité avec ses anciens vassaux, qui lui en surent bon gré, et ne diminuèrent rien du respect qu'ils avaient pour lui.

Il prenait le titre singulier de *Représentant du roi des Juifs*, et paraissait très-flatté qu'on le lui décernât; et lorsqu'on l'interpellait de prouver sa mission par des miracles, il répondait : « Par mes définitions, je fais entendre et com-
» prendre tous les mystères de la vraie religion, ainsi que
» les merveilles de la nature, sans les secours ni les leçons
» d'aucun homme; c'est donc Dieu qui parle par ma bou-
» che : quelle différence y a-t-il donc entre mes définitions
» et le miracle que J.-C. opéra sur les apôtres, en leur ac-
» cordant la faculté d'entendre et de parler toutes sortes de
» langues? A raison de quoi, et comme son fidèle écho, je
» me suis nommé *Monfrabeuf de Thénorgues, le Représen-*
» *tant du roi des Juifs, en tant qu'homme.* »

Du reste, c'était un homme doux, plein de candeur et de droiture, et facile dans le commerce ordinaire de la vie. Il est mort à la Motte-Guéry, paroisse du Chesne-le-Populeux, le 14 juillet 1792. On aurait pu graver sur sa tombe ces paroles de David : *Quoniam non cognovi litteraturam, introibo in potentias Domini.* Voici la notice de quelques-unes de ses élucubrations :

I. *Les lois du Sage, par celui qui n'adore que lui, avec le Catéchisme.* Bouillon, Brasseur, 1783, in-8°, p. 600.

II. *L'homme réintégré dans le bon esprit.* Bouillon, *ibid.*, 1784, in-12.

III. *Dialogue entre Pierre Lenoir et Marie Leblanc.* Bouillon, *ibid.*, 1785, in-12.

IV. *Réponse à la critique d'une lettre anonyme.* Bouillon, *ibid.*, 1786, in-12, p. 190.

V. *Les Phases de la nature.* Bouillon, *ibid.*, 1786.

VI. *Catéchisme historique.* Bouillon, Foissy, 1787, in-12.

VII. *Le chemin du Ciel par la fortune*. Bouillon, Foissy, 1788, in-12.

VIII. *Coup d'œil de mes ouvrages bien clairs, en voyant les trois conversations suivantes*. Bouillon, *ibid.*, 1788, in-12, p. 326, 3^e édition.

Ces trois conversations sont, avec une marquise, avec un homme de lettres, et avec un prêtre. Suivent, 1^o *Mémoire afin d'obtenir justice à la cour souveraine*; 2^o *Réflexions sur l'éducation*; 3^o *Réflexions sur le discours préliminaire du journal général de France, du mardi 3 janvier 1766*; 4^o *L'Homme de bonne foi*, 3^e édit.; 5^o *L'Homme qui influe sur tous par l'impression de Dieu*; 6^o *Définition de l'Homme*.

IX. *Education des ordres splendides*, et divers autres ouvrages morts subitement, qu'on peut ranger parmi ceux qu'Owen a si bien caractérisés dans ce distique :

Scripsisti æternos, si fas mihi dicere, libros :

Fine carent libri principioque tui.

Epig., l. 3. 99.

Son portrait : 1. *Mansa sc.*, in-8°. — 2. *Guyot sc.*, in-8°, avec ces initiales : R. D. R. D. J., qui signifient *Représentant du roi des Juifs*.

MONTBETON DE SAINT-POL (*Antoine DE*), maréchal de France pour la Ligue, du conseil des Quarante, et duc usurpateur du Rethelois, dont les biographes n'ont point parlé, et que l'histoire n'a connu jusqu'à ce jour que sous le nom de *Saint-Pol*, se nommait *Montbeton*, et descendait de l'ancienne et noble famille de ce nom, comme le témoigne la généalogie de Montbeton et de Bertin, que nous avons découverte parmi les manuscrits de la Bibliothèque du roi.

Pauvre gentilhomme, né vers 1550, il fut admis au nombre des pages d'Antoine de Beauvais, seigneur de Nangis.

Intrépide, ferme, entreprenant, plein d'ambition, il prit les armes de bonne heure. Il était mestre-de-camp, quand la Ligue ouvrit une plus vaste carrière à ses talens, et lui permit de viser au premier grade de la milice française. Henri de Lorraine, duc de Guise, donnait à la sainte Union une consistance redoutable. Montbeton se dévoua entièrement à ce prince; et ce chef de la rebellion l'établit son lieutenant général pour la Ligue, dans un voyage qu'il fit à Reims, à la mi-octobre 1580. Saint-Pol s'acquit beaucoup de gloire au combat d'Auneau en Beauce, où il défit les Allemands, le 14 septembre 1587, sous les ordres de son protecteur. La faveur dont il jouissait auprès de ce seigneur puissant, lui aida, depuis, à épouser une veuve riche et de très-bonne famille, dont on ignore le nom, et que la généalogie de Montbeton signale comme une *bigote*.

Le 12 mai 1588, après la journée des barricades, Montbeton vola de Paris à Reims, dont il se rendit maître au nom de son protecteur. En vertu d'une commission de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, devenu chef de la Ligue, après la mort d'Henri de Guise, son frère aîné, assassiné le 23 décembre de cette année, aux états de Blois, il prit le commandement de la Champagne, le 8 mai 1589, et bâtit une citadelle à Reims, malgré les habitans. Il s'empara de Vitry-le-Français et ensuite de Mézières, où il fit construire, aux frais de Philippe II, roi d'Espagne, la citadelle qui subsiste encore. Cette même année, Robert de Joyeuse, xix^e comte de Grandpré, lui livra pendant trois jours des combats près de Châlons-sur-Marne, et remporta sur lui une victoire qui lui coûta la vie. Saint-Pol fut plus heureux en se mesurant avec le maréchal d'Aumont : il repoussa ses troupes qui menaçaient d'assiéger Reims, le 29 nov. 1589. Il y avait d'ailleurs peu de temps qu'il l'avait battu à Saint-Amand, près de Vitry. Les royalistes s'étaient rendus maîtres de Chaumont-en-Porcien dès le 28 mai précédent; mais Saint-Pol

les en avait délogés le 6 juillet suivant. Il s'empara de Villefranche sur Meuse, que Louis de Gonzague, comte de Rethel, tenta en vain de reprendre. Il osa proposer à ce seigneur de marier son fils à sa fille Marie, et sur le refus que fit ce prince de la lui donner, il garda les meilleures places du Rethelois, et s'en fit déclarer duc, en 1591, en vertu, disait-il, d'une donation du pape innocent IX (1); c'était au mois de mars 1591. Le duc de Nevers, outré, lui tendit plusieurs embuscades pour le surprendre, et le pendre au premier arbre avec une couronne ducale sur la tête. Louis de Gonzague avait d'ailleurs complètement battu Saint-Pol au village de Poix (Ardenne), l'année précédente.

Vers la mi-août 1591, Charles de Guise, fils aîné d'Henri, s'étant échappé de sa prison de Tours, où il était depuis 1588, fit son entrée à Reims comme gouverneur de Champagne. Saint-Pol, devenu son lieutenant, se rendit maître, en juin 1592, de la ville d'Épernay, dont la garnison royaliste incommodait les Rémois; mais Henri IV la reprit dans le mois de juillet suivant. Il fut l'un des quatre maréchaux de France que le duc de Mayenne créa le 22 juillet 1593 (2). Il était colonel des lansquenets en 1590.

En 1594, il s'empara du château de la porte de Mars, sous prétexte que les habitants de Reims commençaient à pencher pour le roi; ce qui était vrai. Ceux-ci voulurent

(1) Selon Dupny, le légat du pape, dans une barangue, l'appela duc de Champagne et de Rethelois, *Campaniæ et Retheliæ ducem* : ce qui ferait croire à la donation que St.-Pol publiait avoir eue du pape; Henri IV étant alors excommunié comme huguenot, et le duc de Nevers lui étant tout dévoué.

(2) Les trois autres étaient Claude de La Châtre, Urbain de Laval-Bois-Dauphin, et Chrétien de Savigny, Lorrain. Les deux premiers furent confirmés dans leur dignité de maréchaux par Henri IV. Ainsi s'accomplit la prédiction de Chanvalon, qui dit, lors de cette création, que *Mayenne faisait des bâtards qui se feraient un jour légitimer à ses dépens*. Le troisième, Savigny, seigneur de Rosne, en Barrois, lieutenant général au gouvernement de Paris et de l'Île-de-France pour la Ligue, se réfugia en Espagne, où il mourut rebelle en 1596.

reprendre ce château en son absence; mais averti à temps par les Espagnols, qui l'occupaient pour la Ligue, il revint nuitamment, se présenta dans le fossé du côté des champs, et s'y fit remonter à force de bras dans une corbeille. Au point du jour, il prit possession des postes, y plaça des corps-de-garde, se saisit des clefs, et réduisit la ville entière sous son obéissance.

Sans appuyer trop ouvertement le parti royaliste, Saint-Pol lui laissait une grande liberté, parce qu'il songeait alors à faire sa paix avec Henri IV, couronné à Chartres le 27 février 1594. En se rendant maître de Reims, son but était de se faire confirmer dans son grade de maréchal, lorsqu'il remettrait cette ville au roi. De son côté, le duc de Guise pensait également à faire un traité particulier avec Henri IV; et son dessein, en venant à Reims en avril 1594, était de s'y emparer de toute l'autorité, pour remettre ensuite cette place entre les mains du monarque, afin de se le rendre plus favorable. Saint-Pol ne l'ignorait point, et se tenant sur ses gardes, il lui laissait à peine l'ombre du commandement. Le duc aurait bien voulu se défaire du maréchal; mais celui-ci était le plus fort dans la ville, et ne paraissait pas disposé à céder. Dans l'impuissance de s'en débarrasser sans risque, il était décidé à le laisser maître. Il résolut d'aller à Soissons. Saint-Pol, charmé d'en être délivré, l'invita à déjeuner chez lui, s'offrant d'ailleurs de l'escorter une partie du chemin. Le matin du départ, le maréchal l'alla chercher au monastère de S.-Pierre de Reims, où il logeait, et dont Renée de Lorraine, sa tante, était abbesse. Ils y entendirent la messe, et sortirent ensemble. Dans la rue, le duc de Guise s'appuyant familièrement sur l'épaule du maréchal, et s'apercevant que ses gardes l'entouraient, lui dit : *Comment! vos gardes ne sont pas à cheval? commandez qu'ils aillent y monter, d'autant plus que je ne veux prendre qu'un verre de vin.* Saint-Pol leur donne

l'ordre; et à peine sont-ils hors de vue, que le duc de Guise, qui était environné des siens, commence à dire au maréchal qu'il faut raser la citadelle qui déplaisait aux habitants; il lui fait d'ailleurs des reproches de ce qu'il a augmenté la garnison de la ville sans son commandement. *En votre absence*, répond Saint-Pol, *j'ai cru être obligé de pourvoir à sa sûreté. Mais*, répond le duc, *vous deviez du moins m'en avertir. Je sais mon devoir*, répliqua fièrement Saint-Pol : *les maréchaux de France n'ont point d'ordre à recevoir des gouverneurs des provinces*. En disant ces mots, il met la main sur la garde de son épée. Le duc, plus prompt, tire la sienne et lui perce le cœur. Mézerai observe que Saint-Pol, la veille du jour des barricades, avait sauvé la vie au duc de Guise, père de celui-ci.

Ainsi périt, le 25 avril 1594, le comte de Saint-Pol, qui, pendant les succès de la Ligue, avait projeté de se faire un petit royaume de la Champagne, sous la protection de l'Espagne; et qui, revenu depuis de ces idées chimériques, ne songeait plus qu'à jouir tranquillement des richesses qu'il avait amassées, quand il fut lâchement assassiné. Ses talens militaires auraient pu justifier ce que la fortune avait fait pour lui, si l'ivresse du pouvoir ne l'avait pas empêché d'en régler l'usage.

Sa mort ne causa point de troubles. Ses gardes consternés se retirèrent au château de la porte de Mars avec le reste de la garnison, dont le duc de Guise gagna les capitaines. La *Satyre Ménippée* rapporte ce quatrain fait à l'occasion de ce meurtre, commis sur la place de la cathédrale, dont le portail est orné des statues de S. Pierre et de S. Paul :

Qu'on ne me parle plus d'un compagnon de guerre,
Tant soit-il valeureux, tant soit-il preux et fort,
Depuis qu'on a tué Saint-Pol devant saint Pierre,
Sans de lui regretter aucunement la mort.

Le duc de Mayenne s'empressa d'apprendre à sa femme

que Montbeton venait d'être châtié de sa présomption et de son arrogance.

Aussitôt après sa mort, le maréchal fut dépouillé et laissé nu dans la boue jusqu'à midi. On ne pilla que ses chevaux et ses armes. Madame de Saint-Pol sortit le soir de Reims, accompagnée de ses deux filles, et elle arriva à Mézières avec toutes ses richesses, avant qu'on eût appris la mort de son époux. Ses restes furent d'abord transportés dans l'église de Saint-Paul-le-Vieux, depuis Saint-Etienne-les-Dames, et ensuite inhumés dans celle des Dominicains. Le chapitre assista en corps à son enterrement. (*Archives capitulaires.*) Quelque temps après, sa femme fit transférer son corps à Mézières. On l'inhuma dans la collégiale de Saint-Pierre (qui a été détruite durant la révolution). Son cœur repose dans la chapelle du rosaire des Dominicains de Reims.

« Madame de Saint-Pol, pour rendre Mézières et reconnaître le duc de Nevers gouverneur de la Champagne, » demanda, par un *Mémoire* présenté au roi, l'amnistie pour » feu son mari et ses adhérens, de tout ce qui s'était passé, » la conservation des privilèges de Mézières; que la religion catholique y fût maintenue, et le gouvernement de » cette ville conservé à son fils, qui aurait une compagnie » de cinquante hommes d'armes, commandée par Pelmaut; » 80,000 écus pour rembourser les frais de la construction » de la citadelle, où l'on entretiendrait 300 hommes aux » ordres de La Rivière.... Henri IV écrivit à ce sujet (le » 22 oct. 1594), à Fremyn, secrétaire des commandemens » de Marie de Médicis, et lui dit qu'il accorde à madame de » Saint-Pol les 80,000 écus qu'elle demande, ainsi que le » gouvernement de Mézières pour son fils, et qu'on répondra aux autres articles. » (Le Long, *Hist. de Laon*, p. 456.) Ce *Mémoire*, daté du 23 décembre 1594, avec la réponse d'Henri IV, est à la Bibliothèque du roi, t. XIII des MSS.

du comte de Mesmes, sur la Ligue, et la lettre du monarque est insérée dans l'*Histoire de Laon*.

« Une des sœurs de Saint-Pol, nommée Jeanne de Montbeton, épousa Léonard Bertin d'Inéville, sieur de Bussy, dit le chevalier Bertin, qui se rendit fameux, et fut un des braves de la Ligue, qu'il signa avec toute sa famille, à Péronne, le 12 février 1577, et qui s'attacha au chevalier d'Aumale, et fut tué au siège de Saint-Denis, en France, en 1591. Il fut père de Drouin Bertin, appelé comme lui le chevalier Bertin, dans le parti de la Ligue, qu'il servit fort jeune, en qualité d'homme d'armes du maréchal de Saint-Pol, qu'il suivit dans son gouvernement de Reims. La mort du maréchal, et la ruine de la Ligue, lui firent abandonner le parti des armes pour embrasser la carrière du commerce. Il est l'auteur des Bertin de Vaugien. » (*Généalogie de Bertin*.) Un Jacques de Montbeton, vicomte de Celles, était gouverneur de RetHEL en 1628.

MOREL (*Jean*), chanoine régulier à l'abbaye de Saint-Denis de Reims, né à Aubigny, canton de Rumigny, vers 1360, était grand pénitencier de la cathédrale et prieur de sa maison, quand le pape l'en nomma abbé en 1407. Le célèbre Gerson le regardait comme un homme religieux, un bon homme, *Religiosus et bonus vir* (1). Le 4^e jour de nov. 1420 fut celui de sa mort. Son épitaphe est conçue en ces termes barbares :

Moribus ornatus Abbas jacet hic Jo. Morelly,
Qui fuit Aubigny pago natus. Deus illi
Conferat æternam lucem, vitamque beatam.
Anno milleno Domini C quater, et X bis,
Claudit quarta diem, vadat ut ad requiem.

Il a écrit la *Vie d'Ermine*, manuscrit dont Jacques de

(1) Voy. le t. I, p. 83, de ses Œuvres.

Foigny, Rémois et prieur-curé de Cormicy, a publié un abrégé intitulé : *Les merveilles de la vie, des combats et victoires d'Ermine, citoyenne de Reims, morte en 1396, en août, le jour de S.-Louis*. Reims, Jean de Foigny, 1648, in-4°.

Ermine, née dans le Vermandois, était âgée de 44 ans quand elle perdit Regnault, son mari, décédé à Reims vers 1380, à l'âge de 72 ans. A partir de cette époque, cette veuve, d'une imagination exaltée, se livra sans réserve à tous les écarts, à toutes les rêveries du mysticisme, et embrassa un genre de vie très-austère, sous la direction de Morel, qui donnait de bonne foi dans ses idées. « Mal- » gré les peines qu'il prend pour rendre la vie de sa » pénitente toute merveilleuse et presque divine, on n'y » remarque rien qui n'arrivât tous les jours, si on voulait » écouter les discours de ces illuminées, adopter leurs folles » imaginations, et réaliser leurs chimères (1). » Preuve que la fausse dévotion est à la piété ce que la fièvre est à la santé.

MOREL (*Jean*), prêtre, bachelier en théologie, et poète latin, fut pendant 40 ans principal du collège de Reims, dans l'université de Paris, où il se distingua par ses vertus et son savoir.

Ses écrits sont les sources où nous puiserons sa notice, car c'est surtout dans leurs ouvrages qu'il faut chercher la vie des gens de lettres. Nous emploierons pourtant l'article que lui a consacré Colletet, dans son *Histoire* (MS.) *des Poètes français*, en y ajoutant toutefois le catalogue de ses œuvres, car ce biographe ne pouvait, sans s'écarter de son dessein, donner une suite complète et raisonnée des poésies latines de J. Morel : et s'il en a signalé quelques-unes, après

(1) Anquetil, *Hist. de Reims*, t. II, p. 306.

avoir exercé une juste censure sur le petit nombre de vers français échappés à sa plume féconde, ce n'était que pour saisir l'occasion de faire ressortir le mérite d'un poète qui l'honorait de son amitié, et qui avait guidé ses premiers pas dans la carrière des lettres.

Jean Morel naquit le 3 mai 1539, non à Reims, comme l'a cru Colletet, mais au hameau d'Avègre, commune de Séchaut (1), près de Monthois et de Challerange. Il nous l'apprend lui-même, dans une ode adressée en 1599 à Claude Camuset, curé de Mézières, son cousin et son ami :

*Avegrii, qui Charlerannio adjacet
Et Montetecto viculus,
Natus, pater ubi rus habebat parvulum,
Suisque arabat mannulis.
Paucos agellos, patrimonium breve
Liqui sororibus meis.
(Lyra, p. 228.)*

Quoiqu'il fût issu d'un père laboureur, il était néanmoins de la famille noble de Morel, originaire de Champagne : Colletet nous l'assure ; et à l'appui de son témoignage viennent deux inscriptions qui sont en tête de deux quatrains offerts à notre poète par Jean Broet, promoteur de l'officialité de Paris, et par Claude Billet, de Châlons-sur-Marne (2).

A la première fleur de l'âge, il étudia les lettres humaines et la philosophie, dans l'université de Reims. Ses classes finies, on le choisit pour enseigner la rhétorique. La manière solide et brillante dont il s'acquitta de son cours de régence lui attira l'admiration de ses disciples, parmi lesquels on remarquait deux princes de la maison de Lorraine.

« Mais comme il n'était pas très-accommodé des biens de

(1) Ce n'est plus maintenant qu'un moulin.

(2) *Ad D. Morellum, nobilitate generis ac doctrinæ conspicuum virum, scholæ nostræ Rhem. gymnasiarcham.* — *Ad D. Morellum, virum nobilem ac perdoctum.* (Insérées p. 111 du n° 1.)

» la fortune, remarque Colletet, il fut contraint de l'aller
» chercher hors de son pays, où l'on est rarement pro-
» phète. » Il se rendit en 1577 à Clermont-Ferrand, où on
lui donna la chaire d'éloquence, qu'il remplit pendant six
ans. Jean de Boyssières, poète obscur (1), à la muse du-
quel il n'avait point applaudi, publia contre lui une sa-
tire intitulée : *L'Etrille, ou drogue au querelleux pédant
ou régent du Collège de Clermont, jadis farceur à Reims*,
dans laquelle il se servit d'expressions qui approchent un
peu de celles que Gresset prête à Vervet. La considération
publique, qui allait croissant en sa faveur, fut la seule ré-
ponse qu'il opposa à ce libelle.

Quoiqu'il fût infiniment sensible aux témoignages d'es-
time et d'affection que lui prodiguaient les habitans de
Clermont, il les quitta néanmoins à la fin de 1583, pour
venir perfectionner ses connaissances à Paris, où il eut
presqu'aussitôt une chaire de troisième au collège du Car-
dinal-le-Moine. La ville de Clermont, qui l'avait vu partir
avec regret, et qui désirait de le revoir dans ses murs, ne
fut pas long-temps sans le rappeler : elle lui offrit la princi-
palité de son collège; mais ses engagements s'opposèrent à
ce qu'il l'acceptât, ce qui n'empêcha point les Clermontois
de le gratifier d'un riche bénéfice de leur province. Le
2 juillet 1587, il passa en qualité de professeur de rhéto-
rique au collège de Bourgogne, et peu de temps après à ce-
lui de Calvy.

La Ligue s'étant rendue maîtresse de l'Université, la trom-
pette de Bellone effraya les muses, et les réduisit au silence.
Obligé de cesser ses leçons, Morel se réfugia dans la mai-
son de Sorbonne, à laquelle il s'était associé lorsqu'il prit

(1) Né à Clermont en 1559, a publié 5 vol. de Poésies. C'est dans le 3^e,
qui parut à Paris en 1578, in-12, que se trouve *L'Etrille*. Il vivait encore en
1585. (Colletet, art. *J. de Boyssières*. Voy. Goujet, *BB. fr.*, t. XIII, p. 195.)

le grade de bachelier. Il y demeura environ deux ans, et jusqu'au siège de Paris, qui l'obligea de changer de quartier. Il se retira en 1591 sur la rive droite de la Seine. Son goût dominant pour l'éducation de la jeunesse ne lui permit pas d'y rester oisif : sept élèves venaient chaque jour recevoir ses leçons ; on voit même qu'il leur adressa, sur les malheurs du temps, un acrostiche qui débute ainsi :

Est patria potius quam religione carendum.

(*Lyra*, p. 325.)

Le sixain suivant offre une preuve nouvelle que les troubles de la guerre civile ne l'empêchaient pas d'entretenir un commerce avec les muses :

Hexasticon, cum ex febris laborarem.

Vade, recede febris furiarum quarta : quiesces

Hæretici tepido mollius in stomacho.

Vade, irrepe sinum, pectusque invade profanum.

Calvinista tuus dignior hospes erit.

Nec prius inde abeas, quam sic roget *oro* *patienti*.

Diva, juva precibus me, Genovefa tuis.

(*Ibid.*, p. 515.)

Suit un autre sixain adressé à son Esculape, qui lui avoit interdit l'usage du vin durant sa maladie. Morel, en bon Champenois, lui dit, que si la coutume de sacrifier des victimes humaines aux dieux renaît, les médecins seuls seront immolés à Bacchus, pour avoir défendu d'user de ses dons :

Solus erit Medicus, qui Baccho victima fiet.

La ville de Paris s'étant enfin soumise à l'obéissance d'Henri IV, son souverain légitime, le 22 mars 1594, Morel qui, l'année précédente, avait été nommé à la principalité du collège de Reims, vacante par la mort de Charles Gilmer de Tourteron, son compatriote, en vint prendre possession dès que 200 soldats barbares et étrangers, qui s'y

trouvaient casernés au nom de la Ligue et pendant le siège de Paris, en eurent été honteusement expulsés.

Ce collège était dans l'état le plus misérable : les bâtimens n'offraient que des ruines. Des mains, plus cruelles encore que le temps, en avaient hâté la dégradation. Les revenus suffisaient à peine pour payer les honoraires du principal, du chapelain et du procureur. Après avoir pourvu, à ses frais, aux réparations indispensables, il obtint que le collège du Mans, qui y était contigu, y fût réuni ; et il célébra cet événement heureux par une harangue latine, rapportée sous le n° VIII. Son premier soin fut d'attacher à son collège de bons professeurs, de le peupler d'élèves, et d'y rétablir l'ordre et le travail. Il y réussit au point qu'il parvint à le rendre un des plus florissans de l'Université.

« Quant à lui, pour ne pas demeurer oisif durant sa » principalité, il prit pour son partage la classe de rhétorique ; et pendant douze ans qu'il en fut chargé, il n'est » pas croyable combien d'honneur il y acquit, et combien » de fruit la jeunesse studieuse recueillit de ses pénibles » travaux. Tantôt il prononçoit des harangues qui faisoient » bien paroître qu'il n'étoit pas moins bon orateur que bon » poète ; tantôt il exerçoit ses disciples sur des sujets agréables et solides (*Colletet*), » et leur apprenoit ainsi l'art de parler en public avec grâce et avec décence. Du reste, sévère dans le particulier pour instruire, il était hors de là très-indulgent pour encourager.

Le docte Erasme s'était justement élevé, en 1528, dans son *Ciceronianus*, contre ceux qui enseignaient que Cicéron était le seul écrivain qu'on dût lire et imiter. Une nouvelle secte, donnant dans un excès contraire, était venue à bout de bannir ce prince des orateurs des écoles de l'Université, et d'y substituer Apulée et Juste-Lipse. Morel combattit avec force ces anti-cicéroniens dans des thèses publiques,

où il les appelait *Antiquarios Apuleianos, Lipsi omimos, seu pseudo Lipsios et Antitullianos*; et il eut la gloire de leur dessiller les yeux.

Le surcroît d'occupations que lui donnaient ses fonctions de principal et de professeur ne l'empêchait pas de faire part, de temps en temps, au public des fruits de ses études. Le poëme latin qu'il composa pour honorer l'immaculée conception de la Sainte Vierge, fut couronné par l'académie de Rouen, qui lui décerna pour prix un lis et un anneau d'or.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de soixante ans, il quitta la lice académique pour se livrer entièrement à la culture de la poésie, qu'il aimait passionnément, ne retenant de ses emplois publics que ceux de principal et d'examineur des maîtres ès-arts de l'Université.

Il était moins le supérieur que le père de ses élèves, qui avaient pour lui une vénération qui semblait approcher de l'idolâtrie. Le désir de leur être utile était en lui trop vif pour qu'il ne portât pas dans l'exercice de ses fonctions cette probité scrupuleuse qui rend tous les devoirs sacrés, et cette vigilance active qui les rend tous faciles. Il les a quelquefois loués dans ses vers, et ceux-ci, dans leur enthousiasme, lui ont répondu :

Tullius ipse sui longa assuetudine fecit

Te similem : planè hunc ore, styloque refers.

At sic blandiloquos cantus imitatis Horati,

Ut non hunc referas carmine, sed superes.

(Offerebant Ant. et Lud. de Montigny Noviomenses,
Morelli discipuli. *Ibidem.*)

Pierre de Berulle, depuis cardinal, qui étudiait la rhétorique sous Morel au collège de Bourgogne, lui a également offert son tribut d'admiration dans les vers qui suivent :

Qui sese dedunt, præceptor amande, pœsi,

Sæpius haud magni rhetores esse solent.

Ast oratorem loqueris cū verba soluta
 Suaves delicias tu Ciceronis habes.
 Hæc igitur geminâ redimitus tempora lauro ,
 Jure scribendo nobile nomen habes.
 (*Ibid.* , p. 458.)

Il lui a consacré depuis une belle épigramme latine, insérée dans sa *Remontrance au recteur de l'université de Paris*.

Les poètes ne sont point avares de louanges ; mais elles sont d'ordinaire suspectes dans leur bouche , parce qu'elles se renferment rarement dans les bornes du vrai. Ceux qui vivaient dans les xvi^e et xvii^e siècles s'encensaient volontiers mutuellement. Raoul Boutrays , à la p. 26 de son poème intitulé *Lutetia* (Paris , 1611 , in-8°) , apostrophe ainsi notre poète :

Morelli alterius nunc plectra sonora silebo ?
 Plectra tuas venusine fides , æquantia et artem ?
 Nec nostro Ausoniæ , melior chelis arbiter ævo.

Du Tilloy lui a dédié en 1611 un petit poème facétieux intitulé *le Nez*, avec une épître préliminaire en prose, où il dit que ses ouvrages sont de ceux qui réunissent les yeux et les esprits.—Claude Boucault, d'Arras, professeur à Angers, qui avait été commensal de Morel pendant quatre ans, lui a adressé *C. Boucaultii pictor et poeta ; sive encomium J. Morelli, Gymnasiarchæ Remensis*. (Paris, Est. Prevosteau, 1604, in-4°.) (BB. du roi, Y, 2059 P.) En lui faisant cet hommage, le versificateur artésien acquittait une dette, car notre poète l'avait loué dans une ode imprimée à la p. 244 du n° I.—G. Colletet, dans ses premiers ouvrages poétiques, lui a consacré un sonnet dont voici le début :

Cher Morel, qui connois les secrets de nature ,
 Et dont le rare esprit plein d'un savoir divers ,
 Est un Salluste en prose , est un Virgile en vers ,
 Qui te doit rendre illustre à la race future.

Ses *Désespoirs amoureux* (Paris, 1622) en contiennent un autre, qui commence

Maintenant que mon roi sur les bords de Garonne ,

Et qui finit ainsi : www.libtool.com.cn

Morel , de qui le nom se révere en tous lieux ,
Lequel vaut mieux mourir ou bien pour une belle ,
Ou pour le plus grand roi qui soit dessous les cieux ?

Le poète Jacques Levasseur, doyen et archidiacre de Noyon, qui avait des rapports d'intimité avec Morel, qu'il qualifie de *docte vieillard*, non content de l'avoir loué plusieurs fois dans ses *Annales*, lui a offert un impromptu de 44 vers, que celui-ci n'a pas manqué d'insérer p. 255 du n° I. En échange, il lui a envoyé des vers phaléuques, imprimés p. 91 du n° II, et p. 73 du n° III. Enfin, son nom a passé dans les hémistiches de presque tous les poètes ses contemporains. Les recueils classés sous ces trois premiers numéros contiennent 36 pièces de vers latins, français et grecs, composées à sa gloire. Parmi ceux qui en sont les auteurs, on remarque René Bouin, professeur de rhétorique; Jacques de St.-Xist, évêque de Riez; Henri de Revol; Claude Mothé, bénédictin et docteur en théologie de Reims; Nicolas Barrois, chanoine de Reims; Julien Colardeau; et Charles de Navières, Sedanois, son intime ami, qui s'est plu à lui dire :

In doctis. et facundis. D. Morelli, alterius *Horatii*, odas

EPIGRAMMA.

Detinuit nostras numerosus *Horatius* aures ,
Dum ferit Ausonia carmina culta lyra.
At rapit et nostras aures , animosque *Morellus* ,
Dum sonat hac etiam vel meliore chely.
En verò versus , quos *Pœan* spirat , eosdem
Cum *Cospeano* dedicat ille suo ,

Cujus ab ore fluens , it concio conscia cœli ,
 Deliciosior , et dulcior ipsa favis ,
 Est vir uterque gravis , Pœane , canendus , et ambos
 Si mea lingua siles , sis mea lingua silex.

www.libtool.com (A la tête du n° I.)

Tous ces éloges , la plupart inspirés par l'amitié ou la reconnaissance , et que la postérité a réduits à leur juste valeur , prouvent que Morel était du moins connu de ces écrivains. Ceux-ci sont fort obscurs aujourd'hui ; mais plusieurs d'entre eux jouissaient alors de quelque célébrité.

On ne pouvait assurément faire plus d'honneur à Morel que de le comparer à Horace , qu'il a mis en pièces dans ses écrits. Mais ce parallèle était-il juste ? Son peu de verve , son manque d'enthousiasme , témoignent assez que ce favori d'Auguste ne lui avait pas inspiré son génie. On remarque souvent dans ses productions des centons et même des vers entiers de nos meilleurs classiques ; mais ces vers , très-irrégulièrement amenés et entourés , forment une choquante bigarrure avec le reste : ce sont des morceaux de pourpre cousus à des haillons :

Purpureus , latè qui splendeat , unus et alter
 Assuitur pannus.

(Horat. , *Art poet.*) (1).

Sans doute il est permis de se parer des beautés des anciens , en se revêtant du caractère de perfection propre à chaque espèce de sujet que l'on traite , où quelqu'un de ces anciens a excellé ; mais il ne faut pas qu'un aveugle respect pour l'antiquité porte à les imiter d'une manière servile et

(1) On a dit , avec raison , qu'un grand nombre de vers latins faits depuis la renaissance des lettres avec les propres expressions de Virgile , et dans les formes les plus usitées de sa phrase poétique , ne seraient pas entendus par Virgile lui-même s'il revenait parmi nous. Il rirait sans doute de cette affectation religieuse qu'eurent ses premiers adorateurs de ne pas se servir d'une seule expression qui ne fût consacrée par ses ouvrages.

mécanique , en copiant leurs expressions , en leur dérobaient des lambeaux entiers. Poussée trop loin , l'imitation gêne l'esprit , refroidit le génie , et empêche les hardiesses de la création. En un mot, chacun doit avoir son style , comme son allure , son ton et son maintien ; et c'est ce que Morel aurait dû ne point perdre de vue. Il avait oublié que le plus parfait imitateur n'aura jamais qu'un mérite secondaire , et que la pire des muses est l'imitation. Du reste , il n'a pas toujours été heureux dans le choix de ses sujets. Ses poésies n'offrent souvent que des futilités scolastiques. Elles fourmillent d'ailleurs d'hyperboles fastueuses et de pointes ridicules. On y trouve quelques étincelles et rarement le feu poétique. Ce sont des vers à la vérité , mais ce n'est pas le style des muses. Il excellait dans l'art de faire des acrostiches ; puériles jeux d'esprit , dont tout le mérite consiste dans la difficulté vaincue, *nugæ difficiles*. La passion pour ces sortes de vers s'était emparée de ses contemporains , et la contagion du mauvais exemple l'avait gagné.

Ceux de ses panégyristes qui lui avaient prédit l'immortalité ont donc été de faux prophètes. Ses poésies n'ont plus maintenant d'autre utilité que de faire connaître les beaux esprits de son siècle , avec lesquels il avait des relations , et de contribuer ainsi au perfectionnement de notre histoire littéraire. Le seul caractère de ressemblance que l'on pourrait lui trouver avec Horace , c'est que , comme ce grand lyrique , il descendait d'un père qui n'avait pour tout bien qu'une petite métairie qu'il cultivait lui-même , *suis arabat mannulis* , et qui lui procurait de quoi subsister honnêtement. Du reste , on ne peut guère pousser plus loin que lui l'amour pour l'étude et le progrès des lettres. La poésie et l'éloquence n'étaient pas les seules branches de la littérature qu'il cultivât ; les recherches d'érudition partageaient aussi ses loisirs. Il était très-savant ; tous ceux qui ont été à portée de l'apprécier le regardaient comme une sorte d'encyclo-

pédie vivante. D'ailleurs, sa bonté et son désintéressement ne le distinguaient pas moins que son esprit et son savoir. On remarquait surtout en lui une certaine aménité de caractère, qui est le fruit de la vertu et de la piété véritable. Jamais on ne fut plus animé du désir de faire le bien.

Cet homme recommandable à tant de titres, était âgé de quatre-vingt-trois ans lorsqu'il mourut au collège de Reims, le 22 juillet 1633, laissant après lui la réputation d'avoir été un des chefs les plus distingués de l'Université de Paris, par ses talens pour l'éducation et l'instruction de la jeunesse, et par son zèle pour la religion et le maintien des bonnes mœurs. Ses restes reposent dans l'église de St.-Etienne-du-Mont, près de ceux de maître Morel, principal du collège de Presle, qui l'avait précédé dans le tombeau, le 19 septembre 1631. (*Registres de St.-Etienne.*)

Ses ouvrages :

I. *Lyra plectri Horatiani æmula*. Paris, Bertault, 1608, in-8°, p. 536. (BB. Ste-Geneviève, Y, 832; Mazarine, 21339.) Colletet remarque que ces mots *plectri Horatiani æmula*, furent justement ajoutés par une main étrangère, attendu que, dans ses odes, Morel suivit Horace de si près, qu'on le nommait d'ordinaire l'*Horace de l'Université de Paris*.

A la tête de l'ouvrage on remarque dix pièces de vers à la louange de l'auteur, parmi lesquelles est ce quatrain, que lui adressèrent Pierre et Henri Morel, ses cousins et ses élèves :

Eloquio postquam juvenes, et voce disertâ
 Instituisti, Hyblam quot populantur apes :
 Nunc, cognate, viros, qui nunc sunt, atque futuros
 Instituis chartâ ritè, styloque gravi.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première, dédiée

à Philippe de Cospean, évêque d'Aire, contient 4 livres et 123 odes, dont trois sont adressées à Jean Carton, grand chantre de l'église de Reims; deux à Louis Liétard, avocat à Châlons-sur-Marne, et cousin de l'auteur; et six à l'abbé Ancelin, Rethelois. (*Voy.* cet article, t. I, p. 24.) La deuxième partie, dédiée à Louis Séguier, conseiller au parlement et doyen de la cathédrale de Paris, renferme 16 acrostiches, dont le cinquième est adressé par notre poète à Jean Morel, son oncle, curé de St.-Sulpice de Liry, en 1588; et le seizième à Jean Dorat, archidiacre de Reims (1).

Parmi les pièces contenues dans ce recueil, on en remarque dix qui avaient été publiées séparément (2).

II. *Hendecasyllabi : sive epigrammatum centuria prima.* Paris, Bertault, 1612, in-8°, p. 198. (BB. Sainte-Genève)

(1) Ces acrostiches sont suivis de quelques autres petites pièces, dont deux à la louange du poète Louis Liétard, précité, qu'on appelle la Fleur du Châlonnais et la Lumière de la Champagne, *Flos Cathalaunensis campi*, *Lux splendida cæli Campani*. Il y a long-temps que cette fleur est fanée, que cette lumière est éclipsee.

(2) 1. *Acrostichis in bina Minervalia à suis Discipulis celebrata, apud cardinalios, an. 1584 et 1585, in quâ omnium Discipulorum cognomina continentur*, 1585, in-4°; pièce que Prosper Marchant attribue faussement aux élèves de Morel (*Dict. hist.*, t. II, p. 78). 2. *Acrostichis in Minervalia Classicorum Burgundiorum, celebrata anno 1587; 1587, in-4°*. — 3. *Pallas ad juvenes Dialecticos*; 1588, in 4°. — 4. *Ad Jacobum Guesleum, cognitorem regium, de præsenti statu academix Parisiensis*; 1602, in-4°, p. 8. — 5. *Sacri Studii theologiæ laus et felicitas*; 1603, in-4°, p. 8 : ode qui commence par ce vers d'Horace :

Beatus ille qui procul negotiis.

— 6. *In festa Solemnia divi Remigii, quæ celebrantur idibus januarii et kal. octobris, heroicum carmen et Sapphicum, ad D. Carton præcentorem et can. remensem*, in-4°, p. 7. — 7. *Principi à Lotharingia, arch. remorum, Gratulatio*; 1605, in-4°, p. 7. — 8. *Carmen lyricum in laudem Michaelis Ancelin*, in-4°. — 9. *Carmen lyricum in doctoratum Petri Dineti*, in-4°. — 10. *Triumphus Hugonis, Imperatoris Cardinalitii*, in-4°. Ces dix pièces ont été imprimées à Paris chez Etienne Prevosteau.

viève, Y, 833.) (1) Nous transcrivons ici une épigramme de Charles de Navières, insérée p. 138 de ce recueil.

Mortuus est, inquit malè vulgus, Horatius olim
 Insipientibus hoc, vive Morellus, negas.
 Namque tuâ pennâ semper vivente virescit :
 Illius aut calamo vivis, ut ille tuo.
 Castorea ceu Pollux alternâ sorte redemit,
 Et redimit fratrem Castor, ut inde suum,
 Ecce Morellus sic Flaccum, Flaccus Morellum
 Suscitât, ut socio vivat uterque suo.
 Substrahe tu Flacco versum, vel deme Morello,
 Alterius quod erat carmen, id ejus erit.
 Fulmina sunt eadem penitus Jovis atquæ Minervæ.
 Palladis illud erit, si Jovis esse negas.
 Amborum sic par stylus est : discrimen et unum.
 Hic scriptor pius est : Ethnicus ille fuit.

III. *Alteri Hendecasyllabi, sive epigrammatum centuria secunda.* Paris, *ibid.*, 1613, in-8°, p. 132; rare.

Le quatrième de ces hendécasyllabes est adressé à Charles de Navières. L'ouvrage est terminé par quatre pièces de vers à la louange de Morel, au nombre desquelles est un quatrain de Cl. Billet, de Châlons (2).

(1) Le 7^e de ces hendécasyllabes, dédiés au cardinal de Lorraine, est adressé à Jean Aubert, grand archidiacre de Reims et abbé de St.-Jean de Laon; le 83^e à Simon Hervet, son ancien maître à Reims; le 86^e à Jacques Favier, chan. de Reims; le 89^e au poète Claude Marot de Ste.-Menehould; le 95^e à Jean Grangier, de Châlons-sur-Marne, principal du collège d'Har-court et professeur d'éloquence au Collège royal; le 84^e à Louis Liétard, qui avait célébré les talens de J. Morel par quatorze vers phaléuques, qui terminent ce recueil, et par un sixain imprimé à la tête du n° I : suivent une pièce sur le sacre de Louis XIII, un poème de cent dix-sept vers sur la Ste.-Ampoule, deux hymnes à saint Remy, dont la première avait été imprimée en 1608, p. 183 du n° I (l'édition de 1612 contient une strophe de plus et quelques variantes). Enfin, ce volume est terminé par deux pièces, qui avaient paru séparément : *In obitum Henrici magni nœnia*, Paris, Jean de Carroy, 1610, in-4°. (BB. du roi, Y, 2498.)—*Calotta*, Paris, Jean Libert, 1611, in-4°, p. 14. (BB. Maz., 10396.)

(2) *L'Hendecasyllabum in peristromata et tapetas divites valde quibus aulam*

IV. *Hymni sacri; item pleraque alia Poemata, quæ ad pietatem Christianam pertinent.* Paris, Febvrier et Bessin, 1623, in-4°, p. 162 (BB. Ste.-Geneviève, Y, 397), dédié à Guil. de Gifford, arch. de Reims.

On remarque à la tête cinq petites pièces de vers : les deux premières à l'arch. de Reims, par Nicolas Barrois, Rémois, et Remi L'Evêque, procureur du collège de Reims à Paris; et les trois autres à Morel, par Augustin Petitpied, chan. de Reims et licencié en théologie, Fr. Lezot de Redon, en Bretagne, et Jérôme du Four, Parisien. L'ouvrage contient 59 hymnes, 10 acrostiches, et 20 autres pièces sur des sujets pieux. Sarbiewski, Santeuil et Coffin ont fait oublier ces hymnes.

Ses opuscules :

V. *L'entrée du comte de Randan* (Jean-Louis de La Rochefoucault, ligueur, tué à l'assaut d'Issoire le 14 mars 1690), *gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté au bas pays d'Auvergne; faite en la cité de Clermont.* Lyon, Rigaud, 1579, in-8°.

C'est la version en vers français faite par Morel d'un poème de 460 vers latins, composé par lui-même, et imprimé depuis, p. 515 du n° I. Si l'on excepte les pièces des nos XX et XXVII, c'est la seule fois qu'il ait fait résonner sa muse en français; et il aurait pu s'en dispenser, *car*, dit Colletet, *ce grand maître de nos muses latines ne paraît ici qu'un petit écolier.*

VI. *In necem miserabilem indignamque Eduardi Monini, panegyrica oratio.* Paris, Et. Prevosteau, 1586, in-8°. (BB. du roi, X, 3030 P.)

VII. *In catholicorum Societatem nuper à rege Christianiss.*

suam exornaverat D. Servin, fisci regii patronus, imprimé dans ce recueil, p. 26, a reparu à la suite d'*Oratio funebris in laudem Ludovici servini*, à Joan. Grangerio. (Paris, Jean Libert, 1626, in-4°, pp. 44.) (BB. Maz., C, 10834.)

sancitam atque confirmatam, heroicum carmen. Paris, 1588, in-4°. (Maittaire, *Annal. typogr.*, t. V, p. II, p. 82.)

VIII. *De conjunctione scholarum Remensis et Cenomancensis*, Joan. Morelli, *Rhem. Gymnasiarchæ oratio.* Paris, Et. Prevosteau, 1597, in-4°, p. 29. (BB. du roi, X, 2361 P.) Faussement attribué par Fontette à Jean Morel, chan. du Mans.

IX. *Scholæ Rhemensis rhetorica brevissima, sed absolutissima, et ad initiandos eloquentiæ sacræ juvenes accommodatissima.* Paris, *ibid.*, 1598, in-8°, p. 24. (BB. Maz., C, 10239.) Il y en a eu au moins dix éditions.

X. *In statuam æneam Henrico magno IV supra pontem (novum) positam: item Calotta.* Paris, Libert, 1614, in-4°, p. 12. (BB. du roi, Y, 2500 P.) C'est une suite de 44 quatrains dédiés à Nicolas de Verdun, premier président du parlement de Paris. Ils sont précédés de deux stances adressées par Morel à ce magistrat, et suivis de deux autres, dont l'une à Louis XIII, et l'autre au même président; la première par Vincent Danten, et la deuxième par Charles Druel, natifs de Rouen, et disciples de Morel. Voici deux de ces quatrains :

Nen sum solis equus : non efflo naribus ignes.
Non me conditum nectare gramen alit
Nunc Heroa tamen, totum qui sparsit in orbem
Cœlestes radios, hæc mea terga ferunt.

Debuit ex auro fieri meliore metallo,
Aurea quo vivo principe sæcla forent;
Ast hoc defuncto, sic sæcla rapacia fiunt,
Ut mox dextra rapax hunc rapuisset eqnum.

Charles de Navières a fait réimprimer ce dernier quatrain avec ceux qu'il a publiés sur le même sujet en 1614, et il y a opposé celui-ci :

Debuit haud auro fieri, ne forsan id auro
Quod meruit virtus regia, turba daret.

Quis verò tantâ fur Majestate timendum
Proximet hunc, qui non territus ante, cadat?

XI. *Quinque Acrosticha, regi Ludovico Justo nuncupata; item, Hymnus de S. Ludovico.* Paris, Bessin, 1622, in-4°, p. 15. (BB. du roi, Y, 2501 P; Maz., C, 10349.)

XII. *Calotta, salutare admodum capitis operimentum.* Paris, *ibid.*, 1622; in-4°, p. 15 (BB. Maz., 10396); *it.*, Paris, *ibid.*, 1626, in-4°. Il y a des augmentations dans ces deux éditions, ce qui les rend préférables à celles des nos II et X, publiées en 1612 et 1614. René Moreau du Moulin, d'Angers, professeur de médecine au collège royal, y a opposé *Anti Calotta insalubre admodum capitis tegumentum.* (Paris, Libert, 1613, in-4°, p. 16.) (1)

Ce petit poëme, le plus singulier des ouvrages de Morel, est dédié à Jean Aubert, archid. de Reims. Il est accompagné de 14 pièces de vers adressées à l'auteur par Charles Mothé, bénédictin et docteur en théologie de Reims, N. Bernard, Rémois, Pierre Guérin, d'Épernay, etc. François Champflour, bénédictin (2), l'a traduit en vers français, et a publié sa traduction à Paris en 1612, avec quelques vers à la louange de notre poète.

XIII. *Carmen in obitum R. P. Claudii de Montigny, à congr. Oratorii.* Sine loco, 1624, in-4°, p. 4; *item*, insérée dans *Tombeau dressé à la B. H. mémoire du R. P. Claude de Montigny, prêtre et supérieur de la Congr. de l'Oratoire de Jésus en la ville d'Orléans, où il décéda le 16 de nov. 1624*, par Jacques Le Vasseur, docteur en théol.,

(1) L'usage des calottes n'était pas encore commun dans le milieu du xvi^e siècle, puisque le premier concile de Milan, de 1565, sous saint Charles, ne les permet, à l'église, qu'aux ecclésiastiques infirmes. Le cardinal Richelieu est le premier qui en ait porté en France.

(2) Né en Auvergne, fut pourvu du prieuré de St.-Robert, à Clermont. Il vivait encore en 1647, âgé d'environ cinquante-quatre ans. (Colletet, art. CHAMPFLOUR.)

chan. et doyen de la cathéd. de Noyon, et juge à la cour spirituelle dudit lieu. (Paris, De Bresche, 1625, in-8°, p. 136.) (BB. Maz., 24803.) On remarque en outre, à la suite de cette harangue, prononcée à Noyon le 3 déc. 1624, *huit vers latins* de J. Morel à Jacq. Le Vasseur.

Le *Carmen in obitum*, adressé à Louis de Montigny, archid. de Noyon (1), frère de Claude et ancien disciple de Morel, est de 108 vers, dont les 27 premiers sont un éloge du cardinal de Berulle, fondateur de la Congr. de l'Oratoire en France. Voici le début de notre poète :

Quando me celebris docentem haberet
Burgundum schola classicum magistrum,
Inter discipulos meos frequentes,
Insignesque fuit pater *Berullus*,
Et me tum audiit is duos per annos.
Parvus, pulcher, amabilisque valde,
Divinus puer, aureusque partus.
Quantum Ecclesia gloriatur illo,
Tantum me decet esse gloriosum,
Hunc Musis studuisse me magistro.

Ces vers ont été réimprimés dans le t. I, p. 442, de la *Vie du card. de Berulle*, par Tabaraud.

XIV. *Pulvinar matutinum*. Sine loco, 1625, in-4°.

XV. *Urbis Parisiorum encomium, pro strenâ anni* 1627, *hendecasyllabum*. Paris, 1627, in-4°, p. 16. (BB. Maz., C, 10675.) Cette pièce de 399 vers, adressée à François Gautier, principal du collège de Ste.-Barbe et théologal de Rouen, avait été publiée en 1612, en 159 vers. Elle est aussi insérée p. 93—99 du n° II.

XVI. *Cardinali de Richelieu è captâ devictâque Rupellâ, gratulatio*. Paris, 1628, in-4°, p. 8. (BB. du roi, Y, 2502 P.) On voit à la suite, 1. *Acrostichis in perduelles Hæreticos Rupellanos*. — 2. *In triumphalem currum regis*.

(1) Auteur d'une *Vie de Ste-Godeberte*. Paris, 1630, in-8°.

— 3. *In fulmina bruta Anglorum Hendecasyllabum.* —

4. *In obsidionem et deditionem Rupellæ.*—5. *Tetrastichon.*

XVII. *Satyra ad Auditores suos.* Sine loco et anno, in-4°. (BB^a Baluz., t. I, p. 526.)

XVIII. *Vale mundo.* Paris (1629), in-4°, pag. 8. Il y dit, p. 4 :

Ecce traho longum ferme octogenarius annum.

XIX. *Comment Jean Morel a ménagé le collège de Reims, fondé en l'Université de Paris (en 1412) tant et autant de temps qu'il y a été principal.* Paris, 1630, in-4°, p. 16. (BB. Ste.-Geneviève, Q, 1003 T.)

Morel y rend compte de son administration. Son collège ayant servi de caserne à 200 lansquenets, durant les troubles de la Ligue, était inhabitable et très-obéré quand il y arriva. Maître Nicolas Lefebvre, avocat au Châtelet, homme hargneux et processif, y exerçait alors les fonctions d'économe, et le regardait comme sa propriété. Il avait suscité mille tracasseries au prédécesseur de J. Morel, Charles Gilmer, *personnage grave, signalé en science et en mérite.* Considérant que cet établissement était dans un état désespéré, et connaissant d'ailleurs le zèle et l'habileté du nouveau principal, cet homme cupide lui en transmet la gestion temporelle pendant cinq ans, à condition que les gages attachés à son office d'économe continueraient de lui être payés. L'acte de cette transaction est du 7 juillet 1593. Dès lors Morel s'imposa toutes espèces de privations; et comme les caresses des muses le flattaient davantage que celles de la fortune, il pourvut de ses propres deniers aux réparations urgentes de son collège, et il parvint à y rétablir les études académiques. Maître Lefebvre ayant repris l'exercice de ses fonctions le 1^{er} octobre 1598, refusa de faire la moindre réparation audit collège, sur le prétexte que J. Morel était en débet. Celui-ci ayant prouvé, par la reddition

de ses comptes, qu'il se trouvait en avance de plus de 1,600 fr., demanda à son tour l'apurement des comptes de son procureur : ce qui provoqua un procès, qui dura jusqu'au 1^{er} septembre 1606, époque où ce dernier mourut de la peste, au collège de Reims. J. Morel se voyant débarrassé d'un hôte si incommode, ne put contenir sa verve : il la fit éclater dans deux odes (insérées p. 207 du n° I). Voici le début de la première :

Nunc est bibendum gurgite de tuo
 Pulchra Hippocrene : funde capacibus
 Urnis liquores, pande totos
 Eia sinus, scatebrasque laxa.
 Nunc est choreis, nunc pede libero
 Pulsanda tellus : vivere nunc juvat :
 Cum centiformi litis æquus
 Me Deus expediit chimæra.
 (*Lyra*, p. 207.)

J. Morel se chargea depuis de l'administration temporelle de son collège, avec l'agrément des procureurs qui en étaient investis, et quoiqu'il fût arrivé à l'âge du repos, en 1630, il y donnait encore ses soins du consentement de Nicolas Barrois, alors économe de cette maison, *digne personnage, très-prudent et entendu aux affaires, chanoine de N.-Dame de Reims*, lequel fut son successeur dans la principalité de ce collège, et devint l'héritier de sa réputation en soutenant avec éclat la renommée de cette école.

XX. *Hymni (tres) pro Beatificatione B. Joannis de Deo*. Paris, 1631, in-4°.

Ces hymnes furent faites à la prière du prince de Portugal, en faveur du bienheureux Jean-de-Dieu, dont on célébra avec beaucoup de pompe et de magnificence, dans l'église des frères de la Charité de Paris, la première béatification en 1631. Elles n'offrent que de la prose négligemment rimée. « Certes, dit Colletet, si toutes les autres poé-

» sies latines de J. Morel n'eussent pas été de meilleure
 » trempe, ce serait en vain qu'on l'aurait nommé l'*Horace*
 » de son siècle ; mais c'est que sa muse, de pompeuse et flo-
 » rissante qu'elle était, était devenue vieille et cassée. » Il
 aurait dû ne pas ignorer qu'il est un âge où les plus grands
 poètes ne font plus que se traîner dans les sentiers du Par-
 nasse, et que les lauriers d'Apollon se flétrissent sur la tête
 de ses anciens favoris.

Colletet traduisit ces hymnes en vers français, en 1631. L'édition en ayant été promptement épuisée, Morel entreprit une nouvelle traduction, et la mit au jour à la fin de cette même année ; mais cette version eut si peu de succès, qu'il fit tout ce qu'il put pour la supprimer, et qu'il vit sans peine qu'on eût réimprimé les vers de Colletet et non les siens, dans la *Vie du Bienheureux Jean-de-Dieu*, publiée peu de temps après sa béatification. Colletet, dans sa *Notice sur J. Morel*, rapporte les deux traductions, afin qu'on puisse les comparer. On appréciera la muse française de notre poète par cette première strophe :

De Jean de Dieu la charité
 Soit célèbre en solennité ;
 Sa béatification
 Soit fêtée en dévotion,
 Par les riches allaigrement,
 Et par les pauvres nommément.

Malherbe, son contemporain, aurait pu lui appliquer ce qu'il disait à un homme de robe qui lui avait soumis des vers qu'il adressait à une dame : *Avez-vous été condamné à être pendu ou à faire ces vers là ?*

Pièces insérées dans divers ouvrages, et qui n'ont été ni imprimées séparément, ni dans ses œuvres, hors les hymnes du n° xxxv.

XXI. *Ode in Rectoratum Antonii Daronii* : insérée dans
 « Oraison pour le clergé de France, par René Choppin,

» plaidant publiquement au parlement de Paris, touchant
 » les rachats féodaux prétendus sur les terres ecclésiastiques.
 » tiques. (Paris, 1580, in-4°.)

XXII. *Trois pièces*, la première de 20 vers, adressée au président Achilles de Harlai; la deuxième de 16 vers, au jurisconsulte Mangot, et la troisième de 12 vers, au procureur général La Guêlle : insérées dans l'opuscule intitulé : « *Ad amplissimum senatum pro retento Academicæ jure in causâ Hamiltonii, cum de nominando Curione DD. Cosmæ et Damiani ageretur, Gratiarum Actio; auctore eodem Joanne Hamiltonio.* » (Paris, Dupré, 1586, in-8°, f°. 30.) (BB. Maz., c. 21470.)

XXIII. *Ode* : à la suite d'un discours de Jacques-Marie D'Amboise, professeur au collège royal de France, intitulé : *Oratio de virtute dicendi.* (Paris, Prevosteau, 1598, in-4°, p. 26.)

XXIV. *Epigramma de sanctâ Ceciliâ* : pièce de 14 vers, à la tête de la tragédie de *la Céciliade*, par N. Soret, Rémois. (Paris, 1606, in-8°.) (BB. du roi, v. 5580.)

XXV. Douze vers latins adressés au même Soret, à la tête des *Eglogues roy. de ce poète.* (Paris, *ib.*, 1607, in-8°.)

XXVI. *Sixain*, adressé à Charles de Navières, page 2 du *Mémorial de Henri de Bourbon*, par C. de Navières. (Paris, 1608, in-12.) (BB. du roi, joint à l'in-fol. coté L. 419 A.)

XXVII. *Sixain*, à la louange de Jean Ruault, professeur au collège royal, pag. 9, de *Rualdi Epigrammatum libri duo : diversa poemata, Eclogæ et Orationes.* (Paris, Joallin, 1610, in-12, fol. 165.) On remarque au fol. 14, ces deux quatrains, adressés à Morel par Ruault :

Dicite Pieridum veneranda caterva sororum,
 Quemnam Morelli fertis in ora cibum ?
 Falsa tuam imprudens ludunt insomnia mentem,
 Quin pete quam nobis ille det ambrosiam.

Diceris et Phœbum , et Musas æquare canendo.
 Conditâ nempè soles verba lepore loqui.
 Diceris et Phœbum , et Musas superare canendo ,
 Neutpe bonus sermo , sanctaque vita tibi.

XXVIII. *Trois quatrains*, dont deux français et l'autre latin, adressés à Charles de Navières, l'*Homère de son siècle* : à la fin de l'*Heureuse entrée au ciel du roi Henri-le-Grand*, par de Navières. (Paris, Mettayer, 1610, in-8°.)

XXIX. *In Régicidas* : pièce de 30 vers, insérée au folio 130 du *Recueil de diverses poésies sur le trépas de Henri-le-Grand*; par Guil. du Peyrat. (Paris, Estienne, 1611, in-4°.) (BB. Maz., 10865.)

XXX. *Deux pièces*, la première de 12 vers, et la deuxième de 4, adressées à Vido Loisel, conseiller au parlement de Paris, sur le poème de la *Sphère* de Jacques de Chevreul, insérées dans le *Sphera Jac. Capreoli*. (Paris, Moreau, 1623, in-8°, p. 256.) (BB. Maz. 3015.)

XXXI. *Pièce de 32 vers héroïques* à Claude de Montigny, lorsqu'il abandonna le barreau pour embrasser l'Institut de l'oratoire. Jacques Le Vasseur l'a insérée dans le t. II, p. 1269 de ses *Annales de l'église de Noyon*. (Paris, 1623, 2 vol. in-4°.)

XXXII. *Quarante-et-un vers phaléuques* à la louange de Jean Grangier : à la fin de *Panegyricus in auspiciatissimum conjugii Caroli Britannici et Henricæ Francicæ; auctore Grangerio*. (Paris, Libert, 1625, in-4°, p. 24.) (BB. Mazarine, 10328.)

XXXIII. *In effigiem sancti Dionysii Areopagitæ* : 16 vers. — *Allusio ad cognomen Authoris hujus libri* : quatrain. — *De hoc libro Hendecasyllabum*. — Six stances de six vers chacune. Ces pièces sont imprimées à la tête de l'*Histoire de l'abbaye de S.-Denis*, par Dom Jacques Doublet. (Paris, Heuqueville, 1625, in-4°), où se trouvent aussi des stances de Gérard Quatresols, Rémois.

XXXI. *Salutem dicit Nicolao Le Maître, Rectori amplissimo* : impr. dans *Constitutiones honorandæ nationis Gallicanæ*. (Paris, Henault, 1630, in-8°.)

XXXV. Dom Doublet, pag. 489 de son *Histoire chronologique de S. Denis Aréopagite* (Paris, De Bresche, 1646, in-4°), met Jean Morel au rang des poètes lauréats qui ont rendu témoignage à ce saint (dans le n° XXXII). Il y a inséré deux hymnes de notre poète, sur S. Denis l'Aréopagite (1), et un dixain *In effigiem S. Dionisii Areopagite*; il le traite *ibidem*, « Le tant excellent et renommé » personnage pour sa haute doctrine et son profond savoir » Jean Morel, principal du collège de Reims. »

XXXVI. *Quelques vers latins* de sa façon, à la tête des premiers ouvrages de Guill. Colletet. Voy. l'art. SORET.

Ses ouvrages inédits :

XXXVII. *Dix-sept ou dix-huit gros vol. in-fol. MSS.*
 « Par ordre alphabétique, contenant par titres et par lieux
 » communs, toutes les belles matières qui peuvent tomber
 » dans la conversation du monde, et dans les conférences
 » des savans : de sorte qu'après ce docte *Recueil* des auteurs
 » anciens et modernes, ni les *Calepins* ni les *Polyanthées*
 » ne sont que des pures bagatelles : ce qui a fait dire à quel-
 » ques savans que ce travail était une véritable bibliothèque,
 » au moyen de laquelle on pourrait aisément se passer de
 » tous les autres livres. L'illustre président de Mesmes n'a
 » pas cru exagérer, après l'avoir examiné dans le cabinet
 » de l'auteur, en disant qu'il avait vu en ce jour une des
 » merveilles du monde. La première feuille de cet ouvrage
 » fut imprimée, et Morel avait le projet de livrer le reste à
 » la presse. » (*Colletet.*)

XXXVIII. *Centuria Locorum comunium, è variis au-*

(1) Ces hymnes sont insérées dans le recueil n° IV, p. 19 et 20.

thoribus, à D. Morello, collegii rhem. Gymnasiarchæ collecta : in-8° de 186 feuillets, MS. du xvi^e siècle. (BB. du roi, 8313.)

C'est un recueil de passages tant en vers qu'en prose, extraits des auteurs sacrés et profanes, sur des sujets moraux. Morel a écrit en tête : « *Centuria Locorum communium, carptius de Appendice seu corollario Manuscriptorum meorum, unde rursus plusquam CC describi possent.* » Ce recueil est terminé par ces vers, qui peut-être plairont au lecteur :

J. Grangerio, professori regio, Jo. Morellus amicissimus.

Quàm jucunda quies ruri, quamque otia grata,
Si modò camporum sit mala cura procul!
Has depone domi cultos venturus in agros:
Sic erit Elysium rustica villa tuum.
Hic si fortè legis, lepidus sit, non gravis Author.
Si scribis, carmen sit lepor, atque jocus.

Le Vasseur, *Annal. de l'Egl. de Noyon*, t. II, p. 1069 et 1273. — Guill. Colletet, *Traité de la Poésie morale et sentenc.*, p. 35. — Coujet, *Coll. royal de Fr.*, t. II, p. 222, 398, 403; t. III, p. 156, édit. in-12. — Tabaraud, *Vie du C. de Berulle*, t. I, p. 3. Il a commis une erreur en faisant Jean Morel professeur de grec au collège royal. — Moréri.

MOREL DE LESCER (*Antoine*), ancien officier de cavalerie, époux de D^{lle} Françoise-Anne Prieur, naquit en 1718. Il aimait passionnément la musique, et la cultivait avec succès, quand il fit enregistrer à la mairie de Charleville un brevet du 6 oct. 1764, daté du 16 sept. précédent, par lequel le prince de Condé le retenait pour son musicien ordinaire dans cette ville. Il y mourut le 17 janvier 1781, à l'âge de 63 ans. On cite de lui :

I. *Science de la Musique vocale*, par M. Morel de Les-

cer, écuyer et maître de musique. Liège, 1768, in-4° oblong.

II. *Dictionnaire raisonné, ou Histoire générale de la Musique et de la Lutherie*. www.libtool.com.cn

Il fut annoncé par un *Prospectus* publié en février 1775, et dans un N° du mois d'août suivant de *Nouvelle Litterarie*, imprimé à Florence. De la Borde parle de ce Dictionnaire, mais il ignore s'il a vu le jour. Forkel affirme qu'il a été imprimé chez Guyot, à Charleville, en 1777, 13 vol. in-8°; Gerber, son copiste, l'assure aussi. Cet ouvrage n'a point paru. Il en est de même d'un *Journal de Musique*, que Morel de Lescer avait projeté de publier, après en avoir communiqué le plan aux journalistes de Bouillon. (*Journal Encyclopédique*, mai 1770, t. III, part. 3^e, p. 457.)

Breitkopf, *Catalogue des livres de Musique*, p. 94, article VII. — Forkel, *Bibliothèque musicale*, t. I, p. 296, et *Hist. de la Littér. de la Musique*, p. 313. — Gerber, *Dict. des Musiciens*, t. I, col. 970. — De la Borde, *Essai sur la Musique*, t. III, p. 658.

MOULIN (*Marie DU*). Il est vraisemblable qu'elle naquit à Sedan, ou Pierre du Moulin, son père, s'établit en 1620. Versée dans l'hébreu, la logique, la physique et la morale, et dans d'autres sciences, elle entretenait longtemps un commerce de lettres hébraïques avec la docte M^{lle} de Schurman, dont les opuscules furent publiés en 1652 (1). On y remarque une lettre française de celle-ci à notre Sedanoise, p. 274—276.

Marie du Moulin a triomphé un jour du fameux père Adam, jésuite. (Voy. cet art.) Bayle l'a signalée comme

(1) Cette fille savante cherchait par goût les araignées et les mangeait avec délices. Pour s'excuser de l'attrait singulier qui la portait à dévorer ces insectes, elle disait qu'il fallait qu'elle fût née sous le signe du scorpion.

une personne de *grand mérite* (1). Jurieu a dit que cette « illustre fille, fort amie de M. de Bleswik, avait des *degrés d'habileté et de connaissance* qui ne sont pas ordinaires aux personnes de son sexe (2). » Elle a mérité d'être inscrite par Colomiés parmi les savans français qui ont su la langue sainte (3).

On apprend de Bayle que notre docte hébraïsante est morte à La Haye, au mois de février 1699 (4). En la supposant née à Sedan, elle aurait pu avoir 78 ans lors de son décès. Le même Bayle nous a conservé des fragmens d'une de ses lettres (5). Joecker l'a mentionnée dans son *Lexicon*, t. III, p. 590.

Les dernières Heures d'André Rivet (6), oncle de Marie

(1) *Œuvres diverses*, t. II, p. 337 et 338, édit. 1727.

(2) *Lettre à Cuper sur l'Histoire critique des Dogmes et des Cultes*, p. 22.

(3) « Quis satis laudet nobilissimam ac eruditissimam virginem D. Molinæam, celeberrimi Petri Molinæi filiam ? quæ usque adeo diligens fuit in hebraicâ linguâ addiscendâ, ut epistolas complures ad dominam Schurmannam, non Germanicæ suæ, sed orbis etiam miraculum, hebraicè scripsit. Hoc mihi nuper retulit vir fidei dignissimus, D. J. V., cujus testimonio suffragatur suis ad me litteris Bochartus. Fertur præterea in logicis, physicis, ethicis et aliis studiis versatissima, quæ si quis percensere voluerit,

» Vere prius flores, æstu numerabit aristas,

» Poma per autumnum, frigoribusque nives.

» Sedani ad Mosam hodie (1665) degit. » (*Gallia orientalis*, p. 272, édit. 1709.)

(4) *Diet. crit.*, art. David BLONDEL, Q. R. 63. — (5) *Ibid.*, Q. B.

(5) Dreux du Radier, t. III, p. 483 de sa *BB. du Poitou*, copié par la *Biogr. univ.*, avance que Rivet a été pasteur à Sedan. C'est une assertion qui ne repose sur rien de solide. Ceux qui ont écrit la vie de ce savant calviniste y ont apporté tant d'exactitude que tous ses pas y sont notés avec un scrupule minutieux. Or, aucun d'eux ne laisse apercevoir d'intervalle durant lequel ce docte ministre aurait pu exercer les fonctions pastorales à Sedan; aucun d'eux ne dit qu'il y ait rempli cette vocation. Les *Annales sedanoises* n'en font d'ailleurs aucune espèce de mention. On sait seulement que Rivet a épousé à Londres, à la fin d'août 1621, Marie du Moulin, sœur du célèbre Pierre du Moulin, ministre et professeur à Sedan.

du Moulin, ont été composées sur les *Mémoires* de cette fille savante. (Breda, Waesbergue, 1651, in-12; *it.*, Sedan, Chayer, 1651, in-12, p. 68; *it.*, Delf, 1651, in-12; *it.*, Utrecht, Waesbergue, 1652, in-12, p. 68; *it.*, Genève, de Tournes, 1666, in-12, p. 87.)

MUNIER (*Jean*), évêque et comte de Noyon, duc et pair de France. Son origine obscure n'a servi qu'à donner plus d'éclat à son mérite et de lustre à son nom. Né sous le chaume, à Roisy, canton d'Asfeld, en 1552; courbé sous le poids de la misère, ce ne fut qu'en tissant nuit et jour la laine qu'il parvint à s'en affranchir. Il était âgé de 22 ans quand il abandonna cette profession : l'espoir d'une meilleure destinée l'amena dans la capitale, pour y vaquer à l'étude des lettres. Entré au collège de Navarre, il y fit toutes ses classes sous d'habiles professeurs, et profita si bien de leurs leçons, qu'il fut reçu maître ès-arts à l'âge de 27 ans, et docteur en théologie en 1585. Le succès de sa licence lui offrit des espérances flatteuses. Elles ne tardèrent pas à se réaliser. Gabriel de Blaigny, évêque de Noyon, se l'attacha en qualité de théologal. Au bout de quelques mois de séjour dans cette ville, le premier canonicat vacant fut le prix de son zèle. Sa modestie ne lui permettait pas de porter ses vues plus haut. Son évêque, qui l'avait apprécié et pris en affection, pensa bien différemment. Ce vertueux vieillard, religieux observateur du serment de fidélité qu'il avait prêté au roi, crut devoir se donner un successeur qui pût lutter avec avantage contre les orages de la Ligue. Il jeta les yeux sur Munier, et le fit nommer à l'évêché de Noyon en 1590; mais la mort surprit notre Ardennais, le 9 juillet 1594, quelques jours avant l'époque fixée pour sa prise de possession. Son décès prématuré lui a dérobé beaucoup de gloire que sa vertu lui aurait acquise, s'il eût vécu plus long-temps. Les qualités de son cœur et de son esprit,

son zèle, sa charité l'eussent rangé parmi les évêques les plus distingués du xvi^e siècle.

Néanmoins, son élévation souleva l'envie, cette rouille qui s'attache toujours au mérite. Des ambitions reculées, des espérances trompées, des mécomptes d'amour-propre firent naître des plaintes sur cette promotion. Quelques bas jaloux titrés virent avec peine qu'on eût élevé à la pairie épiscopale un homme de si basse extraction; comme s'il était permis d'ignorer que le chef de l'Eglise lui-même se prend indistinctement dans toutes les classes de la société. D'ailleurs, qu'est-ce qu'un prêtre gentilhomme? Ces vaines distinctions disparaissent devant le caractère dont il est revêtu. La vertu, la science et le zèle, voilà ses titres.

Marlot, où nous avons puisé ces détails, ajoute que Munier était un orateur nerveux et pathétique, possédant cette éloquence qui maîtrise à son gré tous les penchans du cœur; qu'il n'employait dans ses discours que ce qu'il fallait d'esprit pour atteindre au but qu'il se proposait, craignant toujours que les fleurs n'étouffassent les fruits; qu'il évitait de mêler le faste des lettres profanes avec la simplicité de l'Evangile; qu'enfin, il regardait comme de la *boue* et de la *paille* les discours où les choses sont sacrifiées aux mots, et le langage évangélique à des sons harmonieux, qui frappent agréablement l'oreille, mais qui ne vont jamais jusqu'au cœur (1). De Launoy n'a point parlé de notre prélat dans son *Histoire du collège de Navarre*. Le docteur Jacques Le Vasseur, élève de cette maison, et doyen du chapitre de Noyon, a réparé cet oubli :

« Il décéda à Noyon, dit-il, le 9^e jour de juillet, à huit heures du matin, la veille de la fête des joies, qu'il alla

(1) « Erat eloquens, gravis, et ad auditorum animos permovendos incomparabilis, fuci verò et vanitatis hostis acerrimus; unde verba nimio studio affectata, lutum et paleas, præ cœlesti elocutione vocitabat. » (*Met. rem.*, t. II, p. 832.)

» solenniser dans le ciel avec les anges , laissant la ville
 » toute désolée par son absence ; et fut pleurée sa mort tant
 » des grands que des petits , pour la perte d'un tel homme ,
 » dont la probité , affabilité et courtoisie avoient fait naître ,
 » en l'opinion du monde , l'espérance d'un siècle d'or en l'E-
 » glise pour l'avenir , en ayant déjà donné de bonnes arrhes
 » par les preuves de piété , d'austérité , et d'amour vers le
 » peuple , tant de fois rendues : si que chacun allait pu-
 » bliant que d'une petite chaumière ou taudis champêtre ,
 » peut s'extraire un courage marqué au coin de la vraie
 » noblesse. » (*Annales de l'égl. de Noyon*, t. II, p. 1230.)

« On eut opinion , continue le même annaliste contem-
 » porain ; et le bruit en courut , que la mort le surprit par
 » les mêmes voies qu'elle enleva de ce monde Frédéric ,
 » évêque de Liège , et Maracaire , évêque d'Angoulême (tous
 » deux empoisonnés). Cette mort m'a été autant sensible que
 » d'aucun que j'aie jamais pleurée , tant pour le mérite du
 » personnage , que pour l'estime en laquelle j'étois en son
 » esprit et des bons témoignages qu'il rendit partout en
 » ma faveur. Je lui ai tracé cette épitaphe incontinent
 » après sa mort :

Munierius Præsul (sed enim quid talia credat ?)

Quatuor exactis , ignotâ Pallade , lustris ,

Ex vetulo puer , impubes de pubere factus ,

Penè vir et ludo puerili traditus , olim

Quam percalluerat mox viminis arte relictâ ,

Libare insuetis cœpit prima oscula Musis ,

Tam vigili curâ , tantoque ardore sciendi ;

Ut post lustra duo , superatâ mole laborum ,

Permixture sacris sit se miratus athleticis ,

Quos habet eximios mater Sorbona magistros ;

Temporaque attonita sibi jam frondère coronâ.

Hinc sedem , Blygnyæ , tuam cùm certus adiret ,

Ore tuo , meritoque suo , Romæque vocante ,

Ferali (heu !) cecidit succo , atque nocentibus herbis ,

Externâ , ut perhibent , furianti fraude Sinonâ ,

Divorum illatus numero, ne Acherontis avari
 Victima fortè foret, si exordio Prælatorum.
 Urbs luxit, luxit clerus, luxère camœnæ ;
 Hæresis, et corybas choream plausère sub orco.

www.libtool.com.cn

N.

NAVIÈRES (*Charles DE*), poète peu connu et mal connu jusqu'alors, musicien et capitaine de la jeunesse de Sedan, était né dans cette ville le 3 mai 1544, d'une famille noble, mais peu fortunée. Il apprit de bonne heure le grec et le latin avec sa langue maternelle. Désireux de donner plus d'essor à son intelligence, ses parens l'envoyèrent à Paris, pour y profiter des leçons des professeurs les plus renommés de cette capitale. Son éducation achevée, il suivit la carrière des armes, et devint gentilhomme servant du prince et de la princesse d'Orange (1), et ensuite d'Henri-Robert de la Marck, seigneur de Sedan et duc de Bouillon, dont il fut aussi écuyer. La mort de ce prince, arrivée le 2 décembre 1574, priva Navières de sa charge. Devenu libre, il résolut de suivre son penchant pour la poésie, que le tumulte de la cour n'avait pu comprimer. Ses bons et loyaux services auprès d'un prince qui l'estimait n'avaient point amélioré son sort : la poésie ne lui fut pas plus fructueuse. En 1606, il se rendit à la cour, pour faire hommage à Henri IV d'un poème qu'il avait composé en l'honneur de la famille royale. L'accueil qu'il en reçut l'encouragea : il lut quelques fragmens de sa *Henriade* au monarque, qui y applaudit ; ce qui l'engagea à retourner promptement à Sedan, dans le dessein de travailler à ce poème, qu'il n'acheva point. Son séjour dans sa patrie ne fut pas long : la même année il alla se fixer à Paris, où

(1) Guillaume de Nassau et Charlotte de Bourbon.

bientôt, à l'exemple du héros qu'il chantait, il abjura le calvinisme.

Comme sa fortune ne répondait point à sa naissance, quelques amis des lettres pourvurent d'abord à ses premiers besoins. Jean Morel, son compatriote, et l'un des plus savans professeurs de l'université de Paris, fit davantage : il lui donna sa table avec un logement au collège de Reims, dont il était principal, et lui assigna, sur ses modiques revenus, les choses les plus nécessaires à la vie.

Un même goût pour l'étude et pour les mêmes genres d'études, une conformité plus grande de caractère, produisirent bientôt entre Jean Morel et Navières une liaison étroite. Content de son sort, notre poète vécut, presque isolé, au collège de Reims, dans une mélancolie douce et tranquille. Un petit nombre d'hommes de lettres assortis à ses goûts, formaient sa société : les autres momens qu'il dérobaux aux muses étaient consacrés à la musique et à des exercices de religion. En 1610, il déplora la mort d'Henri IV dans un petit poème. Quatre ans après, il publia une suite de quatrains, tant de sa façon que de celle de plusieurs autres, sur la statue de ce grand monarque, placée sur le Pont-Neuf le 23 août 1614. Assailli bientôt de tous les maux qui accompagnent la vieillesse, il devint asthmatique et presque aveugle, et ses forces allèrent toujours en décroissant ; c'est ce que nous apprend Jean Morel, son ami, dans une pièce de 33 vers phaleuques (1), dont voici un fragment :

Fœcundissime scriptor, et poeta,
Idem miles, et imperator olim
Binâ nobilis arte, *Navieri*,
Seu defendere naviter paratis

(1) *Ad. Carolum Navierium, nobilitate generis, armorum ac litterarum insignem virum, poetam et musicum clarissimum.*

Jus armis, patriam, principemque :
 Sive inter lituos tubasque, mixtâ
 Te describere oportuit camenâ,
 Pugnas, bellaque gesta : præstitisti
 Cunctis, marte potens, et arte pollens,
Ad signa utraque promptus, ac paratus ;
 Sen lorica sit, aut toga induenda.
 Nunquid te decuit remunerari
 Hâc unâ rude, pallioque trito ?
 Quis victus tibi, quodque prytanæcum ?
 Quando tussis anhela, cæcitasque
 Fermè tota, inopem gravat senectam :
 Quis lar, quæ data rura, ubi quiescas ?
Epigram., centuria 2^a, p. 8.

Préparé depuis long-temps à la mort par l'affaiblissement de ses organes, Navières la reçut comme un doux sommeil qui délivre d'un état de langueur et d'angoisse. Il expira le 15 nov. 1616, âgé de 72 ans, au collège de Reims, dans les bras de son docte et fidèle ami. C'est donc à tort que la Croix du Maine a dit, et que tous les biographes ont répété depuis, que notre poète avait été victime de la Saint-Barthélemi, en 1571.

Il a vécu sous les règnes de sept de nos rois, François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, et Louis XIII, qui se succédèrent si rapidement; et il en a célébré trois dans ses vers. On lui a donné dans son portrait un air rude, sauvage et rébarbatif, mais la bonhomie et la franchise qui éclatent dans ses écrits, suffiraient seules pour témoigner que son caractère contrastait parfaitement avec cet extérieur; et Navières devait d'autant plus charmer dans le commerce de la vie, qu'on ne s'attendait point à trouver une si belle âme sous l'écorce qui la masquait. Sa devise, que l'on trouve souvent exprimée dans ses œuvres, par ces minuscules : p. à. l'., p. à. l', était : Prompt à l'un, prêt à l'autre; *in utrumque paratus*.

Son portrait, gravé en bois, se voit au verso du frontis-

pice du *Poëme de la Renommée*. Il y est représenté dans un médaillon, dont la légende porte : *Arbre d'arbrisseau*. Cette légende fait allusion à une branche de laurier qu'il tient de la main gauche et signifie qu'il faut faire croître le laurier à force de travail, *faire un arbre d'un arbrisseau*. C'est ce que le poète explique lui-même dans une épigramme latine, qu'il traduit ensuite en un sonnet imprimé en regard de son portrait. Le médaillon est surmonté de deux cygnes, lesquels soutiennent un écu portant un navire : ce qui semble marquer le désir que le poète sedanois a que sa renommée parcoure l'univers. De la main droite il tient une épée, qui a trait à l'état militaire qu'il professait. Ses yeux sont petits, son nez est gros et peu élevé, sa barbe confuse et négligée. Son costume est celui des Espagnols du temps. Il porte un pourpoint tailladé et une fraise plissée autour du cou. Au bas du portrait sont deux couronnes de laurier; l'une entoure un vaisseau avec ses agrès, et l'autre un laurier. Au milieu de ces deux couronnes paraît cette inscription :

CH. D. N.-A. ÆT. 27. 1571.

Il était doué de beaucoup d'imagination; mais sa poésie est dure, raboteuse et pleine de figures violentes et bizarres. On peut lui appliquer ce qu'*Horace* dit du poète *Lucille* dans sa 4^e satire :

Durus componere versus.

C'est le jugement qu'en porte Guill. Colletet dans l'article très-détaillé qu'il a consacré à notre poète (1), et qui a servi de base à cette notice. « Quelqu'estime que je » fasse de la beauté de l'esprit héroïque de Ch. de Navières, dit ce biographe, je ne puis me résoudre à don-

(1) *Vies des Poètes français*, MS. in-4°.

» nier de grands éloges à sa poésie. Il n'y a point de louange
 » qui ne se trouve au-dessus du mérite des vers de ce rus-
 » tique habitant du Parnasse, dont les défauts ne se peu-
 » vent mieux connoître que par la lecture de ses produc-
 » tions extravagantes. Ce n'est pas qu'il n'eût un grand gé-
 » nie de notre art, et que son esprit ne fût en quelque sorte
 » capable de productions héroïques ; mais sa versification
 » étoit si rustique et si barbare, qu'il paroissoit bien qu'elle
 » se sentoit du voisinage de cette obscure forêt des Ar-
 » dennes, où il avoit pris naissance. Il étoit tellement su-
 » perstitieux dans le mystère de la ryme, que, pour la ren-
 » dre toujours riche, il appauvrit souvent le sens de ses
 » vers, qui sont pour cela ordinairement durs, contraints,
 » barbares et sans grâce. Néanmoins, parmi la rudesse de
 » ses expressions, on peut voir dans les fragmens de sa
 » *Henriade* des sentimens assez héroïques et des inven-
 » tions assez ingénieuses. Il entreprit de traduire *Lucain*
 » en vers ; mais il n'y a personne qui ne croie qu'il n'est
 » pas fort malaisé de mieux faire. Certes, encore qu'il
 » semble que traduire les poètes en prose, soit faire des-
 » cendre les muses d'un char de triomphe pour les ranger
 » parmi le vulgaire, et les faire aller à pied comme de sim-
 » ples filles ; si est que j'aimerois beaucoup mieux la ver-
 » sion d'un excellent poète en prose élégante, qu'en vers
 » fades ou extravagans. »

Navières est oublié aujourd'hui, quoique Ronsard, Jean
 Dorat, Olivier de Magny et les plus grands poètes de son
 temps aient été ses panégyristes.

Ses ouvrages :

I. *Cantique de la Paix*. Paris, Prevost, 1570, in-8°, p. 12.
 (BB. du roi, Y. 4651.) Il est dédié au comte de Maulevrier,
 son parrain, et précédé d'un sonnet adressé à l'auteur par
 Antoine-Mar. de Conzié, gentilhomme savoisien.

II. *La Renommée, poème historial divisé en 5 chants, sur les réceptions à Sedan, mariage à Mézières, couronnement à Saint-Denis, et entrée à Paris du roi (Charles IX), et de la reine (Elisabeth d'Autriche), Paris, ibid., 1571, in-8°. (BB. du roi, Y. 4651.)* En voici quelques fragmens :

Sedan, ville de guerre, au midy touche Meuse,
 Elle voit la forest de l'Ardenne rameuse
 Du costé que le pol refroidit la saison.
 Mézières sied plus bas au Ponant; et Mouson
 Void l'orient premier, avecques la Lorraine.
 Ceste ville frontière ainsi que souveraine,
 Au seul duc de Bouillon de *La March* appartient,
 Qui son païs illec de Dieu et du fer tient,
 Ne relevant en fief de personne vivante,
 Fors de rais du soleil et de l'aube levante.
 Là, sur le roc assis, le chasteau merveilleux
 Avoisine le ciel de son front sourcillex :
 Si le canon pouvoit de son pied faire approche
 Ce seroit pour néant; car son pied est la roche,
 Qui, haute et mise à plomb, dessus son dos soustient
 Les murs faits d'espeaseur, qui plusieurs pas contient.
 Mézières limitrophe est assise sur Meuse,
 Huit mille sous Sedan, ville encore fameuse
 Par le camp qu'endura, d'un courageux soucy,
 Le généreux *Bayard*, et ce *Montmorency*
 Lequel, durant le siège, accorda la rencontre
 D'un coup de lance aux champs à *Egmont* courant contre :
Egmont avec *Dilstain* et *Francisque*, venant
 Accompanyer *Félix* et *Nassau* lieutenant
 De Charles l'empereur, entournants ceste ville,
 Après avoir gaigné par force *Florenville*,
Fleuranges, *Messincourt*, *Lognes* et le *Saulcy*
 Sur le duc de Bouillon, Bouillon gaigna aussy,
 Où les victorieux tellement se portèrent,
 Que les prisonniers vifs au puy précipitèrent,
 Mesme devant l'autel, osant les inhumains,
 Au sang de la vieillesse ensanglanter leurs mains.

Le poète s'adressant ensuite au roi, lui dit :

Entre donc au chasteau, la porte t'est ouverte,
 Et viens dedans la salle où la table est couverte,

Comme par un bouquet de royale maison :
 Là, n'y aura défaut de toute venaison ,
 Que l'Ardenne nourrit en sa forest sauvage :
 Là, n'y aura défaut des oiseaux de rivage ,
 Ne de gibier quelconque : et tout ce que l'hiver
 Assaisonne en ses plats, la se pourra trouver.
 Que si Cérès illec, en toute sorte, on treuve ,
 Bacchus boire y fera du meilleur qui l'espreuve ;
 Car les caves jamais , et jamais les celliers
 Ne sont là deffournis des vins plus singuliers ,
 Combien que ce terroir ne soit estimé noble
 Par la fertilité du plantureux vignoble :
 Mais en défaut de grappe, il abonde en foison
 De fer, bois, gibier, poisson et venaison ,
 Désirant seulement des voisins la vinée ,
 Qu'à la grecque on y boit, par argent amenée.

Chant II, fol. 16, 17, 18.

Ce poème est précédé d'un sonnet adressé à Ch. de Navières, par J. Delorme, de Moulins en Bourbonnais.

III. *Les Cantiques saints, mis en vers français, partie sur chants nouveaux, et partie sur ceux d'aucuns psaumes.* Anvers, Plantin, 1579, in-8°, p. 104; plus, une *Epître* en vers de six pages, datée d'Anvers, le 1^{er} janv. 1579, adressée au prince et à la princesse d'Orange.

IV. *Epigramma in obitum Carolæ à Marckâ, principissæ Bullionensis, à Carolo Naverio Sedanensi, ductore et præfecto juventutis milit.* : imprimée à la suite de l'oraison funèbre de cette princesse, par Toussaint Berchet, publiée en 1594. Cette épigramme de 12 vers est suivie de l'építaphe en prose latine de Charlotte de la Marck, par notre poète : elle a été réimprimée dans le N° suivant, à l'exception des deux derniers vers.

V. *Pour le tombeau de très-illustre et pieuse madame Charlotte de la Marck, duchesse de Bouillon, princesse souveraine de Sedan, Jametz, Raucourt, etc., vicomtesse de Turène, comtesse de Braine, Monfort, etc.; par Ch. de Na-*

vières , *capitaine de la jeunesse de Sedan*. Sedan , Rivery, 1594, in-4°, p. 24. (BB. du roi, L. 1114.)

Cet opusculé est composé de 18 pièces de vers de Navières. Suivent une épitaphe latine en prose avec sa traduction française, par *Fr. de l'Alouette*; un quatrain latin, par *P. Cenameus*, natif de Luzarche; une épitaphe en prose latine, par *P. B. C. B.*, gouverneur de Sedan; un sonnet, par *Guill. de la Russelée*, secrétaire du prince Henri de la Tour; deux quatrains français, par *Charles Deshayes*, procureur général, et trésorier du duc de Bouillon; et huit vers français du poète Ch. de Navières, sur le cœur de la princesse défunte.

VI. *Les douze heures du jour artificiel, de Ch. de Navières, G. S., capitaine de la jeunesse de Sedan, avec annotations*. Sedan, Rivery, 1595, in-4°, p. 194; it., même édition, avec un titre rajeuni. Langres, Lombard, 1597, in-4°, p. 194. (BB. de l'Arsenal, 8584 et 8583. B.)

Dans une de ses épîtres préliminaires à Louise de Nassau, comtesse palatine, et à Elisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, le poète apprend qu'il avait demeuré assez long-temps en Hollande en qualité de gentilhomme servant du prince et de la princesse d'Orange, leurs père et mère; et qu'étant à leur suite, il avait fait plusieurs cantiques et des versions des psaumes, dont il donne quelques échantillons. Il y parle aussi d'un *Art poétique*, d'une *Henriade*, et d'un *Lucaïn français*, qu'il se proposait de publier.

La première heure contient 75 quatrains, la deuxième 132, la troisième 154, la quatrième 70, tirés des livres saints, la cinquième 46, et la sixième 81. Les six autres heures renferment 6 hymnes, de la Nativité de J.-C., de la Passion, de la Résurrection, du Jugement dernier et de la Vie éternelle.

L'ouvrage est terminé par une paraphrase de 20 vers

alexandrins du psaume *Laudate pueri Dominum*, laquelle est précédée d'un avertissement de l'imprimeur, annonçant que Ch. de Navières est prêt à mettre au jour les *douze Heures de la nuit*, en vers, sa *Henriade*, son *Lucain français*, et autres versions et œuvres.

Les annotations du poète prouvent sa grande lecture. Son but est d'ailleurs très-louable, puisqu'il n'a eu d'autre vue en publiant ces quatrains que de former le cœur des jeunes gens, en exerçant leur mémoire : ce qui a fait dire à Colletet que « les quatrains de Navières paraissent bien » plus considérables par leur grand nombre et par les di- » verses et sublimes matières qu'ils traitent, que par leur » propre mérite. » (*Vies des Poètes français.*)

En effet, on ne peut guère les lire sans se rappeler ce vers de Boileau :

Il se tue à rimer, que n'écrit-il en prose ?

Je n'ai trouvé que les suivans qui puissent obtenir un peu d'indulgence auprès du lecteur :

Solon en saluant deux curés, clercs les nomme.
Non pas clercs, mais curés, ce disent-ils, bon homme.
Solon les salua par d'autres termes clairs :
Adieu, curés, dit-il, qui n'êtes donc pas clercs.

Un usurier pendoit : un par miséricorde
Vitement y courut et lui coupa la corde.
L'usurier revint ! Ah ! dit-il, brigandeaup,
Tu seras ajourné pour payer mon cordeau.

Colletet s'exprime ainsi sur les quatrains de notre poète :
« Si j'en suis cru, son style est dans une enflure insup- »
» portable, et a des duretez qui ne se sentent que trop de »
» son voisinage de la forest d'Ardeine; avec tout cela il »
» fait un meslange et un pot-poury du genre bas et sublime, »
» employant indifféremment toute sorte de mots propres et

» impropres, et des phrases sans choix ni distinction quel-
 » conque. Comme il étoit fort sçavant dans la connoissance
 » des sciences et des langues, s'il eust consulté le beau livre
 » de *Collocatione verborum* de Jacques-Louis d'Estrebay,
 » l'un de ses plus doctes voisins de la province de Cham-
 » pagne, je ne fais pas de doute que son expression eust
 » été plus heureuse, plus régulière et plus polie. Après
 » tout, il est malaisé de rencontrer un poète qui s'attache
 » plus à la tyrannie de la ryme. Vous diriez qu'il en soit
 » esclave partout, et que dans ses vers il fasse son princi-
 » pal de ce qui n'en doit estre que l'accessoire. Il lui im-
 » porte peu que le sens en soit noble, pourvu que la ryme
 » en soit riche; et il va souvent chercher bien loin ce qu'un
 » beau naturel rencontre heureusement sous sa plume. Il
 » ne voudroit jamais apparier *justice* qu'avec *notice*, *élite*
 » qu'avec *Israélite*. Jusque-là mesme qu'au lieu d'éviter les
 » mots bas, populaires, et vieux, dans un sujet noble et re-
 » levé, pour rimer à sa mode il en invente de nouveaux et
 » de ridicules. Ainsi, pour rimer avec *grotte*, il ne feint
 » point de dire :

Me suis venu cacher sur cette rivierotte;

» et mille autres choses que je ne prétends pas rapporter
 » ici. Au reste, ces quatrains ne sont ni croisez ni entre-
 » lacez, mais tous en ryme platte : ce qui s'appelle sur
 » notre Parnasse françois un aussi grand libertinage en ma-
 » tière de quatrains, que c'en est un en matière de sonnet,
 » quand on dédaigne la peine de rendre les deux premiers
 » quatrains unisones, je veux dire le second de la mesme
 » lisière ou mesme couleur du premier. » (Colletet, p. 160
 à 173 de son *Traité de la Poésie morale et sentencieuse*.)

VII. *In theses et assertiones de justitiâ (1) adolescentis*

(1) C'est un dixain latin suivi de deux quatrains français, imprimés à la fin de *Disputatio de justitiâ, præside Gualtero Donaldsono, philosophiæ civilis*

bonæ indolis et doctrinæ, Jacobi de Moranviller Sedanensi.

VIII. *Vers et musique de Navières, G. S. P. R., au baptême de Monseig. le Dauphin et mesdames, fils et filles de Henri IV, et de Marie reine de France; avec l'échantillon de sa Henriade et de son Lucain.* Paris, Lombard, 1606, in-8°, p. 32. (BB. Maz., c. 21864.)

De seize pièces contenues dans cet opusculé, dont un quatrain latin, une ode et quatre sonnets, l'auteur en a traduit deux en vers latins. Dans son épître dédicatoire à Henri IV, il annonce qu'il est parti exprès de la forêt des Ardennes, pour aller lui faire hommage de ses vers, en signe de l'alégresse de son prince et des habitans de la principauté de Sedan; il ajoute que lorsqu'il aura mis au jour sa traduction des dix livres de Lucain, il publiera sa *Henriade* en 25 livres, dont il avait déjà lu quelques fragmens à Sa Majesté. Voici le début de ce poème :

Je tône de Henri les armes martiales
Et sône du lis-d'or les armes partiales,
A la charge menant oriflammes pareils,
Peuples, princes, parens et pareils appareils.
Providence de Dieu, princesse supernelle
Du Destin enchainée de la main éternelle,
L'Emperiére du haut et du bas univers,
Echauffe-moy l'esprit et anime le vers.

Qu'il est frappant, ce *météore poétique* ! pour nous servir des termes de Longin.

IX. *Vers de Navières, pour le rappel des étudiants en l'université de Paris, aux villes de France.* Paris, 1606, in-8°.

« Comme Navières prenait part aux intérêts de l'Université, étant ami de l'un de ses premiers suppôts (Morel), » il publia pour elle ce poème, qui, dans la bizarrerie de

in illustri academia Sedanensi professore, propugnante verò à Jacobo de Moranviller Sedanensi, 6 aprilis 1605. (Sedan, S. N. d'impr., 1605, in-4°.) (BB. Maz., C., 13163.)

» son style , est rempli d'assez bonnes choses. Il y fait un » vif tableau de la vie scolastique avec des traits durs et » raboteux, mais avec des imaginations qui sont assez hardies, et qui ont je ne sais quoi de la nouveauté (1). » On voit à la suite un extrait du X^e livre de sa *Henriade*, où, parmi les louanges qu'il donne à l'université de Paris, il lui rend grâces d'avoir été élevé dans son sein, sous Jean Dorat, Pierre Galland, L'Escot, Marcel, Jean Passerat et Pierre Ramus.

X. Deux *sixains* à la tête de la tragédie de la *Céciliade*, par N. Soret, Rémois. (Paris, 1606, in-8°.) (Voy. cet art.)

XI. *Quatrain* français au même Soret, à la tête des *Eglogues royales* de ce poète. (Paris, 1607, in-8°.)

XII. Une *pièce* de 34 vers français, et trois *quatrains* français : imprimés à la fin des œuvres de Virgile, traduites en vers français par les frères Le Chevalier d'Agneaux. (Paris, Le Clerc, 1607, in-8°, fol. 367, 2^e édition.) Ces vers, que l'on ne voit point dans la 1^{re} édition, sont à la louange de la traduction et des traducteurs.

XIII. *Mémorial* de feu très-illustre prince de France, Henri de Bourbon, duc de Montpensier, prince de Dombes, décédé à Paris le dernier de fév. 1603, à madame la princesse Catherine-Henriette de Joyeuse, duchesse de Montpensier. Paris, Chappelin, 1608, in-12, p. 14. (BB. du roi, L. 419, A.)

La première page offre le titre, la deuxième un quatrain français à la duchesse de Montpensier, par Nicolas Soret, et un sixain latin à Navières, par Jean Morel. Les troisième et quatrième pages contiennent une épître de Navières à la princesse Catherine-Henriette de Montpensier; les autres, jusqu'à la page 11, renferment le poëme intitulé *Mémorial*, lequel est en vers Alexandrins : suivent un distique latin

(1) COLLETET, *Vies* (manuscrites) des Poètes français.

avec sa traduction en vers français , un quatrain de Nicolas Soret et la réponse de Navières. Un précis de la mort du prince occupe les 13^e et 14^e feuillets.

XIV. *Mémorial du feu père Ange, duc de Joyeuse*. Paris, 1608, in-8°.

XV. *Poème funèbre sur la mort du grand duc de Florence (Ferdinand de Médicis, décédé le 22 fév. 1608); avec quelques quatrains sur l'effigie du roy Henry IV, représenté à cheval au-dessus de la porte de la Maison-de-Ville de Paris*. Paris, 1609, in-8°. C'est en faveur de la reine Marie de Médicis, nièce du défunt, et fille de François-Marie de Médicis, grand duc de Toscane.

XVI. *L'Heureuse entrée au ciel du feu roy Henry-le-Grand: noble harangue de ses louanges, et sacrée prière des François pour le sacre du roy nouveau (Louis XIII), (en vers); par Ch. de Navières, G. S. P. R.* Paris, Mettayer, 1610, in-12, p. 50. (BB. de l'Arsenal, 11744. B.)

L'auteur a publié à la fin 95 vers de sa *Héroïque Henriade*; l'ouvrage est terminé par deux quatrains français et un quatrain latin de Jean Morel à M. de Navières, l'*Homère de son siècle*. Fontette s'est trompé en avançant que le Navières auteur de cet ouvrage paraît n'être pas le même que le poète de Sedan.

XVII. *Suite des quatrains de Navières, G. S. voués à l'effigie royale levée sur le pont de Henri (le Pont-Neuf), le 23 du mois d'août 1614*. Paris, Bourriquant, 1614, in-8°, p. 16. (BB. Maz., C. 33164.)

XVIII. *In Doctiss. et Facundissimi D. Morelli, gymnasiarchæ Rhemensis collegii, alterius Horatii odas epigramma*. Epigramme de dix vers, imprimée à la tête de la *Lyre rivale d'Horace*, par Jean Morel.

XIX. *In Dom. Jo. Morelli Gymnasiarchæ Rhemensis secundum opus carminum editum epigramma*: pièce de 14 vers,

imprimée à la page 138, de la première centurie des hendécasyllabes de Jean Morel.

XX. MS. *La Henriade*, poème de 30,000 vers, comme l'auteur le dit dans plusieurs endroits de ses œuvres, et notamment dans son *Poème funèbre sur la mort du grand duc de Florence* :

Si je puis faire alors un vers qui puisse plaire,
Je recevrai cet heur, ô Muses! pour salaire
De trente mille vers que vous m'avez tissus
Pour ce roy qui des roys mérite le dessus (1).

Le parallèle de tous ces poèmes avec celui de Voltaire, rend incroyables les progrès de la poésie depuis Garnier, Le Blanc et Navières, jusqu'à nous. (Voy. les art. BERCHET, J. MOREL et SORET.)

NAVIÈRES (*Etienne DE*), poète français, qui florissait en 1554, était de la famille du précédent, et parent de Michel de Navières, procureur général de la prévôté de Sedan (2), en 1553, dont parle le P. Norbert dans son *Histoire chronologique de cette ville*.

(1) Nous avons déjà la *Henriade* de Sébastien Garnier, procureur du roy Henry IV, au comté et bailliage de Blois. (Paris, 1594, in-8°; it., Paris, J. B. Musier, 1770, in-8°.) Ce poème avait seize chants; il s'en est perdu six, qui manquent entièrement. « Les échantillons de la *Henriade* de Navières, tout raboteux et déplorables qu'ils sont, dit Colletet, ne laissent pas de l'emporter encore de bien loin en mérite sur la *Henriade* de Séb. Garnier; mais ils doivent justement céder le pas au 1^{er} livre que nous avons de la *Henriade* de Jean Le Blanc, Parisien. » (Paris, 1604, in-4°, p. 58.)

(2) Nous croyons devoir mentionner ici quelques personnages qui appartiennent plus ou moins à la ville de Sedan : 1° *Brisbard* (*Jean de*), natif de cette cité, a publié : *les Trophées de la Mort*. Leyde, 1689, in-8°. C'est une traduction de *Libitinæ trophæa*. Leyde, 1680, in-16, p. 241; Discours de Charles Drelincourt, médecin à Leyde. — 2° *Deck* (N[°]), ingénieur et maître de mathématiques, né à Sedan vers 1745, auteur de, I. *Catéchisme élémentaire d'arithmétique*. Paris, Prevost, 1786, in-8°, p. 136; II. *Description géographique et hydrographique de la France, d'après sa division en départe-*

L'abbé Goujet nous apprend (t. XII, p. 25 et 26 de sa *BB. fr.*) qu'Etienne de Navières était lié avec Olivier de Magny, et que celui-ci l'a loué dans ses *Gayetés* publiées en 1554. Nous ne connaissons de notre poète sedanois qu'un sonnet à la Castianire (la maîtresse d'Olivier de Magny), imprimé à la page 11 des *Amours d'Olivier de Magny*. (Lyon, Rigaud, 1572, in-16, fol. 85.) Un de Navières, conseiller au parlement de Paris, mort en 1605, était fils d'un avocat au grand conseil. (*Journal de l'Estoile.*)

temens. Paris, Debray, 1791, in-8°, p. 577. — 3° Delion-Baruffa (N***), natif ou du moins habitant de Sedan, a publié : *Dictionnaire des Synonymes et des Homonymes*. 1802, in-8°. Il a aussi retouché la Grammaire de Lhomond. — 4° Desmoulins (Alexandre-Philippe), né à Paris le 5 sept. 1757, contrôleur général des fermes à Sedan en 1785, inspecteur dans cette ville le 1^{er} janvier 1790, directeur des douanes par *interim* à Charleville le 18 janvier 1792, et aujourd'hui (1830) directeur à Bordeaux depuis le 1^{er} septembre 1816, a livré à l'impression le 1^{er} chant d'un poème intitulé : *la Maltheide, ou le Siège de Malthe*. Bouillon, 1790, in-8°. — 5° Montchembert (A. M.), Sedanois, auteur de *la Sépulture chrétienne*. Sedan, 1653, in-4°. — 6° Peyran (Jacques), né à Genève en 1788, reçu ministre en 1812, époque où on lui donna la vocation de l'Eglise calviniste de Sedan, a livré à la presse l'*Histoire de l'ancienne principauté de Sedan*. Paris, Servier, 1826, 2 vol. in-8°. — 7° Ribert (Jean-Isaïe), né à Sedan le 23 juin 1735, enrôlé comme simple soldat à l'âge de seize ans, chevalier de St.-Louis en 1785, capitaine dans le régiment de royal-marine, obtint en 1804 une pension de 3,000 fr. en qualité d'ancien chef de brigade d'infanterie de ligne. On a de lui : *Nos Sottises, et les moyens d'y remédier, quoique un peu tard ; mais il vaut mieux tard que jamais*. Paris (Nancy), an II—1793, in-8°, p. 80. On s'aperçoit aisément que cet opuscule date de l'ère de la perfection révolutionnaire. — 8° Roy (l'abbé Le), né dans les environs d'Yvois vers 1740, fut chapelain de l'hôpital de Sedan, d'où il passa à la cure de Marville, diocèse de Trèves. Forcé de s'expatrier en 1792, il revint ensuite à Marville, où il mourut vers 1824. Il a publié : *la Tobieade, ou Tobie secouru par l'ange, poème épique en dix chants ; par M. l'abbé ****, prêtre licencié, desservant l'hôpital de Sedan. Sedan, Morin, 1786, in-12, p. 188. — 9° Schmidt (N***), que la principauté de Sedan se glorifie d'avoir produit, se signala par sa bravoure, défendit Ingolstadt contre le comte de Tilly, et devint lieutenant général du célèbre bâtard comte de Mansfeld, qui mourut en 1626. L'auteur des *Lettres sur l'état présent de l'Europe* (Amst., la feuille 1694, in-4°) dit dans sa X^e Lettre, qu'il y avait en 1684 plus de 80 officiers enfans de Sedan au service de la France, et la plupart calvinistes. Dans ce

NERAN (*Samuel*). Né à Dordrecht, vers 1580, d'un père ministre de l'église de cette ville, il commença ses études à Amsterdam, sous Corneille Kekernarius et Matthieu Slade, et vint les compléter à Sedan, où il soutint une thèse en théologie, le 23 janv. 1606, sous la présidence de Tilenus, dont il avait reçu les leçons et mérité l'amitié (1).

nombre on remarquait des généraux, des aides de camp, des colonels, des capitaines, des lieutenans, des enseignes, tous formés à l'Académie des exercices de cette ville. — 10° Ternaux (*Guillaume-Louis*), baron et célèbre manufacturier, né à Sedan le 8 octobre 1763. La *Biographie des Contemporains* lui a consacré une belle notice, contenant quinze colonnes, à laquelle nous renvoyons. On a de lui : *le Vœu d'un Patriote sur les assignats*. 1790, in-8°, et quelques *Discours* prononcés à la Chambre des Députés. — 11° Husson (*Nicolas*), né à Sedan en 1714, embrassa de bonne heure la profession des armes, devint officier, prit sa retraite vers 1743, et revint se fixer dans son lieu natal, où il se livra à l'étude de la botanique et de la chimie. Il composa une *eau médicinale*, qu'il prétendit être un spécifique contre la plupart des maladies, et spécialement contre celles de congestion. Les médecins signalèrent ce remède comme un purgatif violent, et traitèrent son inventeur d'empyrique qui abusait de la crédulité publique. Husson leur opposa : *Collection de faits, et Recueil d'expériences sur le spécifique et les effets de l'Eau médicinale*. Bouillon, Brasseur, 1783, 1784 et 1788, cinq parties in-8°, p. 421. On vit en effet céder à l'*eau médicinale* des maux qui avaient résisté aux remèdes ordinaires. Comme d'autres arcanes, elle produisit des cures inespérées, et il était presque physiquement impossible que cela n'arrivât pas ; mais il n'en est pas moins vrai que c'est un remède dangereux. Un coup d'épée dans la poitrine, en perçant un abcès, sauva un homme que ce mal aurait tué : les coups d'épée n'en sont pas moins mortels. On ne confie une montre, pour la raccommoder, qu'à celui qui en connaît le mécanisme ; et l'on confierait la plus composée, la plus délicate et la plus précieuse des machines, à ceux qui n'ont pas la plus petite notion de sa structure et des instrumens propres à redresser ses aberrations ! Fidèle à ses principes, mais plus heureux que beaucoup d'autres qui usèrent de l'*eau médicinale*, Husson prolongea sa carrière jusqu'à l'âge de 99 ans en faisant un usage habituel de ce remède. Il finit ses jours à Sedan en 1813. On pourrait, sans craindre de se tromper, graver sur sa tombe :

Son remède occit plus de monde que son épée.

(1) *De libero hominis arbitrio*. Sedan, 1606, in-4°, p. 14 (BB. Maz., 13163) ; it., dans *Tileni Syntagma*, p. 367—375.

Si ses écrits ne justifient pas toute l'étendue de ses talens, les emplois importans qui lui furent confiés, la font assez connaître. Dès le 19 nov. 1605, les Modérateurs de l'université de Sedan lui avaient conféré la chaire de rhétorique du collège académique, vacante par la mort de Toussaint Berchet. Le duc de Bouillon ayant apprécié son mérite, l'établit principal de cette école, le 26 août 1606 : on le nomma encore professeur de langue grecque, le 26 septembre 1608; et il prouva qu'il pouvait allier ces trois professions, sans que l'exercice de l'une nuisît aux fonctions que les autres exigeaient. Gaultier Donaldson lui succéda dans sa principalité, le 10 janv. 1611. (*Reg. des Mod.*)

Ce furent des discussions polémiques religieuses qui lui firent abdiquer cette charge, et désertier l'université de Sedan, qu'il honorait autant par la pureté de ses mœurs que par la profondeur de son savoir. N'étant point du nombre de ces disciples qui, regardant leurs maîtres comme des oracles, suivent aveuglément leurs opinions, il épousa les principes des Arminiens, ou Remontrants, sur les matières de la grâce et de la prédestination; et professa par conséquent la tolérance de toutes les sectes qui reconnaissent l'autorité de l'Ecriture-Sainte, de quelque manière qu'elles l'expliquent. Ce parti déplut à Tilenus, son ancien professeur, qui suivait alors la doctrine des Gomaristes; et comme ce savant jouissait d'un grand crédit à Sedan, Neran fut obligé, en 1611, d'abandonner cette ville, d'où il repassa dans sa patrie.

C'est de Nicolas Gaultier, ancien de l'église de Sedan, qu'on apprend ces particularités : « On jeta, dit-il, le chat » aux jambes de ceux qui ne voulaient pas recevoir la doctrine particulière du sieur Tilenus. Celui-ci maltraita » en pleine dispute *Neran*, et autres, lorsqu'ils le pressaient par argumens en faveur de Piscator, d'Arminius » et de du Moulin. C'est pourquoi le sieur *Neran* a été

» contraint de quitter la principalité du collège, et de se
 » retirer en Hollande, pour éviter les niches et les superche-
 » ries que lui procurait Tilenus, jaloux de sa capacité et de
 » son bel esprit, dont il ne pouvait émousser les pointes. »
 (*L'Anti-Ministre*, p. 13.)

Dans la dédicace du n° I, adressée aux Curateurs de l'université de Leyde, Neran dit qu'il a demeuré à Sedan pendant l'espace de dix ans :

Debebar totus patriæ, sed per duo lustra
 Injecta tenuit Gallia blandâ manu.
 Ignoscent Batavi.

Il passa depuis à Amersfort, où il remplit les fonctions de ministre jusqu'au 19 mai 1619, que l'arminianisme fut condamné par le synode de Dordrecht. La persécution exercée contre les Arminiens força Neran de se réfugier en Allemagne. Par une lettre à son ami intime Martin Ruar (1), datée de Rostock, le 20 oct. 1624, il nous apprend qu'il fut attiré dans cette ville autant par l'espoir d'y professer librement ses sentimens, que par le désir d'accroître ses connaissances littéraires, et de soigner l'éducation de Jean Neran son fils, alors âgé de 16 ans. Une autre lettre à Ruar fait présumer que Neran et Tilenus se réconcilièrent, depuis qu'ils furent enveloppés dans une commune proscription, pour cause d'arminianisme. (80^e lettre de la 1^{re} centurie du recueil de Ruar.)

Il eut une conférence sur les matières de la grâce avec Gisbert Voët. Celui-ci en a rendu compte, en faisant, selon son usage, passer dans ses expressions le fiel et la dureté de son esprit (2). On doit louer Neran d'avoir eu le courage de

(1) Voy. son art. dans les *Mém. littér.* de Paquot.

(2) A la p. 4 de *Thersites Heautontimorumenos*, édit. d'Utrecht, 1635, in-4°. Ce récit a été reproduit par Crenius, part. 13, p. 122—124 de ses *Animadversiones philologicæ*, 1705, in-8°.

lutter publiquement contre Voët; car ce théologien, si méprisé aujourd'hui, et qui n'a laissé qu'une mémoire odieuse, jouissait de quelque crédit parmi les Gomaristes: il avait surtout auprès de ce parti, dominant alors, le mérite de provoquer, par ses clameurs, la condamnation du sage et vertueux Barnewelt.

Les Arminiens ayant obtenu, en 1630, d'être tolérés en Hollande, Neran y revint occuper une chaire à Amersfort. Son fils témoigne qu'il y mourut dans les premiers jours de décembre 1642. Ruar le signale comme un homme consommé dans la littérature sacrée et profane, *Thesaurus inexhaustus omnis litteraturæ sive sacræ sive profanæ*. (Centuria 1^a, épist. 77, p. 380.)

On comptait au nombre de ses meilleurs amis, Pierre Erondelle, ministre à Francheval, Jean Brazy, et Artur Jonston, professeurs à Sedan. Ce dernier ayant été témoin du torrent de larmes que versa son ami à la nouvelle de la mort de Servais Neran son père, s'efforça d'adoucir sa douleur par une élégie qu'il fit à ce sujet, laquelle est insérée dans *Jonstoni Poemata*, p. 364, et dans le t. I, p. 102 des *Deliciæ Poetarum Scotorum*. Jean Rutgers, de Dordrecht, lui a fait hommage de ces vers flatteurs, mis à la tête du n° I :

De *Samuele Nerano Dordracensi*, elegantissimos poematum libellos edente.

Quos tibi dat vates, lector studiose libellos
 Accipe : nobilior pagina nulla fuit ;
 Seu canit hic elegos ; teretres seu stringit iambos ;
 Seu ferit Ausoniæ plectra secunda lyraë.
 Seu juvat astrictis Anagrammata claudere nodis ;
 Seu juvat heroos , biblicosque sales.
 Talia cantabat Geticis Pelignus in oris
 (Heu nimium sævi principis exul erat !)
 Talibus attonitas ducebat Cæsaris aures
 Pindaricum Flaccus cùm superaret opus.

Talia Bibilico quondam ludente salonem
 Pierides limsis præposuère suis.
 Te quoque cùm terris vahalis, Nærane, dedisset
 Castaliis meruit mistus ut iret aquis.

www.libtool.com.cn

Isaac Casaubon lui a écrit une lettre, datée de Paris le 28 juillet 1610, laquelle est ainsi terminée : *Tu me ama et vale.... de epigrammatis tuis noli expectare ut tibi gratias agam. Sunt illa elegantissima : sed quæ salvo pudore de me scripta, existimare non possum.* Cette lettre est la 142^e du recueil publié par Limborch. (1704, in-fol.)

Ses ouvrages :

I. *Samuelis Nærani poemata, ad magnificos Academicæ Leydensis Curatores.* Dordraci, Borsalerus, 1611, in-4°, p. 68, non chiffrées. (BB. du roi, Y. 3260.)

Ce recueil de vers, où l'on ne remarque ni cette pureté classique qui distingue les écrivains du siècle d'Auguste, ni l'invention et la fiction qui caractérisent le poète, renferme 8 odes, 4 élégies et 4 pièces de vers iambiques, 65 épigrammes ou petites pièces décorées de ce titre, et 26 anagrammes; il est terminé par un huitain à Matthieu Slade, recteur de l'académie d'Amsterdam, et ancien professeur de Neran.

On y trouve : 1. deux odes au prince Frédéric-Maurice de la Tour; 2. une ode à la louange de l'académie de Saurmur, fondée en 1600; 3. une ode sur la mort de Corneille *Kekernarius*, professeur et recteur de l'université d'Amsterdam; 4. une élégie à Henri de la Tour, duc de Bouillon, sur le trépas de la princesse Louise, sa fille aînée : sujet sur lequel Louis Cappel le jeune et Artur Jonston se sont également exercés; 5. une élégie sur la mort de Se:vais Neran, père de notre poète, décédé pasteur de Dordrecht, le 24 déc. 1608; 6. une épigramme sur l'ouragan qui déracina des chênes dans les forêts voisines de Sedan, à la fin

de mars 1606, époque de la réconciliation du duc de Bouillon avec Henri IV; 7. une épigramme au même duc; 8. deux épigrammes sur le livre intitulé *Calvini infernus*, du père Cochelet, carme ardennois; 9. l'anagramme de Frédéric-Maurice de la Tour; 10. dix-huit pièces à la louange de Toussaint Berchet, de Jean Brazy, d'Augustin Callias, de Jacques Cappel, de Gaultier Donaldson, d'Artur Jonston, de Pierre du Moulin, de François Perrot, de Daniel Tilenus, et d'André Rivet.

Nous mettons sous les yeux du lecteur le dixain que Nèran a fait sur les statuts de l'académie de Sedan :

Epigramma in leges scholæ Sedanensis.

Morum malorum pestilentes temporibus
 Elide fibras, atque virtutem insere.
 Primis in annis ductilis pueritiæ
 Flectenda mens est, serus illam corriges
 Adulta postquam est, inque pravum induruit.
 Et lenitas crudelis, indulgentia,
 Mentita vultum caritatis, caritas
 Severitate, comitate auctoritas
 Periclitatur, omne fert punctum ille, qui
 Comis severè comiter severus est (1).

II. *Propulsatio contumeliarum, quibus G. Voetius in Thersite suo petit Sam. Nèranum.* 1639, in-4°, rare.

C'est une réponse aux injures que Voët avait vomies contre Nèran, dans son *Thersites*; ouvrage dirigé contre les Arminiens.

III. Deux *Lettres latines*, qui sont les 70^e et 80^e du recueil intitulé : *Martini Ruari, nec non H. Grotii, M. Mer-senni, M. Gittichii, et Nèrani, aliorumque virorum docto-*

(1) On a publié : *Disciplina Scholæ Sedanensis, seu leges, item et distinctio classium et ordo lectionum Scholæ Sedanensis.* Sedan., Joan. Jannon, 1615, in-8°; it., 1630, in-8°.

rum epistolarum centuria prima. (Amst. Ruarus, 1677, in-12, p. 473.) (BB. du roi, Z. 902.)

Ces deux lettres sont adressées à Ruar. La première, imprimée p. 383—386, est du 20 oct. 1623, sans nom de lieu ; la deuxième, impr. p. 390—393, sans date ni indication de lieu, n'est pas entière. On remarque d'ailleurs deux épîtres de Ruar à Samuel Neran, insérées dans ce recueil curieux, sous les n^{os} 77 et 79.

IV. Une *Lettre latine* à Conrard Vorstius, sans date et sans nom de lieu. C'est la 380^e de celles qui furent publiées en 1704 par Limborch, dans le recueil précité. Catenburg a consacré un article de quelques lignes à S. Neran, dans sa *Bibliotheca Remonstrantium*, p. 113 ; Draudius l'a mentionné dans sa *Bibliotheca classica*, t. II, p. 1574.

NINNIN (*Henri*), était de Poix (canton d'Omout), où il naquit le 11 fév. 1722 (1). Sorti du collège de Charleville, l'art de guérir les hommes lui parut le plus noble, parce qu'il est le plus utile, et il l'embrassa. Il fit ses études médicales à Reims, où il prit le bonnet de docteur en 1769. Ses talens devaient briller dans la capitale. Au bout de trois ans d'exercice, il y vint, et les succès que son habileté lui procura lui méritèrent la confiance de son altesse le comte abbé de Clermont, qui le choisit pour son médecin ordinaire. Il fit les campagnes de 1758, 59 et 60 en Allemagne, et celle de 1762 en Espagne et en Portugal, en qualité de médecin en chef. De retour à Paris ; il obtint le grade d'inspecteur des hôpitaux militaires, et celui de médecin de l'artillerie de France : il en remplit les fonctions jusqu'en 1788, qu'une pension de retraite lui fut accordée. Une apoplexie mit fin à ses jours, à Paris, le 30 oct. 1800. Il était l'un des médecins consultants du roi depuis 1765.

(1) Et non de Poix, près de Châlons, comme le dit l'*Annuaire de la Marne*, an XII—1803, p. 61.

Humain, compatissant, attentif, il se conciliait l'attachement de tous ceux à qui il donnait ses soins. Accessible aux pauvres comme aux riches, il aimait surtout à soulager l'indigence honteuse, le plus grand de tous, qui rougit de son nom, et s'aggrave par cette noble pudeur. Il ne recevait rien des ecclésiastiques, parce que s'ils n'avaient que le nécessaire, ils ne devaient pas le réduire, et que s'ils avaient du superflu, il appartenait aux pauvres. L'estime publique le suivait partout; et cette estime appartenait autant à sa personne qu'à ses talens.

On doit à sa plume :

I. *Quæstio medica, an vidula salubris? in universitate Remensi habita.* Reims, 1749, in-4°. Cette thèse signale son admission au doctorat.

II. *Traduction des ouvrages d'Aurelius-Cornelius Celse, sur la médecine.* Paris, Desaint et Saillant, 1753, 2 vol. in-12, avec le texte en regard.

Celse est le seul ouvrage des Romains qui nous reste sur les trois parties de l'art de guérir. La plupart des modernes illustres ont puisé dans cette source. Par sa traduction, Ninnin l'a ouverte à un plus grand nombre. Il s'est attaché à rendre son auteur avec plus de précision que d'élégance, et souvent il n'a conservé des beautés de l'original que la clarté. Fouquier et Ratier en ont publié une nouvelle traduction, sur un texte plus épuré. (Paris, 1824, in-18.)

NOIZET (*Pierre*), écrivain oublié par les biographes, florissait en 1580. Il était Thiérachois, du diocèse de Reims, très-probablement du département des Ardennes, où la famille de ce nom est fort connue (1) : et l'on peut sup-

(1) La partie de la Thiérache qui était du diocèse de Reims est presque toute enclavée dans le département des Ardennes.

poser qu'il naquit vers l'an 1550. Marlot en a fait mention dans son *Hist. de la Métropole de Reims* (1). Il était prêtre, docteur en droit civil et canon, et recteur de l'université de Reims, où il professa long-temps la philosophie et la jurisprudence. On ignore les autres circonstances de sa vie; l'époque et le lieu de sa mort sont également inconnus.

Ses ouvrages, peu recherchés aujourd'hui, sont :

I. *Petri Noizet, Terasci Rhemensis, juris utriusque doctoris et in Rhemorum Academiâ ordinarii professoris Antitopice (sive locorum contrarietates) de morali Aristotelis philosophiâ*. Reims, Cousin, 1589, in-8°, p. 351. (BB. Mazarine, 27730.)

Ce livre est dédié à Louis de Lorraine, archevêque de Reims. Par cette dédicace, datée du collège des Ecrévés, le 17 déc. 1588, il paraît que P. Noizet était professeur de philosophie en 1580, qu'il fut recteur en 1586, époque où il renonça à sa chaire de philosophie, ayant été nommé à celle de droit par l'archevêque, à la sollicitation de François Brulart, grand vicaire et abbé de Chartreuse, ordre de Prémontré. Cette dédicace est suivie d'une adresse aux élèves en philosophie, datée des ides de janvier 1589. Il est dit à la fin que le collège des Ecrévés fut bâti par Guillaume Nobelin, ci-devant légat du souverain pontife, doyen et chanoine de Reims, et fondé par le cardinal Charles de Lorraine. On trouve ensuite, des vers à la louange de l'auteur, par Charles d'Origny, chanoine de Reims; par Moyse de Notre-Dame, principal du collège de Laon et chanoine; par Hilarion Pétot, Bourguignon et docteur en médecine; et par deux anonymes, signés F. H. — J. P. P.; enfin, un huitain latin, par Noizet. Le livre est terminé par un discours prononcé par l'auteur le 18 oct. 1580 : il

(1) T. II, p. 802.

roule sur les causes du peu de progrès que font en philosophie la plupart des jeunes gens, et sur les moyens d'y remédier; suit une lettre au prince Louis de Lorraine, cardinal et archevêque de Reims, datée du collège des Bons-Enfans, le 5 des nones d'oct. 1586; viennent ensuite des thèses de philosophie soutenues sous la présidence de P. Noizet, en 1583; des axiomes de droit; enfin, des vers adressés à l'auteur par Hilarion Pétot et Claude d'Origny.

II. *La Christianopédie, c'est-à-dire, l'Instruction pour le Chrétien, de Pierre Noizet, Thiérachois Rhémiste.* Reims, Constant, 1612, in-8°, p. 46. (BB. Maz., 24623.) C'est un catéchisme par demandes et par réponses appuyées sur des passages tirés des livres saints.

Dans le *Mémoire pour les curés du diocèse de Reims, appelans comme d'abus, au sujet de la bulle Unigenitus* (Paris, 1717, in-4°), on remarque N... Noizet, curé de Poix et doyen du Châtelet.

NOVION (*Jacques DE*). La célébrité des savans qui n'ont point publié d'ouvrages se prolonge rarement au-delà du tombeau : la postérité, à laquelle ils n'ont rien transmis, croit ne leur rien devoir. Nicolas de Clemangis et de Launoy n'ont pas permis que J. de Novion éprouvât un pareil sort. Né à Novion, près de Rethel, vers 1375, il en retint le nom. Dès son jeune âge, il montra un goût extraordinaire pour l'étude; mais il était difficile qu'il étanchât cette soif ardente dans sa province. La ville de Reims n'offrait point encore à l'émulation de la jeunesse les bienfaits d'une université : le collège des Bons-Enfans, qui avait reçu ses statuts de l'archevêque Ivelle, en 1245, y subsistait toujours; mais les études y étant resserrées dans les bornes étroites de la grammaire et d'une pointilleuse dialectique, ne pouvaient former que des demi-savans. Ceux qui sentaient la nécessité d'une instruction plus lumineuse, étaient

forcés de l'aller puiser à Paris. J. de Novion s'y rendit, et quoiqu'il fût très-jeune alors, ses succès au collège de Navarre furent du petit nombre de ceux qui en promettent de réels dans un âge plus avancé.

La théologie ayant fixé son choix, il l'étudia avec Nicolas de Clemangis, qui livra les premiers assauts à la barbarie scolastique, ranima l'étude de la rhétorique, et eut la gloire de préparer les voies à la renaissance des lettres dans le siècle suivant. Dès que nos deux Champenois se connurent, ils s'apprécièrent réciproquement, et conçurent l'un pour l'autre une estime sentie; depuis, l'intimité la plus parfaite les unit pour toujours.

Le mérite profond et modeste de Novion attira sur lui les regards de l'université de Paris. En 1401, elle lui donna une marque de sa considération en lui décernant les honneurs du rectorat. Il professait alors la philosophie avec une rare distinction. La faculté de théologie plaça son nom parmi ceux de ses docteurs en 1408. Les épreuves qu'il eut à subir avant cette promotion, avaient été pour lui autant d'occasions de faire admirer l'étendue de son savoir et la solidité de son jugement. Le doctorat, que quelques-uns regardent comme le terme de leurs travaux, devint pour lui un engagement de s'instruire davantage. Le désir de se perfectionner le conduisit en Italie, pour y visiter les écoles les plus renommées; mais la mort l'arrêta dans sa course. Il était à Bologne quand il fut enlevé aux espérances de ses contemporains et à ses succès. (*De Launoy, Navar. gym. Hist.*, p. 209 et 912.)

Cette nouvelle fut un coup de foudre pour Nicolas de Clemangis, son ami de cœur. Ce grand homme déplore la mort prématurée de son compatriote dans une lettre latine à Jacques Burrei (*Burreius*) (1). Il y signale cet ami com-

(1) Cette lettre, sans date, est la 69^e des Œuvres de Clemangis, p. 199—204, édition de Lydius. Leyde, Elzevir, 1613, in-4^o. Voy. sur les éditions

mun comme un homme excellent et très-docte, *vir egregius et doctissimus* ; il crayonne son portrait de la manière la plus délicate, et donne ensuite un libre cours à sa douleur dans une élégie, dont voici un fragment :

www.libtool.com.cn

Materiam mors sæva dedit, justumque dolorem,
 Et siccis lacrymas addidit illa genis,
 Quæ florem egregium, cleri jubar atquæ sophiæ
 Abstulit infelix Gallica terra tibi.
 Te loquor, ô Jacobe, famâ celebrate supremâ,
 Ediderat mundo quem *Novianus Ager*.
 Quis te laude prior, meritis præstantior, altâ
 Celsior in speculâ Numinis, ac superis?
 Te nullæ rerum penitus latuère tenebræ,
 Natura et studiis cesserat ipsa tuis
 Abdita scrutati noras, et pandere clausa,
 Ipse acies penetrans, pervia quæque dabat.
 Te quæditorum ambages, nodosque sciebas
 Argumentorum solvere difficiles.
 Te mores Socrateïm faciebant, alta Platonem,
 In physicis fueras magnus Aristoteles.
 Augustinus éras, arcana divina videndo,
 Et vocum liquidis hoc reserando notis.
 Tu præceptor eras summus, te cuncta solebat,
 Te schola mirificis vexit ad astra modis.
 Quid loquor eloquium clarum, dulce atque disertum,
 In quo vix aliquem liquerat esse parem?
 Quid referam moresque graves, moresque modestos?
 Cætera virtutum quid persequar agmina longè,
 Nobile quæ pectus incoluère suum?
 Regia Parisius, docta et Gymnasia plorant,
 Lugeat et tantum pagina sacra ducem.
 Tristior et gemitus imo de pectore ducat
 Natalis tellus, quæ tulit ipsa virum.
 Heu tibi, Remorum regio, fœcunda virorum
 Clarorum, et magni dotibus ingenii.
 Rara virum ventura dabunt, cui sæcula talem
 Qualem fata modò surripuère tibi.

et sur les MSS. de Clemangis, natif de Clamanges, canton de Vertus, près de Châlons, une notice curieuse du P. Adry, insérée dans le *Journ. encycl.*, 15 octobre 1782, p. 317—329.

Plange, quòd hunc juvenem mors immatura peremit,
 Rupit et ante diem stamina Parca ferox.
 Te quoque flere decet, Bononia, quòd perit in te,
 Quamquam te decorent pulvis et ossa viri.
 Sed quid ego externos operam dare quæstibus hortor
 Vulneris interni non memor ipse mei?
 Morte tuâ meritò multis est mœror obortus
 Sed mihi quàm multis justius esse reor.
 Qui tanto tecum fueram conjunctus amore,
 Nostris ut fieres sensibus alter ego, etc.

EPITAPHIUM.

Conditur hic Jacobus, Noviani ruris alumnus,
 Septenis florens artibus ingenuis.
 Philosophus summus, prælustris canonis almi
 Scrutator, miro præditus ingenio.
 Gallus gente, ortu Zenicus, studioque perenni
 Eloquio clarus, Bononis occubuit.

Clemangis a adressé à J. de Novion les lettres 33, 34, 35, 45 et 57 de l'édition citée de ses œuvres, qui, quoique la meilleure, est pourtant fautive et incomplète.

O.

OUDIN (*Casimir*) (1). La vie des savans ne présente d'ordinaire que des faits dénués d'intérêt. L'histoire de leurs ouvrages en est souvent la plus importante partie, et souvent aussi la seule qui puisse fixer l'attention. La vie d'Oudin offre quelques exceptions : on y trouve du moins des détails qui peuvent fournir, à qui réfléchit, quelques paragraphes à l'histoire de l'homme.

Il naquit à Mézières-sur-Meuse, le 14 février 1638. Son père, qui était tisserand, le destinait à sa profession ; un penchant, auquel ses parens furent obligés de céder, le portait à l'étude, et il s'y livra sans réserve. Durant son cours de rhétorique, qu'il fit au collège des jésuites de Charle-

(1) Il adopta ce prénom au lieu de celui de *Remi*, en entrant dans le cloître.

ville, il fut précepteur du fils aîné de la veuve du Han, dame de Jandun et de Montdigny, villages situés entre cette ville et Rethel. (*Oudin*, n° 8, t. III, p. 383.)

Ses classes finies, il fallut penser à choisir un état : sa passion pour les livres, et le désir de s'instruire, décidèrent son choix pour l'ordre de Prémontré, où il se promettait de trouver des bibliothèques, des savans, et des moyens d'instruction en tout genre. Il en prit l'habit à S. Paul de Verdun, le 11 nov. 1655, et s'y lia par des vœux deux ans après, à pareil jour. Il fit ensuite, sous d'habiles maîtres de sa congrégation, sa philosophie à Sery, et son cours de théologie à Bucilly. Cette dernière étude lui servit d'acheminement à l'histoire des auteurs ecclésiastiques, qu'il cultiva soigneusement jusqu'en 1669, époque où il devint professeur en théologie à l'abbaye de Mureau. L'année suivante, on le nomma grand prieur de cette maison; et il en exerça les fonctions jusqu'au 17 septembre 1675, qu'il fut pourvu de la cure d'Epinay-sous-Gamaches, diocèse de Rouen. Il résigna ce bénéfice, le 10 juin 1677, pour rentrer dans le cloître. En prenant ce parti, son dessein était de renouer la chaîne de ses travaux, et de se consacrer tout entier à la biographie des écrivains ecclésiastiques : ses emplois l'en avaient distrait depuis huit ans, sans jamais lui en avoir ôté le goût, car un attrait irrésistible l'entraînait vers ce genre de travail. On l'envoya d'abord à Etival; mais en 1678, il demanda et obtint une obédience pour l'abbaye du Bucilly en Thiérache, où plusieurs de ses amis le désiraient.

Un événement imprévu le fit connaître. Louis XIV, se rendant en Flandre, passa par cette maison, le 1^{er} mars 1680, et s'y arrêta pour dîner. Oudin fut chargé de le complimenter, en l'absence de l'abbé et du prieur (1), et toute la cour

(1) Maclot, vicaire général de sa congrégation, depuis abbé de l'Etanche, connu par une *Histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament*. Nancy, 1705, Paris, 1712, 2 vol. in-8°. Voy. MORÉNI.

remarqua son talent. Le monarque étant entré dans le salon de l'abbaye, le soleil parut tout à coup, après un temps nébuleux. Un rayon passé au travers des vitres donna à plomb sur le portrait du roi; ce qui fournit à Oudin l'occasion d'improviser ce distique :

Solem vere novum nunc sol antiquus adorat,
Et Martem novum martia prima dies.

Louis XIV témoigna sa surprise de trouver dans un lieu si sauvage un homme qui eût tant d'esprit. Mais ayant demandé au Prémontré quelle charge il occupait dans la maison, celui-ci répondit qu'*il portait le mousquet, et que quand il ne pouvait le porter, il le traînait*. Cette réponse, qui marquait un religieux fatigué du joug des observances régulières, déplut au roi : il le fit retirer, et ne voulut plus le voir.

Casimir Oudin sentit qu'il venait de laisser échapper par sa faute l'occasion de parvenir un jour aux premières dignités de sa congrégation (1); mais comme il avait surtout à cœur de se faire un nom dans la république des lettres, et qu'on lui fournit bientôt les moyens de satisfaire son ambition, il se consola aisément de sa mésaventure, et ne s'abandonna point à de vains regrets.

Michel Colbert, abbé de Prémontré, l'homme du monde qui savait le mieux mettre en œuvre et encourager les talens utiles à son ordre (2), où il avait su attirer le célèbre abbé de Vertot (3), instruit de ce qui s'était passé à Bucilly,

(1) La preuve que cette occasion pouvait lui ouvrir un chemin à la fortune, c'est que l'abbaye de Bucilly ayant vaqué en 1688, Louis XIV, après s'être assuré que le P. Frouart, qui, en 1680, y remplissait les fonctions de procureur, vivait encore (il était alors supérieur du prieuré du Calvaire, près de Charleville), lui donna cette abbaye.

(2) Il est auteur de plusieurs ouvrages. Voy. son article dans le *Supplément au Dict. hist. de Feller*.

(3) Il quitta les Capucins en 1677 pour entrer chez les Prémontrés, et fit

voulut voir Oudin. Il l'accueillit avec une bonté touchante; et après avoir apprécié son mérite, il le chargea de visiter les abbayes que l'ordre possédait en Lorraine, en Alsace, en Bourgogne, et dans les Pays-Bas, et d'extraire de leurs archives les pièces qui pourraient servir à son histoire. Oudin employa les années 1681 et 1682 à cette exploration, et revint chargé d'une moisson abondante, qu'il avait recueillie en parcourant 80 de ces maisons. On le fit alors sous-prieur et procureur de l'abbaye de Cuissy, près de Laon, comme on l'apprend du t. II, p. 1702, du n° 8.

Ayant obtenu en 1683 la permission de se fixer à Paris, pour se livrer avec plus de succès à son goût de prédilection, les Bénédictins de la célèbre congrégation de Saint-Maur l'admirent dans leur intimité; ce qui le mit en relation avec d'autres savans, parmi lesquels figuraient Etienne Baluze, et le modeste Vion de Herouval, Victorin, auquel il fournit des matériaux pour une nouvelle édition des œuvres de Gerson, que du Pin se chargea de publier en 1706. Le premier soin d'Oudin fut de mettre en ordre les recueils qu'il se proposait de donner au public; il s'occupa ensuite à rassembler tous les ouvrages des anciens moines de l'île de Lérins promus à l'épiscopat; mais une maladie de dix mois l'empêcha de finir ce travail. Le projet qu'il avait formé de publier une édition particulière de S. Césaire a également avorté; et l'on est encore à le renouer (1).

profession à l'abbaye chef d'ordre. Michel Colbert le prit pour son secrétaire, et le nomma ensuite grand prieur de l'abbaye de Joyenval, d'où il passa au prieuré-cure de Croissy, près de St.-Germain-en-Laye. Le grand art de cet historien fut de choisir des sujets nobles, capables d'élever et d'émouvoir. Ses descriptions vives et animées entraînent le lecteur. Quand il met une armée en mouvement, on marche avec elle, et pour peu qu'il protégé les vaincus, la Victoire rougit de ses trophées.

(1) On voit à la tête du n° I la permission qu'il avait obtenue de ses supérieurs, en 1685, pour la publication des Œuvres de saint Césaire et de saint Hilaire. Ce dernier a vu le jour en 1693 par les soins de D. Coustant.

Durant l'espace d'environ 9 ans qu'il vécut à Paris, il fouilla toutes les bibliothèques, et mit à contribution les nombreux matériaux puisés par les Bénédictins dans les principales archives de l'Europe.

Oudin avait jusqu'alors joui d'une réputation intacte. Les vertus du religieux ne le cédaient point en lui aux connaissances du savant : on le citait même comme un modèle de piété et de régularité; et sans doute cette considération aurait été croissant, s'il ne fût pas sorti du cercle qu'il s'était tracé. Mais ayant formé une étroite liaison avec le fameux ministre Jurieu, il déchet insensiblement dans l'estime publique.

Ses supérieurs, justement alarmés de ce dangereux commerce, le reléguèrent à l'abbaye de Ressons, près de Beauvais. Mais c'était attiser le feu qui couvait sous la cendre. Oudin était calviniste dans le fond du cœur, et il ne lui restait plus qu'un pas à faire, celui de la publicité. Se voyant séparé de ses amis les plus chers; n'ayant d'autre distraction que les exercices de la vie religieuse, dont il était dégoûté; obsédé d'idées noires et sinistres, il se dévoila enfin, et ce fut avec un scandaleux éclat. En célébrant les saints mystères, il passa, de dessein prémédité, des oraisons secrètes au *Pater*, sans avoir prononcé les paroles de la consécration. Cette impiété, jusqu'alors sans exemple, révolta ses confrères avec d'autant plus de raison, que l'ordre de Prémontré est spécialement dévoué au culte de l'Eucharistie, en mémoire de la victoire remportée par S. Norbert sur les Tanchelimites d'Anvers. On lui imposa une pénitence sévère, toutefois en lui faisant sentir que c'était moins pour le punir de sa faute, que pour lui apprendre à s'en repentir et à la réparer. Ayant récidivé plusieurs fois, ses supérieurs le frappèrent d'interdit. L'ignominie de cette juste censure transporta de colère l'audacieux sacrilège, qui, dans un accès de frénésie, s'enfuit en Hollande avec ses papiers,

en 1692 (1), après avoir passé 36 ans dans sa congrégation, c'est-à-dire, quand il eut pu s'acquitter envers elle, par d'utiles travaux, des secours qu'il en avait reçus pour le perfectionnement de ses études. Il était alors âgé de 54 ans.

Cet attentat déplorable, enseveli dans l'enceinte du cloître, n'est sorti de l'ombre du secret qu'en 1771, époque où le savant Lienhart, abbé de Roggemburg, ordre de Prémontré, le divulgua dans sa biographie norbertine (2).

Arrivé à Leyde; où sa réputation l'avait devancé, Oudiny abjura ses vœux et sa religion, et ce fut, dit-il, avec autant de stoïcisme que de joie, *Monachismum stoicè et hilariter excussi* (préface du n° VIII). Mayer, surintendant des églises de Hambourg, le pressa de se rendre dans cette ville, où il lui promit un emploi; mais les offres qu'on lui fit n'ayant pu lui convenir, il retourna à Leyde, où il fut nommé sous-bibliothécaire de l'Université. (*Lettres de Bayle*, t. II, p. 479, édit. de Des Maizeaux.)

Bayle remarque que « l'agréation d'Oudin à l'église protestante fut faite au grand contentement du parti, qui se félicita d'une si bonne acquisition, et qu'on attendait plusieurs bons ouvrages de sa plume. » (*Projet d'un Dict.*

(1) Les biographes rapportent la défection d'Oudin à l'année 1690. Nous avons suivi le P. Hugo, prémontré, dont l'autorité doit prévaloir.

(2) « Juræi erroribus irretitus Oudinus (dit Lienhart) sacra ille facions, dictisque in Missæ secretis orationibus, statim *Pater noster* inchoat, sanctissima consecrationis verba præmeditatè omittens. Quod cum iterum atque iterum faceret, primum severius commonitus, tandem pœnis ecclesiasticis coercitus, interdicti et suspensionis fulmine à suis superioribus justissimè percussus, inde in rabiem actus.... ad Hollandiam demigravit. » (*Spiritus Litter. Norbertinus à Scabiosis Casimiri Oudini calumniis vindicatus*, p. 1 — 5; p. 445 — 449. Ausbourg, 1771, in-4°.) Dans cette Biographie, Lienhart prouve contre Oudin que l'ordre de Prémontré n'a manqué ni de personnages célèbres ni de bons écrivains. Le catalogue qu'il en donne s'élève à plus de 600, dont les écrits embrassent toutes sortes de sujets. Voy. sur cet ouvrage ma note insérée dans le *Dictionnaire des Anonymes*, n° 21481.

crit., p. 82. Amst., 1692.) Il le nomme, dans ses lettres, le bon père Oudin. (*Loc. cit.*)

Il mourut à Leyde, après une courte maladie, dans le mois de septembre 1719, étant âgé de 79 ans. Contre l'ordinaire des transfuges, il conserva toujours l'estime générale de ses co-religionnaires, et il la dut surtout à la pureté de ses mœurs. Il répondit à ceux qui l'engageaient à se marier, qu'il avait embrassé le calvinisme par amour pour la vérité, et non pour s'affranchir du célibat.

Ami de la retraite, il fut presque aussi solitaire à Leyde que s'il eût vécu dans un désert. Uniquement abandonné à la passion de l'étude, qui n'était contrebalancée en lui par aucune autre, tout ce qui n'était pas lié avec elle ne pouvait l'émouvoir : il ne songeait aux besoins de la vie qu'après avoir satisfait à ceux que l'amour du travail rendait plus pressants. La nature l'avait d'ailleurs pourvu d'une constitution robuste, qui ne se rebutait jamais, et d'une activité qui ne se permettait aucun repos. Il savait le grec, sans en être pourtant hérissé comme les Allatius et les Holstenius; car Le Clerc avance qu'il n'était pas profondément versé dans les langues anciennes (1). On regrette qu'un homme aussi distingué par sa science, en ait terni le mérite par une conduite scandaleuse, qui le deshéri-ta de l'estime publique.

Dom Luc d'Achery lui donne le titre de savant dans son *Spicilege* (*Præf.*, t. XIII, p. 16); et le docte Mabillon, qui avait eu des relations avec lui avant 1692, le met au nombre de ses amis, et des amateurs de l'antiquité : *Casimirus Oudinus amicus meus, rei antiquæ studiosissimus.* (*Analect.*, t. III, ann. 1682, p. 452.)

Les biographes catholiques l'ont jugé sévèrement. Ils lui attribuent de la chaleur dans l'esprit, de l'inquiétude et

(1) *Bibliothèque anc. et mod.*, t. XIX, p. 353.

même de la méchanceté dans le caractère. « C'était, dit le » P. Oudin, jésuite champenois, un mauvais naturel, un » esprit dur, féroce, sans politesse, sans éducation. » (Michault, *Mélanges Hist.*, t. II, p. 34.)

Casimir Oudin n'était point connu dans son cloître sous ces rapports désavantageux; mais on est forcé de convenir que, depuis sa défection, il donna lieu à ces imputations graves, par la conduite qu'il tint envers un ordre respectable auquel il devait sa seconde éducation, dont la première n'est jamais que l'ébauche; et où on avait mis tout en œuvre pour favoriser ses goûts, développer et utiliser ses talents, et lui ouvrir un brillant et heureux avenir. Ses anciens professeurs et ses confrères étaient, suivant lui, des ignorans, des hommes médiocres, et de mœurs peu régulières: il ne craint pas même de dépeindre son premier chef et illustre Mécène, Michel Colbert, comme un prélat corrompu et un serpent venimeux, *corruptissimus Abbas ac venenatissimus coluber*. (T. II, p. 1098 du n° VIII.) Cette bile et ce fiel ont souillé plusieurs pages de sa biographie ecclésiastique; mais on ne vit dans ces pitoyables mensonges qu'une ingratitude monstrueuse, et telle que notre langue ne saurait la nommer qu'en dérogeant à ses usages.

On peut donc, avec le P. Hugo, abbé d'Etival et évêque de Ptolémaïde, signaler Oudin comme un parricide cruel et un apostat ingrat, *crudelis parricida et ingratus transfuga*. (*Annal. ord. Præm.*, t. I, colon. 55.) Ce savant annaliste de l'ordre de Prémontré a peint ailleurs à grands traits le caractère de son confrère transfuge (1).

(1) « Hæc erant (dit-il) innata pietatis ejus semina, quæ vitæ canonicæ observantiis exulta per triginta (sex) annos sic agleverant in Oudino, ut Norbertinæ disciplinæ passim audiret ut sectator rigidus, et cæteris ut vitæ regularis norma proponeretur. Sed cum bonos mores corrumpere assoleant colloquia prava, accidit ut Parisiis dum moraretur, vacans *Scriptorum ecclesiasticorum Bibliotheca condendæ*, et Juræi consuetudine uteretur fami-

Ses ouvrages :

I. *Supplementum de Scriptoribus vel de scriptis ecclesiasticis à Bellarmino omissis ad annum 1640, vel ad Artem typographicam inventam.* Paris, Dezallier, 1686, in-8°, p. 720.

Ce livre, qui est un essai du n° VIII, est dédié à Charles-Maurice Le Tellier, arch. de Reims, par une lettre assez mal écrite, où l'auteur vante le savoir de ce prélat, *Clarissimum ecclesiæ Præsulem, quem doctrina eximia commendat*, qu'il a traité depuis d'ignorant et de plagiaire (t. III, p. 2659 du n° VIII). Oudin y promet de ne point s'occuper des écrivains dont Bellarmin et le P. Labbe ont parlé; mais dans le corps de l'ouvrage il ne se montre pas toujours esclave de sa parole. Le docteur Cave, dans l'avant-propos de son *Historia Litteraria*, dit que ce supplément fourmille

• liari, ejus quoque venena ex parte ebiberit, potissimum circa realem corporis Christi in Eucharistiâ præsentiam. Eo errore irretitus, ad alios de repente abreptus est, quos ut liberius profiteretur, ad hæresim tutissimam arcem Hollandiam, Ressonium deserens, demigravit anno 1692.

• Abeuntem fama prævererat, et eruditus suâ eruditione notus, accessum hilarem, receptionem benevolam expertus est. Bibliothecæ Lugduni-Batavorum præfecturam, assignatis ad victum stipendiis, illico obtinuit, statimque vir totus litteris et studio deditus, asportatis secum operibus ultimam manum apposuit, et subjecit prælo. Pennâ levi, sed mordacissimâ, furiit in omne quod sanctum est: et ne statûs et religionis immutatio, quam doctissimus Cave illi exprobrabat, à quoquam denuo improperaretur ut crimen, sategit pristinam conditionem tot contumeliis aspergere, dilacerare tot injuriis, nec Capiti, nec Membris parcens crudelis impostor, ut de suâ desertione laudabilis appareret, quibus videbatur odibilis. Matris suæ, quæ illum lacte potaverat pietatis et doctrinæ, quæ illum, ejusque studia liberalius foverat, quæ largius ad viaticum subministrarat pecunias, ut commodius per Galliam, Flandriam, Lotharingiam iter conficeret litterarium, bibliothecas et scrinia Monasteriorum lustraret, matris inquam suæ despiciens, in eam furiosus insurrexit, et devovit diris. Usque adeo probitas et veritas hominem transfugam deseruerunt, fide derelictâ! (Sacra antiquitatis Monumenta, t. II, præfat., p. 2.)

de fautes grossières ; qu'il est tiré en grande partie de Le Mire, de Labbe, de Vossius, etc., sans qu'Oudin les ait cités, quoiqu'il les eût souvent copiés. D'ailleurs il est loin de contenir tous les auteurs omis par Bellarmin.

II. *Le Prémontré défroqué*. Leyde, 1692, in-12, *raris-sime*. Brochure qu'il publia peu de temps après sa défection, et où il n'a pas oublié de dénigrer l'Eglise et l'ordre religieux qu'il avait désertés.

III. *Veterum aliquot Galliae et Belgii Scriptorum opuscula sacra nunquam edita, jam verò è MSS. bibliothecarum Galliae in lucem prodeuntia, cum effigiebus, vitæque eorum compendio*. Leyde, Van der Meersche, 1692, in-8°, p. 300.

On y trouve un poème d'Hincmar, arch. de Reims, qui avait échappé aux recherches de P. Sirmond ; il est intitulé : *De fonte vitæ* (1) ; un autre de S. Fulbert, évêque de Chartres ; deux traités d'Arnauld, abbé de Bonneval, savoir : un commentaire sur le psaume 132, *Ecce quam jucundum*, et un autre sur les sept dons du Saint-Esprit ; une pièce d'Herman, abbé de Saint-Martin de Tournai, sur l'Incarnation ; un commentaire sur le cantique des cantiques, par Guillaume, abbé de Saint-Thierry ; enfin une dispute contre les Juifs, par Gautier de Châtillon.

IV. *Epistola de ratione studiorum suorum*. Leyde, 1692, in-4°, *rare*.

V. *Historia Abbatiae Calvi Montis, ex monumentis ipsius loci* : insérée dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes en 1701, t. III, p. 102—108, au 16 juin. L'abbaye de Chaumont, ordre de Prémontré, était à deux lieues de Château-Porcien.

VI. *Dissertatio singularis de Collectaneo, seu collectione Anselmi Bandurii* : imprimée en 1714, dans le t. VII,

(1) Oudin s'est trompé. Ce poème, en vers héroïques, est d'Audrade, chorévêque de Sens. (D. RIVET, *Hist. littér.*, t. V, p. 133.)

p. 219—260, et le t. VIII, p. 279—311 de l'*Histoire de la république des lettres*, par Masson.

C'est une critique *ab irato* dirigée contre dom Banduri, bénédictin de la congrégation de Malte, bibliothécaire du grand duc de Toscane, et honoraire de l'acad. des Inscriptions de Paris, qui avait relevé quelques erreurs échappées à Oudin. Il y prétend que le MS. d'où ce savant avait tiré ses *Antiquitates Constantinopolitanæ* (Paris, 1711, 2 vol. in-fol.), est un ouvrage de Michel Psellus, écrivain du xi^e siècle, et par conséquent beaucoup plus récent que ne l'a cru ce bénédictin. Celui-ci a répondu victorieusement dans la préface de ses *Numismata imp. Romanorum* (Paris, 1616, 2 vol. in-fol.); et son ouvrage a conservé toute sa réputation. On serait porté à croire qu'Oudin ne l'avait pas lu, tant sa critique est mauvaise. *Telum imbelles sine ictu.*

VII. *Trias Dissertationum criticarum*: 1^a de *Codice Alexandrino Bodleianæ bibliothecæ, quem Anglorum doctissimi antiquissimum totius orbis et præstantissimum oscitanter pronuntiarunt*: 2^a de *Quæstionibus ad Antiochum Principem*: 3^a de *Collectione Antiquitatum CP. Bandurii*. (Leyde, Luchtman, 1717, in-8°, p. 196.) (BB. Maz., 22757, A.)

Il soutient dans la 1^{re} de ces dissertations, contre Jean-Ernest Grabe, que le MS. des Septante, dit d'*Alexandrie*, conservé dans la BB. de Bodley, n'est que du x^e siècle. Dans la 2^e, il prétend que les questions *ad Antiochum principem*, imprimées parmi les œuvres de S. Athanase, sont d'un autre Athanase, aussi patriarche d'*Alexandrie*, dans le xiv^e siècle. La 3^e dissertation est celle du n^o précédent, réimprimée derechef dans le t. II, p. 886—925 de l'ouvrage suivant.

VIII. *Commentarius de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis, illorumque scriptis, tam impressis, quam manuscriptis adhuc extantibus in celebrioribus Europæ bibliothecis*, à Bellarmino, Possevino, Philip. Labbe, Guil. Caveo, Lud.-

Ellid du Pin, et aliis, omissis, ad annum 1460, vel ad Artem typographicam inventam: cum multis Dissertationibus, in quibus insigniorum Ecclesiæ Autorum opuscula, atque alia argumenta notabiliora accuratè et prolixè examinantur. Lipsiæ, Maur.-Georg. Weidmannus, 1722, 3 vol. in-fol.

Cette biographie ecclésiastique commence à St.-Jacques-le-Majeur. On y trouve tous les détails qu'on peut désirer dans les livres de ce genre, la vie des auteurs avec le catalogue de leurs ouvrages imprimés et manuscrits, et l'indication des bibliothèques où sont ces derniers. On y a joint quelques dissertations relatives à la matière. Elle est terminée par une notice sur l'origine de l'imprimerie, *De primis artis Typographicæ inventoribus*, que Wolff a réimprimée dans le t. II, p. 872 de ses *Monumenta typographica*. (Hambourg, 1740, 2 vol. in-4°.) Oudin y combat les prétentions de la ville d'Harlem; il n'accorde à Coster que des productions xylographiques, c'est-à-dire imprimées sur planches de bois (1), et croit que l'imprimerie fut inventée à Mayence par Guttemberg, aidé de Meydenbach. Il cite à l'appui de son opinion le Psautier de 1457, le *Rationale* de Durand, de 1459, etc.

Cette vaste compilation est le fruit d'immenses et pénibles recherches; mais elle renferme quantité d'erreurs, quelquefois assez grossières. L'impression en est très incorrecte et en mauvais papier. L'ouvrage se ressent d'ailleurs du changement de religion de l'auteur et de son libertinage d'esprit. Comme il est posthume, il y a lieu de croire que l'éditeur n'a pas mis dans la révision autant de soin que l'auteur y en aurait apporté lui-même. Malgré ces défauts, comme ce *Commentaire* contient beaucoup de choses curieuses qu'on ne trouve pas ailleurs, il est recherché (2).

(1) Elles ne sont imprimées que d'un côté, à la manière des Chinois.

(2) Walch en porte le jugement qui suit : « Ad hoc opus conscribendum, Oudinus eo animo accessit, ut *Supplementum suum de Scriptoribus, vel*

Grandenigo, théatin, arch. d'Udine, opposa à Oudin : *S. Gregorius M. Pontifex maximus à criminationibus C. Oudini vindicatus* (Romæ, 1753); *it.*, réimp. dans l'édition des OEuvres de saint Grégoire, publiée à Venise. On y venge ce pontife des insultes qu'Oudin avait faites à sa mémoire dans le t. I, p. 1495 et suiv. de son *Commentarius*.

IX. *Acta Beati Lucæ, abbatis Cuissiacensis*, in-4° : insérés par le P. Hugo dans le t. II, p. 1 — 33 de ses *Antiquitatis Monumenta*. (Etival et S. Diez, 1725 à 1731, 2 vol. in-fol.)

X. *De jurisdictione quasi Episcopali Abbatis Stivagiensis Exercitium*, MS. qui était conservé dans les archives de l'abbaye d'Etival (1), et dont le P. Hugo a fait usage quand il a traité le même sujet.

Dix-neuf savans ayant été chargés d'examiner trois MSS. de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont celui d'Arone, Oudin fut de ce nombre. Il en est résulté : *Procès verbal de l'examen de trois Manuscrits, fait en 1687, au monastère de St.-Germain-des-Prés, à Paris, et signé A. Faure; de Sainte-Beuve, Vion de Herouval, Cousin, Dufresne du Cange, Eusèbe Renaudot, Baluze, J. Hardouin, d'Herbelot, C. Chastelain, N. Alexandre, Ellies du Pin, F. de Launay, Caille du Fourny, Emeric Bigot, Charles Bulteau, Casimir Oudin, Clément, Chamillard.* (BARBIER, *Dissert. sur les trad. fr. de l'Imitation*, p. 212.)

• *scriptis ecclesiasticis à Bellarmino omissis, emendaret atque augeret. Minus benignè nonnulli de illo judicarunt : immo acerbiorem censuram adversus illud adhibuerunt, ab ipso Oudino, ut videntur incitati, cum is illorum non semper mentionem honorificam fecerit. Qui a partium studio alieni sunt, ii non diffitentur, in commentario hoc errores ac navos esse; adfirmant tamen et meritò, auctorem singularem laudabilemque diligentiam ostendisse, ac multa adnotasse, quæ memoriâ ac lectione digna sint atque ad notitiam scriptorum ecclesiasticorum uberiores faciant.* (*Bibliotheca theologica*, t. III, p. 400.)

(1) Le Jeune, chan. rég. de cette maison, a publié : *Histoire critique et apologetique des Templiers*. Paris, Guillot, 1789, 2 vol. in-4°.

Les notices consacrées à Casimir Oudin par Nicéron, Paquot et autres biographes, offrent beaucoup moins de détails que celle-ci.

www.libtool.com.cn

P.

PERARD (*Anne*), née à Charleville le 12 déc. 1743, de maître Perard et de Jeanne Pierdhouy, joignait aux qualités de l'esprit celles qui rendent une femme aimable et la font estimer. Elle a publié, sous le nom de mademoiselle de Châteauregnault :

Eloge historique d'Anne de Montmorency, duc et pair, maréchal, grand maître, connétable, et premier ministre de François I^{er} et de Henri II. Genève (Paris), Moutard, 1783, in-8°.

Ce discours, qui a obtenu l'accessit au jugement de l'Académie de La Rochelle, est plus historique qu'oratoire. Il présente un tableau rapide des faits principaux depuis Charles VIII jusqu'à la bataille de St.-Denis, où le connétable fut blessé mortellement par Stuard, Écossais. Le *Mercur de France* en a rendu un compte avantageux, p. 121—126, avril 1788. L'abbé Sabatier de Castres, qui était le commensal de M^{lle} Perard, dit que « cet Éloge est » un des morceaux de notre histoire les plus intéressans et » les mieux écrits que l'on connaisse (1); » d'où quelques-uns ont conclu que cette production était sortie de la plume de ce littérateur. Serait-il vrai de dire avec madame de Saint-Chamondi : « Les hommes accordent assez légèrement de l'esprit aux femmes qui leur plaisent : celles qui » écrivent, sont jugées plus sévèrement; ils supposent toujours qu'un d'eux a dicté l'ouvrage; » et avec la présidente d'Arconville (2) : « Les femmes affichent-elles la

(1) *Les trois Siècles de la Littérature française.*

(2) Madame Blot disait d'elle que son style avait de la barbe.

» science ou le bel esprit? si leurs ouvrages sont mauvais, » on les siffle; s'ils sont bons, on les leur ôte; il ne leur » reste que le ridicule de s'en être dites les auteurs.» Retirée à Senlis, Anne Perard y mourut dans sa quatre-vingt-sixième année, en 1829.

PETRI (*Simon-Pierre* ou). La *Biographie* nous réduit à un silence presque absolu à son égard. Nous nous bornons à extraire des *Mémoires littéraires* de Paquot la courte notice qui le concerne : « Simon Petri, né à Fumay (vers » 1500), ne m'est connu que par l'ouvrage suivant, qu'il » dédia en 1540 à Philippe de Sion, doyen de la collégiale » de St.-Pierre de Lille. Petri demeurait alors dans cette » ville; peut-être y régentait-il la poésie au collège de St.- » Pierre :

» *Phæbo et Musis sacra Simonis Petri Fumacensis Poesis*
» *epigrammatica; cui accesserunt alia ejusdem Poemata.*
» Lille, Le Clercq, 1640, in-24, p. 92. Ces poésies sont » d'une beauté passable. »

PIERQUIN (*Jean*). Ce bon curé naquit le 15 fév. 1672 à Charleville, d'un père qui était avocat. Il puisa de bonne heure, au sein d'une famille respectable, le goût et les habitudes de la religion. Envoyé à Reims pour y faire ses études, il y reçut le grade de bachelier en théologie et le sacerdoce. Il vicaria d'abord à Rocroi, puis à Rethel. On le nomma ensuite curé de Châtel et d'Exermont son annexe, canton de Grandpré, quoiqu'il eût à peine vingt-sept ans. C'était plutôt une marque d'estime qu'une récompense : car ce bénéfice était d'un modique produit et pénible à desservir. Malgré ces inconvéniens, il resta toute sa vie dans cette cure, où il donna un soin particulier au soulagement des malades et à l'éducation des enfans. Il encourageait ceux-ci au bien, et exhortait leurs parens à respecter leur innocence

et à les contenir dans les bornes d'une honnête retenue; il visitait ceux-là assidument, et venait à leur secours, soit en les dirigeant dans leurs maladies, d'après les connaissances qu'il avait acquises en médecine, soit en leur fournissant des remèdes, ou en les assistant de son médiocre revenu. Une succession qui lui échut, lui procura les moyens d'exercer plus souvent ces actes d'une charité compatissante qui font tout le charme de la vie pastorale, et que les bons curés regrettent de pouvoir à peine pratiquer aujourd'hui, surtout dans les campagnes, où la modicité des traitemens seconde assez mal le zèle. Heureux donc les pasteurs à qui la fortune permet de joindre à leurs consolations des secours distribués avec sagesse! car c'est un grand point pour eux de n'être pas dans la dépendance des hommes dont ils ont à combattre les préjugés et les vices, et de n'avoir pas à démêler des intérêts qui les rendent les ennemis de ceux dont ils doivent être les consolateurs et les amis.

Sa passion dominante était l'étude. Le temps que lui laissaient les travaux de son ministère était employé à cultiver la physique. Les bibliothèques des maisons religieuses offraient alors de grandes ressources aux curés qui aimaient les lettres: Pierquin allait souvent les explorer, et en rapportait toujours des matériaux qu'il employait dans ses ouvrages. Rentré dans son presbytère, l'empire seul du devoir l'arrachait à la solitude de son cabinet; mais un penchant invincible l'y ramenait dès que sa conscience le laissait libre sur le choix de ses occupations. Un accident contribua à le rendre plus sédentaire encore. Un soir qu'il revenait de visiter un malade, il fit une chute et se blessa à la jambe. Il avait alors cinquante ans. Son mal dégénéra en ulcère, dont le dessèchement accéléra le terme de ses jours. Il mourut subitement à Châtel, le 10 mars 1742, après avoir fourni une carrière dans laquelle la simplicité de ses

goûts lui avait fait trouver le bonheur. Il a laissé dans son testament des preuves de son amour pour les pauvres.

Les dissertations physiques dont il enrichit le *Journal de Verdun*, depuis 1712 jusqu'à 1735, n'étaient que les fragmens d'un ouvrage sur les *Créatures invisibles et aériennes*, auquel il travaillait depuis long-temps. Son manuscrit imparfait, dont on voit le plan à la p. xxv du n° V, a été soustrait de ses papiers après sa mort, ainsi que celui d'un traité particulier sur la *Nécromancie*. Le n° V offre une notice sur Pierquin, où nous avons puisé la plupart des détails qu'on trouve dans celle-ci.

Ses ouvrages :

I. *Réponse à deux Questions proposées dans le Journal de Verdun* (nov. 1711, p. 365), touchant les causes qui ont pu produire les marques que deux enfans ont apportées en naissant; savoir : 1° l'enfant de Thomasse Prioux, femme de Robert, du village de Warcq, près de Mézières, qui portait sur la poitrine le signe d'un Soleil et d'un Christ; 2° un jeune Flamand, né juif, qui avait le nom de Dieu gravé en hébreu et en grec sur les yeux : insérée dans le *Journal de Verdun*, février 1712, p. 151—155.

II. *Conjecture physique sur la vue meurtrière de l'œil humain, et la façon extraordinaire de tuer les pigeons* : insérée *ibidem*, nov. 1735, p. 346—352. Ces deux numéros ne sont point dans le n° V.

III. *Vie de saint Juvénat, hermite et confesseur*. Nancy, Charlot, 1732, in-8°, p. 110.

L'auteur s'y montre crédule à bien des égards. En général, on devrait être aussi sobre à raconter des miracles que la divinité l'est à se les permettre. Quand l'auteur de la nature a dérogé aux lois de l'univers, il ne l'a fait sûrement que pour établir de grandes vérités, et constater des dog-

mes utiles au genre humain. Cette règle une fois admise par les hagiographes, leur sauverait bien des bévues. Pourquoi prêter le flanc à la satire, lorsqu'on peut aisément s'en dispenser? Rien de mieux sans doute que de respecter et faire valoir tous les monumens que la vérité a déposés en sa faveur dans les annales ecclésiastiques; mais il faut aussi savoir s'élever au-dessus d'une crédulité populaire, qui a trouvé le secret de donner du poids à une foule de superstitions déshonorantes pour la religion qui les réprouve. Du reste, l'ouvrage de Pierquin contient des détails intéressans sur l'histoire du pays où saint Juvin est en grande vénération. On voit seulement avec peine que l'un de ses principaux personnages, *Marc*, surnommé *Peigne-Porc*, soit un être fantastique, dont l'auteur a fait un comte du Dor-mois. (*Voy. l'art. ALARD DE GENILLI.*) (1)

IV. *Dissertations physico-théologiques sur la conception de Jésus-Christ dans le sein de la Vierge Marie sa Mère; et sur un tableau de Jésus-Christ, qu'on appelle une image constellée* (2). Amst. (Paris), 1742, in-12, p. 261.

Dans la première dissertation, on essaie de donner quelques notions, d'après des principes physiques, sur le mode dont s'est opérée la génération divine. Pourquoi philosopher sur les mystères, qui cesseraient de l'être si l'on pouvait percer les nuages qui les enveloppent? Un mystère se croit, et ne se prouve pas. Un point de foi n'est point du ressort de la raison. Un chrétien doit savoir que les mystères de la religion sont comme le soleil aperçu à travers des

(1) Parmi les sources où Pierquin a puisé cette Vie, il cite 1° une Lettre latine manuscrite de 6 pages, de *Léon*, curé de Fleville (canton de Grand-pré), adressée à Rodolphe, premier abbé de Belval, Ordre de Prémontré; cette Épitre était dans la BB. de cette maison. 2° Des fragmens manuscrits sur la vie du saint, par D. *Herbert*, bernardin du monastère de Chéhéry, près de Vouziers, et de l'abbé *Jacques*, curé de la paroisse de St-Juvin.

(2) Ce mot signifie garni d'étoiles. On portait jadis des anneaux constellés, auxquels la superstition attachait des propriétés merveilleuses.

nuages. C'est la révélation et une autorité infailible qu'il faut consulter. Qu'importe de marcher les yeux bandés, si l'on est assuré du guide qui conduit? Ayons le courage d'ignorer ce qu'il ne nous est pas permis encore de connaître. La prétention de vouloir tout comprendre serait aussi insensée que celle de vouloir tout savoir. L'autre dissertation a pour objet une *Sainte-Face*, conservée dans l'abbaye des Bernardines de Montreuil-sous-Laon, qui porte une inscription sur laquelle se sont exercées les plumes de D. Mabillon, du P. Hardouin et du P. Honoré-de-Ste.-Marie, et qui fut reconnue par le czar Pierre, lorsqu'il vint en France en 1717, être composée de mots esclavons, dont le sens est, « L'image de Notre-Seigneur empreinte sur un suaire: *Imago Domini in linteo.* »

V. *OEuvres physiques et géographiques*. Paris, Simon et Giffart, 1744, in-12, p. 340.

L'éditeur y a réuni la plupart des opuscules que Pierquin avait publiés dans le *Journal de Verdun*. « Ce recueil, » dit Feller, offre des choses singulières, dont plusieurs ne » sont pas assez vérifiées, d'autres fausses, et d'autres plus » vraies qu'on ne le pense communément aujourd'hui. » (*Dict. hist.*) On y remarque une *Lettre* d'un anonyme de Grandpré, signée R. C. R. D. G. P., sur l'*Astronomie de Thalès réduite en système*, par Pierquin; *Lettre* qui avait été insérée dans le *Journal de Verdun* en janvier 1728, p. 38.

Le *Journal des Savans* (juillet 1745 p. 412), parle de Pierquin avec estime; mais les immenses progrès des sciences naturelles ont renversé la plupart de ses théories. Le médecin Procope-Couteaux, réfutant, au chap. VI de son *Art de faire des Garçons*, les unovistes, qui prétendent que l'embryon est formé dans l'œuf avant qu'il ait été fécondé par le mâle, dit : « Parmi les partisans les plus » zélés de ce système, aucun n'a, je crois, poussé sa pas-

» sion plus loin que Pierquin. Ce bon pasteur, qui ne
 » manque pourtant pas d'esprit ni d'érudition, admet des
 » germes tout formés depuis la création, non-seulement
 » dans les animaux et les graines des plantes, mais encore
 » dans les pierres précieuses, les camaïeux et les coquil-
 » lages. Il prouve son sentiment, et le soutient en vigou-
 » reux champion contre plusieurs adversaires, par des pas-
 » sages de saint Augustin, d'ailleurs applicables à tous les
 » systèmes sur la génération. C'est ce qui arrive à la plu-
 » part des gens d'Eglise qui se mêlent de philosophie. Ils
 » démontrent jusqu'à l'existence de Dieu par des passages
 » de l'Écriture, » comme si la théologie naturelle ne devait
 point préluder à la révélation, quoique la raison doive se
 soumettre à celle-ci lorsqu'il s'agit des mystères.

Le Long, *Hist. de Laon*, p. 470. — Lalande, *Bibliog. astron.*, p. 425.

PITHOYS (*Claude*), minime de la province de Champagne, naquit, vers l'an 1587, à Sedan ou dans le voisinage de cette ville.

« Il se distingua dans son ordre par l'éloquence de la
 » chaire, et passa pour un grand prédicateur. Ayant eu
 » dessein de quitter le froc, il se retira à Sedan (au mois de
 » juin 1632), et y fit profession ouverte de la religion pro-
 » testante. Il y persévéra jusqu'à la mort avec une extrême
 » fermeté. Il se fit recevoir avocat, et réussit au barreau.
 » Il fut aussi professeur en philosophie dans l'académie de
 » Sedan, avec beaucoup de réputation : il entendait à mer-
 » veille les subtilités des scolastiques. » (BAYLE, *OEuvres
 mêlées*, t. III, p. 629, édit. 1727.)

Le prince Frédéric-Maurice de la Tour lui accorda, le 29 décembre 1637, un brevet de garde de la bibliothèque publique de Sedan. Il avait été nommé professeur de philosophie le 29 mai 1633. Son grand âge ne lui permettant plus

d'exercer son emploi, on choisit, le 2 nov. 1675, l'illustre Bayle pour le remplacer. En reconnaissance de ses services, le conseil des Modérateurs et du Consistoire lui fit, le 24 juillet 1676, une pension de 1000 fr.; mais il n'en jouit pas long-temps, étant mort la même année, âgé de plus de quatre-vingt-sept ans.

Ses ouvrages :

I. *La découverte des faux Possédés, très-utile pour reconnoître et discerner les simulations et feintises et illusions, d'avec les vraies et réelles possessions diaboliques; avec une brève Instruction qu'il ne faut croire aux Diables possédans: ensemble la Conférence tenue entre M^{or} l'Évêque de Toul et le P. Pithoys, minime, touchant la prétendue possédée de Nancy.* Chaalons, Germain Nobily, 1621, in-8°, p. 112. (BB. du roi, Z, 2570.)

Élisabeth de Raufaing, veuve Dubois, plus connue sous le nom de Marie-Élisabeth de la Croix, fondatrice des religieuses de N.-D. du Refuge, passait pour possédée : l'évêque de Toul ordonna des informations qui constatèrent la possession de cette veuve, possession que D. Calmet s'est efforcé d'accréditer depuis dans son *Histoire des Vampires*. Le P. Pithoys se prononça ouvertement contre cette décision. Mais, remarque Chevrier, « Il eut le malheur de se livrer à des » idées raisonnables avec trop d'indécence et d'opiniâtreté; » peu docile à la voix de son évêque, il encourut son indignation, dans le temps qu'il aurait pu mériter son estime, s'il n'avait prétendu disputer que pour s'instruire. » (*Hom. ill. de Lor.*, t. II, p. 188.) (1)

(1) Remi Pichard, médecin de Charles IV, duc de Lorraine, publia contre l'ouvrage de Pithoys: *De l'admirable vertu des saints Exorcismes sur les princes de l'Enfer, possédant réellement vertueuse demoiselle Elisabeth de Raufaing, avec ses justifications contre les ignorances et les calomnies du P. Claude Pithoys, minime.* Nancy, 1622. « Néanmoins, dit Chevrier, le Pontife informé de

II. *L'Horoscope de bonne aventure des Prédestinés*: ouvrage mentionné dans l'approbation du numéro suivant, et qui a échappé à nos recherches.

III. *L'amorce des âmes dévotès et religieuses sur ce théorème*: Bonum est nos hic esse. Paris, Moreau, 1627, in-12.

IV. *Traité curieux de l'Astrologie judiciaire, ou Préservatif contre l'Astromantie des Généthliques; auquel quantité de Questions curieuses sont résolues pour la satisfaction des esprits curieux*, par C. Pithoys, prof. de philos. en l'Acad. de Sedan, et préfet de la bibliothèque de Son Altesse. Sedan, Jean Jannon, 1641, in-8°, p. 272 (BB. du roi, V, 2411, I), avec une Dédicace à Frédéric-Maurice de La Tour, duc de Bouillon; *it.*, avec le même titre rajeuni, et sans nom d'auteur. Montbeillard, Jacques Foylet, 1646, in-8°, p. 272 (BB. Maz., 30267), dédié au comte de Lewenstein, baron de Scharpheneck, par N. V. M. L. A. S.

V. *Cosmographie, ou Doctrine de la Sphère; avec un Traité de la Géographie*. Paris, Louis Perrier (Sedan, Pierre Jannon), 1641, in-8°, p. 167. (BB. de Ste.-Geneviève, V, 620.)

VI. *L'Apocalypse de Méliton, ou Révélations des Mystères cénobitiques*. St.-Léger (Sedan, et peut-être Elzeviers), Noël et Jacques Chartier, 1662, in-12, p. 252; *it.*, *ibid.*, 1662, in-16, p. 259; *it.*, *ibid.*, 1665, in-12, p. 230; *it.*, *ibid.*, 1668, in-12, p. 205; *it.*, *ibid.*, 1668, in-12, p. 230.

« l'abus des exorcismes qu'on faisait tous les jours sur la personne de madame »
 « Raufaing, excommunia les exorcistes, et bannit trois jésuites qui s'étaient »
 « chargés de chasser les diables. » (*Ibid.*, t. I, p. 201.) Quant au médecin »
 Pichard, aux maléfices duquel on attribuait cette possession, il fut brûlé le »
 2 avril 1622, avec une fille sa complice, dans ce temps où les hommes sem- »
 blaient se faire un mérite d'oublier qu'ils avaient reçu la raison en partage, »
 et où le bigotisme savait si bien s'allier avec la dépravation des mœurs.

Le frontispice gravé, de 1668, porte la date de 1665. *It.*, réimprimé avec *Le Moine sécularisé, augmenté de la vie des Moines, avec l'Apocalypse de Méliton*. Villefranche, 1668, in-12. www.libtool.com.cn

C'est une satire contre les moines, telle qu'on devait l'attendre d'un cénobite qui avait quitté scandaleusement son état : elle est extraite principalement du livre de J.-P. Camus, évêque de Belley, intitulé : *Saint Augustin ; de l'ouvrage des Moines*. Rouen, 1633, in-8°, p. 878. *L'Apocalypse de Méliton*, qui est une espèce d'abrégé de celui-ci, se trouve, dans plusieurs catalogues, faussement attribué à Camus. (Niceron, *Hom. ill.*, t. XXXVI, p. 119.)

VII. Un *Mémoire* imprimé, que le conseil des Modérateurs de l'Acad. de Sedan supprima en 1671, comme renfermant des termes injurieux contre les principaux membres de cette compagnie savante. (*Registres des Modér.*)

La Noue, *Chron. minim.*, p. 591. — *Concordat* entre le Conseil des Modér. et du Consist. de Sedan et les ministres de la campagne, du 24 juill. 1676. — P. Norbert, *Hist. chron. de Sedan*, ann. 1633, 1639, 1671 et 1675. — Des Maizeaux, *Vie de Bayle*, t. I, p. 44.

PITTRE (*Simon*), poète latin, né à Fumay, vers 1620, était engagé dans le sacerdoce (1) lorsqu'il prit l'habit de jéronimite à Divers-Mont, et se lia par des vœux au couvent du Mont-Calvaire, près de Charleville, vers 1645. Son goût pour la poésie s'était manifesté dès ses plus jeunes années, il sut l'ennoblir et le rendre convenable à son état, en prenant la Ste.-Vierge pour sujet de ses chants. Néanmoins, il n'avait pas négligé des études plus sérieuses, car il était versé dans la théologie, dont il avait puisé la con-

(1) « Accesserunt Diversum Montem duo alii sacerdotes Fumaceni, Hieronimus Thiry et Simon Pittre. » (Sajanelli, *Monumenta historica Ord. S. Hieron. congr. B. Petri de Pisis*, t. III.)

naissance dans l'Écriture-Sainte et les Pères, où se trouve, dit Bossuet, *la première sève du christianisme*.

Le couvent du Mont-Calvaire ayant passé aux chanoines Prémontrés de l'étroite observance, le 28 avril 1677, le P. Pittre protesta contre cette cession, consentie par le P. Pailla, son prieur, et par la majorité de ses confrères. Sa conscience ne lui ayant pas permis de profiter des avantages que la congrégation des Prémontrés fit aux jérônimites conventuels du Calvaire qui avaient eu la faiblesse de consentir à la cession de leur maison, il prit le parti de se retirer en Italie, dans une communauté de son ordre. Sa réputation l'y avait précédé : on lui fit un caressant accueil au couvent de Fenare, dans l'état de Gènes. Il y occupait une chaire de théologie, lorsqu'il y finit ses jours, vers 1690, âgé d'environ 70 ans, après avoir prouvé qu'on peut associer le commerce des muses aux devoirs de la vie monastique.

Avant de quitter la France, le P. Pittre avait publié un ouvrage en vers latins, d'environ 200 pages in-8°. Il y est traité de la vie et des vertus de la Sainte-Vierge. Tous les titres des chapitres de son livre sont des textes tirés de l'Écriture-Sainte, appropriés aux vertus diverses de la mère de Dieu.

J'ignore en quel temps, et sous quel titre parut cet ouvrage, dont n'a point parlé Maracei dans sa *Polyanthea Mariana* (Cologne, 1683, 2 vol. in-fol.), et qui a été inconnu non-seulement au P. Sajanelli, mais encore à Hubert Foglieta, à Raphaël Soprani, à Michel Justiniani, et autres bibliographes de la Ligurie. Je n'en parle que d'après des Mémoires qui m'ont été fournis par le P. Bajomez, prieur de Divers-Mont, lequel a fait l'éloge du P. Pittre dans la *Vie du P. Le Conte* (p. 9), imprimée à la suite de la *Vie du P. Jacques Lion, de Fumay*. (Bouillon, 1772, in-12.)

Il serait curieux de savoir en quoi le livre du P. Pittre

ressemble à la *Parthenie* du Mantouan, où ce poète a entassé beaucoup de fables et de rêveries, sans respect pour l'Écriture-Sainte, qui ne détaille que très-peu d'actions de la Sainte-Vierge, et pour la tradition, qui ne nous en apprend rien de plus. C'est s'exposer à blesser les personnes solidement religieuses, et fournir une occasion de triomphe ou du moins de dérision aux incrédules, de traiter des sujets qu'on est convenu de couvrir d'un voile respectueux.

C'est ce qu'a fait Sannazar dans son célèbre poème, de près de 1500 vers, intitulé de *Partu Virginis* (Naples, 1718, in-8°), où il rapporte minutieusement toutes les particularités de l'enfantement de la Sainte-Vierge, et celle de la naissance de Jésus-Christ; et où il invoque le secours de toutes les divinités païennes afin de pénétrer ce mystère. Hildebert, évêque du Mans, mort en 1132, n'est pas plus excusable. On peut en juger par deux de ses poèmes : l'un sur l'enfantement de la Sainte-Vierge, et l'autre intitulé *Cur Deus homo*, qui sont d'une mysticité qui dégénère quelquefois en blasphème.

PLANCHETTE (*Bernard*), avait atteint sa vingt-septième année lorsqu'il prit l'habit de religieux, dans la congrégation de S.-Maur; ce grand corps, dont l'âme était l'amour du travail et de la régularité, et qui surpassa en science toutes les congrégations du monde. Il fit profession à l'abbaye de Vendôme, le 15 août 1637. Après avoir parcouru le cercle des études théologiques, il s'appliqua à la prédication, et mérita dans cette laborieuse fonction les applaudissemens publics. Pez fait de lui cet éloge : *Celeberrimis franciæ concionatoribus, et ecclesiasticis doctoribus jure optimo accensus est.* (*BB. Benedicto Mauriana*, t. I, p. 36.) Né à Aubigny-lès-Pothées, canton de Rumigny, en 1609; mort à S.-Remi de Reims, le 6 avril 1680, âgé de 71 ans.

Ses productions littéraires sont :

I. *Vie de S. Benoît; ses vertus, ses maximes, les excellences de sa règle, et un abrégé de la vie des grands hommes de son ordre.* Paris, Billaine, 1652, in-4°.

II. *Histoire des miracles faits par l'entremise de la Sainte-Vierge, à la première restauration de l'église de l'abbaye de S.-Pierre-sur-Dive.* Caen, Poisson, 1671, in-12. Traduite du latin, sur un ancien MS. d'Haymon, abbé de ce monastère, qui vivait au milieu du XII^e siècle.

III. *Panégryriques des Saints.* Paris, Billaine, 1675, in-8°. On y chercherait en vain ce style châtié, cette justesse d'expression, ces élans sublimes, ce feu du génie, ces inspirations éblouissantes, qui caractérisent nos grands orateurs. Ils sont aujourd'hui relégués parmi nos vieux sermonnaires.

Les biographes bénédictins Le Cerf, Ziegelbauer, Tassin et François, ne l'ont pas oublié. Albert l'a aussi mentionné dans son *Dict. des Prédic.*; D. Rivet, t. XII, p. 360 de son *Hist. littér.*; et Le Long, p. 376 de son *Hist. de Laon*.

PORTE (*Armand-Charles DE*), duc de la Meilleraie et de Rethel, pair de France, grand maître de l'artillerie de France, duc de Mayenne, etc.; était fils de Charles de la Porte, maréchal de France, et de Marie Ruzé d'Effiat.

Il épousa, le 28 février 1661, Hortense Mancini, nièce du cardinal Mazarin. Par le contrat de mariage il fut stipulé qu'il prendrait le nom et les armes pleines de *Mazarin*, et qu'il serait institué, conjointement avec son épouse, légataire universel du cardinal. Il était d'ailleurs marqué dans le testament de ce prélat, que si M^{me} de Mazarin mourait avant son mari, il continuerait la jouissance de tous ses biens, et que si elle lui survivait, elle n'aurait que l'usufruit de six cent mille livres. Par ce moyen, le duc de la Meilleraie se vit le maître d'une femme de quinze ans, la plus riche

héritière de l'Europe. Le cardinal, son oncle, mourut le 9 mars 1661, et lui laissa trente millions. Le Rethelois, que le prélat avait acheté en 1659, fut érigé, sous le nom de *Mazarin*, en duché-pairie, par lettres-patentes du 15 décembre 1663, qui ordonnent que ce duché portera désormais le nom de Mazarin au lieu de celui de Rethelois, et même que la ville de Rethel, capitale de ce duché, sera aussi nommée Mazarin.

Jamais mariage ne fut plus mal assorti. Le duc de Mazarin, sombre, jaloux, d'un caractère caustique et d'un esprit peu éclairé, n'était pas propre à fixer une femme belle, aimable et spirituelle. Aussi rendit-il Hortense extrêmement malheureuse par ses caprices tyranniques, et dissipa-t-il par ses folies l'immense dot qu'elle lui avait apportée. Sa dévotion ridicule et mal entendue lui affaiblit l'esprit, au point d'aller dans sa galerie casser à coups de marteau des statues antiques d'un prix inestimable, que le cardinal Mazarin avait fait venir de Rome avec beaucoup de soin. « C'est ma » conscience, répondit-il à Colbert, qui vint lui demander, de la part du roi, le motif d'une pareille folie; mais » monsieur, reprit Colbert, pourquoi avoir dans votre » chambre cette tapisserie où Mars est bien près de Vénus?... Ah! s'écria le duc, ce sont des tapisseries de la » maison de la Porte (1). »

Parmi tous les moyens qu'on employa pour dégoûter Louis XIV de M^{me} de La Vallière, on peut regarder comme le plus plaisant celui dont se servit le duc de Mazarin. Ayant demandé au roi une audience particulière, il lui raconta une vision qu'il disait avoir eue, et dans laquelle on lui avait annoncé le bouleversement du royaume,

(1) M^e Sachot plaidant pour Hortense, s'étendait fort sur ce trait de folie; à quoi M^e Erard répondit: *Est-ce à cause de cette mutilation que votre partie refuse de retourner au palais Mazarin?* Les mémoires de ces deux avocats sont dans le t. II des Œuvres de St.-Évremond.

si ce prince ne quittait pas La Vallière. « Et moi, repartit » Louis, je vous donne avis de mettre ordre à votre cer- » veau, qui est en pitoyable état, et de rendre tout ce que » votre oncle le cardinal a dérobé. » Le duc fit un très-humble salut, et s'en alla.

Le duc de Mazarin avait acheté de Philippe de Croï, prince de Chimay, le marquisat de Montcornet-en-Ardenne (canton de Renwez), qui était un démembrement de la principauté de Porcien. Il survécut à sa femme, et mourut dans son château de la Meilleraie, en Poitou, le 9 novembre 1713, âgé de 82 ans. Il avait violemment attaqué les mœurs de sa femme : il prétendait qu'elle s'était éprise de belle passion pour le chevalier de Rohan, décapité pour crime de trahison ; il fit aussi courir le bruit qu'elle avait été la maîtresse du duc de Nevers, son frère. (*Voy. l'art. MANCINI*, p. 168.)

Son portrait : 1. Larmessin, 1661, in-fol. — 2. Ant. Paillet *pinx.*, Picart *sc.*, in-fol. — 3. dans Odieuvre.

POUILLY (*Jean DE*), lieutenant général, gouverneur de Mézières et marquis de Lançon, naquit dans ce village, en 1635, de Claude de Pouilly (1), capitaine de chevaux-légers, maréchal de camp, et gouverneur de Casal (en 1659), et de Marie d'Estivaux.

Issu d'une race noble et très-ancienne, il était destiné par sa naissance à remplir les emplois les plus importants : il travailla de bonne heure à s'en rendre digne. Lancé dès sa jeunesse sur la scène militaire, ses talens, et sa connaissance approfondie des principes théoriques de la guerre, l'y firent assez promptement remarquer. Entré dans le régiment de cavalerie du maréchal de la Ferté, en 1653, il fut depuis de toutes les batailles, de toutes les victoires qui

(1) Natif de Cornay, canton de Grandpré. (*Nobiliaire de Champagne.*)

signalèrent la vie belliqueuse de Louis XIV. Il ne nous est pas permis de le suivre partout. Bornons-nous à dire, qu'après avoir servi avec honneur depuis 1654 jusqu'en 1658, aux sièges de Stenai, de Landrecy, de Condé, de Saint-Guillain, de Valenciennes, de Montmédy et de Gravelines, il passa en Hongrie en 1664; et qu'à la bataille de Saint-Godart, le 1^{er} août, il donna des preuves signalées de sa valeur : se trouvant à la tête de sa compagnie dans le centre des ennemis, il se fit jour, et vint se réunir au corps de l'armée, non sans courir de grands dangers.

Rentré en France, sa compagnie fut incorporée dans le régiment de Plessis-Praslin, le 7 décembre 1665. Etant premier capitaine, on l'en fit major, le 10 juin 1666. A la création d'une seconde lieutenance dans chacune des quatre compagnies des gardes du corps, le roi l'éleva à ce nouveau grade, dans la compagnie écossaise, le 19 mars 1667. (*Nobiliaire de Champagne.*)

Il servit depuis avec distinction dans toutes les guerres de Louis XIV, aux sièges de Tournai, de Douai, de Lille, et à la conquête de la Franche-Comté, en 1668. La guerre déclarée à la Hollande le 6 avril 1672, ouvrit une nouvelle carrière à sa noble ambition et à sa prodigieuse activité. Il fut détaché dans le pays de Liège avec 250 hommes, pour courir la petite guerre; eut part à toutes les expéditions du monarque conquérant, qu'il escorta jusqu'à Saint-Quentin, lors de son retour; revint camper près de Maëstricht, et ensuite alla rejoindre avec toute la maison du roi, le maréchal de Turenne, dans l'électorat de Cologne, où il hiverna.

Après avoir contribué, sous ce grand capitaine, en 1673, à la prise d'Unna, de Campen, d'Altena, de Soest, de Bielefeld, il revint, avec les quatre compagnies des gardes, servir sous le roi au siège de la ville de Maëstricht, emportée d'assaut le treizième jour, 2 juillet 1673. Chacun

sait que le Quesnoy étant menacé d'un siège, Louis XIV le choisit pour y commander, et dit que si les alliés entreprenaient ce siège, ils auraient fort à faire, la place étant défendue par un officier si vaillant et si expérimenté. Par commission du 10 décembre, le marquis de Lançon leva un régiment de cavalerie de son nom, et commanda pendant l'hiver sur la frontière de Champagne, depuis Charleville jusqu'à Verdun, par ordre du 14 du même mois. (*Lettres de Pelisson.*)

Brigadier de cavalerie le 13 février 1674, il fut employé à l'armée de Flandre, et combattit à Senef, sous le prince de Condé. Passé depuis en Alsace, il coopéra aux deux victoires remportées par Turenne sur les Lorrains, le 4 octobre, à Ennheim, et le 29 décembre, à Mulhausen. Au mois de janvier 1675, il s'empara de Rufac, et y fit prisonniers 200 mousquetaires, 300 dragons, et 50 cavaliers brandebourgeois. Promu, le 12 février, au grade de premier lieutenant de la compagnie des gardes du corps, dont il faisait partie depuis 1667; nommé l'un des inspecteurs de la cavalerie, le 10 mars, il servit à l'armée de Flandre, et contribua à la prise d'Hui et de Limbourg; commandant à Saint-Quentin pendant l'hiver, par ordre du 24 nov. de la même année, il harcela l'ennemi par des courses continues, le battit en plusieurs rencontres, et l'empêcha de molester la frontière.

Ayant été nommé brigadier de la gendarmerie, le 24 février 1676, il se démit de son régiment dans le mois suivant. Employé à l'armée de Flandre, il fit preuve de courage aux sièges et à la prise de Bouchain et de Condé. Breveté maréchal de camp, le 25 février 1677, et destiné, par lettres du 21 mai, pour servir sur la Meuse, il fut détaché le 7 juin du camp d'Urk avec un régiment d'infanterie et quatre de cavalerie; alla passer la Meuse à Pont-à-Mousson, à la vue de l'ennemi, qui, voyant l'ordre et la

fermeté de sa troupe, n'osa l'attaquer. Il marcha ensuite en Alsace, où, durant le siège de Fribourg, par le maréchal de Créquy, il commanda depuis Schelestadt jusqu'à Brisach, et empêcha l'ennemi de rien entreprendre qui pût entraver les opérations du siège. Enfin, il fit briller sa capacité par tout où il tint les rênes du commandement.

Le gouvernement de Mézières fut le juste prix de ses services, le 7 octobre 1677, époque à laquelle il quitta les gardes du corps. Employé à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Créquy, en qualité de maréchal de camp, par lettres du 28 avril 1678, puis créé lieutenant général, par brevet du 28 juin suivant (1), il combattit à Rhinsfeld le 6 juillet. Le commandement important de l'aile droite de l'armée lui ayant été confié à l'attaque des retranchemens de Seckingen, le 13 juillet, il força les dragons qui les défendaient de les abandonner, prit leurs chevaux, et contribua à la conquête de Lichstemberg. Ce fut sa dernière campagne.

Retiré depuis dans son gouvernement, il y plut par les grâces de la politesse et cette dignité de représentation, sans lesquelles l'homme le plus capable court risque de paraître déplacé dans un beau poste. Il termina ses jours à Mézières, en 1685. Ses restes reposent avec ceux de son épouse, au pied du maître autel de l'église paroissiale de cette ville, sous une tombe de marbre noir, portant cette inscription :

Cy gissent les corps de noble et puissant seigneur messire Jean de Pouilly, chevalier, marquis de Lançon, Neuville, Melimé, Montgon, Binarville, maréchal des camps ès armées du roi, gouverneur des ville et citadelle de Mézières; lequel décéda le 23 de février, l'an 1685, âgé de cinquante ans, et de noble et puissante dame

(1) Pinart, *Chronologie militaire*; Le Pippre de Neuville, *Chronologie de la Maison du Roi*, t. I, p. 137.

Charlotte de Ligny, son épouse, laquelle décéda le 25 août de l'an 1683, âgée de quarante-un ans. — Priez Dieu pour leurs âmes.

De leur mariage, contracté à Château-Thierry, le 28 avril 1659, sont issus : 1° *Henri*, né en 1663, mort au camp de Meiden, en 1696, étant enseigne de la première compagnie écossaise (Villeroy) des gardes du corps ; 2° *Jacques*, né en 1668, d'abord chanoine-comte de Lyon, abbé commendataire d'Orbais, puis le 2 décembre 1697, enseigne dans la compagnie précitée, décédé en 1701 ; 3° *Henriette*, née en 1669, dite *M^{me} de Lançon*, chanoinesse de Remiremont, qui fonda, le 25 novembre 1718, la maison des chanoinesses régulières de Lançon, et termina vers 1754, dans son château de Meliné (1), une vie toute brillante de bonnes œuvres.

POUILLY (*Albert-Louis* baron DE), né à Pouilly (Meuse), le 13 décembre 1731, appartenait à la famille du précédent, et possédait plusieurs terres dans le D. des Ardennes. Député aux états-généraux de 1789 par la noblesse du bailliage de Verdun, il émigra en 1790 avec les princes, et fut chargé par eux à Luxembourg de recevoir les émigrés, et de leur faire délivrer des passeports. Nommé lieutenant général et aide de camp du roi de Prusse, il fit, en ces qualités, les campagnes de 1792. Ce monarque l'investit du comté de Mensdorff. Il mourut à Haguenau en 1795, par suite de ses blessures. *Emmanuel de Pouilly*, issu de son mariage avec Marie-Antoinette-Philippine de Custine, né le 24 janvier 1777, aussi comte de Mensdorff, émigra avec son père, fut chambellan et général major en Autriche. Il épousa, le 22 fév. 1804, Sophie-Frédérique-Caroline-Louise, princesse

(1) Ancienne dépendance de Montgon, près du Chesne-le-Populeux.

de Saxe-Cobourg. Il commande la forteresse de Mayence. (Voy. *Bib. des Contemporains* ; *Bib. Ardennaise*, t. I, p. 12 et 13, et le t. XV de l'*Hist. littér. de la France*, p. 399.)

www.libtool.com.cn

PUISIEUX (1) (*Jean-Baptiste DE*), architecte expert et juré du roi, naquit à Alland'huy, canton d'Attigny, le 19 janvier 1679, de Norbert de Puisieux et de Claude Leblanc. Il fit ses études au collège de Rethel, et fut ensuite envoyé à Paris chez un de ses parens, M^e Thirion, natif de Voncq, avocat au parlement, qui lui montra toujours le dévouement le plus tendre.

Les superbes monumens qui embellissent la capitale lui ayant inspiré du goût pour l'architecture, cet art devint l'unique objet de ses études. Il travailla sous les meilleurs maîtres; l'apprentissage nécessaire à son instruction étant fini, ils se l'associèrent comme collègue, et la société académique des arts et des sciences l'admit dans son sein.

Il se montra digne de ce choix en différentes circonstances, mais surtout en 1758, où il présenta le plan d'un temple qu'on avait projeté d'élever à la patronne de Paris. D'abord accueilli, ce plan ne tarda pas à être éclipsé par celui du fameux Soufflot, qui arrivait de Rome. Louis XV posa, le 6 septembre 1764, la première pierre de ce vaste édifice, un des plus beaux monumens qu'on ait élevés à la gloire de l'Eternel. Cette préférence fit peu d'impression sur notre architecte ardennais : il fut le premier à reconnaître la supériorité de son rival ; et depuis, les deux artistes vécurent dans une intimité parfaite. Pour dédommager de Puisieux, on le nomma contrôleur des travaux du nouvel édifice : il a exercé les fonctions de cette place jusqu'à ses derniers jours, avec la même exactitude qu'il mettait à tous ses devoirs.

(1) Les registres d'Alland'huy portent *Puisieux*. Son acte de décès et le titre de son ouvrage portent *de Puisieux*, et c'est ainsi qu'il signait.

Ses collègues rendaient hommage à son génie , dont son plan et son habileté dans la mécanique étaient d'irrécusables témoins. Jamais difficulté dans ses travaux ne l'arrêta , quand il ne s'agissait que de machines pour lever les obstacles. Il en a inventé dans beaucoup d'occasions , et surtout pour l'Opéra. Elles ont parfaitement réussi , et lui ont fait honneur. Avec moins de désintéressement , il aurait pu tirer un parti avantageux de ses talens : il n'acquit qu'une aisance médiocre , qui le mit en état de donner une éducation convenable à ses enfans.

Il était encore plus estimable par ses vertus et les qualités du cœur que par ses talens. A une foi éclairée , et à une piété solide , il joignait une candeur aimable , beaucoup d'urbanité et d'enjouement , et surtout une extrême obligeance. Fidèle et constant dans l'amitié , il eut de vrais amis dans la classe des artistes et des savans. Nommer ici les Soufflot , les Titeux , les La Caille , les Batteux , c'est faire d'un seul mot l'éloge de celui qui s'honora de leur amitié. Mais ce qui le distingua le plus , ce fut son extrême charité , car il faut bien employer encore ce mot qui n'a point de synonyme. On aurait pu lui appliquer ces beaux vers de Boileau , parlant de Titus :

Il soupirait le soir , si sa main fortunée
N'avait par ses bienfaits signalé sa journée.

Son amour pour les pauvres lui avait fait composer une eau excellente pour les yeux , qu'on leur distribuait tous les matins. Dans un âge très-avancé , il allait encore visiter les asiles de la misère , et y répandait ses bienfaits et ses consolations avec l'affection la plus tendre. Il pensait lui-même les plaies des malheureux , et sa chemise , au défaut de linge , servait de charpie et de bandeau. Dans ces visites charitables , il se faisait accompagner par un de ses élèves ,

M. Loret, d'Alland'huy, son parent, qui nous a fourni ces détails.

Si une vie longue peut être regardée comme un bienfait de la Providence, c'est surtout lorsqu'elle est exempte des infirmités par lesquelles on achète si chèrement, dans la vieillesse, quelques instans d'existence. Sobre et réglé dans sa conduite, exempt des passions qui empoisonnent le cœur, De Puisieux conserva une santé toujours égale jusqu'à l'âge de quatre-vingt dix-sept ans. Il termina sa carrière le 6 février 1776, paraissant moins lutter contre la mort que céder à la victoire du temps.

Il avait épousé M^{lle} Juppín, qui fit le bonheur de sa vie, et qui ne lui causa d'autre chagrin que celui de le précéder dans le tombeau. Il en eut deux enfans : une fille morte avant lui, et un fils qui lui a succédé dans l'emploi de contrôleur des bâtimens de Sainte-Geneviève.

Il a publié :

Elémens et Traité de Géométrie. Paris, Joubert et Robin, 1765, in-8°, fig., p. 355.

R.

RAMBOUR (*Abraham*). La ville de Sedan s'honore de lui avoir donné le jour : il y naquit vers 1590, et y fit ses études avec succès. Il se distingua surtout par une thèse qu'il soutint le 18 octobre 1608, sous la présidence de Tilenus (1). Son cours académique fini, on lui donna la conduite de l'église de Francheval, le 9 juillet 1610. Il la gouvernait encore le 12 juillet 1615 avec le ministre Erondelle

(1) *De potestate Ecclesiæ in constituendâ politia externâ ; resp. Abrah. Ramburtio Sedanensi* (Sedan, 1608, in-8°. p. 9) (BB. du roi, D, 21008) ; *it.*, p. 593 — 600 de *Tileni syntagma* (Genève, 1618, in-8°) ; elle est dédiée à Artur Jonston, professeur de métaphysique et de logique à l'Académie de Sedan.

(*Reg. des Modér.*). Celle de Sedan l'ayant mis peu de temps après au nombre de ses pasteurs, il ne tarda pas à mériter la considération publique, et à fixer l'attention des amis des lettres. Une éloquence vive et animée, étincelante de beautés neuves, à laquelle son action extérieure prêtait de nouveaux charmes, fit présager qu'il aurait les succès les plus brillans dans la carrière de la prédication : il les obtint en effet.

Nommé à une chaire de théologie et d'hébreu à l'académie de Sedan, il soutint sa thèse inaugurale le 2 mai 1620. Bientôt la réputation qu'il s'acquit comme professeur parut effacer celle qu'il s'était faite dans le ministère pastoral. Ses thèses sur la nature de Dieu, la Création, l'Écriture-Sainte, les Pères, l'autorité de la Vulgate, etc., sont un monument de sa vaste et profonde érudition, dans tout ce qui a rapport à l'antiquité sacrée. Les recherches curieuses dont elles sont remplies, l'esprit de critique qui les assaisonne, les font estimer des théologiens protestans, et même de ceux de la communion romaine qui sont assez éclairés et assez judicieux pour en extraire tout ce qui peut tourner au profit de leur cause.

Un esprit juste et analytique, une logique lumineuse et pressante conduisaient Rambour directement à son but. Bien différent de ces faux argumentateurs qui, pour se ménager la facilité d'un triomphe éphémère, dénaturent les raisons de leurs adversaires; ou qui, voulant éluder la lutte du corps à corps, s'arrêtent à disséquer les mots, et se débattent dans les épines grammaticales, notre professeur sedanais, trop grand pour mettre en œuvre ces petits moyens réservés à la médiocrité, abordait franchement les questions, présentait dans toute leur force les argumens qu'on lui opposait, et il les réfutait d'ordinaire avec cette méthode et cette solidité propres à déterminer la conviction, et à étendre le domaine du prosélytisme.

Doué d'un génie heureux, aussi propre aux affaires qu'aux lettres, les princes de Sedan lui accordèrent des marques publiques de confiance, en le chargeant de diverses négociations : ils n'eurent qu'à s'applaudir d'avoir utilisé ses talens; car il sut répandre sur les matières civiles et politiques cet esprit de justesse qu'il avait acquis par une grande habitude de la controverse, et porter dans les affaires les plus délicates et les plus épineuses, ce coup d'œil sûr qui aperçoit tout et ne s'éblouit de rien.

En 1628 il accompagna Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, aux eaux de Spa, et s'y lia avec le docte André Rivet. (J. Henr. Dauber, *Oratio funebris And. Riveti.*)

La ville de Sedan reçut son dernier soupir en 1651. Il y mourut universellement regretté, après avoir donné jusqu'à la fin de ses jours l'exemple d'un dévouement entier à tous les devoirs de la vie publique et privée. Il avait été nommé, le 19 novembre 1624, conseiller des Modérateurs, à la place de Jacques Cappel. L'académie Sedanais lui décerna quatre fois les honneurs du rectorat. On fixe les époques de sa promotion à cette dignité aux 28 décembre 1624, 30 juin 1626, 28 avril 1629, et au mois de janvier 1635. (*Reg. des Modér.*) Jacques de Vaux, l'un de ses disciples, a fait son éloge dans son *Thesaurus theologiæ Sedanensis*. Cette source nous a fourni la principale partie de cette notice. La Milletière lui a écrit une lettre pour la réunion des évangeliques aux catholiques. (*Paris*, Rocolet, 1628, in-8°, p. 26.)

La famille dont Rambour est issu subsiste encore dans l'Ardenne; le curé actuel de Sedan en fait partie. François Rambour, l'un des parens de notre professeur, fut nommé conseiller au bailliage et siège présidial de Sedan, lors de l'installation de ce tribunal, le 18 décembre 1662 (1). Il

(1) Créé par un édit de Louis XIV, donné à Fontainebleau en nov. 1662, par lequel le Conseil souverain avec le bailliage demeure supprimé. •

était procureur du roi près de cette cour en 1685, et fit exécuter alors avec rigueur tous les édits relatifs à la révocation de celui de Nantes. (P. Norbert, ann. 1662 et 1685.)

Les ouvrages de Rambour sont intitulés :

I. *Theses theologicæ de Christo Redemptore, quas præsiæ et favente Divino Numine, tueri conabitur Abr. Ramburtius, Ecclesiæ Sedanensis pastor, die 8 maii 1620.* Sedan, Jean Jannon, 1620, in-4°, p. 16; it., dans le n° IV, p. 1 à 11.

II. *Traité de l'adoration des Images; avec quelques Observations sur l'écrit du sieur Jean Roberti, jésuite, imprimé à Liège, concernant le culte des Images.* Sedan, *ibid.*, 1635, in-8°, p. 227. (BB. du roi, n° 1105 et 1557.)

Rambour avait entrepris en 1634, de prouver que les catholiques adoraient les images. Son manuscrit étant tombé entre les mains du P. Roberti (né à Saint-Hubert en Ardenne en 1569), celui-ci le réfuta dans l'ouvrage intitulé : « De l'Idolatrie prétendue de l'Église romaine en » l'adoration des images : Réponse à un écrit du sieur » Abraham Rambour, approuvé par le sieur Pierre du » Moulin, tous deux ministres de la religion prétendue » réformée à Sedan. (Liège, Jean Tournay, 1635, in-12, » p. 196.) » Rambour revit son manuscrit, y fit des additions, et le publia pour répliquer au P. Roberti.

III. *Récit véritable de ce qui s'est passé dans la conférence entre le sieur Yves, capucin, et Abraham Rambour, ministre du S. Évangile.* Suivant la copie, impr. à Sedan, 1640, in-8°, p. 31. Cette conférence, qui roule sur le saint sacrifice de la Messe, eut lieu en novembre 1640 : elle fut publiée par Rambour lui-même, en vertu d'un arrêté du conseil des Modérateurs de l'académie de Sedan, en date du 10 du même mois.

IV. *Soixante-une Thèses et Dissertations théologiques.* La

première est du 8 mai 1620, et la dernière du 13 avril 1650. Elles sont insérées dans le t. II, p. 1 à 762. du recueil de J. de Vaux, intitulé : *Thesaurus theologiæ Sedanensis*. (Genève, 1661, 2 vol. in-4°.)

Le Long, *Hist. de Laon*, p. 486; P. Norbert *Hist., de Sedan*, ann. 1651; Des Marets, t. I, *Contra tirinum*, t. I, p. 32; du Moulin, *Examen du livre du P. Joseph*, capucin, p. 64.

RANGIER, en latin *Rangerius*, cardinal et archevêque de Reggio en Calabre, était né dans le Rémois, vers 1050. Il fit ses études à Reims sous la direction de S. Bruno. Plusieurs des élèves de ce grand homme, que les charmes de son éloquence et l'aménité de ses mœurs lui avaient attachés en qualité d'amis, entraînés par cet ascendant que les âmes fortes prennent aisément sur tous ceux qui les approchent, renoncèrent au monde. Rangier fut de ce nombre : il se retira au monastère de Marmoutier, pour s'y livrer tout entier à la pratique des préceptes évangéliques. Quelques auteurs ont cru qu'il ne s'était revêtu de l'habit religieux qu'après avoir été promu à l'épiscopat; mais ils se sont trompés. Il mena une vie assez obscure jusqu'au temps d'un différend qu'eut l'abbaye de Marmoutier avec les archevêques de Tours. A cette époque, Bernard, abbé de cette maison, jeta les yeux sur lui et sur Bernard Ponce, Rémois, prieur de ce monastère, et les fit partir pour Rome, espérant qu'ayant fait l'un et l'autre leurs classes à Reims avec le pape, ils parviendraient aisément à obtenir le privilège qu'il sollicitait. Le succès répondit à son attente : Urbain II accueillit ses anciens condisciples avec bienveillance, et leur accorda leur demande. La bulle ayant été expédiée, Bernard Ponce revint en France, mais Rangier resta auprès du pape, qui, après s'être assuré de son mérite, l'honora de la pourpre romaine.

L'archevêché de Reggio ne tarda pas à vaquer, par la mort d'Arnoul. Rangier, sur le refus de S. Bruno, accepta ce siège : c'était en 1090, temps où les prélatures étaient encore la récompense des vertus et des lumières. L'année suivante, il souscrivit au privilège donné par le souverain pontife au monastère de Cave, rapporté par Baronius, et par le bullaire du Mont-Cassin.

Urbain II étant venu en France en 1095, notre prélat l'y suivit, et assista avec lui au fameux concile de Clermont, où la première croisade fut résolue. Le synode congédié, il aida le pontife dans la consécration de l'église de Marmoutier; il revint ensuite à Reggio, et le 22 octobre 1106, il se trouva au concile de Guastalle sur le Pô, avec le pape Pascal II. C'est la dernière époque connue de l'existence de Rangier : on nous a laissé ignorer celle de la mort de ce cardinal, qu'Ughelli signale comme un homme d'un mérite éminent. Marlot ne l'a point connu. Cette notice est extraite presque en entier de l'*Histoire de Marmoutier*, par dom Martène. (2 vol. in-fol. MSS. à la BB. du roi, parmi ceux de S.-Germain-des-Prés.)

Dom Genoux, *Gallia infulata benedictina*, ann. 1094 (MS. in-fol., à la BB. du roi, n° 477); Ughelli, *Italia sacra*, t. IX, p. 323, édit. de Venise, 1717.

RAULIN (*Hippolyte*), religieux minime de la province de Paris, né à Rethel, vers 1560, était tout à la fois très-savant et grand orateur, qualités qu'il est si difficile d'associer, et qui semblent s'exclure mutuellement; car le sang-froid d'un savant qui médite, et qui discute des faits dans son cabinet, est d'ordinaire incompatible avec le sentiment vif et les éclairs de l'imagination.

Une taille avantageuse, une physionomie noble et touchante, un regard scrutateur, un organe flexible, sonore, argentin, pénétrant dans tous les recoins du plus vaste

auditoire, enfin tous ces dons qui ne sont pas le talent, mais qui l'embellissent, le font valoir, et préviennent en sa faveur, le P. Raulin les réunissait en sa personne. Grenoble, Bordeaux et les villes principales du royaume l'ont entendu pendant une longue suite d'années, et toujours avec de nouveaux applaudissemens. Les historiens de son ordre témoignent qu'il possédait dans un degré éminent l'art d'émouvoir par le don de la parole : *Eximius fuit concionator, et ad permovendos auditorum animos præstans*. Son imagination pleine de feu était toute propre à saisir l'âme et à la dominer par une sorte d'enchantement : talent précieux, et qui consiste bien moins à mettre des raisonnemens que des mouvemens et des images dans le discours; car la plupart des hommes étant plus sensibles que raisonnables, demandent, non à être convaincus, mais à être ébranlés; ils ne se persuadent bien que ce qu'ils sentent.

Élu simultanément provincial de son ordre par les trois provinces de France, le P. Raulin accepta le gouvernement de celle de Lyon, et il fit briller dans cet emploi les qualités qui lui en avaient frayé la route. L'impression profonde que ses vertus et ses talens firent sur les habitans de Besançon, lorsqu'il y prêcha le carême en 1607, déterminna cette capitale à appeler, peu de temps après, dans ses murs une colonie de disciples de saint François de Paule.

Un chapitre de son ordre ayant partagé en deux provinces la Champagne et la Lorraine, il fut élu premier provincial de celle-ci, en 1620; et il prouva par la sagesse de son gouvernement, que ce choix avait été fait avec maturité. Le temps de son provincialat expiré, il se confina dans le couvent de Marcheville en Barrois, pour y jouir d'une vie paisible et tranquille, le premier des biens que l'homme sage et vertueux doive ambitionner.

Sa vertu et son zèle s'étaient montrés avec trop d'éclat pour ne point avoir excité la jalousie, cette ortie qui croit au

pied des chênes. Coupable de son mérite aux yeux de quelques-uns de ses confrères, il fut calomnié lors d'une visite générale; et comme il avait à cœur de se justifier entièrement, il entreprit le voyage de Rome, et cita ses détracteurs au tribunal de la congrégation des cardinaux, qui l'innocenta. Mais ce triomphe fut éphémère. Le P. Raulin était à peine de retour en France, qu'appesanti par les années et les fatigues du voyage, il mourut à Reims, le 17 août 1628. Et tant il est vrai que la pantomime est ce qui agit toujours le plus sur des hommes réunis, sa réputation d'orateur fut ternie par la publication qu'il fit de l'ouvrage suivant :

Panegyre (Panégyrique) orthodoxe, mystérieux et prophétique sur l'antiquité, dignité, noblesse et splendeur des fleurs de lys : ensemble des bénédictions et prérogatives sur-célestes et suréminentes des très-chrétiens et très-invincibles Rois de la monarchie française sur tous ceux de la terre. Paris, François Jacquin, 1626, in-8°, p. 480. (BB. de Sainte-Geneviève, L. 117); avec une dédicace à Gaston d'Orléans, frère unique de Louis XIII, datée de Marcheville le 14 mars 1626.

Une diction incorrecte et diffuse, un petit nombre d'expressions hardies, et quelques tableaux fortement tracés, une érudition indigeste, un tissu de merveilles aussi ridicules qu'absurdes, des provocations à une nouvelle croisade, de vives sorties contre les astrologues, les mahométans et les huguenots, c'est ce qu'offre en partie l'ouvrage de notre minime. Tel était l'esprit de son siècle. L'ignorance ou un faux zèle entassait sans preuves et sans discernement des prodiges que la Providence dispense toujours avec sagesse; et l'intolérance se plaisait à répandre ses formules là où les hommes de différente croyance, à peine affranchis d'une ligue désastreuse, semblaient n'avoir de religion que pour se haïr réciproquement.

Néanmoins, quelques amis du P. Raulin applaudirent à son *Panegyre orthodoxe*, et signalèrent leur approbation par huit pièces de vers latins et français, imprimées à la tête de cet ouvrage. Elles sont sorties de la plume d'Étienne le *Grand*, minime, colloque du R. P. provincial de Champagne, de Denis *Poncelet*, correcteur des minimes à Verdun, d'Antoine d'*Antan*, théologien verdunois, de Théodore *Oudet*, et d'un *Anonyme* désigné par les initiales F. F. F. Ces versificateurs obscurs ont essayé d'anagrammatiser le nom de notre auteur : Hippolyte Raulin, *le Roy t'applaudit*; Père Hippolyte Raulin, *toy la tulippe première*, etc.; puérilités propres à embellir les *Bigarrures* de Tabourot, *sieur des Accords*. Calmet n'a point parlé du P. Raulin, dans sa *BB. Lorraine*, et Doni d'Attichi l'a oublié dans son *Hist. générale de l'Ordre des Minimes*. Un *Jean Raulin*, natif de Toul, et contemporain de notre minime, s'est signalé par des sermons pleins d'historiettes ridicules, et de descriptions plus propres à réveiller les passions qu'à rendre les vices odieux.

La Noue, *Chron. Minimor.*, p. 413, 503 et 593; Thuillier, *Diarian Minim.*, t. I, p. 168; Marlot, *Met. Rem.*, t. II, p. 825.

RENAULDIN (*Pierre*), doit être compté au nombre des poètes latins modernes, parmi lesquels il est loin cependant de briller au premier rang. Son nom a échappé à nos biographes. Ses écrits contiennent les traits principaux de sa vie : nous allons les rapporter.

Il naquit, vers l'an 1480, à Attigny, d'une famille originaire de ce bourg, et peu favorisée des biens de la fortune : elle y subsiste encore aujourd'hui (1). Un grand amour

(1) Le poète Clément Marot, son contemporain, dont le mérite littéraire est d'avoir débrouillé notre poésie naissante en lui imprimant un caractère

pour l'étude fut la première passion qui se développa en lui, et celle qui paraît l'avoir caractérisé durant le cours de sa vie. Pour satisfaire ce penchant, il embrassa, vers 1496, l'institut des chanoines réguliers à l'abbaye de Saint-Denis de Reims, où, à l'abri des vicissitudes du siècle, il se promettait de goûter les délices d'une retraite studieuse et solitaire.

Parvenu au sacerdoce, Renauldin ne fut pas sans emploi dans le cloître. On lui conféra les offices de sous-prieur et d'aumônier, et il les remplit en conformant sa vie à la règle qu'il avait voué d'observer. Content de s'instruire et de travailler à son salut, il ne pensait qu'à vivre dans la retraite et l'obscurité; mais son mérite le trahit, et Robert de Lenoncourt, archevêque de Reims, lui fournit l'occasion de le développer, en le nommant grand pénitencier de sa cathédrale. On ignore les bonnes œuvres qu'il pratiqua dans ce ministère difficile et délicat : il le quitta vers 1516 pour se charger de la cure de Givry-sur-Aisne, canton de Rethel. Depuis cette époque, on ne voit plus en lui que l'homme de lettres : la suite de ses actions est restée dans l'oubli. Les lumières nous manquent aussi pour préciser l'année de sa mort. Il vivait encore en 1529.

Ses ouvrages, écrits dans le même goût que l'*Aurore* de Pierre Riga son confrère (1), qui florissait dans le xiii^e siè-

d'originalité spirituelle et une allure vive et franche, suivit le duc d'Alençon au camp d'Attigny, où il avait, en 1521, le commandement de l'armée française.

(1) *Aurora*, poème inédit, en vers de différens mètres, contenant douze livres, qui comprennent en abrégé toute l'histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament. On trouve des fragmens de cet ouvrage, dont les exemplaires manuscrits sont très-communs, dans la Bibliothèque latine du moyen âge, de Fabricius, t. V, p. 277, et dans l'*Historia poetica medii ævi*, de Polycarpe Leyser. Le livre d'Esther a été inséré en entier dans les *Adversaria* de Gaspard Barthius, lib. III, cap. XV. Il y avait quelques autres poésies de Riga dans un MS. de la BB. de la métropole de Reims. Voy. Casimir Oudin, t. II,

cle, décèlent un homme zélé pour l'observation de sa règle, et qui joignait à la vertu la plus pure un grand amour de l'étude; mais ils ne lui assurent pas un rang distingué sur le Parnasse. Ils sont froids, languissans, sans vie, sans enthousiasme, et pleins de termes barbares et de figures peu naturelles que le seul goût du temps peut excuser (1). Ils donnent une haute idée de la piété de l'auteur; mais ils n'apprennent rien. La poussière qui les couvre et les vers qui les rongent dans nos bibliothèques, attestent l'inutilité de leur existence pour l'instruction ou pour l'amusement des hommes.

Malherbe disait que si Horace et Virgile revenaient au monde, ils donneraient le fouet à Bourbon et à Sirmond, deux de nos meilleurs poètes latins modernes. Quelle correction feraient-ils donc subir à Renaudin, pour avoir publié :

Petri Reginaldi, Divi Dyonisii Remensis canonici, opusculum morale, dialogi more contextum, his sanè quidem conducibile, qui spretâ mundi vanitate, paradisiaca ad gaudia pervenire cupiunt. Paris, Josse Badius, 1529, in-8°, p. 123 non chiffrées. Rare. (BB. Maz. 24827.)

Au-dessous de ce titre est une gravure en bois à grosses tailles, dites *tailles de sommes* (2), qui représente l'auteur assis dans un fauteuil gothique. Devant lui est un pupitre avec un *in-folio*, dont il semble occupé; au-dessus de ce pupitre on voit une tablette garnie de quelques volumes.

p. 1551 de son Commentaire sur les écrivains ecclésiastiques. Paquot et Feller disent que D. George Galopin, religieux de St.-Guislain, mort en 1657, a publié l'*Aurora*, édition dont ils n'assignent point la date. Oudin, qui mourut en 1729, affirme que ce poëme n'a pas vu le jour.

(1) Néanmoins Jean second vivait alors; mais il faut avouer que la poésie latine resta dans la médiocrité en deçà des Alpes jusqu'à ce poète célèbre, mort en 1536, âgé de vingt-cinq ans.

(2) Cette sorte de gravure ne fut employée que jusqu'au milieu du xvi^e siècle.

Par sa dédicace à Badius, datée du 20 avril 1529, Renauldin nous apprend que son livre était achevé depuis onze ans, et qu'il ne l'avait communiqué à qui que ce fût : il l'envoie à ce typographe lettré, pour qu'il le publie, s'il le juge digne des honneurs de la presse; et confiant dans ses lumières, son goût et sa doctrine, il l'autorise à y faire les changemens convenables, et l'invite à en être le parrain. Notre poète eût pu choisir moins bien, car Badius Ascensius, l'un des premiers pères de l'imprimerie en France, et qu'Erasme osa mettre en parallèle avec le grand Budé, s'était signalé par son savoir et ses bonnes éditions de nos meilleurs classiques.

L'ouvrage est divisé en deux livres. On lit à la fin du second : « Explicit liber secundus, anno Domini m^cxxix, » Aprilis xx, Petrus Reginaldus, ex Attigniaco ortus ac » oriundus, canonicus supprior ac eleemosinarius divi Dionysii Rem., ac pœnitentiarius Rev. in Christo patris » DD. arch. ducisque remensis Roberti de Lenoncourt » dicti; deinde curatus de Givry, opus præscriptum complevit, quod quidem avidis, meâ sententiâ, lectoribus non » parum commoditatis ac emolumenti, si attentè legatur ac » degustetur, afferet. » Le poète a joint à ces deux livres huit pièces de vers, parmi lesquelles est l'épithaphe d'*Alberic Renauldin*, son parent, et de *Jeanne* son épouse, et une prière à saint Médard, patron de la paroisse de Grand-pré. Viennent ensuite dix lettres, dont la première, adressée à Philippe de Lenoncourt, est terminée par ce distique :

Nestoreum felix vivas det Christus in œvum,
Carneque depositâ spiritus astra petat.

La deuxième de ces lettres, à Pierre Petit-Bled, abbé de Saint-Denis de Reims, que nous présumons avoir été écrite en 1516, semble indiquer que Renauldin était alors curé

de Givry. Ce prélat étant mort en 1522, c'est par erreur que cette épître porte la date de 1526.

Renauldin (*Rupert*), bénédictin de l'abbaye d'Hautvillers près de Reims, était vraisemblablement de la même famille, et d'Attigny (1). Il est auteur d'une relation des miracles opérés dans son monastère par l'intercession de sainte Hélène, relation adressée en 1608 au P. Papebrock, qui l'a insérée dans les *Acta Sanctorum* des Bollandistes, t. III, p. 622 à 654 du mois d'août.

RICHER (*Pierre-Joseph*), capucin, connu dans le cloître sous le nom de *P. Fulgence*, né le 4 août 1712 à Mouzon, où il est mort en 1785 (2), eut les vertus et les connaissances de son état. La piété et l'humilité s'étaient admirablement unies en lui avec l'amour du travail. Il a laissé un MS. précieux, où les divers événemens arrivés dans le Mouzonnais sont rangés suivant l'ordre chronologique. C'est un extrait de chartes et autres monumens conservés dans les archives de cette ville. Il est intitulé :

Abrégé chronologique de l'Histoire de la ville de Mouzon, avec ses dépendances et pays circonvoisins, in-4° de 272 pages dans l'autographe.

Il existe plusieurs copies de cet ouvrage, qui commence à l'ère vulgaire, et finit à l'année 1784 inclusivement. Il renferme une ample moisson de faits, parmi lesquels il en est un bon nombre de minutieux, et quelques autres qui auraient besoin d'être épurés au flambeau de la critique.

(1) Feu J. B. L. *Duruelle*, chirurgien, né et mort dans ce bourg, a publié : *Éloge funèbre de M^e Antoine Henrat* (notaire à Attigny, où il est né et où il finit ses jours le 18 sept. 1790), *député suppléant à l'Assemblée nationale, et administrateur du D. des Ardennes*. Mézières, Trecourt, 1790, in-4°, p. 21.

(2) Un autre capucin, le *P. Sixte*, né à Murvaux (Meuse) vers 1712, mort étant supérieur du couvent de Mouzon, en 1774, a publié 5 vol. de *Poésies* en 1762 et 1771. Voy. *Ann. d'Yvois*, p. 450.

Ce n'est qu'à l'aide des histoires particulières que l'histoire nationale arrivera à ce haut point de mérite et d'excellence qui lui manque. On ne peut donc savoir trop de gré à ces hommes laborieux qui consacrent leur vie entière à rassembler, avec une longue patience, des matériaux propres à élever l'édifice historique. C'est préparer en quelque sorte à ceux qui viendront après eux, tout l'appareil de la construction. Il y a un extrait du MS. du P. Fulgence à la suite des *Annales d'Yvois*, p. 237 à 344.

ROBERT, prieur de Senuc (1), canton de Grandpré; bénédictin et historien français, fut tiré en 1095 du monastère de Marmoutier, près de Tours, pour être abbé de S.-Remi de Reims. La même année il assista au concile de Clermont, et, sans avoir été entendu, il fut déposé deux ans après dans le concile de Reims, non pas comme l'ont dit Marlot, Casimir Oudin et quelques autres, pour avoir endetté son monastère, afin de fournir aux frais de son voyage dans la Terre-Sainte, où il n'alla qu'après sa déposition, mais pour n'avoir pas observé la règle qu'il avait embrassée.

Quoique le pape Urbain II eût cassé la sentence de déposition prononcée par le concile de Reims, cependant Robert ne put rentrer dans son abbaye; on lui permit seulement de se retirer au prieuré de Saint-Oicle de Senuc, canton de Grandpré, d'où il sortit en 1096, pour suivre les croisés dans la première expédition de la Terre-Sainte. Il se trouva au siège de Jérusalem en 1099, et fut témoin de la victoire remportée par les croisés sur le roi de Babylone, après l'élection de Godefroy de Bouillon.

A son retour de la croisade, il ne put obtenir d'être

(1) Il y a parmi les MSS. de la BB. du roi, fonds de Duchesne et d'Oyenart, n° 15, un extrait du Cartulaire du prieuré de Senuc.

réintégré dans son abbaye de Saint-Remi, quoique le concile de Poitiers, tenu en 1100, eût prononcé en sa faveur. Résigné à son sort, il retourna à Senuc, avec le titre de prieur. Ce fut là qu'il composa son Histoire de la première Croisade; mais il n'eut pas la satisfaction d'y finir tranquillement ses jours : on l'accusa de mal administrer les biens de son prieuré et de les dissiper. Le pape Calliste II, sur les plaintes qu'on lui en fit, le destitua de son office, par un rescrit daté de Rome le 16 avril 1121. *Mandamus ut Robertum priorem S. Oriculi, qui olim S. Remigii abbas extitit, ab illo prorsus amoveant.*

L'infortuné Robert survécut peu de temps à cette dernière déposition; il mourut au prieuré de Senuc, le 22 août 1121. Fontette, sans citer ses garans, avance qu'il était Champenois, et de la ville de Reims.

Ses écrits sont :

I. *Roberti Monachi, Historia Hierosolimitana libris octo explicata.* (Coloniæ, typis Arn. Therhoernen, circa 1470—74), in-4°. *Litteris quadratis, fol. 126*, non chiffrés; it., Basileæ, Henr. Petit, 1533, in-fol.

Juste Reuber, prenant exemple sur Simon Schardius, a réimprimé cette histoire dans son recueil des historiens d'Allemagne, publié d'abord à Francfort, en 1584, in-fol. Bongars, après l'avoir revue sur trois manuscrits et sur les éditions précédentes, l'a insérée dans le t. I, p. 31, de ses *Gesta Dei per francos.* (1611, 2 vol. in-fol.) Cette édition, plus correcte que celles ci-dessus, a reparu dans le Reuber, publié à Francfort, en 1626, avec des notes de Gaspard Barthius.

La première édition de cet ouvrage est rarissime, et peu connue des biographes; elle est imprimée à longues lignes, au nombre de 27 sur les pages entières. Les caractères sont ceux dont Therohernen s'est servi dans le *Liber de remediis*

utriusque fortunæ, de 1471, in-4°. Les lettres initiales sont faites à la main. Le volume commence, sans aucun intitulé, au *recto* du premier feuillet, par ces mots :

www.libtool.com.cn

Oc exemplar epistole quarto

Anno ante gloriosū Iherosolimi.

il finit au *verso* du dernier feuillet par cette souscription :

Explicit hystoria de Itinere gtra turchos.

l'édition est d'ailleurs sans chiffres, réclames et alphabet ou signature, ce qui annonce une grande antiquité, surtout le manque d'alphabet, que l'on trouve seulement établi dans les livres imprimés en 1476 et 1477. Ainsi, il paraît que cette édition est antérieure à ces années. Mais si elle porte le cachet de l'antiquité, elle est aussi la plus fautive. Néanmoins, il s'y trouve de plus que dans la réimpression, une lettre de l'empereur de Constantinople, adressée aux églises d'Occident, et particulièrement à Robert, comte de Flandre, laquelle, avec l'argument qui est à la tête, occupe trois feuillets entiers. Il y a en outre à la fin un petit épilogue de vingt lignes, qui manque dans la réimpression, sans compter une infinité de variantes (1).

(1) Il existe deux traductions de l'ouvrage de Robert, l'une italienne et l'autre française, dont les titres suivent : 1° *Historia di Roberto monacho della guerra fatta da Principi christiani contra saracini per l'acquisto di terra santa*, tradotta per M. Francesco BALDELLI. Florence, 1552, in-8°, *rariss.* — 2° *La Chronique et Histoire faite par le Rév. Père en Dieu Turpin*, arch. de Reims, l'un des pairs de France, contenant les prouesses de Charlemagne et de son neveu Rolland, traduit du latin de Robert, moine de l'abbaye de St.-Remi de Reims. Paris, P. Vidove, pour Regnaud Chaudière, 1527, in-4°. (BARBIER, *Dict. des Anonymes*, n° 2328.) « Il ne faut pas confondre, dit Barbier, cette traduction, dont l'auteur n'est pas connu, avec l'ouvrage romanesque qui a pour titre : *La Chronique de Turpin*, arch. et duc de Reims, faisant mention de la conquête du très-puissant empire de Trébizonde, etc. Lyon, Arnoullet, 1583, in-8°. Voy. une Dissertation fort curieuse sur ces deux ouvrages par Huet de Froberville, dans le IV^e vol. des *Mélanges de Littérature étrangère*, par Millin. Paris, 1785, in-12. »

Robert commence son histoire au concile tenu en 1095 à Clermont, où la croisade fut résolue, et la continue jusqu'à la prise de Jérusalem en 1099. Pour orner sa narration et la rendre plus agréable, l'historien a soin de mêler quelquefois des vers à sa prose. Il indique même en vers, qu'il met en marge, par forme de sommaire, ce qu'il y a de plus important dans le corps de l'ouvrage. Ce morceau historique est d'autant plus précieux, nonobstant le merveilleux dont il est rempli, que Robert a été témoin oculaire de tous les faits qu'il raconte.

Le jugement désavantageux de quelques biographes sur cet ouvrage doit d'autant moins servir de règle, qu'il s'accorde peu avec celui des autres écrivains. Orderic Vital dit, à la fin du XI^e livre de son *Histoire Ecclésiastique*, que Robert n'a pas écrit avec moins de vérité que d'élégance; aussi l'a-t-il souvent copié. L'auteur de la *Hiérarchie terrestre*, (liv. IV, c. 9), le range parmi les plus illustres historio-graphes français. Le pape Grégoire VII l'appelle *virum insignis litteraturæ*, dans une lettre à Godefroi, évêque de Paris. Antoine Ypez, t. IV, p. 195 de ses *Chroniques générales de l'ordre de S. Benoît*, traduites par dom Rethelois, témoigne qu'il a toujours fort estimé l'ouvrage de Robert. Trithème, cité par Marlot, loue le prieur de Senue pour son habileté dans les saintes lettres, son esprit, son éloquence, et appelle son histoire *Historiam insignem*. Néanmoins, Robert s'excuse lui-même dans sa préface, de la barbarie de son style.

II. *Lettre à Lambert, évêque d'Arras* : dans les *Miscellanées* de Baluze, t. V, p. 315. — Il s'y plaint de sa déposition prononcée dans le concile de Reims, et y rapporte le jugement rendu à Rome en sa faveur (inséré dans le t. II, p. 862 de l'ouvrage de Casimir Oudin, Prémontré, sur les écrivains ecclésiastiques), pour prouver qu'on l'avait injustement déposé. Il prie Lambert d'intercéder pour

lui auprès de Manassès, archevêque de Reims, qui le harcelait.

III. Le *Gallia Christiana* lui attribue un livre sur les conciles, *Acta conciliorum inedita eleganti stylo descripsit*. On ne peut pas douter, observe dom Rivet, qu'il n'ait fait quelque écrit sur ce sujet, ou du moins sur le concile de Clermont, auquel il avait assisté.

Fradet, de l'académie de Châlons-sur-Marne, a rédigé un *Mémoire concernant la vie et les ouvrages de Robert, lu à la séance du 6 sept. 1758*.

Marlot, t. II, p. 137 et 221; D. Rivet, *Hist. littér.*, t. IX, p. 325, t. X, p. 323 à 331; D. Ceillier, *Hist. des aut. ecclésiast.*, t. II, p. 152 et 357; *Gal. Ch.*, t. IX, p. 224 à 230; Fontette, *BB. histor.*, t. I, p. 788, t. II, p. 131.

ROBERT (*Paul-Ponce-Antoine*), peintre d'histoire et graveur, né à Sery, canton de Novion-Porcien, à la fin du *xvii^e* siècle, développa ses talens à Reims, sous Tisserand, et les perfectionna à Rome. Après avoir passé 18 ans dans cette capitale, il vint à Paris, avec une collection précieuse de calques et d'esquisses à l'huile, qu'il avait faites des tableaux des meilleurs maîtres.

Plusieurs de ses compositions, où le genre poétique et pittoresque sont réunis, annoncent qu'il avait du goût pour les belles-lettres. Le célèbre François Le Moine se plaisait à l'entendre parler de peinture. Il en possédait assez bien l'histoire pour être consulté par Crozat, avantageusement connu par son amour pour les arts, et par son recueil d'estampes gravées, appelé vulgairement *le cabinet de Crozat*. Le cardinal de Rohan, qui avait ramené notre peintre de Rome, l'employa dans son palais de Saverne, lui permit d'avoir un atelier à l'hôtel de Soubise, et d'introduire ses élèves dans ses vastes et riches appartemens; de ce nombre était M^{lle} Basseporte, qui a continué avec succès le beau

recueil de plantes dessinées et peintes par Nicolas Robert (1), et Claude Aubriet; recueil qui se trouve au cabinet des estampes de la bibliothèque du roi.

Robert, craignant d'être à charge à son Mécène, pensa sérieusement à se faire recevoir à l'académie royale; mais il ne s'y était pas ménagé assez d'amis : des critiques trop sévères et des expressions peu mesurées, lui avaient aliéné les esprits. Les ouvrages qu'il produisit pour sa réception n'eurent point la pluralité des suffrages. Son amour-propre blessé le fit sortir des bornes des convenances et de la modération. Un défi qu'il porta publiquement au grand statuaire Coustou, sur lequel il affectait une espèce de supériorité dans l'art de modeler, acheva surtout de le perdre; et l'exclusion que lui donna l'académie devint irrévocable. Cette mortification, jointe aux difficultés qui survinrent à l'occasion d'un tableau qu'il avait peint pour M. de Plouy, commissaire des mousquetaires noirs, lui causa tant de chagrin, que sa poitrine, naturellement faible, en fut mortellement affectée. Après avoir languï quelque temps, il mourut en 1733, dans une maison voisine de l'hôtel de Soubise, où il tenait une école de dessin. Conformément à ses dernières volontés, il fut inhumé dans l'église des Capucins du Marais, pour laquelle il avait peint trois grands tableaux : la Nativité de Jésus-Christ, l'Assomption de la Sainte-Vierge, et S. Fidèle de Simarengen, missionnaire capucin, martyrisé chez les Grisons, en 1622, tableau peint en 1730, et gravé depuis par M^{lle} Basseporte, in-fol. Il avait beaucoup de talent pour la belle ordonnance des figures, et pour les expressions. Voici son épitaphe, qui indique le reste de sa vie :

*Ci-gît Paul-Ponce-Antoine Robert, peintre de son
A. E. M. le cardinal de Rohan, né à Sery-en-Porcien,*

(1) Artiste célèbre, qui a peint les fleurs dont est enrichie la *Guirlande de*

le 12 janvier 1688. Reims l'a élevé, Rome a perfectionné ses talens. Paris possède un petit nombre de ses ouvrages. Son pinceau est regretté de tous les connaisseurs ; ses lumières et sa probité ne le sont pas moins de ses amis. Il mourut le 29 décembre 1733.

Outre les ouvrages précités, il a gravé : 1° son tableau de la Nativité, in-fol ; 2° Trivulce, que Landon a reproduit au trait dans le VII^e vol. de sa *Galerie historique*.

Fontenay, *Dict. des Artistes*, t. II, p. 459 ; D'Argenville, *Voyage pittoresque de Paris*, 231 ; Le Long, *Hist. de Laon*, p. 473 ; De la Touche, *Notice biogr. sur Gillot et Robert*. (Dole, Joly, 1810, in-8°, p. 8.) (1)

ROLENDEAU (*Louise-Philippine-Joseph*). Son nom réveille l'idée d'une actrice distinguée et d'une bonne musicienne. Née à Charlemont, le 9 juillet 1774, de Pierre Rolendeau, chevalier de Saint-Louis et capitaine des portes de cette ville, et de Marie-Marthe de Grenville, elle fut tenue sur les fonds de baptême par Balthazard-Philippe comte de Merode et du Saint-Empire, et Joseph Hennisi, femme Desporte, chevalier de Saint-Louis et ingénieur en chef des bâtimens du roi.

M^{lle} Rolendeau (2) vint à Paris en 1788, et fut d'abord attachée au théâtre de Monsieur, frère du roi, ensuite à

Julie, pour mademoiselle de Rambouillet (Julie-Lucine d'Angennes), escript par N. Jarry, MCXLI, in-fol. Manuscrit précieux sur vélin, acheté 14,510 fr. à la vente du duc de La Vallière. (Voy. DE BURE, Cat. de La Vallière, n° 3247.)

(1) Ces notices faisaient partie d'un ouvrage intitulé : *Hommes illustres de la Champagne*, resté inédit. Le chevalier de La Touche les avait écrites sur un cahier de cartes attachées ensemble. Depuis la mort de l'auteur, ces cahiers ont été dispersés en différentes mains.

(2) Mademoiselle Clara Saintou, sa compatriote, née à Givet vers 1804, attachée au théâtre des Variétés, tient un rang distingué parmi les actrices de ce spectacle.

celui de l'Opéra-Buffera en 1802, puis au spectacle Feydeau, en 1804, et devint directrice du théâtre de Gand, en 1806. Les vingt ans qu'elle passa sur la scène furent une suite non interrompue de succès et d'agrémens. « Sa voix avait » peu d'étendue et de justesse. Elle accentuait l'italien » comme une Française, mais elle jouait mieux qu'une Italienne. » (Choron et Fayolle, *Dict. des Musiciens*.)

La franchise de son caractère, jointe à une sorte de gaieté qui lui était particulière, donnait à ses réponses une originalité piquante et agréable. Elle termina sa carrière à Paris, le 7 mai 1809, consumée par le feu qui avait pris à sa robe. Ayant survécu durant quelques jours à ce fatal accident, elle les consacra aux exercices religieux, offrant au Dieu qui pardonne et au Dieu qui console les larmes de la douleur et celles du repentir, et mourut dans les sentimens d'une bonne chrétienne. C'est ainsi que la religion donne les dernières consolations qu'il n'est plus au pouvoir des hommes de procurer.

RONDEL (*Jacques DU*), philosophe célèbre du xvii^e siècle. La biographie n'a point assigné sa patrie. On sait seulement qu'il était Français. En le supposant né hors le territoire sedanois, la charge qu'il occupa durant 17 ans à Sedan autorise cette ville à le réclamer, et à le classer parmi les savans qui illustrèrent son école. Il y professa l'éloquence avec une grande distinction, ayant succédé, dès 1664, à Jean Brazy, dans la place de premier régent du collège académique.

« C'était, absolument parlant, un habile homme, bon » poète, bon grec, ayant le goût de l'ancien et du moderne... » et auquel les journalistes ont rendu une partie des éloges » qui sont dus à sa profonde érudition, et à son esprit pé- » nétrant. » (Bayle, *Let.* 177 du 20 janv. 1698; *idem* dans son *Dict. Crit.*, art. *Epicure*, L. 6.)

L'académie de Sedan ayant été supprimée le 9 juil. 1681, Du Rondel se retira en Hollande. Sa réputation l'y avait devancé; et dès qu'il y fut, il prouva qu'il en était digne. Son mérite lui fit bientôt trouver dans cet asile une nouvelle patrie, et des avantages que la sienne ne lui promettait plus. On l'appela à Maëstricht pour y occuper une chaire de belles-lettres (1). Il déploya les plus grands talens dans ce poste honorable, s'y acquit une haute réputation, et y mourut fort âgé en 1715, étant né vers 1630.

Parmi les amis illustres que lui attira son mérite, on n'en voit point qui lui aient été plus étroitement attachés que Bayle. Ce grand homme pouvait mieux que personne apprécier notre philologue. Aussi en était-il l'admirateur sincère. « Je m'étendrais davantage sur cette matière, disait-il, » si l'amitié ne m'avait appris que je ne ferais pas plaisir à » M. Du Rondel. » (*Dict. crit.*, art. *Epicure*.) Ce fameux critique lui a dédié le projet de son dictionnaire, publié en 1692, in-8°, et lui a adressé dix lettres, cotées 131, 146, 156, 556, 157, 158, 162, 163, 165 et 180, insérées dans le t. IV de ses *OEuvres diverses*. Le savant Paul Colomiés rangeait aussi notre professeur parmi ses *plus doctes amis*. (*BB. choisie*, p. 175, édit. de 1731.)

Grand admirateur de Balzac, Du Rondel disait : « On ne » devrait parler de cet homme qu'avec respect et vénéra- » tion. Sans lui, notre langue serait encore incertaine et » chancelante; et nous lui avons l'obligation de savoir par- » ler et écrire.... Avant lui le style sublime était inconnu » en France, et l'on s'imaginait même que notre langue en » était incapable; mais cet homme a bien montré le con- » traire. » (*Lettre de Du Rondel à Bayle*, datée de Maëstricht, le 10 juil. 1700, insérée dans le *Dict. critique*, article *Thomas*, n° 6.)

(1) Voy. NICHÉRON, t. XVIII, p. 96.

Charles Drelincourt, professeur en médecine à Leyde, lui a décerné cet éloge : *Vir egregiè doctus, et virtute conspicuus, professor græcarum litterarum meritissimus*, à la tête de la dédicace qu'il lui a faite de l'*Appendix ad Libitinæ trophæa* (Leyde, 1680, in-16), dont Jean Brisbar, Sedanois, a publié une traduction en 1689.

Catalogue de ses ouvrages :

I. *Musæi de Herone et Leandro carmen, cum notis Jac. Rondelli*. Paris, Cramoisy, 1672, in-8°, p. 44. C'est une version latine, accompagnée de notes, avec le texte grec du poëme de *Musée*. (Voy. Fabricius, *BB. gr.*, lib. I, cap. vxi, t. I, p. 106.)

II. *La vie d'Epicure*. Paris, Cellier, 1679, in-16, p. 135. Cet ouvrage, qui a fait honneur à son auteur, a été réimprimé à la suite de la *Morale d'Epicure* (par le baron des Coutures). (Paris, Guillaumin, 1685, in-12; it., La Haye, Barent-Beeke, 1686, in-12.) (Voy. Bayle, *Nouv. de la répub. des lettres*, janv. 1686, p. 77.)

III. *Jacobus Rondellus de Gloria*. Leyde, à Graesbeeck, 1680, in-12. Cette petite dissertation a été traduite en français, et imprimée à la suite du *Traité de la Gloire*, par de Sacy (La Haye, Du Sauzay, 1745, in-12) : elle avait déjà paru à La Haye, 1715, in-8°.

IV. *Réflexions sur un chapitre de Théophraste* (de la Superstition). Amst, Wolfganh, 1686. Elles ont été analysées par Bayle dans *Nouv. de la répub. des Lettres*, déc. 1685, p. 1329—1336. Voy. aussi *Dict. crit.*, art. *Lucrèce*, E. b.

V. *L'Histoire du fœtus humain, recueillie des extraits de M. Bayle, et publiée par Du Rondel*. Leyde, Vander-Aa, 1688, in-12, p. 114, rariss.

C'est une histoire entière de la conception et de la naissance de l'homme, extraite de quelques ouvrages du docteur Charles Drelincourt, dont Bayle et Basnage ont rendu

compte, le premier dans ses *Nouv. de la répub. des lettres*, déc. 1684, p. 525; mai 1685, p. 540; juin, p. 644; juillet, p. 799; août, p. 878; octobre, p. 1110; et le second dans son *Hist. des ouvr. des savans*, nov. 1687, art. X.

VI. *Dissertation sur le chéix de Pythagore*. Amst., Garrel, 1690, in-12, p. 110.

VII. *De vitâ et moribus Epicuri*. Amst., Desbordes, 1693, in-12, p. 135; it., Amst., 1698, in-12.

Du Rondel y entreprend de prouver qu'Epicure n'a point nié la providence de Dieu. « On ne pouvait, dit Bayle, sou- » tenir plus doctement ni plus finement qu'il a fait, le pa- » radoxe de l'orthodoxie d'Epicure sur ce chapitre... Il y » tourne ses preuves d'une manière capable de faire impres- » sion. » (*Dict. crit.*, art. *Epicure*, L. b. — *Lettre 144*, t. IV des *OEuvres diverses*.)

Ses opuscules :

I. Trois *Lettres* à Bayle sur ses *Nouv. de la répub. des Lettres*, la première du 24 mai; la deuxième du 8 juillet, et la troisième du 13 septembre 1684; elles sont imprimées p. 312—314; p. 329—330; p. 339—341 du t. VI de la *Bibliothèque raisonnée*. (Amst., Westeins et Smith, 1731, in-12.)

II. *Extrait d'une lettre* à Bayle, du 13 sept. 1684, *tou- chant un arc-en-ciel fort curieux* : inséré dans *Nouv. de la répub. des Lettres*, sept. 1684, p. 173—175.

III. *Extrait d'une lettre* à Bayle, du 14 oct. 1684, *sur l'âme des bêtes* : *ibid.*, oct., 1684, p. 289—293.

IV. *Dissertation concernant l'explication d'une antique*, envoyée à Bayle par Du Rondel, le 18 nov. 1684 : *ibid.*, décemb. 1684, p. 452—466.

Un jeune homme y est représenté debout et nu, ayant un lion sur ses épaules, tenant son bras gauche de sa main droite, et sa main gauche ayant deux fruits, vers lesquels

un lézard s'élance. A son côté droit on voit ces lettres initiales : O. V. A. R. N. M., que Du Rondel explique par ces mots : *Omnis vis amantium requiescens nullius momenti* ; ou par ceux-ci : *Oestro vernantis amoris resistere nil miserius*. Il critique l'explication que Jacques Tollius avait faite du même monument et des mêmes lettres. Tollius traduisit cette explication en latin, la fit imprimer avec le texte de Du Rondel, et y joignit des notes latines pour confirmer sa propre opinion contre celle de son adversaire (1).

V. *Lettre à Bayle*, du 15 mars 1687, pour la défense de l'explication de cette antique : *ibid.*, 15 mars 1687, p. 310—330.

VI. *Lettre à Bayle*, du 6 déc. 1684, touchant un orage d'hiver, accompagné de tonnerre : *ibid.*, janvier 1685, p. 43—46.

VII. *Mémoire communiqué par M....*, pour montrer le rapport des trois dimensions du corps, avec les trois personnes de la nature divine : *ibid.*, juil. 1685, p. 727—744.

Un anonyme y a opposé : « Réponse au parallèle des trois » personnes de la Trinité, et des trois dimensions du corps, » contenue dans une lettre écrite à l'auteur des *Nouv. de la répub. des lettres*, le 19 août 1685. » *Ibid.*, août 1685, p. 907—915.

VIII. *Réplique de M.... aux remarques publiées dans les nouvelles du dernier mois contre le parallèle de la Trinité avec les trois dimensions de la matière* : *ibid.*, sept. 1685, p. 1024—1028.

Cette Réplique et le Mémoire n° VII sont attribués à Du Rondel par Christian Joncker, p. 188 de *Schediasma histo-*

(1) Son ouvrage a paru sous ce titre : *Jacobi Tollii fortuita, in quibus critica nonnulla, tota fabularis historia græca, phœnicia, ægyptiaca, ad chemiam pertinere asseritur : accedit Rondelli, professoris trajecti ad mosam expositio signi veteris Tolliani*. Amst., Jansson Waesberge, 1687, in-8°, p. 375. (BB. du roi, Z, 399.)

ricum de Ephemeridibus sive diariis eruditorum. (Leipsick, 1692, in-12, p. 444.) *Voy.* Placcius, *Theatrum anonymorum*, n^{os} 2270 et 2537.

IX. *Lettre à Bayle, sur Balzac*, datée de Maëstricht, le 1^{er} juil. 1700 : insérée dans le *Dict. crit.*, art. *Thomas*, N. b.

Buddæus, *Comp. Hist. philos.*, p. 282 et 316; Des Maiszeaux, *Vie de Bayle*, t. I, p. 48 et 54; Le Long, *Hist. de Laon*, p. 487. Outre les endroits cités de Bayle, voyez *OEuv. div.*, t. IV, *Lettres* 185, 208, 264. *Dict., crit.*, art. *Bion*; F. b.; *it.*, art. *Pereira*, C. b.; *it.*, art. *Sommona-Codon*; A. a.

ROPITEL (*Jean*), minime champenois, compatriote du P. Hippolyte Raulin, et son rival dans la carrière de la chaire et de la polémique, était né vers 1530. Il s'acquit de la célébrité dans son ordre comme théologien, et dans le monde comme prédicateur. Versé dans les matières de controverse, doué d'une imagination féconde et chaleureuse, ardent dans la dispute, il fut un de ceux qui travaillèrent le plus efficacement, de son temps, à maintenir la foi catholique à Lyon. Il prêcha pendant 8 ans à la cathédrale de cette ville, réfutant en chaire les dogmes des nouveaux sectaires.

Il possédait à un degré éminent cette éloquence qui saisit, agite et subjugue. Ceux qui l'entendaient étaient dominés par une espèce de charme. Ses succès jetèrent l'alarme dans le camp des Huguenots : ils crurent qu'ils parviendraient à le vaincre dans une dispute publique et réglée : elle eut lieu, et le fameux Pierre Viret, l'un des plus redoutables champions de la prétendue réforme, fut terrassé dans le combat. Cette défaite arma quelques calvinistes contre le vainqueur. Les historiens rapportent qu'on le coucha plusieurs fois en joue, sans l'atteindre. Se sentant tout force depuis sa victoire, notre minime, qui joignait à une haute

stature un aspect imposant, et que le plus vif enthousiasme accueillait chaque fois qu'il paraissait en public, redoubla de zèle, et affrontant le péril, il dit en pleine chaire « que la mort lui était plus à désirer qu'à craindre » en un si bon sujet, et que pour la querelle de Dieu il » mettrait volontiers mille vies, s'il les avait : mais que les » hérétiques montraient bien que leur cause était mauvaise, puisque ne la pouvant gagner par la raison, ils » avaient recours au meurtre et au carnage des innocens. » (Doni d'Attichy, *Hist. gén. de l'ord. des Minimes*, t. I, p. 327—331.)

Ce discours, plein de cette véhémence et de cette chaleur qui remuent puissamment les âmes, accrut la haine des réformés contre notre controversite. Devenus maîtres de la ville de Lyon, le 31 avril 1562, ils avaient résolu de le mettre à mort; mais on le fit évader à la faveur d'un travestissement.

Le P. Ropitel ayant assisté, en qualité de provincial de Toulouse, au chapitre général d'Avignon, tenu en 1578, il y fut élu procureur général de son ordre. Depuis cette époque, on le perd de vue. Thuillier ne l'a point mentionné dans son *Diarium minimorum*, notre minime n'étant pas religieux de la province de France, la seule dont il s'agit dans ce journal. Rubys dit qu'il fut surnommé pour son zèle et sa doctrine, le fléau des hérétiques. Il avait en effet un redoutable talent pour la polémique, et les protestans trouvèrent en lui un rude jouteur, comme disait Montaigne.

Les ouvrages sortis de sa plume, sont :

I. *Questions faites au ministre Viret et à ses compagnons, sur la parole de Dieu*. Lyon, 1565, in-8°. Viret y répliqua par *Réponse aux questions proposées par Jean Ropitel, minime, aux ministres des églises réformées de Lyon : avec*

d'autres questions proposées à lui et à ses compagnons, suivant la teneur des siennes. (Lyon, Senneton, 1565, in-8°, p. 216; *il.*, *ibid.*, Gerard, 1565, in-8°; *it.*, Genève, Bonnefoy, 1565, in-8°, p. 191.) Ouvrage dont Melchior Adam, Bayle et Senebier n'ont point parlé dans les notices qu'ils ont consacrées à Viret.

II. *Oraisons et prières (au nombre de 14), fort dévotes et profitables, sur les pétitions et demandes contenues dans l'oraison de Notre-Seigneur, tirées des saintes Ecritures : avec autres oraisons de plusieurs autres anciens pères grecs, mises en français par le père Ropitel.* Lyon, Jove, 1571, in-16.

Du Verdier, *BB. fr.*, t. II, p. 513; La Noue, *Chronicon Minimor*; p. 266 et 596; Rubys, *Hist. de Lyon*, liv. III, chap. 36.

ROY (Chrétien LE) prit naissance à Wadelincourt, près de Donchery (1), le 29 oct. 1711. Ses parens étaient cultivateurs et peu fortunés; mais comme leur fils annonça de très-bonne heure du jugement et des dispositions qui auraient honoré un âge plus avancé, ils s'imposèrent des privations pour l'envoyer au collège de Sedan. Il y surpassa les espérances qu'on avait conçues de lui, en faisant retentir cette école du bruit de ses succès.

Entraîné par son goût pour l'éducation de la jeunesse, il résolut de s'y consacrer tout entier, dès qu'il eut reçu le sacerdoce. « Transporté à Paris sans autre recommandation » que son mérite, sans autre soutien que ses travaux littéraires, il n'y fut jamais dans le besoin, et il n'y resta pas long-temps ignoré. Cependant la carrière qu'il suivit ne fut pas celle qui alors menait à la fortune par l'intrigue et la faveur. Le chemin qu'il prit, plus obscur et peu lucratif, mais qui ne laisse aucun regret sur l'acquisition de ce

(1) Et non à Sedan, comme l'ont dit les biographes.

» qu'on doit à des travaux utiles, le conduisit de l'éducation particulière à l'éducation publique. » (L'abbé Halma, son éloge dans le *Journ. Encyclopéd.* Sept. 1791, t. VII, p. 107.)

www.libtool.com.cn

Sa capacité, prouvée par plusieurs années d'exercice au collège Mazarin, lui procura la chaire de rhétorique à celui du cardinal Le Moine. Il y fit fleurir les études, y régénéra le pensionnat dont il fut chef pendant trente ans, et y jouit de la considération distinguée que les talents de l'esprit méritent quand ils sont joints aux qualités du cœur.

Il avait une physionomie expressive qui annonçait l'honnête homme et l'homme aimable. Sa conversation, toujours instructive, était assaisonnée de reparties vives, de saillies ingénieuses et quelquefois de traits satiriques; mais sa loyauté, sa candeur, et une probité sévère, tempéraient la vivacité de l'imagination, adoucissaient le sel de la critique, et rendaient son commerce, dans les détails de la vie civile, aussi sûr qu'agréable. Dans l'exercice de ses fonctions publiques, il savait, par l'aménité de son caractère, inspirer également à ses élèves le goût des belles-lettres et l'amour de la vertu. Il ne se faisait craindre que parce qu'il se faisait respecter et aimer. Admirateur passionné des riches productions de la Grèce dans les différens genres de littérature, il aurait voulu rendre tous ses auditeurs aussi familiers avec la langue grecque qu'il l'était devenu lui-même par une étude approfondie de cette langue si précieuse et trop négligée dans la plupart des éducations modernes. Le zèle du bien public était sa passion dominante⁽¹⁾. Il a satis-

(1) Il a fondé, 1° trois bourses pour le collège de Sedan; 2° une bourse pour l'université de Paris, en faveur d'un Sedanois; 3° trois prix pour le collège et les écoles primaires de Sedan; 4° des lits à l'hôpital de cette ville; 5° une école gratuite de filles *ibidem*; 6° une place de pensionnaire chez les religieuses de la Propagation de la Foi; et il a terminé ses bienfaits dans sa patrie par un établissement de secours à domicile au village de Bazeilles.

fait cette inclination en consacrant les fruits de ses économies à la fondation de bourses dans divers collèges, de prix d'encouragement pour des écoles primaires, et de plusieurs lits à l'hôpital de Sedan. La bibliothèque du collège du cardinal Le Moine s'est accrue considérablement par le legs qu'il lui a fait de la sienne.

Il est mort à Paris le 11 mai 1780, laissant un nom recommandable auprès de ceux qui savent juger les talents, et qui connaissent le prix de la vertu. Le père Le Noir Duparc, jésuite et dernier professeur de rhétorique au collège de Clermont, après avoir cité avec estime les noms de Hersant, Rollin, Gibert, Coffin, Grenan, Le Beau, Maltor, et autres maîtres qui ont illustré l'université de Paris, y associe celui de l'abbé Le Roy, dans son *Examen impartial de plusieurs observations sur la littérature*.

Ses ouvrages :

I. *Lettre d'un provincial à un ami, sur un discours latin intitulé : « Oratio in Instauratione schol. collegii Dormano- » Bellovacii, à Jo.-Bapt.-Lud. Crevier, rhet. prof. an 1737. »* Paris, Quillau, 1737, in-4°); *it.*, 1738, in-12. p. 74. Cette critique, où il n'entre rien de personnel, regarde l'exposition du sujet, et les preuves de la diction. (Voy. *Mém. de Trévoux*, fév. 1738, p. 365. — *Journ. des Sav.*, même mois, p. 127.)

II. *Ludovici XV de Marte triumphus, ode*. Paris, Thiboust, 1739, in-4°, p. 8.

III. *Ecloga in pacis reditum, cum Petrus Fromentin, in Mazarineo eloquentiæ professor, publicam de Pace orationem, universitatis nomine haberet, die 23 julii 1739*. Paris, *ibid.*, 1739, in-4°, p. 7. « L'Eglogue, ainsi que l'ode ci-dessus, disent les journalistes de Trévoux (sept. 1739, p. 2080), font connaître le génie de l'auteur, qui a donné » encore ailleurs des preuves de sa capacité et de son goût. »

IV. *Epithalamium Philippi, Hispaniarum infantis, et Ludovicæ-Elisabeth, Ludovici XV regis filicæ.* Paris, *ibid.*, 1739, in-4°, p. 7. (*Mém. de Trévoux*, nov. 1739, p. 2464.)

V. *Musis, cum Armandus de Rohan-Vantadour, abbas et princeps Murbacensis, è gravissimo morbo convalesceret, carmen.* Paris, *ibid.*, 1740, p. 7. (*Ibid.*, janv. 1741, p. 187.)

VI. *Ode Lud.-Franc.-Guillelmo Joly de Fleury, regis advocato, et procuratori generali designato.* Paris, *ibid.*, 1741, in-4°, p. 4.

VII. *Religio Sorbonæ gratulans, cum Armandus de Rohan, cardinalis, episcopus Argentinensis, franciæ Eleemosinarius, Sorbonæ domum, pridie kalendas maii anni 1743, provisor inviseret.* Paris, *ibid.*, 1743, in-4°, p. 4.

VIII. *Divi Caroli-Magni, regis francorum, et occidentalium Imperatoris Laudatio, dicta in Æde Deo sacrd Regiæ Navarræ, 28 janv. 1744.* Paris, *ibid.*, 1744, in-4°, p. 31. (*Mém. de Trévoux*, avril 1744, p. 646.)

IX. *Ecloga in restitutam regi valetudinem, et inscriptio.* Paris, *ibid.*, 1744, in-4°, p. 10.

X. *Quantum litteris debeat virtus : oratio habita ad solemnem præmiorum distributionem, in Sorbonæ scholis, die 12 augusti 1751.* Paris, *ibid.*, 1751, in-4°. p. 24.

Ce discours est une réfutation de celui de J.-J. Rousseau, sur cette question proposée par l'académie de Dijon, en 1750: *Si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs.* Dans la première partie, l'orateur s'attache à prouver que le mépris répandu sur les lettres ne vient que de la fausse idée qu'on s'est formée de leur caractère propre. Dans la deuxième, il oppose le témoignage de l'histoire et de l'expérience à tous les raisonnemens désavantageux. Ainsi, en prenant son sujet dans toute son étendue, il le traite, et quant au droit, et quant au fait. La traduction française de ce discours, publiée par Boudet, chan. régulier, procureur général de l'ordre de St.-Antoine, et prieur

de la maison de Paris depuis 1747, a été insérée dans le *Journal économique*, nov. 1751, p. 109—155, et dans les *OEuvres de J.-J. Rousseau*, t. XXV, p. 25—62, édit. de Kehl, 1784.

XI. *Quò potissimum in instituendis pueris sublevari possit magistrorum labor : oratio habita pro scholarum instauratione, in collegio cardinalitio, die 11 oct. 1751. Paris, ibid., 1751, in-4°, p. 18. (Journ. de Verdun, fév. 1752, p. 100.)*

A la suite de ce discours, est un poème de Le Roy, donné sous le nom de François-Nicolas Camille *Lamberti de Torniel*, de Nancy, pensionnaire au collège du cardinal Le Moine. Le sujet de ce poème est : « *Stanislao primo, Polonorum regi, duci Lotharingæ et Barriæ, serenissimo proavo, serenissimum Burgundiæ ducem recens ortum, revelatamque partu delphinam serenissimam Lucina gratulans.* »

XII. *Lettre de M... à M. de Lavau, sur un discours contre la latinité des modernes. Paris, ibid., 1756, in-12, p. 88. (Mém. de Trévoux, juillet 1756, p. 1713.)*

De Lavau, directeur de l'académie de La Rochelle, avait prononcé un discours sur la langue latine, où il entreprit de prouver « que cette langue, telle qu'on la parle dans » toutes les écoles de l'Europe, est comme un nouvel » idiôme dérivé de l'ancien latin, qui ressemble assez au » latin de l'ancienne Rome pour que nous puissions le confondre quelquefois avec lui, mais qui en diffère si considérablement, qu'un écrivain du siècle d'Auguste aurait » de la peine à l'entendre. » (*Mercure de Fr.*, mars, 1756, p. 179.)

Le Roy, grand partisan du latin moderne, répondit à de Lavau par la lettre ci-dessus, et le fit avec une si grande chaleur d'intérêt, qu'il semble qu'il ait combattu pour ses foyers. Nos littérateurs, en donnant l'extrait de cette lettre, remarquent « que le zèle l'emporte trop loin, qu'il s'égare dans ses

» épisodes trop fréquens et trop étrangers , qu'il lui échappe
 » même des principes peu favorables à son système , qu'il
 » a souvent perdu de vue son principal sujet , que les rai-
 » sonnemens qu'il emploie contre son adversaire ne sont
 » pas toujours sans réplique , et qu'il en fait même qui
 » semblent prouver contre lui-même. » (*Journ. des Sav.*,
 déc. 1756, p. 844. Fréron , *Année littér.*, nov. 1756, t. VII,
 p. 114.) Le Roy est revenu à la charge dans l'écrit suivant :

XIII. *Réponse aux observations du journal des Savans ,
 et de l'Année littéraire , sur la lettre de M. de Lavau , tou-
 chant la latinité des modernes.* Paris, *ibid.*; 1757, in-12,
 p. 178.

Il y tombe tout à la fois sur les journalistes et sur de
 Lavau. Il eût été à souhaiter qu'il eût adouci l'excès de son
 zèle pour ne laisser paraître que des raisons. Ses idées se
 présentent quelquefois sous les traits de la dureté. Eh ! pour-
 quoi s'échauffer en matière de goût, où il entre tant d'arbi-
 traire ?

Les journalistes de Trévoux avaient, ce nous semble, résolu la question sur le latin moderne, en 1754 (janv., p. 90). « Il est bien certain, disent-ils, que notre plus beau latin d'aujourd'hui, que notre plus brillante poésie latine ne sera ni le latin ni la poésie du siècle d'Auguste. Quelqu'imitation qu'on fasse de Virgile, d'Ovide, d'Horace, il s'y trouvera toujours nécessairement de l'alliage, qui viendra du vice de nos constructions, et originairement d'un défaut d'aisance, de familiarité, d'usage : qualités qui ne se rencontrent et qui ne s'acquièrent que sous le règne des langues parlées. »

C'est à quoi devrait se réduire la controverse sur le latin moderne. Nous ne parlerons jamais latin comme Cicéron et Tite-Live; mais on ne me persuadera pas aisément que ces hommes célèbres, s'ils pouvaient revivre, n'entendissent point ou qu'ils eussent de la peine à entendre nos latinistes

du premier ordre; quoiqu'il arrive souvent que les modernes ne comprennent pas les anciens, surtout quand ceux-ci ont été forcés de s'envelopper de nuages. Longuerue disait à l'abbé Mongault qui avait entrepris de traduire les lettres de Cicéron à Atticus : « Voulez-vous, après 17 ou » 18 siècles, entendre un homme qui écrivait en chiffres, » et qui ne voulait pas même être entendu de ceux avec qui » il vivait? Cicéron n'en savait-il pas assez pour empêcher » qu'on l'entendit? » (*Longueruana*, 1^{re} partie, p. 28.)

XIV. *Nouveau choix de fables d'Esope, avec la version latine et l'explication des mots en français, divisées en trois parties pour les classes 6^e, 5^e et 4^e.* Paris, Brocas, 1770, in-12; *it., ibid.*, 1789, in-12, p. 131, 4^e édition augmentée d'une table des racines grecques qui y sont contenues.

XV. *Elémens de la langue grecque, suivis de la première partie du nouveau choix de fables d'Esope, avec des notes, où tous les mots sont expliqués et rappelés aux élémens et à leur racine ou origine primitive, en sorte que rien ne peut arrêter les jeunes commençans.* Paris, *ibid.*, 1773, in-12, p. 110.

Ces deux derniers ouvrages ont reparu sous ce titre : « Principes généraux tirés des élémens de la langue grecque, » ou Précis de la grammaire simple, suivi du nouveau choix » de fables d'Esope, en trois parties, avec des remarques » à chaque fable, où les mots sont expliqués suivant la » même méthode que dans les élémens. Paris, Brocas, » 1773, in-12, p. 275; *it.*, Barbou, 1783, in-12. »

C'est un des livres élémentaires le plus propre à faciliter l'intelligence de la langue d'Homère et de Pindare, si négligée, malgré sa richesse et sa douceur, depuis que beaucoup de parens croient qu'il suffit que leurs enfans connaissent les grands modèles dans des traductions.

XVI. *Lettre d'un professeur émérite de l'université de Paris, en réponse au R. P. D. V...., prieur de...., religieux*

bénédictin de la congrég. de S.-Maur, au sujet des exercices de l'abbaye de Sorèze. Paris, Brocas, 1777, in-8°, p. 343.

Il y examine les questions suivantes : 1° Les réguliers sont-ils propres à l'éducation publique ? 2° Reconnaît-on le plan de l'université de Paris, dans celui que lui attribue d'Alembert ? 3° Les exercices du collège de Sorèze peuvent-ils tourner au profit de la jeunesse qu'on y élève ? Il se déclare pour l'affirmative sur la première question, et pour la négative sur les deux autres. Cet ouvrage renferme quelques vues excellentes sur l'éducation ; le P. Le Noir Duparc en porte un jugement avantageux à la page 155 de son *Examen impartial*.

XVII. *Lettre en faveur du commerce de Marseille.* — Deux brochures, dont l'objet est de faire voir que quelques philosophes du XVIII^e siècle ont renouvelé les erreurs de Nestorius, d'Eutichès, etc. Ces trois opuscules, dont nous ne connaissons point la date, ont paru dans les dernières années de la vie de l'auteur.

Les n^{os} 2, 4, 5, 6, 8 et 9 sont à la BB. du roi, et l'on trouve les n^{os} 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9 à la BB. Mazarine, sous la cote C. 10817. A., et les n^{os} 10 et 11 sous la cote 10367. A.

ROZIÈRE (*Louis-François* CARLET, marquis de LA)(1), l'un des plus célèbres officiers d'état-major de l'armée française, était fils de N... Carlet, maréchal de camp et lieutenant colonel de dragons, et de D^{lle} Hennequin, native de Mézières. Il vit le jour le 10 octobre 1733, au Pont-d'Archès, dépendance de cette ville.

Il apprit de bonne heure les mathématiques, le latin, l'anglais, l'allemand et l'italien. Entré au service en 1745, comme volontaire, dans le régiment de Conti (infanterie),

(1) Ce marquis donna le nom de *La Rozière* au village de *Wagnon* (Ardenne), dont il était seigneur. Il y avait fait construire un beau château, qui fut détruit en 1794. Ce village a repris son premier nom.

il fit ses premières armes en Italie, et servit en Flandre jusqu'à la paix conclue en 1748. Le 10 avril de cette année, il obtint une lieutenance dans le régiment de Touraine (cavalerie). Recu ingénieur aspirant en janvier 1750, il alla continuer ses études de mathématiques à l'école du génie de Mézières (1). Le 20 octobre suivant, il passa aux Indes-Orientales, comme ingénieur, avec le savant abbé de la Caille, son compatriote, et fut employé aux fortifications de l'île de France. De retour en Europe, en 1754, il suivit l'armée en Bohême, en 1757, et commença la guerre de sept ans, comme maréchal de camp du comte de Revel, et aide maréchal de camp de l'armée de Westphalie, et se signala par ses talents et son courage à la malheureuse bataille de Rosbach, où le comte de Revel périt. Depuis, il fut attaché à la division commandée par le duc de Broglie, et fit avec ce général et avec les maréchaux d'Estrées et de Soubise, toute la guerre de sept ans.

« Nommé capitaine de dragons à la bataille de *Sundershausen*, il fut blessé, et eut un cheval tué sous lui d'un coup de canon. En 1759, à *Bergen*, ce fut lui qui, avec 400 dragons, alla reconnaître l'avant-garde de l'armée ennemie. A la bataille et à la retraite de *Meiden*, il commandait un détachement. En 1760, à la prise de *Cassel*, il entra le premier dans la place. En 1761, il fut nommé lieutenant colonel de dragons au régiment du roi, et peu de temps après, fait chevalier de *St.-Louis* pour sa conduite à l'affaire de *Frauenberg*, où il tendit une embuscade au prince *Ferdinand de Brunswick*, qui pensa y être pris; mais au moment où *La Rozière* allait l'arrêter, son cheval s'abattit, et il ne lui resta à la main que la housse du prince, qui dut son salut à la vitesse de son cheval. Un de ses plus beaux faits d'armes est l'assaut donné,

(1) Elle y fut établie en 1748. Voy. l'art. *CLORET*, t. I, p. 248.

» en 1761, à la cascade de Cassel, qu'il enleva l'épée à la
» main, et dont il fit la garnison prisonnière de guerre.
» Quelque temps après, il fut pris à son tour, étant en re-
» connaissance dans la forêt de Sababord; on le conduisit
» au quartier-général du roi de Prusse, qui lui dit : *Je dé-*
» *sirerais vous renvoyer à l'armée française; mais lorsqu'on*
» *a pris un officier aussi distingué que vous, on le garde le*
» *plus long-temps possible : j'ai des raisons pour que vous ne*
» *soyez point échangé dans les circonstances présentes.* Il
» passa trois semaines au quartier-général du grand Frédé-
» ric, dont il reçut des marques de bonté, et particulière-
» rement du prince Ferdinand de Brunswick, qui-disait,
» en rappelant l'aventure de Frauenberg : *Voilà le Français*
» *qui m'a fait le plus de peur de ma vie, et même je crois*
» *la lui devoir.* A la paix de 1763, il fut employé dans le
» ministère secret du comte de Broglie. Cette même année,
» sur l'ordre du roi, il passa en Angleterre, et fit la re-
» connaissance des ports et des côtes de ce royaume. De
» retour en France, il fut chargé, en 1765, de faire la re-
» connaissance topographique et hydrographique de toutes les
» côtes et des ports du royaume. Il produisit pour la défense
» des provinces d'Aunis et de Saintonge, et particulière-
» ment pour le port de Rochefort, un projet qui fut ap-
» prouvé par le roi. En 1767, il fut nommé aide maréchal
» général des logis employé en Bretagne, et proposa pour le
» port de Brest un plan de défense qui fait encore aujour-
» d'hui la sûreté de ce bel établissement maritime. En 1770,
» il fut nommé commandant à Saint-Malo, et chargé de
» rédiger un plan général. En 1778, la guerre contre l'An-
» gleterre étant déclarée, il fut appelé à Versailles; il
» communiqua au conseil du roi ses idées sur la manière
» d'attaquer les ports de l'ennemi, et fit, avec le maréchal
» de Broglie, l'inspection des côtes : le plan de descente en
» Angleterre, rédigé par La Rozière, fut approuvé; et il

» alla remplir les fonctions de maréchal général des logis
» de l'armée destinée à l'expédition, et rassemblée sur les
» côtes de la Manche. En 1781, il fut promu au grade de
» maréchal de camp. La paix étant signée avec l'Angleterre,
» en 1783, il commanda, jusqu'en 1787, six bataillons em-
» ployés aux travaux de la navigation de la province de Bre-
» tagne. » (*Biog. univ.*)

Nos troubles politiques l'ayant forcé de s'expatrier, il partit au mois de mai 1791, de Wagnon, pour se rendre à Coblentz. Mis à la tête des bureaux de la guerre, établis dans cette ville par les princes français, il exerça les fonctions de ministre de ce département, sous les ordres du maréchal de Broglie, qui remplissait celle de premier ministre. Il fit la campagne de 1792, en qualité de maréchal général des logis de l'armée royale, et fut nommé cette même année commandeur, puis grand'croix de St.-Louis. Sur l'ordre qui lui fut donné en 1794 par M. le comte d'Artois, il passa en Angleterre, et fut employé à Londres, en qualité de quartier-maître général des troupes à la solde de l'Angleterre destinées à débarquer dans la Vendée. Il resta dans ce pays depuis 1797, époque à laquelle il entra au service de Portugal, avec le grade de lieutenant général et quartier-maître général. Arrivé à Lisbonne au mois de janvier de cette année (1), il s'y occupa de la formation de l'état-major. Le prince régent lui donna, en 1801, le commandement en chef de l'armée destinée à défendre le nord du royaume, et le fit commandant de l'ordre du Christ. En 1802, il le nomma inspecteur des frontières et des côtes; il exerça ces fonctions durant plusieurs années, et fit preuve d'une haute capacité. Notre armée étant entrée en Portugal en 1807, le général français accueillit La Rozière avec distinction, et l'engagea à rentrer en France. Le marquis

(1) M. de Semeuse, son compatriote, qui l'accompagna dans ce pays, devint ministre de la police à Lisbonne.

allait entreprendre ce voyage et revoir sa patrie, mais une maladie subite le conduisit au tombeau le 7 avril 1808, à 76 ans. Il fut inhumé dans l'église des capucins de Lisbonne, où on lui érigea un mausolée.

Il est souvent nommé dans les *Voyages dans les diverses parties de la France et en Suisse*, par Guibert (Paris, d'Hautel, 1806, in-8°); et ce n'est pas un des moindres traits de son éloge, que l'intérêt avec lequel s'exprime à son sujet le savant militaire auteur de cet ouvrage posthume. (*Voy.* p. 38, 56 et 76 de ces *Voyages.*)

Ses ouvrages :

I. *Stratagèmes de guerre*. Paris, Bauche, 1756, in-16, p. 229. (*Voy. Mém. de Trévoux*, juill. 1757, p. 1907.)

II. *Campagne du maréchal de Créqui en Lorraine et en Alsace*, en 1677. Amst. (Paris, Merlin), 1764, in-12, p. 174, avec une carte de ces deux provinces.

III. *Traité des armes à feu*. Paris, 1764, in-12.

IV. *Campagne de Louis, prince de Condé, en Flandre*, en 1674. Paris, Merlin, 1765, in-12, p. 150. (*Voy. Mercure*, mars 1765, p. 101, et *Journ. encyclop.*, t. II, part. II, p. 144.)

V. *Campagne du maréchal de Villars et de Maximilien Em., électeur de Bavière, en Allemagne*, en 1703. Paris, *ibid.*, 1766, in-12, p. 199.

VI. *Campagne du duc de Rohan dans la Vatelaine*, en 1636, précédée d'un discours sur la guerre des montagnes. Paris, 1767, in-12, carte.

VII. Il a fourni à l'*Encyclopédie* les articles *Abbatis*, *Batteries sur les côtes*, *Camp*, *Campagne*, *Campement*, *Combat*, *Détachement*, *Dispositions de guerre*, *Fusils*, *Lignes*, *Mousqueterie*, *Pique*, etc. Ces articles sont signés M. D. L. R.

VIII. MSS. 1. *Histoire des guerres de France sous les*

règnes de Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Cet ouvrage, que le gouvernement l'avait chargé de rédiger, devait être en 12 volumes in-4°, avec un volume de planches. La révolution en a empêché la publication. — 2. *Relation de la campagne des Prussiens, en 1792, et celle de 1801, en Portugal.* — 3. *Des devoirs du maréchal général des logis de l'armée et de l'officier d'état-major.* — 4. *De l'art d'asseoir des camps, de faire des reconnaissances, du choix des positions, de la marche des colonnes en compagnie, etc.* Plusieurs de ces MSS. et quelques-unes de ses cartes ont été égarés pendant la révolution; le reste est au dépôt de la guerre, à Paris. Il a travaillé à nombre d'ordonnances militaires (1).

S.

SAVIGNY (*Christophe DE*), l'un des savans qui ont le plus illustré leur pays, était seigneur de Savigny-sur-Aisne, en Rethelois, où il vit le jour dans la première moitié du xvi^e siècle.

On ne peut déterminer précisément la date de sa naissance : on sait seulement qu'en 1553, au plus tard, le poète Nicolas Chesneau, son compatriote, voulant le consoler de la mort d'Albin, son ami, lui adressa une pièce de vers, où il lui dit, entr'autres choses, que cette perte étant irréparable, il ne pense pas qu'elle doive l'affliger au point de le priver des plaisirs innocens attachés à la culture des lettres : ce qui suppose que Savigny était alors parvenu à ce degré de force et de raison qui commence l'homme : d'où l'on peut conclure qu'il est né vers l'an 1530; ayant au moins vingt

(1) Outre sa grande *carte de la Hesse*, en quatre feuilles, qu'il fit graver en 1761, on a encore de lui, la *carte des Pays-Bas catholiques*, et celle du *combat de Senef*.

ans lorsqu'il reçut cette pièce de vers, que nous plaçons ici plutôt pour consacrer une date, que comme une preuve des talens du poète :

Ad Christoph. Savinianum epigramma.

Nos rigidis omnes debemus nostraque fatis :

Mortis quid non subjacet imperio ?

Albini fatum cessa plorare : tibi nec

Insolabiliter quod dolet, effugies.

Jacturam fecine putas unius : et ecce

Tot tibi presentes scis superesse viros.

Non tuus impediat studiorum gaudia luctus :

Nam quem deploras nec tibi restituet (1).

Christophe de Savigny appartenait à une famille des plus anciennes du Rethelois. Nous présumons qu'il était fils de Valentin de Savigny, écuyer, seigneur de Savigny et de Priman, qui lui transmet ces terres vers 1580 (2). Son existence semble avoir été oubliée depuis plus de deux siècles. Il est juste de venger sa mémoire de ce long oubli, en lui assurant à jamais une conquête, fruit de son génie, conquête que des insulaires avides de gloire se sont appropriée, sans que le patriotisme ait jusqu'alors usé efficacement du droit de la revendiquer.

Personne ne nous fournit de détails sur sa vie ; et le petit nombre de biographes qui rappellent son nom, n'ébau-

(1) Ce huitain fut adressé à Savigny quelque temps, peut-être même quelques années avant qu'il parût dans le fol. 31, 11^e liv. des Epigrammes de Nic. Chesneau. *Voy.* t. I, p. 233 de cette Biographie.

(2) Transaction du 1^{er} février 1580, signée *Alexandre*, notaire du comté de Rethelois, entre dempisselle Nicolle de Vaux, veuve de *Valentin de Savigny*, écuyer, seigneur dudit lieu, et demoiselle Béatrix de Beffroy, veuve de *Christophe des Laires*, écuyer, seigneur de Montgon (Ardennes) en partie, ayant la garde-noble de ses enfans. (D'Hozier, *Nobiliaire de Champagne*, art. DES LAIRES.) Les armoiries de cette famille : porte gironnée de 12 pièces d'azur et d'or à l'écusson de gueule mise en cœur, sur le tout une bande en devise d'hermine emmanchée d'or des deux bouts. (D'Hozier.)

chent pas même son portrait; ils ne l'ont signalé que par le titre de ses productions littéraires. C'est dans l'une d'elles, la seule qui soit parvenue jusqu'à nous, que nous puiserons quelques particularités de sa vie; car c'est dans leurs ouvrages qu'il faut chercher celle des savans qui ont illustré leur siècle : on essaierait en vain de faire revivre leurs traits par des anecdotes communes à la plupart des hommes.

Né à une époque où la route des bonnes études, perdue depuis long-temps, commençait à se rouvrir, Savigny y marcha un des premiers. Il nous apprend qu'il fut élevé par des *précepteurs très-vertueux, très-doctes et très-savans personnages* (1). Avec ce secours, il dut se trouver en peu d'années fort supérieur aux travaux ordinaires des classes. On lui enseigna l'hébreu et le grec pour exercer ses forces naissantes, et on lui ouvrit ensuite la carrière de toutes les sciences, espérant d'en faire un homme extraordinaire, sans doute parce qu'on avait deviné son génie. C'est du moins ce que l'on peut inférer de son ouvrage, où il présente, comme étant en partie le fruit des travaux de sa jeunesse, un tableau systématique de toutes les connaissances humaines, qui porte l'empreinte d'une haute capacité. Il suivit cette carrière bien moins par le désir de briller, que par celui d'être utile, car le titre de son livre annonce qu'il ne le publia que pour *le soulagement et profit de la jeunesse*. C'est ainsi que l'homme de bien, le savant modeste laisse échapper dans ses travaux des traits qui peignent son âme et son caractère.

Il est permis de croire que ses *très-doctes et très-savans précepteurs* étaient du petit nombre des disciples privilégiés formés à l'école de ces habiles maîtres du commencement du xvi^e siècle, qui, depuis Erasme, luttèrent avec courage

(1) Dédicace au prince Louis de Gonzague. C'est là surtout que nous avons puisé ce que nous rapportons de la vie de Savigny.

contre les mauvaises études de leur temps, et vivaient dans l'attente d'une ère nouvelle, où le génie réveillé triompherait enfin des obstacles trop long-temps opposés à sa marche et à la renaissance des lettres. Savigny fut témoin de cette heureuse révolution, opérée par François I^{er} (1), et il en partagea les fruits, surtout depuis l'établissement de l'université de Reims, en 1550, fondée en 1547 par le cardinal Charles de Lorraine.

Mûri par l'âge et le travail, il parut enfin dans le monde, et s'y fit remarquer. Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers et de Rethel, protecteur des lettres et des savans, et savant lui-même, prouva qu'il appréciait son mérite, en le nommant, vers 1565, grand maître de sa garde-robe; charge toujours occupée par un homme de haute distinction, et qui donne rang parmi les premiers gentilshommes de la chambre des princes.

C'était ce qui pouvait arriver de plus heureux à Savigny, car cet emploi le mettait en relation avec les savans de toute espèce, qui briguaient l'honneur d'être admis à la cour du prince, pour y profiter de ses lumières et s'y nourrir de l'amour de la vérité. Savigny se montra digne de cette société éclairée, que le seul désir d'apprendre animait, et où chacun pouvait étancher la soif du savoir : elle le dédommageait du temps que lui dérobait l'exercice de ses fonctions auprès du duc de Rethel; mais dès qu'elles le laissaient libre, il se consacrait tout entier au travail du cabinet. Son heureux génie le portait également à toutes les parties de la lit-

(1) Il fonda le collège royal de France en 1529. Il envoya Juste Fenelle, Guillaume Postel et Pierre Gilles, en Orient, pour y chercher des livres rares et des manuscrits. En 1531, il fit fondre par Guillaume Le Bé ces beaux caractères hébreux, grecs et latins, dont Robert Estienne avait la garde, et dont il se servait pour l'impression de ses livres, au bas desquels il mettait d'ordinaire: *Ex officinâ R. Stephani, typographi regii, regiis typis.* (La Gaille, *Hist. de l'Imprimerie*, p. 87.)

térature : religion, jurisprudence, philosophie, physique, mathématiques, musique, grammaire, poésie, philologie, chronologie, histoire, etc., tout ce qui dans ces différens genres peut instruire ou amuser des hommes faits, occupait ses loisirs. Se repliant sur le passé, il recueillit les choses qu'il avait entendues ou apprises en sa jeunesse, et y ajouta ce qu'il avait acquis depuis. C'étaient autant de matériaux pour l'édifice qu'il projetait d'élever aux sciences.

Il évita de prendre part aux querelles de cette Ligue monstrueuse, qui avait élevé deux puissances rivales dans la même monarchie. Durant ces troubles malheureux, « lorsqu'il lui restait quelque peu de loisir, il se récréoit » l'esprit, et se repaissoit de cette pâture de la connoissance des bonnes-lettres, afin que les jeunes gens qui » s'adonneroient à leur étude, pussent jouir et se servir de » son petit labeur, et en tirer quelque fruit et profit. » Cicéron avait une préférence marquée dans son estime, et on pouvait lui appliquer le mot si connu de Quintilien (1) au sujet de cet orateur philosophe : *Ille se multùm profecisse sciat cui Cicero valde placebit.*

Son ouvrage terminé, il en fit hommage, en 1584, à Louis de Gonzague. Dans sa dédicace à ce prince, il vante beaucoup les sciences et les arts libéraux, et se montre familier avec les classiques anciens et les plus savans écrivains de l'antiquité. Il y traduit en vers français quelques distiques d'Ovide, et une sentence de Térence (2), qui vont

(1) Zélé partisan de l'antiquité, il s'éleva contre ceux qui voulaient avoir plus d'esprit que Cicéron et Démosthènes, qu'Homère, Virgile et Horace; il soutint que l'affectation, l'obscurité, l'afféterie et l'enflure, contrastaient avec le beau style. Lui-même, par ses plaidoyers, retraça aux yeux des Romains l'image d'une éloquence mâle, noble, grave et solide, qui cherche moins à plaire qu'à se rendre utile.

(2) Ses comédies, où est renfermée toute l'urbanité romaine, furent trouvées si belles, qu'on crut devoir les attribuer à Scipion l'Africain et à Lélius, les plus savans hommes et les plus éloquens de leur siècle. On y remarque

à son sujet. Il y passe en revue Virgile (1), Horace, Cicéron, etc., et nous fait sentir combien il était pénétré de l'esprit de ce dernier, lorsqu'il dit : « Les plaisirs ne sont » ni de tous les temps, ni de tous les lieux, ni de tous les » âges; au lieu que les lettres sont l'aliment de la jeunesse, » et l'amusement de la vieillesse; elles nous donnent de » l'éclat dans la prospérité, et sont une ressource, une consolation dans l'adversité; elles font les délices du cabinet, » sans embarrasser ailleurs : la nuit, elles nous tiennent » compagnie, aux champs et dans nos voyages, elles nous » suivent (2). » « Elles nous élèvent au sommet de toute sagesse, et, ce qui est plus remarquable, à la connoissance » des choses divines, et par ce moyen à l'amour de Dieu, de la piété et de la religion. » D'où il conclut que la jeunesse doit se livrer à la culture des lettres (3); et d'où l'on peut conclure aussi que Savigny n'était pas un de ces savans en qui la science étouffe les sentimens religieux. Il loue ensuite le soin que le prince prend de protéger les arts libéraux dans son duché de Rethelois, comme un grand moyen de civilisation; puis il déplore les malheurs de son siècle, où les sciences sont négligées, principalement par la plus grande partie de ceux qui portent le titre de gentilhomme, lesquels sommeillent dans le sein de la paresse, regardent

une plaisanterie fine, délicate, un art infini pour le dialogue, une pureté de style inimitables.

(1) Le prince des poètes latins, digne rival d'Homère, dont il partagea la gloire, ne lui laissant que l'honneur de l'invention et peut-être celui de la fécondité.

(2) « Hæc studia adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant : adversis perfugium ac solatium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur. » (Cic., *Orat. pro Archia poetâ.*)

(3) « O Dieu immortel et tout-puissant ! s'écrie-t-il, qu'y a-t-il de plus digne et qui mérite plus en quoi la jeunesse doive nuit et jour veiller et travailler que les lettres ? »

l'ignorance comme une des bienséances de leur état, et pensent que le privilège de leur naissance les dispense d'être utiles à la société, tandis que les anciens philosophes cueillaient avec une joie innocente les *fruits du génie*. « Ils n'en » font pas grande estime, dit-il, voire n'en tiennent quasi » compte; tellement qu'entr'eux elles ne tiennent main- » tenant quasi plus d'honneur. » Il ajoute après, avec un grand philosophe, que *la vie humaine sans doctrine est quasi l'image de la mort* (1). Il termine sa dédicace en disant que le Rethelois est *sa patrie*.

Le costume sous lequel il est représenté indique que, comme beaucoup de nobles de son temps, il avait embrassé la profession des armes.

Tels sont les traits principaux qui ont illustré la mémoire de cet homme, que la société avait poli et n'avait point corrompu; qui rendit les sciences respectables par ses mœurs, en inspira le goût, et en fit sentir les avantages. C'est tout ce que nous avons pu recueillir sur sa vie : comme celle des savans, on voit qu'elle fut peu variée, et qu'elle n'offre pas de ces événemens qui piquent la curiosité. Ses fonctions auprès du duc de Rethel, la retraite, la méditation et le commerce de quelques amis avec qui une heureuse conformité de mœurs, de sentimens et de mérite l'avaient uni, absorbèrent une partie de son temps; le reste fut consacré à des études sérieuses, qui donnèrent naissance à un ouvrage digne de fixer les regards de la postérité.

Après avoir passé environ quatre-vingts ans au sein des jouissances du cœur, de l'esprit et de la fortune, il est probable qu'il termina sa carrière laborieuse dans sa famille, laissant l'exemple de ce que peuvent pour le bonheur, le

(1) Raoul de Presles, dans son vieux langage du xiv^e siècle, avait dit que « Ociosité sans lettres et sans science, est sépulture d'homme vif. »

goût de la retraite, l'amour de l'étude et de la sagesse. On ne peut placer la date de sa mort au-delà de l'année 1608, époque où *Jean de Savigny*, son fils, ou tout autre de ses parens lui avait succédé dans la terre de ce nom (1).

Une Jeanne-Catherine-Madeleine de Savigny, en Rethe-lois, épousa Henri, comte d'Afrique, dont elle eut Jeanne-Marie-Madeleine, femme de Louis, marquis de Beauvau, morte en couches le 8 avril 1715. (Moréri, art. *Beauvau*, p. 276.)

Il y a une famille de Savigny en Lorraine, qui n'a rien de commun avec celle de Champagne. Chrétien de Savigny, seigneur de Rosne en Barrois, fut l'un des quatre marchaux de France, pour la Ligue. (Voy. l'art. MONTBETON, p. 228.) Un Philippe de Savigny est mentionné, sous l'année 1436, p. 375 de l'*Histoire de Laon*, par dom Le Long, et p. 298 des *Annales d'Yvois*. On voit un Pierre de Savigny, conseiller-clerc au parlement de Toulouse, en 1303. Jean Le Bon de Savigny, licencié ès-lois, fut anobli, en considération des services rendus par feu son père, en vertu de lettres-patentes du roi, données à Paris le 8 avril 1352, expédiées en la chambre des comptes le 25 oct. suivant. (*Archives de la chambre des comptes de Paris*.) Notre savant n'était probablement pas de la même famille que Jean de Savigny (*Savigneus Castrileraudianus*, c'est-à-dire de Châtellerault, en Poitou) (2), auteur de notes sur les deux ouvrages de François Patrice de Sienne, évêque de Gayette,

(1) Partage du 21 juin 1608, signé *Gosset*, entre Honoré, seigneur, *Jean de Savigny*, écuyer, seigneur dudit Savigny et de Priman, demoiselle Claude des Laïres, sa femme, Roch des Laïres, écuyer, seigneur de Montgon en partie, demoiselle Yolande, Marie, Charlotte, et Guillaume des Laïres, tous enfans et héritiers de défunt Valentin des Laïres, écuyer, seigneur dudit Montgon, et de demoiselle Françoise de Bohan, et assistés de Jean de Bohan, écuyer, seigneur du Chesnois (Ardennes), leur oncle et curateur. (D'Hozier, *loc. citato*.)

(2) Dreux du Radier l'a oublié dans sa *BB. du Poitou*.

De institutione Reipublicæ et de Regno et Regis institutione, que ledit Jean Savigneus fit imprimer à Paris en 1518 et 1519 (2 vol. in-fol), ni parent de M. de Savigny, auteur de quelques *Mémoires* (1).

La Croix du Maine avait donné le prénom de *Charles* à Savigny (p. 117); mais à la page 126, il reconnaît et corrige lui-même cette méprise. L'ouvrage dont il parle, quand il dit : *il a écrit plusieurs livres aux arts libéraux*, sont les *Tableaux accomplis*.

Ses ouvrages :

I. « Savigny, selon La Croix du Maine, a écrit un beau » et docte livre, qu'il a intitulé *Onomasticon* des mots et » dictions de chacune chose, mis par lieux communs. » Il n'a point été publié.

II. *Tableaux accomplis de tous les arts libéraux, contenant brièvement et clèrement par singulière méthode de doctrine, une générale et sommaire partition des dicts arts, amassez et réduicts en ordre pour le soulagement et profit de la jeunesse; par M. Cristofle de Savigny, seigneur du-dict lieu, et de Priment, en Rethelois*. Paris, par Jean et François Gourmont frères, demeurants rue Saint-Jean-de-Latran, 1587, in-fol. d'atlas (de 37 feuillets dont 18 en caractères d'imprimerie, et 19 gravés en bois), (BB. du roi, C. 155 bis), avec cette épigraphe des imprimeurs, très-libérale pour un siècle où la féodalité était dans toute sa vigueur :

Tost ou tard, de près ou loin,
A le fort du foible besoing.

Tel est le titre de cette première édition, dont le frontispice, dans un encadrement gravé en bois, présente l'é-

(1) *Antiquités de la Maison du Bellay, tirées des Mémoires de M. de Savigny*, par Louis Texier, prieur d'Allonne. Imprimées avec la *Vie de saint Françoire*. Saumur, 1641, in-8°.

cusson en grand des frères Gourmont. Tout en haut on y lit, en grosses lettres, *Sacra Parisiorum Ancora*. Au verso du frontispice, avis des imprimeurs portant qu'ayant eu communication du travail du sieur de Savigny, et qu'il était passé par la lime de M. Bergeron, avocat au parlement (1), ils l'ont fait imprimer à l'aide dudit Bergeron, qui a suppléé l'absence et défaut de l'auteur, en espérance que l'œuvre apportera plaisir et profit à la jeunesse, et de le faire voir quelque jour plus entier et parfait.

Le 2^e feuillet contient au recto, la dédicace de l'auteur à Ludovic (Louis) de Gonzague, duc de Nivernois et Rethe-lois, prince de Mantoue, etc., dont il se dit le vassal et le serviteur.

Le recto du 3^e feuillet est rempli, dans sa totalité, d'un grand tableau gravé en bois, où l'on voit l'auteur debout, présentant son livre au prince assis sur un fauteuil très-orné (2); au haut de cette gravure on lit, en grosses lettres imprimées, *Nec retrogradior nec devio*, devise que Louis de Gonzague avait prise pour marquer qu'il n'avait rien à se reprocher sur la fidélité qu'il devait à Dieu et à son roi.

Suit l'ouvrage, dont la première planche gravée présente l'*Encyclopédie*, ou la suite et liaison de tous les arts et sciences; suit (feuillet 3^e) une page imprimée au recto seu-

(1) Bergeron (Nicolas), ami de Savigny, né à Béthisy, bourg du Valois, mort à la fin de l'année 1584, revit le MS. de l'auteur, fit la scizième et dernière partition, qui concerne la *Théologie*, et on le publia pour la première fois en 1587. On en donna une 2^e édit. en 1619, après avoir fait retoucher les planches : ce qui explique suffisamment ces mots, *revu, corrigé et augmenté de nouveau*, portés au frontispice de cette édition, sans qu'on soit obligé de supposer avec Papillon qu'il y a eu entre celle-ci et la première quelques éditions qui auraient été revues, corrigées et augmentées. (Foy., sur Nicolas Bergeron, *La Croix du Maine*, t. II, p. 146; du Verdier, t. III, p. 106; Garlier, *Hist. du Valois*, t. II, p. 654—658, et Barbier, *Examen des Dict. historiques*.)

(2) « Ces deux figures sont fort proprement gravées, et paroissent avoir été faites fort ressemblantes : je les crois dessinées par Jean Cousin, ainsi que les gravures de l'ouvrage. » (Papillon.)

lement, sous ce titre : *Partition générale de tous les arts libéraux.*

Viennent après, des planches gravées (avec l'explication imprimée à la suite) de chaque science ou art en particulier. La 1^{re} est *Grammaire*; la 2^e *Rhétorique*; la 3^e *Dialectique*; la 4^e *Arithmétique*; la 5^e *Géométrie*; la 6^e *Optique*, la 7^e *Musique*; la 8^e *Cosmographie*; la 9^e *Astrologie*; la 10^e *Géographie*; la 11^e *Physique*; la 12^e *Médecine*, où l'on remarque cet aphorisme : « Il ne faut jamais donner aucun » médicament purgatif à ceux qui sont en bonne disposition. » La 13^e *Éthique*; la 14^e *Jurisprudence*. La modestie de Savigny ne nous a point laissé ignorer que Bergeron l'avait aidé dans l'exécution de cette partition : il la termine en renvoyant aux « écrits méthodiques de M. Bergeron, son bon ami et conseil, qui lui a prêté la main à dresser la présente. » La 15^e *Histoire*; la 16^e et la dernière, *Table théologique*, par M. B., A. (M^r Bergeron, avocat.)

A la suite de chaque partition viennent les divisions et subdivisions de chacune. Ce qui concerne la grammaire est divisé en plus de 78 parties. Les deux parties ou subdivisions où est compris ce qui regarde la poésie, sont au nombre de 92 ou 93; l'optique est en 37 divisions et subdivisions; l'astrologie en plus de 100 divisions; l'éthique ou la morale en 66 divisions et subdivisions, etc. (1).

Sur un dernier feuillet, encadré comme tous les autres imprimés, on lit quatre quatrains latins de Jean Brouet (*Brovetius*), au duc de Nevers, suivis de huit autres distiques du même à l'auteur, pour le féliciter de la publication de son livre, et de quatre distiques du même sur l'art de l'imprimerie. Suit l'extrait du privilège, daté du 27 juillet 1584, en faveur des frères Gourmont pour l'impression

(1) Par tout ce détail on voit « qu'il n'en fallait pas tant pour fournir au » fameux Bacon la matière toute trouvée propre à former son *Arbre encyclo-*
» *pédique*. (Papillon.)

de l'ouvrage, qui fut suspendue près de trois ans, à cause des frais nécessités par la gravure des tableaux.

Cette première édition de 1587 est rarissime. La bibliothèque du roi en possède un exemplaire, provenant de celle des religieux de la Charité de Paris; mais il y manque le 3^e feuillet, où se trouvent les portraits de Louis de Gonzague et de Savigny. Elle est citée dans l'*Hist. de l'Impr.*, par La Caille, dans le *Museum Britannicum*, dans le catalogue des livres de madame la princesse, à Anet (p. 3), et dans celui du docteur Baron, n^o 368. L'exemplaire de ce médecin fut acheté six francs, en fév. 1787, par Anisson du Perron; mais on ne connaissait point alors la valeur de cette rare édition, qui n'est dans aucune des bibliothèques publiques de Paris.

La 2^e édition, portant le même titre, auquel on a ajouté *revue, corrigée et augmentée de nouveau*, a paru à Paris, chez Jean Libert, rue Saint-Jean-de-Latran, devant le collège royal, 1619, in-fol. atlantique, rare. (BB. du roi, Z. 166.)

Voici en quoi elle diffère de la première : 1^o l'*Encyclopédie*, ou la suite et liaison de tous les arts et sciences, est ici de 18, la *poésie* et la *chronologie* y ayant été ajoutées, sans doute d'après des notes manuscrites laissées par Savigny, et recueillies soit par Jean Libert, soit par Pierre Bergeron, avocat (mort en 1637), fils de Nicolas. 2^o Le verso du frontispice est blanc, au lieu que dans l'édition de 1587, ce verso contient un avis des imprimeurs au lecteur. 3^o Le 2^e feuillet renferme au recto la dédicace de l'imprimeur Jean de Libert au prince François de Gonzague, de Clèves, duc de Rethelois, pair de France, et lieutenant général pour le roi, en ses provinces de Champagne et de Brie; dans la 1^{re} édition, ce recto contient la dédicace de l'auteur à Ludovic de Gonzague, laquelle est reportée dans la réimpression au verso de ce deuxième feuillet. 4^o La gravure du frontispice de la seconde édition, comme toutes celles des ovales des autres

tableaux, a plusieurs traits et contours ébréchés, plusieurs lettres cassées, et nombre de piqûres de vers, qui, à l'impression, ont laissé des blancs, ce qui est une preuve que l'édition de 1596 a été tirée à plusieurs milliers d'exemplaires. 5° Le dernier feuillet a été supprimé dans la réimpression. Il contient au recto le privilège du 27 juill. 1584, et trois pièces de vers latins de Brouet, Ardennais. (*Voy.* cet art., t. I, p. 151.) La première de ces pièces est adressée au duc de Nevers; la deuxième à Savigny; la troisième roule sur l'imprimerie. Nous transcrivons ici la seconde.

*Ad nobilissimum ac doctissimum D. Savignium, Brouet
gratulatio.*

Tu quoque progenies generoso nobilis ortu,
 Associas titulis Palladis arma tuis.
 Sicut Pelides, qui cum tuba rauca tacebat,
 Dulcæ suæ citharæ percutiebat ebur:
 Cæsaris et sicut tollebat læva libellos,
 Sedula dum rapidas dextra secabat aquas.
 Per terrarum orbem tua Martia dextra, per orbem
 Disciplinarum mens tua docta volat.
 Ecquid non ausis fido comitatus Achate (1);
 Qui sit consilii conscius ipse tui?
 Num te Pœmenius (2) præsentem diligit unum,
 Nec minus absentem diligit atque iuvat.
 Attolluntque suas tua scripta potentiùs alas,
 Dum frueris tanti conditione viri.
 Dicitò jus sanctum, rogo, et æquâ mente tuetor:
 Sic nostrum lector nomen et omen habet (3).

(1) Bergeron. (2) *Idem*.

(3) Nous croyons devoir donner ici la traduction de cette pièce : « Et toi aussi, rejeton généreux d'une illustre tige, tu brûles ton encens sur le double autel de Pallas. C'est ainsi qu'Achille charmait sur sa lyre les loisirs que lui laissait la guerre. Ainsi encore on vit César, sauvant d'une main ses écrits, tandis que de l'autre il s'ouvrait un passage à travers les flots. La Déesse aux cent voix publie déjà d'un pôle à l'autre tes fameux exploits et tes doctes travaux. Que n'oserais-tu pas entreprendre, aidé de ton fidèle Achate, dépositaire de tes hautes conceptions? car si Pœmenius te chérit uniquement, quand tu es présent, il n'est, loin de tes yeux, ni moins zélé ni moins ardent pour ta gloire. Son génie semble emprunter de tes œuvres

Du reste, l'imprimeur Jean Libert, dans sa dédicace au prince François de Gonzague, dit que le livre des *Tableaux accomplis* a été tellement recherché en sa première impression, qu'il s'est rendu extrêmement rare, ce qui l'engage à le réimprimer; et que comme la première édition avait été dédiée au grand-père, il a cru devoir faire hommage de la seconde au petit-fils. Il ajoute « que bien que les originaux » et les planches fussent très-difficiles à recouvrer, et qu'il » se trouvât peu de gens qui voulussent travailler à leur restauration, tous ces empêchemens néanmoins n'ont pas » eu assez de force pour arrêter son dessein; désirant, à » l'imitation des vestales, rallumer aux rayons du soleil de » son altesse le feu de ce bel esprit (Savigny), que la longueur du temps avait caché et presque assoupi sous les » cendres de l'oubli. »

• De la Monnoye, dans ses *Remarques sur La Croix du Maine* (t. II, p. 148, art. BERGERON), avance que ce savant a fait une *Encyclopédie*, traduite en Portugais par Manoel Pinto Villalobos. Il n'y a pas de doute qu'il s'agit ici de l'ouvrage de Savigny, dont voici le titre en Portugais, que nous fournit Barbosa-Machado, (t. III, p. 343 de sa *Bibliotheca Lusitana* (Lisbonne, 1741—1752, 4 vol. in-fol.): *Enciclopedia, ou discurso, e licao universal de todas as artes, e sciencias; traducacao de lingua franceza de monsieur Bergeron, advogado do parlamento de Pariz*. On n'y indique ni la date, ni le format, ni le nom du traducteur. C'est l'unique traduction que l'étranger ait faite des *Tableaux accomplis*. L'Angleterre s'est bien donnée de garde d'imiter le Portugal.

Bergeron avait communiqué, en 1584, à La Croix Du Maine, son ami, la notice de ses livres imprimés, et celle des manuscrits qu'il projetait de publier, quand la commo-

- et de ton immense renommée de nouvelles inspirations pour les célébrer.
- Confère-moi, je te prie, le titre sacré de ton poète, et protège-moi comme
- tel, afin que mon nom soit connu du lecteur sous le plus favorable auspice.»

dité s'en présenterait. Parmi ces derniers se trouve l'*Arbre universel et la suite et liaison de tous les arts et sciences*, qui est bien sûrement l'arbre encyclopédique de Savigny, ou ses *Tableaux accomplis*, dont il était convenu que Bergeron serait l'éditeur. Avec un peu de réflexion, La Monnoye aurait évité la bétise qu'il a commise.

On est redevable à Jean-Michel Papillon d'une belle description de l'ouvrage de Savigny, qu'il a publiée dans le t. II, p. 279—295 de son *Traité de la gravure en bois*. (Paris, 1766, 2 vol. in-8°.) Mais il n'a pu se procurer la première édition, ni même en connaître la date : ce qui lui a fait hasarder plusieurs conjectures, d'après lesquelles il a pensé qu'elle avait paru entre les années 1566 et 1578, et qu'elle avait été suivie de quelques autres éditions antérieures à celle de 1619.

Le plus bel éloge qu'on puisse faire du chancelier Bacon, est de regarder comme une émanation de son génie, cet arbre encyclopédique où toutes les connaissances humaines sont suivies depuis leur germe radical jusqu'à leurs derniers rameaux. Ses compatriotes lui ont départi cet honneur, dont il jouit depuis deux siècles. Néanmoins, Savigny a été son précurseur dans cette carrière : en 1587, il avait gravé cet arbre dans ses *Tableaux accomplis*, qui offrent un système figuré de toutes nos connaissances. Ce ne fut que 18 ans après, en 1605, que Bacon publia son système encyclopédique dans son traité *De dignitate et augmentis scientiarum* (1). C'est donc à un Français, à un Ardennais, qu'est dû l'honneur de cette grande conception. Bacon n'a donc joui jusqu'ici que d'une gloire usurpée. Il est temps qu'elle soit restituée à son véritable auteur. Savigny sera donc désormais

(1) Il a d'abord paru en anglais avec ce titre : *On the advancement of Learning*. Londres, 1605, in-4°. Traduit ensuite par Bacon lui-même, aidé du célèbre Hobbes, sous ce titre : *De augmentis Scientiarum*, libri IX. Paris, 1624, in-4°.

regardé comme le premier architecte de l'édifice des sciences, dont personne avant lui n'avait sondé les fondemens, comme le premier généalogiste de nos idées. C'est donc en vain que l'Angleterre continuerait de réclamer en sa faveur un avantage de primauté qui nous appartient incontestablement. « Mais, comme le remarque Condorcet, si le zèle pour » la gloire littéraire de sa patrie est de toutes les nations, il » n'y a que la nation anglaise chez qui ce zèle ait toute » l'ardeur et quelquefois l'injustice d'une passion. » (*Eloge d'Auzout*. (T. I, p. 179 des *Eloges des Académiciens*, édition 1799, in-12.)

SCHULEMBERG (*Jean DE*), maréchal de France, lieutenant général de l'Artois, et marquis de Mont-de-Jeux, canton d'Attigny. Il naquit, suivant de Voignon, au château de Guincourt (1), dans le Vermandois, en 1598. Après avoir fait ses classes à l'académie de Sedan, il embrassa la profession militaire, et manifesta de bonne heure des inclinations martiales, qui annoncèrent qu'il se signalerait un jour, dans un siècle fécond en grands hommes de guerre.

Il était cornette de Henri de La Tour, prince de Sedan, en 1614, lorsqu'il vint au secours de la ville de Verceil, en Piémont, où il se jeta, n'ayant encore que seize ans. Il se distingua ensuite à la bataille de Prague, le 8 nov. 1620. L'année suivante, les guerres de religion ayant éclaté, il servit aux sièges de St.-Jean-d'Angely et de Moutauban, puis à celui de Coblentz, qu'il défendit comme gouverneur, pendant 14 mois. Appelé au gouvernement de la ville d'Arras, en 1652, il en soutint le siège, deux ans après, avec tant d'habileté, que le prince de Condé, qui tenait le parti des Espagnols, fut contraint de se retirer le 25 août, après avoir été forcé et battu dans ses lignes. Ce service lui

(1) Et non à Mont-de-Jeux, comme l'a dit Baugier dans ses *Mémoires de la province de Champagne*, t. II, p. 391.

valut le bâton de maréchal de France, en juin 1658. Il fut décoré du titre de chevalier des ordres du roi, le 31 décembre 1661, et mourut en son château de Mont-de-Jeux, à la fin de mars 1671, sans laisser de postérité de Madeleine de Forceville, sa femme, décédée en 1674.

Sa vie, in-4°, MS. relié, est à la bibliothèque du roi, parmi les MSS. de St.-Germain-des-Prés, relatifs à la Picardie. On l'attribue à M. de Voignon, qui avait été commandant de cavalerie sous le maréchal de Schulemberg.

Son portrait : 1. N... 1658, in-fol. — 2. Bernard *pinx.*, L. Coquin sc., 1664, in-fol.

SINSART (*Benoît*), que la matricule de la Congrégation de saint Vanne fait naître à Phalsbourg, vit le jour à Sedan, en 1696 (1). A peine sorti du collège; il servit pendant quelque temps en Hollande en qualité d'ingénieur. Il n'avait guère que dix-neuf ans, lorsqu'il cessa d'envier la gloire que promet la carrière des armes pour se retirer à l'abbaye de Senones. Il y fit profession le 7 septembre 1716; y enseigna la philosophie et la théologie, et passa ensuite à Munster en Alsace, où il fut prier, puis coadjuteur de l'abbé dom Rutau, et enfin abbé lui-même en 1745. Etant professeur à Senones, il approuva le *Traité théologique sur l'autorité et l'infailibilité des Papes*, par dom Petit-Didier (Luxembourg, Chevalier, 1724, in-12) : ouvrage supprimé la même année, par arrêts des parlemens de Metz et de Paris.

Exempt des passions qui troublent l'âme, dom Sinsart poussa sa carrière jusqu'au 22 juin 1776, et mourut à l'ab-

(1) Nous avons suivi le sentiment de D. Le Long son confrère et du P. Norbert, avec d'autant plus de raison que M. *Parmentier*, maire de Phalsbourg, ayant compulsé scrupuleusement les registres baptistaires de cette ville, depuis 1690 jusqu'en 1700, nous a mandé n'y avoir trouvé aucun acte qui fût relatif à la naissance de D. Sinsart ou qui rappelât son nom.

baye de St.-Grégoire de Munster, dans la 80^e année de son âge. Né laborieux, il avait acquis des connaissances assez variées et assez étendues, pour qu'on pût dire que rien ne lui était étranger dans les sciences et les lettres. Théologie, métaphysique, mathématiques, dessin, musique, etc. Tout avait fixé ses regards et son attention. Il parlait des beaux-arts en homme passionné, et il en jugeait en amateur instruit. D'ailleurs, il joignait à une piété éclairée, un grand amour de son état. Les loisirs de sa retraite furent employés à la composition des ouvrages suivans :

I. *Les vrais principes de S. Augustin sur la grâce, et son accord avec la liberté, ouvrage dans lequel on réfute le système de Jansénius.* Rouen (Bâle), veuve Henault, 1739, in-8°, p. 240. On y a pour but de prouver que Jansénius a enseigné l'extinction du libre arbitre, par rapport aux actions méritoires et aux mouvemens de la grâce efficace.

II. *La vérité de la religion catholique démontrée contre les Protestans, mise à la portée de tout le monde; avec une réfutation de la réponse de M. Pfaff à la seconde lettre du R. P. Scheffacher à un gentilhomme protestant, et des remarques sur un sermon de M. Ibbas, docteur anglais.* Strasbourg, Le Roux, 1746, in-8°, p. 262.

III. *Défense du dogme catholique sur l'éternité des peines, où l'on réfute les erreurs de quelques modernes, et principalement celles d'un auteur anglais.* Strasbourg, *ibid.*, 1748, in-8°, p. 331.

IV. *Essai sur l'accord de la foi et de la raison, touchant l'Eucharistie.* Cologne, 1748, in-8°, p. 132.

V. *Chrétiens anciens et modernes, ou Abrégé des points les plus intéressans de l'Histoire ecclésiastique.* Londres, 1754, in-12. (Barbier, *Dict. des Anonymes*, n° 2314.)

VI. *Recueil de pensées diverses sur l'immatérialité de l'âme, son immortalité, sa liberté, et sa distinction d'avec*

le corps : ou réfutation du matérialisme ; avec une réponse aux objections de M. Cuentz , et de Lucrèce le philosophe. Colmar, impr. royale, 1756, in-8°, p. 376.

Ziegelbauer, (t. IV, p. 134), et dom François (t. III, p. 65), lui ont consacré des articles dans leurs *Biographies Bénédictines*. D. Calmet les avait devancés dans sa *BB. Lorraine*, p. 900. D. Le Long l'a signalé dans son *Histoire de Laon*, p. 552 ; et le P. Norbert, sous l'année 1760 de son *Histoire de Sedan*.

SOHET (*Dominique*), savant jurisconsulte, né à Chooz près de Givet, le 2 août 1728, reçut sa première éducation chez les jésuites de Dinant, et fit sa philosophie à Louvain. Parvenu à l'âge où l'on fait choix d'un état, il fut à la veille d'embrasser la cléricature. Mais réfléchissant ensuite au serment irrévocable qui lie pour toujours le prêtre à l'autel, et qu'il ne prononce jamais sans s'exposer à être sacrilège, si l'on n'a pas le courage de s'élever au-dessus de soi-même à mesure qu'on se rapproche de la divinité, il ne put se résoudre à contracter de pareils engagements, et il renonça à se vouer à un état dont il ne se croyait pas digne, pour suivre la carrière de la jurisprudence. Après avoir étudié le droit, et pris le grade de licencié à Douai, il exerça long-temps à Givet les fonctions d'avocat, d'une manière plus solide que brillante. Devenu juge de paix à Chooz, par suite du décret de l'assemblée constituante du 19 janvier 1790, il en remplit parfaitement les devoirs, imprimant à cette espèce de magistrature toute la dignité du sacerdoce. Sa probité était à l'épreuve de la crainte et de l'espérance. Il avait beaucoup vu, lu et retenu, et joignait à un grand fonds d'érudition une raison naturellement saine et droite. Chargé d'années, chéri et respecté de tous ceux qui l'entouraient, la mort l'en sépara le 2 mai 1811. Sa perte causa un deuil universel dans son canton ; et l'on a

vu, en cette circonstance, ce que La Fontaine a si bien exprimé par ce vers.

La mort d'un sage est le soir d'un beau jour.

www.libtool.com.cn

Il a publié :

Instituts de droit, ou sommaire de jurisprudence canonique, civile, féodale et criminelle, pour le pays de Liège, de Luxembourg et Namur. Namur, Lafontaine, 1770, 3 vol. in-4°; it., Liège, Desoer, 1780, 3 vol. in-4°.

Un précis des lois et des coutumes énoncées dans le titre, et de tout ce que les auteurs les plus accrédités ont écrit touchant les mœurs et la jurisprudence de ces pays; telle est la matière de cet ouvrage, où l'on trouve des recherches étendues et profondes.

SORBON (*Robert DE*), naquit le 9 oct. 1201, au village de Sorbon, près de Rethel, et il en prit le nom. Sa famille était pauvre et obscure; mais son mérite, secondé d'un travail opiniâtre, répara la faute du sort. Reçu docteur en théologie à Paris, il s'acquitta par ses sermons et ses conférences une grande réputation. S.-Louis voulut l'entendre, et conçut pour lui la plus haute estime. Il le fit son chapelain, puis son confesseur; et il l'admettait à sa table.

Robert, dans une situation si brillante, n'oublia point sa première obscurité, ni les peines qu'il avait éprouvées pendant le cours de ses études. Il conçut dès ce moment le dessein de fonder un collège pour y réunir les jeunes clercs peu favorisés par la fortune, afin de leur procurer gratuitement des leçons de théologie. Il commença à exécuter ce projet en 1253. Les avantages qui devaient résulter de cette entreprise absolument nouvelle, parurent si solides et si frappants, qu'il trouva un grand nombre d'amis qui s'empresèrent de seconder ses vues. S.-Louis voulut y concourir par

ses bienfaits, et partager ainsi avec son chapelain la gloire de cette fondation. Par divers échanges faits avec le roi, Robert acquit le terrain où sont actuellement bâtis l'église, la maison et les écoles de Sorbonne. Il y plaça d'abord seize pauvres clercs, et il leur donna pour professeur trois célèbres docteurs de l'université, Guillaume de Saint-Amour, Odon de Douai, et Laurent Langlois; et comme S.-Louis avoit posé la première pierre de cet établissement, Robert ne voulut pas prendre le titre de fondateur, il se contenta du titre modeste de proviseur. Ce collège a servi de modèle à tous ceux que l'on a formés depuis; il n'y avait alors en Europe aucune communauté d'ecclésiastiques séculiers qui vécussent et enseignassent en commun.

Robert donna des statuts à son collège, mais il ne les mit en écrit qu'après les avoir fait pratiquer pendant 18 ans, et en avoir reconnu par expérience l'utilité et la sagesse. Il ne voulut faire de lois que lorsque ceux à qui il les destinait furent accoutumés à les observer. Ces statuts, contenant 38 articles, subsistèrent jusqu'à la suppression de la Sorbonne, et contribuèrent durant plus de cinq siècles à soutenir ce bel établissement avec autant de régularité que de splendeur. Une égalité fraternelle entre les membres qui la composaient, et qui, ce semble, aurait dû occasioner le désordre, était la base et le plus ferme appui de sa constitution. Tous concouraient au bien, parce qu'aucun d'eux ne le commandait aux autres. Aussi les hommes les plus sensés ont-ils toujours regardé la forme du gouvernement de la Sorbonne comme un chef-d'œuvre de prudence et de saine politique, qui doit égaler son auteur aux plus célèbres législateurs que vante l'antiquité.

L'établissement de la Sorbonne fut autorisé par lettres-patentes de S.-Louis, et confirmé, en 1268, par une bulle de Clément IV. Cette société acquit bientôt un revenu honnête et suffisant, par le grand nombre de legs et de dona-

tions qu'elle reçut, ce qui mit Robert à portée de pouvoir fournir à la subsistance et aux études d'un plus grand nombre de pauvres écoliers; car ce grand homme, qui avait été pauvre lui-même, eut toujours pour les pauvres une affection particulière; et comme c'était spécialement pour eux qu'il avait fondé son collège, il voulut qu'on l'appelât la *Maison des pauvres*.

Un des principaux objets des soins de Robert pour la perfection de son collège, fut l'établissement d'une bibliothèque qui pût fournir à ses élèves les secours nécessaires à leurs études. En 1290, cette bibliothèque contenait plus de mille volumes, ce qui était très-considérable pour le temps. Elle s'accrut beaucoup depuis, et devint une des plus riches de la capitale (1), surtout en MSS. et en éditions du xv^e siècle, la Sorbonne ayant été le berceau de l'imprimerie en France (2).

Le zèle du fondateur ne se borna pas à la théologie. Il établit aussi, en 1275, un collège pour les belles-lettres et pour la philosophie, qui fut nommé le *collège de Calvi*, ou autrement la *petite Sorbonne*. Le cardinal Richelieu le fit démolir, en 1635, pour y bâtir la chapelle de Sorbonne. Il devait en faire rebâtir un autre, mais la mort l'empêcha d'exécuter ce dessein. C'est pour y suppléer que la famille

(1) Voy. sur cette BB., le Prince, *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, p. 349—352.

(2) Guillaume Fischet et Jean de La Pierre, docteurs de cette maison, y firent venir de Mayence, vers 1469, trois imprimeurs, Ulric Gering, Martin Crantz et Michel Friburger. Ce fut dans une salle même du collège de Sorbonne que ces trois artistes établirent une presse au commencement de 1470, et qu'ils imprimèrent cette année *Epistolæ Gasparini Bergamensis*, in-4°, sans date, et qui finit par ces quatre vers :

Primos ecce libros, quos hæc industria finxit,
 Francorum in terris, sedibus atque tuis.
 Michael, Udalricus, Martinusque magistri
 Hos impresserunt, ac facient alios.

de Richelieu fit réunir le collège du Plessis à la Sorbonne, en 1648.

Sorbon consacra depuis tous les momens de sa vie à embellir son établissement, et à procurer au mérite indigent les secours d'une éducation utile, préférable à la fortune qui la suit presque toujours.

La maison de Sorbonne s'est rendue si fameuse par les grands hommes sortis de son sein, qu'elle a donné en quelque sorte son nom à toute la faculté de théologie de Paris; et que des docteurs et des bacheliers de cette faculté ont souvent pris le titre de docteurs et de bacheliers de Sorbonne, quoiqu'ils ne fussent pas membres de cette maison.

On peut dire de cette société, sans adulation, que c'était une des plus belles institutions qu'il y eût en France. Selon Mézerai, elle est devenue *le concile perpétuel des Gaules; l'arçopage de l'Eglise, et le flambeau de la foi*. Il en est sorti une multitude de savans théologiens, aussi distingués par leur piété que par leurs talens, qui ont contribué à la défense de la foi, au maintien de la saine morale, à l'édification des fidèles, à l'instruction de la jeunesse, à l'honneur du clergé de France, et à la consolation des prisonniers. Cette société s'était chargée du triste et pénible, mais charitable ministère, d'assister les criminels condamnés à mort.

Les faveurs de S.-Louis purent inspirer quelque vanité à Robert, et durent encore plus exciter l'envie des courtisans. C'est ce que porte à croire l'anecdote suivante, racontée par le sire de Joinville.

« Le saint roy fut à Corbeil à une Penthecouste, là où il
» ot 300 chevaliers. Le roy descendit après manger ou prael
» desouz la chapelle, et parloit à l'uys de la porte au conte
» de Bretagne....; là me vint querre mestre Robert de Cer-
» bon, et me prit par le coc de mon mantel et me mena
» au roy, et tuit li autre chevalier vindrent après nous.

» Lors demandai-je à mestre Robert : Mestre Robert ; que
 » me voulez-vous ? et me dist : Je vous veil (1) demander
 » si le roy se séoit en ce prael (2), et vous alliez seoir sur son
 » ban plus haut que li, se en (3) vous en devroit bien blas-
 » mer. Et je li diz que oil (4). Et il me dit : Dont faistes (5)
 » vous bien à blasmer, quand vous estes plus noblement
 » vestu que le roy ; vestez de vair et de vert (a), ce que li
 » roy ne fait pas. Et je li diz : Mestre Robert, salve (6)
 » votre grâce, je ne foiz mie à blasmer si je me vest de vert et
 » de vair, car cest abit me lessa mon père et ma mère ; mès
 » vous faitez à blasmer, car vous estes fils de vilain et de
 » vilaine, et avez lessié l'abit vostre père et vostre mère, et
 » estes vestu de plus riche camelin que le roy n'est. Et lors
 » je pris le pan de son surcot (b) et du surcot le roy, et li
 » diz : Or esgardez si je diz voir (7). » (*Hist. de S.-Louis*,
 p. 8, édit. de 1761.)

S.-Louis, pour tirer Robert d'embarras, dit : Il convient de s'habiller honnêtement et de telle manière que les sages ne puissent dire, *Vous en faites trop*, ni les jeunes gens, *Vous en faites trop peu*. On admire la bonté du prince et la franchise de son historien.

Sorbon avait été nommé à un canonicat de Cambrai, vers l'an 1250, et il était devenu chanoine de Paris, en 1258. Sa réputation s'étendit si loin, que des princes même le consultaient souvent, et qu'ils le prirent pour arbitre en quelques occasions importantes. Il légua tous ses biens, qui

(1) Veux. — (2) Si le Roy s'asseyoit en ce pré. — (3) Si l'on. — (4) Oui. — (5) Donc êtes vous bien à blâmer. — (6) Sauve. — (7) Si je dis vrai.

(a) Le vair est une fourrure, la plus estimée après l'hermine; elle était coupée de blanc et de gris. La couleur verte était aussi, après l'écarlate, la plus recherchée, parce que la teinture en était chère.

(b) Espèce d'habit ou de robe commune aux hommes et aux femmes. Le camelin ou camelot est fait, comme l'on sait, de poil de chèvre : cette étoffe est plus anciennement d'un usage commun dans les Gaules, et elle était regardée alors comme plus précieuse que le drap ordinaire.

étaient très-considérables, à la société de Sorbonne, et mourut saintement à Paris, le 15 août 1274, à 73 ans. Son testament, daté de l'an 1270, a été inséré dans le *Spicilege* de d'Achery, et dans le t. I, p. 166 des *Mémoires particuliers relatifs à l'Histoire de France*. Il y a deux lettres sur Robert et sa fondation dans le *Mercure de France*. (Juil. 1748, p. 68; oct. 1748, p. 210.) La première est de Piganiol, et la deuxième de l'abbé Ladvat, savant bibliothécaire de Sorbonne. Jaillot et Hurtant, dans leurs ouvrages sur Paris, refusent à Sorbon la qualité de confesseur de S.-Louis. Crévier dit aussi que ce fait n'est pas prouvé, mais leur témoignage ne peut contre-balancer celui de la Bigne, de Ladvat et de beaucoup d'autres.

Dupleix s'est trompé en avançant que Robert était de la maison royale. En le considérant comme théologien législateur, ce point est de peu d'importance. Les aïeux, la fortune et les grands emplois ne sont pas des titres au génie, et souvent ne tracent pas le chemin paisible et solitaire qui convient à l'étude et même aux grandes connaissances.

Le cardinal de Richelieu s'est immortalisé en faisant rebâtir, l'an 1629, l'église, la maison, les écoles de Sorbonne, avec une magnificence digne de la place qu'il occupait, et en y plaçant une riche bibliothèque; il en est ainsi devenu le second fondateur (1).

On célébrait annuellement en Sorbonne un obit pour Robert, auquel l'Université assistait en corps, précédée par son recteur. (Crévier, *Hist. de l'Univ.*, t. II, p. 309.)

Ses ouvrages sont :

1. *Liber de Conscientiâ* (5 pag. in-fol.) — 2. *Tractatus de Confessione* (4 pag.) — 3. *Libellus qui dicitur Paradisi*

(1) On mit sous la première pierre une grande médaille portant l'empreinte d'une vieille tenant la main gauche sur une Bible et la droite sur le Temps, avec cette inscription : *Hic sortis bonâ Senescebam*.

sus (4 pag.) Ces trois opuscules, dont Du Pin a fait une longue analyse dans sa bibliothèque ecclésiastique du XIII^e siècle, sont insérés dans *Bibliotheca magna patrum*, t. XIII, p. 879, et dans *Maxima bibliotheca patrum*, t. XXV, p. 346, où se trouve un *Abrégé de la vie de Sorbon*, par de La Bigne.

Ces trois productions ont pour objet la pénitence. La première paraît être faite pour des écoliers, car elle roule sur une comparaison perpétuelle de l'examen des étudiants par le chancelier de l'université, avec le jugement de Dieu. La deuxième contient un examen de conscience en forme de dialogue, entre le confesseur et le pénitent. La troisième est divisée en trois journées : la contrition, la confession et la satisfaction. Pour chaque péché mortel, on est obligé à sept ans de pénitence. L'auteur n'emploie ni raisonnemens subtils, ni lieux communs, mais il se sert de preuves sensibles et d'exemples familiers. Ces traités sont assez édifiants, mais écrits dans le style du XIII^e siècle, ce malheureux période de notre littérature.

II. Un *Sermon*, inséré par Du Boulay dans le t. II, p. 232 de son *Historia Univ. Parisiensis*. (Paris, 1665, 6 vol. in-fol.)

III. *Glossæ divinorum Librorum*. Ce sont des notes sur l'Ecriture-Sainte, contenant 14 pages, insérées p. 599, t. II, de l'édition de Ménochius, publiée par le P. Tournemine. (Paris, 1719, 2 vol. in-fol.) Les ouvrages qui suivent n'ont pas vu le jour.

IV. *Statuta Magistris Roberti de Sorbonâ, 38 articulis*. « Codex chartaceus, XVI et XVII sæc. exaratus., cot. 5493 ; » *it.*, codex membraneus, primùm Jacobi-Augusti Thuani ; » postea Colbertinus, cot. 7422. » Ils sont à la BB. du roi, sous ces n^{os}.

V. *Glossæ in Alani Anticlaudianum*. « Codex charta- » ceus quo continetur *Alani de Insulis Anticlaudianus*,

» libris novem : inter lineas et ad marginem *Glossæ*, quæ
 » *Roberto de Sorbonâ* tribuuntur; is Codex xv^o sæculo vi-
 » detur exaratus. » Il est à la BB. du roi, sous le n^o 8300.

VI. Un livre du *Mariage*; un autre *des trois moyens d'aller en Paradis*; et un grand nombre de *Sermons*.

Ces MSS. se trouvaient dans la BB. de Sorbonne. On remarque dans tous, dit l'abbé Ladvocat, *beaucoup d'onction, de piété et de jugement.* (*Dict. hist.*)

Ses portraits : 1. Matthæus, in-4^o. — 2. Alix, d'après Van Mol, in-fol. — 3. Jollain. — 4. Desrochers.

SORET (*Nicolas*), prêtre et poète français, né dans le diocèse de Reims, était maître de grammaire des enfans de chœur de la cathédrale de Paris, lorsqu'il publia :

I. *La Céciliade, ou le Martyre sanglant de Ste.-Cécile, patronne des musiciens, poëme dramatique, par N. Soret, Rhémois.* Paris, René, 1606, in-8^o, p. 90, y compris la musique. (BB. du roi, Y 5580.)

C'est une tragédie en cinq actes, suivie de seize pages de musique de Blondet, imprimée à Paris, chez Ballard, 1606, in-8^o. L'approbation de l'ouvrage est de Michel Ancelin, de Rethel, grand pénitencier de Paris. On remarque en tête, 1^o *Epigramma de sanctâ Ceciliâ*, pièce de 14 vers par Jean Morel; 2^o Six vers de Ch. de Navières, Sedanois, sur la musique de Blondet; 3^o Six vers du même à Zoile, détracteur de la *Céciliade*; 4^o Stances à Nicolas Soret, par Pescheur, Rémois. On peut dire de lui avec Regnier :

Froid à imaginer, il ne fait autre chose
 Que proser de la rime ou rimer de la prose.

II. *Eglogues royales* (au nombre de cinq) *sur l'heureuse naissance de l'Achille français d'Orléans.* Paris, *ibid.*,

1607, in-12, p. 78. Dédiées à la reine. (BB. de l'Arsenal, n° 15925 du cat. de La Vallière.)

A la tête de ces églogues, on remarque : *Stances* au roi ; *Sonnet* à la reine ; *Sixain* latin anagrammatique de Louis de Bourbon, dauphin, traduit en français, et *Anagramme* du dauphin. L'ouvrage est terminé, 1° par douze *vers latins* adressés au poète par Jean Morel, Ardennais ; 2° *Sonnet* au même, par Ch. Pescheur, Rémois ; 3° *Quatrain* français par Ch. de Navières, Sedanois ; 4° *Hexasticon* (sixain) par Jean Cachet, enfant de chœur de l'église de Paris ; 5° *Stances* du même.

III. *L'Election de St.-Nicolas*. Paris, 1624, in-8°. Pièce représentée dans l'église de St.-Antoine, le 9 mai de cette année. Elle est précédée de jeux de mots à l'archevêque, aux Rémois, et d'une oraison jaculatoire. Voy. Geruzez, *Descript. de Reims*, p. 411.

T.

TISSIER (*Bertrand*), savant philologue, et docteur en théologie de Pont-à-Mousson, vit le jour à Rumigny (1), vers 1610. L'étude de la religion et les pratiques de la piété eurent dès son enfance beaucoup d'attrait pour lui. Voulant satisfaire ce penchant, il se fit religieux à Bonne-Fontaine (2), abbaye de l'ordre de Cîteaux, voisine de son lieu

(1) Mahieux (*Charles*), né à Rumigny le 30 oct. 1673, curé de Chagny, puis de Chalandry, et ensuite de son lieu natal en 1709 jusqu'au 5 déc. 1763, époque de sa mort. « Il avait un talent et un goût décidé pour déchiffrer les titres, dresser des généalogies, et faire des recherches sur l'histoire du pays. » Un de ses manuscrits m'a été communiqué par M. Barbier Desboulets, ancien gruyer d'Hirson, qui en a présenté d'autres au prince de Condé. (Le Long, *Hist. de Laon*, p. 534.) Mahieux est maltraité dans les *Nouv. eccl.*, déc. 1731, pour s'être montré zélé partisan de la bulle *Unigenitus*.

(2) D. Thomas, mis au nombre des personnages béatifiés, mentionné par Marlot, était prieur de Bonne-Fontaine. (*Met. Rem.*, t. II, p. 882.) Arnould,

natal. Après sa promotion au sacerdoce, tous les vides de ses exercices claustraux furent employés utilement dans le cabinet et le silence de la réflexion. Il s'appliqua surtout à la philologie, et s'acquitta par un profond savoir, beaucoup de célébrité dans son ordre, qui lui donna une marque d'estime, en l'élevant à la place de grand prieur perpétuel de Bonne-Fontaine. Il était digne d'occuper ce poste, car il réunissait toutes les qualités désirables dans un chef de communauté religieuse. En 1664, il introduisit la réforme dans son abbaye, alors possédée en commende par Nicolas de la Lâne; et il montra par son exemple, que la vie religieuse peut s'allier avec l'étude et l'amour du travail.

Peu de temps avant sa mort, il s'occupait d'une nouvelle édition des œuvres de St.-Bernard, même après celle du docte Mabillon, publiée en 1667. Il se proposait aussi de mettre au jour, en un vol. in-fol., les sermons de Godefroi, quatrième abbé de Cîteaux. Casimir Oudin, chanoine prémontré, qui connaissait dom Tissier, nous apprend que les manuscrits de l'éditeur, qu'il signale comme un excellent vieillard, *optimus senex*, lui ont été communiqués à Bonne-Fontaine, après la mort de ce savant Ardennais. (*De Script. Eccles.*, t. II, p. 1241, 1497 et 8.) Les t. VII et VIII du n° VI ayant paru en 1669, et la défection d'Oudin étant arrivée en 1692, on doit placer dans cet intervalle la mort du prieur de Bonne-Fontaine, que Marlot regardait comme un homme d'une rare érudition, et son ami de cœur : *Vir eruditissimus... vir doctrinæ non vulgaris, mihi amicissimus.* (*Met. Rem.*, t. II, p. 320, 881.)

Ceux qui, faisant leurs délices de l'érudition choisie, seraient tentés, sur ce témoignage, de l'aller chercher dans les ouvrages de dom Tissier, trouveront sans doute l'éloge

religieux de cette maison, est auteur d'un *Recueil de Sermons* MSS. que l'on conservait dans la BB. de l'abbaye de Longpont, près de Soissons. (*De Visch*, p. 27; Labbe, *BB^a MSS. suppl.*, 10; de Limiers, *BB^a eccles.*, p. 635.)

un peu outré; mais l'attachement du savant Marlot pour celui qui en était l'objet, pouvait seul en voiler à ses yeux l'exagération, et comme l'a dit Cicéron, *une semblable erreur est un besoin pour l'amitié, et devient une vertu.*

Ses ouvrages sont :

I. *Liber controversiarum contra nostri temporis Hæreticos....* De Visch nous apprend que ce livre parut antérieurement à l'année 1657, et que sa publication lui fut annoncée par une relation manuscrite, que lui transmit à cette époque Joseph Arnolfini, docteur de Sorbonne, et religieux de la commune observance de l'ordre de Cîteaux.

II. *Assertiones theologicæ, quibus universa quæ ad sacram doctrinam, seu theologiam spectant, explicantur ac probantur, et objectiones solvuntur. Auctore F. B. Tissier, S. theol. doctore, cænobii B. Mariæ à Bonofonte in Therasiâ, ord. Cisterciensis priore. Editio posterior, multis in locis auctior, in paucis contractior.* Bonofonte, prostant Parisiis apud Edmundum Couterot, 1670, in-4°, p. 568. La première édition a paru à Charleville chez Gédéon Poncelet, 1647, in-4°.

C'est une somme de théologie, où il est traité de la Trinité, de la Sainte-Vierge, des actes humains, du libre arbitre et de la grâce, des lois, des vertus et des péchés, des vertus théologales, de la religion, de la justice et des sacrements. A la tête de la deuxième édition est une dédicace au père Jean Petit, abbé de Cîteaux, auquel Tissier l'offre, comme il avait offert la première édition à son prédécesseur. Au verso du titre de l'ouvrage on voit l'approbation des docteurs de Reims, datée du 24 juillet 1647; vient ensuite celle de la deuxième édition, sous la date du 18 juin 1670.

III. *Disputatio theologica in jansenia dogmata.* Charleville, Gédéon Poncelet, 1651, in-4°.

IV. *Bibliotheca patrum Cisterciensium sive operum abba-*

tum et monachorum Cisterciensis ordinis, qui sæculo S. Bernardi, aut paulò post ejus obitum floruerunt. Bonofonte, per A. Renesson, 1660, 1662, 1664, 8 vol. in-fol.; les tomes VII et VIII sont de l'imprimerie de Louis Billaine. Paris, 1669. Il y avait alors des presses à l'abbaye de Bonne-Fontaine, où l'imprimeur Renesson, de Laon, allait exercer son art. De toutes les pièces contenues dans ce recueil, la plus curieuse est l'*Histoire d'Elinand*.

TITEUX (*Philippe-Joseph-Hyacinthe*), maire de Frenois, près de Sedan, né à Saint-Hubert, en Ardenne, en 1744 (1), embrassa l'étude de la sculpture dès sa plus tendre jeunesse, entraîné vers cet art par un penchant irrésistible. A l'âge de dix-sept ans il quitta sa patrie, et vint travailler à Paris sous les plus grands maîtres. Leurs leçons, jointes à la vue des chefs-d'œuvre de l'art, développèrent ses talents, et le tirèrent prématurément de la classe où sa jeunesse semblait devoir encore le retenir. La construction de la nouvelle Sainte-Geneviève lui fournit l'occasion d'étendre sa réputation naissante. Il fit les modèles de la sculpture de ce temple magnifique, sous les ordres du sculpteur en chef Desart, auquel il succéda, et sous l'inspection de l'architecte de Puisieux, Ardennais. Il entreprit ensuite la sculpture de la salle de spectacle de Bordeaux, de celle des Variétés de Paris, du Palais-Royal, du Raincy, et de l'église de Saint-Eloy de Dunkerque, dont il fit de ses propres mains la chaire à prêcher. Ce fut de concert avec l'architecte Louis, qu'il exécuta la plupart de ces travaux.

Retiré au commencement de la révolution dans sa maison de campagne du Frenois, il fut nommé administrateur du D. des Ardennes. Persécuté et emprisonné par les anar-

(1) Redouté (*Pierre-Joseph*), célèbre Ardennais, né à St.-Hubert le 10 juillet 1759, est éminemment distingué parmi les peintres de fleurs de ce siècle. Sa réputation est européenne.

chistes, il soutint ces maux avec courage. Depuis, il exerça avec honneur plusieurs fonctions administratives gratuites. Il était sur le point d'entreprendre de nouveaux travaux dans la capitale, et il venait d'assister à deux sessions du collège électoral des Ardennes, lorsque, de retour au Fresnois, il fut atteint d'une paralysie qui l'enleva le 9 février 1809, à l'âge de soixante-cinq ans. Il mourut avec les sentimens d'un chrétien pieux et éclairé.

TOUR (*Henri DE LA*), vicomte de Turenne, le plus valeureux et le plus redoutable des guerriers attachés à la confession de Genève, maréchal de France, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, Jamets et Raucourt, naquit à Joze en Auvergne, le 28 septembre 1555.

« L'an 1591, il épousa, le 15 octobre (1), Charlotte de » la Marck ; ce fut le roi Henri IV qui fit cette alliance. Il » se rendit même à Sedan pour assister au mariage. Ce prince » s'étant retiré après avoir vu coucher la mariée, et le vi- » comte l'ayant conduit à son appartement, lui dit : *Sire,* » *votre majesté m'a fait aujourd'hui beaucoup d'honneur,* » *je veux lui en témoigner ma reconnaissance : je la prie de* » *m'excuser, et de n'être pas inquiète si je ne couche pas* » *sous le même toit pour veiller à la sûreté de sa personne ;* » *j'y ai mis bon ordre.* Le roi lui demanda de quoi il s'a- » gissait. *Sire, lui répondit-il, vous le saurez demain ma-* » *tin ; je n'ai pas le temps de vous le dire.* Il part aussitôt » avec un corps de troupes qu'il avait préparé, se rend maî- » tre de la ville de Stenai, et vient en apporter la nouvelle » au roi à son lever. *Ventre saint gris !* lui dit ce prince, » *je ferais souvent de semblables mariages, et je serais bien-* » *tôt maître de mon royaume, si les nouveaux mariés me*

(1) Et non le 10, comme nous l'avons dit, d'après plusieurs historiens, dans la notice de Charlotte de la Marck, t. II, p. 187.

» *faisaient de pareils présens de noces.* » (Art de vérif. les Dates.)

« Le roi, l'an 1592, le 9 mars, honora du bâton de maréchal Henri de La Tour. L'an 1595, il défit, le 14 octobre, près de Beaumont-en-Argonne (Ardennes), le duc de Lorraine, et reçut dans le combat deux coups d'épée, dont il fut légèrement blessé. Il prit ensuite Dun-sur-Meuse, se trouva au siège de Laon, et se rendit maître d'Yvois et d'autres places. » (*Ibidem.*)

Impliqué, en 1602, dans la conspiration du maréchal de Biron, le roi lui ordonna de venir se justifier; mais au lieu d'obéir, il prit la fuite et passa dans le Palatinat, où il se fixa jusqu'à ce qu'il eût fait sa paix avec Henri IV. Pour y parvenir, il supplia le monarque de lui accorder une conférence avec un de ses ministres. Cette demande ayant été accueillie, l'entrevue eut lieu au village de Torcy, dans la nuit du 1^{er} avril 1616, entre Villeroy et le duc de Bouillon en personne, qui promit de livrer Sedan, à condition d'être rétabli dans les bonnes grâces du roi. Il y fut arrêté que cette ville recevrait garnison française pour quatre ans, sauf les modifications que la bonté du roi pourrait apporter à cette convention.

Henri IV, qui ne pouvait s'empêcher d'aimer le maréchal de Bouillon, malgré ses écarts, n'eut pas de peine à lui pardonner; il lui remit même sa principauté de Sedan au bout d'un mois; mais depuis lors il fut toujours soigneux de le tenir en bride. Après la mort du monarque, Henri de La Tour fut, en 1615, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, pour faire part à cette cour du mariage de Louis XIII, contracté le 25 octobre, avec Anne d'Autriche. Il ne tarda pas à commander l'armée des princes mécontents avec une grande autorité, et s'empara d'Eprenay et de Méry-sur-Seine. Le roi accorda la paix aux mécontents par un édit du 4 mai 1616. En 1621, l'assemblée de La Rochelle ayant

divisé les provinces de France en huit départemens , ordonna à tous les calvinistes de prendre les armes, et nomma le duc de Bouillon leur généralissime : tourmenté de la goutte, et sentant enfin le besoin du repos, il refusa cette commission, et mourut à Sedan, deux ans après, le 25 mars 1623.

Henri de La Tour était grand guerrier , habile politique, bon négociateur, mais ambitieux et turbulent. Il manqua souvent de prudence ; sa vaste ambition lui fit commettre bien des fautes ; tantôt il voulait former de la France une république, à la tête de laquelle il mettait le prince Frédéric, électeur palatin, son neveu ; tantôt il voulait démembrer la monarchie, et en faire plusieurs républiques ; enfin, il roulait mille autres projets dans sa tête, qui tendaient tous à satisfaire ses désirs immodérés de gloire et d'élévation.

Du reste, si l'impartialité de l'histoire n'a pas permis de dissimuler les écarts de ce prince, la justice veut aussi qu'on rappelle le souvenir du bien qu'il a fait. La ville de Sedan changea entièrement de face sous son règne. Il inspira à ses sujets le goût des arts et des lettres. L'académie de cette ville, établie en 1601, et encouragée par ses bienfaits, devint une école célèbre. Il y attira des savans étrangers pour la rendre florissante ; et il ne leur demanda pas quelle était leur patrie, ne considérant que l'heureuse influence qu'ils devaient exercer sur ses sujets. La fondation d'une bibliothèque publique, la ville fortifiée et embellie, des privilèges accordés au commerce de la librairie, des draps et de l'orfèvrerie, attestent tout ce que la principauté de Sedan dut à ce grand homme, qui a laissé :

Mémoires du duc de Bouillon, contenant ce qui s'est passé de son temps, depuis le commencement du règne de Charles IX (en 1560), jusqu'au siège de Monséur en Auvergne

(en 1586). Paris, Guignard, 1666, in-12; *it.*, réimpr. dans le t. XLVII des *Mém. relatifs à l'Hist. de France*. Ecrits en 1609, les Mémoires du duc de Bouillon ont été publiés par Paul Lefranc. Ce n'est que la première partie. (*Voy.* Fontette, *BB. Hist.*, n° 18555.)

Marsollier a écrit sa vie. Paris, Barrois, 1719, in-4°; *it.*, Amst. (Paris), 1726, 3 vol. in-12.

De son mariage, contracté le 16 avril 1595, avec *Isabelle de Nassau*, fille puînée de Guillaume, prince d'Orange (morte en 1642), il eut Frédéric-Maurice, qui suit; le grand Turenne; Louise, morte à Paris, en nov. 1606, inhumée à Sedan; Marie-Julienne; Elisabeth; Henriette; Catherine; et Charlotte, restée célibataire, et qui a été très-considerée sous le nom de mademoiselle de Bouillon. (*Voy.* les articles L'ALOUETTE, BERCHET, CAPPEL, CALLIAS, COLVIN, JONSTON et JUSTEL.)

Son portrait : 1. Moncornet, in-4°. — 2. Dans la suite d'Odieuvre, Gaillard *sculp.*, in-4°. — 3. Dans l'*Athènes Batavæ* de Meursius. — 4. Son portrait quand il remet la ville de Sedan au roi, en 1636 : dessin dans le *Recueil de Fontette*, à la BB. du roi. — 5. Blason de ses armes, et quatre médailles frappées en son honneur (1).

TOUR (*Frédéric-Maurice DE LA*), fils du précédent, et son successeur dans ses souverainetés, né à Sedan, le 25 octobre 1605, se plut, comme les autres princes ses contemporains, à vivre au milieu des orages que l'admi-

(1) Henri de La Tour avait pour secrétaire et intendant *Guillaume Reboul*, né à Nismes vers 1560, auteur de quatorze ouvrages. Ayant abjuré le calvinisme, il se réfugia à Avignon, d'où le P. Coton, jésuite, le fit partir pour Rome en 1600. Il y lança une pasquinade contre le pape : ce qui lui coûta la vie le 25 septembre 1611. Décapité tyranniquement en prison, son corps fut exposé au bout du pont Saint-Ange.

nistration imprévoyante de la régente Marie de Médicis avait fait naître, mais que celle de Richelieu sut conjurer.

Il apprit la guerre en Hollande sous Maurice et Henri-Frédéric de Nassau, princes d'Orange, ses oncles maternels, et acquit bientôt une grande réputation. En 1629, il contribua puissamment à la prise de Bois-le-Duc, et en 1632 à celle de la ville de Maëstricht, dont il devint gouverneur : il la défendit en 1634, contre les armées réunies de l'Empire et de l'Espagne, et les força d'en lever le siège. Attaché au service de France l'année suivante, il fut créé maréchal de camp, et Louis XIII ayant envoyé une armée dans le Brabant, lui donna le commandement de la cavalerie. Il commanda les troupes hollandaises au siège de Bréda, en 1637. Au mois de novembre de cette même année, il fit profession de la foi catholique.

La faveur dont jouissait le cardinal de Richelieu irrita ses ennemis. Louis de Bourbon, prince du sang, et comte de Soissons, fit un traité avec l'Espagne, et prit les armes contre le roi. Uni à ce prince, Frédéric-Maurice commanda avec lui à la bataille de la Marphée, près de Sedan, donnée le 6 juillet 1641 : ils furent victorieux. Si le comte n'avait pas été tué dans le combat, la perte de cette bataille eût été très-funeste à Richelieu ; mais cette mort la rendit inutile aux princes mécontents, et accrut le crédit du cardinal. Le duc de Bouillon, pour conserver Sedan, se hâta de faire un accommodement avec Louis XIII, le 3 août, par une convention signée à Mézières, et la lieutenance générale de l'armée d'Italie fut le sceau et le gage de la réconciliation. Il partit au mois de janvier 1642. La politique exigeait qu'on l'éloignât de Sedan.

Dès ce moment, tout fléchit sous la puissance omnipotente du ministre. Le marquis de Cinq-Mars, favori de Louis XIII et son grand écuyer, entreprit de la renverser,

et pensa y réussir. Il persuada au roi que le cardinal abusait de l'autorité qu'il lui avait confiée, et en obtint la permission de travailler à la paix avec l'Espagne, sans l'intervention de Richelieu. Franchissant les limites de ses pouvoirs, il ourdit une conspiration, pour chasser le ministre à main armée. Il traita avec les Espagnols, qui s'obligèrent de lui fournir des troupes. Tout était tellement concerté, et le roi si livré au marquis et si dégoûté du cardinal, que ce ministre ne doutait plus de sa disgrâce. Mais sa fortune le tire encore du danger. Une copie du traité de Cinq-Mars avec l'Espagne, tombe entre ses mains. Il la produit au roi. Tout change aussitôt. Louis XIII, indigné d'apprendre que l'on veut introduire une armée d'étrangers dans son royaume, abandonne au ministre ses ennemis. Cinq-Mars est décapité à Lyon, le 12 septembre 1642, et François-Auguste de Thou, son ami et son confident, le suit à l'échafaud.

Le duc de Bouillon est arrêté, le 23 juin, à Casal, au milieu de l'armée française, qu'il commandait, et conduit au château de Pierre-Encise, à Lyon, comme prisonnier d'état. On prétendit que, comme de Thou, il avait eu connaissance du projet de Cinq-Mars, ce qui servit de prétexte à la vengeance de Richelieu, qui n'avait point oublié le danger que son autorité avait couru à la bataille de la Marphée. On sait d'ailleurs qu'il entra dans la politique de ce ministre d'abattre la puissance des grands du royaume.

Elisabeth-Fébronie de Berg (1), duchesse de Bouillon, qui, par son esprit élevé, et surtout par ses vertus, eut peu d'égaux dans ce siècle, craignant que son époux ne subît le sort de Cinq-Mars et de Thou, se jeta aussitôt dans Sedan, et menaça de livrer cette place importante aux Espagnols : cet acte de courage et de présence d'esprit sauva

(1) *Art de vér. les Dates.* Plusieurs historiens lui donnent d'autres prénoms.

la vie à Frédéric-Maurice. Comme le cardinal de Richelieu en voulait moins à la personne du prince de Sedan qu'à ses terres souveraines, il s'adoucit et se rendit aux vœux de la duchesse, aux vives instances du prince d'Orange, oncle du duc, et aux sollicitations du landgrave de Hesse, ainsi qu'à celles du vicomte de Turenne. (De Ramsay, *Vie de Turenne*, liv. I, p. 82.)

De son côté, le duc de Bouillon, effrayé de sa position, eut recours à la clémence du roi. Il lui dépêcha un gentilhomme afin de lui offrir ses terres souveraines de Sedan et de Raucourt avec leurs dépendances, sans aucun dédommagement, comme une grâce spéciale d'avoir sa vie sauve et sa liberté; ce qui fut arrêté par un traité d'accommodement préliminaire, signé le 15 septembre 1642. Le cardinal Mazarin partit ensuite pour aller, au nom du roi, prendre possession de Sedan, qui fut livré le 29 septembre par la duchesse, après quoi elle se retira avec ses enfans à Turenne.

Le duc obtint des lettres d'abolition le même jour, ou le lendemain; et, le 4 octobre suivant, il fut mis en liberté. En 1664, il se retira mécontent de la cour, passa en Italie, et commanda les troupes du pape. Revenu en France en 1650, il prit le parti des princes, et fut l'âme de la fronde: enfin, il fit son accommodement avec la cour en 1651, et reçut en dédommagement de ses principautés, les comtés-pairies d'Albert et de Château-Thierry, les comtés d'Auvergne et d'Evreux, et plusieurs autres terres d'un revenu considérable. Il obtint aussi le rang de prince étranger à la cour tant pour lui que pour sa postérité. Tombé malade à Pontoise, une fièvre l'enleva en peu de jours, le 9 août 1652.

« Il commençait alors à être connu à la cour pour un » génie supérieur, plus capable même d'être à la tête des » affaires que le cardinal Mazarin. Sa grande capacité, » jointe à celle du vicomte de Turenne son frère, qui se

» trouvait à la tête de l'armée du roi , pour agir contre les
 » entreprises du prince de Condé et des Espagnols , pou-
 » vait lui frayer le chemin au ministère ; car il est constant,
 » dit le duc d'Yorck dans ses *Mémoires*, qu'ils étaient les
 » deux seuls hommes capables de soutenir le poids des affaires
 » dans la conjoncture difficile où se trouvait alors la cour ;
 » aussi la reine allait-elle lui confier la surintendance géné-
 » rale des finances. Cette mort , dit le duc de La Roche-
 » foucault, devrait dégoûter les hommes de tous les plans
 » qu'ils font pour leur élévation. L'ambition du duc de
 » Bouillon était soutenue de toutes les grandes qualités
 » qui pouvaient la rendre heureuse : il était vaillant , et
 » savait parfaitement la guerre ; il avait une éloquence fa-
 » cile , naturelle et insinuante ; un sens droit et un discer-
 » nement admirable ; l'esprit net , fécond en expédients , et
 » propre à soutenir les affaires les plus difficiles ; il écoutait
 » les conseils qu'on lui donnait avec douceur , avec atten-
 » tion , et avec une certaine délicatesse qui faisait valoir les
 » raisons des autres , et croire qu'il en tirait ses résolutions.
 » L'opiniâtreté de sa fortune s'opposa toujours à sa pru-
 » dence ; et il mourut précisément dans le temps que cette
 » prudence avait surmonté l'injustice du sort. » (*Vie de*
Turenne , liv. III , p. 277.)

De son mariage , contracté le 1^{er} février 1634 , au château de Boxmer , avec Elisabeth - Fébronie de Berg , morte le 9 août 1657 , âgée de 42 ans (1) , il eut dix enfans , cinq garçons et autant de filles , entr'autres , Godefroi-Mau-

(1) *L'Oraison funèbre* de cette princesse a été prononcée à Evreux par le P. Biroat , jésuite. Paris , Couterot , 1663 , in-4°. (BB. du roi , X 3785.) Son portrait : 1. Moncornet, *exc.* in-4°. — 2. Mariette , in-4°. Un anonyme a publié : « Testament pieux et dévot de madame la princesse de Bouillon , » contenant le soin qu'elle a eu de faire élever ses enfans dans la religion » catholique , avec ce qui s'est passé à sa mort et pendant sa vie. Brives , » 1659 , in-8°. »

rice (1), né le 21 juin 1641, mort le 25 juillet 1721 (2); Emmanuel-Théodose, cardinal, né à Turenne, le 24 août 1643, doyen du sacré collège, grand aumônier de France, mort à Rome, le 7 mars 1715; Louise-Charlotte, demoiselle de Bouillon, née à Sedan en 1638, morte le 16 mai 1683 (3).

Le prince Frédéric-Maurice a écrit :

Mémoires de F. M. de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, lieutenant général des armées du roi en Italie; avec quelques particularités de la vie et des mœurs de Henri de La Tour, vicomte de Turenne (publiés par De Lainglade). Amst., 1691, in-12; it., Paris, Trabouillet, 1792, in-12; it., publiés dans la nouvelle édition du Baron de Feneste. Amst., 1731, 2 vol. in-12; it., dans le t. XLV des Mémoires relatifs à l'Hist. de France.

Son portrait : 1. Nanteuil *del. et sc.*, 1649, in-fol; 2. Nanteuil, plus grand, in-fol., avec des vers au bas; 3. Moncornet, in-4°; 4. Marcel, in-4°; 5. Muller *sc.*, in-fol.; 6. Frédéric-Maurice a une audience du pape Urbain VIII, qui

(1) Le P. Pauli, jésuite, auteur de plusieurs ouvrages, et auquel Paquot a consacré une notice dans ses *Mémoires littéraires*, était confesseur des princes Frédéric-Maurice et Godefroi-Maurice. Ce qui a fait dire à l'abbé de Longuerue, que les jésuites s'emparaient de la conscience des grands, comme les Suisses s'emparent des portes. (*Longueruana.*)

(2) Il fut inhumé près de son père. Ce prince étant absolument étranger au D. des Ardennes, n'aura point de notice dans cette biographie. Nous aurions dû, par le même motif, nous abstenir d'en consacrer une à Marie Mancini, sa femme, qu'il avait épousée le 22 avril 1662.

(3) L'abbé Tiberge a prononcé à Paris, le 26 avril 1684, l'*Oraison funèbre* de cette princesse, dans la chapelle du séminaire des Missions étrangères, où son cœur repose. *Paris*, Angot, 1684, in-4°. (BB. du roi, X 5794.) L'abbé Brisacier avait fait à Evreux, le 30 août 1683, l'éloge Funèbre de Louise-Charlotte. *Rouen*, 1683, in-4°. On connaît d'ailleurs « les justes devoirs rendus » à la mémoire de Louise-Charlotte de La Tour d'Auvergne, dans « la chapelle » du séminaire des Missions-Étrangères, par le P. Menestrier, jésuite. *Paris*, 1684, in-4°.

l'admet avec les mêmes honneurs que les enfans des princes souverains. (Vignette), S. Le Clerc.

TURENNE!... Nous n'en dirons rien. Nous parlons à des Français; prononcer son nom, c'est faire son éloge.

Nous rassemblons ici les oraisons funèbres, les discours, les mausolées, les épitaphes, les obélisques, les inscriptions, les médailles, les statues, les bustes, les gravures, qui le concernent.

Honneurs rendus à Turenne.

Le colonel Ardent, directeur du génie, a fait disposer, en août 1815, une pierre noire au château de Sedan, dans le lieu même où naquit Turenne, pour signaler le bâtiment où il vit le jour, et que l'on a démolì durant la révolution. Cette pierre, adossée à une tour, porte cette inscription :

Ici naquit Turenne, le 11 septembre 1611.

On aurait pu y placer celle-ci :

Turenne, ami de la victoire,
Dans ce château reçut le jour.
Passant, si ses exploits te rappellent sa gloire,
Que ses rares vertus excitent ton amour (1).

On montre au village de Bazeilles, près de Sedan, la chambre où Turenne fut allaité. Pourquoi, à l'exemple des Grecs et des Romains, ne pas décorer cet endroit d'inscriptions honorables ?

Turenne obtint le bâton de maréchal de France à trente-deux ans. Il fut tué d'un coup de canon à Saltzbach, le 27 septembre 1675, à soixante-quatre ans. Montecuculli, son rival de gloire, instruit de cet événement, dont il pouvait tirer le plus grand avantage, répéta plusieurs fois avec

(1) Par Courtois, de Longuion (Meurthe). *Journal Encyclop.*, 1^{er} février 1782, p. 474.

une douleur mêlée d'admiration : *Il est mort un homme qui faisait honneur à l'homme.*

Louis XIV, pour immortaliser la mémoire de ce grand capitaine, voulut qu'il fût inhumé à l'abbaye Saint-Denis. Ses restes y furent déposés, le 29 août 1675, dans la chapelle dédiée à S. Eustache, voisine de celle destinée à la race régnante des Bourbons, où sa famille lui fit ériger un superbe mausolée. Ses obsèques furent célébrées avec la plus grande pompe à la cathédrale de Paris, le 9 septembre. Il y eut en sa faveur un concert unanime d'éloges dans toute l'étendue de la France.

Oraisons funèbres et autres pièces en son honneur.

I. *Discours funèbre pour Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, prononcé dans l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont-en-Bassigny, le 30 août 1675, par le P. Robin, jésuite.* 1675, in-4°. (BB. du roi, X. 3689.)

II. *Panegyrique de Henri de La Tour d'Auvergne, vic. de Turenne.* Paris, Barbin, 1675, in-12.

III. *Oraison funèbre, prononcée à Saint-Ouen de Rouen, le 15 déc. 1675, par le P. Menestrier, jésuite.* Paris, Michallet, 1676, in-4°. (BB. du roi, 3691.)

IV. *Oraison funèbre, prononcée à Paris, dans l'église des Chan. régul. Prémontrés, le 11 janv. 1676, par l'abbé Bauyn, docteur de Sorbonne.* Paris, Barbin, 1676, in-4°. (Ibid., 3692.)

V. *Henrici à Turre Averniæ, vice-comitis Turennii, laudatio funebris, habita Paris. in col. Clar., S. J., kal. dec., anno 1675, ab Emardo le Caron, S. J.* Paris, Cramoisy, 1676, in-4°. (BB. du roi, X. 2907.)

VI. *Principi Turennii epicedium, autore Marco-Antonio Hersan.* Paris, Benard, 1676, in-4°. Cette pièce est, à proprement parler, une oraison funèbre, prononcée au col-

lège du Plessis. On l'a insérée dans le t. I, p. 1—19 de *Selecta carmina, ou Recueil de Poésies de plusieurs prof. de l'Univ. de Paris* (par Denis Gaullier). Paris, Quillau, 1727, 2 vol. in-12. On voit à la fin du même vol. un court éloge de Turenne.

VII. *Oraison funèbre de Henri de La Tour, prononcée en 1675 aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, où repose son cœur* (1); par Mascaron. Paris, 1675, in-4°; *it.*, dans le Recueil de ses *Oraisons funèbres*.

VIII. *Oraison funèbre, prononcée dans l'église de Saint-Eustache, le 10 janv. 1676, par Fléchier*. Paris, 1676, in-4°; *it.*, dans le Recueil de ses *Oraisons funèbres*.

Lorsqu'on livra cette pièce à l'impression, on y retrancha une apostrophe, qui avait trouvé des censeurs à la cour de Vienne et de Madrid, ainsi que parmi certains Français qui avaient un vernis d'humeur anti-national. Voici ce beau morceau d'éloquence, inspiré par la religion et l'amour de la patrie : « Puissances ennemies de la France, vous vivez , » et l'esprit de la charité chrétienne m'interdit de faire au- » cun souhait pour votre mort. Puissiez-vous seulement » reconnaître la justice de nos armes, recevoir la paix » que, malgré vos pertes, vous avez tant de fois refusée, » et dans l'abondance de vos larmes, éteindre les feux d'une » guerre que vous avez malheureusement allumée! A Dieu » ne plaise que je porte mes souhaits plus loin! Les juge- » mens de Dieu sont impénétrables; mais vous vivez, et » je plains en cette chaire un sage et vertueux capitaine, » dont les intentions étaient pures, et dont la vertu sem-

(1) Le cardinal de Bouillon le déposa depuis à Cluny, dans le tombeau des ducs d'Aquitaine, comtes d'Auvergne. Il en fut ôté en 1794. Après la restauration, une ordonnance royale décida que les cœurs des généraux seraient rendus à leurs familles. Celui de Turenne ayant été retrouvé, fut réclamé par le comte de La Tour d'Auvergne-Lauragais, et lui fut remis.

» blait mériter une vie plus longue et plus étendue. » (*Mém. de Trévoux*, nov. 1745, p. 1937.)

IX. *Oraison funèbre, prononcée à Lavaur, par le P. Cuzillens, cordelier*, 1676, in-4°.

X. *Eloge de Turenne, par Taupinart de Tillières* : imprimé avec les *Harangues* de Guibert de Beauval. (Paris, 1680, in-4°.)

XII. *Eloge du même, par Guillaume de Lamoignon* : inséré dans le t. I, p. 471—476 de l'*Histoire de la maison d'Auvergne, par Baluze* (1708, 2 vol. in-fol.); *it.*, dans le t. IV, p. 114—131 de l'*Hist. de Turenne, par de Ramsay*.

XIII. *Eloge du même* : inséré dans la *Gazette de France*, 3 août 1675.

XIV. *Les vertus chrétiennes et les vertus militaires en deuil. Dessin de l'appareil funèbre pour la cérémonie des obsèques de Turenne; par le P. Menestrier*. Paris, 1675, in-4°.

XV. *L'ombre de Turenne sur les bords du Rhin* (1). Strasbourg, Joly, 1690, in-12.

XVI. *Les ombres de Turenne et de Montecuculli aux bords du Rhin, suivant la copie impr. à Strasbourg chez Henri le Conquérant*. 1691, in-12.

XVII. *Turennus Dunkerkius, Panegyricus à Petro la Coste, Averno, scriptus elegantissimè in laudem Turenni Principis Dunkerkensis tum obsidione tum victoriâ*. Paris, 1659, in-4°.

XVIII. On remarque à la tête du 5^e vol. des *OEuvres militaires de Guibert* (Paris, 1804, in-8°), une *Invitation à la nation française sur l'année séculaire de Turenne*. Ce morceau est plutôt une ode qu'un discours; où, si l'on

(1) On attribue à Turenne une *Carte du cours du Rhin*, à la fin du t. I, de la *Bibliothèque militaire de Bèat-Fidèle-Antoine Zur-Lauben*. (Paris, 1757, 3 vol. in-12.)

aime les comparaisons hasardées, ce qu'on appelle en musique un *chant de bravoure*, l'élan politique d'une âme pleine de son héros et passionnée pour la gloire.

XIX. *Le trésor des plus belles chansons*, par de Saint-Amour et autres beaux-esprits de ce temps, sur la mort de Turenne et de M^{me} de Brinvilliers. Troyes, Oudot, 1699, in-12.

XX. *Un sonnet* sur la mort de Turenne, et *une ode* sur le même sujet, par Louis Ferrier : impr. dans les *Préceptes galans* de ce poète. (Paris, 1678, in-12.) Ces pièces avaient paru dans le *Mercur*.

XXI. Le P. Commire a adressé *une ode* au maréchal de Turenne. Elle est dans le recueil de ses poésies. (1754, 2 vol. in-12.)

XXII. *Vie de Turenne*, par Du Buisson. (*Gatien du Courtilz*.) Cologne, Dallon, 1685, in-12; *it.*, Cologne, de Clou, 1688, in-12; *it.*, La Haye, Van-Bulderen, 1688, 1696, in-12.

XXIII. *Histoire de Turenne*, par de Ramsay. Paris, 1735, 2 vol. in-4°; et Hollande, 4 vol. in-12.

XXIV. *Histoire de Turenne*, par l'abbé Raguenet. La Haye (Paris), 1738, 1759, in-12.

XXV. *Vie de Turenne*, par l'abbé Pérau : insérée dans le t. XXIII des *Vies des hommes illustres de France*, commencées par d'Auigny. (Amst. et Paris, 1760, in-12.)

Turenne ayant abjuré le protestantisme en 1669, l'abbé de Bouzeis consacra cet événement par ce dixain :

Clare Turenne, virùm toties Jactate per ora,
 Ardua dum fausto prælia marte dares,
 Cedere Apostolicis demum non abnuis armis;
 Pronaque Romano subdere colla Patri.
 Te minor in bello virtus, quam pace coronat;
 Lausque volat fidei non moritura tuæ.
 Imperia assuetus victor terrena domare,
 Cœlica, sed victa quærere regna datum est.

Les calvinistes, désespérés de cette conviction, lancèrent dans le public le quatrain suivant :

Pourquoi s'étonner tant de ce qu'a fait Turenne,
 Qui vient de renier le Seigneur au saint lieu ?
 Pour moi je ne vois rien qui me surprenne,
 Car tous les courtisans de leur roi font leur Dieu (1).

Comme plusieurs grands personnages de l'antiquité et des temps modernes, Turenne a été mis sur la scène. On a publié : *Turenne, ou le combat de Saltzbach, pantomime*. C'est un chef-d'œuvre en ce genre, et qui a fait la réputation de M. Cuvelier. Elle a paru sur l'ancien théâtre de la Cité, et sur celui de l'Ambigu-Comique ; mais en passant au Cirque Olympique de Franconi, en 1809, elle est devenue en quelque sorte nouvelle par les nouveaux ornemens qu'elle y a réunis.

Ses Epitaphes.

Parmi le grand nombre d'épithaphes que le chevalier de Cailly et autres poètes destinèrent à orner le tombeau de Turenne, on remarque celle d'Urbain Chevreau (2), où

(1) Ce n'est guère que la copie du fameux distique fait contre les jésuites :

Sustulit hinc Jesum, posuit insignia regis
 Impia gens, alium nescit habere Deum.

• Du reste, on ne voit pas trop pourquoi les catholiques firent tant d'éclat de cette conversion, ni pourquoi les protestans en parurent si désespérés. • Dans l'ordre du raisonnement et d'une bonne logique, la conversion du • moindre ministre devait être contre les Calvinistes un préjugé plus fort que • celle de Turenne, dont les lumières étaient très-ordinaires en matière de • controverse. Cependant le changement du ministre Claude, le Bossuet de • son parti, eût fait peut-être moins de bruit que l'abjuration de Turenne, • tant il est rare que le peuple raisonne. • (Dreux du Radier, *Récréations historiques*, t. II, p. 212.)

(2) Faussement attribué à Charles Perrault.

la simplicité et la vérité semblent se réunir pour honorer le héros :

Turenne a son tombeau parmi ceux de nos rois.
 Il obtint cet honneur par ses fameux exploits :
 Louis voulut ainsi couronner sa vaillance ,
 Afin d'apprendre aux siècles à venir
 Qu'il ne met point de différence
 Entre porter le sceptre et le bien soutenir (1).

A cet éloge, nous joindrons l'építaphe latine que l'abbé de Chaulieu a consacrée à sa mémoire.

D. O. M.
 Sía quis quis es
 Et ingemisce
 Ad fatalem bellici fulminis ictum ,
 Quo
 Tota insonuit Europa ,
 Percussa Gallia ,
 Cœsus TURENNIUS ,
 Longa triumphorum series interrupta.
 Hic jacet
 Serenissimus princeps Henricus
 De La Tour d'Auvergne,
 Supremus gallicorum exercituum dux ,
 Cui
 Bellorum socio ,
 Victoriarum comiti ,
 Ludovicus Magnus
 Inter tot Regum cineres
 Monumentum erigi jussit.

Son Mausolée.

Il y est représenté comme expirant entre les bras de l'Immortalité, qui tient une couronne de laurier, qu'elle élève vers le ciel. Le maréchal semble l'envisager comme la seule

(1) L'orgueil de Louis XIV s'opposa à ce qu'elle fût gravée au bas du tombeau de Turenne.

récompense qu'il avait jugée digne de son estime pendant sa vie. Il a pour vêtement un corps de cuirasse couvert d'un manteau, avec une chaussure à la romaine. Aux deux côtés du tombeau sont deux grandes figures de femmes assises, qui expriment, l'une la Sagesse, et l'autre la Valeur. On a donné à la première de ces figures divers symboles; car outre un autel et des livres, elle a encore auprès d'elle un grand vase d'où sortent quantité de pièces d'argent monnoyé, pour marquer la libéralité du héros. La peau de lion qu'on voit sous la figure du vicomte de Turenne, est le symbole de son grand courage; et l'aigle effrayé qui est à ses pieds, marque l'Empire, sur lequel il a remporté tant de victoires. Un bas-relief de bronze représente le maréchal chargeant les ennemis à la bataille de Turkeim, en 1675.

Tous ces ouvrages sont en marbre blanc, excepté une pyramide qui est d'un vert de campan. Divers ornemens de bronze doré embellissent le haut du soubassement du tombeau, et accompagnent l'écusson des armes de ce prince. Les trophées composés de corps de cuirasse et d'autres armes à l'antique attachés à deux grands palmiers, sont aussi de bronze doré.

Ce riche et superbe monument, regardé par les connaisseurs comme un morceau de la plus belle ordonnance, a été fait sur les dessins de Lebrun. Le groupe, composé de Turenne dans les bras de l'Immortalité, est de Tubi, ainsi que le bas-relief en bronze. Les figures accessoires de la Sagesse et de la Valeur, sont de Gaspard Marcy.

Translation de son Mausolée et de ses restes.

En exécution du décret de la Convention, du 2 août 1793, on exhuma, le 12 oct. suivant, dans la basilique de Saint-Denis, les corps des rois, des reines, des princes et princesses, et des hommes célèbres qui y avaient été inhumés

pendant près de 1500 ans, sous le prétexte d'en extraire les plombs. Le caveau où était enfermé le corps embaumé de Turenne, pratiqué sous son mausolée, fut démoli, et le cercueil ouvert (1). On le trouva dans un état de conservation tel que les traits de son visage n'étaient point altérés. Il offrait une momie sèche et de couleur de bistre. Sur les observations de plusieurs personnes de marque, témoins de cette opération, il fut excepté de la destruction (2). Extrait du cercueil de plomb, il fut mis dans une bierre de chêne, vitrée par-dessus, et déposé dans la sacristie. Il y resta pendant plus de huit mois exposé aux regards des curieux, sous la surveillance du gardien du lieu; et ce ne fut qu'à cette époque qu'il fut accordé, comme momie, et confondu avec les objets de curiosité publique, au musée des plantes et d'histoire naturelle, à la sollicitation du savant Desfontaines, professeur, et membre de cet établissement, d'où, conformément à un arrêté du gouvernement directorial, du 27 germinal an iv (16 avril 1799), il fut placé provisoirement dans un cénotaphe de pierre dure, au jardin du musée des monumens français, avec cette inscription (3) :

Passant va dire aux enfans de Mars
Que Turenne est dans ce tombeau (4).

(1) Sur le côté était placée une plaque de cuivre, avec cette inscription :
« Ici est le corps de sérénissime prince Henri de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, maréchal général de cavalerie légère de France, gouverneur du haut et bas Limousin, lequel fut tué d'un coup de canon, le xxvii septembre, l'an MDCLXXV. »

(2) Tous les autres corps, voire même ceux d'Henri IV et de Louis XII, furent jetés pêle-mêle dans une cour étroite et humide, où ils furent bientôt réduits en poudre.

(3) Le procès verbal de cette translation a été inséré dans la *Description historique des monumens français*, par Lenoir. Paris, an x—1801, in-8°.

(4) Palissot avait proposé celle-ci :

Le temps a respecté ces débris d'un grand homme,
Frappé du coup mortel en combattant pour nous ;
Héros de la Grèce et de Rome,
Turenne eût mérité de naître parmi vous.

Par arrêté des consuls du 18 fructidor an VIII (5 septembre 1800), le corps de Turenne fut porté en grande pompe, le 23 de ce mois, dans l'église des Invalides. Son mausolée, qui avait été conservé et replacé au musée des monumens français, tel qu'il était à Saint-Denis, à la réserve de deux palmes, jugées par les artistes d'une décoration inutile, avait été transporté et rétabli dans le dôme des Invalides quelques jours avant la translation. Le corps y fut déposé; et comme on pensa que le nom d'un grand homme était la seule inscription digne de son tombeau, on y grava simplement, TURENNE.

Le ministre de la guerre fit à cette cérémonie un discours qui finit ainsi : « N'affaiblissons point l'émotion que vos » cœurs éprouvent à l'aspect de cet apprêt funèbre : des » paroles ne sauraient décrire ce qui tombe ici sous vos » sens. Qu'aurais-je à dire de Turenne? le voilà lui-même; » de ses triomphes? voilà l'épée qui armait son bras victo- » rieux; de sa mort? voilà le fatal boulet qui le ravit à la » France, à l'humanité entière (1). »

Les Sedanois ont aussi rendu leurs hommages à Turenne, le 22 septembre 1800. Son buste, ombragé de lauriers et de chêne, a été transporté dans une prairie, où l'on a lu des vers en sa mémoire. Le conseil municipal de cette ville a, par une délibération, demandé au gouvernement son épée et son armure; il a de plus sollicité des secours pour l'hôpital de Sedan, dont Turenne est un des fondateurs.

Médailles qui le concernent.

Bataille de Rethel, le 15 décembre 1650, où Turenne fut battu par le maréchal du Plessis.

I. Médaille. La Victoire tenant d'une main un javelot,

(1) Ce discours est dans le *Moniteur* du 1^{er} vendémiaire an IX, où l'on remarque une hymne de J. Esmenard, mise en musique par Lesueur.

et de l'autre un bouclier, foule aux pieds la Discorde. La légende, *Victoria Retelensis*, c'est-à-dire victoire de Rethel. On lit sur le bouclier, *de Hispanis* (sur les Espagnols). A l'exergue est la date MDCL. Cette médaille est gravée à la pag. 32, édit. de 1702, et à la pag. 31, édit. de 1723 des *Médailles du règne de Louis-le-Grand*.

Prise par Turenne des villes de Rethel et Mouzon, le 8 juillet et le 28 septembre 1653.

II. Médaille à l'occasion de la prise de Mouzon, de Rethel et de Sainte-Ménéhould en 1653. Le soleil y paraît sur son char, dissipant les nuages. La légende, *Securitas*; et dans l'exergue, *Plurimæ urbes receptæ*, c'est-à-dire la sécurité rétablie par le recouvrement de plusieurs villes.

III. Médaille. La famille de Turenne fit frapper, peu de temps après sa mort, une médaille en son honneur. On y voit d'un côté le buste de ce héros, et pour légende son nom. Sur le revers est un chêne dont les branches sont chargées de couronnes de laurier et de couronnes murales; il est frappé de la foudre. Pour légende, *Non mille lauri tuentur*.

IV. Médaille gravée par Auguste. Elle représente d'un côté l'effigie de Turenne; pour légende, *Honneurs rendus à Turenne par le gouvernement*; pour exergue, *Sa gloire appartient au peuple français*. Au revers on lit, *Translation du corps de Turenne au temple de Mars, par les ordres du premier consul Bonaparte, le 5^e jour complémentaire, an VIII* (22 septembre 1800).

VI. Médaille. Jean Dassier, artiste Genevois, a fait aussi une médaille à la gloire de Turenne : elle a douze lignes de diamètre (1).

(1) Dassier a gravé, sur les dessins d'Arlau, une suite de 67 médailles en argent et en bronze, à la mémoire d'hommes célèbres. Une des faces offre le

VI. Médaille. On a frappé à la Monnaie de Paris, en 1821, à la mémoire de Turenne, une médaille en bronze, de la dimension d'une pièce de cinq francs. *Gairard fecit.*

www.libtool.com.cn
Bustes.

Son buste en marbre blanc, par Coysevox, au musée.
— *Id.*, en plâtre peint en terre cuite, coupé sur le modèle qui a servi à l'exécution de sa statue, par Pajou. Il n'en existe qu'un seul, conservé dans la famille du statuaire.

Statue au Musée.

Dans la salle d'Henri IV; elle est en marbre blanc. Augustin Pajou l'exécuta en 1784.

Statue à Sedan, sur la place de Turenne.

Il y est représenté debout, et légèrement appuyé sur un socle. De la main droite il tient son bâton de maréchal; sa main gauche est ouverte. Il semble raconter à ses concitoyens ses glorieuses campagnes. On voit près de lui, sur un socle, une figure symbolique et des bas-reliefs. C'est une femme qui représente la ville de Sedan, sur un canon, tenant d'une main une mèche allumée, et de l'autre un fuseau. Sur une autre face sont les armes de Sedan, un sanglier près d'un chêne. Sur le troisième côté, qui est le dos de la figure, on remarque le jeune Turenne endormi sur l'affût d'un canon.

buste du personnage, et le revers son caractère, ses emplois et l'époque de sa mort. Cet ouvrage a paru à Paris en 1723. On trouve dans le *Mercure de France* (avril 1723, p. 300), les noms de ceux qui sont représentés sur ces médailles. Le maréchal de Fabert y figure.

Les traits du héros ont été parfaitement imités par le statuaire. Sur le pied du marbre est écrit :

A TURENNE.

www.libtool.com.cn

Au bas de la colonne de bronze sur laquelle il est appuyé, on lit :

Erigée par la ville de Sedan, et par les soins de M. le chevalier Huet de Guerville, maire, l'an 1823. Composée et exécutée par Edme Gois.

Le bronze de la statue est de la plus belle qualité. Son poids est de 7 à 8 milliers. Le monument, dans son ensemble, porte environ 22 pieds de hauteur. Les marbres du pied et des marches sont blancs et d'Italie. On apprécie leur valeur à 20,000 fr. Ils ont été donnés par le gouvernement. La pose, les grilles, les dorures, les chaînes, etc., ont coûté 10,000 fr., et le transport 30,000 fr.; le statuaire a reçu 45,000 fr., ce qui porte la dépense du monument à 78,000 fr. La première pierre a été posée le 22 septembre 1822. L'inauguration s'en est faite le 25 août 1823.

Statue sur le pont de Louis XVI.

Composée et exécutée en marbre blanc par Edme Gois, et posée sur ce pont en 1830.

Obélisque.

Elevé en 1781, à la gloire de Turenne, par le cardinal de Rohan, à Saltzbach, où ce héros fut tué d'un coup de canon dans l'estomac.

On y lisait cette inscription , composée par l'abbé d'Eymar, vicaire général de Strasbourg :

Turenne enseveli dans le tombeau des rois,
Du roi qui l'y plaça fait chérir la mémoire ;
Mais dans ce monument on célèbre à la fois
Turenne, ses vertus, son trépas et sa gloire.

Ce trophée était au milieu d'un espace planté de lauriers, et environné d'une grille de fer. Un invalide du régiment de Turenne devait être entretenu à perpétuité à Saltzbach pour le faire voir aux étrangers. Il est peu de Français, qui, ayant voyagé en Allemagne, n'aient visité cet obélisque. Non loin de là, on voyait un noyer sous lequel Turenne s'était assis le matin du jour de sa mort : cet arbre, à moitié détruit par le temps, semblait ne se soutenir dans les siècles que pour retracer l'image du vieux guerrier. De pauvres Français, que leur existence errante conduisait dans ce lieu, se croyaient un moment transportés sur le sol de la France et dans les beaux jours de son histoire.

Cet obélisque ayant été détruit pendant la révolution, le général Moreau ordonna, dans sa retraite de 1795, qu'on construirait un monument en marbre en l'honneur de Turenne, sur le lieu même où cet illustre général avait été frappé d'un boulet de canon. Le gouvernement français, voulant perpétuer l'hommage rendu par Moreau à Turenne, a fait remplacer l'ancien monument par un nouveau. Celui-ci consiste en un obélisque en granit, de 38 pieds de hauteur, sur lequel se trouve le buste de Turenne, avec ses armoiries, et d'autres ornemens. L'inauguration s'est faite le 27 juillet 1829.

Dessins, gravures et vignettes.

Turenne couché sur l'affût d'un canon, vignette : Ber-

nard *inv.*; Schley, *sc.*, dans sa vie par de Ramsay, tom. I, pag. 1.

Turenne enfant, dormant sur l'affût d'un canon, lithographié d'après le petit tableau de Crespy Leprince, exposé au salon de 1826. www.libtool.com.cn

On sait que Turenne annonçait dès ses plus tendres années les dispositions les plus grandes pour l'état militaire, et que ses parens, trouvant sa constitution trop faible, l'en détournèrent par tous les moyens; qu'enfin, le jeune écolier s'échappa une nuit d'hiver, et fut sur le rempart de Sedan la passer sur l'affût d'un canon, afin de prouver que sa débilité n'était pas un obstacle à sa vocation.

Ordre de bataille des armées française et allemande, entre Turckheim et Colmar, où Turenne défit les Allemands, le 5 janv. 1675 : dessin.

Bataille d'Ensisheim, gagnée par Turenne le 4 octobre 1674, in-4° : dans le t. II, p. 399 de l'*Histoire militaire de Louis-le-Grand*, par de Quincy.

Campement de Turenne et de Montecuculli près le Reckheim : D'Heullan, dans les *Mémoires de Feuquières*, année 1675.

Turenne est présenté au roi d'Espagne : dans la galerie de Blin.

Turenne est tué d'un coup de canon dans l'estomac, près de Saltzbach, le 27 juillet : Jean Luyken *inv.* et *fecit.*

Idem, vignette : Bonnard *inv.*; Yver *sc.*, dans de Ramsay, t. II, p. 252.

Sa mort, par Chambart.

Idem, Palmieri *inv.*, Kinkarding *sc.*

Sa pompe funèbre et son convoi à Saint-Denis, et trophées à sa gloire : Sevin *inv.*, Trouvain *sc.*

Vignette de son oraison funèbre : Simonneau *sc.*

Prosopopée de Turenne : Sevin *inv.*, Cantret *sc.*

Son mausolée pour le frontispice de sa pompe funèbre :
Sevin *del.*, Trouvin *sc.*, 1675, in-4°.

Son mausolée : Berain *fecit.*

Son tombeau à Saint-Denis : Lebrun *inv.*, Simonneau *sc.*

Idem en vignette : Cochin *fecit.*

Autre tombeau érigé à Turenne dans l'église de Saint-Denis : Simonneau, grande feuille : dans le t. I, p. 462 de l'*Hist. de la maison de La Tour d'Auvergne*, par Baluze, et dans celle de l'*Abbaye de Saint-Denis*, par Félibien.

Représentation du changement arrivé en Allemagne par la mort de Turenne : Romain de Hooge *fecit.*

Plans et cartes.

Les treize plans qui suivent ont été gravés pour l'*Histoire de Turenne*, par de Ramsay.

1. Plan des trois combats de Fribourg, les 3, 5 et 9 août 1644. — 2. Plan du combat de Mariendal, le 5 mai 1645. — 3. Plan de la bataille de Nordlingen, le 3 août 1645. — 4. Plan de la disposition des deux armées de France et d'Espagne à la bataille de Rethel, le 19 décembre 1650. — 5. Plan de la bataille du faubourg Saint-Antoine, le 5 juillet 1652. — 6. Levée du siège d'Arras, le 25 août 1654. — 7. Plan du siège de Valenciennes, fait le 16 juillet 1656. — 8. Plan de la bataille des Dunes, le 24 juin 1658. — 9. Carte des marches de Turenne dans la Hollande, le Brabant et le cercle de Westphalie. — 10. Plan de la bataille de Sintzeim, le 16 juin 1674. — 11. Plan de la bataille d'Ensisheim, le 4 août 1674. — 12. Plan du combat de Turckheim, le 5 janvier 1675. — 13. Plan de différens camps de Turenne et de Montecuculli dans l'Orténau, en 1675.

Portraits.

1. Son portrait avec trophées, etc. : vignette, Simonneau

sc. — 2. P. de Jode, d'après Ant. Vanhulle, in-fol. — 3. Champagne *pinx.*, Nanteuil *sc.*, 1663, in-fol. — 4. Masson *sc.*, in-fol. — 5. Nanteuil *del. et sc.*, 1665, in-fol. maj. — 6. Masson *sc.*, in-fol. — 7. Cor. Meysseus, à Vienne, in-fol. — 8. Moncornet, in-4°. — 9. Larmessin, in-4°. — 10. Jac. Lubin, 1695, in-fol. : dans Perrault. — 11. Dans la suite d'Odieuvre, Champagne *pinx.*, P. Dupin *sc.* — 12. Masson *pinx.*, Vangelisty *sc.*, in-4°. — 13. Meissonier *fecit.*, Schlex *sc.*, in-4° et in-12, dans de Ramsay. — 14. N...., in-12 : dans l'*Hist. de Turenne*, par Raguenet, édit. de 1759. — 14. Marcenay, d'après Champagne, 1767, in-12 (*beau*). — 16. Boutelou, sourd et muet, 1800, in-fol. — 17. Aubin, pour les œuvres de Voltaire, 1801, in-8°.

La *Pie* était le nom du cheval de bataille de Turenne. Le général l'aimait beaucoup, parce qu'il lui avait sauvé la vie dans plusieurs occasions : il destina par son testament une rente viagère pour le nourrir, et il défendit de le vendre. On l'a représenté dans un tableau à côté de Turenne, qui prend plaisir à le considérer; on a mis ces vers au bas du portrait :

Equum duci jubet, hoc decus illi
 Hoc solamen erat bellis, hoc victor abibat.
 (ÆNEID., lib. X.)
 Ce superbe cheval animé par la gloire,
 A secouru son maître au sein de la victoire (1).

Le général de Grimoard a publié : *Collection des Lettres et Mémoires trouvés dans les portefeuilles de Turenne*. Paris, 1782, 2 vol. in-fol.

(1) Après le funeste événement de Saltzbach, les soldats, impatients de venger la mort de Turenne, s'écrièrent : *Qu'on lâche la Pie, et elle saura encore nous conduire à la victoire.*

V.

VASSEUR (*Josué LE*), savant dans les langues orientales, fit ses études à Sedan, où il naquit vers 1620, de Philippe Le Vasseur, secrétaire de Henri de La Tour, duc de Bouillon. L'éducation mit assez promptement en valeur ses heureuses dispositions. Les belles-lettres, les langues anciennes, la philosophie, l'Écriture-Sainte, la théologie, et la morale, partagèrent le temps de sa jeunesse. Dès qu'il eut atteint l'âge mûr, il se consacra au ministère pastoral; et, depuis, ses goûts et son âme le fixèrent pour toujours dans son état.

On lui donna d'abord la vocation de l'église de Givonne, où, tout en s'attirant la considération de son troupeau par ses talens, il prouva bientôt qu'il pouvait se signaler dans toutes les branches de la littérature. On ne tarda pas à le rappeler dans sa ville natale, pour y vaquer à l'instruction publique. Ses écrits témoignent qu'il y occupait une chaire d'hébreu dès l'année 1646. On lui ouvrit un nouveau champ de gloire, en le nommant professeur de grec en 1651. Son zèle surabondant lui permit de joindre à ces trois emplois celui de professeur en théologie, dont il fut investi le 3 juin 1658. Peu de temps auparavant, il avait succédé dans la place de membre du conseil des modérateurs de l'académie de Sedan, au célèbre Pierre Du Moulin, mort le 10 mars de cette même année.

Le P. Norbert avance que le pasteur Colvill obtint en 1660 la chaire d'hébreu qu'avait le ministre Le Vasseur. Colvill aurait donc cessé de l'occuper antérieurement à l'année 1671; car, selon ce même historien, qui cite à cette occasion les registres des modérateurs de l'académie de Sedan, cette chaire étant vacante en 1671, Colvill et Le Vasseur

y prétendirent : le premier l'obtint, et le second fut éconduit de sa demande (1).

Comblé de tous les dons qui font naître l'estime, J. Le Vasseur jouit constamment de celle de Fabert, gouverneur de Sedan. Cet illustre maréchal, sentant qu'il touchait au dernier terme de la vie, fit appeler auprès de son lit, le 16 mai 1662, veille de sa mort, les personnages les plus distingués de la réforme, afin de consommer, s'il était possible, le grand ouvrage de la réunion des calvinistes à l'église romaine, qu'il regrettait de laisser imparfait. Jaloux de rendre hommage à la pureté des intentions de Fabert, « Le Vasseur déclara que M. le maréchal, dans l'affaire de » la réunion, n'avait eu d'autre vue que le bien de l'Eglise » et de l'état : il ajouta que (de son côté), il avait beaucoup » travaillé à bannir des esprits l'aigreur, les termes pleins » de fiel et d'amertume, et qu'il apporterait encore tous ses » soins pour faire observer dans les conférences tous les » égards et les ménagemens qu'exigent la charité chrétienne et la nécessité de se défendre. *Voilà de bonnes intentions*, répliqua le malade ; *mais me promettez-vous de les exécuter, Monsieur? me le promettez-vous?* le ministre répondit : *Oui Monseigneur*; alors le maréchal répartit : *Je sais que vous êtes un honnête homme, et que vous tiendrez votre parole.* » (Barre, *Vie de Fabert*, tom. II, pag. 251.)

Le Vasseur vécut honoré jusqu'au 1^{er} déc. 1672, époque de son décès. Sa mort, qui fut le premier chagrin qu'il causa à ses nombreux amis, fut une perte irréparable pour l'église et l'académie de Sedan, dont il était une des principales lumières. La considération de ses co-religionnaires l'environna jusqu'au tombeau. Tous assistèrent à ses ob-

(1) Le *Registre des Modérateurs*, de 1638 à 1681 ayant été égaré, nous n'avons pu éclaircir ce fait.

sèques, qui se firent avec beaucoup d'appareil, et lui prodiguèrent à l'envi ces témoignages d'estime qui honorent à la fois ceux qui les donnent et celui qui les reçoit.

Ces honneurs, décernés à la mémoire d'un savant pacifique qui s'était constamment dévoué sans ostentation à la vertu et au bien public, blessèrent l'intolérance : sacrifiant l'esprit et les préceptes de l'Evangile à son orgueil et à son esprit de domination, elle sonna l'alarme, s'agita en tout sens, et secoua ses torches sulfureuses. La pompe extraordinaire avec laquelle on avait fait descendre dans le tombeau les restes du pasteur sedanois, fut peinte aux yeux de Louis XIV comme un scandale, et surtout comme une contravention aux réglemens établis, dont l'opinion publique provoquait le redressement ; et, attendu que ce monarque méditait dès lors l'entière abrogation de l'édit de Nantes, cette loi fondamentale que la mémoire d'Henri IV devait rendre si sacrée et si chère à tous les Français, il parut, le 20 janvier 1673, un arrêt du conseil d'état qui « enjoignit » à tous ceux de la réforme, dans tous les lieux où l'exercice » public de leur religion est permis, de faire désormais en- » terrer leurs morts à six heures précises du matin ou du » soir, depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de septembre, » et à huit heures du matin, ou à quatre heures du soir, » depuis le mois d'octobre jusqu'à la fin de mars ; avec dé- » fense expresse aux ministres de faire, à l'occasion desdits » enterremens, aucune exhortation dans les rues ; permettant » néanmoins sa majesté aux plus proches parens des morts, » d'assister à leurs enterremens jusqu'à concurrence de trente » personnes seulement. »

On remarque plusieurs arrêts semblables dans le t. I, p. 1588 et suiv. des *Mém. du Clergé de France*. Sur quoi nous observerons que les protestans ne se sont pas montrés plus tolérans dans les lieux où la réforme dominait ; et que rien n'est plus commun dans l'histoire que de voir les op-

primés, après avoir jeté les plus hauts cris, devenir oppresseurs à leur tour. En voici un exemple :

« Le conseil souverain de Sedan, et le conseil des mo-
 » dérateurs, faisant droit aux plaintes du procureur géné-
 » ral, dressées le 7 fév. 1634, à l'occasion de l'enterrement
 » de la D^{lle} Vuinan, que le curé de Sedan avait annoncé
 » en chaire, et auquel on avait porté des torches allumées,
 » et qu'on avait accompagné d'autres cérémonies inusitées
 » et même défendues par les lois, réglemens et ordonnances,
 » condamnerent, reprirent, blâmèrent, réprimandèrent
 » ledit curé, lui enjoignant très-expressément de se con-
 » former à l'avenir auxdites ordonnances, *sous peine d'être*
 » *puni comme perturbateur du repos public, et selon la ri-*
 » *gueur des lois.* » (Reg. des Modér., cités par le P. Nor-
 bert, année 1654.)

On ne voit pas que les calvinistes de Genève aient été plus tolérans dans le xviii^e siècle. J.-J. Rousseau, leur compatriote, dont le témoignage ne doit guère être suspect, en fournit la preuve : « Ouvrez jusqu'à vos *Mercur*es, » dit-il, et vous verrez de quelle façon ces charitables chré- » tiens m'y traitent : si je ne continuais à prendre leur » cause (pour engager le gouvernement à les tolérer), ne » me demanderait-on pas de quoi je me mêle?... Vous » avez bonne grâce de venir nous prêcher la tolérance, me » dirait-on, tandis que vos gens se montrent plus intolé- » rans que nous. Votre propre histoire dément vos prin- » cipes, et prouve que les réformés, doux peut-être quand » ils sont faibles, sont très-violens sitôt qu'ils sont les plus » forts. Les uns vous décrètent, les autres vous bannissent, » les autres vous reçoivent en rechignant, etc. » (*Lettre à M. de P.*, du 23 mai 1764, t. XXIV, p. 31, des *OEuvres de Rousseau*, édit. de Kehl, 1784.)

Du reste, il est remarquable que toutes les fois qu'un parti a été opprimé par l'autre, la pitié publique s'est tou-

jours attachée aux vaincus, et a reproché aux vainqueurs d'avoir outragé leurs victimes.

De Vaux signale Josué Le Vasseur comme un homme recommandable par son savoir et son érudition, *vir doctrinā et eruditione insignis*. Le savant Paul Colomiés lui avait aussi rendu un témoignage honorable de son vivant (1).

On croira sans peine que ces éloges ne sont point exagérés; car dès que Josué Le Vasseur fut attaché à l'académie de Sedan, dont les murs rappellent tant de noms fameux dans les fastes de l'instruction publique, il sembla y avoir recueilli tous leurs talens. La république des lettres lui doit les productions suivantes :

I. *Grammatica Ebræa, breviter et methodicè proposita : cui adjecta librorum V. testamenti juxta Ebræos distributio ; item Paraschis Legis et Haphthatis prophetici tractatus ; authore Josue Le Vasseur, linguae Ebraicæ in academiâ Sedanensi professore*. Sedan, Jean et Pierre Jannon, 1646, in-12, p. 152. (BB. du roi, X. 111.)

II. *Thesis de justificatione*, 3 junii 1658; *disputatio inauguralis* : insérée dans le t. II, p. 1047 — 1059 du Recueil de J. De Vaux. C'est sa thèse inaugurale de professeur en théologie.

De Vaux, *Epistola dedicat. Thesauri theol. Sed.*, p. 13; P. Norbert, *Hist. chron. de Sedan*, ann. 1651, 1658, 1660, 1672 et 1673. Walchius, *BB^a theologica*, t. I, p. 288.

VILLELONGUE (*Tristan DE*), naquit, le 11 juin 1562,

(1) *Josue Le Vasseur, Sedanensis, vir pietate et doctrinā eximius, ecclesiastæ munere in urbe patriâ cum laude fungitur. Inauguratio ejus in professionem linguae sanctæ, tum grammatica hebræa, typis edita, et multæ prelectiones, quantæ in linguis orientalibus sit eruditionis palam faciunt.* (Gal. Orientalis, p. 228.)

au village des Alleux (1), canton du Chesne-le-Populeux, d'Hubert de Villelongue, écuyer, seigneur de Brunhamel, Berthoncourt, Wasigny, Remilly, etc. Après avoir reçu sa première éducation dans la maison paternelle, il fut tonsuré à Reims, le 21 septembre 1576, par Côme de Clausse, évêque de Châlons, administrateur de cet archevêché, sous le pontificat de Louis de Lorraine.

Le duc Henri de Guise lui ouvrit les portes de l'abbaye de Lavaldieu, ordre de Prémontré, enclavée dans la principauté de Château-Regnault, dont il était souverain. Il y fit profession le 11 juin 1578, et en devint abbé en 1580, sans doute par l'influence omnipotente de son protecteur; car les profès de cette maison étaient trop sages pour élire, de leur plein gré, un chef sans expérience, et à peine façonné au joug des observances régulières.

Tristan de Villelongue prit le bonnet de docteur en théologie à Paris, le 11 juin 1590. L'abbaye de Bucilly lui ayant échue par résignation en 1595, il la gouverna durant 36 ans avec beaucoup de sagesse. Il fut ordonné sous-diacre à Laon, le 20 septembre 1597, par Valentin Douglas, évêque de cette ville. Nommé l'année suivante prédicateur ordinaire du roi Henri IV, il prêta serment, en cette qualité, le 17 décembre, entre les mains du grand aumônier, Renault de Beaune, archevêque de Bourges. En 1605, le chapitre général de Prémontré l'adjoignit à l'abbé de Saint-Marien d'Auxerre, Edmond Martin, procureur général près de la cour de Rome. Il s'y fit admirer par son éloquence, et y soutint avec autant de dignité que de force les droits et les privilèges de son ordre. (*Archives de Lavaldieu et de Bucilly.*)

Le 11 juin, qu'il avait appris à regarder comme un jour

(1) Dom Bugnatre, *Hist. (MSS.) du Laonnois*; t. II, p. 1145, à la BB. du roi.

heureux, lui fut funeste en 1631. Il mourut à cette époque dans son abbaye de Bucilly, lorsqu'il entra dans sa soixante-neuvième année. Il était aveugle depuis l'âge de six ans (1), mais une grande avidité d'apprendre, jointe aux dispositions les plus heureuses, lui fit franchir l'obstacle que la nature avait mis à son penchant pour les lettres. Il acquit, sans l'avoir cherchée, la réputation d'homme savant, par la variété de ses connaissances. Matthieu Kéllisson, professeur dans l'université de Reims, l'aida puissamment de ses lumières; et s'il devint habile dans la polémique, il en fut surtout redevable aux conférences fréquentes qu'il eut avec ce célèbre docteur anglais. Voici l'épithaphe gravée sur sa tombe :

Hic jacet

R. in Christo Pater et Dominus, Tristandus de Villolongue, doctor theologus, christianissimi regis consiliarius, et ecclesiastes ordinarius, licet ab infantiæ cæcus, abbas Buciliensis : qui annum agens 69, religiosissimè obiit 11 junii 1631.

Ses ouvrages sont intitulés :

I. *Réponse à huit articles que le sieur Tilenus et les ministres de Sedan ont envoyés à haut et puissant seigneur le comte de La Val, pour empêcher sa sainte et heureuse conversion à la foi catholique.* Reims, V^e Jean de Foigny, 1605, in-12, dédiée à Henri IV.

II. *Historia de sanctâ Branensi Ecclesiâ.* MS.

III. *De epitaphiis ecclesiæ sancti Ivodii Branensis, ord. præmonstratensis, ad dominam de Sarbruche.* MS. Matthieu Herbelin, son confrère, avait traité le même sujet (2).

(1) On peut voir dans le t. II, p. 272 du *Mélange critique* d'Ancillon, et dans l'*Encyclopédie*, plusieurs exemples d'aveugles-nés, ou devenus tels dans leur jeunesse, et qui, cependant, occupent un rang distingué dans nos fastes littéraires.

(2) Tristan eut pour successeur Roger de Villolongue son neveu. Ce jeune

Hugo, *Ann. præm. præf.*, p. XLIV; *it.*, t. I, p. 425, t. II, p. 1019; Lienhart, *Ephemerides hagiologicæ ord. præm.*, in *Auctario*, p. 36; *Gal. Ch.*, t. IX, p. 318 et 690; Le Long, *Hist. de Laon*, p. 151.

VOULTÉ (*Jean*), vulgairement *Faciot*, poète du XVI^e siècle. Son nom *Vultcius*, tiré probablement d'Horace, a été diversement rendu en français. Les biographes l'ont nommé *Vouté*, *Vouet*, *Vautier*, mais plus communément *Voulté*.

Il naquit vers l'an 1510, non à Reims, comme quelques-uns le croient, mais à Vandy-sur-Aisne, de Ponce Faciot, Belge d'origine, et d'Isabelle N^{***}. C'est une vérité constatée par Voulté lui-même dans une description pittoresque qu'il nous a laissée de son pays :

De Agello Paterno.

Prædiolum si fortè petas, si nostra requiras
Tecta, patris patriam Belgica terra dabit.
Axona te fluvius proprias deducit ad ædes,
—Antiquumque patris *Vendiacense* solum.
Villa ferax vini, et frumenti, grata colonis,
Pinguis humus pecori sufficit atque suo,
Limpiduli fontes insunt, hortique, lacusque,
Et nemora, et quidquid terra beata parit.
Prospectusque oculis gratus, clementia cœli
Maxima : nil quod non pascere possit, habet.
(*Epig. lib. I, p. 58.*)

abbé fit aussi la guerre, non pas, comme son oncle, en controversiste, mais l'épée à la main. Voulant défendre le pays, durant les troubles de la fronde, il marcha à la tête de ses vassaux, accompagné de Roquepine, gouverneur de la Capelle. Il déplut à cet officier, qui le fit tuer près d'Effry, le 6 juin 1649. Le comte de *Villelongue-Lacerda*, lieutenant général des armées de Suède, sous Charles XII, né vers 1682, appartenait à la même famille. Étant venu visiter ses parens en France, il mourut, en 1746, dans une auberge des environs de Reims, où, par un singulier hasard, sa mère, arrêtée par les douleurs de l'enfantement, lui avait donné le jour. Cet officier a fourni des *Mémoires* à Voltaire pour son *Histoire de Charles XII*. L'historien a fait connaître ce qu'il y a de plus glorieux dans la vie du comte de Villelongue, et ses aventures extraordinaires.

La qualification de *Rhemus* qu'il se donne, ne prouve rien. Il paraît que ces deux mots *Rhemus* et *Rhemensis* s'appliquaient alors indistinctement aux individus nés dans le diocèse ou dans la ville de Reims. Bizard, Chesneau, Gilmer et d'Estrebay se disent *Rhemi*, et cependant ils ne sont pas de Reims. Nous sommes donc autorisés à joindre Voulté à la liste peu nombreuse des poètes Ardennais; et si l'on voulait encore enlever au bourg de Vandy l'honneur de sa naissance, comme l'a fait la *Biogr. Univ.*, il nous suffirait, pour détruire cette prétention, de citer les vers phaléuques adressés en 1611 au poète Jean Morel, par Louis Liétard, avocat à Châlons-sur-Marne :

Macrinum Andegavum suum celebrant.
 Laudat Borbonium ora Lingonensis,
 Vulteium Axona, tam bonos poetas,
 Quod quondam Hendecasyllabos sonarent.
 Sic campania nostra te sonabit
 Et te grata colet suum poetam,
 Donabitque virente fronde, lauro.

(MORELLI, *Epig.*, centuria 1^a p. 158.)

Voulté nous apprend, par l'épître dédicatoire du 2^e livre de ses épigrammes, qu'après avoir professé publiquement à Toulouse assez long-temps, et s'y être appliqué à l'étude du droit, il était venu se fixer à Lyon, à la sollicitation de ses amis, pour se livrer uniquement à la culture des lettres. Avant de se rendre dans cette ville, il avait déjà envoyé son manuscrit à Sébastien Gryphe, pour le mettre au jour, comme on le voit dans ce joli Sixain que notre poète, à l'imitation d'Ovide, adresse à son livre :

I, fuge Lugdunum sine me, liber, I, fuge in urbem;
 Excipiet promptâ Gryphius ille manu.
 Te castigandum docto dabit ille Doletus:
 Cujus censuram sit tibi dulce pati.
 Post hæc nasutos contemnes denique nasos,
 Atque canum rabiem, Zoileasque notas.

(*Epigram.*, lib. I, p. 12.)

L'imprimeur Gryphe n'a pas oublié d'insérer dans les œuvres de Voulté cette ingénieuse épigramme, que celui-ci lui avait adressée :

Inter tot norunt libros qui cadere, tres sunt

Insignes : languet cœtera turba fame.

Castigat Stephanus, sculpsit Colinaeus : utrumque

Gryphius edoctâ mente manūque facit.

(*Epig.*, lib. I, p. 56.)

La grande réputation de l'imprimerie de Lyon ne fut pas le seul motif qui attira Voulté dans cette ville, à la fin de 1536. Il y fut conduit surtout, suivant son épître dédicatoire à Jean de Pins, évêque de Rieux, par le triste accident arrivé à son intime ami Etienne Dolet, lequel ayant eu le malheur de tuer un homme qui avait voulu l'assassiner, s'était rendu précipitamment à Paris pour solliciter sa grâce. Voulté, en bon et fidèle ami, n'eut pas plutôt appris la malheureuse aventure de Dolet, qu'il vola à son secours, bien résolu, dit-il, si son affaire n'avait pas une heureuse issue, de le suivre jusqu'aux extrémités du monde. Ce fut à cette occasion qu'il fit une des plus jolies pièces du recueil de ses épigrammes. La ville de Lyon y regrette la perte de deux poètes aimables, Marot et Dolet, qu'elle se plaisait à réunir dans son sein :

Uno tempore quæ duos poetas

Gallos, in tenero sinu fovebam,

Et plus civibus hos meis amabam,

Uno tempore perdimi : hunc maligno

Casu, illum imperio, suique jussu

Regis : vah ! cito quàm fugit voluptas !

(*Epig.*, lib. IV, p. 248.)

Dolet, par le crédit de Marguerite de Valois, reine de Navarre, eut le bonheur d'obtenir sa grâce. Tous ses amis le félicitèrent, le verre à la main, dans un repas où se trouvèrent réunis Budé, Berauld, Danès, Jacques Tous-

sain, Salmon Macrin, valet de chambre de François I^{er}, Bourbon, Dampierre, Clément Marot, Rabelais et Voulté. Je laisse à penser à quelle débauche de gaîté, d'esprit et même de folie on dut se livrer dans cette fête de l'amitié. Le lendemain Dolet repartit pour Lyon, afin d'y achever ses commentaires sur la langue latine. Voulté l'y suivit, et prolongea encore son séjour dans cette ville, soit pour mettre la dernière main à ses poésies, soit pour jouir plus longtemps de la société de son ami et de celle de quelques autres littérateurs célèbres, qui semblaient fixer le bon goût dans cette grande cité.

« Voici à peu près la vie que je mène à Lyon, dit-il, dans son épître à l'évêque de Rieux : Je consacre une partie de la journée à l'étude, et l'autre à mes amis. Je m'occupe à revoir les poésies que j'ai composées à Toulouse, et qui ont été soumises à votre critique. Puissent-elles vous procurer quelques momens agréables, et vous délasser un peu du travail qu'exige la traduction de *Dion Cassius*, que toute la république des lettres attend de vous avec impatience. »

On remarque à la fin du 4^e livre de ses épigrammes, une circulaire qu'il envoya un jour à ses bons amis de Lyon, pour les inviter apparemment à un repas académique. Ce sont des vers qui rappellent assez le goût de Catulle.

Une de ses meilleures pièces, est l'hendécasyllabe qu'il adresse au fils de Du Peyrat, lieutenant général criminel et civil, en la sénéchaussée de Lyon :

O mellite puer, puer tenelle !
 O formose puer, puer modeste !
 Patris o puer, o tui voluptas !
 Docti, dum licet, insequi parentis
 Sit vestigia non tibi molestum ,

 Ætas convenit, optimus magister
 Adest, divitiæ, quies, locusque
 Non desunt tibi, nec puto, voluntas.

Quare, perge puer, domum beatorum
 Fac reddas studio beatiorem,
 Ut tantum tibi debeant nepotes,
 Quantum tu meritò optimo parenti.

(*Epig.*, lib. IV, p. 252.)
 www.libtool.com.cn

Voulté a souvent célébré les louanges de sa chère *Clinie*, c'est-à-dire de sa femme, qu'il ne manque pas de mettre au-dessus de la déesse de la beauté. Il est impossible de ressentir un amour plus délicat et plus pur que celui qu'il éprouva pour elle; elle était à ses yeux la plus aimable et la plus vertueuse des femmes. Ils s'aimaient, dit-il; d'un amour tendre et réciproque. Il eut le malheur de la perdre; et l'on ne peut avoir le cœur déchiré par des regrets plus vifs, que ceux qu'il exprima sur la mort de cette épouse chérie. Il avait promis de ne plus former aucune chaîne nouvelle, de fermer son cœur pour jamais à l'amour :

Posthæc nulla meum torum videbit,
 Nec junget lateri latus :
 Certum est, Clinia, quod loquor ; puella
 Nulla à carcere carcerem in secundum
 Me ducet, penitus mihi hæc voluntas
 Insedit, nec eam Cupido franget.

(*Hendec.*, lib. II, p. 54.)

Mais que peuvent les sermens contre les traits de la beauté? Son cœur fut épris de nouveau, à en juger par un huitain qui se trouve à la page 17 du liv. I^{er} de ses *Inscriptions*; car ces vers beaucoup trop libres, ont bien l'air d'avoir été inspirés par quelque nouvelle divinité; à moins qu'on ne les regarde comme les fruits d'une imagination qui aime à se replier sur le passé, ou comme de simples jeux d'esprit adressés à quelque Vénus imaginaire, dont l'existence n'aurait pas plus de réalité que celle des Lesbie, des Corine et des Cynthie.

Ce vers, d'une pièce licencieuse, adressée à Marafinie, imité de Juvenal,

Rara avis in terris femina casta volat (1).

(*Epig.*, lib. I, p. 56.)

indique que Voulté avait des femmes en général une opinion bien peu favorable, opinion qui fut celle de presque toute l'antiquité payenne, et dont il n'a été que l'écho. Quant à lui, il vante quelquefois son génie poétique, se croit digne des lauriers d'Apollon, et se flatte d'avoir illustré sa patrie par ses vers :

Per patriam vivo, per me mea patria : vatem

Me genuit, nota est versibus illa meis.

(*Epig.*, lib. II, p. 181.)

En quoi il a montré plus de vanité que de jugement. Il faut convenir, néanmoins, que les dédicaces de Voulté et quelques endroits de ses ouvrages respirent ce ton d'honnêteté et de modestie qui fait pardonner à la médiocrité, et donne un nouveau lustre au vrai talent. Du reste, Ménage a remarqué, dans son *Anti-Baillet*, que la licence de se donner de pompeux éloges, est un ancien privilège des nourrissons des Muses.

Jules-César Scaliger avait une idée peu avantageuse de Voulté. « Il ressemble (dit-il avec peu de délicatesse) à » une femme publique; il se prête à tout : défaut impar- » donnable à un grand poète, dont le principal mérite est de

(1) Juvénal, avait dit qu'une femme plus chaste que les Sabines est un oiseau aussi rare qu'un cygne noir :

Rara avis in terris, nigroque simillima cygno.

(*Sat.* 8.)

Nicolas Chesneau de Tourteron a répété depuis :

Dic mihi qui dici femina casta potest?

(*Epig.*, fol. 36.)

» consulter ses forces dans le choix de ses sujets. Les richesses de la poésie ne consistent pas dans une abondance dissolue, mais dans un choix sage et prudent. » (*Hypercrit.*, *seul lib.* 6, *Poétiques*, *cap.* 4, p. 790.)

Il est aisé de s'apercevoir que Voulté a pris souvent pour modèle Jean Second, son contemporain; mais sa muse est inférieure à celle de ce digne rival de Catulle, regardé comme le poète des amours (1). On lui souhaiterait plus de génie, plus de feu et d'élégance. Ses poésies ne sont pas néanmoins sans mérite : presque toutes peuvent servir à la connaissance des mœurs, de la littérature et des savans de son siècle; et cela seul suffirait pour les faire rechercher.

« Si vous désirez, dit un moderne, de petits vers latins sur une foule de sujets différens, parcourez les quatre livres de ses Hendécasyllabes, vous lui trouverez de la facilité, une abondance rare....; mais un style dur et entortillé : sa muse est quelquefois mordante et cynique (2). »

Voulté était lié avec la plupart des beaux esprits de son temps; il n'était pas même étranger à la cour. Les deux frères, Gilles et François Bohier, l'un archidiacre de Reims et d'Avignon, et le second évêque de S.-Malo, reconnurent son mérite, et se l'attachèrent. Ce fut dans une maison de campagne du premier qu'il composa une partie de ses poésies, et il accompagna le prélat à Avignon, à Tarascon, à Paris, etc. Honoré par ces deux frères d'une

(1) Le plus parfait modèle qu'il y ait jamais eu pour l'épigramme, sut donner à ses poésies un tour agréable, vif, aisé, ingénieux, soutenu de l'harmonie des vers, et de toutes les beautés de l'élocution; mais il déshonora la délicatesse de son génie par une impudence plus que cynique, défaut de la plupart des plus célèbres poètes du paganisme, qui semblaient faire gloire de braver l'honnêteté.

(2) Simon de Troyes, *Choix de Poésies traduites*, etc., t. II, p. 120. Londres (Paris, Cazin), 1786, 2 vol. in-16.

protection particulière, il leur offre souvent dans ses vers le juste tribut de sa reconnaissance.

Parmi les illustres amis que ses bonnes qualités lui acquirent, il n'en eut peut-être pas de plus ardent que Denis Faucher, bénédictin et prieur de la fameuse abbaye de Lérins. On remarque dans les œuvres de ce savant solitaire, publiées par dom Vincent Barrali son confrère (1), 1° trois pièces de vers sur la mort de Clinie, adressées à Voulté par son ami (p. 412); 2° deux pièces à Voulté lui-même (p. 401 et 417); 3° trois autres pièces sur la mort de Voulté.

Il fut assassiné dans un âge peu avancé, le 30 décembre 1542, par un homme qui, ayant perdu un procès contre lui, lui chercha une querelle dans une rencontre, et lui porta un coup mortel dans le côté gauche.

Faucher dit qu'ayant appris ce tragique événement, il courut promptement à son ami pour le secourir, et l'exhorter à pardonner à son assassin, et qu'il mourut une heure et demie après avoir été blessé. Ces détails sont consignés dans deux lettres de ce bénédictin, l'une au cardinal du Bellay, datée par erreur de 1552 au lieu de 1542, et l'autre à Pasquier Clément. Barrali a inséré ces lettres dans la Chronologie de Faucher, pag. 285 à 299. Nous rapportons ici la seconde, où la fin malheureuse de notre poète est racontée avec autant de naïveté que d'intérêt (2).

(1) Elles sont à la suite (p. 226—266) du livre intitulé : *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium, ac abbatum sacræ Insulæ Lerinensis*. Lyon, Rigaud, 1613, in-4.

(2) *Paschasio Clementi Dionysius Faucherius.*

« Etsi rem tibi non jucundam nuncio, attamen quam scire debeas necessarium puto. *Fulteius* noster imo bonorum omnium amicus, vulnere confossus vitâ excessit. Nam cum in quemdam, sibi ob litem quâ Ecclesiæ jura defenderat, ineidisset, post verborum pugnam quâ invicem aliquantisper contenderunt, vulnus subter mamam sinistri lateris accepit. Quæ res

Le prieur de Lérins honora les mânes de son ami de cette épitaphe :

Epitaphium Jo. Vultei.

Huc quicumque venis viator audi.
Huic pacem cineri et piam quietem
Exora, ut lacrymis benignè castis
Si qua incest pietas tibi fidesve,
Et sacro laticæ irriga sepulchrum.
Insignis jacet hic poeta, et ipse
Rhetor optimus, inelytæque cultor
Virtutis placidus, probus, modestus,
Comis, nobilis, elegans, disertus

- cùm mihi esset nunciata, consternatus accurri, eumque jam semimortuum
- inveni. Cùm verò medicus et qui circa illum erant, eum nostræ amicitie
- admonerent, ut ob eam videlicet sopori lethargico reluctaretur, et ego
- nomen ejus inclamarem, ille apertis oculis ad me conversus meque amico
- aspectu intuens, ut poterat, respondebat. Tandem verò cùm illum ut bono
- animo esset sæpius hortarer, nosque suâ causâ sollicitos et collegii nostri
- virgines pro eo precibus instare dicerem, nutibus et quibus poterat verbis
- respondens, ad Deum se cum hac voce convertit : *levavi*, inquit, *oculos*
- *meos in montes*, et nescio quæ alia de sacris libris afferebat, quibus Deum
- invocans, ejus auxilium implorabat. Quæ ipse verba excipiens alia his con-
- sentanea adjuungebam, confortans adhortansque, ut animo, si verbis non
- posset, Deo confiteretur, et inimico tam insignem injuriam condonaret.
- Cui consilio ille acquiescens, etiam sacerdoti confessus est, cùm tamen
- mortis jam jam instantis supremis doloribus urgeretur. A sacerdote deinde
- cùm esset absolutus, ipsum, quo potuit nixu assurgens, et quasi vale di-
- cens, blandè est amplexatus, reclinato demùm capite super lectulum ex-
- piravit. Habes igitur quo pacto summus amicus noster *Vultei*, juvenis
- multiplici genere doctrinæ et morum honestate præditus, ab homine desi-
- diosissimo deterrimoque acerbissimâ morte affectus sit. Cujus ego causam
- ingenti dolore et multis lacrymis sum prosecutus, nec quisquam probus
- est, qui non optimi viri miserandam doleat vicem. Obiit tertio calendas
- januarias, advesperante jam die circiter horarum quintam, accepto inter
- tertiam et quartam vulnere. Ego cum amici desiderio pene, ut ita dicam,
- contabescerem, non sine multis lacrymis hæc carmina, per ingenioli mei
- et hujus temporis captu, utcumque effudi, quæ ad ejus tumulum affigenda
- in perpetuæ amicitie nostræ memoriam et testimonium sempiternum cu-
- ravi. Pro concione etiam illum, ut tunc potui voce utique fletu impeditâ
- et animo dolore perturbato, laudavi, ne quid amico carissimo debiti à me
- officii defuisse videretur. Vale Tarascone 1542.

Vultei, lachesin severiorem
 Et duram violentiam sororum
 Passus. Care igitur viator audi,
 Et, si qua est pietas tibi fidesve,
 Profuso tumulum rigato lectu, ce
 Udis hinc oculis abi genisque.

(FAUCHER, p. 414.)

PROSOPOPOEIA

Quâ Joan. Vultei amicus alloquitur, de immaturâ illius morte conquerens.

Siccine Vultei moerentes linquis amicos?
 Vixque salutatus care sodalis abis?
 Heu, quantam fecere probi simul atque disert
 Jacturam, et doctus quisquis in orbe fuit!
 Quam malè de multis igitur meruisse putanda est,
 Illa tum quæ hausit dextera sæva latus.

(*Ibid.*, p. 413.)

A la suite de cette prosopopée est une réponse de 20 vers que Voulté est supposé faire à Denis Faucher. Nicolas Chesneau, ami et compatriote de Voulté, a couvert son urne de ces fleurs légères :

Hoc *Rhemus* tumulo jacet poeta
Vultei viridi sepultus ævo,
 Cujus posteritas legit phaleucos,
 Et plures elegos probè sonantes :
 Hic dormire igitur negas poetam ?

(*Hendec.*, lib. I, fol. 44.)

Baillet rapporte la mort de notre poète à l'année 1537. Peut-être a-t-il été trompé par une lettre de Faucher à Pierre Olivier, laquelle est datée du 7 septembre de cette année, et annonce néanmoins la mort de Voulté. Mais c'est une erreur dans la date de cette lettre, que nous plaçons ici en note (1).

(1) *Petro Olivario theologo Faucherius.*

« *Vultei* salutabas, sed salutationem tuam et alia quæ mandabas referre
 • illi non potui, cum jam diem suum obiisset, morte crudelissimâ indignè

On remarque aux pages 28 et 69 des poésies latines d'Etienne Dolet (*Lyon*, 1538, in-4°), deux pièces de vers adressées à notre poète. Dolet devait ces témoignages de reconnaissance à un ami qui l'avait loué si magnifiquement en mille endroits de ses ouvrages, et qui, par un manque de goût plutôt que de sincérité, va jusqu'à le comparer à Cicéron, à Horace et à Virgile. Un trait digne de remarque, et qui honore infiniment la mémoire de Voulté, c'est que quoiqu'ami intime de Dolet, brûlé à Paris en 1645, pour cause d'athéisme, il n'a souillé ses écrits d'aucune trace d'impiété; preuve qu'il savait apprécier les talens de son ami, sans partager ses erreurs.

On voit le portrait de notre poète gravé sur le dernier verso de ses quatre livres d'épigrammes, édition de Jean Barbous, 1537. Il y est placé dans un médaillon, le front ceint d'une couronne de laurier, à la manière des poètes latins, revêtu d'une chlamyde, ayant à sa droite un théorbe figurant la lyre d'Apollon. Il est représenté au moment de la composition, la plume à la main, devant un pupitre sur lequel est un livre. Au-dessus est sa devise, *Nolit velit invidia*. On lit au bas : *Poeta*; et au-dessous, ce distique :

Nostra probant docti, quid carmina livide temnis?
Vivent, seu nolit, seu velit invidia.

Lotichius rend ce témoignage à Voulté : « Quoad vitæ » genus facit, facile liquet, Vultei in Deum pietate, tum » eleganti eruditione conspicuum eminuisset. » (*BB^a Poetica*, part. IV, p. 65—68.)

Ses productions :

I. *Joan Vultei, Rhemensis, epigrammatum libri IV* :

- affectus magna in eo jactura facta est, sive mores ipsius, sive eruditionem spectes. Vale. Taras. Octavo idus sept. 1537. » (*Recueil de Barrali*, p. 346.)

(1) Les poésies de Dolet sont terminées par quatre épigrammes de Voulté. Ce sont la 5^e, la 18^e, les 70^e et 71^e du livre 1^{er} du n^o I.

ejusdem Xenia. Lyon, Parmentier, 1537, in-8°, p. 282 (BB. du roi, Y. 2817); *it.*, *Joan Vultei, Rhemensis; epigrammata, et Abelis Sammarthani, Scevolæ filii Poemata*. Lyon, Barbous, 1537, in-8°, p. 328. Les deux premiers livres avaient paru en 1536. Lyon, Gryphe, in-8°, p. 175. (BB. Maz., 21217.) C'est donc à tort que Née de La Rochelle révoque en doute l'existence de cette édition, à la p. 92 de sa *Vie de Dolet*.

Le 1^{er} livre est dédié au cardinal Jean de Lorraine, archevêque de Reims; dédicace qui offre ces particularités :
 » Hortata est tua in humanas artes divina voluntas, ut illud
 » scriptionis genus sequerer, in quo sciebam te non infe-
 » liciter esse versatum; et laborem meum tibi dicarem,
 « quem non mediocre à primo tempore ætatis in eo ge-
 » nere studii operam curamque consumpsisse intelligebam.»
 Il s'y plaint ensuite de l'esprit de son siècle, où les gens de lettres ne pouvaient publier leurs ouvrages, sans se voir blessés par les traits d'une maligne critique. Il y signale entr'autres quelques faux savans, qui avaient plus de réputation que de science, et qui, à la honte de la France, au lieu de protéger les lettres, pouvaient à peine souffrir ceux qui les cultivaient. Ces gens, dit-il, ont plus de pouvoir que de mérite, et sont bien loin de rivaliser de talens avec ceux qu'ils écrasent sous le poids de leur crédit. Il cite pour exemple le jeune Etienne Dolet, qui, ayant publié des commentaires sur la langue latine, avait essuyé toutes les atteintes d'une basse jalousie. Il ne donne ses poésies que comme des amusemens et des essais de son adolescence, et fait observer que Robert de Lénoncourt, archevêque de Reims, et prédécesseur du cardinal de Lorraine, l'avait engagé à les publier.

Ces poésies consistent en épigrammes, dont beaucoup sont adressées à ses amis, tels que Jean Second, Rabelais, Clément Marot, Salmon Macrin, Brixius, Nicolas Brizard

d'Attigny, son parent, Jacques-Louis d'Estrebay, son illustre compatriote, et Nicolas Bourbon, qui, en retour, lui a envoyé trois pièces de sa façon. (Voy. *Borbonii*, lib. V, *nugarum*, p. 314 et lib. VIII, p. 451 et 474.) On remarque dans ce 1^{er} livre l'épithaphe de Ponce Faciot, son père, et d'Isabelle, sa mère; quatre épigrammes à Henri Faciot, son frère, qu'il regardait comme un autre père; enfin, une épigramme à Jean Grangier, de Châlons-sur-Marne, son camarade de collège. Il y décrit assez élégamment (p. 88), l'histoire de François I^{er}, qui, s'étant égaré à la chasse, entra vers les 9 heures du soir dans la cabane d'un charbonnier, où il demanda à souper et à coucher (1).

Le 2^e livre est dédié à Jean Boyssonné, jurisconsulte toulousain. On y voit une pièce de vers adressée à Jean Re-

(1) L'une et l'autre lui furent accordés; mais à l'égard du souper, il fallut attendre le retour du mari; et en attendant, le roi se chauffa assis sur une mauvaise chaise, l'unique de la maison. A dix heures, arrive le charbonnier, fatigué, affamé et pénétré de pluie. Le compliment d'entrée ne fut pas long: l'épouse exposa la chose au mari, qui ratifia la promesse du lit et du souper; mais à peine eut-il salué son hôte et secoué son chapeau tout mouillé, que prenant la place la plus commode, et le siège que le roi occupait, il lui dit: *Monsieur, je prends votre place, parce que c'est celle où je me mets toujours, et cette chaise, parce qu'elle est à moi*:

Or, et par droit et par raison,
Chacun est maître dans sa maison.

De là vient le proverbe que, *le charbonnier est maître dans sa maison*. François I^{er} applaudit au proverbe rimé. Il se plaça ailleurs, sur une sellette de bois. On soupa, on parla des affaires du temps, de la misère et des impôts. Le charbonnier eût voulu un royaume sans subsides. Le roi eut de la peine à lui faire entendre raison. *A la bonne heure donc*, dit le charbonnier; *mais cette grande sévérité pour la chasse, l'approuvez-vous aussi? Je vous crois honnête homme; je pense que vous ne me perdrez pas: j'ai là un morceau de sanglier, qui en vaut bien un autre, mangeons-le; mais surtout bouche close*.

François I^{er} promit, mangea avec appétit, se coucha sur des feuilles, et dormit bien. Le lendemain il se fit connaître, paya son hôte, lui permit la chasse, et octroya, à sa considération, que le commerce du charbon serait exempt de tous impôts, tant par eau que par terre.

gnesson, du village de Signy, près de Rocroi, qui excellait dans l'art de travailler le fer; deux pièces à Henri Faciot, son frère, et deux épitaphes de Françoise, sa belle-sœur, morte en couches. François I^{er} avait rendu une ordonnance par laquelle il défendait à l'armée de porter de longues barbes. Voulté en prend occasion de faire une épigramme qu'on trouve à la page 129.

L'épître dédicatoire du 3^e livre est adressée à Jean de Pins, évêque de Rieux; et celle du 4^e livre, à Gérard Le Roux, évêque d'Oléron, qui avait eu la générosité de donner sa table à Voulté.

Ces dédicaces, ainsi que celle du recueil des étrennes, à Jean Dallier, chancelier de l'université de Toulouse, sont presque toutes historiques. Les étrennes, *Xenia*, qui font suite aux épigrammes, offrent une série de requêtes, qui annoncent autant l'état de détresse du poète, que la fertilité de sa plume. Martial est partout son modèle; mais il saisit rarement le tour et le génie de ce poète, lequel a le plus contribué à altérer cette pureté classique qui distingue les écrivains du siècle d'Auguste.

II. *Joan Vultei, Rhemi, Inscriptionum libri duo; Xeniorum libellus*. Paris, de Colinés, 1538, in-16, fol. 48. (BB. du roi, Y. 2818; Maz., 21556.) Les étrennes ne sont pas les mêmes que celles de l'ouvrage précédent. On remarque au fol. 23 une pièce de Voulté à Henri et à Guillaume Faciot, ses frères. Son livre d'inscriptions ou d'épigrammes est adressé à Gilles Bohier, archidiacre de Reims et d'Avignon; et son livre des étrennes à Barthélemy, châtelain de Nice.

III. *Joan Vultei, Rhemensis, Hendecasyllaborum libri quatuor*. Paris, *ibid.*, 1538, in-16, fol. 106. (BB. Ste.-Geneviève, Y. 955; du roi, Y. 2818.) Dédié à François Bohier, évêque de Saint-Malo. On y voit, fol. 30, une pièce à J. Louis d'Estrebay, et fol. 105, une autre à Nicolas et à Antoine de Joyeuse; le premier, abbé de Belval, ordre de

Prémoutré, et le deuxième, tige des seigneurs de Verpel, près de Grand-Pré. Le poète nous apprend, au fol. 16 du premier livre, que François I^{er} avait un singe qui répétait tout ce qu'il voyait faire à ce prince, au point de le suivre à la chasse, et de tirer sur le gibier avec des flèches.

Gruter a inséré dans le t. III, p. 1131—1147 de ses *Deliciæ poetarum Gallorum*, 92 pièces de Voulté : Laurent de la Gravière, secrétaire du vicomte de Joyeuse, a traduit en vers libres 18 de ses épigrammes, à la suite de sa version de cinq *Eclogues du Mantuan* (Spagnoli), p. 101—111. (Lyon, Temporal, 1558, in-8°, p. 140.) On doit à Simon la traduction de cinq autres pièces, savoir : *la Dissimulée*, *la Promesse*, *le Don des trois Déeses*, *l'Amour partagé*, et *la Fausse promesse*. Elles sont insérées dans le *Choix de Poésies*, cité à la p. 132 de cette notice.

W.

WASSINGHAC (*Jean DE*), marquis et seigneur d'Imécourt, canton de Buzancy; cornette des cheveau-légers de la garde, et brigadier des armées, mourut en mars 1745 dans son gouvernement de Montmédy, qu'il avait obtenu le 9 juin 1697, par la mort de son père.

« Il commanda une division dans l'armée du maréchal
 » de Villars, sur le Rhin, en 1706, et eut part aux succès
 » de cette brillante campagne, qui consola un peu la France
 » des désastres qu'elle essuya cette même année en Flandre
 » et en Italie. Il contribua à forcer les retranchemens des
 » ennemis, à la levée du blocus du fort Louis, à la prise de
 » Lauterbourg et de l'île du Marquisat; et l'année suivante,
 » commandant un détachement de 1200 chevaux, il alla
 » mettre toute la Souabe à contribution, brûla les lieux
 » qui refusaient de payer; et, par des marches et des con-
 » tre-marches pleines de ruses, trompa les ennemis qui,

» avec des forces supérieures, voulaient empêcher son retour à l'armée. Cette incursion avait trop bien réussi, et » procuré de trop grandes ressources, pour qu'il ne reçût » point ordre d'en faire une nouvelle. On lui donna des » troupes fraîches, avec lesquelles il parcourut le Palatinat, » la Bavière et la Franconie, imposant partout des contributions qui faisaient subsister l'armée entière. Les soldats l'appelaient *le Pourvoyeur*. Les lettres de M. de Villars sont remplies de détails intéressans sur les provisions qui arrivaient à son armée par ces sortes d'expéditions : » elles ne contribuèrent pas peu aux avantages que nous eûmes sur le Rhin, en 1706 et 1707. » (D'Aspect, *Hist. de l'Ord. de S.-Louis*, t. I, p. 287.)

WASSINGHAC (*César-Hector DE*), frère du précédent, marquis d'Imécourt-la-Loge, lieutenant colonel d'un régiment de cavalerie, lieutenant général, le 20 février 1734, né le 4 janvier 1655, mort le 15 décembre 1743, à l'âge de 88 ans.

« Il passa par tous les degrés de la milice. Son père le fit » servir, pendant deux ans, cavalier dans sa compagnie au » régiment d'Humières. Il fit, en cette qualité, la campagne » de 1672 en Hollande, et passa le Rhin à la nage. Son régiment ayant eu ordre d'aller joindre l'armée de M. de Turenne, il combattit, comme cavalier, sous les yeux de » son père à Sintzeim, à Ensheim, à Mulhousem et à Turkeim. Après ces batailles, où il s'était comporté avec beaucoup de valeur, on le fit cornette dans le même régiment. » Il alla finir cette première guerre en Flandre au siège de Valenciennes et à la bataille de Saint-Denis près de Mons.

» Dans la guerre de 1668, il commanda la compagnie » qu'il avait levée dans le régiment de son père, à la bataille de Fleurus, au siège de Mons et au combat de Stenkerque, où il se distingua. Il devint lieutenant co-

» lonel de son régiment , et combattit avec valeur , en cette
» qualité , à la bataille de Nerwinde.

» Dans la guerre de la succession , il alla servir en Italie
» et se trouva à toutes les batailles que le duc de Vendôme
» livra aux alliés. Le combat de Castelnovo-de-Bormia lui
» avait mérité deux ans auparavant le rang de mestre de
» camp de cavalerie , et la bataille de Cassano lui valut le
» grade de brigadier , à la demande de M. le duc de Ven-
» dôme. Continuant à servir en Italie , il se trouva au com-
» bat de Calcinato , au siège et à la bataille de Turin , où
» les actions des particuliers devinrent inutiles , et ne fu-
» rent point connues. D'Imécourt , après la déroute de Tu-
» rin , alla servir sur les frontières du Dauphiné et de la
» Provence , et contribua à la levée du siège de Toulon.
» En 1711 , il obtint un régiment de cavalerie de son nom ,
» à la tête duquel il se distingua contre les révoltés de Ca-
» talogne , sous les ordres du comte de Fiennes. » (D'As-
pect, *ibid.*, t. II, p. 378.)

WASSINGHAC (*Jean-Louis DE*), chevalier d'Imécourt, colonel du régiment d'infanterie de Cottentin, maréchal de camp en 1704, était frère du précédent, et né le 27 janvier 1663.

« Officier plein de courage et d'intrépidité; si la mort ne
» l'eût surpris, il se serait fait une aussi grande réputation
» que son frère. Il se distingua par la défense des côtes, où
» il commanda son régiment depuis 1693 jusqu'à la paix
» de 1698. Dans la guerre de la succession , il fit paraître
» une bravoure étonnante à Carpy et à Chiary, en 1701;
» et l'année suivante il se distingua, par son intelligence,
» sa présence d'esprit et son intrépidité , à la défense de Cré-
» mone. Employé comme brigadier dans l'armée d'Italie,
» il mérita les éloges de M. de Vendôme à la bataille de
» Luzzara , à la prise de la ville de ce nom , et, en 1703 , au

» combat de Castelnovo-de-Bormio. On lui donna le ré-
 » gent d'Auvergne, auquel il donna bon exemple au com-
 » bat de San-Benedetto, aux sièges de Vercell et d'Yvrée.
 » Maréchal de camp et major général de l'infanterie de l'ar-
 » mée d'Italie, il servit en cette qualité au siège de Verue,
 » où il fut tué d'un coup de canon, le 26 déc. 1704. »
 (D'Aspect, *ibid.*, t. II, p. 238.)

De Courcelles a consacré des notices à ces trois officiers, dans le t. IX de son *Dict. hist. et biographique des généraux français*. La généalogie de leur famille est rapportée par d'Hozier, t. II du *Nobiliaire de Champagne*. M. le baron d'Imécourt, né dans le village de ce nom, en 1790, émigra avec ses parens en 1792. Rentré en France, après la restauration, colonel de l'état major de l'armée, il fut élu député du D. de la Meuse, lors de la septennalité, et nommé depuis pair de France, gentilhomme honoraire de la chambre du roi, et inspecteur de l'école d'application. Son aïeul, colonel du régiment de Périgord, et brigadier des armées du roi, connu par sa bravoure, a péri à l'assaut de l'Assiette, en 1767. M. le baron d'Imécourt a renoncé à la pairie peu de temps avant l'abdication du roi Charles X.

WILBAULT (*Nicolas*), peintre, né à Château-Porcien, le 20 juillet 1686, manifesta de bonne heure des dispositions heureuses pour le dessin. Jaloux de les cultiver, son père le plaça à Paris chez le célèbre Jean Jouvenet, sous lequel il travailla avec succès jusqu'en 1717. A cette époque, il fut choisi par M. de Silvestre pour passer à Dresde, sur la demande de l'ambassadeur de Frédéric-Auguste second, roi de Pologne, et électeur de Saxe.

Pendant un séjour de sept ans qu'il fit dans ce pays, il peignit, tant à Dresde qu'à Leipsick, un grand nombre de portraits des personnages les plus illustres, et enrichit les galeries de Dresde de plusieurs plafonds, qui excitent en-

core aujourd'hui l'admiration des connaisseurs. L'académie de cette ville l'avait admis dans son sein, et sa réputation allait croissant, lorsque, désiré par ses parens qu'il chérissait, il quitta la Saxe en 1724, et revint dans sa patrie, après avoir renoncé à une alliance qui lui assurait une fortune brillante, s'il avait voulu se fixer en Allemagne. De retour dans sa famille, il vit s'écouler paisiblement des jours que la perfidie des envieux aurait peut-être troublés, si l'ambition l'avait retenu éloigné du foyer de ses pères. Depuis ce moment, l'histoire de sa vie n'est plus que celle de ses travaux.

Il a peint les tableaux de l'église et du réfectoire de Saint-Nicolas-aux-Bois. Il estimait spécialement le sujet représentant la fondation de cette maison, située près de La Fère. Les abbayes de Bucilly, de la Piscine, et plusieurs autres maisons religieuses des provinces de Champagne, de Picardie et de Lorraine, l'employèrent successivement à divers ouvrages, tels que noces de Cana, pêche miraculeuse, assomptions, descentes de Croix, S. Berthaud prêchant les sauvages des forêts du Porcien, traits de la vie de S. Norbert, et autres grands tableaux, tous achevés en 1745. Il classait parmi ses meilleurs ouvrages ses descentes de croix de Bucilly et de Chaumont-la-Piscine, ordre de Prémontré. On remarque aussi comme un tableau précieux pour le fini, la Piscine probatique, qu'il peignit pour l'Hôtel-Dieu de Reims. Le portrait en pied du duc de Mazarin, lui a fait également beaucoup d'honneur. L'église principale de Rethel conserve de lui une pêche miraculeuse et les noces de Cana.

Il est mort à Château-Porcien, le 4 mai 1763, emportant les regrets de tous ceux qui, l'ayant connu, ont su apprécier en lui l'heureuse union du talent, de la modestie, de la probité, et du désintéressement le plus parfait. Son pinceau était sage, son dessin correct, et son coloris sé-

duisant et vrai. Son neveu l'a peint en costume polonais, quatre jours avant sa mort.

WILBAULT (*Jacques*), peintre, auquel la ville de Château-Porcien s'honore d'avoir donné le jour, naquit le 28 mars 1729. Nicolas Wilbault son oncle, dont il était l'élève, le fit partir pour Paris en 1750, et le plaça chez son ami Restout, qui l'employa à copier les meilleurs tableaux des Jouvenet, des Hallé, etc., tandis qu'il faisait son cours de dessin à l'académie. Ayant obtenu un congé en 1752, il vint dans sa patrie, où des motifs puissans le retinrent auprès de ses parens. Il y exerça avec honneur des fonctions municipales, avant et depuis la révolution, et jusqu'à sa mort, arrivée à Château-Porcien, le 18 juin 1816. La géométrie, la perspective, l'anatomie et l'histoire, avaient rassemblé en lui les lumières que la peinture exige.

Les productions de son pinceau sont :

Pour la cathédrale de Châlons-sur-Marne : le martyr de St.-Etienne (grand tableau); les quatre docteurs de l'église, et S. Léon foudroyant l'hérésie d'Eutichès et de Dioscore. — Pour l'abbaye de Chaumont-la-Piscine : une flagellation et un crucifiement. — Pour celle de Thénailles, ordre de Prémontré : une Assomption de 25 pieds de haut, et deux martyres. — Pour l'Hôtel-Dieu de Reims : une Assomption. — Plusieurs sujets des malheurs de la maison de Priam, tirés de l'Illiade. — Un tableau allégorique des effets de la révolution française sur les préjugés du despotisme et du sacerdoce. — Le portrait de M. de Juigné, évêque de Châlons, ceux des évêques de La Rochelle et de Grenoble, du maréchal de Vaux et de sa famille, de M. de Berg, chambellan du prince palatin, duc de Bavière, du baron d'Hornneck, coadjuteur de l'évêché de Bamberg, etc.; enfin, il s'est peint lui-même. Il n'était d'aucune académie.

Le vandalisme révolutionnaire a détruit la plupart de ses tableaux, ainsi que ceux de son oncle. On conserve de lui à la paroisse de Rethel une Samaritaine et une descente de Croix, et à la succursale de cette ville, le couronnement d'épines, la flagellation et les disciples d'Emmaüs (1).

Y.

YVES (*Charles SAINT*), un de ces hommes célèbres et philanthropes dont le nom vivra dans la postérité la plus reculée, prit naissance à Maubert-Fontaine, canton de Rocroi, le 10 novembre 1667 (2). Il dut les soins de sa première éducation à M^{lle} de Guise, qui se l'était attaché en qualité de page. Après les études ordinaires, arriva enfin

(1) Deux peintres natifs de Rethel, *Justinart* et *Mouron*, ont laissé quelques tableaux, jugés médiocres. Il y en avait un du dernier dans une église de Paris.

(2) Ladvocat et d'autres biographes lui donnent pour patrie le hameau de la Viotte, dépendance de la Férée, canton de Rumigny. Dom Calmet, dans sa *Biblioth. Lorraine*, p. 115, adopte ce sentiment, en ajoutant toutefois que les registres de Saint-Lazare (ils ont été détruits), témoignent que le village de Liart, appartenant aussi au canton de Rumigny, est le lieu où naquit Saint-Yves. Dom le Long, né dans le voisinage de Maubert-Fontaine (à Saint-Michel en Thiérache, en 1725, mort le 10 septembre 1793), et qui avait dix ans lors du décès de Saint-Yves, avait pu entendre parler de cet oculiste célèbre. Son témoignage nous a d'abord paru d'un assez grand poids pour y souscrire. Poussant plus loin nos investigations, nous nous sommes depuis adressé à M. le chevalier de Mecquenem, sous-préfet de Rocroi, qui, par sa lettre du 5 août 1829, a aplani toutes les difficultés : « Il est certain, » dit-il, que cet homme célèbre n'est pas né à Liart ni même à la Férée, et » tout porte à croire que Maubert-Fontaine est le lieu de sa naissance, comme » il est réellement le lieu de son décès. Cependant aucun des registres ne » constate ni sa naissance ni sa mort, ce qui n'est pas étonnant, attendu qu'il » existe une grande lacune dans ces registres, qui ont été tenus avec très-peu » de soin. Beaucoup ne contiennent même que de simples notes; l'ordre » chronologique n'y est pas suivi; ceux d'une date plus récente sont mêlés » avec ceux d'une époque antérieure : il paraît qu'il n'y avait pas alors de

l'époque où il fallut se décider pour une profession. Il se consacra à Dieu, le 9 octobre 1686, chez les Lazaristes de Paris, et devint un des principaux ornemens de son ordre.

Les dispositions et le goût qu'il montra, pendant plusieurs années, pour la médecine et la chirurgie, engagèrent ses supérieurs à l'attacher à la pharmacie. Un travail suivi le mit bientôt en état de gouverner les malades de la maison de Saint-Lazare, et même ceux du dehors, que sa réputation naissante lui attirait. Après s'être exercé pendant 12 à 15 ans dans les trois parties de l'art de guérir, il se voua entièrement au traitement des maladies des yeux. L'habileté qu'il y acquit lui donna tant de célébrité, qu'on le regarda comme un des premiers oculistes français. Les cures surprenantes qu'il opéra lui attirèrent une affluence considérable de malades de la capitale, des provinces, et même des pays étrangers. Dans le seul printemps de 1708, il enleva 571 cataractes.

Voulant vaquer plus librement à la profession d'oculiste, il quitta Saint-Lazare en 1711, et alla s'établir avec Pal-

- prêtre dans cette commune, qui a été long-temps déserte : la population paraissait être une colonie effrayée, se rapprochant avec crainte d'un lieu trop souvent saccagé par la guerre.

- Tout porte donc à croire que l'acte de naissance de Saint-Yves, comme son acte de décès, ont été omis ; mais il est bien certain qu'il est décédé à Maubert-Fontaine. Il y a dans les archives de la mairie une série non interrompue d'actes civils qui prouvent que cette famille existe dans ce bourg, depuis que les habitans y rentrèrent, après qu'il fut pillé à diverses fois.
- Voici quelques-uns de ces actes.

- En 1672, naissance de *Nicole Saint-Yves*, fille d'Antoine et de Jeanne Robinet. En 1679, liste des enfans confirmés par l'archevêque de Reims (le Tellier), où l'on trouve les noms de *Gratien*, de *Mario* et de *Nicole Saint-Yves*.
- A la même époque, décès d'*Antoine Saint-Yves*, âgé de soixante-douze ans.
- Il pouvait être né en 1629. Les actes constatant les alliances de cette famille et sa réputation dans la mémoire des anciens, peuvent la faire regarder comme très-respectable. Ses morts, par un privilège que l'on ne voit pas dans les autres familles de l'époque, étaient inhumés dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

mier, son neveu, chez son frère aîné, dans la rue Notre-Dame-de-bonne-Nouvelle, à Paris. Il fut obligé d'acheter à crédit les meubles qui lui étaient nécessaires, car sa bienfaisance ne lui avait pas permis de faire d'économies. Les présens nombreux qu'il recevait en échange de ses services, ne tardaient point à être employés au soulagement des pauvres de la ville et de la campagne. Il retenait ceux-ci à Paris, quand leurs maladies exigeaient des opérations longues et suivies; et c'était toujours à ses frais. Il poussait même le désintéressement au point de répandre sur les malades de la maison de Saint-Lazare des douceurs qu'on n'était pas dans l'usage de leur accorder. Cette conduite le fit estimer de toutes les classes de la société, et, pour ainsi dire, adorer des indigens.

Affranchi des exercices de la règle, qui lui dérobaient des momens qu'il eût pu consacrer à la pratique de son art, il les utilisa tous depuis au soulagement de l'humanité souffrante, avec ce zèle et ce désintéressement qui le caractérisaient. Ne pouvant suffire à traiter la foule des malades qui lui venaient de toutes parts, il s'adjoignit, en 1715, un jeune élève en chirurgie, nommé Léoffroi. L'adresse et le caractère de ce jeune homme plurent tellement à Saint-Yves, qu'il le maria avec sa gouvernante, l'autorisa à porter son nom après sa mort, et le fit son légataire universel.

C'est de Gayot de Pitaval qu'on tient ces détails. « Saint-Yves, dit cet avocat, était surchargé d'occupations, lorsqu'en 1715 il choisit un jeune garçon, nommé Léoffroi, qu'il mit en état de remplir avec lui les vues de charité dont il était animé. Il n'avait qu'un neveu, Nicolas-Jean Palmier, qui avait travaillé sous lui à Saint-Lazare au traitement des maladies des yeux; mais ce neveu ayant eu le malheur de déplaire à une fille nommée *Manon*, que son oncle avait prise chez lui, d'abord en qualité de cuisinière, et ensuite en celle d'économe de son ménage,

» il ne tarda pas à perdre les bonnes grâces de l'oncle même.
 » L'empire de cette fille sur l'esprit de Saint-Yves devint
 » une sorte d'enchantement; elle était une de ces servantes
 » maîtresses et officieuses, qui se font un art de faire valoir
 » aux yeux des vieux garçons l'importance de leurs services.
 » Mais *Manon* ne se borna pas à subjuguier l'esprit de
 » l'oncle, elle voulut gagner le cœur de Palmier. La qua-
 » lité d'héritier présomptif fit que celui-ci plut; et pour ne
 » point manquer la succession de l'oncle, elle voulut deve-
 » nir la femme du neveu. Comme Palmier ne goûta pas la
 » proposition, il fut chassé de la maison. Léoffroi prit sa
 » place, et réussit si bien à gagner les bonnes grâces de
 » *Manon*, qu'il parvint à l'épouser. La qualité de mari de
 » cette fille fit valoir aux yeux de Saint-Yves les heureuses
 » dispositions de son élève; le maître redoubla de soins et
 » d'attentions pour l'instruire et le rendre capable de figu-
 » rer un jour avantageusement dans l'art qu'il exerçait. Il
 » fit plus : il l'adopta et lui donna son nom, sous les motifs
 » exposés au roi de l'utilité que le public en retirerait. »
 (*Causes célèbres*, t. V, p. 481.)

Notre oculiste ardennais finit sa carrière à Maubert-Fontaine, le 3 août 1733 (1), regretté des gens de bien, pleuré des pauvres, dont il était depuis long-temps le père, et regardé généralement comme un homme qui, aux lumières de l'esprit, à l'adresse de la main, joignait les qualités du cœur qui ennoblissent les talens utiles à l'humanité. Par son testament, il a demandé d'être inhumé dans la maison de Saint-Lazare, à laquelle il était resté sincèrement attaché. Jamais il ne parlait de Saint-Vincent de Paul sans admiration. Son neveu Palmier fut deshérité. Etienne Léoffroi

(1) D. le Long, p. 419 de son *Histoire de Laon*, le fait mourir à la même époque à Maubert-Fontaine. Ladvocat et d'autres biographes fixent mal à propos son décès à l'année 1736.

et sa femme furent institués ses légataires universels, et recueillirent toute sa fortune, évaluée à plus de 500 mille francs (1).

Il a publié www.libtool.com.cn

Nouveau Traité des maladies des yeux, où l'on expose leur structure, leur usage, les causes de leurs maladies, leurs symptômes, les remèdes et les opérations de chirurgie qui conviennent le plus à leur guérison; avec de nouvelles découvertes sur la structure de l'œil, qui prouvent l'organe immédiat de la vue. Paris, Le Mercier, 1722, in-8°, p. 373; *it.*, Amst., L'Honoré, 1736, in-8°; *it.*, Amst. (Paris), 1767, in-12, avec quelques augmentations par Cantwel. — Traduit en anglais par Stokton. Londres, 1741, in-8°; *it.*, en allemand. Berlin, 1730, in-8°; *it.*, *ibid.*, 1744, in-8°.

« Cet ouvrage, dit Portal, est divisé en deux livres, et » on trouve à la tête une description succincte et exacte des » parties de l'œil, principalement du ganglion ophthalmique. Saint-Yves, croit avec Mariotte, que la choroïde est » l'organe immédiat de la vue. Il traite, dans le premier » livre, des maladies extérieures au globe. Il propose une » nouvelle méthode d'opérer la fistule lacrymale, et recommande l'usage de la pierre infernale contre plusieurs » maladies qu'il avait guéries par ce secours.

» Le second livre concerne les maladies du globe de » l'œil; Saint-Yves y établit plusieurs espèces nouvelles » d'ophtalmies : il s'est convaincu, par sa propre observation, que la cataracte était tantôt membraneuse et tantôt » cristalline. Il faisait l'opération de la cataracte membraneuse par extraction. Cet habile oculiste est un des premiers qui aient décrit, d'après l'observation, les prodromes de la cataracte. Il a remarqué deux sortes de ma-

(2) Léoſſroi eut un procès à ſoutenir. On le trouve dans le t. V, p. 478 à 486 des *Causes Célèbres*. L'arrêt eſt du 7 mai 1734.

» ladies de la rétine : la première est le détachement de
 » quelqu'une de ses parties d'avec la choroïde, d'où, dit
 » Saint-Yves, il se forme dans l'endroit de cette sépara-
 » tion, une élévation ou repli qui arrête la lumière et ne
 » lui permet pas de passer jusque sur l'endroit de la cho-
 » roïde que ce repli recouvre; ce qui forme comme une
 » ombre que les malades voient en l'air. La seconde ma-
 » ladie que Saint-Yves a décrite, est l'atrophie de cette
 » membrane, qui lui ôte la faculté de modifier les rayons
 » lumineux qui, suivant notre oculiste, blessent la cho-
 » roïde; d'où il arrive une confusion dans la vision.

» On trouvera dans ce très-bon ouvrage, des remarques
 » intéressantes sur la goutte sereine, et une méthode de
 » panser les yeux. Saint-Yves a omis de traiter un grand
 » nombre d'affections des yeux; c'est ce que Mauchard
 » (médecin Allemand) lui a reproché dans le supplément
 » du *Mercur* du mois de mai 1722, p. 105. Saint-Yves ré-
 » pondit par un petit livre intitulé : *Réponse à une lettre*
 » *critique insérée dans le Mercur*, 1722, sous le nom de
 » *M. Mauchard*. Paris, 1723, in-12, p. 22; *it.*, Amst.,
 » 1767, in-12, avec le *Traité des maladies des yeux*. Saint
 » Yves se justifie de plusieurs fautes dont Mauchard l'ac-
 » cusait, et y donne quelques observations pour servir de
 » supplément à son livre. Cette réponse de Saint-Yves fut
 » encore attaquée (par le même Mauchard) dans le *Jour-*
 » *nal des Savans*, février 1724, p. 86—91, et juin 1724,
 p. 337—339.» (*Hist. de la Chirurgie*, t. IV, p. 212 et 587.)

Son ouvrage est peut-être en arrière de la science depuis
 que Demours et Scarpa ont traité le même sujet; mais pour
 bien juger de son mérite, il faut se reporter au temps où l'au-
 teur écrivait. Il suffit pour sa gloire qu'il ait mieux fait que
 ses devanciers et ses contemporains. La science allant tou-
 jours croissant, ceux qui l'ont suivi éprouveront un jour le
 même sort, et *habent sua fata libelli*.

Eloy, t. IV, p. 587 de son *Dict. de Médecine*, et Haller, t. II, p. 74 de sa *Bibliotheca Chirurg.*, ont fait mention de Saint-Yves.

YVES (SAINT-), peintre, naquit à Maubert-Fontaine, le 3 mai 1660, de parens attachés à quelques-unes des parties du domaine de Marie de Lorraine, connue sous le nom de *M^{re} de Guise*. Cette princesse, pleine de bienveillance pour cette famille, se chargea du soin d'élever Saint-Yves l'aîné, et son frère Charles. Elle les fit venir à Paris, pourvut aux frais de leur éducation, et se les attacha en qualité de pages. Le penchant de Saint-Yves le portait à la peinture, et cet art devint le principal objet de ses études. Envoyé à Rome comme pensionnaire du roi, il y passa trois ans. De retour à Paris, l'académie de peinture lui ouvrit ses portes. On ne connaît d'ailleurs aucune production de cet artiste qui puisse justifier, aux yeux de la postérité, le choix que cette compagnie fit de lui. (Calmet, *BB. Lor.*, p. 115.) Mort dans la capitale le 4 mai novembre 1730.

BIOGRAPHIE

DES CONTEMPORAINS.

A.

ANOT (*Cyprien*), né à Saint-Germainmont, près de Rethel, le 27 avril 1792, après avoir fait ses études au lycée de Reims, y régenta à l'âge de dix-huit ans. Il y occupait la chaire de rhétorique en 1825, lorsqu'on lui donna celle d'histoire au collège royal de Versailles. Depuis 1826, il y professe l'éloquence.

On a de lui :

I. *Discours sur ce sujet : Démontrer que les intérêts des Français de toutes les classes sont attachés au maintien de la Charte constitutionnelle.* Châlons, Martin, 1819, in-8°, p. 143. Couronné par l'Académie de Châlons, en 1819.

II. *Elégies rémoises, suivies de fragmens dramatiques et d'un Essai sur les nouvelles théories littéraires.* Paris, Amyot, 1825, in-8°, p. 204.

III. *Lettre d' Icilius sur l'état actuel des choses.* Versailles, Allois, 1828, in-8°. Elles sont au nombre de cinq, et forment six feuilles d'impression.

B.

BAUDRILLART (*Jacques-Joseph*), chevalier de la Légion-d'Honneur, chef de division à l'administration générale des forêts depuis 1819, membre de la société royale et centrale d'agriculture, du conseil d'administration de la société d'horticulture et de celle d'encouragement pour l'industrie nationale, et correspondant des sociétés d'agriculture et des sciences et arts de Versailles et de Besançon, et de celle des forêts et chasses de Saxe-Gotha, naquit le 20 mai 1774, à Givron, canton de Chaumont-Porcien (1). Il fit ses études au collège

(1) Jadars (*Pierre*), plus connu sous le nom de *Dumerbion*, né le 3 avril

de Rethel, et les termina à celui de Charleville, avec l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique. La révolution ayant traversé son projet, il se rendit aux armées, où il fut employé dans les hôpitaux militaires, jusqu'à ce qu'il vint se fixer à Paris.

On a de lui : www.libtool.com.cn

I. *Instruction sur la culture des bois, trad. de l'allemand de M. Hartig, grand maître des forêts de Prusse, contenant les principes du système d'exploitation par éclaircie, et le moyen de régénérer les futaies par la voie desensemencemens naturels ; moyen qui était inconnu en France.* Paris, Arthus Bertrand, 1805, in-12.

II. *Expériences sur les rapports comparés de la combustibilité des bois, faisant connaître les effets produits par la combinaison, à l'air libre et à feu clos, des différentes espèces de bois, leur volume respectif à volume égal, et le cube effectif de bois que contient une corde de bûches, suivant l'espèce et la qualité des bois.* Paris, *ibid.* 1807, in-12, avec deux tableaux. Cet ouvrage, traduit du même auteur, est d'un grand intérêt sous le double rapport de la science et de l'économie domestique.

III. *Manuel forestier (nouveau), contenant les principes d'économie forestière ; la description des arbres et leur culture ; l'exposé des qualités et usage des bois ; la théorie des aménagemens et exploitations, suivant le système allemand ; des instructions sur les semis et plantations, etc. ; trad. de l'allemand de Burgsdorf, et adapté à notre système d'administration.* Paris, *ibid.*, 1808, 2 vol. in-8°, avec figures et tableaux.

IV. *Collection chronologique et raisonnée des arrêts de la Cour de Cassation en matière d'eaux et forêts, depuis et compris l'an VII (1798 jusqu'en 1808), par MM. Doniol et Baudrillart.* Paris, *ibid.*, 1808, in-8°.

V. *Annuaire forestier, suivi de l'analyse méthodique et raisonnée des lois, arrêts, décisions et instructions en matière de forêts, chasse et pêche.* Paris, *ibid.*, 1811, in-12.

VI. *Mémoire sur la pesanteur spécifique des bois ; sur le cordage des bois de chauffage ; sur les différences en solidité et poids de la corde, suivant les espèces de bois, la forme et la grosseur des bûches et leur dessèchement.* Paris, *ibid.*, 1815, in-8°.

VII. *Annales forestières, contenant les lois, décrets, ordonnances,*

1738, à Montmeillant (même canton), commandant en chef de l'armée d'Italie, distingué par sa bravoure et de longs et honorables services, se retira, en novembre 1794, dans son lieu natal, où il finit ses jours le 25 février 1799.

arrêts, décisions et instructions rendus sur les forêts depuis 1808 jusqu'à 1816, et un grand nombre d'articles sur l'économie forestière, par MM. Doniol, Chanlaire et Baudrillart. Paris, ibid., 1808—1814, 7 vol., in-

VIII. *Dictionnaire de la culture des arbres et de l'aménagement des forêts* (faisant partie de l'*Encyclopédie méthodique*) ; par MM. Bosc et Baudrillart. Paris, Agasse, 1821 et 1823, in-4°.

IX. *Traité général des forêts, chasses et pêches, composé d'un recueil chronologique des réglemens forestiers, d'un dictionnaire des eaux et forêts, d'un dictionnaire des chasses et pêches. Paris, Arthus Bertrand, 1821—1827, 7 vol. in-4°, avec trois Atlas.*

X. *Commentaire sur le code forestier. Paris, ibid., 1827, 2 vol. in-8°.*

XI. *Commentaire sur la loi concernant la pêche fluviale. Paris, ibid., 1828, in-12.*

XII. *Code de pêche fluviale, suivi d'un dictionnaire de pêche fluviale. Paris, ibid., 1829, 2 vol. in-12.*

BECHET (*Louis-Samuel-Albert-Désiré*), baron de Léocourt, né à Sedan, le 6 novembre 1771, mérita, par ses talens, ses exploits militaires, sa bravoure et sa bonne conduite, d'être promu au grade de maréchal de camp.

« Il était sous-lieutenant au 88^e régiment d'infanterie (alors Berwick), lorsqu'il devint lieutenant dans la 10^e demi-brigade d'infanterie de ligne, le 1^{er} janvier 1793. Il fut nommé adjoint à l'adjudant général Courville, le 19 octobre 1796. Il avait fait en ces diverses qualités les campagnes de 1793 à 1798, à l'armée du Rhin, lorsqu'on l'attacha à l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, sous les ordres du général Hédouville. Il partit de France le 20 janvier 1798 ; y rentra le 19 juillet 1799, et fut fait capitaine le 30 août suivant, pour prendre rang du 17 avril 1798. On l'adjoignit, le 2 septembre 1799, à l'adjudant commandant Ployez, et il fut fait adjoint provisoire à l'état major du général de division Ney le 24 octobre. Il passa capitaine aide de camp du même général le 10 fév. 1801 ; devint chef d'escadron aide de camp le 23 mars 1805, et fut nommé adjudant commandant le 16 mars 1807.

« Il a été employé, en 1800 et 1801, à l'armée du Rhin ; en 1802, en Suisse ; en 1803, 1804, au camp de Montreuil-sur-mer, et en 1805, 1806 et 1807, à la grande armée. Il devint premier aide de camp du maréchal Ney le 12 janvier 1808 ; passa avec ce maréchal

» à l'armée d'Espagne; il y fit les campagnes de 1808 et 1809; fut
 » nommé chef d'état major du 6^e corps de la même armée le 20 no-
 » vembre 1809; et servit en cette qualité pendant les années 1810,
 » 1811 et 1812. Après la dissolution du 6^e corps commandé, par le
 » maréchal Ney, le baron de Léocourt demeura attaché à l'état ma-
 » jor du maréchal duc de Raguse, commandant l'armée de Portugal. Le
 » 20 juin 1813 il fut fait sous-chef de l'état major du 3^e corps de la
 » grande armée, commandée par le maréchal Ney; fit la campagne
 » en cette qualité, et obtint le grade de général de brigade le 19 fé-
 » vrier 1814.

» On le nomma successivement commandant du D. des Ardennes,
 » le 20 avril 1814; du D. de la Côte-d'Or, le 23 juin suivant; d'une
 » subdivision du D. des Ardennes, le 5 août; et de la totalité de ce
 » même D., le 14 janvier 1815. Il eut ordre, le 4 juin 1815, de pren-
 » dre le commandement supérieur de la place de Sedan, en conti-
 » nuant à commander le D. des Ardennes. Il obtint le commande-
 » ment supérieur de Sedan le 12 juin 1815, et fut conservé dans
 » celui du D. des Ardennes. Il a été placé dans la classe des officiers
 » généraux en non-activité depuis le 22 août 1816. Il était officier de
 » la Légion-d'Honneur, depuis le 18 février 1808, lorsque S. A. R.
 » M. le duc de Berry le fit chevalier de Saint-Louis: cette nomination
 » fut confirmée par ordonnance royale du 1^{er} novembre 1814. » (De
 Courcelles, *Dict. Hist. des généraux français*, t. II, p. 67.)

BERTECHE (*Louis*), né à Sedan le 14 octobre 1764, entra comme volontaire au service de la marine, en janvier 1776, fut nommé sous-lieutenant le 1^{er} janvier 1781, et fit, en cette qualité, la campagne d'Amérique et de la Martinique. De retour en France, au mois de septembre 1786, il prit du service dans la compagnie écossaise des gendarmes du roi, à Lunéville, le 14 mars 1787, et passa dans la gendarmerie nationale, avec le grade de lieutenant, le 19 juin 1791.

Devenu capitaine, il se distingua d'une manière éclatante à la bataille de Jemmapes, le 6 septembre 1792. Le général Beurnonville se trouvait en danger. Berteche accourt: combat et le dégage. Bientôt un peloton de dragons ennemis revient à la charge et les enveloppe tous deux. Le capitaine ardennais ne veut pas se rendre: prenant à deux mains son sabre, comme le vieux héros d'Homère, il tue douze dragons de sa propre main, et échappe aux autres couvert de blessures. Il avait reçu 41 coups d'arme blanche et un coup de feu, qui, après l'avoir blessé au bras, avait tué son cheval. Sorti du danger, il rentra

au camp des vainqueurs avec le général qu'il avait sauvé. Ce brave, devenu ministre de la guerre, le présenta, le 6 mars 1793, à la Convention, qui lui décerna une couronne de chêne et l'arma d'un sabre d'honneur portant sur la lame cette inscription : *La République Fr. à Berteche*. On le nomma successivement lieutenant colonel de la gendarmerie, colonel du 10^e régiment des chasseurs, enfin, commandant général de l'école de Mars, en avril 1794. Ces honneurs furent pour lui la plus belle récompense, et pour les soldats français le plus beau sujet d'émulation.

Rentré dans sa ville natale avec une pension de retraite de 2960 fr., il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur le 5 février 1805. Bonaparte l'avait nommé commandant du château de Sedan. Une vignette insérée dans les *Fastes de la Nation française*, par Ternisien d'Haudricourt, n^o 8, 7^e. livraison (Swabach del., Lerouge et Lorieux sc.), représente Berteche à cheval, sauvant la vie au général Beurnonville. (*Biogr. des Contemporains.*)

BOQUILLON (Nicolas), né à Rethel, le 1^{er} avril 1795, y fit ses études. Chargé, en 1816, de la rédaction du *Journal de la Meurthe*, à Nancy, il abandonna ce travail en 1819, pour ne pas émettre des doctrines qui contrastaient avec pas les siennes, et créa à Metz l'*Abeille de la Moselle*, journal de l'opposition constitutionnelle, qui obtint beaucoup de succès. L'autorité de l'époque ne négligea aucun moyen pour renverser un adversaire qu'elle trouvait toujours prêt à combattre ses actes, lorsqu'ils s'écartaient de la voie légale : un fragment de la brochure de M. Koechlin, sur les événemens de Colmar, inséré dans l'*Abeille*, après avoir paru dans le *Journal du Commerce*, sans avoir donné lieu à aucune poursuite contre cette dernière feuille, fut le motif d'une condamnation de 40 jours de prison, prononcée contre M. Boquillon, bien qu'il ne fût ni auteur de l'article, ni éditeur responsable de l'*Abeille* (le propriétaire du journal se présentant en cette qualité), et que la loi ne lui fût par conséquent aucunement applicable. Craignant de compromettre la tranquillité du propriétaire de l'*Abeille*, notre Ardennais renonça à la rédaction de cette feuille, et se rendit à Paris en 1823. Il travailla d'abord au *Constitutionnel des Dames*, puis au *Pilote*, jusqu'au moment où la ruine de M. Tissot fut consommée par la vente de ce journal faite au ministère : alors il refusa de coopérer à la nouvelle rédaction ; plus tard, il fut encore un des collaborateurs du *Nain* ; il travaille aujourd'hui au *Journal du Commerce*.

Voici la liste de ses ouvrages :

I. *Véritable consolation des affligés*. Rethel, Guivard, 1812, in-12, p. 67. C'est une traduction de l'italien du cardinal Mattei, alors exilé à Rethel.

II. *Notice sur l'usage des chambres obscures et des chambres claires, contenant la description et l'emploi des meilleurs appareils de ce genre, des modifications dont ils ont été l'objet, ainsi que les Mémoires publiés à ce sujet par le docteur Wolaston et le professeur Amici : documens utiles à tous ceux qui s'occupent du dessin d'après nature, recueillis et publiés par C. Chevalier*. Paris, 1819, in-8°, avec 4 pl.

» Cet ouvrage appartient entièrement à M. Boquillon. La conduite tenue à son égard par le sieur Chevalier, auquel il avait, par obligation, laissé usurper son nom, l'autorise aujourd'hui à revendiquer cette production, l'une de celles auxquelles il a mis le plus de soin. » (Boquillon, *Lettre*, du 22 août 1830, au rédacteur de cette notice.)

III. *C'est lui, ce n'est pas lui, eh ! mais qui donc ?* Paris, Ponthieu, 1825, in-8°, p. 305. Brochure publiée à l'occasion des *Mémoires* sur la révolution, notamment de ceux du duc de Rovigo, Ardennais.

IV. *Un jésuite par jour*. Paris, Plassan, 1825, in-18, p. 170.

V. *Dictionnaire Biographique*. Paris, Raymond, 1825, 3 vol. in-12, faisant partie de la *Bibliothèque du XIX^e siècle ; it.*, Guiraudet, même édit., 1 vol. in-12.

VI. *Dictionnaire des inventions et découvertes*. Paris, Audin, 1826, in-12, p. 410. L'*Encyclopédie populaire* lui doit sa création. Il y a fourni les ouvrages suivans, traduits de l'anglais :

VII. *Discours sur le but, les avantages et les plaisirs de la science*. Paris, Audot, 1828, in-18, deux éditions. Trad. de Brougham.

VIII. *Traité d'hydrostatique*. Paris, *ibid.*, 1828, in-18, deux édit.

IX. *Traité d'hydraulique*. Paris, *ibid.*, 1828, in-18, deux édit.

X. *Traité de pneumatique*. Paris, *ibid.*, 1828, 2 vol. in-18.

XI. *Traité de calorique*. Paris, *ibid.*, 1828, 3 vol. in-18. M. Boquillon n'a pas voulu mettre son nom à cet ouvrage, qui a été mutilé par ordre du nouvel éditeur auquel il avait cédé l'entreprise.

XII. *Traité de mécanique pratique*. Paris, *ibid.*, 1828, 7 vol. in-18.

XIII. *Histoire d'Angleterre, trad. de l'anglais de John Lingard*. Paris, 1830, 45 vol. in-18, dont le premier vient de paraître.

Outre ces ouvrages, M. Boquillon a publié de nombreux articles

technologiques, dans la 5^e section du *Bulletin universel* de M. de Fé-russac, et dans l'*Industriel*. Enfin, il prépare depuis plusieurs années les matériaux d'un nouveau *Dictionnaire physique*, pour lequel il a déjà rassemblé plus de quatre-vingt mille notes.

www.libtool.com.cn
BONNEVIE (*Pierre-Etienne*), né à Rethel, le 12 janvier 1761, de Jean-Baptiste Bonnevie, et de Marie-Jeanne Perrin. Après avoir terminé ses études à Paris, et reçu le sacerdoce, il alla professer la rhétorique au collège de Verdun. Il débuta dans la carrière de la chaire par l'éloge du chevalier Bayard, prononcé à Mézières le 27 septembre 1789. Ayant émigré en 1792, il parcourut l'Allemagne et la Pologne, et repassa en France quand le joug révolutionnaire fut brisé.

Nommé chanoine de Lyon en 1802, il accompagna M. Fesch, son archevêque, à Rome, en qualité de secrétaire de légation. Mais il s'en sépara dès que ce prélat eut obtenu le chapeau de cardinal, et revint occuper à Lyon sa place de chanoine. Lorsque les restes du général Leclerc furent déposés provisoirement dans la métropole de cette ville, il en fit l'oraison funèbre, le 15 février 1803. En 1814, il manifesta son attachement à la dynastie des Bourbons, dans des éloges funèbres prononcés à cette époque. Bonaparte, rentré en France au mois de mars de l'année suivante, reçut, lors de son passage à Lyon, les félicitations du clergé métropolitain, à qui il demanda en riant si l'abbé Bonnevie *prêchait toujours contre le tyran*. L'orateur ardennais avait trouvé prudent de se retirer d'abord à Marseille, puis à Malaga; il ne revint en France qu'après la seconde restauration. Depuis, il fut nommé vicaire général de Toulouse.

Il a publié :

I. *Parallèle du voyage de Louis XVI à Varennes* (le 22 juin 1791), avec celui que ce monarque a fait quelques années auparavant à Cherbourg (15 juin 1786) : inséré dans le journal de l'*Ami du Roi*, en 1791.

II. *Eloge funèbre de Victor-Emmanuel Leclerc-Puiseux* (beau-frère de Bonaparte), *général en chef de l'armée de Saint-Domingue*. Lyon, Ballanche, 1803, in-8°, p. 24.

III. *Sermons, panégyriques et discours divers*. Paris, Audin, 1823, 4 vol. in-12.

Plusieurs discours contenus dans ce recueil avaient été publiés séparément, entr'autres : Éloge funèbre du cardinal Borgia; Oraison funèbre de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette, de Louis XVII.

et de madame Elisabeth; Panégyrique de St. Vincent de Paul, de St. Jean-Baptiste, et de St. François de Sales; Eloge de Bayard.

IV. *Discours à la mémoire des militaires français morts en Espagne pendant la guerre de 1823*. Paris, Audin, 1824, in-8°, p. 48. 2^e édition.

« On doit à la vérité de dire que l'affectation, les longues énumérations, les répétitions et les jeux de mots, sont des figures dont cet orateur se montre très-prodigue. Les deux phrases suivantes suffiront pour donner une idée de la manière de M. l'abbé Bonnevie, que des journalistes de parti n'ont pas eu honte de comparer à Bossuet : Imprimeurs de mauvais livres, brisez vos *planches*, et sauvez-vous sur la *planche* du repentir. — La pénitence est un pont que Dieu a jeté sur le *fleuve* de la vie pour nous conduire à l'éternité. Il eût été plus exact de dire, en *paradis*, car l'éternité existe pour les *réprouvés* comme pour les élus. » (*Biogr. des Contemporains.*)

BOUHON (*Matthieu*), secrétaire du conseil des prud'hommes, et vérificateur des poids et mesures à Sedan, né à Mézières le 14 juillet 1767.

Il a publié :

Almanach historique, civil, ecclésiastique, militaire et topographique du département des Ardennes, pour l'année 1791. Charleville, Raucourt, 1791, in-18, p. 132. Cet Annuaire curieux fait regretter que l'auteur ne lui ait point donné de suite, comme il l'avait promis. M. Vairin, professeur de mathématiques à l'école centrale des Ardennes, a publié : *Annuaire du département des Ardennes, pour l'an VIII* (1800). Mézières, in-18, p. 224.

C.

COCHELET (*Charles*), « Membre de la Légion-d'Honneur, naquit à Charleville, le 25 avril 1786. Après avoir été successivement payeur divisionnaire en Espagne et en Portugal, payeur du département des Deux-Sèvres, et enfin payeur général, il fut subitement déplacé de la carrière où il avait servi honorablement, tant aux armées que dans l'intérieur, par l'effet des circonstances qui caractérisent les événements de 1814. Il dut alors opposer à la mauvaise fortune les ressources qu'il trouva dans son expérience et dans son

» caractère personnel. Ses fonctions ne l'avaient point enrichi.
 » Le courage et la jeunesse lui firent entrevoir dans une expédition
 » commerciale au Brésil, les chances d'un heureux changement à
 » sa position. La pensée d'un exil de plusieurs années ne l'effraya
 » point, et il partit avec le projet de s'établir planteur dans cette
 » contrée lointaine, qu'une révolution récente dans sa position
 » politique venait d'ouvrir à l'industrie européenne, et notam-
 » ment aux infortunes privées d'un grand nombre de nos compa-
 » triotes.

» Il s'embarqua sur le brick *la Sophie* ; mais après avoir dépassé
 » les Canaries, des courans impétueux entraînèrent le bâtiment sur
 » les côtes inhospitalières du désert de Sahara, où il tomba au pou-
 » voir d'un peuple de sauvages mahométans, appelés Wwadlims. Ce
 » naufrage eut lieu le 30 mai 1819. M. Cochelet fut vendu comme
 » esclave avec quatre de ses malheureux compagnons, fit 150 lieues
 » dans le désert avec ses maîtres, qui étaient de la féroce nation des
 » Maures Mouslemine; et après avoir supporté pendant cinq mois
 » toutes les souffrances de la maladie, et toutes les rigueurs d'un
 » esclavage que la haine du nom chrétien rendit encore plus insup-
 » portable, dut enfin à l'intervention de M. Edouard Sourdeau,
 » consul général de France à Tanger, et à l'entremise de M. Casacica,
 » agent français à Mogador, le bonheur inespéré de sa délivrance.
 » Rendu à sa famille et à ses compatriotes, il a satisfait pleinement à
 » l'intérêt que son infortune lui avait inspiré en publiant la relation
 » de son naufrage et de son voyage dans cette partie si peu connue
 » de l'Afrique. » (*Biogr. des Cont.*) Cette relation est intitulée :

Naufrage du brick français la Sophie, perdu le 30 mai 1819 sur la côte occidentale d'Afrique, et captivité d'une partie des naufragés dans le désert de Sahara, avec de nouveaux renseignemens sur la ville de Ticmetou. Paris, Mongie, 1821, 2 vol. in-8° de 46 feuilles, avec 8 planches, et une carte par Lapie, Ardennais. « Cet ouvrage, » écrit d'un style clair, simple, rapide, et publié sous la garantie » du caractère connu de l'auteur, a pleinement rempli l'attente du » public. Sa relation est entièrement neuve sous le rapport des détails » relatifs aux habitans et aux contrées; c'est l'itinéraire de l'esclavage » d'un chrétien chez les mahométans indépendans, pour qui la puis- » sance de l'empereur de Maroc est le type et l'excès de la civilisation. » On peut juger de la condition d'un Français devenu esclave de ces » étrangers sectaires de la liberté. » (*Biogr. des Contemporains.*)

M. Cochelet est payeur général du département de l'Indre depuis le mois de Juillet 1828.

Son père, Adrien-Pierre-Barthélemi *Cochelet*, docteur en droit de la faculté de Reims, lieutenant général civil et criminel du bailliage de la principauté d'Arches et de Charleville, avocat général du prince de Condé, député des Ardennes à l'assemblée constituante, enfin inspecteur des eaux et forêts à Neufchâteau, dans le Luxembourg, où il est mort à Epioux, paroisse de la Cuisine, près de Chiny, au mois d'août 1804, a publié : *Etude du Droit civil et coutumier français, dans un ordre naturel*. Charleville, Raucourt, 1789, in-4°, p. 14.

COCHELET (*Adrien-Louis*), frère du précédent, né à Charleville, le 29 avril 1788, fut nommé auditeur au conseil d'état le 12 février 1809, par le crédit de sa sœur, alors lectrice de la reine Hortense, avec qui elle avait été élevée chez M^{me} de Campan. Il partit peu de mois après pour Vienne, d'où il fut envoyé en mission à Trieste. Vers la fin de la même année, nommé intendant de Gorice, dans le Frioul autrichien, il se concilia l'estime et la confiance de ses administrés. En 1811, il fut classé parmi les auditeurs de 1^{re} classe, et désigné pour assister aux séances dites impériales. Attaché, au commencement de 1812, à l'intendance générale de l'armée, on lui confia, le 5 juillet, l'intendance du gouvernement de Bialystock. Après avoir fait la fatale retraite de Russie, il revint à Paris, et fut de nouveau chargé d'une mission à l'armée. Après la bataille de Bautzen, il fut nommé intendant des cercles de Leignitz et de Luben, dans la Silésie prussienne. Cette mission fut sans résultat : M. Cochelet dut suivre le sort de la fortune de l'armée. Il était porté sur l'état des préfets dans l'intérieur, quand la présence de l'ennemi sur nos frontières le rappela encore à un service actif. Par décret du 26 nov. 1813, il fut adjoint à M. le Comte Doucet de Pontécoulant, commissaire extraordinaire dans la 24^e division militaire, à Bruxelles, afin de le seconder dans toutes les mesures propres à soutenir la puissance de Bonaparte.

En février 1814, M. Cochelet, attaché au quartier général impérial, fut employé activement dans l'arrondissement de Nogent-sur-Seine. Après le 11 avril 1814, il donna son adhésion à la déchéance de Bonaparte, et au rétablissement des Bourbons. Il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur le 9 novembre de la même année. Par suite de l'arrêté qui prononça la suppression des auditeurs du conseil d'état, et en désigna 50 environ pour remplir les fonctions de maîtres des requêtes, M. Cochelet ayant été éconduit de la carrière Politique,

rentra dans la vie privée. En 1815, Napoléon le rappela au conseil d'état, et le nomma, par décret du 11 avril, préfet du département de la Meuse. Depuis la deuxième restauration, M. Cochelet n'a rempli aucune fonction publique, jusqu'en 1825 qu'il fut nommé agent consulaire à Riga. Le 15 février 1829, il est parti pour Mexico avec la qualité de gérant du consulat général français. (Extrait en grande partie de la *Biogr. des Contemporains*.)

CONTAMINE (*Gédéon*, baron DE), maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, et officier de la Légion-d'Honneur, né à Givet le 12 juillet 1764, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, et tonsuré à Liège, en septembre 1777. Ayant perdu son père et son frère aîné en 1779 et 1780, il prit le parti des armes à 16 ans, et ne tarda pas à passer dans les gardes du corps, où servait sa famille. Il est un des derniers survivans de la troupe héroïque, qui, aux mémorables journées des 5 et 6 octobre 1789, fixa sur elle les regards de l'Europe, et se dévoua pour écarter un grand forfait. Sorti de France en 1791, et se trouvant employé en Angleterre dans l'intérêt de la cause royale, qu'il servit toujours avec zèle, et dont il ne désespéra jamais, il prit dans ce pays industriel des notions d'une grande fabrication, dont la France était entièrement dépourvue; et rentré dans son pays, secondé du sieur Maus, l'un des plus habiles ouvriers d'Angleterre, il établit à Givet la première fonderie de laiton ou cuivre jaune qui ait existé en France. Il éleva en même temps la superbe manufacture de Fromelennes pour le traitement de ce métal, et d'où sont également sortis les premiers essais en grand sur le zinc, métal jusqu'alors réfractaire et déclaré inutile aux arts.

Cette grande entreprise fut le signal donné à l'industrie française : à l'instar de celle de Fromelennes, nombre d'usines du même genre ne tardèrent pas à s'élever, et le département des Ardennes, qui, par son industrie, avait déjà si bien mérité de la France, eut encore la gloire de l'avoir affranchie pour jamais du tribut onéreux que, depuis des siècles, elle payait à l'Angleterre et aux Pays-Bas, pour un objet devenu aujourd'hui chez elle d'une immense consommation.

Le baron de Contamine, retiré à Paris avec ses seuls souvenirs, n'a eu en vue que le bien de son pays : c'est au prix de sa fortune, au prix du repos de toute sa vie, qu'il a rendu un grand service en quelque sorte inaperçu jusqu'à ce jour, et qui semblait au moins devoir fixer les regards d'une administration éclairée. (Voyez l'article *Gérard de Contamine*.)

CONTAMINE (*Théodore*, vicomte DE), frère du précédent, maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis, et officier de la Légion-d'Honneur, est né à Givet, le 4 mai 1773. Ses premières inclinations l'ayant porté vers la carrière des armes, il cultiva les mathématiques dès l'âge de douze ans, et, à l'aide de ce premier guide, il parcourut toutes les branches de la science militaire, à laquelle il ne donna depuis que sa juste valeur.

Entré au service de Hollande en qualité d'officier, il s'embarqua, le 8 mai 1787, pour le cap de Bonne-Espérance, où il aborda le 29 novembre suivant. Deux ans après, il fut transporté à Batavia, et ensuite à Ceylan. Les Anglais s'étant emparés de cette île en 1795, il fut conduit prisonnier à Madras, où, trois ans après, on l'embarqua pour l'Europe. Pendant une relâche de trois mois à Sainte-Hélène, il leva clandestinement la carte de ce point, déjà si important pour le commerce anglais, et qui, par la suite, acquit un autre genre de célébrité. Arrivé en Angleterre, il ne tarda pas à être élargi. De retour en Hollande, il fut nommé adjudant général.

Étant à Paris en 1804, il proposa un coup de main sur Sainte-Hélène : projet que le gouvernement agréa. Mais l'expédition ayant été dispersée à sa sortie de Toulon, on en recomposa une autre sur un plan plus vaste, et qui eut les Antilles pour destination. La flotte, sous les ordres de l'amiral Villeneuve, prit à bord un corps d'armée expéditionnaire, commandé par le général Lauriston, ayant pour chef d'état major l'adjudant commandant de Contamine.

L'objet étant rempli, la flotte revint à Cadix. Lauriston, rappelé en France, laissa le commandement du corps d'armée à son chef d'état major : c'est en cette qualité que le vicomte de Contamine se trouva, au bout de quelques jours, au terrible et désastreux, mais glorieux combat de Trafalgar, le 21 octobre 1805. Il montait, avec l'amiral Villeneuve, le *Bucentaure*, qui, entouré de cinq vaisseaux anglais, dont il soutint le feu durant trois heures et demie, ne se rendit qu'après avoir perdu la plus grande partie de son équipage. Une frégate anglaise vint recevoir les deux chefs, pour les conduire sous le pavillon victorieux.

Rentré en France, notre officier ardennais fut employé à l'armée d'Italie. Il y rendit un service d'une haute importance en retardant la marche de l'archiduc Ferdinand, qui ne put opérer sa jonction avec la principale armée autrichienne ; ce qui contribua puissamment à la victoire de Wagram, les 5 et 6 juillet 1809.

En 1813, il reçut l'ordre de se rendre à Mayence, afin d'y organiser

l'avant-garde de la grande armée, et se trouva comme chef d'état major aux batailles de Lutzen, de Bautzen, de Leipsick, etc. Ayant repassé le Rhin, on le chargea de pareilles fonctions auprès de la division de cavalerie du général Milhaud, ce à quoi il vaqua jusqu'à l'entrée des alliés à Paris. Créé maréchal de camp par Louis XVIII, il fut nommé inspecteur d'infanterie en 1816 et 1818, et mis depuis à la demi-solde. Retiré à Neuilly, près de Paris, il y consacre tous ses momens à la rédaction d'un ouvrage élémentaire, qui fera époque dans les annales militaires, et qui, selon son auteur, doit rendre inutiles la plupart des écrits publiés jusqu'alors sur la guerre, et changer entièrement l'art terrible des luttes sanglantes dont la civilisation peut bien modifier les maux, mais que les passions humaines ne permettront jamais d'extirper tout-à-fait, comme l'a rêvé le philanthrope abbé de Saint-Pierre, dans son *Projet de paix universelle*.

L'ouvrage du général de Contamine ne tardera pas à paraître. Il est intitulé : *Esquisse de la science de la guerre démontrée, pour servir à déterminer la formation et l'organisation des troupes en général, et plus particulièrement pour prouver l'importante supériorité que devrait avoir l'infanterie française sur celle des autres peuples, si elle était organisée d'une manière analogue au génie national*, 1 vol. in-8°.

D.

DAUSSOIGNE (*Joseph*), neveu du célèbre Méhul, et son élève, né à Givet le 10 juin 1790, a remporté l'un des seconds grands prix de composition musicale, qui lui a été décerné à la séance extraordinaire de l'institut, le 3 octobre 1807; et le prix de composition en musique, du Conservatoire, à la distribution générale faite par le ministre de l'intérieur, le 23 août 1808.

Son oncle l'envoya en Italie. De retour à Paris, il composa la musique de *Periclès*, opéra en un acte, et lorsqu'on transporta, en 1822, *Stratonice*, opéra en un acte par son maître, sur la scène de l'Académie de musique, il y ajouta le récitatif. Il a aussi achevé la partition de *Valentine de Milan*, restée incomplète par la mort de Méhul; et il a si bien saisi l'esprit de l'auteur de cette composition, qu'elle paraît être d'une pâte homogène. Représentée à l'Opéra-Comique en 1823, cette pièce a été favorablement accueillie; et si elle n'a pas obtenu un succès durable, ce n'est point la faute du musicien.

M. Daussoigne était, depuis plusieurs années, professeur d'accompagnement pratique au Conservatoire de musique, lorsque, le 14 janvier 1827, il a été nommé par le ministre de l'intérieur du royaume des Pays-Bas, directeur de l'école royale de la musique de Liège, professeur de composition, de contre-point et fugue, d'harmonie et d'accompagnement pratique, et de piano.

DURAND (*Pierre*), successivement bibliothécaire à Charleville, professeur à l'école centrale des Ardennes, censeur au lycée de Nancy, professeur à celui de Moulins, et aujourd'hui (en 1830) inspecteur de l'Université dans l'Académie d'Amiens, né à Grandpré (1) près de Vouziers, le 12 février 1763, a écrit :

I. *Coup d'œil général sur l'organisation des écoles centrales*. Bouillon, C. Weissenbruch (1798), in-8°, pp. 39. *Anonyme*.

II. *Stances aux Conscrits que la patrie appelle à sa défense*. Mézières, 1799, in-4°. 15 Strophes de six vers chacune. *It.*, insérées dans le *Patriote Français*. 6 mai 1799, p. 2379.

III. *Poème sur la situation politique de la France, et sur l'assassinat des Plénipotentiaires français à Rastadt*. Mézières, 1799, in-4°, pp. 8, de 212 vers.

IV. *Satire de Pétrone* (2), *nouvelle traduction, suivie de considérations sur la Matrone d'Ephèse*. Paris, Bertrandet, 1802, 2 vol. in-8°.

V. *Dialogue sur ce mot de Montesquieu : La vertu est la base des Républiques*. (*Poème*.) Paris, 1805, in-8°.

VI. *L'Enéide de Virgile*. Paris, 1826, in-8°.

C'est une suite de vingt mille vers, plus ou moins, qui ne riment pas; où, si l'on veut, de vingt mille phrases de douze syllabes chacune, coupées en deux hémistiches égaux, et imprimées comme si c'était de la prose ordinaire.

Cette traduction est précédée d'un discours préliminaire très-bien écrit, plein d'érudition, et de considérations littéraires et philoso-

(1) Hardouin (l'abbé), prêtre, né à Grandpré vers 1700, maître de musique à la cathédrale de Reims, est auteur du plain-chant de la dernière édition des livres liturgiques de ce diocèse, et de la musique de la messe solennelle célébrée le 11 juin 1772, jour du sacre de Louis XVI. Mort à Reims vers 1780.

(2) Ecrivain délicat, homme voluptueux, *auctor purissimæ impuritatis*, arbitre et censeur des plaisirs de Néron.

phiques sur le génie des langues et l'art de la traduction, où le traducteur défend son système avec beaucoup d'adresse. Mais est-ce dans un style inusité, étrange même, qu'il faut traduire le style si naturel, si harmonieux de Virgile ? est-ce par une monotonie perpétuelle qu'il faut rendre la variété de ses tours, retracer la flexibilité de son génie ? M. Durand annonce dans sa préface qu'il a une traduction de Stace, et une de Claudien, faites d'après le même système.

E.

ECUY (*Jean-Baptiste L'*), abbé de Prémontré, général de l'ordre, né le 3 juillet 1740, à Yvois-Carignan, y commença ses premières études. Doué d'une grande facilité d'esprit, et ami du travail, il avait achevé sa rhétorique à quatorze ans. Il la recommença en 1754, chez les jésuites de Charleville, et il y ajouta deux années de philosophie. Se destinant à l'état ecclésiastique, il fut envoyé, en 1758, au séminaire du Saint-Esprit, à Paris. Il y passa un an, tout occupé à préparer les travaux de l'âge mûr, moins empressé de se faire une réputation précoce que d'en assurer la durée.

Le 18 novembre 1759, il prit l'habit à l'abbaye chef d'ordre de Prémontré, et il y prononça ses vœux le 30 mars 1761. Envoyé alors à Paris, pour y faire son cours de théologie au collège de l'ordre, il reçut le grade de bachelier le 25 février 1765. Huit mois après, on le chargea de professer la philosophie, puis la théologie dans sa maison professe. Rappelé, au mois de mai 1768, dans la capitale, pour y occuper une chaire de théologie, il y fit sa licence, à la fin de laquelle il obtint un des premiers rangs parmi des rivaux d'un mérite distingué. Il contracta sur les bancs de Sorbonne cette puissance d'argumentation, appliquée ensuite par lui à des matières, sinon plus graves, du moins d'une pratique plus usuelle et mieux appropriée aux besoins de la société. Le 20 mars 1770, il fut promu au doctorat. L'abbé de Prémontré se l'était attaché en qualité de secrétaire, l'année précédente : en 1775, il le nomma principal et prieur du collège de l'ordre, à Paris.

Elu unanimement abbé-général de Prémontré, le 18 sept. 1780, on l'installa dans ce poste éminent le 4 février suivant. Son premier soin fut de songer au maintien de la discipline régulière, et à l'amélioration des études : il s'en occupa particulièrement dans les cha-

pitres qu'il tint et présida en 1782, 1785 et 1788, et y fit décréter la réforme et la réimpression du bréviaire et autres livres liturgiques de l'ordre. (*Voy. l'art. Lissola, t. II, p. 109.*) Il établit des conférences théologiques, des cours de mathématiques et de belles-lettres, et forma un cabinet de physique dans son abbaye : il enrichit la bibliothèque d'un nombre considérable de bons livres, ayant principalement en vue de faire partager un jour à ses confrères les grands et utiles travaux entrepris et si heureusement exécutés par la célèbre congrégation de Saint-Maur (1).

Voulant marcher avec son siècle, et relever son ordre dans l'opinion publique, à une époque où les corporations régulières étaient menacées d'une suppression universelle, il traita, en 1788, avec le cardinal de Loménie, alors ministre principal, de l'introduction de ses religieux dans l'école militaire de Brienne, pour y professer ; projet que la révolution fit avorter. En 1787, il avait été nommé par le gouvernement membre de l'assemblée provinciale de Soissons, et président de celle du district de Laon.

Forcé, en novembre 1790, de sortir de son abbaye, dépouillé de sa prélature et de ses bénéfices, il fut, le 3 septembre 1793, incarcéré à Chauny. Rendu à la liberté, il se retira à Chartreuse, près de Melun, et, à l'exemple du célèbre Gerson, il s'y occupa de l'éducation de quelques enfans appartenant à des familles amies, jusqu'en 1801, qu'il vint se fixer à Paris. L'année suivante, l'archevêque le nomma chanoine honoraire de sa métropole. Depuis, il chercha dans la culture des lettres, les consolations qu'elles offrent, et dans l'usage de sa plume, quelques ressources contre le dénuement auquel la révolution avait réduit le clergé. Il fut nommé membre du conseil archiépiscopal en 1811, et en 1815, censeur honoraire par le roi, qui le gratifia d'une pension de 1500 fr., en 1818. Depuis le 15 mai 1824, il est chanoine titulaire et vicaire général de Paris.

Arrivé à l'âge du repos, M. l'abbé l'Ecuy se sentit défaillir tout à coup, le 6 avril 1828, et perdit l'usage de ses jambes ; mais ses facultés intellectuelles n'ont souffert aucune atteinte ; il conserve cette sève de talent et de cœur que les glaces de la vieillesse épuisent trop

(1) Trois chanoines réguliers de l'abbaye de Tongerlo, ordre de Prémontré, MM. Dyck, Goöri et Stalse, ont pris l'initiative de ces travaux en 1789, par la continuation de l'immense collection des *Acta sanctorum* des Bollandistes, dont ils publièrent le 52^e volume, contenant le 14 octobre inclusivement. *Tongerloo, typis abbatiae, 1794, in-fol., rare.*

souvent. Le bonheur de l'étude lui tient lieu de tous les autres. Les années n'ont pas diminué en lui l'ardeur du travail : il continue de s'y livrer avec la même assiduité que dans la vigueur de l'âge. Homme de bien au plus haut degré ; homme bienfaisant et officieux, d'un caractère d'une admirable pureté, homme distingué par les lumières, doué d'un esprit remarquable, enrichi de beaucoup de connaissances variées, il a publié divers écrits justement estimés ; mais pour lui le talent ne fut jamais que l'instrument d'une âme vertueuse, et le succès qu'un but secondaire. L'amour du bien public, et cette élévation morale qui porte l'enthousiasme dans le devoir, a toujours été le principe de ses vertus publiques et privées. Sa satisfaction la plus douce est de réunir, à diverses époques de l'année, ceux de ses anciens confrères qui l'avoisinent, et de les fêter avec cette cordialité, cette amabilité et cette affection paternelle qui le distinguent éminemment. La foi vive et pure qui l'anime, console sa vieillesse, et lui fait supporter ses souffrances périodiques avec une patience rare et une héroïque résignation.

Ses ouvrages :

I. *Œuvres de Franklin, traduites de l'anglais, revues, corrigées et publiées par Barbeau-du-Bourg.* Paris, Quillau, 1773, 2 vol. in-4°.

II. *Traduction de l'interrogatoire de Franklin, subi au parlement d'Angleterre, en février 1776 : insérée dans les Ephémérides du citoyen, et dans la Science du bon homme Richard.* (Paris, 1774, in-12, p. 27 à 131.)

III. *Discours prononcé à la fête de la Rose, à Salency, le 8 juin 1776.* Soissons, Waroquier, 1776, in-8°, p. 15 ; réimprimé p. 82—90 dans l'*Histoire de la Rosière de Salency, par Feutry.* (Paris, Mérigot, 1777, in-8°, p. 139.)

IV. *Discours prononcé le 15 août 1779, à l'ouverture du chapitre national de l'ordre de Prémontré.* Soissons, *ibid.*, 1779, in-4° ; *it.*, traduit en latin avec le texte en regard, par *Wenceslas, abbé de Strahow.* (Prague, Gerzabeck, 1781, in-4°, p. 57.)

V. *Amintor et Theodora, suivi de l'Excursion, ou les Merveilles de la nature.* Paris, Desray, 1797, 3 vol. in-12, *fig.* C'est une traduction de l'anglais de David Mallet.

VI. *Nouveau dictionnaire historique, biographique et bibliographique.* Paris, 1803, in-8°, p. 1084, traduit de l'anglais de John Watkiss.

VII. *Dictionnaire de poche latin-français*. Paris, Desray, 1805, in-12, oblong, p. 652 ; *it.*, Saint-Germain-en-Laye, Goujon, 1831, in-12, oblong.

VIII. *Abrégé de l'Histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament*. Paris, *ibid.*, 1810, 2 vol. in-8°, ornés de 98 jolies figures, et atlas in-fol., réimprimé en un vol. in-12 ; *it.*, Paris, *ibid.*, 1825, in-12, p. 576, fig., adopté par l'Université, et connu sous le nom de *Bible de la jeunesse*.

IX. *Discours pour les fêtes réunies de l'Anniversaire du rétablissement du culte, de l'Assomption et de St. Napoléon*. Paris, 1813, in-8°.

X. *Discours pour l'anniversaire du couronnement et de la bataille d'Austerlitz*. Paris, 1813, in-8°.

XI. *Planctus Norbertinus*. Paris, 1820, in-8°, p. 4. Traduit par l'auteur en vers français, sous le titre de *Plainte élégiaque*. Paris, Didot, 1822, in-8°, p. 6 ; c'est une élégie de 68 vers latins, traduits en 92 vers français. On lit à la fin : *Plangebat suisque dicabat fratribus J. B. L. Ab. Pr., octogenarius, tertiâ Julii, anno 1820.*

XII. *Manuel d'une mère chrétienne, ou courtes homélies sur les épîtres et les évangiles des dimanches et fêtes*. Paris, Hocquart, 1822, 2 vol. in-12, fig. ; *it.*, Paris, *ibid.*, 2 vol. in-12, fig.

XIII. *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon*. Paris, Desoer, 1822, in-8°, p. 591. (*Voy.* l'art. DELAHAUT, t. I, p. 331.)

XIV. *De captâ à Mahemete Constantinopoli Leonardi chiensis et Godefridi Langi narrationes sibi invicem collatæ : accessere Isidoris cardinalis, e duplici monumento, epistola, et Ducæ, super urbe (Constantinopolî) captâ delectoque christianorum in oriente imperio monomodia. Curâ et cum notis J. B. l'Ecuy*. Paris, Didot, 1823, in-fol., p. 131. Cet ouvrage, qui fait suite à l'*Histoire Byzantine*, fut imprimé aux frais du baron de Vincent, ambassadeur d'Autriche, et de Charles Stuart, ambassadeur d'Angleterre. Il n'a été tiré qu'à 60 exemplaires, partagés entre les deux ambassadeurs, sans qu'aucun eût été mis dans le commerce.

XV. *Strenæ Norbertæ*. Paris, V^e Huzard, 1827, in-8°, p. 17. C'est une traduction en 164 vers français, d'une élégie de 130 vers latins, composée par le P. Werpen, jésuite, sur la conversion de St. Norbert, imprimée à la tête d'un poëme sur la Madeleine, *Magdalena pœnitens, exulans et amans*. (Liège, 1667, in-12, p. 114.) *Voy.* Paquot, *Mém. littéraires*, art. *Werpen*.

XVI. Est auteur du 8^e volume de l'ouvrage de l'abbé Bassinet, intitulé : *Histoire sacrée de l'Ancien et du Nouveau-Testament par figures, accompagnées d'un texte historique* ; lequel 8^e volume contient les *Actes des Apôtres* et l'*Apocalypse*. (Paris, Desray, 1802 à 1820, 8 vol. gr. in-8°, avec 600 estampes.)

XVII. Il a fourni un nombre assez considérable d'*articles de littérature* au *Journal de Paris*, depuis 1801 jusques et y compris le mois de septembre 1811 ; de *notices* à la *Biographie universelle*, depuis 1811 jusqu'en 1825 ; au *Supplément au Dictionnaire historique de Feller*, et quelques *articles* aux deux premiers volumes de l'*Ami de la Religion*. On remarque d'ailleurs un *Mandement* latin de sa façon, contenant 7 pages, à la tête du bréviaire de son ordre, publié à Nancy en 1785, et un *Avertissement* de 8 pages à la tête des *Principes de l'éloquence sacrée*, à l'usage de l'ordre de Prémontré, par Hédoin. (Soissons, 1787, in-12, p. 464.)

XVIII. *Vie de Gerson*, à laquelle il met la dernière main.

XIX. *Flora Præmonstratensis*, curâ et sumptibus RR. DD. Joannis-Baptistæ l'Ecuy, dirigente verò domino Claudio-Antonio le Marcant' de Cambronne, botanophilo Laudunensi, annis 1787 et 1788 collecta, et ad naturæ fidem depicta. Paris, 1827, 3 gros vol. in-fol, gr. papier : exemplaire unique, et ouvrage que la révolution empêcha d'achever. L'auteur l'a donné à la bibliothèque publique de Laon.

Son portrait : Leroy sculp., in-8°. On lit au bas : *Pro fratribus meis dispersis, ut orare pro me recordentur*.

G.

GARREZ DE MÉSÈRE (Nicolas-Gérard), chevalier de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Charles III roi d'Espagne, de l'Éperon d'or et du Phénix de Honelohf, né à Bourcq, près de Vouziers (1), le 25 mars 1759, a été garde du corps du roi d'Espa-

(1) 1. Lecoindre (Denis), premier abbé régulier de Landève (canton de Vouziers) en 1623, où il est mort le 30 décembre 1640, a publié : *Histoire abrégée de l'Origine et institution du Val-des-Ecoliers sous la règle de Saint-Augustin*. Reims, de Foigny, 1628, in-12 ; fol. 33. — 2. Vau (Louis du), nommé abbé de cette maison le 1^{er} novembre 1711 ; né à Paris le 11 décembre 1658, mort à Reims le 20 mars 1783, a mis au jour : I. *Dissertation sur le pécule des religieux-curés*. Paris, Couderot, 1697, 2 vol. in-12 ; II., avec un titre ras-

gne jusqu'en 1792. A cette funeste époque, il revint en France, pour servir clandestinement la cause des Bourbons. Attaché à l'agence royale, il remplit plusieurs missions en Suisse, à Blankembourg et à Edimbourg auprès des princes émigrés. Il fut arrêté et détenu pendant dix ans, puis condamné à la déportation à Batavia, où l'on ne put le conduire à cause du blocus des ports par les Anglais. Rendu à la liberté après la restauration, on lui donna une pension de retraite pour récompense de ses bons et loyaux services.

Il a publié :

I. *Précis historique de l'origine et des progrès de la rébellion d'Espagne*. Par M. ****; traduit de l'espagnol par M. de ***. Paris, Dentu, 1823, in-8°, p. 180.

II. *Discours sur l'introduction du gouvernement représentatif en Espagne*. Traduit de l'espagnol, par M. le chevalier de Mésière, ancien officier au service de LL. MM. Charles III et Charles IV, Louis XVI, Louis XVII et Louis XVIII. Paris, Trouvé, 1823, in-8°, p. 129.

Ce n'est qu'après sa mort que doivent être livrés à l'impression des *Mémoires* qui permettront d'approfondir des événemens politiques qui ont eu lieu durant la révolution, et de dévoiler la conduite de quelques personnages qui ont figuré dans ce drame tragique.

GUILLAUME (*Charles-François*), propriétaire à Remonville (canton de Buzancy), où il est né le 25 janvier 1773 (1), embrassa la

chi, 1703. II. *Réponse à la 3^e lettre de Gerbais sur ce pécule*. Paris, *ibid.*, 1697, in-12, p. 381. III. *Réflexion sur les ouvrages de Gerbais, touchant l'état des curés chanoines réguliers*. Paris, *ibid.*, 1699, in-12, p. 192. *Anonyme*. IV. *Analyse de l'Augustin de Jansénius*. Paris, 1723, in-4°. L'exemplaire de la BB. du roi (D. 1224. A) contient des notes et des observations manuscrites de l'abbé de Targny, et quelques lettres de l'auteur à cet abbé, et les réponses de ce dernier sur l'examen du livre. V. *Epitaphe latine du cardinal de Mailli*, 1721. — 3. Gagnier (*Jean*), Parisien, savant orientaliste, connu par des ouvrages érudits, était chanoine régulier de Landève. Mort à Oxford, après avoir embrassé le calviniste. (Voy. nos *Dictionnaires historiques*.)

(1) Ce village est aussi le berceau du Baron Nicolas (*Jean-Baptiste*), maréchal de camp, officier distingué, né en 1771, qui a fait la campagne d'Espagne en 1824. La commune d'Imécourt, située dans le même canton, a produit Juillet (*François*), chirurgien distingué, très-célèbre, mort le 27 décembre 1708. (Voy. son article dans les *Annales d'Yvois*, p. 441.) Verpel

carrière militaire, et fut sergent major dans l'arme du génie, où il servit pendant quatorze ans, sous les ordres des généraux Chasseloup et Marescot, après la bataille de Marengo, en 1800. Il quitta ensuite le service, pour se livrer entièrement à son goût pour la mécanique.

On lui est redevable de l'invention d'une nouvelle charrue, infiniment plus avantageuse que toutes les autres, parce qu'elle établit la meilleure ligne de tirage, et qu'elle exige moins de force que celle de Brie pour être mise en mouvement. Sur le rapport fait le 5 avril 1807, à la société d'agriculture du D. de la Seine (inséré dans le *Moniteur*, 17 avril 1807, p. 461), sur le concours relatif au perfectionnement de la charrue, cette société a décerné le prix, consistant en 3000 fr., à M. Guillaume, qui a publié sa découverte dans l'ouvrage intitulé :

Instrumens aratoires, inventés, perfectionnés, dessinés et gravés, avec une explication des figures. Paris, Huzard, 1821, in-fol. oblong.

Les hommes ont d'abord remué la terre avec leurs mains, avec des morceaux de bois ou de pierre, puis avec des épées; l'emploi des truelles et la bêche furent un grand pas de fait dans l'art de la culture de la terre; la charrue est en ce genre le dernier effort du génie de l'homme. Ce ne fut dans l'origine qu'un long morceau de bois fourché; des bœufs attelés tiraient d'abord avec effort le côté enfoncé dans la terre; l'araire des Romains n'avait point de roues; la charrue, telle que nous la connaissons, est aussi loin de celle du peuple-roi que son araire était loin du bois fourché de Dagon et de Triptolème. Ne croyons pas cependant que notre charrue ne puisse être perfectionnée, et sachons gré aux hommes qui, comme M. Guillaume, présentent de nouveaux modèles de ce premier des instrumens utiles.

H.

HACHETTE (*Jean-Pierre-Nicolas*), né à Mézières le 6 mai 1769, fit ses études au collège de Charleville, apprit les élémens des mathématiques et la géométrie descriptive à l'école du génie établie dans sa ville natale, et mérita l'estime du célèbre géomètre

(*Alexandre*, chevalier de), ingénieur et brigadier des armées en 1696, est né à Verpel (même canton) vers 1650. (*Voy. d'ASPECT, Hist. de l'Ord. de S.-Louis*, t. I, p. 277.)

Monge, qui y professait avec une haute distinction. Il commença à 23 ans à enseigner l'hydrographie, d'abord à Collioure, et ensuite à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales). Nommé professeur de géométrie à l'école polytechnique en 1794, il s'acquitta de ses fonctions avec beaucoup de réputation jusqu'en 1816. Il fut aussi instituteur des pages sous Bonaparte. Il est actuellement professeur de géométrie descriptive à la faculté des sciences de l'académie de Paris.

On lui doit :

I. *Notice sur J.-F. Clouet, chimiste, membre associé de l'Institut* : insérée dans la *Décade philosophique*, an X, n° 2, p. 85—89; *it.*, dans le *Moniteur*, 23 nivôse an X, 2 janvier 1802, p. 454, n° 113.

II. *Correspondance sur l'école royale polytechnique, années 1814—1815*. Paris, 1816, 3 vol. in-8°, avec 42 planches. Il avait déjà publié, *Correspondances* sur cette école, commencée en germinal an XII. Paris, Peronneau, in-8°; *it.*, Paris, Bernard, 1807, in-8°. Ce dernier volume renferme des solutions de divers problèmes par MM. Monge, Laplace, Hachette et Poisson, la description de la nouvelle route du Simplon, accompagnée d'une planche.

III. *Programme du cours élémentaire des machines. Essai sur la composition des machines, par MM. Lantz et Betancourt*. Paris, impr. royale, 1808, in-4°, p. 120; avec 12 planches.

Le texte de cet essai sur les machines, par MM. Lantz et Betancourt, a été revu par M. Hachette; les figures ont été dessinées sous sa direction.

IV. *Programme d'un cours de Physique*. Paris, 1809, in-8°.

V. *Traité élémentaire des machines*. Paris, Corby, 1811, in-4°, p. 304, avec 28 planches; *it.*, *ibid.*, sans changement; *it.*, *ibid.*, 1819, avec additions; *it.*, *ibid.*, 1828, in-4°, 4^e édition, avec des augmentations. Le temps et l'expérience ont assuré la plus haute estime à cet ouvrage.

VI. *Premier supplément de la géométrie descriptive de Monge*. Paris, 1812, in-4°, 2 planches. M. Hachette a ajouté à l'ouvrage de Monge des développemens et des théorèmes précieux.

VII. *Application de la géométrie descriptive à l'usage de l'école royale polytechnique*. Paris, 1817, in-fol., planches sans texte.

VIII. *Elémens de géométrie à trois dimensions*. Paris, 1817, in-8°, 5 planches.

IX. *Traité de géométrie descriptive, comprenant les applications de cette géométrie aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*.

Paris, Corby, 1822, in-4°, avec 50 planches in-4° et cinq in-fol.; adopté par l'Université.

X. *Mémoire sur les divers modes de numérotage employés dans les filatures et dans les tréfileries*. Paris, Huzard, 1825, in-4°, p. 13; it., dans le n° 247 (déc. 1826) du *Bulletin de la Société d'encouragement*.

XI. *Dynamique. De l'écoulement des fluides aériformes dans l'air atmosphérique, et de l'action combinée du choc de l'air et de la pression atmosphérique*. Paris, Thuau (1827), in-8°, p. 19. Extrait des *Annales de chimie et de physique*, 1827.

XII. *Notice sur la création de l'école polytechnique*. Paris, Decourchant, 1828, in-8°, p. 11. (Extrait des *Ephémérides universelles*.)

XIII. *Histoire des machines à vapeur, depuis leur origine jusqu'à ce jour*. Paris, Corby, 1830, in-8°, p. 149, avec 3 planches in-4°.

M. Hachette est membre du conseil d'agriculture près du ministre de l'intérieur, de la Société royale et centrale d'agriculture, de la Société philomatique, et l'Académie des sciences entend le compter parmi ses membres. Il a présenté plusieurs *Mémoires* à cette Académie. On en trouve quelques-uns dans le *Journal de l'école polytechnique*, tels que :

1. Expérience de la congélation du mercure, à l'école centrale des travaux publics, le 18 nivôse an III—7 janvier 1795. Insérée dans le 1^{er} cahier dudit *Journal*. — 2. Sur le Galvanisme (leçon faite à l'école polytechnique, en thermidor an IX — juillet 1801); *ibid.*, p. 284-294. — 3. Leçons sur le calcul des fractions, par M. de la Grange; avec des notes de MM. Poisson et Hachette; *ibid.*, 1805. — 4. Précis de Leçons sur le calorique et l'électricité; par les mêmes; *ib.*, 1805. — 5. Application de l'algèbre à la géométrie, par MM. Monge et Hachette; *ibid.*, XII^e cahier, t. IV, p. 143—169. — 6. Addition au *Mémoire* précédent, par MM. Hachette et Poisson; *ibid.*, p. 170-172. — 7. Note sur les surfaces par l'intersection continuelle des surfaces semblables; *ibid.*, t. V, p. 241-242. — 8. De la mesure de la force tangentielle dans les machines à arbre tournant: dans le *Journal des mines*, n° 183, mars 1812, p. 213-218.

HALMA (Nicolas). Des connoissances en littérature, et quelques ouvrages, distinguent celui qui est l'objet de cette notice. Frère puîné de l'abbé Halma, dont nous avons parlé, il naquit à Sedan (1), le

(1) 1. Trouillart (Pierre), calviniste, né dans cette ville, vers 1620, fut d'abord pasteur à la Ferté-au-Vidame, puis, en 1676, dans son lieu natal,

14 décembre 1765, et y fit ses classes. Employé au Ministère de l'intérieur, il consacre à la culture des lettres les momens dont il peut disposer sans nuire à l'exercice de ses fonctions.

où il mourut en 1677, après avoir publié : I. *Douze argumens contre la transubstantiation*. Charenton, 1657, in-12, p. 47. II. *Traité de l'Eglise*. Char., 1659, in-8°, p. 57. III. *De l'état des âmes des fidèles après la mort*. Sedan, 1650, in-8°. Sermon.

Dans ce sermon, l'éloquence du ministre est loin de se ressentir de cette chaleur pénétrante, et de cette action douce qui semblent être exclusivement attachées au langage de la vérité tout entière. Il y professe d'ailleurs la croyance commune des calvinistes, suivant laquelle toutes les âmes sorties de ce monde dans l'état de justification, sont, jusqu'au jour du jugement dernier, dans l'attente de la gloire éternelle, mais dans un état de paix, de repos, exemptes d'inquiétude et de souffrance. « Si le monde, après avoir déjà duré six mille ans, en dure encore autant ou davantage, où sera la différence et l'inégalité entre le sort du juste Abel et celui de Caïn mort pénitent? Nous ne connaissons aucun protestant qui ait daigné faire cette réflexion. » (Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Purgatoire*.) D'ailleurs, le purgatoire est une vérité manifeste dans la tradition de l'Eglise, tant juive que chrétienne, adoptée par les Mahométans, connue des Gentils; il n'y a que l'envie de contredire les catholiques qui ait pu la faire rejeter des protestans. Au reste, remarque Voltaire, « ces messieurs, qui ont fait autrefois main basse sur le purgatoire, se sont humanisés jusqu'à faire grâce aux âmes qui sont en enfer; ils prétendent que leurs peines ne seront point éternelles, que Thésée ne sera pas toujours dans son fauteuil, que Sisyphe ne roulera pas toujours son rocher : ainsi, de l'enfer, auquel ils ne croient plus, ils ont fait réellement le purgatoire, auquel ils ne croient pas. » (*Mémoires pour servir à la vie de Voltaire, écrits par lui-même*, p. 58. Berlin, 1784, in-8°, p. 80.) — 2. Martin (*Daniel*), né à Sedan, vers 1580, maître de grammaire à Strasbourg. On a de lui : I. *Grammatica gallica*. Strasbourg, 1619, in-8°; *it.*, Strasbourg, Zetner, 1632, in-8°, p. 557, 3^e édition, et une autre à Douai. II. *Favus præceptorum linguæ gallicæ*. Strasbourg, Sartorius, 1622, in-8°. III. *Acheminement à la langue allemande*. Strasbourg, 1635, in-8°, p. 246; *it.*, sous ce titre : *Le Guidon allemand*. Strasbourg, *ibid.*, 1663, in-8°, p. 236. Il y a lieu de croire que les *Règles pour l'apprentissage de la langue allemande* (Strasbourg, 1644, in-8°), annoncées dans le *Museum Britannicum*, sont le même ouvrage. (Voy. DRAUDUS, *BB^a Classica*, p. 1382 et 1405.) — 3. Martin (*Jean*), soldat de la milice bourgeoise du capitaine Croyé, natif de Sedan, a publié, étant en garnison à Berg-op-Zoom : *Le baume pour les malades*. Berg-op-Zoom, 1658, in-12; *it.*, Sedan, Pierre Jannon, 1658, in-12. Le P. Norbert dit que c'est une traduction. (*Hist. Chron. de Sedan*, ann. 1658.) — 4. Martin (*Mario-Joseph-Désiré*), né à Sedan, le 13 fév. 1756, fut employé

Il a publié :

I. *Le contraste des Rois, ou les vies des plus fameux tyrans et des princes les plus cruels, opposées à celles des Rois bienfaisans ou pères de leurs peuples*. Paris, Guillot, 1785, 2 vol. in-8°.

II. *Astyanax, tragédie en 5 actes, représentée sur le théâtre français*. Paris, 1805, in-8°. Quoiqu'on y remarque de la pureté, de l'élégance, et une certaine saveur antique, elle eut cependant peu de succès. Il faut, à un siècle comme le nôtre, des secousses plus violentes. Nous aimons mieux, disait Montaigne, *ce qui nous poind que ce qui nous oint*.

III. *La Malteïde, ou le siège de Malte par Soliman II, empereur des Turcs; poëme épique en 16 chants et en vers*. Paris, Dentu, 1811, in-8°; it., *ibid* 1815, 2 vol. in-8°. L'auteur en prépare une 3^e édition.

» On y trouva, comme dans la tragédie d'*Astyanax*, de l'élégance, » de la poésie, plus d'art que de force; et, ce qui est bien digne d'éloges, nulle afféterie, nulle emphase, et nulle trace de mauvais goût. C'était une entreprise bien hardie, qu'une épopée dans un siècle où la gloire militaire absorbait toutes les autres gloires. Le

au ministère des finances. Sa scrupuleuse délicatesse lui a causé une fin bien funeste. Des amis, qui connaissaient sa probité intacte, lui avaient confié des fonds, pour les faire fructifier. Il crut apercevoir un déficit dans sa caisse; n'ayant pu en découvrir la cause, il perdit la tête, et se noya dans la Seine, le 14 décembre 1797. Après sa mort, ses comptes se sont trouvés en règle. On a de lui : I. *Discours et motions sur les spectacles*. Paris, Denné, 1789, in-8°, p. 28. II. *Etrennes financières, pour les années 1789 et 1790*. Paris, Seguy-Thiboust, 1789 et 1790, 2 vol. in-8°, contenant ensemble 684 pages. III. *La Princesse de Babylone, opéra en 4 actes*. Paris, Denné, 1791, in-8°, p. 96. Le roman de Voltaire a servi de base à cet opéra. IV. *Les deux Prisonniers*. Paris, *ibid.*, 1692, in-8°, p. 70; drame en trois actes, et en prose. V. *Fabius, opéra en un acte*. Paris, 1692, in-8°, p. 16. — 5. Sacrelaire (*Isaac*), médecin, né à Sedan, vers 1680, mort en Hollande, vers 1760, a coopéré aux ouvrages suivans : I. *Le livre de Job* (par E. de Joncourt, J. Nic. Sch., Allamand, et Is. Sacrelaire). Leyde, 1748, in-4°. C'est une traduction du latin de Schultens. II. *Les Proverbes de Salomon, traduits du latin de Schultens, par les auteurs de la traduction de Job*. Leyde 1752, in-4°. III. Il a coopéré, à partir de 1729, pour les articles de médecine, au *Journal littéraire*. (La Haye, 1713 — 1737, 26 vol. in-12.) Terminons cette note en signalant M. Bourgin, curé de Sedan, à qui l'on doit *Le Politique chrétien, ou la Religion vengée des outrages de l'incrédulité*. Paris, Le Clerc, 1815, 2 vol. in-8°. Anonyme. (*Voy. une autre nomenclature de Sedanois à la page 275.*)

» choix du sujet était déjà un mérite ; et l'on doit louer beaucoup la
 » manière habile dont il fut exécuté. Les journaux traitèrent avec
 » éloge la *Malleïde* ; cependant , si l'auteur , dont la touche est pure
 » et élégante , voulait descendre des hauteurs de l'épopée à des ré-
 » gions moins élevées , il obtiendrait vraisemblablement plus de suc-
 » cès. » (*Biogr. des Contemporains.*)

IV. *Saint-Vincent de Paul*, poëme en vers et en quatre chants ; avec des notes sur ce bienfaiteur de l'humanité , suivi du nouveau Moïse sauvé des eaux , et des adieux d'une Cénobite à son cloître. Paris , 1827 , in-8°.

V. Quatre pièces de vers : 1. *La Nuit* du 13 février 1820 , *Idylle funèbre* sur la mort de S. A. R. M^{sr}. le Duc de Berry. — 2. *Le Baptême* de S. A. R. M^{sr}. le Duc de Bordeaux , le 1^{er}. mai 1821. (*Stances.*) — 3. *Scipion en Espagne*, hommage à S. A. R. M^{sr}. le Duc d'Angoulême , à son retour de l'expédition d'Espagne. (Pièce de vers qui a valu à l'auteur deux médailles de la part du gouvernement.) — 4. *La Revue* du 30 septembre 1824 par S. M. Charles X, au Champ-de-Mars (Récit poétique) ; et ensuite une pièce de vers sur le sacre de ce monarque.

HERBIN-DESAUX (*Jean-Baptiste*), nommé chevalier de la Légion-d'Honneur le 11 décembre 1803 , et commandeur le 14 juin suivant , vit le jour à Jonval , canton de Tourteron , le 31 décembre 1765. Les guerres de la révolution l'ayant entraîné à l'armée , il y dut à ses services un avancement assez rapide. Dès le 27 mars 1799 il avait obtenu le grade de maréchal de camp d'infanterie. En 1814 , il était commandant militaire à Sedan. Le 27 juillet , jour anniversaire de la mort de Turenne , il prononça , en présence de la garnison , un discours où il rappela les droits acquis du héros sedanois à l'immortalité : le général Herbin venait d'être décoré de la croix de Saint-Louis. Dans les cent jours , en 1815 , Bonaparte le nomma lieutenant général. Depuis la seconde restauration , il est retraité avec une pension de 6000 francs , après 29 ans de service. Il a publié une brochure intitulée : *Opinion sur la formation et le recrutement de l'armée*, 1816 , in-8°.

HULOT (*Etienne*), « baron , maréchal de camp , commandant de » la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis , naquit à Ma- » zerny , canton d'Omont , le 15 février 1774. Il achevait ses études » à Reims , lorsqu'il fut atteint par la réquisition de l'an 1793 ; il en-

» tra dans un bataillon de chasseurs , fut bientôt nommé sergent major , et s'étant particulièrement distingué à la bataille d'Altkirchen , il fut promu au grade de sous-lieutenant sur le champ de bataille.

» Envoyé comme officier d'ordonnance auprès du général Soult , il en remplit les fonctions à la bataille de Zurich , et dans tous les combats livrés à Suwarow pendant la guerre de Suisse. Au combat de Montecreto , qui fut le dernier effort offensif de la garnison de Gènes , il fut fait prisonnier , en s'élançant , à la tête de quelques braves , pour arracher des mains de l'ennemi le général Soult , qui venait d'être renversé d'un coup de feu. Nommé capitaine pour sa belle conduite en cette affaire , il fut échangé après la victoire de Marengo , le 14 juin 1800 , et bientôt appelé auprès du même général , pour lui servir d'aide de camp.

» Nommé chef de bataillon après les affaires d'Ulm , Napoléon lui confia le commandement des tirailleurs de Pô ; il se distingua en plusieurs occasions à la tête de ce corps , et particulièrement à la bataille d'Austerlitz , le 2 décembre 1805 , où , quoique grièvement blessé , il ne quitta le champ de bataille qu'après que la victoire eût été décidée. La croix d'officier de la Légion-d'Honneur fut la récompense de ses faits d'armes en cette journée mémorable. Le 7 février 1807 , en forçant le pont de Preussisch-Eylau , à la tête de ses tirailleurs , il fut atteint d'une balle qui lui fracassa la jambe , et le mit pour long-temps hors de combat.

» Nommé colonel en 1808 , il fut de nouveau appelé par le maréchal Soult , pour être employé comme son premier aide de camp , et fit avec lui toute la guerre d'Espagne. A la bataille de Gébora , le colonel Hulot , accompagné du chef d'escadron Tholosé , se jeta au milieu de bataillons espagnols , pendant que les dragons du général Latour-Maubourg chargeaient sur un autre point. Les Espagnols , intimidés par l'audace de ces deux officiers , qui les menaçaient de les faire sabrer par la cavalerie , mirent bas les armes.

» Promu au grade de général de brigade , le 9 août 1812 , il fut appelé à l'armée d'Allemagne , où il commanda l'avant-garde du 4^e corps. Pendant la campagne de 1813 , il eut de fréquentes occasions de développer des talens militaires très-distingués. Toujours à la tête des soldats , aux avant-postes comme aux combats , il sut maintenir l'ordre et la discipline , et donna l'exemple d'une rare intrépidité dans l'une et l'autre fortune. A la bataille de Juster-Bock , sa brigade , engagée une des premières , soutint jusqu'à la fin tous les efforts de l'ennemi. Quoique blessé et entouré de toutes

» parts , il parvint à ramener ses bataillons sur l'artillerie de position
 » du corps d'armée , qui , par cette manœuvre , se trouva couverte ,
 » et put effectuer sa retraite. Il se distingua encore au combat de
 » Wurtemberg et à la bataille de Leipsick , où il eut un cheval tué
 » sous lui. Laisse en avant de Freybourg dans la retraite qui suivit
 » cette funeste journée , n'ayant sous ses ordres qu'un millier
 » d'hommes , et se trouvant sans artillerie , il rendit à toute l'armée
 » le plus éminent service , en arrêtant tous les efforts que faisait l'en-
 » nemi pour se jeter dans la ville et pour occuper le pont de l'Aus-
 » trath , par où la retraite s'opérait.

» A la bataille de Hanau , le 31 octobre , le général Hulot , à la
 » tête du 4^e corps , formait l'arrière-garde de l'armée. Déjà le géné-
 » ral en chef ennemi , le prince de Wrède , s'était rendu maître de la
 » ville de Hanau , d'où il venait de chasser les débris de la division
 » italienne , et se disposait à franchir le pont de la Kinzig , lorsque
 » le général Hulot , accourant au pas de course avec les carabiniers de
 » la 8^e légère , arrêta le passage des Bavares , et refoula dans Hanau
 » celles de leurs troupes qui occupaient déjà les maisons au-delà du
 » pont. Ce fut en ce moment que le prince de Wrède fut blessé. Cette
 » manœuvre du général Hulot sauva les bagages et l'artillerie de
 » l'armée française ; mais il y perdit la moitié de son monde , eut lui-
 » même le bras fracassé , et son cheval tué sous lui. Son aide de
 » camp , le capitaine Jacquemart , y reçut deux blessures graves.
 » L'empereur nomma le général Hulot commandant de la Légion-
 » d'Honneur , et lui accorda le titre de baron , en récompense des
 » importants services qu'il avait rendus en cette occasion.

» Fait chevalier de Saint-Louis à la restauration , il commanda le
 » département de la Meuse , jusqu'au 1^{er} avril 1815 , époque à la-
 » quelle il fut appelé au 4^e corps , commandé par le général Gérard.
 » A la bataille de Ligny , il se maintint glorieusement , avec les
 » 5000 hommes qui composaient sa division , dans les positions de
 » Sombret et de Tougein , contre des forces quadruples. Revenu sous
 » Paris à la tête de son corps , il prit part aux derniers combats qui
 » se livrèrent aux environs de cette ville , et particulièrement à l'ha-
 » bile manœuvre du général Excelmans , qui attaqua et battit les
 » Prussiens à Versailles.

» Arrivé au-delà de la Loire , il dut présider au licenciement de sa
 » division , et fut lui-même mis en non activité ; mais en 1819 , le
 » maréchal Gouvion-Saint-Cyr employa le général Hulot comme
 » inspecteur de l'infanterie. Nommé l'année suivante au commande-

» ment de la première subdivision de la 19^e division militaire à
 » Lyon, il sollicita son changement, et fut nommé inspecteur gé-
 » néral pour l'année 1821. Il se trouve actuellement en disponibi-
 » lité à Donchery. » (*Biogr. des Contemporains.*)

www.libtool.com.cn

HULOT (*Jacques-Louis*, baron), maréchal de camp, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis, naquit à Charleville le 22 avril 1753 (1).

(1) 1. Cardinal de Cuzcy (*Pierre-Basile*). Son père, nommé en 1778 commandant de la manufacture d'armes de Charleville, l'amena dans cette ville à l'âge de deux ans. Il y reçut le bienfait de l'éducation et y fit un long séjour. Passionné pour les arts, il se rendit à Paris, et se forma à l'école de Regnault et de David. Lorsqu'il fut mûri par l'âge et le travail, il peignit plusieurs tableaux d'histoire, entr'autres celui de sainte Perpétue, exposé dans l'église de Saint-Sulpice jusqu'en janvier 1830. Il en avait exposé un autre en 1825, dans la grande salle du Prado, place du Palais de Justice, représentant la reine Marie-Antoinette lorsqu'on la sépare de son fils, à la prison du Temple. Né à Douai le 14 juillet 1776, mort à Paris le 11 mars 1829, après avoir publié : I. *Poésies diverses*. Paris, Delaunay, 1820, in-8°. II. *Le Comte de Reding*, tragédie en 3 actes, en prose. Paris, Dentu, 1826, in-8°, p. 56. III. *Conradin*, tragédie en 3 actes, en vers. Paris, Eberhart, 1827, in-8°, p. 136. — 2. Couvelet (*Jean-Baptiste*), peintre, né dans cette ville le 20 novembre 1772, exerce son talent sur tous les genres de peinture; mais celui qui a pour lui plus d'attrait, et où il se fait le plus remarquer, c'est le portrait, soit en grand, soit en miniature. Parmi ses nombreuses productions, on distingue le portrait en pied du chevalier Bayard, à l'Hôtel-de-Ville de Mézières. — 3. Duvivier (*Claude-Raphael*), chevalier de la Légion-d'Honneur, homme d'un mérite très distingué, et fils d'un officier de cavalerie, naquit à Charleville en 1771. Nommé ingénieur en chef du département de la Vendée en 1809, il finit ses jours à Bourbon-Vendée, le 9 novembre 1821. (*Voy. son art. dans le Moniteur*, 22 décembre 1821.) — 4. Duvivier (*Marie-François-Auguste*), né à Laon le 21 avril 1769, doyen du conseil de préfecture et conservateur des antiquités du D. des Ardennes, travaille depuis long-temps à un *Dictionnaire communal* de ce département, dont la publication se fait trop attendre. — 5. Lemoine (N[°]), Rémois, né vers 1755, successivement professeur de belles-lettres à l'école centrale des Ardennes, et bibliothécaire à Charleville, enseignait les humanités au collège de Sedan lorsqu'il mit au jour : *Discours sur l'éducation*, prononcé le 22 octobre 1792. Sedan, Morin, 1792, in-4°, p. 22. On remarque l'extrait d'un de ses discours, p. 77 de l'*Annuaire des Ardennes* pour 1800, par Vairin. — 6. Mesnil-Romery (*Antoine du*), nommé juge à Charleville en 1609, né à Guise en 1580, est auteur d'une *Invocation aux Muses*, pièce de vers latins, couronnée en 1700 par l'aca-

Il prit les armes en mars 1794. Elève sous-lieutenant à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne ; fait lieutenant en novembre de la même année ; capitaine en second en avril 1803 ; chevalier de la Légion-d'Honneur le 29 mars 1806, après la campagne d'Austerlitz ; capitaine de première classe le 30 mai suivant ; chef de bataillon le 29 avril 1809, après le siège de Saragosse, où il se distingua et fut blessé ; officier de la Légion-d'Honneur le 29 mars suivant, après le siège et la prise d'Astorga ; lieutenant colonel le 14 février 1813, à Wesel ; colonel le 8 janvier 1814, époque à laquelle il commandait l'artillerie à Anvers attaqué ; chevalier de Saint-Louis le 11 octobre de cette année ; reçoit, le 25 avril 1816, des mains du duc de Berry, une épée d'honneur en or, de la part de la ville de Lille, en reconnaissance de ses services en 1815, pendant qu'il y commandait l'artillerie ; créé baron par le roi le 19 mars 1817 ; commandeur de la Légion-d'Honneur le 1^{er} mai 1821 ; colonel directeur à Valenciennes le 31 mars 1822 ; maréchal de camp le 21 avril 1824 ; admis à la retraite le 16 juin suivant, après 30 ans de services effectifs, et 18 campagnes.

Telle a été la carrière du baron Hulot. Le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Dalmatie, la Hollande, les bords du Rhin, ceux de l'Escaut et notre frontière, composent le vaste théâtre où il déploya sa valeur et son habileté dans les combats, et sa sagesse et son jugement dans les conseils. Retiré dans son lieu natal, il y jouit de la considération due à des qualités qui lui assurent un rang distingué parmi les militaires dont s'honore le D. des Ardennes.

HULOT (*Jean-Gaspard*), frère du précédent, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre de St.-Charles, de 2^e classe, est né à Charleville le 2 août 1780. Il entra au service le 21 décembre 1796, et à l'école d'application en 1800. Entré en

démie de l'immaculée conception de Rouen. (Huet, *Origines de Caen*, p. 617 ; Le Long, *Hist. de Laon*, p. 514.) — 7. Taillefer (*Antoine*), avocat, et ancien maire de Villers-le-Tilleul (Ardennes), né le 6 avril 1755, à Brivola-Gaillarde, vint à Charleville à l'âge de huit ans, y fit ses études, et y remplit les fonctions de trésorier de la guerre et de subdélégué de l'intendance de Champagne, depuis 1781 jusqu'à l'époque de la révolution. Il a publié : *Tableau historique de l'esprit et du caractère des Littérateurs français, depuis la renaissance des lettres (en 1500) jusqu'en 1785*. Paris, Nyon, 1785, 4 vol. in-8°.

campagne peu de temps après, il n'a cessé depuis de servir activement, et de se signaler par sa valeur. Fait prisonnier en Espagne, il fut conduit sur les pontons à la Corogne. Sorti de captivité, il donna de nouvelles preuves d'habileté et de bravoure, ce qui lui valut le grade de chef de bataillon d'artillerie, en 1813. Il venait de combattre au passage du Trocadéro, en 1824, quand on l'envoya, comme lieutenant colonel et directeur d'artillerie, à la Martinique, d'où il revint au mois de juin 1830. Il remplit maintenant les fonctions de sous-directeur d'artillerie à Grenoble, après s'être fait remarquer, pendant plus de 30 ans, sous les drapeaux des braves (1).

HULOT (*Mathieu*), né à Saint-Marcel, canton de Renwez (2), le 15 novembre 1788, d'abord vicaire à Charleville, puis curé d'Yvois-Carignan en 1828, a publié :

Instruction sur la danse, extraite des saintes Ecritures et des saints Pères, des Conciles et des Théologiens les plus recommandables par leur piété et leur science. Charleville, Raucourt, 1821, in-16, p. 138.

Peut-être, contre des ennemis qui ont changé de cuirasse, eût-il fallu changer d'armes. Quelques passages de Bayle, qui s'est fortement prononcé contre les danses, auraient pu faire plus d'impression.

(1) N[°] H[°] Hulot, décédé, et qu'on croit né dans le voisinage de Château-Porcien, et peut-être à Avançon, a mis au jour : *Instruction sur le service de l'artillerie, à l'usage des élèves de l'école spéciale militaire, précédée de l'instruction sur les armes portatives; augmentée d'un chapitre sur les manœuvres de force; d'un autre sur le tracé et la construction des batteries de siège, et d'un traité d'artifice de guerre; par M. Hulot, capitaine d'artillerie près de l'école militaire de Saint-Cyr.* Paris, Magimel, 1809, in-12. (2^e édit.)

(2) Lallemand (*Nicolas*), correspondant de l'académie des sciences de l'Institut, ancien professeur de mathématiques transcendantes; ancien examinateur pour l'admission dans le génie, l'artillerie, et les ponts et chaussées; doyen d'âge et de professorat dans le corps enseignant; de la société d'agriculture, sciences et arts de Châlons-sur-Marne, mort à Paris le 11 octobre 1829, était né à Renwez le 26 avril 1739. Il a envoyé plusieurs *Mémoires* sur différentes branches de mathématiques à l'académie des Sciences, que cette compagnie savante avait résolu de publier, projet dont la révolution empêcha l'exécution. En 1764, il avait succédé à l'abbé Jurain dans la chaire de mathématiques de Reims, chaire fondée par l'évêque de Pouilly, et à laquelle l'académie des Sciences nommait, après un concours : il occupa ce poste pendant 32 ans.

sion sur certains esprits, que les autorités, toutes respectables qu'elles sont, invoquées par l'auteur au soutien de sa thèse. Du reste, il aurait dû ajouter à celles-ci les raisons dont s'est servi le docte abbé Bergier, dans son *Dictionnaire de Théologie*, pour combattre l'article *Danse* de l'*Encyclopédie*. La multitude s'est soulevée contre cet opusculé; mais quelques mères de famille ont applaudi au zèle de l'auteur. On espère, a dit un plaisant, à l'occasion de ce petit ouvrage, que si le curé ardennais publie un jour une *Instruction sur les spectacles*, il s'y montrera plus indulgent, qu'il les permettra même, toutefois en les épurant, et en nous reportant aux temps où l'on jouait sur la scène, Dieu, les saints et le diable; où les curés étaient directeurs de troupes; où les moines et les anachorètes allaient au théâtre par mortification; où, dans une troupe bien composée, il fallait au moins sept démons, six anges, six docteurs, douze apôtres, cinq vierges sages, quatre vierges folles, et trois larrons.

L.

LAPIE (*Pierre*), chevalier des ordres royaux de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, et géographe, qui s'est fait dans son art un nom honorable, vit le jour à Mézières le 11 août 1771.

Il entra au service en qualité d'ingénieur géographe, en 1799; lieutenant le 5 avril 1800, et le 8 novembre suivant capitaine; chef d'escadron au corps royal des ingénieurs géographes militaires le 27 janvier 1819; directeur du cabinet topographique du Roi le 13 mai 1814, et 1^{er} géographe de sa majesté le 1^{er} décembre 1825; il a fait les campagnes de 1799 et 1800, aux armées des Alpes, d'Italie, et à l'armée de Russie en 1805, et en 1808 à la grande armée.

Son mérite l'a classé parmi nos plus célèbres cartographes. Son habileté lui a fait tirer parti des matériaux mis à sa disposition par des navigateurs et des militaires instruits. On distingue surtout dans les cartes qu'il a publiées :

1. *La grande carte de la Méditerranée*: en six feuilles.—2. *Carte de la Grèce*: 1826, in-fol.—3. *Carte de Candie*: 1826, in-fol.—4. *Carte générale de la Turquie d'Europe*. Paris, Piquet, 1826, 16 feuilles in-fol.: beau et savant travail, tiré de sources inaccessibles à bien d'autres cartographes, et fournies par vingt des plus célèbres généraux français.—5. *Atlas classique et universel de géographie*

ancienne et moderne : in-4° en 40 cartes, dont la 3^e édition a été publiée en 1821. Il en paraît une 4^e édition en 50 cartes, dont la 1^{re} livraison a vu le jour en 1828.

M. Lapie est de plus l'un des rédacteurs du grand *Dictionnaire de géographie*, publié chez MM. Piquet et Kilian. On lui doit encore : *Mémoire sur le cadastre de la France, ou moyen de perfectionner cette opération tout en obtenant une diminution de 20 ans sur sa durée et de 100 millions sur sa dépense*. Paris, 1816. Le moyen proposé par l'auteur consiste à faire rentrer l'opération dans sa première marche, qui était celle qu'on suivait avec succès avant 1789 pour tracer le cadastre de la généralité de Paris.

On peut voir la liste de ses autres productions dans l'*exposé de ses principaux travaux*. (Paris, veuve Huzard, in-4°, p. 7.)

« On a exprimé le regret que M. Lapie, que recommandent à l'estime générale des travaux nombreux, ait eu une vie si constamment occupée qu'il n'ait pu acquérir dans les langues savantes une connaissance assez étendue pour s'élever au-dessus de la géographie moderne. » (*Biogr. des Contemporains.*) (1).

LEROY (*Nicolas-Marie*), avocat, né à Saulces Champenoises, arrondissement de Vouziers (2), le 13 juin 1760, député de la Marne au corps législatif en avril 1799, administrateur de ce département au mois de mai 1799, fut nommé sous-préfet à Reims lors de la création des sous-préfectures, le 18 février 1800. Il occupa cette place

(1) Lapie, dit *Lafage* (*Jean-Philippe*), était étranger à la famille de celui-ci. Né à Charleville le 7 sept. 1752, il fut d'abord directeur d'un grenier à sel en Bourgogne, et depuis la révolution, libraire à Paris. Il a publié : I. *L'appréciateur de la loterie*. Paris, Gillé, 1802, in-12, p. 7. II. *Des moyens de s'enrichir par l'agriculture*. (Par un laboureur du Gatinois.) Paris, Hautdeboud, 1803, in-12, p. 120. *It.*, avec un titre rafraîchi, un avertissement, et une dédicace à l'empereur de Russie. Paris, Vicillard, 1804. Plongé dans la misère par sa passion pour le jeu, la mort fut pour lui désirable, et ne sembla rassurer sa mémoire que par l'espérance de l'oubli. — *Didion-le-Rousseau*, plongeur fameux, était né à Etion, près de Charleville. (Voy. *PIERQUIN, OEuvres physiques*, p. 436.)

(2) Maizières (*Jean-Robert-Félix*), né, le 13 janvier 1743, à la Neuville, même arrondissement, embrassa l'état ecclésiastique. Après avoir occupé durant dix ans une chaire d'humanités dans l'Université de Reims, il obtint un canonicat de la cathédrale de Soissons : la révolution l'ayant privé de ce

jusqu'au mois d'août 1815, qu'il fut admis à la retraite. Le 23 septembre de l'année précédente, le duc de Berry étant à Reims, l'avait décoré de la croix de la Légion-d'Honneur.

M. Leroy s'étant livré à la recherche des antiquités romaines du D. de la Marne, avait amassé une prodigieuse quantité de matériaux, et s'occupait de l'histoire de Reims, qui devait suivre l'ouvrage des antiquités et en faire partie, lorsqu'en 1816, le feu réduisit en cendres ses meubles, sa riche bibliothèque et tous ses manuscrits, recueillis pendant un bon nombre d'années avec mille soins et des dépenses infinies. Tout fut anéanti.

LION (*Jean-Dieudonné*, comte). *Encore un homme qui honore le D. des Ardennes !* — « Lieutenant général, né à Givet (1) le 28 » octobre 1771, il s'est distingué dans les campagnes de la révolution, et a été nommé, le 23 juin 1813, général de brigade de cavalerie. Au commencement du mois de mars 1815, il se trouvait en » garnison à Lille, comme major des chasseurs royaux de France, » et il suivit le général Lefevre-Desnouettes jusqu'à Compiègne. Ce » fut seulement dans cette ville qu'il commut les intentions du général ; il refusa alors de l'accompagner plus loin, et rétrograda sur » Cambrai, d'où il adressa au ministre de la guerre un rapport, qui » fut lu le 13 mars à la chambre des députés. C'est en parlant de » cette pièce que le duc de Feltre s'exprimait en ces termes : *Avec » quelques balafres dans la figure, le général Lion sait mieux manier le sabre que la plume. Son rapport, écrit d'un style militaire,*

bénéfice, il se retira dans le Nivernois, chez le comte de Chabannes, dont il éleva les enfans, et où il finit ses jours en 1803. Savant helléniste, il avait amassé beaucoup de matériaux pour expliquer le véritable sens du grec par le grec même. Ses productions : I. *In pacis reditum, ode*. Reims, 1763, in-8°, p. 4. II. *La Nymphé de la Vesle, cantate*. Reims, 1770, in-8°, p. 4. Publiée à l'occasion du passage à Reims de Marie-Antoinette d'Autriche, se rendant à Paris pour épouser le Dauphin. III. *Imitation de l'Ode latine de M. Henon, Proh quantus horror ! Sur la mort de Louis XV*. Reims, 1774, in-4°. IV. *Priam va redemander à Achille le corps de son fils Hector, trad. du livre XXIX^e de l'Iliade d'Homère*. Reims, 1677, in-8°, p. 16. V. *Reginæ partu gemino fecundæ æxan anacronicus*, Reims, 1781, in-8°, p. 8.

(1) Henri (*Arnould-Timothée-Thomas*), docteur en médecine, né à Nanci, domicilié à Givet, a publié quelques écrits sur la vaccine, dont il est un des plus zélés partisans.

» est empreint des meilleurs sentimens. Cette conduite valut au général Lion, le même jour, le grade de lieutenant général, et quelque temps après le titre de comte. Il est en outre grand'croix de la Légion-d'Honneur et chevalier de Saint-Louis. En 1816 et 1817, il a été inspecteur général de cavalerie, dans les 12^e et 16^e divisions militaires. Depuis 1823, il commande la 2^e division militaire à Châlons-sur-Marne. » (*Biogr. des Contemporains.*)

M.

MACDONALD (*Jacques-Etienne-Joseph-Alexandre*), duc de Tarente, pair et maréchal de France, grand chancelier de la Légion-d'Honneur, et major général de la garde royale, né à Sedan, le 17 nov. 1765 (1).

Il est des hommes dont la renommée est telle, qu'il suffit de les nommer pour réveiller le souvenir de leurs actions. Notre maréchal sedanois appartient à cette classe. L'histoire a déjà gravé son nom sur la pierre fondamentale de la restauration, auprès du nom glorieux du roi Louis XVIII. L'histoire ! elle racontera un jour la part qu'il prit aux guerres d'Italie, de la Belgique, d'Allemagne, de Catalogne, de Russie, de Saxe, et à la victoire de Wagram, le 6 juillet 1809, où il reçut le bâton de maréchal de France sur le champ de bataille.

L'initiative de la loi sur les indemnités à accorder aux émigrés lui est due. Il prononça deux discours sur ce sujet dans la séance de la chambre des Pairs, le 3 et le 10 décembre 1814.

En 1815, il accompagna Louis XVIII jusqu'à la frontière, et prit rang comme grenadier dans la garde nationale de Paris. Au retour de ce monarque, il fut chargé de licencier l'armée retirée au-delà de la Loire ; il s'acquitta honorablement de cette commission délicate, qui lui valut le titre de grand chancelier de la Légion-d'Honneur en 1816, et ensuite celui de major général de la garde royale. Un de ses plus beaux titres à la reconnaissance publique est le discours qu'il fit à la chambre des Pairs, dans lequel il prit la défense de l'armée qu'il avait été chargé de licencier, et que calomniaient les ennemis de la gloire nationale. Outre les discours précités, il a prononcé à la

(1) Et non à Sancerre, comme l'ont dit quelques biographes.

chambre des Pairs, le 12 juin 1821, l'*Eloge de Pierre Riel de Beurnonville, maréchal et pair de France* : impr. dans le *Moniteur* du 3 juillet suivant. Plusieurs artistes ont gravé son portrait.

MACQUART (*Jean-Nicolas*), né aux Mazures, canton de Renwez, le 6 avril 1752, après avoir fait de bonnes études, devint professeur de rhétorique à Reims, en 1781.

Voulant se mettre à l'abri de nos orages politiques, il émigra, et fut nommé chef de l'Institut des jeunes nobles de Pétersbourg. Occupé d'une manière si honorable par le gouvernement russe, il jouit dans cette capitale d'une considération qui pouvait s'allier avec sa qualité d'étranger et d'homme de lettres. Rentré dans sa patrie dès qu'il eut appris le changement arrivé dans les esprits, et les efforts de la France pour revenir à un ordre de choses plus régulier, il fut nommé aumônier et professeur de philosophie au lycée de Reims. Après la restauration, il devint officier de l'Université, membre de la Légion d'Honneur, et vicaire général, et conserva sa chaire au collège royal de cette ville.

Le prince Volkonski, l'un de ses élèves, s'étant emparé de Reims, le 16 février 1814, l'abbé Macquart lui présenta le conseil de ville, et obtint beaucoup d'adoucissements et un règlement pour la nourriture ; il sauva la vie à un maire des environs d'Epernay, condamné à mort pour avoir ordonné de tirer sur des cosaques ; il fit rendre la liberté à deux autres maires, et autoriser un de nos colonels, fait prisonnier à Soissons, de rester dans sa famille. Par reconnaissance, on le mit au nombre des sept députés qui partirent de Reims le 13 avril 1814 pour aller complimenter Louis XVIII au nom de cette ville.

Il a publié :

I. *Ode à Madame, fille de Louis XVI, Marie-Thérèse-Charlotte de France, duchesse d'Angoulême. — Mariæ Theresiæ Carolinæ, serenissimæ principis. Franciæ, Ludovici XVI filia, duccissæ engolismensis, carmen gratulatorium.* Munster, 1796, in-8° ; it., Paris, 1814, in-8°.

II. *Eloge de Saint-Louis.* Reims, Brigot, 1816, in-4°.

III. *Discours prononcés dans les assemblées des dames de l'Association de la Providence, les 13 mars et 3 avril 1821.* Reims, Le Batard, 1821, in-8°.

IV. *Discours sur la naissance de S. A. R. M^{sr} le duc de Bordeaux*. Reims, Seure-Delaplace, 1821, in-8°.

V. *Eloge de l'abbé Anot, prononcé à l'Association de la Providence*. Reims, Delaunois, 1823, in-12.

MAGIN (Antoine), né, vers 1770, dans les environs de Rethel (1), et peut-être à Wasigny (canton de Novion-Porcien) (2), où son nom

(1) 1. Deschamps (N[°]), ingénieur des ponts et chaussées à la résidence de Rethel, a publié : *Essai sur les moyens d'établir une communication de la Seine à la Meuse, par le département des Ardennes*. Mézières, Trécourt, 1800, in-8°, p. 24. — 2. Monnot (Ponce-Louis), notaire à Rethel, où il est né, et où il est mort vers 1806, est auteur d'un pamphlet anonyme intitulé : *Conte très-vrai, ou récit historique de l'installation du présidial de Rethel*, le 16 août 1788 (*sine loco et anno*), in-8°. — 3. Petit (Pierre), fit profession chez les minimes en 1584. Il était né à Rethel vers 1568, et y mourut le 28 janvier 1640. Il voyagea long-temps en Espagne, où il laissa de bons témoins de son habileté dans la chalcographie. (THUILLIER, *Diarium minimorum*, t. I, p. 47.) — 4. Prévost (Pierre), né, le 29 avril 1738, à Arnicourt, près de Rethel, militaire invalide, a inventé un moteur hydraulique assez puissant pour être adapté à toutes sortes de mécanismes, soit pompes, moulins, foulons, etc. Ce moteur a été exécuté en petit à Saint-Denis, dans le mois de mars 1788, par ordre de Berthier, intendant de Paris. Mort à la succursale des invalides de Louvain, le 23 décembre 1795. — 5. Thuillier (Pierre), curé de Givry, près de Rethel, a publié : *La concorde de la géographie des différens âges*. Paris, Etienne, 1764, in-12, p. 115, et y a mis en tête l'éloge de l'auteur, l'abbé Pluche, son élève, p. 5 à 29. Né à Reims le 25 février 1683, mort à Givry le 1^{er} février 1768. — 6. Titoux (Jean-Louis), clerc tonsuré, neveu du célèbre curé Nicolas Cabrisseau, né à Rethel le 22 février 1700, mort à Paris le 16 décembre 1755. Son attachement au parti janséniste remplit sa vie de soins et d'amertumes. Les écrits polémiques anonymes qu'il a mis au jour, ne figurent pas davantage aujourd'hui dans nos bibliothèques que des canons encloués dans un parc d'artillerie. Toutefois, l'inscription de son nom dans les fastes de Port-Royal nous imposait en quelque sorte l'obligation de le rappeler ici. — 7. Vuibert (Robert-François-Stanislas), avocat, né à Rethel le 23 février 1743, a publié : *Opinion sur le procès de Louis XVI*. Charleville, Raucourt, 1793, in-8°, p. 8. Ecrit qui le fit décapiter à Paris le 1^{er} juillet 1793. M. Huber, son compatriote et son ami, s'est aussi prononcé en faveur du roi, dans une brochure d'une ou deux feuilles. Il vaut mieux conserver la mémoire de pareils traits de la révolution que de tant de scènes d'horreur dont on nous retrace trop souvent les affligeans récits.

(2) 1. Demeaux (Gabriel), avocat, ancien professeur de législation à l'école centrale des Ardennes, puis conseiller à la cour royale de Metz, né vers 1758

est connu, fut novice dans l'ordre de Prémontré, d'où la révolution le fit sortir. Il professa la grammaire générale à l'école centrale des Ardennes, et tint en même temps un pensionnat à Charleville. Depuis, il forma le collège d'Hagnenau, dont il fut principal, prit sa retraite en cette qualité, et alla se fixer à Paris.

Il a publié :

Etudes de la langue française. Charleville, Buffet, 1803, in-8°, p. 316. L'abbé Sicard a loué l'auteur dans une lettre imprimée à la tête de l'ouvrage.

P.

PARAVEY (*Charles-Hippolyte DE*), fils de George de Paravey, ingénieur au corps royal des ponts et chaussées, et de Charlotte Mathis, né à Fumay (1), le 25 septembre 1787, fit ses études à l'école

à Hannogue, dans le voisinage de Wasigny, a publié : *Lettre sur l'organisation de la défense judiciaire, les inconvénients de l'ancienne incompatibilité des fonctions d'avocat et de procureur, et les avantages publics attachés à la liberté du cumul, que la loi (moderne) confirme.* Metz, Devilly, 1804, in-8°, p. 33. — 2. Martin (*Arnould*), natif d'Hauteville, canton de Château-Porcien, domicilié à Genève en 1593, embrassa le calvinisme, l'abjura depuis, et renonça derechef au catholicisme. C'est à cette occasion qu'il a publié : *Rétractation de la profession de la foi romaine.* 1601, in-8°. On y a opposé : *Réponse à la déclaration d'Arnould Martin touchant son apostasie.* 1602, in-8°. (*SERRIER, Hist. littér. de Genève*, t. II, p. 50.) — 3. Sibylle, comtesse de Porcien. Sa conduite a fait supposer en elle les mouvemens de la passion la plus impétueuse. Mariée en 1088 à Godefroi, comte de Namur, à qui elle apporta en dot le comté de Porcien, elle s'en sépara, après plusieurs années de cohabitation, pour épouser Enguerand I^{er}, comte de Couci, qui lui était allié d'assez près. Ce mariage alluma entre Godefroi et le sire de Couci une guerre qui dévasta le comté de Porcien. Avant 1100 Godefroi se remaria avec Ermesinde, comtesse de Luxembourg. Il fonda l'abbaye de Floreffe, ordre de Prémontré, près de Namur, et y mourut en 1139, un peu moins d'un an après s'y être consacré à Dieu par des vœux solennels, en qualité de frère convers. (*Voy. Du Plessis, Hist. de Couci*, p. 22 à 25 ; *Le Long, Hist. de Laon*, p. 199 ; de Marne, *Hist. de Namur*, p. 126, édit. 1781 ; *Art de vérif. les Dates*, art. *Chronol. des comtes de Namur et des sires de Couci*.)

(1) Regnard (*Nicolas*), né dans cette ville le 25 décembre 1766, fit ses études à Laon et à Paris. Il passa des bureaux du directoire exécutif dans ceux de l'administration des eaux et forêts, dont il est aujourd'hui inspecteur

centrale de Charleville, passa à l'école polytechnique en novembre 1803, et en novembre 1806 à l'école d'application des ponts et chaussées, dont il devint aspirant à la fin de 1809. Il remplit diverses missions à Mons, à Bruxelles, à Gand, à Arles, et fut attaché, en qualité de lieutenant provisoire du génie militaire à la place de l'E-

à Châlons-sur-Saône. Il a publié : *Journée du 18 fructidor an V* (4 août 1797). Paris, 1798, in-8°, p. 32. II. Il a coopéré au *Journal des hommes libres*, commencé le 1^{er} novembre 1792, supprimé en septembre 1800, in-4°; et au *Rédacteur*, journal officiel, dont le 1^{er} n° a paru le 7 décembre 1795, et le dernier le 23 septembre 1798. (Paris, 9 vol. in-4°.)

Il nous reste à mentionner ici quelques personnages de l'arrondissement de Rocroi. 1. Blanc (N^{***} le), ancien officier, natif de cette ville, qui a laissé deux MSS, l'un sur les évolutions militaires, et l'autre sur son lieu natal, qu'il a communiqué à dom Le Long. (*Hist. de Laon*, p. 418.) — 2. Fouan (*Michel*), né à Signy-le-Petit en 1674, général de la congrégation de S. Vanne, mort à Verdun le 22 août 1753. (*Hist. de Laon*, p. 295.) — 3. Moreau (le général), natif de Rocroi, commandant de l'armée de la Moselle en 1793, dirigea le 14 septembre, à Arlon, une attaque qui ne fut pas heureuse : il y fut blessé grièvement, et, depuis, sa ville natale reçut son dernier soupir. — 4. Noël (*Pierre*), né à Rocroi vers 1600, major de cette ville, se signala lors de la mémorable victoire du 19 mai 1643, remportée par les Français sur les Espagnols. (*Hist. de Laon*, p. 164.) — 5. Torchon-Desmarais (*François*), né à Paris le 8 janv. 1736, profès chez les Mathurins le 29 juin 1756, docteur de Sorbonne le 22 juillet 1766, prieur-curé de Regniowez, près de Rocroi, en 1770, établit un petit collège dans ce village, où il mourut vers 1810. Il a publié : I. *Jérémie, poème en 4 chants*. Paris, Desprez, 1771, in-8°, fig., p. 126; it., Ypres, Walvein, 1774, in-8°. II. *L'incrédulité, ode*. Paris, 1771, in-8°. III. *Portrait du Solitaire des Ardennes*. Charleville, Guiot, 1789, in-8°, p. 44. IV. *Projet pour le parachèvement du Louvre*. Paris, Prudhomme, 1800, in-8°. V. Quelques pièces fugitives dans le *Mercure* et autres feuilles périodiques. VI. Quatre autres pièces concernant la révolution, imprimées à Mézières, chez Trécourt, en 1791, in-8° et in-4°. — 6. Trecourt (N^{***}), médecin à l'hôpital militaire de Rocroi, né vers 1716 à Cambrai, où il est mort vers 1785, a mis au jour : I. *Observations sur une maladie singulière qui régna à l'hôpital de Rocroi en 1746*, insérées dans le *Journal Encyclop.*, janv. 1746, t. I, part. 1, p. 97 à 99. II. *Mémoires et Observations de Chirurgie*. Bouillon, 1770, in-12; it., trad. en allemand. Leipsick, 1777, in-8°. III. *Etat de la médecine et de la chirurgie en France*. 1773, in-8°. IV. *Réflexions médico-chirurgicales*. Bouillon, 1773, in-12; it., trad. en allemand. Leipsick, 1778, in-8°. V. *Apologie des eaux de Saint-Amand*. Cambrai, 1775, in-12. — 7. M. Lépine (N^{***}), avocat à Rocroi, a publié un ouvrage de jurisprudence. Givet, Degamaches, 1826, in-8°.

cluse, ensuite à celle d'Ostende en 1813 et 1814, puis replacé dans son corps des ponts et chaussées à Clermont-en-Auvergne, et après au canal de Saint-Quentin. Nommé sous-inspecteur de l'école polytechnique en 1816, il en remplit les fonctions jusqu'en octobre 1822, époque où cet établissement ayant été mis sur le pied militaire, il fut replacé dans son corps comme en réserve. Au mois de décembre suivant il reçut la décoration de la Légion-d'Honneur.

On lui doit :

I. *Aperçu des Mémoires sur l'origine de la Sphère et sur l'âge des zodiacques égyptiens*. Paris, Belin, 1821, in-8°.

II. *Nouvelles considérations sur le planisphère de Dendéra, où, nonobstant les calculs de M. Biot, et en employant aussi le système de projection indiqué par M. Delambre, on démontre que ce monument n'offre autre chose que la sphère d'Hipparque, telle qu'elle est figurée sur le globe farnèse*. Paris, Treuttel et Wurtz, 1822, in-8°, p. 31. (*Voy. l'art. HALMA*, t. II, p. 9.)

III. *Essai sur l'origine unique et hiéroglyphique des chiffres et des lettres de tous les peuples, etc.* Paris, *ibid.*, 1826, in-8°.

PAUFFIN (*Chéri*), né à Mézières en 1801 (1), fit ses classes au collège de Rethel (2), ville où son père se distingua long-temps dans la judicature par son intégrité et son savoir. Désireux de suivre la même carrière, il se rendit à Paris, où il se familiarisa avec l'étude des lois et la littérature. Reçu avocat, il en exerça les fonctions au

(1) Masse (*Claude*), habile géographe, né à Chambéri en 1650, doit être placé parmi les hommes distingués de Mézières, où il résida long-temps en qualité d'ingénieur du roi, et où il mourut le 30 mai 1737. Ses productions sont : I. *Mémoire géographique sur la partie du Bas-Poitou, d'Aulnis et de Saintonge*. In-4°, MS. II. *Carte (MSS°) depuis les bords de la Loire jusqu'à l'Adour*. C'est de là qu'on a tiré ce qui concerne l'Aulnis, pour former la carte placée à la tête du t. I^{er} del'Hist. de la Rochelle, par le P. Arcère. (1746, 2 vol. in-4°.) (*Fontette, BB. Hist.*, t. I, p. 86, 103, 118; t. IV, p. 232.)

(2) 1. Lombart (*Michel-Christophe*), chirurgien adjoint à l'Hôtel-Dieu de cette ville, a publié : *Mémoire adressé aux officiers municipaux de Rethel, sur la nécessité de réformer les abus d'administration relatifs aux secours qu'exigent les malades* (1791), in-8°, p. 15. Né à Varennes (Meuse), mort à Charleville le 18 juillet 1809, âgé de soixante-six ans. — 2. Maupas (*Charles Cauchon de*), seigneur de Le-Thour, près de Rethel, poète, né à Reims en 1566, ambassadeur en Angleterre. (*Voy. GERUZZI, Descript. de Reims*, p. 529.)

tribunal de Rethel, dont il devint juge auditeur en 1829. La loge maçonnique la *Philanthropie*, de Saint-Quentin, lui décerna, le 29 décembre 1828, une médaille de bronze au coin de la ville de Cambrai, pour une pièce de vers intitulée : *Fénelon en mission en Saintonge*, sujet qu'elle avait mis au concours. Naguère il obtint une mention au concours de la société littéraire de Douai, pour une *Élégie sur la mort d'un jeune enfant*. Ces deux pièces sont inédites; celles qu'il fit à l'occasion du décès du peintre David et du général Foy ont vu le jour.

On lui doit d'ailleurs :

I. *La jeune Lyre*. Paris, Leroy, 1826, in-16, p. 202. Elle se compose de 44 pièces, parmi lesquelles on remarque une *Élégie aux mânes de Girodet*, publiée en 1825, huit jours après la mort de ce peintre célèbre.

II. *Chant patriotique*. 1830, in-8°. Il roule sur les événemens de la fin de juillet de cette année.

R.

RAMÉE (1) (*Joseph-Jacques*), naquit à Charlemont, le 18 avril

Il n'est pas hors de propos de mentionner ici quelques seigneurs d'Asfeld ou Avaux-la-Ville, bourg situé près de Rethel. 1. Mesmes (*Jean-Jacques* de), premier comte d'Avaux, auteur de quatre ouvrages MSS., mort doyen du conseil d'état le 31 octobre 1642. — 2. Mesmes (*Claude* de), fils du précédent, ambassadeur en différentes cours, mort le 9 novembre 1650, âgé de cinquante-cinq ans, après avoir publié quatre ouvrages et laissé 9 vol. MSS. (*Voy. Ladvocat, Dict. Hist.*) — 3. Mesmes (*Jean-Jacques* de), neveu du précédent, de l'Académie française, grand maître des cérémonies des ordres du roi, mort le 9 janvier 1688. — 4. Mesmes (*Jean-Antoine* de), frère du précédent, quatrième comte d'Avaux, et marquis de Givry, plénipotentiaire pour la paix de Nimègue, en 1679, mort le 11 février 1709, à l'âge de soixante-neuf ans, a publié quatre ouvrages, et a laissé 10 vol. MSS. — 5. Mesmes (*Jean-Antoine* de), fils de Jean-Jacques, fut de l'Académie française, et premier président du parlement de Paris, où il mourut subitement le 25 août 1723, âgé de soixante-un ans. On a gravé les portraits de ces cinq personnages. — 6. Mesmes (*Albert-Paul* de), comte d'Avaux, maréchal de camp le 9 mars 1788. Les troupes impériales commandées par le comte d'Arberg, furent battues, le 23 novembre 1789, par les insurgés belges, commandés par le comte d'Avaux et le prince de Ligne.

(1) Ramée (*François* la), étranger à cette famille, était né à Vaux, canton d'Attigny, vers 1572. Il se montra en 1596, sous le règne d'Henri IV; se

1764. Son goût pour les arts se montra dès sa première jeunesse : souvent il employait ses récréations à former des figures, il cherchait à les tracer avec régularité et avec justesse, avant même d'en connaître le nom, et de savoir qu'il existait une science dont elles fussent l'objet. A l'âge de 12 ans, il fut employé par le génie militaire à dessiner des plans de fortification. Un de ses oncles, chanoine de Saint-Pierre de Louvain, l'ayant appelé dans cette ville, ne tarda pas à deviner son talent : il lui mit en main un vignole et des compas ; à quinze ans, son neveu donnait des leçons d'architecture.

S'étant rendu à Paris en 1780, ses premiers regards s'ouvrirent sur les chefs-d'œuvre immortels qui décorent cette capitale. Au bout de neuf mois il entra comme inspecteur dans les bureaux des bâtimens du comte d'Artois, et contribua à l'arrangement du pavillon et du parc de Bagatelle, ainsi qu'à celui de Saint-James, à Neuilly.

A 22 ans, il construisit à Paris une maison où fut employé le premier comble de forme circulaire. En 1790, il fut chargé par M. Beckfort de faire exécuter une magnifique tente dans le style oriental. Dressée aux menus-plaisirs du roi, cette tente fut transportée de là sur les bords du lac de Genève, où l'artiste givetois se rendit pour

disant fils de Charles IX et d'Elisabeth d'Autriche son épouse, il se faisait nommer *François de Valois*. Prétendant monter sur le trône, il se rendit à Reims pour y demander l'onction royale. On l'arrêta. Jugé par le parlement, il fut pendu sur la place de Grève, le 8 mars 1596, à l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans, victime de la scélératesse de quelques ligueurs forcenés, qui abusèrent de sa crédulité dans la vue d'accomplir de coupables desseins. (Voy. Anquetil, *Hist. de Reims*, t. III, p. 232, et *Moréri*.) — 2. Journal (*Noël*), natif du Rethelois, fut brûlé à Metz le 29 juin 1582, à l'âge de vingt-huit ans, comme blasphémateur. (Meurisse, *Hist. de l'Hérésie dans le pays Messin*, p. 404.) — 3. Lefevre, né à Sedan vers 1590, subit le même sort à Reims, pour avoir tiré sur un Christ. (Pierquin, *Dissert. physico-théologique*, p. 229 à 234.) — 4. Porrete (*Marguerite*), née dans la province du Hainaut, dont quelques parties appartiennent au D. des Ardennes, fit un livre rempli de la doctrine des quietistes. Elle y enseignait, entr'autres choses, qu'une personne anéantie dans l'amour de son créateur peut satisfaire tous les penchans de la nature, sans crainte d'offenser Dieu. C'est pour avoir soutenu opiniâtrément cette doctrine, qu'elle fut victime de la barbarie de son siècle : en 1210, on la condamna au supplice du feu à Paris. (*Moréri*.) Voy. *Renaud et Raulin de Briège*, dans l'*Hist. de Laon* (p. 313), par Le Long.

diriger les fêtes que ce riche Anglais y donna , et dont la tradition a conservé le souvenir.

S'étant prononcé contre les événemens de la journée du 20 juin 1792 (il était alors capitaine des grenadiers dans son quartier), il fut signalé comme suspect. Menacé de la prison il ne se déroba aux poignards des assassins des 2 et 3 septembre , qu'en se réfugiant à l'armée de la Belgique , commandée par Dumourier , qui l'employa comme officier d'état major. Mais la défection de ce général , le 4 avril 1793 , ramena M. Ramée à Louvain , où il reprit sa première profession.

Lors de la seconde conquête des Pays-Bas par les Français , après la bataille de Fleurus , le 26 juin 1794 , il partit pour Erfurt , où le prince primat (M. D'Alberg) le chargea de diverses constructions ; ce qui procura à notre artiste l'arrangement des parcs de Saxe-Mainungen , de Gotha et de Weimar. Passé de cette dernière ville à celle d'Ham-bourg , il y resta jusqu'en 1802 , et y édifia le *Bærsin Halli* (1), lieu où les négocians s'assemblent avant d'aller à la bourse. Il y décora aussi la salle de spectacle des Français , et arrangea encore tous les immenses parcs et jardins qui avoisinent cette cité florissante.

En 1802 , il fut appelé à Schwerin par le prince héréditaire de Mecklembourg , pour y arranger son palais. Cinq ans plus tard , il construisit le tombeau de la femme de ce prince , laquelle était sœur de l'empereur Nicolas. A la même époque , il fit de fréquens voyages à Copenhague et dans l'intérieur du Danemarck , afin de présider à l'arrangement de divers châteaux et parcs. Le roi le chargea aussi de la décoration de l'ancien théâtre royal de cette ville , et lui fit dresser des projets pour une nouvelle salle de spectacle dans le parc de Rosenbourg.

M. Ramée revint à Paris en 1810 , dans le dessein de s'y fixer. Mais l'horizon politique laissant appréhender de nouvelles catastrophes , il passa dans les Etats-Unis d'Amérique. De Philadelphie , il se rendit à Ogdensburg , et traversa , dans une étendue de 300 mille , des forêts primitives , aidé seulement de la boussole. L'Angleterre était alors en guerre avec son ancienne colonie. Sur l'invitation du général en chef américain Brocon , notre Ardennais fortifia la petite ville

(1) M. Weinbrenner , célèbre architecte allemand , a dit dans un de ses ouvrages , que ce monument était le plus beau et le mieux entendu qui existât dans l'Europe.

d'Ogdensburg, et la mit, en peu de jours, à l'abri d'un coup de main. Il traça encore plusieurs villes dans l'état de New-York, et y construisit divers établissemens. Dans le même Etat, il fut appelé à Schenectady, près d'Albany, où il édifia le *collège de l'Union*, monument remarquable par son immense étendue et sa magnifique situation. De retour à Philadelphie, en 1812, il orna cette ville et ses environs de plusieurs belles et grandes maisons d'habitation, ainsi que Baltimore, New-York, et leurs alentours.

Revenu en Belgique en 1816, dans l'intention de s'y fixer pour quelque temps, il y bâtit quelques châteaux, et y arrangea quelques parcs. A cette époque, il embellit aussi la place Verte de Givet. Enfin, de retour à Paris en 1823, il publia les premières livraisons de l'ouvrage suivant :

Jardins irréguliers, maisons de campagne, de tous genres et de toutes dimensions, exécutés dans différentes contrées de l'Europe et de l'Amérique septentrionale. Paris, 1823, gr. in-4°.

En 1829, il exposa un projet au concours demandé par la ville de Paris, pour les embellissemens de la place de Louis XVI. (*Voy.* le compte rendu de ce projet de M. Ramée, dans le *Journal de Paris* du 1^{er} mai 1829, n° 639, et dans le *Globe* du 3 juin 1829, t. VII, n° 44.)

ROMANCE (*Germain-Hyacinthe* de), plus connu sous le nom de marquis de *Mesmont*, village du canton de Novion-Porcien (1), dont dont il était seigneur, est né à Paris, le 23 nov. 1745, d'une famille liégeoise qui est venue se fixer dans les Ardennes (2). La révo-

(1) Godefroi de Romance, marquis d'Athnove, seigneur de Mesmont et de l'Echelle, issu d'une famille noble et ancienne du pays de Liège, établie en France du temps d'Henri IV, fut l'une des victimes de la gloire de la nation, à la bataille de Rocroi, donnée le 19 mai 1743. (*Desormeaux, Hist. du prince de Condé*, t. I, p. 100.)

(2) Triplot (*Nicolas*), docteur de Sorbonne, né vers 1560, dans un village de ce canton, nommé Sery-en-Porcien, était principal du collège de Saint-Quentin lorsqu'il fut nommé grand archidiacre de Laon. On applaudit à ce choix, surtout quand on vit qu'il fit tous ses efforts pour ramener dans le clergé soumis à sa surveillance la science et les mœurs. Il savait que la corruption dans l'Eglise avait fourni aux novateurs leurs plus puissantes armes; il voulait leur enlever des objections d'autant plus fortes, qu'elles sont précisément celles que le peuple peut entendre, et les seules dont il puisse être frappé. Le docteur Triplot possédait parfaitement la polémique. Alors la nécessité de se défendre en était une de s'instruire. Aussi les ecclésiastiques

lution le trouva lieutenant au régiment des gardes françaises. Voulant se mettre à l'abri de nos troubles politiques, il s'expatria, et publia pendant quelque temps à Hambourg un journal intitulé *Le Censeur*, feuille qui provoqua son arrestation en 1800. S'étant retiré en Russie, il devint secrétaire du ministre de l'instruction publique, pour la correspondance étrangère. Rentré en France lors de la restauration, il vit à Paris dans une grande solitude, et tout occupé de pratiques de piété. Il joint à beaucoup d'esprit des connaissances aussi variées qu'étendues.

Ses productions sont :

I. *Éloge de Quesnay*. Paris, Didot, 1775, in-8°, p. 102.

II. *De la lecture des Romans, fragment d'un manuscrit sur la sensibilité* (tiré du *Journal de Lecture*, n° XVI, auquel de Romance a fourni plusieurs morceaux en 1776). Paris, Ph. Pierres, 1776, in-8°, p. 31; *it.*, Bruxelles, v° Pion, 1785, in-8°, p. 69. Édition augmentée d'un portrait de Cléobuline et de la Maison de Myrto; *it.*, réimpr. en 1791 sur l'édition de 1776, à Hambourg dans le *Spectateur du Nord*,

de l'époque étaient-ils presque tous controversistes. C'est la guerre qui forme le soldat : les armes se rouillent dans le sein de la paix, et l'inaction amoilit les courages. La conversion des protestans faisait la grande occupation de l'archidiaire ardennais. Toutes ses preuves étaient tirées de l'Écriture-Sainte et des auteurs des cinq premiers siècles de l'Eglise. C'était le moyen le plus sûr de triompher de ses adversaires, qui ne reconnaissent d'autre autorité en matière de foi. Du reste, point d'aigreur dans la discussion, point de chaleur dans l'attaque ni dans la défense. Avec ce ton calme et plein de charité, qui est celui de l'Evangile, il rendait la vérité aussi aimable que sensible; et par ce moyen il ramena dans le giron de l'Eglise un nombre infini de calvinistes du Laonnois, de la Thiérache et des contrées voisines. L'innocence de ses mœurs égalait la pureté de sa doctrine. Il mourut à Laon, vers 1654 âgé de soixante-quatorze ans. Elu doyen du chapitre de cette ville le 31 août 1600, il avait abdicqué cette dignité peu de temps après. Il a fondé deux écoles à Reims pour ses jeunes compatriotes, donné 50 liv. aux pauvres de Laon, créé une bourse pour l'entretien d'un enfant de chœur de la cathédrale de cette ville, et légué une somme assez considérable au collège de Laon à Paris, pour être employée au soutien des actes académiques de théologie. D. Le Long s'est trompé en lui assignant Château-Porcien pour berceau, dans son *Hist. de Laon* (p. 467). On lui doit : *Avertissement à MM. les prétendus réformés du diocèse de Laon, de prendre garde que la sentence donnée par le Sauveur contre les Juifs ne soit vérifiée en eux* : Vous me cherchez et ne me trouverez point, et mourrez en votre péché. 1612, in-8°. Anonyme.

TOME II.

par Baudus et Villers, et à Paris dans le *Journal littéraire* de Clément de Dijon, en 1797, t. II, p. 248—251; t. III, p. 307—311; t. IV, p. 273—280.

III. *Éloge de Suger, abbé de Saint-Denis, premier ministre sous les règnes de Louis-le-Gros et de Louis-le-Jeune, et régent du royaume*. Amst. (Paris, sans nom d'impr.), 1779, in-8°, p. 131. Il n'existe d'autres exemplaires de cet éloge que ceux donnés par l'auteur à ses amis, et tous portent ces mots écrits de sa main : *Cet ouvrage ne se vend point*.

IV. *Voyage en Espagne et en Portugal dans l'année 1774, par le major Dalrymple, traduit de l'anglais*. Paris, 1783, in-8°; quelques exemplaires portent ce titre : *Nouveau voyage en Espagne et en Portugal, trad. de l'anglais par un officier français*. Bruxelles et Paris, 1787, in-8°.

V. *Introduction à l'Histoire de la guerre en Allemagne en 1756, entre le Roi de Prusse et l'Impératrice Reine avec ses alliés; ou Mémoires militaires et politiques du général Lloyd; trad. de l'anglais et augmentés de notes et d'un Précis sur la vie de ce général*. Bruxelles, Pion, 1784, in-4°, p. 218; fig. et cart; it., Paris, Magimel, an IX—1801, in-8°, p. 354; fig. et cart. — Il existe un exemplaire de cet ouvrage, sur lequel Bonaparte a écrit beaucoup de notes pendant son exil à Sainte-Hélène. Imbert de Boudeaux a extrait de cette traduction : *La Philosophie de la guerre*. Paris, Barrois aîné, 1790, in-8°.

VI. *Oraison funèbre de ma petite chienne*; 1785, in-8°; it., réimprimée dans le *Magasin Encyclopédique*, juillet 1805, p. 87—98.

VII. *Recherches philosophiques sur le sens moral de la fable de Psyché et de Cupidon, etc.* Hambourg, 1798, in-8°.

VIII. 1. *Essai sur la politesse des mœurs*: inséré dans *Le Spectateur du Nord*, septembre 1797, p. 329—360. — 2. *Idées sur le Beau*; *ibid.*, oct. 1797, de 36 pages. — 3. *Des avantages qu'une Nation peut retirer de ses malheurs*; *ibid.*, nov. 1797, p. 93—103. — 4. *Du goût pour les vrais plaisirs*; *ibid.*, nov. 1797, p. 202—203. Les trois premiers morceaux ne sont que l'esquisse d'un ouvrage qui devait paroître sous ce titre : *Principes de métaphysique et de philosophie morale*. — Toutes ces productions sont anonymes.

ROUY (Charles), né à Raucourt (1), le 1^{er} janvier 1770, montra

(1) M. Thiriet (Jean-Baptiste), chevalier de la Légion-d'Honneur, capitaine

de bonne heure du goût pour la mécanique, et fut envoyé à Paris, où Lalande l'employa dans son cabinet des instrumens d'astronomie. Il se fit connaître en 1800, par l'annonce d'une *Femme invisible*, qui répondait à toutes les questions qui lui étaient adressées. Cette annonce piqua la curiosité publique, et les succès que l'artiste obtint par ses expériences donnèrent des inquiétudes à la police, et ce nouveau genre de spectacle fut fermé. Notre Ardennais alla s'établir rue Villedot, où il exposa un *planisphère perpendiculaire*. Son invention n'ayant pas attiré l'attention des curieux, il partit pour l'Angleterre, où il espérait que les expériences de sa *Femme invisible* le dédommageraient des rigueurs de la police de Paris. Désappointé, il alla se fixer à Milan, et y établit une maison d'éducation, où l'étude de la cosmographie faisait partie de l'enseignement.

Il obtint sur l'un des théâtres de cette ville, par l'exposition de ses mécaniques, une vogue extraordinaire et utile à sa fortune. Quelques savans, par leurs remarques un peu sévères, faillirent compromettre ses succès; mais il en triompha, au point d'intéresser le vice-roi et la cour. Ce prince généreux donna ordre à son ministre de l'intérieur de commander au mécanicien un grand nombre de *planisphères* pour les lycées.

Il avait senti le besoin d'un mécanisme qui pût frapper l'esprit de ses élèves en même temps qu'il exciterait le développement de leur imagination. Après plusieurs essais, il inventa une machine portative propre à atteindre ce but, et la soumit aux astronomes de Milan, qui en firent un rapport avantageux au ministre de l'intérieur, le 2 février et le 13 mars 1812.

Les événemens de 1814 l'ayant ramené à Paris, il présenta son nouvel instrument (*le mécanisme uranographique*) aux sociétés savantes, qui applaudirent à cette découverte. Il obtint un brevet d'invention et une gratification de Louis XVIII, qui, après avoir permis à l'auteur de lui démontrer les avantages de cette invention, l'honora du nom d'*admirable*, à cause de sa simplicité et de ses effets. Dès lors la *Machine uranographique*, exécutée en grand, fut déposée à la bibliothèque du Roi, à la bibliothèque Mazarine et au Conservatoire des arts et métiers.

Ces succès engagèrent l'artiste à établir un *Muséum uranographique* au passage de la rue Vivienne, où il fait habituellement des

retraité, né à Raucourt le 8 décembre 1786, a publié quelques pièces fugitives de vers.

démonstrations publiques de son mécanisme, propres à donner des notions claires et précises du véritable système de l'univers, en les dépouillant de la théorie scientifique, et en les exposant en action et dans un langage universellement reconnu, langage qui est celui des yeux, et qu'Horace regardait comme le plus intelligible :

Segnius irritant animos demissa per aures
Quàm quæ sunt oculis subjecta fidelibus.

Les démonstrations de l'artiste sont si claires, que trois ou quatre séances suffisent pour mettre les gens du monde à portée de comprendre le système de l'univers. Désirant de propager son procédé ingénieux, le mécanicien ardennais a publié :

Panorama céleste, ou description et usage du Mécanisme uranographique. Paris, Delaunay, 1817, in-8°, fig., p. 96; 2^e édition. La première avait paru en Italien, sous ce titre : *Saggio di Cosmografia del Meccanismo Uranografico.* Milano, G. Pirotta, 1812, in-8°, fig., p. 51.

S.

SAVART (*Félix*), de l'Académie des Sciences, est issu d'une famille amie des arts (1). Il naquit à Mézières le 30 juin 1791. Après

(1) Savart (*Nicolas*), son aïeul, natif de Mézières, artiste renommé, fut attaché à l'école du génie de cette ville en 1748, lors de la fondation de ce bel établissement, où, pendant long-temps, il a été préparateur du cours de physique de l'abbé Nollet, qui le cite avec éloge dans l'un de ses ouvrages. — Savart (*Gérard*), père de Félix, né à Mézières, était ingénieur en instruments de mathématiques. Attaché à la garde de cette place en qualité de garde du génie de première classe, il fut envoyé à l'école de l'artillerie de Metz pour en diriger les ateliers. C'était un artiste distingué, à qui l'on doit plusieurs inventions utiles, entr'autres une machine très-ingénieuse pour diviser les cercles. — Savart (*Nicolas-Pierre-Antoine*), fils de Nicolas et oncle de Félix, naquit à Mézières le 18 janvier 1765. Admis au cabinet de la direction du génie et des fortifications de cette ville, où l'on encourageait les jeunes gens qui annonçaient des dispositions heureuses, il s'y fit remarquer. Ayant pris le parti des armes, il devint capitaine au régiment de Champagne, et aide de camp du général Lafayette. Lors de la création de l'école Polytechnique en 1792, on le nomma conservateur adjoint des modèles, des-

ses études, faites à Metz, il entra dans la carrière de la médecine, et se fit recevoir chirurgien élève à l'hôpital de cette ville, où il remplit les fonctions de sous-aide durant quelques années. A la veille d'être atteint par la conscription, il s'enrôla, en 1810, dans le 1^{er} bataillon des mineurs, où il ne tarda pas à devenir chirurgien de ce corps. Libéré du service en 1814, il alla à Strasbourg, pour y prendre le grade de docteur : mais les événemens de 1815 s'opposèrent à ce qu'il fût reçu avant la fin d'octobre 1816. Voulant compléter ses connaissances médicales, il fréquenta encore pendant un an cette école, et s'occupa de la traduction de Celse. (*Voy. t. II, p. 284.*) Il revint ensuite à Metz dans l'intention de s'y fixer et d'y pratiquer la médecine ; mais entraîné par son goût pour les arts, et se trouvant au milieu des ateliers de l'artillerie et du génie, il cultiva la physique et la chimie, et travailla plus à se monter un laboratoire, et à se construire des instrumens qu'à voir des malades et à feuilleter Hippocrate. En 1817 il imagina et fabriqua lui-même un violon trapézoïde, et commença à se livrer spécialement à l'étude des vibrations sonores. Il se rendit à Paris en 1819, pour y publier sa traduction de Celse (inédite), s'y adonner à la littérature médicale, et pour présenter à l'Académie des Sciences un *Mémoire* sur la construction des instrumens à cordes.

Désirant de consulter au sujet de ce *Mémoire* quelqu'homme habile dans les sciences physiques, il s'adressa à M. Biot ; ce savant académicien professait alors l'acoustique à la faculté des sciences, et, par un hasard heureux, il avait parlé dans ses dernières leçons des vibrations des corps solides ; de sorte que les nouvelles recherches de M. Savart, si elles eussent été introduites dans la science, auraient dû faire le sujet de la leçon qu'il devait donner le même jour. Il se fit donc sur-le-champ expliquer et montrer les expériences de notre Ardennais, et quelques heures après, il leur avait donné une grande publicité en les répétant, en présence de l'auteur, devant un nombreux auditoire. Ce célèbre professeur communiqua à l'Académie le

plans, cartes et gravures de cet établissement, et, depuis, professeur de fortification à l'école militaire de Saint-Cyr. S'étant retiré dans un village voisin de Brive-la-Gaillarde, il y finit ses jours vers 1826. On lui doit : *Cours élémentaire de fortifications, à l'usage des élèves de l'école spéciale (de Saint-Cyr)*. Paris, Valade, 1812, in-8°, p. 563, avec 9 planches ; *ib.*, Paris, Anselin, 1825, in-8°, p. 541 ; *ib.*, Paris, *ibid.*, 1830, in-8°. Dès que cet ouvrage parut, il réunit tous les suffrages. Il est devenu le manuel indispensable de tout officier d'artillerie.

travail du jeune étranger. Une commission mixte, composée d'académiciens des sections des sciences et des beaux-arts, l'examina, et en fit un rapport très-avantageux. Dès lors M. Biot engagea le jeune Macérien à se livrer spécialement à la physique, et lui prédit que s'il continuait ses recherches, il arriverait à l'Académie des Sciences dans peu d'années.

La carrière scientifique n'est pas fructueuse, surtout quand on débute, et M. Savart n'avait point de fortune; heureusement son bienveillant protecteur le fit recevoir professeur de physique dans une institution particulière, à la fin de 1820, et il resta attaché à cet établissement jusqu'au 5 novembre 1827, époque de sa nomination à l'Académie des Sciences. L'année suivante, on lui donna la place de conservateur du cabinet de physique du Collège de France.

C'est surtout à l'accueil et aux encouragemens de M. Biot que M. Savart est redevable de son avancement. C'est ce savant académicien qui l'a lancé dans la carrière qu'il parcourt aujourd'hui avec tant de succès. Dès le début de notre Ardennais, il a fait l'éloge de ses travaux dans son traité de physique; et, dès 1820, il a bien voulu composer, conjointement avec lui, un *Mémoire sur les actions électro-dynamiques*. Les preuves les plus sensibles de son savoir se tirent des écrits suivans :

Mémoire sur la construction des instrumens à cordes et à archet. Paris, 1819, in-8°; *it.*, inséré dans les *Annales de physique et de chimie* (t. XII, p. 229), ainsi que les productions qui suivent :

1. Mémoire sur la communication des vibrations sur les corps solides. — 2. Mémoire sur les vibrations des corps solides considérées en général. — 3. De la communication des vibrations par les liquides. — 4. Recherches sur les vibrations de l'air. — 5. Nouvelles recherches sur les vibrations de l'air. — 6. De l'influence exercée par divers milieux sur les nombres des vibrations des corps solides. — 7. Des sons produits dans l'expérience de M. Clément. — 8. Sur les modes de division des corps en vibration. — 9. Mémoire sur les modes secondaires de division. — 10. Mémoire sur un mouvement de rotation dont le système des parties vibrantes de certains corps peut devenir le siège. — 11. Recherches sur les usages de la membrane du tympan et de l'oreille externe. — 12. Mémoire sur la voix humaine. — 13. Recherches sur la voix des oiseaux. — 14. Recherches sur l'élasticité. — 15. Note sur la décomposition de l'ammoniaque par les métaux. — 16. Recherches sur la structure des cristaux. — 17. Recherches sur la struc-

ture des métaux. — 18. Recherches sur les lois de la torsion des verges et des lames rigides. Voy. *Analyse succincte des travaux de M. Savart*. (Paris, Thuan, 1829, in-8°, p., 8.) (1).

SAVARY (*Anne-Jean-Marie-René*), duc de Rovigo, né au village de Marcq, canton de Grandpré, d'un major de la ville de Sedan, le 26 avril 1774, « embrassa de bonne heure la carrière des armes, et » devint successivement aide de camp des généraux Férino et Desaix, » sur le Rhin et en Egypte; aide de camp du général Bonaparte à » la mort de Desaix, le 14 juillet 1800; général de brigade en 1804; » général de division en 1805; commandant les gendarmes d'élite » de la garde impériale; employé comme négociateur dans les cam- » pagnes d'Allemagne; duc de Rovigo après la bataille de Friedlan, » le 14 juin 1807; commandant des troupes françaises en Espagne » après le départ de Murat, en 1808; ministre de la police générale » le 3 juin 1810. Il accompagna Marie-Louise à Blois, en 1814, et resta » sans emploi durant la première restauration. Nommé pair dans les » cent jours, le 2 juin, à la seconde abdication, il suivit Napoléon; mais » les Anglais, ou plutôt la Sainte-Alliance, l'empêcha d'aller à Sainte- » Hélène, l'arrêta et l'enferma à Malte. Porté sur la liste de proscrip- » tion du 24 juillet, il s'évada de Malte, se réfugia à Smyrne, puis » à Gratz, ensuite en Angleterre. Revenu en France à la fin de 1819, » il y fut acquitté à l'unanimité le 27 décembre; mais il n'eut aucun » emploi. » (*Biogr. des Contemporains*, par Napoléon, p. 319.) Bonaparte disait de lui : *Savary n'est pas un méchant homme; au*

(1) Nous croyons devoir mentionner ici quelques personnages de l'arrondissement de Mézières. 1. Crestin (Dom), religieux profès de l'abbaye d'Es-lan, près de Mézières, a publié, en 1724, l'*Histoire de Cîteaux*, ouvrage plein de recherches. (Le Long, *Hist. de Laon*, p. 265.) — 2. Picart (Jean), profès de cette maison, mort le 30 mars 1440 à Cîteaux, dont il était 39^e abbé depuis 1428, naquit vers 1380, à Launois, canton de Signy-l'Abbaye. Il prononça une harangue au concile de Constance, et y concourut avec les cardinaux à l'élection du pape Martin V, le 11 novembre 1417. Il fit au concile de Bâle, ouvert le 23 juillet 1433, un discours que le P. Hommey, augustin, a inséré, p. 660 de son *Supplementum patrum* (Paris, 1684, in-8°), avec l'éloge de notre prélat. — 3. Parmi les notabilités de la cour de cassation, on remarque M. Bailly (*Nicolas*), né à Launois le 6 avril 1749, décoré du grand cordon de la Légion d'Honneur en 1828. Il importe de redresser ici une erreur consignée dans l'histoire précitée de Laon. Dom Le Long y dit (p. 244) qu'*Antoine Dupont*, prémontré de l'abbaye de Septfontaines, près de Mézi-

contraire, il a un excellent cœur, et c'est un brave soldat. Il m'aime avec toute l'affection d'un père.

Il a publié :

I. *Mémoires sur la catastrophe du duc d'Enghien*. Paris, 1823, in-8°.

II. *Mémoire sur la mort de Pichegru, du capitaine Wright, de M. Baturst, et sur quelques autres circonstances de sa vie*. (Trad. de l'anglais, et accompagné d'une notice, par M. A. Schoffer). Paris, Choubart, 1825, in-8°.

III. *Mémoires pour servir à l'histoire de l'empereur Napoléon*. Paris, Bossange, 1828, 8 vol. in-8°; *id.*, *ibidem*, 1829, 8 vol. in-8°.

Le duc de Rovigo a mérité par ses libéralités le titre de bienfaiteur de l'hôpital de Sedan. Il a offert d'acheter, au profit de cet établissement, une propriété foncière produisant 12 à 1500 fr. de revenu, ou de fournir les fonds nécessaires pour en faire l'acquisition afin de remplacer la dotation de 50,000 fr. faite par le maréchal de Turenne, à condition que le service funèbre du 27 juillet, anniversaire de sa mort, serait célébré de nouveau. En vertu d'un décret du 4 mai 1809, cette offre fut acceptée, et l'on a construit à ses frais un second pavillon sur l'alignement de celui qui porte le nom de Turenne, et dans des dimensions à peu près égales. (Voy. *Biogr. des Ministres*, p. 501.)

SOULÈS (*Jacques*), né à Ham-les-Moines, (canton de Renwez, le 27 septembre 1763, fut professeur au petit collège de Regniowez, et ensuite archiviste du département des Ardennes jusqu'en 1827, qu'il obtint une pension de retraite.

Il a publié :

I. *Ode latine*, dédiée à M. l'évêque de Tricomie (1). *Charleville*, Guyot, 1787, in-4°. Cette ode, de douze strophes de trois vers saphiques et d'un adonique, roule sur les vertus du prélat, et sur le bonheur que sa présence procure aux habitants des Ardennes.

res, est auteur d'un *Abrégé des Cérémonies de l'Eglise romaine* (en latin). Il se nommait *Ambroise Dupont*, chanoine régulier de Septfontaines, près de Bruxelles; comme le témoignent Valère André et Foppens, biographes belges.

(1) Perreau (*Pierre-Joseph*), auteur de l'*Oraison funèbre du Cardinal de la Roche-Aymon*, arch. de Reims. 1777, in-4°. Il habitait d'ordinaire le D. des Ardennes.

II. *Vers à l'occasion du baptême de S. A. R. le duc de Bordeaux.* Charleville, Raucourt, 1821, in-12, p. 6.

III. *Vers à l'occasion de la rentrée du Roi de France à Paris, le 3 mai 1814.* Charleville, 1823, in-12, p. 8.

IV. *La Seine au Héros de Trocadéro et à son immortelle armée :* insérée dans la *Feuille d'Annonces du D. des Ardennes.*

V. *A Saint-Louis et à Louis XVIII, rois de France, à l'occasion de la fête du 25 août :* 23 strophes de 8 vers, insérées *ibidem*, année 1823.

VI. *Bouquet poétique au Héros du Midi (le duc d'Angoulême), et à sa brave armée :* 35 strophes de 4 vers, insérées *ibidem*, 16 oct. 1823.

VII. *Stances sur la mort de Louis XVIII, roi de France.* Charleville, 24 septembre 1824 : insérées *ibidem*.

VIII. *Une Ode et deux Chansons :* insérées dans la *Couronne poétique de pièces choisies sur la guerre d'Espagne.* Paris, 1824, in-12.

IX. *Vers à l'occasion du Sacre de Charles X, roi de France, le 30 mai 1825 :* dans la *Feuille d'Annonces* ci-dessus.

X. *Vers (52) à l'occasion de la fête du roi de France :* *ibid.*, 6 nov. 1825.

XI. *Ode sur la mort de M. Delvincourt, curé de Charleville.* Mézières, Trecourt (1826), in-8°, p. 2 ; 20 strophes de 4 vers.

T.

TRAULLE (*Pierre-Alexandre*), chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, ancien commandant de la ville de Mézières, naquit à Abbeville le 3 mars 1766. « Nommé, à la fleur de son âge, » par ses frères d'armes, capitaine dans l'un des bataillons de la » Somme, un boulet emporta l'une de ses mains; il reçut un coup » de sabre qui le priva de l'usage de l'autre; il tomba au pouvoir des ennemis : forcé d'emprunter une main étrangère pour » écrire à sa mère et la rassurer sur son sort, il dicte cette lettre : » *Ma mère, j'ai une main qui ne peut plus me servir; je ne te parle pas de l'autre, elle est restée sur le champ de bataille; du reste, je me porte assez bien; fais-en de même, et aime-moi toujours.* » (Recueil des actions héroïques des Républicains, 10 nivose an 11, et 30 vend. an 11, p. 17. — 30 déc. 1793, 21 oct. 1794.)

Quoiqu'il eût le bras droit amputé, il continua de servir. Il commandait en chef à Mézières en 1815, quand les Prussiens assiégèrent cette place. Il la défendit vaillamment. Forcé de céder au nombre, il se retira dans la citadelle, et ne la rendit que pour obéir aux ordres du roi. Depuis, il alla se fixer à Sedan avec une pension de retraite de 2000 fr., et le grade de chef de bataillon. Il y jouit de la considération publique, et fait partie du conseil municipal de cette ville.

V.

VEILANDE (*Michel*, baron de), maréchal de camp, élu par le D. des Ardennes membre de la chambre des députés pour la session de 1820, est né le 15 octobre 1767, à Maure, canton de Monthois, arrondissement de Vouziers. Entré au service le 13 mai 1786, comme soldat au régiment de Berwick, il dut à sa conduite un avancement assez rapide. Dès le 28 novembre 1793 il était capitaine de grenadiers.

« Il a fait les campagnes de 1792 à 1796, à l'armée du Rhin, et » s'est distingué, dans la retraite du Palatinat, au siège de la tête du » pont de Manheim et de Kehl, où il fut un des premiers qui s'élan- » cèrent dans les retranchemens des ennemis. Il a été honorablement » cité pour ces deux actions dans les ordres du jour de l'armée de » siège. Il eut un cheval tué sous lui à l'affaire de Rastadt, en 1796. » Il se distingua la même année aux combats de Riberach et de » Kinzefeld, et fit les campagnes de 1797 à l'armée d'Angleterre, » et de 1798 et 1799 à celle d'Italie. On le nomma chef de bataillon » au 87^e régiment de ligne, en décembre 1799. Le 29 mars 1800, il » commanda un bataillon à la prise des hauteurs de Saint-Jacques, » en Ligurie, où il fut grièvement blessé. Il fit la campagne de 1801 » au pays des Grisons, et la suivante à l'armée d'observation du » Midi; fut nommé major du 18^e régiment de ligne le 15 nov. 1803, » et servit en 1804 et 1805 à l'armée de réserve.

» Il reçut, le 16 mai 1806, le grade de colonel du 88^e régiment de » ligne, qu'il commanda, le 14 octobre, à la bataille d'Iéna, où il » eut un cheval tué sous lui : il en perdit un second, le 26 décembre, » à la bataille de Pultusk, où, avec moins de 30 hommes, il sauva » l'aigle de son régiment, qui était enveloppé par une masse d'in- » fanterie russe et de cavalerie. Il combattit à l'affaire du 11 mai » 1807, sur l'Omuleff, en Pologne, où il eut un cheval tué sous lui.

» Il fut créé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur
 » le 14 du même mois; puis chevalier de l'ordre de la Couronne de
 » Fer le 10 mars 1809. Le baron Veilande fit les campagnes de ces
 » deux dernières années, et celles de 1810, 1811 et 1812, à l'armée
 » d'Espagne. Il commanda une brigade à la bataille d'Ocana, le 19
 » octobre 1809, eut un cheval tué sous lui, et reçut une forte con-
 » tusion dans la poitrine. Il fut promu au grade de général de bri-
 » gade le 28 décembre 1810.

» La belle conduite qu'il déploya aux sièges de Saragosse, de Ba-
 » dajoz et de Campo-Major, dans les campagnes de Gabora et d'Al-
 » buera, les 19 février et 16 mai 1811, actions dans la dernière des-
 » quelles il eut deux chevaux tués sous lui, et aux affaires de Puente
 » del Arzobispo et Villagarcia, furent citées avec honneur dans les
 » rapports de l'armée. A Croumena, le général Veilande surprit
 » l'avant-garde de l'armée anglaise, à laquelle il enleva 120 che-
 » vaux et 93 hommes. Dans la nuit du 6 au 7 avril 1812, il fut fait
 » prisonnier de guerre, lors de la reprise d'assaut de la ville de
 » Badajoz, par l'armée anglo-portugaise. Rentré en France le 28
 » mai 1814, il fut nommé par le roi chevalier de l'ordre royal et
 » militaire de Saint-Louis, et le 23 août, commandant de l'ordre
 » royal de la Légion-d'Honneur. » (De COURCELLE, *Dict. des gén.
 Français.*) (1).

(1) Au nom de Veilande, nous joindrons ici ceux des députés des Ardennes
 à nos assemblées nationales, depuis 1789 jusqu'en 1830.

Bara, commissaire près de l'administration centrale du département. — Be-
 guinot, général de division. — Blondel (*Jacques*), domicilié à Lalobbe. —
 Bournel (*J.-François*), avocat au bailliage de Rethel. — Caillon, domicilié à
 Torcy. — Chauchet (*Richard*), notaire à Bouillon. — Chimay (le prince de).
 — Clairon, domicilié à Rethel. — Clauzel (le général). — Cochelet (*Adrien-
 Pierre-Barthélemi*), lieutenant général au bailliage de Charleville. — Cunin-
 Gridaine (*Laurent*), manufacturier à Sedan. — Damourette, cultivateur à
 Challerange. — Darche, maître de forges près de Mariembourg. — Deliairs,
 juge à Sedan. — Desrousseaux (*Joseph-Augustin*), de Sedan. — Dumont, curé
 de Villers-Devant-le-Thour. — Estagniol (le comte d'), capitaine de cavalerie.
 — Ferry, ancien professeur de physique à l'école du génie de Mézières. —
 Fleury, curé d'Iges. — Goltzart (*Nicolas-Constant*), procureur syndic du dis-
 trict de Grandpré. — Grandville (le chevalier de la). — Harmand d'Aban-
 court (le vicomte). — Hureaux, juge de paix à Vouziers. — Ivory (le cheva-
 lier d'). — La Tour-du-Pin (le marquis de), depuis Pair de France. — Mangin,
 maire de Mouzon. — Marchoux, domicilié à Roche. — Millet de Mambre,

lieutenant général au bailliage de Mouzon, juge à Charleville. — Noblet, avocat à Rethel. — Pierrot, notaire à Auvillers-les-Forges. — Piette (*François*), domicilié à Rumigny. — Poulain de Boutancourt, maître de forges. — Remont (*Charles-Angélique*, vicomte de). — Robert, domicilié à Vone. — Salis (le baron de). — Thieriet (*Claude*) (†). — Vermon, domicilié au Pont d'Arches. (*Voy. les articles d'Averhoult, Baudin, Dubois-Crancé, Lefevre-Gineau et Menesson.*)

(†) Il a publié : *Coup d'œil sur les lois organiques de la Constitution*. Paris, 1795, in-8°.

SUPPLÉMENT.

www.libtool.com.cn

MÉLANGES BIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES.

Ardennais honorés comme Saints ou Bienheureux.

Adère (Saint), martyrisé en 406, à Chagny, près d'Omont. (Marlot, *Met. Rem.*, t. I, p. 121. Le Long, *Hist. de Laon*, p. 36.) — Arnoul de Rethel (Saint). (*Biogr. Ard.*, t. I, p. 39.) — Arnoul (Saint), inhumé à Mouzon. (*Annales d'Yvois*, p. 419.) — Bertaud et Aumont (Saints). (*Biogr. Ard.*, t. II, p. 104.) — Gery, Landon et Taurin (Saints). (*Ibid.*, t. I, p. 468. *Ann. d'Yvois*, p. 407, 410 et 413.) — Juvin (Saint). (*Biogr. Ard.*, t. II, p. 75.) — Oliverie ou Olive, et Libérate (Saintes), nées à Hauteville, près de Château-Porcien, florissaient en 498. (Marlot, t. I, p. 204; t. II, p. 580. Le Long, p. 46.) — Oricle (Saint), Oricole et Basilique (Saintes), florissaient à Senuc en 406; martyrisés par les Vandales, et inhumés dans l'Eglise du lieu. (Marlot, t. I, p. 120 et 143; t. II, p. 114. Le Long, p. 36 et 182.) — Roger (le Bienheureux), premier abbé du monastère d'Elan, fondé en 1148, y était fêté le 3 février. (*Act. Sanct.* des Bollandistes, 4 janvier, p. 182 à 185. Le Long, p. 264.) — Roland (le Bienheureux), abbé de Chéhéry, canton de Grandpré. (Dom Rivet, *Hist. littér.*, t. XIV, p. 628.) — Sindulphe (Saint), natif et curé d'Aussonce, mort en 679. (Marlot, t. I, p. 236. *Gal. Ch.* t. IX, p. 258.) — Thomas. (*Voy. Biogr. Ard.*, t. II, p. 389.) — Victor (Saint), de Mouzon, martyrisé après 420. (*Annales d'Yvois*, p. 459.) — Walfroi (Saint). (*Ibid.*, p. 414.)

Liste des articles biographiques insérés dans les Annales d'Yvois et de Mouzon, et qui n'ont point été employés dans la Biographie Ardennaise.

Adhemar. — Allamont (cinq articles). — Amoris ou Amore. — Anly. — Saint Arnoul. — Badoz. — Baudouin, abbé de Belval. — Bechet. — Bigot. — Charlet (trois articles). — Chrestien (*Nicolas*). — Colin (*Pierre et Albert*). — Dagoneau. — Desbans (*Pierre*). — Dominique, Durand, Frédéric et Hamalrique (hétérodoxes). — Dur.

ban (*Antoine*). — Gilles. — Guichard. — Habert (*Jean*). — Huvely. — Jacquesson. — Laborde. — Lefort. — Léon de Mouzon. — Lepaute (deux articles). — Loupot. — Mairy. — Marin (*Lancelot*). — Marin (*François*). — Murvaux (le P. *Sixte* de). — Oudet. — Oudin de Vepel. — Paradis. — Pierre. — Raoult. — Renard de Fuchsambert (trois articles). — Rosoy. — Sperlette. — Vaillant. — Victor (Saint). — Vismes (de). — Walfroi (Saint). — Yvois (trois articles.)

Abbés et prieurs commendataires du département des Ardennes, connus par leurs écrits.

Camps (de), abbé de Signy. (Voy. *Biogr. Ard.*) — Favier (*Henri*), prieur de Sainte-Vaubourg à Attigny, orateur, poète et traducteur, prédicateur du roi ; né le 10 nov. 1670, mort à Paris le 31 août 1753. — Moreau (*Gabriel-François*), nommé abbé de N. - D. de Mouzon en février 1783, orateur, évêque de Mâcon ; né à Paris le 24 septembre 1721, mort à Autun en 1814. — Polignac (*Melchior* de), cardinal, poète latin, de l'Académie française, abbé de Mouzon en 1710 ; né au Puy-en-Velay le 11 octobre 1661, mort à Paris le 20 novembre 1741. — Resnel (*Jean-François* du), abbé de Septfontaines en décembre 1733, de l'Académie française et des Inscriptions ; né à Rouen le 29 juin 1692, mort à Paris le 25 février 1761. — Richelieu (*Armand-Jean* du Plessis de), cardinal, abbé de Signy vers 1626, fondateur de l'Académie française ; né à Paris le 5 septembre 1583, mort dans cette ville le 4 décembre 1642. — Tellier (*Charles-Maurice* le), abbé de Bonnefontaine le 10 août 1682, archevêque de Reims ; né à Turin le 18 juillet 1642, mort à Paris le 22 février 1710. — Testu (*Jacques*), abbé de Belval, ordre de Prémontré, en 1662, prédicateur du roi, littérateur, de l'Académie française ; mort à Paris le 21 juin 1706, âgé d'environ quatre-vingts ans. Ceux à qui sa morale paraissait incommode, l'appelaient *Testu*, *Tais-toi*.

Champenois dont le berceau est inconnu, et que l'Ardenne a quelque droit de classer parmi ses écrivains, les biographes des autres parties de l'ancienne Champagne, ne les ayant point nommés dans leurs fastes.

Asmanil (*Sébastien d'*). — Champaigne (*Jean*), dominicain en 1579. — Charlot (*Jacques*), en 1581. — Charon (*Jean*), dominicain en 1620. — Chauvet (*Jacques*), mathématicien en 1585. — Cordier (*Jean*).

jésuite, mort en 1673. — Coulanges (*Philippe de*), en 1613. — Drazor (N. T.), en 1649. — Edoard (*Nicolas*), libraire à Lyon en 1653. — Guyart (*Robert*), jésuite, mort en 1533. — Jacquinet (*Dominique*), astronome en 1539. — Maistre (*Paul le*), professeur au collège de France en 1595. — Moine (*Nicolas du*), poète en 1622. — Papilloa (*Jean*), grand-maître du collège de Navarre en 1548. — Perard (*Jacques*), jésuite, mort en 1638. — Regnault (N***), chanoine de Saint-Symphorien de Reims en 1722. — Rinal (*Jacques*), jésuite, mort en 1665. — Rousselet (*Jean*), jésuite, mort en 1636. — Sauvage (*Jean*), provincial des Minimes en 1626. — Tureau (*Pierre*), avocat. — Vichiers (*Renaud de*), grand-maître du temple, mort en 1256. — Vienne (*Philibert de*), avocat en 1542.

Société d'agriculture, arts et commerce du D. des Ardennes.

— Cette société libre, formée en 1798, a publié des *Mémoires choisis*. Mézières, Trecourt, 1800—1803, 4 cahiers in-8° contenant ensemble 339 pages. Voici les noms des membres de cette compagnie qui ont coopéré à ce recueil :

Aubry, curé de Bellevaux, près de Bouillon. — Audenet, Ardenais, mort à Paris vers 1810. — Brachet, né à Mariembourg. — Casan, pharmacien en chef de l'hôpital de Mézières. — Chartogne, cultivateur à Sault-lès-Rethel. — Dardenne (*Louis-Frédéric*), marbrier à Charleville. — Deschamps, inspecteur des ponts et chaussées à Rethel. Son *Essai* sur la navigation, dont on a parlé (t. II, p. 489, de la *Biogr. Ard.*), est extrait du 2^e cahier de ce recueil. — Durand (*Pierre*). (Voy. son art.) — Grunwald (*Frédéric-Emmanuel*), médecin, né à Kupper le 10 avril 1736, mort à Bellevaux le 16 octobre 1826. — Labouisse, chirurgien major du 4^e régiment de cavalerie. — Lambinet (*Jean-Maurice*). (Voy. son art.) — Lamotte-Lamotte, pharmacien à Sedan. — Lamotte, juge de paix à Givonne. — Linotte de Poupéhan, bourgmestre à Bouillon. — Miroy, président de l'administration municipale de Rethel. — Pache (*Jean-Nicolas*), ancien maire de Paris, mort le 18 novembre 1823, à Thin-le-Moutier (Ardennes), où il s'était retiré. — Pauffin-Tiercelet, professeur de législation et d'histoire à l'école centrale du D. — Rouelle, professeur de chimie à cette école, domicilié à Bogny. — Séné, propriétaire à Remaucourt. — Tisseron, maire de Charleville. — Vairin, professeur de mathématiques à l'école centrale du département.

La ville de Sedan a formé une société biblique. Les sociétés de ce

genre ont pour but de propager la Bible. La maison des orphelins de Halle a mis au jour, depuis 1812 jusqu'au mois de juin 1818, 2,079,673 exemplaires de la Bible entière, et 987,106 exemplaires du Nouveau-Testament. On portait en 1824, à 40,000,000 le nombre des exemplaires de la Bible publiés dans toutes les langues.

Liste des Ardennais qui ont obtenu des médailles, des décorations et des mentions honorables, d'après les divers rapports du jury central sur les produits de l'industrie française.

Messieurs : Bacot père et fils, à Sedan (1). — Bridier frères, à Sedan. — Brincourt père et fils, à Sedan. — Chardon, à Autrecourt. — Chayaux, à Sedan. — Contamine (*Gédéon* de), à Givet. — Estivant, à Givet. — Fauve et Dupré, à Givet. — Laurent, Cunin-Gridaine et Bernard, à Sedan. — Lègardeur frères et Delorme, à Sedan. — Lemoine des Mares et fils, à Sedan. — Leroy et Rouy, à Sedan. — Mounthermé (les propriétaires de la verrerie de). — Poupard de Neufville (le baron) et fils, à Sedan. — Raulin père et fils, à Sedan. — Ternaux père et fils, à Sedan. — Toussaint père et fils, à Raucourt. — Vermon père et fils, au Pont-d'Arches, faubourg de Mézières.

La modestie de M. Delcassan (*Alexis*), né à Charleville vers 1772, l'a empêché, jusqu'à ce jour, de figurer parmi ces zélés propagateurs de notre industrie. Domicilié à Hesdin (Pas-de-Calais), il y cultive avec succès la mécanique appliquée aux manufactures et aux arts, et contribue depuis vingt ans au perfectionnement des fabriques de ce département. Depuis 1829, il s'occupe d'un nouveau système de filature, lequel doit causer une révolution dans les mécaniques qui opèrent sur les substances filamenteuses.

(1) Parmi les étrangers qui ont honoré cette ville, on remarque 1° le docteur *Rambaud*, médecin de l'hôpital militaire, où il est mort le 6 août 1785. On lui doit : I. « Observations sur la fièvre putride et maligne qui régna à cet hôpital, pendant l'hiver de 1776 à 1777. » De Horne les a insérées dans le t. II de son *Journal militaire*. II. « Mémoire sur l'air, les eaux et les habitants de Sedan, et des Observations sur les maladies qui ont régné dans cette ville en 1778, et particulièrement sur la petite vérole. » Acharn a consacré une notice à Rambaud dans son *Dictionnaire de la Provence*. — 2° Thibault (*Nicolas*), prêtre et conseiller-clerc au bailliage de Sedan, mort dans cette ville le 25 janvier 1742, était né à Bouillon vers 1680. On a de lui : *Prières et Instructions chrétiennes, avec un Abrégé de l'Histoire Sainte*. Sedan, Renault, 1726, in-8°; *id.*, Sedan, *ibidem*, 1737, in-8°, p. 640; *id.*, Lunéville, Gœbel, 1749, in-12, p. 518.

Indications de diverses matières répandues çà et là dans la Biographie Ardennaise.

Académie et église de Sedan (leurs professeurs et pasteurs). (T. I, p. 272.) — Administrateurs des Ardennes et municipaux de Sedan victimes de la révolution. (T. I, p. 328 et 353.) — Calligraphes. (T. I, p. 477.) — Croisés Ardennais. (T. I, p. 493.) — Députés des Ardennes aux assemblées nationales. (T. II, p. 507.) — Evêques constitutionnels Ardennais. (T. II, p. 108.) — Génie de Mézières (Ecole du). (T. I, p. 248.) — Gouverneurs de Sedan. (T. I, p. 411.) — Maisons royales situées dans le D. des Ardennes. (T. II, p. 159.) — Classiques anciens et modernes cités et jugés, savoir : *La Bruyère*, t. II, p. 216. *Catulle*, t. II, p. 432. *Charron et Montaigne*, t. II, p. 207. *Horace*, t. II, p. 33. *Marot*, t. II, p. 331. *Martial*, t. I, p. 235. *Ovide*, t. I, p. 150. *Pétrone*, t. II, p. 466. *Quintilien*, t. II, p. 366. *Salluste*, t. I, p. 123. *Térence*, t. II, p. 366. *Tibulle*, t. I, p. 150. *Vertot*, t. II, p. 291. *Virgile*, t. II, p. 367.

Ardennais macrobies ou centenaires.

Une longue vie est assez ordinairement la récompense des bonnes mœurs et de la vertu ; et sous ce rapport, la postérité peut en tenir compte.

Caruel (*Nicolas*), chevalier de Saint-Louis, né à Maubert-Fontaine, y meurt en 1726, dans sa cent quinzisième année. — Colson (*Jean*), cultivateur à Amblimont, y meurt à cent huit ans, en 1705. — Content (N***), meurt le 1^{er} janvier 1760, à La-Croix-aux-Bois, âgé de cent vingt-un ans et neuf mois. — Corioulle (*Louise de*), épouse de du Guet d'Herbigny, meurt en 1726, dans son château d'Herbigny, arrondissement de Rethel (1), dans la cent unième année de son âge. — Coulon (V^e), meurt à Charleville en mai 1812, âgé de cent sept ans. En 1715, elle avait vu Louis XIV, à son retour de la campagne de Flandre ; en 1717, elle offrit des fleurs au czar Pierre-le-Grand,

(1) Juzan de la Tour (*Nicolas-Louis*), religieux minime du couvent de cette ville, prédicateur fameux, se distingua autant par ses vertus que par le grâces de la parole. Mort à Rethel en 1760, né à Metz vers 1706. (Voy. *Bégin, Biogr. de la Moselle*, t. II, p. 381.)

qui logea à Charleville dans la maison de son père ; et en 1804, elle vit Napoléon arrivant de la Belgique. — Dusseaux (*Jean*), marchand à Beaumont-en-Argonne, y meurt en 1739, à l'âge de cent huit ans. — Gridaine (*Jean*), meurt à Floing en juillet 1786 ou 87. Les registres mortuaires portent qu'il était centenaire. Son extrait baptistaire, trouvé quelques jours après son décès, a prouvé qu'il était âgé de cent trente-six ans. Il avait servi sous Turenne.

Laurion (N***), jardinier au château de la Cassine, y meurt en 1630, âgé de cent vingt-trois ans, étant veuf de sept ou huit femmes. On le surnommait le *Père éternel*. — Lourdet (*Claude*), artiste mouzonnais, meurt centenaire à Paris, vers 1764. — Mabillon (*Etienne*), père du savant bénédictin, a vécu au-delà de cent huit ans, et le père d'Etienne, cent seize ans. Ils étaient natifs de Saint-Pierremont. — Martin (*Matthieu*), finit ses jours à Mouzon le 18 décembre 1689, âgé de cent quatre ans. — Maucombe (*Jean*), meurt à Sedan le 1^{er} mars 1736, dans la cent neuvième année de son âge. Il était frère de la veuve Crété, décédée, le 1^{er} novembre 1738, au château de Fontaine-l'Abbé, près d'Alençon, âgée de cent onze ans. — N***, femme de Sedan, y meurt âgée de cent six ans, en 1664. Elle était le premier enfant baptisé par les calvinistes depuis leur introduction dans cette ville. Elle avait abjuré le protestantisme.

Pillet (*Joseph*), meurt à Givet, âgé de cent six ans, en 1751. Il était époux en secondes noces de Marie-Florence Romerée, qui viendra ci-après. — Pillon (*Poncette*), veuve Vallin, décédée à Neuville-lès-This, le 2 février 1738, âgée de cent neuf ans. — Poncelet (*Noël*), âgé de cent quatre ans, termine sa carrière à Mainbressy en août 1699. — Percheron (*Dom*), chartreux au Mont-Dieu, y rend le dernier soupir en 1610, âgé de cent cinq ans. — Ponsardin (*Catherine*), avait cent douze ans lorsqu'elle mourut à Mouzon, le 6 août 1679. — Prothain (*Pierre*), célibataire, meurt à Remilly, canton de Raucourt, le 9 mars 1769, après avoir atteint sa cent troisième année. — Rodrigue de Castres, gouverneur de Rumigny et d'Aubenton, meurt au château de Vatfal, âgé de cent sept ans, en 1535. — Romerée (*Marie-Florence*), veuve Pillet, meurt subitement à Givet, le 12 mai 1767, dans la cent neuvième année de son âge. — Tempête (*Roline*), célibataire, meurt à Mouzon en 1697, âgée de cent trois ans.

Longeville-Harcouet, *Hist. des centenaires* ; Bagard, *Mémoire sur les Macrobies* ; *Almanachs de la Vieillesse*.

FIN.

TABLE

DES ARTICLES BIOGRAPHIQUES

CONTENUS DANS LES DEUX VOLUMES (1).

	Vol.	Pag.		Vol.	Pag.
Adalberon.	1	1*	Bauny.	1	80
Adam (<i>Jean</i>).	1	3	Béatrix, reine de Sicile.	1	85
Adam (<i>Pierre</i>).	1	10*	Beaufort.	1	85
Alard de Genilli.	1	11	† Bechet de Léocourt.	2	455
Alaydon.	1	14	Benomont.	1	85
Alouette (de l').	1	15*	Berchet.	1	88
Ambly (<i>Regnault d'</i>).	1	22	Bernardin.	1	100
Ambly (<i>Regnaudin d'</i>).	1	23	*Bertaud (St.).	2	104
Ancelin (<i>Michel</i>).	1	24	† Bertèche.	2	456
*Ancelin (<i>Jean</i>).	1	27	Berton.	1	102
Angecourt (d').	1	27	Bienaise.	1	106
Anot (<i>Pierre-Nicolas</i>).	1	29*	Billate.	1	108*
† Anot (<i>Cyprien</i>).	2	455	Billuart.	1	110*
Ansart.	1	33	Billy (de).	1	119
Argent (d').	1	33	Blanc (<i>Louis le</i>).	1	122
Argentier (l').	1	{ 35*	Blanc (<i>Etienne le</i>).	1	122
Argy (d').	1	{ 495	Blanc (<i>Richard le</i>).	1	125
Arnoul (<i>Saint</i>).	1	37*	*Blanc (N*** le).	2	491
*Arnould, Bernardin.	2	38	Blanchard.	1	127
Arut (d').	1	389	Bonne.	1	131
Aspremont (d').	1	42	† Bonnevie.	2	459
*Aumont (St.).	2	42	Boquillet.	1	132
Averhoul (d').	1	104	† Boquillon.	2	457*
Aymeries (d').	1	45	† Bouhon.	2	460
Baillet.	1	47*	Bouillon.	1	132
Bailly (<i>Pierre</i>).	1	50	Bourhon Conti (de).	1	135
† Bailly (<i>Nicolas</i>).	2	51	† Bourgin.	2	477
Bajonez.	1	503	Brazy (<i>Jean</i>).	1	136
Balay (de).	1	51	*Brazy (<i>Pierre</i>).	1	140
Bardou.	1	55	Breux (de).	1	141
Batteux.	1	56	Briquemault (de).	1	143
Baudin (P. C. L.).	1	62*	*Brisbard (de).	2	275
*Baudin (A. L.).	1	75	Brizard.	1	146
Baudouin du Bourcq.	1	78	Brouet.	1	151
† Baudrillart.	2	78	*Brun (le).	2	79
		453	Cabrisseau.	1	153

(1) Les articles marqués d'un astérisque sont dans les notes et quelquefois dans le texte. Une croix signale ceux qui concernent les contemporains. L'astérisque qui suit la pagination indique qu'il faut recourir à l'errata.

	Vol.	Pag.		Vol.	Pag.
Cadeau.	1	158	†*Couvelet.	2	481
Caille (de la).	1	159	*Crestin.	2	503
Callias.	1	170*	Croi (<i>Antoine de</i>).	1	516*
Camart (<i>Antoine</i>).	1	176	*Dagoneau.	1	433
Camart (<i>Pierre</i>).	1	176	Dancey.	1	519
Camart (<i>Michel</i>).	1	177	†*Dassigne.	2	465
Camart (<i>Gilles</i>).	1	178	*Deck.	2	275
Camart (<i>Guillaume</i>).	1	188	Dchaye (P.).	1	521
Camps (de).	1	188	Dehaye (G.).	1	526*
Cappel (<i>Louis</i>).	1	190*	Dehaye (<i>Et.</i>).	1	527
*Cappel (<i>Jacques</i>).	1	190	Delahaut.	1	529
*Cappel de Moniambert.	1	190	†*Delcassan.	2	512
*Cappel du Tilloy.	1	190	Delignier.	1	532
Caqué.	1	201	*Delion-Baruffa.	2	276
Carasse.	1	203	Deloche.	1	533
*Cardinal de Cuzey.	2	481	Delvincourt.	1	534
*Caron.	2	204	Demaugre.	1	537
Carpentier.	1	205*	†*Demeaux.	2	489
Chabrol.	1	217*	Desbans.	1	540
Chardon.	1	220	†*Deschamps.	2	489
Charloteau.	1	224	Desmonts.	1	541*
Charpentier.	1	224	†*Desmoulins.	2	276
Châtillon (de).	2	225	Desportes.	1	543*
Chesne (du).	1	226	Desrousseaux.	1	551
Chesneau.	1	230*	Dez.	1	555*
Chevalier.	1	239	*Didion-le-Rousseau.	2	485
Chevert (de).	1	240	*Diot.	2	108
Chrestien.	1	242	Doré.	1	561*
Clèves (<i>Henriette de</i>).	1	245*	Dorigny.	1	563
*Clèves (<i>Catherine de</i>).	1	518	Dorisy.	1	564
Clouet.	1	248	Dorival.	1	565*
Cochelet (<i>Anastase</i>).	1	254*	*Douillet.	2	79
Cochelet (A. P. B.).	2	462	Drelincourt.	1	566
† Cochelet (<i>Ch.</i>).	2	460	Dubois-Grancé.	2	591
† Cochelet (A. L.).	2	462	*Dupont.	2	503
Coffin.	1	257*	Durand (<i>Abraham</i>).	1	591*
*Colet.	1	159	Durand (<i>Etienne</i>).	1	592
Colin.	1	265	Durand (N***).	1	593
Collot (J. F. H.).	1	266	† Durand (<i>Pierre</i>).	2	466
Collot (A. J.).	1	267	Durban.	1	594
Colombier.	1	268	†*Dureteste.	1	131
Colvin.	1	270	*Duruelle.	2	335
Contamine (<i>Gérard de</i>).	1	274*	*Duvivier (<i>Claude-Raphael</i>).	2	481
† Contamine (<i>Gédéon de</i>).	2	463	†*Duvivier (<i>Marie-François-Auguste</i>).	2	481
† Contamine (<i>Th. de</i>).	2	464	† Ecuy (l').	2	467
Conte (<i>Antoine le</i>).	1	277	*Engelbert.	1	433
Conte (<i>Michel le</i>).	1	278*	Estrebay (d').	1	595*
Copette.	1	289*	Fabert (<i>Abraham de</i>).	1	406
†*Cordier.	1	265	Fabert (<i>Louis de</i>).	1	410
Corvisart.	1	293	Faubeit.	1	412
Cosson.	1	300*	Ferry-Pasté.	1	413
Cosson (M ^{lle}).	1	304	Fetizon.	1	414
*Coucy (de).	2	47	Forest du Chesne.	1	417
Courtois (J. L.).	1	511	Fosse (de la).	1	420
Courtois (E. R.).	1	515*			

Vol.	Pag.		Vol.	Pag.	
*Fouan.	2	491	† Henri.	2	486
Fremm.	1	423*	Hérauld (<i>Didier</i>).	2	34
Frizon (<i>Pierre</i>).	1	427	Hérauld (<i>Louis</i>).	2	41
Frizon (P.).	1	428	Herbelin.	2	43
Fucille (de la).	1	430	*Herbert.	2	306
*Gagnier.	2	472	† Herbin-Desaux.	2	478
Ganneron.	1	432	*Huber.	2	489
† Garrez de Mésièrè.	2	471	Hugot.	2	45
Gautier.	1	434	Hugues de Rethel.	2	45
Gélé.	1	435	Hulot (<i>Henri-Louis</i>).	2	46
*Gelu.	1	436	Hulot (<i>Etienne</i>).	2	478
Gérard, évêque.	1	438	† Hulot (<i>Jacques-Louis</i>).	2	481
Gérard, poète.	1	440	† Hulot (<i>Jean-Gaspard</i>).	2	482
Gerson (<i>Jean</i>).	1	441*	† Hulot (<i>Matthieu</i>).	2	483
Gerson (<i>Nicolas</i>).	1	461	*Hulot (N***).	2	483
Gerson (<i>Jean</i>).	1	464	*Husson.	2	277
Gerson (<i>Thomas</i>).	1	466	Jacquemart (<i>N.-Thierry</i>).	2	50*
Géry (St.).	1	468	Jacquemart (<i>N.-F.</i>).	2	51
Gilmer (<i>Charles</i>).	1	470	*Jacquemin.	2	108
Gilmer (<i>Jean</i>).	1	473	*Jacques.	2	306
Givry.	1	474	Jacquier.	2	101
Gobert.	1	476*	*Jadars, dit Dumberbion.	2	453
*Godart.	2	49	Jandun.	2	52
*Godefroi, prince de Por-			Jannon.	2	56
cien.	2	490	*Jausse (de).	1	49
Goffin.	1	478	Jonston.	2	60*
Gon.	1	479	Joseph (le P.).	2	68
Gonzague (<i>Louis de</i>).	1	480	*Journel.	2	494
Gonzague (<i>Charles I^{er} de</i>).	1	483	Joyeuse (de).	2	71
Gonzague (<i>Charles de</i>).	1	486	*Juillet.	2	472
Gonzague (<i>Charles II de</i>).	1	486	Justel.	2	71
Gonzague (<i>Marie-Louise</i>			*Justinard.	2	446
de).	1	485	Juvin (St.).	2	75
Gonzague (<i>Anne de</i>).	1	485	Labye.	2	77
*Goret.	1	479	*Laignier.	2	204
Grandpré (<i>César de</i>).	1	487	*Lallemant.	2	483
Grandpré (<i>Jean de</i>).	1	488	Lambinet (<i>Pierre</i>).	2	80
Grive (de la).	1	489	*Lambinet (<i>Jean-Maurice</i>).	2	83
Guillaume, bénédictin.	1	492	*Landon.	1	470
† Guillaume.	2	472	Lannoy.	2	83
*Guinet.	1	330	† Lapie (<i>Pierre</i>).	2	484
Guy.	1	193	*Lapie (<i>Jean-Philippe</i>).	2	485
Habert.	2	5	*Lapierre.	1	147
† Hachette.	2	473	Lardenois.	2	85
Halma.	2	6	Large (le).	2	86
† Halma.	2	475	*Lecoïnte.	2	471
Han (<i>François du</i>).	2	11	*Lefevre.	2	494
Han (<i>Charles-Egide du</i>).	2	16	Lefevre-Gineau.	2	89*
Hannapes (de).	2	18	*Lefranc.	1	440
Hanser.	2	22*	*Lemoine.	2	481
*Hardouin.	2	466	*Léodebode.	2	46
Hardy.	2	23	*Léon.	2	306
*Haye (de la).	2	79	† Lepine.	2	491
Hayons (des).	2	24	† Leroy.	2	485
Hénon.	2	31	Lescur.	2	93

	Vol.	Pag.		Vol.	Pag.
Lespagnol (<i>Jean-Remi</i>).	2	92	*Mesnil-Romery.	2	481
Lespagnol (<i>Nicolas-Louis</i>).	2	93	Migeot.	2	212
Lespagnol (N [°]).	2	93	Moï (la comtesse de).	2	220
Lietaud.	2	104	Monfrabeuf.	2	225
† Lion.	2	486	*Monnin.	(1	78
Lissoir.	2	166		(2	108
† Lissoir.	2	108	*Monnot.	2	489
Loisson.	2	116	Montbeton.	2	226
*Lombart.	2	492	*Montchembert.	2	276
Longueil.	2	118	*Mor, ou plutôt <i>Meurier</i> .	1	427
Longuerue.	2	121	*Moreau.	2	491
Loos (de).	2	137	Morel (l'abbé).	2	252
Lorraine (<i>Henri</i> de).	2	143	Morel, poète.	2	233
Lorraine (<i>Louiso-Margue-</i>			Morel de Lescer.	2	256
rito de).	2	147	Moulin (<i>Marie</i> du).	2	257
Lorraine (<i>Catherine</i> de).	2	149	*Mouron.	2	446
*Loth.	1	316	Munier.	2	259
Mabillon.	2	150	Navières (<i>Charles</i> de).	2	262
† Macdonald.	2	487	Navières (<i>Etienne</i> de).	2	275
Machault (de).	2	164	Neran.	2	277
† Macquart.	2	488	† Nicolas.	2	472
† Magin.	2	489	Ninnin.	2	283
*Mahieux.	2	389	*Noël.	2	491
*Maizières.	2	485	Noizet.	2	284
*Manassès.	1	49	*Noue (de la).	2	185
Mancini (<i>Hortense</i>).	2	168	Novion (de).	2	286
Mancini (<i>Marie-Anne</i>).	2	171	Oudin.	2	289
*Mansuy.	1	330	† Paravey (de).	2	490
Marck (<i>Robert I^{er}</i> de la).	2	174	† Paufflin.	2	492
Marck (<i>Robert II</i> de la).	2	174	*Pauli.	2	401
Marck (<i>Erard</i> de la).	2	175	Perard (M ^{lle}).	2	302
Marck (<i>Robert III</i> de la).	2	179	*Person.	1	132
Marck (<i>Robert IV</i> de la).	2	182	*Petit.	2	489
Marck (<i>H.-Robert</i> de la).	2	183	Petri.	2	303
Marck (<i>Ch.-Robert</i> de la).	2	183	*Peyran.	2	276
Marck (<i>G.-Robert</i> de la).	2	184	*Philbert.	2	108
Marck (<i>Charlotte</i> de la).	2	186	*Picart.	2	503
Maréchal.	2	188	*Pidoux.	1	483
*Martin (<i>Arnoult</i>).	2	490	Pierquin.	2	303
*Martin (<i>Daniel</i>).	2	476	Pithoys.	2	308
*Martin (<i>Jean</i>).	2	476	Pittre.	2	311
*Martin (M. J. D.).	2	476	Planchette.	2	313
*Masse.	2	492	*Porrete (M ^{lle}).	2	494
Massuet.	2	190	Porte (de la).	2	314
*Maupas.	2	492	Pouilly (<i>Jean</i> de).	2	316
*Mège.	2	188	Pouilly (<i>Albert-Louis</i>).	2	320
Méhul.	2	197	*Prevost (l'abbé).	2	204
Menesson.	2	204	*Prevost (<i>Pierre</i>).	2	489
Mesliers.	2	206	Puisieux (de).	2	321
*Mesmes (<i>Jean-Jacques</i> de).	2	493	*Rambaud.	1	512
*Mesmes (<i>Claude</i> de).	2	493	Rambour.	2	323
*Mesmes (<i>Jean-Jacques</i> de).	2	493	† Ramée (<i>Joseph-Jacques</i>).	2	493
*Mesmes (<i>Jean-Antoine</i> de).	2	493	*Ramée (la).	2	493
*Mesmes (<i>Jean-Antoine</i> de).	2	493	Raugier.	2	327
*Mesmes (<i>Albert-Paul</i> de).	2	493	Raulin.	2	328

TABLE.

519

Vol.	Pag.		Vol.	Pag.
*Raulin de Briage.	2 494	† Soulès.	2 504	
*Reboul.	2 396	*Sulpice (<i>Dom</i>).	1 425	
† Redouté.	2 392	*Sy (de).	1 423	
† Regnard.	2 490	† Taillefer.	2 482	
† Regnault.	1 336	*Taté.	2 204	
*Regnesson.	2 458	*Taurin.	1 470	
*Renaud.	2 494	† Ternaux.	2 277	
Renauldin (<i>Pierre</i>).	2 331	*Thibault.	2 512	
Renauldin (<i>Rupert</i>).	2 335	*Thierriet.	2 508	
† Renotte (<i>Mlle</i>).	1 309	† Thiriet.	2 498	
*Ribert.	2 276	*Thomas.	2 389	
Richer.	2 335	*Thuillier.	2 489	
*Rivet.	2 258	Tissier.	2 389	
Robert, bénédictin.	2 336	Titeux.	2 392	
Robert, peintre.	2 340	*Titoux.	2 489	
Rolendeau (<i>Mlle</i>).	2 342	*Torchon-Desmarais.	2 491	
*Romance (<i>Godefroi</i> de).	2 496	Tour (<i>Henri</i> de la).	2 393	
† Romance (C. G. H. de).	2 496	Tour (<i>F.-Maurice</i> de la).	2 396*	
Rondel (du).	2 343	*Tour (<i>Jazan</i> de la).	2 513	
Ropitel.	2 348	† Traullé.	2 505	
*Rosendal.	2 57	*Trecourt.	2 491	
*Roucy (de).	2 85	*Triplot.	2 496	
† Rouy.	2 498	*Trouillart.	2 475	
Roy (<i>Chrétien</i> le).	2 350	Turenne.	2 402*	
*Roy (l'abbé le).	2 276	*Vairin.	2 460	
Rozière (de la).	2 357	Vasseur (le).	2 419	
*Sacrelaire.	2 477	*Vau (du).	2 471	
† Saintou (<i>Mlle</i>).	2 342	† Veilande.	2 506	
† Savart (<i>Félix</i>).	2 500	*Verpel (de).	2 472	
*Savart.	2 500	*Vieuville (de la).	1 485	
*Savart.	2 500	Villelongue (<i>Tristan</i> de).	2 423	
*Savart.	2 500	*Villelongue (<i>Roger</i> de).	2 425	
† Savary.	2 503	*Villelongue-Lacerda.	2 426	
Savigny (de).	2 362	*Villiers (de).	1 319	
*Schmidt.	2 276	Voulté.	2 426	
Schulemberg (de).	2 377	*Vuibert.	2 489	
*Sermeuse (de).	2 360	Wassinghac (<i>Jean</i> de).	2 440	
*Sibylle.	2 490	Wassinghac (<i>C.-H.</i> de).	2 441	
Simon.	1 453	Wassinghac (<i>Jean-Louis</i>).	2 442	
Sinsart.	2 378	Wilbault (<i>Nicolas</i>).	1 443	
*Sixte (le P.).	2 335	Wilbault (<i>Jacques</i>).	2 445	
Sohet.	2 380	Yves (Saint), oculiste.	2 446	
Sorbon.	2 381*	Yves (Saint), peintre.	2 452	
Soret.	2 388			

FIN DE LA TABLE.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

SUPPLÉMENT AU TOME I^{er}.

Pag.	Lig.	
17	17	<i>præsidio</i> , lisez : <i>præsidiis</i> .
173	4	<i>consilarii</i> , lisez : <i>consiliani</i> .
173	18	<i>hallorum</i> , lisez : <i>gallorum</i> .
193		<i>adjustus</i> , lisez : <i>adjutus</i> .
194	34	<i>tentatoræ</i> , lisez : <i>tentatore</i> .
198	24	athés, lisez : athées.
340	22	Ajoutez : On remarque cinq tableaux de lui (<i>Desportes</i>) au musée royal, sous les n ^{os} 46, 47, 48, 49 et 50, entr'autres son portrait, où il est représenté en chasseur.
377	32	<i>florilegium</i> , <i>librorum</i> , lisez : <i>florilegium librorum</i> .
460	14	Agar, lisez : Sara.
460	24	<i>improbua</i> , lisez : <i>improba</i> .
461	27	n ^o 2, lisez : n ^o 232.
476	29	<i>litterarus</i> , lisez : <i>litterarius</i> .

TOME II^o.

23	9	<i>verpertina</i> , lisez : <i>vespertina</i> .
50	12	reprit, lisez : repris.
64	28	<i>Dupleix</i> , lisez : <i>Duplex</i> .
67	21	<i>collegi</i> , lisez : <i>collegii</i> .
86	8	Gattrez, lisez : Garrez.
89	24	Rumigny, lisez : Maubert-Fontaine.
92	24	Bourgeois, lisez : Bergier.
109	28	refondit, et surveilla, lisez : refondit, en surveilla.
127	56	<i>beneficentiæ</i> , lisez : <i>beneficentiæ</i> .
127	5	littérature, lisez : littérature.
151	13	Don, lisez : Dom.
160	4	qu'on y annexe, lisez : qu'on annexe.
168	14	seize, lisez : six.
171	20	S. N..... dans <i>Odieuvre</i> . <i>Supprimez</i> .
178	31	Ant., lisez : Amst.
187	10	11 octobre, lisez : le 15 octobre. (<i>Art. de vérif. les Dates</i> .)
197	23	sont, lisez : font.
200	29	(1), lisez : (2).
221	3	<i>potuit Dea</i> , lisez : <i>patuit Dea</i> .
221	20	de cette indigence, lisez : cette indigence.
255	7	n ^o XXXII, lisez : n ^o XXXIII.
256	20	Coujet, lisez : Goujet.
305	30	à se les permettre, lisez : à les faire.
312	25	<i>Maracai</i> , lisez : <i>Maracci</i> .
314	19	de Porte, lisez : de la Porte.
321	2	<i>Bib. des Contemporains</i> , lisez : <i>Biogr. des Contemporains</i> .
321	3	599, lisez : 597.
384	33	Coc, lisez : Cor.
401	35	a Chapelle, lisez : la Chapelle.
406	27	Bouzeis, lisez : Bourzéis.
407	1	conviction, lisez : conversion.
445	11	baron d'Imécourt, lisez : comte d'Imécourt.
457	20	pas. <i>Supprimez</i> .
459	5	<i>Dictionn. physique</i> , lisez : <i>Dictionn. de physique</i> .
472	35	calviniste, lisez : calvinisme.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS.

www.libtool.com.cn

SA MAJESTÉ GUILLAUME-FRÉDÉRIC, Roi des Pays-Bas. *Un exemplaire papier vélin.*

MM.

ABANCOURT (le vicomte H. d'), député et ancien préfet des Ardennes. *Quatre exemplaires.*

AUBIN-VIART, inspecteur des forêts, à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

BAILLY, conseiller à la cour de cassation.

BARBEZ (l'abbé), curé de West-Cappel, canton de Bergues (Nord).

BARBIER, bibliothécaire du roi. *Deux exemplaires.*

BAUDRILLART, chef de division à l'administration des forêts, à Paris.

BÉNARD (l'abbé), curé de Sagy (Seine-et-Oise).

BLANC (l'abbé LE), curé de Marcq (Ardennes).

BLANCHARD, libraire, à Mézières.

BONNEVIE (l'abbé), chanoine de Lyon.

BOQUILLON, homme de lettres, à Paris.

BOUHON, secrétaire du conseil des Prud'hommes, à Sedan.

BOURGEOIS aîné, receveur des droits réunis, à Frévent (Pas-de-Calais).

BRINCOURT, maître teinturier, membre du conseil des Prud'hommes, à Sedan.

CAILLON (l'abbé), chanoine de Paris.

CLAUZEL (le général), député des Ardennes.

COCHELET, payeur général du D. de l'Indre, à Issoudun.

COLIN, sous-chef de division à l'administration des postes, à Paris.

COLINET, curé d'Ardoux (Aisne).

CONTAMINE (le baron de), maréchal de camp, à Paris.

CORDIER (l'abbé), à Paris.

CUNIN-GRIDAINÉ, négociant, député des Ardennes.

DARDENNE, principal du collège de Valenciennes.

DARU (le comte), pair de France, à Paris.

DAUSSOIGNE, à Liège.

DAVANNE, notaire, à Franchevel (Ardennes).

DELCASSAN, propriétaire à Hesdin (Pas-de-Calais). *Deux exemplaires.*

DRUON, bibliothécaire de la Chambre des Députés. *Deux exemplaires.*

DUGÈS, docteur en chirurgie, à Mézières.

DUMANOIR, docteur en médecine, à Maisons-sur-Seine.

DUPAS, 1^{er} inspecteur de la réserve pour les approvisionnements, à Paris.

DUPRÉ, libraire, à Saint-Germain. *Vingt-six exemplaires.*

DURAND DE GRANDPRÉ, inspecteur de l'Académie d'Amiens.

DURETESTE, ancien notaire à Tourteron (Ardennes).

DUVIVIER, conseiller de préfecture, à Mézières. *Deux exemplaires.*

ECUY (l'), général de Prémontré, chanoine et grand vicaire de Paris. *Deux exemplaires.*

FOUCAULT (le vicomte de), propriétaire à Serriers (Marne).

FOURMENT (le baron de), à Cercamp lès-Frévent (Pas-de-Calais).

GARREZ DE MÉSIÈRE (le chevalier), à Paris.

GOUILLY, ingénieur des ponts et chaussées, au Puy (Haute-Loire).

GRASSET, maire du Mesnil-le-Roi, et propriétaire à Paris.

GUILLAUME, propriétaire à Remonville (Ardennes).

HACHETTE, professeur de géométrie descriptive, à la Faculté des Sciences, à Paris. *Deux exemplaires.*

HALMA, au Ministère de l'Intérieur, à Paris.

HÉCART, propriétaire, à Commercy.

IMÉCOURT (le comte d'), à Imécourt (Ardennes).

LAFOSSE (de), rentier, à Saint-Germain-en-Laye.

LAMARE, docteur en médecine, *Ibidem*.

LANGEVIN, receveur des contributions, à Meulan (Seine-et Oise).

LAPIE, 1^{er} ingénieur géographe du roi, à Paris.

LECOINTE, libraire, à Paris. *Treize exemplaires*.

LEDOYEN, libraire, à Paris. *Treize exemplaires*.

LEFEVRE-GINEAU fils, à Paris.

LEGRAND, docteur en médecine, à Paris.

LEROY, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Charleville.

LIESIE (M^{me} de), à Saint-Germain.

LINOTTE DE POUPÉHAN, bourguemestre de la ville de Bouillon.

LISSOIR (l'abbé), curé de Michery (Yonne).

MACDONALD (le maréchal).

MAUSSAC (M^{me} la comtesse de), à Saint-Germain.

MÈGE, docteur en médecine, à Paris.

MERLIN, libraire, à Paris. *Treize exemplaires*.

MEUNIER (M^{lle}), libraire à Saint-Germain. *Deux exemplaires*.

MONGIE, libraire, à Paris. *Treize exemplaires*.

MUSNIER, rentier, à Saint-Germain.

NEUFLIZE (le baron de), à Sedan.

NOTTREZ DE SAINT-LYS, à Buzancy.

OZERAY, homme de lettres, à Bouillon.

PARAVEY (de), ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

PARISON, homme de lettres, à Paris.

PAUFFIN, juge auditeur au tribunal de Rethel.

- PELUSE (M^{me} la duchesse de), à Paris.
- PIHET, artistes industriels, à Paris. *Deux exemplaires.*
- POUILLY (de), à Cornay (Ardennes).
- POUILLY (de), à Romage sous Montfaucon (Meuse).
- POURCHON (l'abbé), fondateur et supérieur général des monastères de la congrégation de la Nativité de N.-D., à Saint-Germain-en-Laye.
- PREVOTEAU, notaire, à Paris.
- RAMÉE, architecte, à Paris.
- REDOUTÉ, peintre de fleurs, à Paris. *Trois exemplaires.*
- REGNARD, inspecteur des forêts, à Chalons-sur-Saône.
- ROVIGO (le duc de), à Paris.
- ROJARE, directeur des postes à Mortagne (Orne).
- SAINT-AMAND (M^{me}), à Saint-Germain.
- SANSON, à Hitteville, près d'Arpajon.
- SAVART, de l'Académie des Sciences, à Paris.
- TAILLEFER, ancien maire de Villers-le-Tilleux (Ardennes).
- TOUR-DU-PIN (le marquis de la), pair de France, à Thugny (Ardennes).
- TROCHON (M^{lle}), à Paris.
- VAN PRAET, conservateur à la bibliothèque du roi. *Deux exemplaires.*
- VASSEUR, propriétaire, à Bréville, près d'Hesdin.
- VINCENT (le général baron de), ancien ambassadeur d'Autriche en France. *Deux exemplaires.*
- WACQUANT (de), à Charleville.
- WOLF LEROUGE, libraire, à Paris. *Treize exemplaires.*

www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06581 0411

www.libtool.com.cn

**DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD**

www.libtool.com.cn